UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE

REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE

DIRECTEUR : **HENRI BERR**

TOME SEIZIÈME

FÉVRIER A JUIN 1908

97899
3/9/09.

PARIS
LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF
12, RUE SAINTE-ANNE, 12

1908

D
1
R4
t. 16

PROBLÈMES ET CONTROVERSES

ASSISTANCE SOCIALE OU SÉLECTION NATURELLE ?

Nous avons déjà eu l'occasion, en analysant les comptes rendus des séances de la Société sociologique de Londres pour les années 1904 et 1905[1], de mentionner brièvement la curieuse tentative faite par un sociologue anglais, M. Francis Galton, d'appliquer les lois de l'hérédité à la solution du plus urgent et du plus passionnant des problèmes sociaux actuels, celui de la régénération de la race, du relèvement de son niveau physique, intellectuel et moral.

Sur les onze séances que la même société a tenues pendant l'année 1906, quatre ont été consacrées à la discussion de la même question et les débats qui en sont résultés ont pris une ampleur telle qu'il nous a paru intéressant d'en donner aux lecteurs de cette Revue un résumé quelque peu détaillé, en exposant les principaux arguments qui ont été formulés pour et contre la « conception biologique de la sociologie[2] ».

***

Il existe de nos jours tout un code de règles hygiéniques et de mesures thérapeutiques inspirées par les dernières conquêtes des sciences médicales, code que les gouvernements de tous les pays

1. *Revue de Synthèse historique*, août 1905 et avril 1906.
2. D'après *Sociological Papers*, vol. III, London, Macmillan et Cie, 1907, pp. 1-194.

civilisés ont pris sous leur protection et dont ils s'efforcent, par un ensemble de mesures pratiques, de favoriser et de généraliser l'application, ces règles visant à préserver l'individu de la plupart des influences nocives qui le guettent à chaque instant dans le milieu où il est appelé à vivre, à élever la durée moyenne de la vie et à faciliter à chaque citoyen le libre et complet développement de toutes ses aptitudes physiques, de toutes ses facultés intellectuelles et morales.

La réalisation de ces mesures pratiques fait partie de ce qu'on appelle la « politique sociale » des États modernes, laquelle politique est fondée implicitement sur cette conception théorique que l'amélioration ou la dégénérescence de la race dépend principalement, sinon exclusivement, de la nature et de la qualité du milieu extérieur dans lequel cette race vit et évolue, et que les caractères, bons ou mauvais, utiles ou nuisibles, que les conditions du milieu extérieur impriment ainsi à l'individu sont susceptibles d'être transmis héréditairement.

M. le docteur Archdall Reid trouve cette conception radicalement fausse. D'après lui, il n'existerait pas la moindre relation de cause à effet entre la nature du milieu et les variations individuelles. Si la première était vraiment la cause de ces dernières, toute vie sur la terre serait impossible, car tous les êtres vivants sont sujets à des influences nocives telles que la faim, la misère, les maladies et les vices. Si les conditions du milieu extérieur jouaient un rôle quelconque au point de vue de l'amélioration ou de la dégénérescence de la race, les nègres des côtes africaines, par exemple, où la malaria sévit d'une façon endémique, auraient dû subir depuis longtemps une dégénérescence physique complète. Tel n'est pourtant pas leur cas. Et pas plus que la malaria n'a suffi à déterminer la dégénérescence des nègres, l'extrême froid n'a réussi à exterminer les Esquimaux ni l'extrême chaleur les habitants des pays tropicaux. Certes la mortalité a été et est probablement encore énorme parmi les nègres, comme elle doit être considérable parmi les Esquimaux et les habitants des pays tropicaux. Mais si les uns sont morts ou meurent, d'autres ont survécu et survivent, et la mort des uns et la survivance des autres ont été l'effet de la sélection naturelle qui a éliminé les individus les moins résistants et les plus susceptibles et conservé les individus les plus résistants et les moins susceptibles. Or, si nous n'avions que le

milieu extérieur pour expliquer les variations individuelles, l'insusceptibilité des uns et la susceptibilité des autres, tous ayant pourtant vécu dans des conditions identiques, resteraient inexplicables, comme sont inexplicables les différences qu'on constate entre les enfants d'une seule et même famille, alors que tous ont grandi dans le même milieu et subi les mêmes influences.

M. Reid se trouve ainsi amené à admettre qu'il s'agit de variations *spontanées* s'opérant dans le plasma germinatif. Et il n'hésite pas à dégager lui-même cette conclusion pessimiste de sa thèse : nous ne parviendrons jamais, dit-il, à améliorer les conditions hygiéniques au point d'extirper complètement l'alcoolisme et la folie et de bannir complètement le bacille tuberculeux, et de même que les vices et les maladies existeront toujours, il y aura toujours des individus que la nature de leur plasma germinatif *sur lequel nous n'avons aucune action* rendra susceptibles de devenir alcooliques, fous et tuberculeux. Abandonnons ces individus à leur triste sort, ne nous occupons pas plus d'eux qu'une armée en marche ne s'occupe de ses éclopés et de ses traînards et dirigeons toute notre attention à favoriser par tous les moyens possibles la reproduction des individus biologiquement non-susceptibles. Nous revenons ainsi à la thèse eugénique de M. Galton. — Le point de vue de M. Archdall Reid est partagé par M. Mc Dougall qui y apporte toutefois certaines restrictions sans importance.

Cette théorie serait certes de nature à nous décourager, si elle ne se heurtait à de nombreuses objections dont quelques-unes se présentent même aux esprits les moins prévenus. En disant que toutes les variations que présentent aussi bien les individus que les races se produisent « spontanément », M. Reid entend-il dire que ces variations surviennent sans cause ou bien qu'elles sont l'effet d'une cause ou de causes que nous ne connaissons pas? La première de ces affirmations serait antiscientifique, et il est peu probable qu'elle exprime la vraie pensée de M. Reid ; la deuxième serait un simple aveu d'ignorance. N'y a-t-il pas dès lors une contradiction flagrante entre cet aveu d'ignorance et cette autre proposition de M. Reid que les variations sont indépendantes de l'action du milieu extérieur? Ne pouvons-nous pas, demande avec raison M. le docteur Schofield, supposer avec plus de vraisemblance que les variations résultent de certains changements dans la nutrition de l'œuf et qu'elles peuvent devenir permanentes et héréditaires toutes

les fois que les conditions du milieu qui sont la seule cause de ces changements dans la nutrition, acquièrent, elles aussi, un caractère permanent?

Voilà une première objection que rencontre la thèse de M. Reid. Il y en a d'autres. On nous dit que nous devons abandonner tout espoir de déraciner l'alcoolisme, de supprimer les causes de la folie, de la syphilis, de la tuberculose. Ceci est loin d'être prouvé, et émettre une pareille affirmation, c'est anticiper largement sur l'avenir. Mais admettons qu'elle soit vraie pour des maladies qui, telles que la syphilis ou la tuberculose (pour ne parler que de celles-là), résultent de la pénétration dans l'organisme d'un agent extérieur, invisible, cette pénétration se produisant à l'encontre et à l'insu de la volonté humaine. Il en est autrement de l'alcoolisme et de tous les autres vices qui sont une cause de dégénérescence non moins importante que les maladies zymotiques. Ne savons-nous pas en effet que les vices résultent, moins d'une prédisposition physiologique ou d'une disposition physique, que d'une aberration mentale, d'une fausse direction de la volonté? Et M. Reid ne reconnaît-il pas lui-même que si la nature physique de l'homme est invariable, sa nature intellectuelle et morale est au contraire éminemment plastique et susceptible d'un développement, d'un perfectionnement indéfini? N'avons-nous pas dès lors le droit de supposer, d'espérer, que sous l'influence d'une bonne éducation largement répandue et rendue accessible aux couches les plus profondes de la population nous verrons un jour disparaître et l'alcoolisme et la plupart des autres vices?

Les maladies, disent encore MM. Reid et Mc Dougall, opèrent la sélection sociale en éliminant les individus susceptibles et en conservant les individus réfractaires. Mais de ce que la malaria ou la tuberculose tue tel individu et en épargne tel autre, avons-nous le droit de conclure que le premier était un individu « inapte » et le dernier un individu « apte » *d'une façon générale?* Une pareille conclusion serait tout au moins téméraire. Tout ce qu'on peut dire c'est que le premier individu était susceptible à la malaria ou à la tuberculose *seulement,* tandis que le dernier était réfractaire à l'une ou à l'autre de ces deux maladies ou à toutes les deux. Abandonner le premier à son propre sort, ne pas diminuer pour lui les chances de contracter la malaria ou la tuberculose, c'est sacrifier délibérément un individu qui, sous tous les autres rapports, possède

peut-être des aptitudes et des qualités socialement utiles. « La malaria, dit M. le docteur Robert Jones, est un agent d'extermination qui opère sans jugement et sans discrimination. »

De quoi se plaignent, en somme, les biologistes qui partagent les idées de MM. Reid et Mc Dougall ? De ce que les mesures hygiéniques qu'on s'applique à généraliser de nos jours tendent à favoriser la reproduction et la multiplication des individus inférieurs, « inaptes », alors qu'on observe dans les classes supérieures, c'est-à-dire les meilleures, celles qui renferment les individus les plus « aptes », une stérilité qui augmente d'une façon inquiétante. Mais alors, dit avec raison M. le docteur Saleeby, il s'agit de s'entendre sur le sens des mots « apte » et « inapte ». La fécondité des classes dites inférieures est une aptitude incontestable, et si les classes supérieures tendent à devenir de plus en plus stériles, elles deviennent, de ce fait même, de moins en moins aptes.

On sait d'ailleurs que la stérilité des classes supérieures résulte pour une grande partie de l'adhésion de ces classes aux doctrines néo-malthusiennes. Or, si le néo-malthusianisme est un produit de notre époque caractérisée principalement par l'accroissement des besoins et par la difficulté de plus en plus grande de les satisfaire, il est susceptible de trouver dans les couches inférieures de la population un accueil très favorable, car la lutte pour la vie y est encore plus âpre que dans les classes sociales dites supérieures. Aussi M. Saleeby pense-t-il que la diffusion du néo-malthusianisme serait peut-être le remède le plus efficace contre la reproduction et la multiplication des « inaptes ».

M. le docteur Lionel Tayler admet lui aussi que la nature physique de l'homme manque de plasticité, que l'individu conserve ses propriétés fondamentales à travers toute son existence et les transmet en héritage à ses descendants. Autrement dit, M. Tayler refuse à l'homme ce pouvoir d'adaptation au milieu que lui reconnaissent pourtant la plupart des biologistes et nie ainsi, avec MM. Reid et Mc Dougall, l'action directe du milieu sur l'individu. Ce qui empêche actuellement et ce qui a toujours empêché le développement complet et normal de toutes les facultés physiques, intellectuelles et morales de l'individu, ce n'est pas tant la nature du milieu *physique* dans lequel il vit que celle du milieu *humain* dans lequel il se trouve pour ainsi dire enfermé en vertu de ses origines familiales et sociales. Ce sont ces origines qui, de nos jours,

déterminent la place et les occupations que la société assigne à l'individu. C'est là un mode de groupement purement artificiel, hérité de l'ancien régime de caste. Et pourtant il n'y a pas plus de ressemblance entre les membres d'une seule et même classe sociale ou entre les représentants d'une seule et même profession qu'entre les enfants d'une seule et même famille. Le vrai remède eugénique consiste à remplacer ce mode de groupement artificiel des individus par un mode de groupement naturel. Certes le développement normal des individus exige un certain milieu hygiénique qu'il faut mettre à la portée de tout le monde. Mais on ne doit pas voir dans l'amélioration des conditions extérieures de l'existence une panacée contre la dégénérescence. Il y aura toujours des hommes qui s'adonneront à l'alcoolisme et à la débauche, qui auront le dégoût du travail, se trouveront bien dans des habitations malsaines et contracteront ainsi toutes les maladies qu'engendre un pareil genre de vie : syphilis, tuberculose, etc. Ç'est une affaire de tempérament et de mentalité ! Ce qu'il faut faire, c'est abolir les derniers vestiges du régime de caste et rendre aussi faciles que possible les communications et les échanges entre les différents groupes sociaux, afin que chaque individu puisse trouver le milieu qui convient à ses aptitudes naturelles, afin que celui qui n'a aucun goût pour la débauche, pour l'oisiveté, pour l'ivrognerie, ne soit pas condamné à vivre dans un milieu et à exercer une occupation qui ne soit pas en harmonie avec son tempérament. Bref, il faut favoriser par tous les moyens possibles les groupements naturels entre égaux, et cela aussi bien dans la société que dans le mariage.

Cette thèse est déjà moins décourageante que celle de MM. Reid et Mc Dougall. Mais avec M. Arthur Thomson nous abordons le fond même de la question et nous voyons apparaître, concentrés comme dans un foyer, les principaux arguments qu'on peut opposer aux théories eugéniques. M. Thomson met notamment en garde contre ce qu'il appelle « le matérialisme sociologique », c'est-à-dire contre l'application trop rigoureuse des données de la biologie au problème social de l'amélioration de la race. Certes, dit-il, au point de vue de la biologie pure et simple, les mesures thérapeutiques et hygiéniques modernes peuvent être considérées jusqu'à un certain point comme allant à l'encontre de la sélection naturelle et comme tendant à encombrer la race d'individus sans valeur et sans utilité. Mais en est-il de même au point de vue social ? En

quoi la diminution de la mortalité infantile peut-elle être contraire à l'ordre naturel ? Qu'est-ce qui nous empêche d'admettre que certaines infériorités physiques sont de simples *modifications pathologiques* dues à un manque de nutrition à un moment décisif, critique, du développement de l'individu ? Et s'il est vrai que nos mesures thérapeutiques et hygiéniques sauvent certaines constitutions intrinsèquement mauvaises, n'en sauvent-elles pas en revanche quelques autres intrinsèquement bonnes, mais qui ont besoin d'un appui provisoire ? On dit qu'il n'y a qu'à laisser faire microbes et bacilles, parce qu'ils remplissent le rôle d'agents d'élimination et assurent la sélection sociale. Quel aveu d'impuissance de la part des hommes que d'abandonner aux microbes et bacilles le soin d'opérer cette sélection !

Certes, on doit empêcher les infirmes et les dégénérés d'engendrer d'autres infirmes et d'autres dégénérés. Mais ce résultat ne doit être obtenu qu'à l'aide de moyens compatibles avec le sentiment social actuel, et non à l'aide de moyens empruntés à la pratique des éleveurs. Nous sommes trop portés à déprécier le pouvoir de plasticité de la nature humaine. Tous les infirmes, tous les dégénérés, tous les criminels sont-ils ce qu'ils sont d'une façon irréparable, irrémédiable ? Nous savons par exemple qu'en Allemagne les criminels se recrutent pour la plupart parmi les individus issus d'unions illégitimes. La criminalité élevée de cette catégorie d'individus ne serait-elle pas un phénomène socialement anormal et par conséquent artificiel, plutôt qu'un fait biologique, organique ? Et ce qui est vrai de la criminalité, l'est aussi de beaucoup d'autres phénomènes de même genre qu'on considère à tort comme des phénomènes de dégénérescence, comme résultant d'une constitution particulière du plasma germinatif. Peut-on, dans ces conditions, parler encore sérieusement de l'indépendance de l'individu par rapport au milieu ?

Nos sentiments de sympathie et de solidarité sont d'ailleurs trop forts et trop précieux pour nous permettre de pratiquer cette sorte de chirurgie sociale que préconisent certains sociologues et qui suppose, au surplus, des connaissances biologiques plus parfaites et plus certaines que celles que nous possédons actuellement.

Ce dernier argument est à notre avis d'une importance capitale. Nous ne devons pas oublier en effet que la science n'est jamais achevée, qu'elle est au contraire dans un état d'évolution continu et que

si nous ne pouvons connaître d'autre vérité que celle qui résulte à chaque moment donné de *l'état actuel* de la science, nous devons toujours nous attendre à ce que la vérité d'aujourd'hui devienne l'erreur de demain. Ce scrupule n'est pas de mise lorsqu'il s'agit d'appliquer les vérités scientifiques aux forces de la nature ou aux objets inanimés, car si l'avenir nous montre que nous nous sommes trompés, l'inconvénient résultant de cette erreur est sans grande importance. Il en est tout autrement lorsque nous nous trouvons en présence de vies humaines. Dans ce dernier cas une erreur devient facilement fatale et irréparable, et mieux vaut après tout procéder dans ces matières d'une façon empirique que de se baser sur des hypothèses et des théories dont on sait d'avance qu'elles n'ont qu'un caractère provisoire.

Quoi qu'il en soit, on voit aisément l'intérêt de ces discussions. Si elles tendent à des fins pratiques, au point de vue même de l'interprétation du passé — qui est la préoccupation essentielle de la *Revue* — elles ne sont pas sans fournir des indications utiles et poser des problèmes importants.

Dr S. Jankelevitch.

L'ÉTUDE DES DESSINS

DANS L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

La vaste enquête sur l'art et les artistes entreprise en France depuis plus de cinquante ans nous permet maintenant de songer à quelques synthèses. Après la publication de tant de catalogues, de tant de documents, de tant de monographies, l'étude de tant d'hommes et de tant d'œuvres, nous pouvons arriver à quelques certitudes dans l'histoire de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, de la gravure. L'histoire du dessin a été, par contre, très négligée.

Cette proposition paraîtra d'abord inexacte. Au mot « dessin » les bibliographies indiquent une longue série d'ouvrages; mais jamais, dans ces travaux, *le dessin* ne signifie *les dessins,* c'est-à-dire les reproductions figurées des objets ou des êtres à l'aide du crayon (mine de plomb, pastel, sanguine, pierre noire, pointe d'argent) ou de l'encre (plume ou lavis).

Le mot dessin a plusieurs acceptions. Il représente, d'après les dictionnaires, l'art d'imiter par des traits, au crayon ou à la plume, la forme des objets, la reproduction d'un paysage, le plan ou le profil d'un ouvrage d'architecture, la délinéation et les contours des figures d'un tableau. Ecartons tout ce qui n'est qu'extension, qu'explication, ou au contraire, fragment des définitions essentielles, le mot dessin représente encore deux choses très différentes : 1° L'art d'imiter par des traits la forme des objets; 2° le résultat de ce travail, la reproduction d'un objet, à l'aide du crayon, de la plume, même du pinceau. C'est dans son premier sens qu'il a surtout préoccupé les théoriciens et les historiens. Le dessin est alors, en effet, l'origine, le fondement de tous les arts qu'on appelle arts du dessin, tant est capitale la place qu'il y tient.

Il existe toute une littérature relative à l'art d'imiter par des traits la forme des objets, une littérature philosophique ou pédagogique. Les uns ont tenté d'expliquer le don merveilleux accordé aux hommes de reproduire à l'aide de traits tous les objets existants ; ceux-là ont fait de la physiologie, quelquefois de la psychologie, mais surtout de la métaphysique et de l'esthétique. Les autres, ce sont les plus nombreux, ont voulu découvrir des règles permettant d'enseigner le dessin presque scientifiquement. Leurs ouvrages sont très nombreux et de valeur fort inégale. A côté d'artistes comme Léonard de Vinci, impatients de transmettre à leurs disciples leur expérience personnelle et leurs méditations sur leur art, à côté de professeurs nés, de pédagogues claivoyants comme Lecoq de Boisbaudran, qui enseigna à une des meilleures générations d'artistes contemporains sa méthode de la mémoire figurée, on rencontre, dans leur nombre, une horde de fabricants de systèmes dont les travaux de librairie encombrent sans profit les bibliothèques et les bibliographies. A peine peut-on tirer de leurs livres quelques renseignements relatifs à la technique du dessin, à l'emploi des différents crayons.

Sur la représentation des objets à l'aide de la plume ou du crayon, une littérature historique est seule possible, et elle est à peine ébauchée. On s'est désintéressé de l'histoire des dessins. Il y a beau temps cependant que les amateurs recherchent les études et les croquis ; ils les considèrent, souvent même, comme des œuvres plus pleines, plus complètes, plus proches de la pensée des artistes que les tableaux. Quelques hommes ont très tôt compris le parti qu'on en pouvait tirer. Dès le XVIIIe siècle, d'Argenville, le biographe des peintres, écrivait : « Les dessins des grands maîtres étant tout esprit forment une curiosité des plus piquantes ; ils sont la meilleure instruction pour un amateur. C'est une source féconde où il peut puiser toutes les lumières qui lui sont nécessaires ; il conversera, pour ainsi dire, il s'instruira avec les hommes célèbres. En examinant un recueil de leurs dessins il se familiarisera avec eux ; leurs différentes manières se dévoileront à ses regards. Si même ses dessins sont rangés par ordre chronologique et par école, ils lui rappelleront de suite, l'histoire et la vie de ces fameux artistes. » D'Argenville exposait — au moins partiellement — l'intérêt d'une histoire des dessins, mais sans convaincre les historiens. Sans doute, on a écrit sur les dessins depuis le XVIIIe siècle,

mais sans s'astreindre à un travail méthodique et suivi. Jamais la moindre synthèse n'a été tentée. A peine peut-on citer, au XVIIIe siècle, les notices sur les dessinateurs ou sur les dessins recueillis par Mariette dans l'*Abecedario* et dans ses remarquables catalogues de vente comme celui de la vente Crozat, une conférence de Caylus sur les dessins qui, parmi beaucoup d'insignifiances, contient quelques pages intéressantes sur des hommes comme Raymond La Fage, et des notices comme celle de Gersaint en tête du catalogue Quantin de Lorangère en 1744. Au XIXe siècle, l'effort fut un peu plus important, mais combien insuffisant encore. J'en signale seulement les manifestations les plus remarquables. Après Emile Gallichon qui publia en 1867, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, des dessins gravés, tirés de sa collection et accompagnés de notices historiques et critiques sérieusement écrites (voir par exemple la notice relative à un prétendu portrait de Philippe le Bon attribué à Simon Marmion), nous arrivons aux Goncourt. Ils ont réuni une quantité considérable de notes relatives à la vie et à l'œuvre des principaux dessinateurs du XVIIIe siècle. Leurs biographies, d'une documentation très sûre et d'une sensibilité très aigue, nous serviront longtemps encore, mais elles ne constituent pas une histoire du dessin au XVIIIe siècle. Leur exemple et leur succès, qui fut considérable, provoquèrent d'assez nombreux travaux de détail, relatifs à un ensemble d'œuvres, comme le livre du baron Portalis : *Les dessinateurs d'illustrations au XVIIIe siècle* (2 vol., 1877, in-8), ou à un homme comme le catalogue de l'œuvre de Moreau le Jeune par Maherault (Paris, 1886, in-8). Enfin, le marquis Philippe de Chennevières, qui fut avec les Goncourt un des grands collectionneurs de dessins du XIXe siècle, a entrepris dans la revue *l'Artiste*, de 1894 à 1897, sous le titre : *Une collection de dessins français*, une étude de sa propre collection. Cette étude est importante, parce que Chennevières avait formé son cabinet dans un esprit scientifique. Il avait tenté de constituer par les dessins une histoire détaillée de l'art français, comme Michel de Marolles au XVIIe siècle et Paignon Dijonval au XVIIIe siècle et il avait en grande partie réussi. Le plan de son travail est donc très intéressant ; la réalisation en est moins parfaite : trop d'exclamations admiratives remplacent les études critiques et les renseignements historiques ! Au reste le plan même doit être sévèrement contrôlé dans toutes ses parties, car il

est subjectif. C'est de sa propre collection que nous parle l'auteur. Elle a été soumise aux chances des trouvailles, aux hasards des ventes; elle n'est certainement pas complète. Si impartial d'ailleurs qu'ait été Chennevières dans ses choix, il faut faire la part de son goût personnel.

On peut signaler encore quelques travaux relatifs aux dessins français dans des études sur des collections, des expositions : l'article de Chennevières dans la *Gazette des Beaux-Arts*, de 1879 : *Les dessins de Maîtres français exposés à l'Ecole des Beaux-Arts*, par exemple; la plaquette de M. L. Brès sur l'*Exposition des dessins anciens exposés à Marseille en 1877-78 au Cercle artistique de la Société des Amis des Arts*, etc...

Il existe aussi quelques notices particulières sur des œuvres, mais elles sont rares. Le plus souvent elles sont consacrées à des dessins datant d'époques dont il nous reste peu d'œuvres, dont l'art est encore mal connu et dont toutes les manifestations sont importantes. Je signale, entre autres, l'article de M. P. Durrieu en 1894, et celui de M. de Lasteyrie en 1896, dans les *Mémoires et Monuments Piot*, relatifs à la Vie de la Vierge, dessin attribué à Beauneveu et conservé au Louvre, l'article de M. H. Bouchot dans la *Revue de l'Art ancien et moderne* sur le Parement de Narbonne.

Dans les monographies de peintres on trouve enfin de précieuses et parfois d'abondantes indications relatives aux dessins : mais, dans ces ouvrages, les dessins sont rarement étudiés pour eux-mêmes. Ils servent seulement à confirmer les renseignements que donnent les tableaux; au besoin ils remplacent les tableaux disparus.

En somme l'histoire des dessins en France est encore à ses débuts. Il est très désirable que des érudits s'y consacrent sérieusement. Les documents ne leur manqueront pas.

***

Les éléments essentiels à l'histoire des dessins sont naturellement les dessins eux-mêmes. Nous en avons conservé un nombre considérable. Chennevières s'étonnait jadis de cette abondance. « J'ai toujours admiré quant à moi, écrit-il, par quel prodige étrange plusieurs centaines de milliers de pauvres méchants feuillets de papier, ne semblant devoir intéresser qu'un petit

nombre d'esprits raffinés, énigmes et griffonis informes pour le reste des hommes, et d'une conservation naturellement si fragile, menacés qu'ils étaient à la fois par toutes les injures du temps et les ignorances méprisantes des familles, avaient pu, grâce à la piété maniaque de quelques curieux, survivre aux œuvres les plus fameuses et les plus accomplies des peintres et des sculpteurs. » Chennevières avait raison. La conservation des dessins est un miracle, mais ce n'est pas un miracle plus admirable que la conservation des manuscrits, surtout si on songe à la quantité de dessins exécutés à travers les siècles. Les dessins les plus anciens sont naturellement les moins nombreux. Les risques de destruction ont été en raison directe de l'âge; de plus, dans les derniers siècles, la piété des amateurs a sauvé beaucoup de pièces et a formé dans une certaine mesure le goût général.

Les dessins sont conservés dans des galeries publiques ou dans des cabinets particuliers, quand ils ne sont pas encore flottants chez les marchands, de la boîte à deux sous au cadre somptueux où repose la pièce rare. Les galeries publiques et les cabinets privés sont généralement assez protégés, de nos jours, contre les accidents qui menacent trop souvent les dessins. La science de la conservation et du classement est avancée. Elle s'est préoccupée tour à tour du montage des dessins, de leur exposition, de leur protection contre le soleil et contre l'humidité, des différents moyens de les communiquer au public. Les principaux résultats acquis ont été résumés par M. Conrad de Mandach dans une intéressante communication au Congrès d'Histoire comparée de 1900[1]. Quant aux dessins flottants chez les marchands, il faut souhaiter leur entrée dans les collections classées : ils ne pourront être étudiés sérieusement, ils ne seront à peu près en sûreté qu'après avoir trouvé un abri définitif. Je dis *à peu près :* cette restriction est nécessaire, car, même dans les collections les mieux aménagées, de graves dangers menacent encore les dessins : l'incendie surtout. Les exemples de cabinets réunis avec passion, conservés avec sollicitude et brutalement détruits par le feu ne manquent pas en France. L'ébéniste Boulle, par exemple, possédait dans son logement du Louvre, au début du XVIIIe siècle, la plus merveilleuse collection de dessins de son temps. Il s'était ruiné à l'acquérir. Tout l'argent

1. *Annales Internationales d'Histoire.* Congrès de Paris 1900. Section des Arts dessin (p. 49 et suiv. du volume).

de ses meubles y passait. Mariette écrit : « Cet homme qui a travaillé prodigieusement, et qui, pendant le cours d'une longue vie, a servi des rois et des hommes riches, est pourtant mort assez mal dans ses affaires. C'est qu'on ne faisait aucune vente d'estampes, de dessins, etc., où il ne fut et où il n'acheta sans avoir souvent de quoy payer; il fallait emprunter presque toujours à gros intérêt. Une nouvelle vente arrivait. Nouvelle occasion de recourir aux expédients. Le cabinet devenait nombreux et les dettes encore davantage, et pendant ce temps le travail languissait[1]. » Dans la nuit du 20 août 1720 un incendie allumé dans l'atelier voisin, peut-être par un voleur pris sur le fait et qui voulait se venger, détruisit la plus grande partie de ces merveilles, des dessins de presque tous les Maîtres italiens, de presque tous les Maîtres français sans compter un précieux manuscrit de Rubens lui-même sur la peinture, et cent portraits gravés de Van Dyck retouchés de sa main. C'est à peine si on sauva une petite partie des trésors[2]. Plus près de nous, une grande partie de la collection de M. Gatteaux, le grand ami d'Ingres, l'amateur délicat qui a légué ce qui lui restait au Louvre, subit le même sort, en 1870.

Pour étudier un dessin, il faut, avant tout, déterminer son état-civil, critiquer son authenticité. C'est presque toujours un travail difficile, et qui a été trop négligé jusqu'à présent pour qu'on n'y prête pas la plus sérieuse attention. Parfois, l'origine même d'une pièce suffit à nous renseigner d'une façon certaine sur son auteur. Les dessins attribués à un artiste, qui sont sortis de son atelier pour entrer dans une collection publique où ils sont inventoriés immédiatement, sont généralement authentiques, et il suffit, le plus souvent, de vérifier si les opérations successives d'inventaire ont été correctement exécutées. Dans certains cas, toutefois, l'origine donne des indications inexactes. Le Louvre, par exemple, possède plus de deux mille dessins attribués au peintre Charles Le Brun. Ces dessins proviennent de sa succession. En échange des faveurs, des postes, des pensions qu'il recevait de Louis XIV, Le Brun avait pris l'engagement de laisser au souverain tous les croquis, toutes les esquisses, toutes les études exécutés pour des travaux de la Couronne. Dès sa mort, le 12 février 1690, les scellés furent apposés sur ses domiciles : il en avait plusieurs

1. Mariette. *Abecedario*, II, p. 166-167.
2. Voy. *Archives de l'Art français*, t. IV, p. 334.

à Paris et à la campagne, et, le 14 février, le commissaire Prioult, assisté de René-Antoine Houasse, commença un inventaire détaillé de ses collections. Le 28 juillet, il se transporta aux Gobelins où se trouvaient les œuvres mêmes du défunt et il en fit l'inventaire. Il nota bien que les dessins sont tantôt de la main du maître tantôt de la main d'élèves ; mais ses indications n'ont pas servi dans les inventaires du Cabinet du roi dressés sous l'ancien régime. Son procès-verbal, égaré jusqu'en 1883, a été retrouvé aux Archives Nationales par M. Jules Guiffrey [1]. Prioult, d'ailleurs, ne précisait pas la plupart du temps. Si on découvre bien, dans son procès-verbal, quelques attributions à Nivelon ou autres, il se contentait le plus souvent d'indications sommaires : « Item, nous avons tiré dudit Cabinet un autre portefeuille ou nous avons trouvé 400 feuilles de desseins d'études dud. deffunt s. Le Brun et de ses élèves qui ont été paraphez. » Parmi les dessins du Louvre inscrits sous le nom de Le Brun, tous ne sont donc pas de la main du maître. Avant d'en faire état, il faut contrôler rigoureusement l'exactitude des attributions. Peut-être d'ailleurs n'arrivera-t-on pas, souvent, à des résultats certains, tant la manière de Le Brun et de ses élèves est semblable.

On connaît d'assez nombreux moyens d'identifier les dessins. Aucun n'est excellent; il faut les vérifier les uns par les autres pour obtenir des résultats à peu près satisfaisants. La tradition, par exemple, peut fournir des présomptions, mais elle a toujours besoin d'être confirmée : on peut être trompé par des ressemblances fortuites, des copies ou des faux. Quand un dessin attribué à un artiste représente un sujet certainement traité par cet artiste (en dessin, peinture, gravure, etc.) et que nous pouvons vérifier soit par la comparaison de l'œuvre définitive ou d'une gravure, soit par une description très précise l'identité de la composition, il y a quelques chances pour qu'on soit en présence d'une étude, d'une esquisse pour l'œuvre définitive. Mais c'est dans ce cas, surtout, qu'il faut prendre garde aux copies et aux faux. Au XVIe et surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles, les copies ont été légion en Italie et en France. On considérait la copie de dessins de maîtres comme un des meilleurs exercices scolaires, car il initiait les jeunes gens à la fois à la pensée et à la technique du maître. Non seulement

1. Jules Guiffrey, *Scellés et inventaires d'artistes*, *1883-1885*, 3 vol. in-8.

les élèves, en France, au XVIIe siècle, copiaient des esquisses originales de leurs professeurs dans les ateliers, mais ils reproduisaient des dessins italiens ou plutôt des copies de dessins italiens refaites elles-mêmes parfois pour la centième fois.

Comment distinguer les copies ? Si elles sont d'une époque postérieure, elles auront un caractère différent de l'original. C'est une loi constante : tous les artistes d'un même temps, quelles que soient leur indépendance et leur originalité, travaillent dans une manière générale identique, et toujours différente de celle des générations précédentes et suivantes. Si les copies sont d'un contemporain, au contraire, elles seront scrupuleuses et médiocres, sages et minutieuses, sans vie, sans liberté, trop bien faites. Les hésitations dans un dessin plaident généralement en faveur de l'authenticité. A moins d'une grâce spéciale, d'une habileté particulière de métier, un artiste, quand il cherche un croquis, hésite, essaie, se reprend, et les traces de ces essais, de ces hésitations, de ces reprises sont si fréquentes dans les meilleurs dessins que leur absence est souvent suspecte. Les copies des faussaires sont le plus souvent adroitement maquillées et il peut être très difficile de les reconnaître. Je n'indique pas ici tous les moyens de les découvrir. Ils se résument en une critique très attentive, très minutieuse de l'œuvre. Tantôt une légèreté perd le faussaire ; il emploie un papier dont jamais l'artiste ne s'est servi, tantôt il succombe à un excès de précaution. Pour mieux reproduire le style de « son artiste », il copie une gravure reproduisant une peinture ou un dessin perdus, mais il oublie que le plus souvent la gravure est en contre-partie et il la dessine dans le même sens : cela suffit pour dévoiler la supercherie. Il est rare qu'un faussaire songe à tout.

Autre présomption d'authenticité : le dessin porte le nom de l'artiste d'une écriture contemporaine ; les écritures postérieures n'ont au contraire pas la moindre valeur : c'est ainsi qu'on ne peut accorder aucun crédit aux inscriptions du XIXe siècle tracées sur les dessins français du Louvre ; quelques pièces portent cinq ou six noms d'auteurs dont aucun n'est le véritable. Quant aux signatures elles n'apportent une certitude absolue que dans un seul cas : quand on parvient à les identifier avec une signature authentique de l'artiste. Des indications manuscrites, non signées, peuvent dans ce cas remplacer parfois la signature.

Ces notes n'ont pas la prétention d'énumérer tous les moyens

d'identifier ou d'authentifier les dessins, mais elles peuvent orienter les travailleurs et leur indiquer les procédés auxquels nous sommes réduits dans l'état de la science. Je crois que l'étude technique des dessins, c'est-à-dire l'étude des procédés d'exécution (pointe d'argent, pierre noire, sanguine, etc.), la recherche de leur date d'introduction en Italie, en Flandre, en France, et de leur répartition, selon les époques et selon les maîtres, facilitera beaucoup le travail. Cette étude n'est malheureusement pas encore faite. Quelques rares travaux de détail ont seuls paru. Je signale entre autres, dans les *Annales internationales d'histoire* (Congrès de Paris 1900, section d'Histoire des Arts du dessin) une intéressante note de M. Durand-Gréville sur l'encre dans les dessins des vieux maîtres. M. Durand-Gréville étudie les décompositions de la matière dans plusieurs des meilleures pièces du Louvre et prouve que bien des dessins, que nous croyions lavés de bistre ou de sanguine, ont été, en réalité, exécutés à l'encre noire. Un savant autrichien se préoccupe de la technique des dessins et prépare sur elle un travail. Même si ce livre n'est pas définitif, ce qui est vraisemblable, puisqu'il sera le premier, les historiens trouveront en lui un instrument de travail important.

***

Après les dessins eux-mêmes, les principaux documents de l'histoire des dessins sont ceux qui nous permettent de mieux connaître les dessins ou d'en connaître le plus grand nombre possible. Les plus précieux sont donc les reproductions en *fac-simile*. Leur valeur est d'autant plus grande que les collections sont dispersées à travers l'Europe. Les fac-simile sont connus depuis longtemps. Les graveurs du XVIe et du XVIIe siècle en exécutaient déjà. C'étaient le plus souvent alors des modèles à l'usage des élèves. Leur destination explique leur rareté et l'absence d'œuvres françaises dans leur nombre. Ces gravures étaient fort coûteuses, d'un petit débit et les jeunes peintres — c'était l'inévitable conséquence de leur éducation — préféraient travailler d'après des œuvres italiennes. Il faut signaler cependant les dessins gravés du Poussin, dont on peut voir des épreuves au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale ou un œuvre tout à fait exceptionnel à cette époque, celui du dessinateur Ray-

mond de La Fage, qui parut en 1689 sous le titre de *Recueil des meilleurs dessins de R. de La Fage, gravé par cinq des plus habiles graveurs* sous la direction de Van der Bruggen et qui obtint un grand succès.

On rencontre bien au XVIIIe siècle quelques dessins gravés sans intention didactique. Les plus célèbres sont ceux du beau recueil de Watteau publié par M. de Julienne : « *Figures de différents caractères de paysages et d'estudes dessinés d'après nature,* gravées à l'eau forte par les plus habiles peintres et graveurs du temps, tirés des plus beaux cabinets de Paris. » C'était un monument élevé par un ami à la mémoire du maître disparu. Julienne s'excuse presque, dans sa préface, de l'avoir élevé : « On ne s'est guère avisé de faire graver les études des peintres. La plupart de leurs dessins sont faits avec trop de vitesse pour être terminés; ils ne consistent qu'en des figures presque toujours détachées et imparfaites; leur rapport avec l'histoire dont ils font partie fait souvent leur plus grand mérite et, par conséquent, ils ne peuvent plaire qu'aux personnes de l'art. Cependant on espère que le public verra d'un œil favorable les dessins du célèbre Watteau qu'on lui présente ici : ils sont d'un goût nouveau, ils ont des grâces tellement attachées à l'esprit de l'auteur qu'on peut avancer qu'ils sont inimitables. » L'ouvrage, d'ailleurs, ne fut tiré qu'à cent exemplaires mis à prix à 500 livres. Encore ne furent-ils pas tous souscrits, et le prix fut abaissé de moitié. Signalons, dans le même ordre d'idées, le *Livre des différentes attitudes de la cavalerie ou de l'infanterie,* par Charles Parrocel, exécuté sur le modèle de *Figures de différents caractères,* mais dont l'intérêt est exclusivement anecdotique.

Le recueil de Caylus, au milieu du XVIIIe siècle, *Dessins du Cabinet du roi,* gravés par le comte de Caylus (2 vol. in-folio), inaugure, en France du moins, une nouvelle période dans l'histoire des reproductions de dessins. Le goût des dessins s'est développé, la passion des Cabinets est devenue si générale qu'on trouve un public pour acheter les reproductions d'une collection, d'un ensemble connu : après le Cabinet du roi, le Cabinet Basan paraîtra. Mais c'est en Angleterre, surtout, à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe, que les reproductions de dessins deviennent abondantes. Elles embrassent tantôt un Cabinet entier comme les *Dessins du Cabinet du roi d'Angleterre*, publiés par Chamberlain,

1812, in-folio; tantôt une partie de l'œuvre d'un maître comme les deux cents dessins du *Livre de Vérité* de Claude Lorrain, gravés par le graveur Richard Earlom et publiés en 1777 par l'éditeur anglais John Boydell, ou les dessins du Parmesan gravés par C.-M. Metz. (Londres, 1790, in-f° obl.) tantôt enfin un certain nombre de dessins choisis parmi les pièces importantes sans unité d'auteur ou de Cabinet. Exemples : C.-M. Metz, *Dessins d'après les Maîtres gravés,* Londres, 1798, in-f°, ou S. Rogers, *Dessins d'après les Anciens Maîtres*, Londres, 1778, 2 vol. in-folio. Cette activité gagne l'Allemagne et l'Italie. Encore ne parlons-nous ici que des dessins réunis en recueils; on trouverait des pièces isolées dans l'œuvre de tous les graveurs.

Ces reproductions, *gravées à la main,* sont, naturellement, de valeur et d'intérêt inégaux. Le graveur n'a pas toujours été fidèle : Richard Earlom a trahi Claude Lorrain qu'on retrouve à peine, sous son interprétation; Caylus, non plus, ne s'astreignait pas à une exactitude rigoureuse. D'ailleurs les procédés connus n'ont pas permis, pendant des siècles, de réaliser des fac-simile irréprochables. Je ne parle pas même des reproductions vulgaires dans lesquelles le graveur, s'inspirant seulement du sujet des dessins, a traduit en gravure (noire ou bistre) la composition du dessinateur, sans chercher à donner un fac-simile, à imiter une technique. Dès le XVIe siècle on s'est efforcé de donner par la gravure l'illusion du dessin. Rien de plus aisé pour les compositions à la plume : l'eau forte les traduit exactement. Pour les lavis, le problème était plus compliqué. On l'a résolu assez adroitement dès le XVIe siècle, par une combinaison de gravure à l'eau forte et de gravure sur bois. Les traits, les contours sont reproduits à l'eau forte, et les lavis sont rendus par une gravure sur bois sur laquelle les blancs sont réservés. Ce procédé a été longtemps employé. Vers la fin du XVIIIe siècle seulement on l'a remplacé par l'aquatinte que Le Prince, — s'il ne l'inventa pas — mit à la mode en France et dont la première raison d'être fut l'exacte reproduction des dessins au lavis. C'est dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle encore, à l'époque où la curiosité des amateurs stimulait les graveurs, où Boucher mit les dessins à la mode pour la décoration des salons et des boudoirs que François et Demarteau découvrirent le moyen de reproduire en fac-simile les dessins à la sanguine ou à la pierre noire. Pour marquer les vides laissés par la sanguine ou

la pierre noire mordant le papier grenu ils se servirent d'une roulette à molette qu'ils promenaient sur leur planche.

L'invention des procédés mécaniques de gravure a donné à la reproduction des dessins un développement inattendu. Grâce à l'héliogravure, grâce à la phototypie surtout, procédé moins coûteux, nous aurons peut-être un jour un corpus de quelque importance des dessins anciens. Les reproductions de dessins par la phototypie sont beaucoup plus exactes que les reproductions de peinture : la diversité des couleurs étant très réduite on peut obtenir des fac-simile d'une exactitude pratiquement parfaite.

Les dessins publiés en phototypie dans ces dernières années sont très nombreux, et ils seraient plus abondants encore si les éditeurs, guidés par la mode, n'avaient pas, au lieu de faire paraître des pièces inédites, reproduit à trop d'exemplaires — qui ne varient que par le luxe du papier et la perfection du tirage — quelques œuvres choisies du XVIIIe siècle : Watteau, Boucher, Fragonard. Malgré tout, les fac-simile constituent un instrument de travail important et qui deviendra plus précieux encore quand nous posséderons un exact catalogue des dessins reproduits. Ce catalogue n'existe pas en France, mais il a été entrepris en Hollande. Le Cabinet des Estampes d'Amsterdam possède un répertoire sur fiches de toutes les œuvres d'art reproduites par la gravure à la main ou par la gravure mécanique : les dessins y tiennent une place importante. Il faudrait pouvoir imprimer cet inventaire; encore l'édition ne serait-elle jamais au courant, car chaque jour de nouvelles fiches viennent s'ajouter aux anciennes.

Les recueils de fac-simile exécutés avec méthode, selon un plan intelligemment choisi et rigoureusement suivi, sont encore assez rares. Le plus souvent, les éditeurs ont publié au hasard de belles pièces sous des noms d'artistes célèbres, pour faciliter la vente, sans même vérifier l'exactitude des attributions. Les plans les plus fréquemment adoptés, quand il y a un plan, sont les suivants. Tantôt on se propose d'étudier les dessins d'un même musée sans distinction d'écoles; tantôt on ne se préoccupe que de l'œuvre d'un seul artiste dans son ensemble ou dans une de ses parties. A la première catégorie appartiennent des publications comme les *Dessins du Musée de Stockholm* publiés par G. Upmark (Stockholm, 1889, in-folio), *les Dessins de l'Albertina de Vienne*

et d'autres collections; les *Dessins du Musée du Louvre*, par H. de Chennevières, les *Dessins de la Galerie des Offices*, etc., etc.; dans la seconde, je signale les *Dessins de Hans Baldung Grien*, publiés par G. de Terey, les *Dessins de Rembrandt*, par C. Hofstede de Groot (La Haye, 1903, in-folio), les *Dessins d'Albert Durer*, par Lippmann (Berlin, 1883, 5 vol. in-folio), les *Dessins de Jacques Callot existant dans la Galerie royale de Florence,* Florence 1875, le *Carnet de Dessins de Holbein le Jeune au Cabinet d'Estampes de Copenhague,* Copenhague, 1861, petit in-folio, ou les *Dessins de J.-A.-D. Ingres*, au musée de Montauban, publiés par M. Lapauze, en 1901. Ces deux méthodes sont admissibles; mais la seconde est préférable. Il est plus logique de s'attacher à l'œuvre d'un seul artiste et d'en réunir tous les éléments. Malheureusement la science n'est pas encore assez avancée pour que nous puissions toujours établir des attributions avec certitude. Aussi la publication par musée est-elle une étape souvent nécessaire. Elle permet des comparaisons qui écarteront les erreurs dont les travaux les plus sérieux sont trop souvent encombrés.

***

Après les fac-simile, il faut étudier les inventaires manuscrits et les catalogues imprimés. Les anciens inventaires nous apprennent l'existence d'œuvres dont la trace est perdue; ils permettent aussi d'identifier des pièces tombées dans l'anonymat. On ne connaît guère d'inventaire avant le XVIIe siècle, en France. C'est d'ailleurs l'époque où les collections de dessins prennent quelque importance. Elles étaient connues dès le temps de Vasari, dont le *Libro dei disegni* constitua une des premières collections; mais elles étaient rares encore à cette époque. Au XVIIe siècle, au contraire, des souverains, Charles Ier d'Angleterre, Christine de Suède, donnèrent l'exemple et constituèrent de fort beaux Cabinets; ils furent suivis par plusieurs amateurs éclairés, Jabach, Marolles, Boulle, etc., entre autres, chez nous.

Les inventaires manuscrits ont longtemps été les plus nombreux. Jusqu'au XIXe siècle, les catalogues imprimés ont été réservés aux ventes. C'est ainsi que Jabach, dont le premier Cabinet fut cédé en bloc au roi et dont le second passa directement à ses héritiers n'eut jamais de catalogue imprimé. C'était pourtant le plus admi-

rable amateur du XVIIe siècle et un des plus remarquables de tous les temps. Au contraire, Michel de Marolles qui mit successivement en vente les deux collections qu'il avait rassemblées, rédigea et fit imprimer deux catalogues, les premiers que nous connaissions en France : le *Catalogue des livres d'Estampes..., fait à Paris en l'année 1666* et le *Catalogue des livres d'Estampes..., fait à Paris en l'année 1672*. Les titres ne mentionnent que les estampes : celles-ci formaient, en effet, la majeure partie des collections; mais Marolles possédait aussi et cataloguait des dessins assez abondants, surtout dans son second Cabinet. Au XVIIIe siècle les catalogues de vente devinrent nombreux. Une bibliographie générale des inventaires manuscrits et des catalogues imprimés, rendrait les plus grands services. Pour les manuscrits rien n'est fait. Pour les imprimés au contraire on consultera avec profit des travaux partiels : *Les ventes de tableaux, estampes, dessins et objets d'art aux XVIIe et XVIIIe siècles* par G. Duplessis, par exemple, pour le XVIIIe siècle. L'ouvrage entrepris par M. Mireur, le *Dictionnaire des tableaux et des dessins passés dans les ventes au XVIIIe et au XIXe siècle*, aurait pu rendre les plus grands services. Il n'a malheureusement pas été établi avec tout le soin désirable. De plus, l'éditeur en a interrompu la publication. C'est un travail à reprendre. Il est difficile à mener à bien tant les inventaires imprimés sont devenus nombreux au XIXe siècle. Des collections médiocres en possèdent; les plus petites ventes en sont pourvues; toutes les expositions temporaires, si nombreuses dans ces cinquante dernières années, ont eu leur livret.

On ne peut accorder la même confiance à tous les inventaires. Leur rédaction est souvent l'œuvre de sous-ordres qui acceptent des attributions traditionnelles sans même les vérifier. Dans ce cas leur utilité est contestable : ils servent surtout à propager des erreurs. Rédigés par des travailleurs consciencieux, ils peuvent être très précieux. Il est donc essentiel de connaître l'auteur du catalogue que l'on emploie.

L'inventaire des dessins de Le Sueur au Musée du Louvre, dans les collections Reiset et His de la Salle, publié par Montaiglon en 1852 dans les *Archives de l'art français*, à la suite des documents sur l'artiste édités par Dussieux, peut être considéré comme un modèle. Son plan est limité, mais parfaitement rempli. Les pièces sont classées dans l'ordre suivant : 1° Compositions : *a*) sujets

religieux ; *b*) sujets mythologiques et historiques. 2° Figures : *a*) figures pour des sujets religieux ; *b*) figures pour des sujets mythologiques ou historiques. Chaque dessin est soigneusement décrit ; ses gravures sont signalées ainsi que toutes les références bibliographiques, et les collections qu'il a traversées avant d'entrer au Louvre, chez Reiset ou chez His de la Salle.

Même quand un catalogue est signé on doit le vérifier. L'auteur responsable n'est pas toujours l'auteur réel. L'inventaire encore en usage au musée du Louvre le montre bien. Il a été établi sous le second Empire par un homme d'un goût très fin et d'une science très sûre, Frédéric Reiset. Mais Reiset n'en a pas exécuté lui-même toutes les parties. Il a confié, sinon des attributions, du moins des descriptions à des scribes dénués de toute culture générale et dont le travail est émaillé de bien singulières naïvetés.

Le goût personnel et la valeur morale des amateurs sont des éléments importants pour la critique des catalogues de collections particulières. C'est ainsi que les attributions établies au XVIIIe siècle par un groupe d'hommes dont le plus éminent fut Mariette, et parmi lesquels on peut encore citer Joullain, Basan, Lempereur, etc., sont généralement exactes. C'est une bonne fortune pour nous de retrouver un dessin de la collection Mariette dont l'encadrement a été respecté, et sur lequel nous lisons, dans le latin élégant de l'amateur, le nom de l'auteur et le titre de l'œuvre. Nous voudrions conserver des catalogues exacts et détaillés de tous les Cabinets de ce temps. Malheureusement les amateurs n'établissaient pas leurs inventaires avec soin. Que de fois, sous un seul numéro, trouve-t-on dans le catalogue Crozat ou dans le catalogue Mariette des mentions comme celle-ci : un lot de cent dessins de l'Ecole florentine — sans plus de détails. Même quand un numéro est réservé à un seul dessin, jamais celui-ci n'est décrit, jamais ses dimensions ne sont indiquées. Un ordre est-il par hasard suivi dans les énumérations ? C'est l'ordre chronologique, et nous allons voir qu'il est inadmissible.

Quant aux catalogues dressés pour nos ventes contemporaines, ne les signalons que pour engager les travailleurs à s'en méfier. On voit trop l'intérêt des rédacteurs à travestir la vérité et à donner à toutes les pièces les origines les plus illustres.

La plupart des grandes collections publiques commencent à

imprimer les inventaires complets de leurs Cabinets de dessins. Elles s'étaient contentées le plus souvent, jusqu'à présent, d'inventaires manuscrits et de catalogues partiels. En France par exemple, sous l'ancien régime, le Cabinet de dessins du roi fut plusieurs fois inventorié par les gardes des dessins successifs : Le Brun, Houasse, Antoine Coypel, Charles Coypel, Charles-Nicolas Cochin, Vincent, mais jamais ces inventaires ne furent publiés. Au milieu du XVIIIe siècle une petite partie de la collection fut exposée au Luxembourg en même temps que les tableaux; mais les livrets de 1751 et de 1758 se contentèrent de la mentionner brièvement. C'est en 1797 que fut publié le premier catalogue des dessins nationaux. Le 28 thermidor une exposition de 400 dessins fut inaugurée et l'inventaire de toutes les pièces fut dressé avec soin. Nouvelle exposition plus importante en 1802 et nouvel inventaire. Dès lors les livrets se succèdent à intervalles assez rapprochés : 1811, 1815, 1817, 1820. Jusqu'en 1827 ils sont rédigés par Morel d'Arleux, chargé de la conservation des dessins. En 1838 une nouvelle notice, la plus importante de toutes, est publiée : elle catalogue 1,298 dessins dont 373 de l'école française. Louis-Philippe a fait procéder aussi à un récolement général de la collection. Ce travail accompli avec le plus grand soin ne nous rend cependant pas de très grands services, parce que ses auteurs ont adopté l'ordre chronologique. Nous arrivons enfin à l'Inventaire Reiset, dont nous avons déjà parlé, qui sert de fondement au classement actuel. Reiset exposa dans les salles du Louvre plus de dessins que jamais et, en 1866, il publia sa *Notice de dessins, cartons, pastels, miniatures et émaux exposés dans les salles du premier étage du Musée Impérial.* Ce catalogue est remarquable par la précision des attributions, la brièveté et l'exactitude des descriptions et les notes critiques qui l'accompagnent; mais il ne comporte que 1,513 numéros, alors que la collection du Louvre, était déjà composée de 30,000 pièces. Il a été complété par des Notices supplémentaires publiées par M. Both de Tauzia et consacrées, elles aussi, aux dessins exposés. Reiset ne croyait pas qu'un inventaire général imprimé de collections de dessins pût être jamais tenté. C'est cependant un travail qui sera bientôt accompli. L'école française est en cours de publication, l'école allemande en préparation.

Les grandes collections étrangères ne sont pas mieux cataloguées que le Louvre; au contraire. L'exactitude des attributions a été

longtemps trop précaire pour permettre l'impression de catalogues. Les recherches de ces vingt dernières années seules ont rendu ce travail possible ; encore ne faudrait-il pas nous faire d'illusions ; les catalogues que nous publions ne sont pas définitifs. Ils indiquent l'état de la science, et facilitent recherches et vérifications ; mais dans vingt ans, dans dix ans peut être, il faudra les recommencer.

Le classement alphabétique est le seul qui leur convienne. L'ordre chronologique doit être proscrit, quoiqu'il permette de comparer plus facilement des œuvres d'une même époque. Il est peu pratique puisqu'il oblige à connaître d'avance les dates de naissance des artistes dont on cherche l'œuvre. Il ne peut être rigoureusement suivi d'ailleurs ; car nous ne connaissons pas toutes les dates. A plus forte raison ne doit-on jamais employer l'ordre chronologique mitigé, adopté par Reiset dans le catalogue qu'il dressa de sa propre collection avant de la vendre au duc d'Aumale. Reiset inventoria d'abord les œuvres de Poussin, sous prétexte que Poussin était le plus grand de tous les artistes français et qu'il méritait une place d'honneur, puis il reprit l'ordre chronologique.

Chaque dessin doit être naturellement classé sous un numéro spécial. Chaque article doit comporter un titre, une description aussi courte, mais aussi précise que possible, des indications de dimensions, de couleur et de nature, même de filigrane du papier. Toutes les inscriptions, toutes les signatures, tous les monogrammes d'artistes ou d'amateurs seront soigneusement relevés ; on notera également toutes les reproductions du dessin que l'on connaît, et, quand c'est un croquis préparatoire, l'œuvre définitive pour laquelle il a été exécuté. Un catalogue idéal reproduirait, — même en dimensions très restreintes, cela importe peu, puisqu'il s'agit seulement de donner des éléments d'étude et de comparaison, — toutes les pièces qu'il décrirait ; mais on conçoit combien cette condition est difficile à réaliser pour les Cabinets importants, pour ceux par exemple qui, comme le Louvre, contiennent près de 50,000 dessins.

***

Les fac-simile, les inventaires manuscrits, les catalogues imprimés, ne dispenseront pas les historiens des dessins de tous les travaux

d'archives auxquels sont astreints les historiens de l'art en général. Tous les documents concernant les dessinateurs, leur vie et leurs œuvres, toutes les indications relatives aux procédés de travail, aux habitudes d'un maître, fournies par les contemporains, devront être relevés soigneusement. L'ouvrage dont on tirera la moisson la plus abondante pour les hommes et les œuvres jusqu'au milieu du XVIIIe siècle est l'*Abecedario* de Mariette. On n'y trouvera pas seulement des jugements précieux par la sûreté du goût de Mariette, mais aussi des recherches précises sur les biographies et parfois d'excellents essais de catalogues. Les notices sur les artistes, écrites par Mariette encore, par Joullain, Lempereur et tous les rédacteurs des catalogues de ventes du XVIIIe siècle, en tête de ces catalogues celles de d'Argenville dans *l'Abrégé de la Vie des plus fameux Peintres* sont importantes à consulter. Pour la suite on dépouillera avec profit toutes les monographies consacrées aux peintres.

***

Quand tout le travail que nous venons d'indiquer sera accompli, quand la technique des dessins sera mieux connue, quand un très grand nombre d'œuvres aura été publié, et que des catalogues sérieusement établis nous fourniront sur les autres des indications précises, quand les attributions auront été rigoureusement contrôlées et que des répertoires nous permettront d'établir sans trop de peine la bibliographie de toutes les parties de l'histoire du dessin, cette histoire ne sera pas encore constituée, mais elle pourra être activement poussée et rapidement conduite au même point que l'histoire de la peinture et de la sculpture.

On s'est très peu et très mal servi des dessins jusqu'à présent. On les a le plus souvent isolés dans le temps, sans songer qu'ils ont été précédés et suivis d'autres dessins qui ont réagi sur eux et sur lesquels ils ont réagi. L'intérêt que présente l'histoire des dessins pour l'histoire générale de l'art n'est pas douteux. Il est certain, par exemple, que l'évolution de la peinture en France, au début du XVIIIe siècle, est mieux marquée dans les dessins que dans les tableaux. C'est l'époque où l'art guindé, sévère, ennuyeux de Le Brun et de ses contemporains, imité des Bolonais, se transforme en un art plus libre, plus vivant et plus sensuel, dont l'ins-

piration vient de Rubens et des grands Flamands du XVIIe siècle. La génération d'Antoine Coypel et de Louis de Boullogne accomplit cette transformation. Mais regardez, aux Invalides, par exemple, les décorations de Louis de Boullogne, regardez à la chapelle de Versailles les compositions d'Antoine Coypel pour la voûte, ou au Musée de Montpellier les fragments du même artiste pour la grande galerie du Palais-Royal, c'est à peine si vous soupçonnerez qu'une des évolutions capitales de l'art français s'accomplit sous la direction de ces deux artistes. Leurs dessins, au contraire, sont d'une liberté charmante. Plus trace de la raideur du temps précédent ! Les études de femmes par Coypel et par Boullogne, au Musée du Louvre, ont une vie et une grâce que les contemporains de Boucher et de Fragonard ne dépasseront guère. Les scènes galantes deviennent nombreuses, et le mode sensuel et libre sur lequel elles sont traitées n'apparaîtra pas dans les tableaux avant les dernières années de Watteau.

Pour la biographie d'un artiste, l'étude de son talent, l'histoire de ses œuvres, les dessins constituent un document de premier ordre. Ils nous révèlent la genèse des conceptions, les étapes des réalisations. Nous ne connaissons bien Watteau qu'après avoir étudié ses dessins, et, à défaut des originaux, les gravures exécutées au XVIIIe siècle d'après ses dessins. Watteau, nous dit Caylus, n'a jamais fait « ni esquisse, ni pensée aucune pour aucun de ses tableaux, quelque légère et quelque peu arrêtée que ça pût être. Sa coutume était de dessiner ses études dans un livre relié de façon qu'il en avait toujours un grand nombre sou ssa main... Quand il lui prenait en gré de faire un tableau, il avait recours à son recueil. Il y choisissait les figures qui lui convenaient le mieux pour le moment. Il en formait ses groupes le plus souvent en conséquence d'un fonds de paysage qu'il avait conçu ou préparé. » Comme d'habitude, Caylus exagère; Watteau dessinait parfois des esquisses pour ses tableaux; il nous en reste quelques-unes; mais il se servait fréquemment aussi de ce carnet que le biographe nous révèle. En dehors de leur très grande valeur artistique les dessins du Maître ont donc une importance capitale pour la connaissance de son œuvre; ils sont surtout précieux pour les tableaux perdus.

Les historiens, enfin, surtout les historiens d'histoire moderne et contemporaine, pourront tirer profit d'une étude plus approfon-

die des dessins. Le dessin est souvent une œuvre d'art; il est toujours un document figuré, aussi important qu'un document d'archives. Pour la représentation d'événements contemporains des artistes, il est inutile de prouver sa valeur. Les œuvres de cet ordre ont d'ailleurs souvent été mises à profit. Les scènes de mœurs aident à la connaissance et à la compréhension d'une époque. Même quand leurs sujets paraissent d'abord indifférents, les dessins peuvent fournir d'intéressantes indications. Il n'est pas inutile de constater qu'au XVIIe siècle les scènes mythologiques et les sujets religieux dominent parmi les dessins, que les premières sont essentiellement décoratives, sans grâce, sans fraîcheur le plus souvent, et que toute conviction, tout sentiment religieux sont exclus des seconds. Il est intéressant de noter qu'aux sujets galants du XVIIIe siècle, les mieux connus, les plus goûtés, on peut opposer des scènes d'intérieur paisible qui représentent les goûts de toute une partie du public de l'époque.

Mais le développement de ces idées nous conduirait à une nouvelle étude. Nous avons seulement voulu montrer que les dessins offraient aux travailleurs un terrain à peine exploré; nous avons essayé d'indiquer les méthodes qui nous permettront d'arriver à la connaissance de leur histoire et les conséquences importantes pour l'histoire générale et pour l'histoire de l'art qu'on pourra tirer de leur étude.

PIERRE MARCEL.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'HISTOIRE AU LYCÉE

LES CONFÉRENCES DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE[1]

M. Pagès s'est expliqué, ici même[2], sur les changements que les auteurs du plan d'études de 1902 ont apportés dans la conception et les méthodes de l'enseignement historique au lycée et au collège. Cette question a fait l'objet, l'an dernier, de quatre conférences qui ont été données au Musée Pédagogique par MM. Seignobos, Langlois, Gallouédec et Tourneur; elles ont été suivies de deux séances de discussion qui ont été, comme les conférences, présidées par M. Lavisse. Les unes et les autres avaient attiré un auditoire très nombreux, très attentif et quelquefois très passionné de dames professeurs des lycées de jeunes filles, de leurs collègues des lycées et collèges de garçons, d'étudiants de l'Université de Paris.

***

La conférence de M. Langlois sur l'*Agrégation d'histoire et sur la préparation professionnelle à l'enseignement de l'histoire* se

1. Conférences du Musée Pédagogique de 1907. *L'Enseignement de l'histoire*, Paris, Imprimerie Nationale, MDCCCVII.

Charles Seignobos, *L'Histoire dans l'Enseignement secondaire*, Paris, Armand Colin, 1906. — *Circulaire de M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris sur les classes d'une heure*, Paris, 30 janvier 1903. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *Instructions relatives à l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles*, 17 février 1908. — *Société d'Histoire Moderne*. Bulletin de mars 1908, septième année, n° 5.

2. Voir la *Revue* de décembre 1907, t. XV, p. 299.

suffit à elle-même, puisque l'orateur, après avoir magistralement exposé la réforme capitale dont l'agrégation a été l'objet en 1894, a discuté à fond toutes les questions qui s'y rattachent. L'agrégation a été dédoublée, c'est le point essentiel; dans un premier stade, les candidats sont conviés à se munir d'un diplôme d'études supérieures qu'ils obtiennent après avoir produit un travail personnel et subi un examen scientifique à l'Université. Vient ensuite le second stade, c'est l'agrégation proprement dite. Elle a été réduite à un minimum d'épreuves professionnelles qui ont varié à plusieurs reprises, qui peuvent être contestées à coup sûr, mais qui valent après tout comme procédé de sélection. A partir de 1907, on exige, en outre, des candidats un certificat d'aptitude pédagogique qui est subordonné très simplement à l'assistance à quelques conférences de pédagogie générale et à l'accomplissement d'un stage dans un lycée.

Tout ce que j'ajouterai, c'est que ce stage serait peut-être plus profitable, si par un artifice quelconque le professeur qui en est le témoin au lycée pouvait être associé en quelque mesure à sa préparation. L'étudiant d'université apporte sur le sujet qu'il doi traiter des leçons qu'il a faites ou telles qu'il les aurait faite devant son maître de conférences ou devant ses camarades, des leçons très documentées, très soignées, très savantes et le plus souvent très longues. Il les débite généralement très vite à des élèves qu'elles dépassent. Si le professionnel de l'enseignemen secondaire avait été introduit à l'École normale ou au Musée Pédagogique pour entendre au préalable une au moins de ces leçons, il aurait demandé quelques sacrifices, indiqué ce qui intéressera les élèves, ce qu'ils n'entendront pas, la manière dont il faut parler devant eux et répéter pour être écouté, expliqué comment un maître expérimenté regarde sa classe pour s'assurer qu'elle est en communion avec lui, s'interrompt pour savoir qu'il est suivi et compris. Le stage deviendrait ainsi plus avantageux pour l'étudiant; il ne troublerait en aucune manière l'économie de la classe où on l'intercale.

***

Comme celle de M. Langlois, la conférence si documentée et si intéressante de M. Tourneur sur l'*Enseignement historique à*

l'étranger a été laissée en dehors de la discussion. M. Tourneur a fait surtout porter son enquête sur l'Allemagne et sur les États-Unis, deux pays où la conception et la méthode de l'histoire se ressemblent singulièrement.

Les procédés traditionnels d'enseignement sont, en Allemagne : d'une part l'usage des instruments auxiliaires, atlas de géographie historique, *tabellen* (liste aride de chiffres, de faits, de dates), manuel auxiliaire, et d'autre part le dialogue. A l'aide de ces instruments l'élève prépare la leçon; par le dialogue, le professeur vérifie, rectifie, complète les connaissances acquises et anime la classe ; il propose aussi des sujets d'exercices écrits.

Quant à l'esprit de l'enseignement, il se résume outre Rhin en un seul principe : développer dans le jeune gymnaste le sujet allemand. De l'autre côté de l'Atlantique, l'opinion entend que l'histoire à l'école soit « le moyen le plus sûr d'inculquer le patriotisme américain ». S'il n'est pas à souhaiter que l'on prenne en France le contrepied de ce que M. Tourneur appelle ingénieusement le monroïsme intellectuel, on peut du moins se demander comment deux peuples aussi religieux accordent leur conception de l'histoire avec le souci de l'exactitude et de la vérité.

***

M. Seignobos a développé une thèse qui ne rappelle ni de près ni de loin celle des professeurs allemands; pour lui l'histoire est un instrument d'éducation politique. Elle montre à l'élève, à différentes époques et dans différents pays une série d'événements, de scènes, de personnages entre lesquels il établira des comparaisons et qui l'initieront peu à peu à la vie sociale, à la vie active. Ces événements, ces scènes se déroulent dans le temps les uns après les autres et transforment plus ou moins vite les individus et les sociétés. L'élève qui les a vus se succéder et qui en a saisi les effets acquiert par cela même la notion d'évolution, discerne les éléments permanents d'une société de ceux qui disparaissent ou qui se transforment, comprend mieux le passé et sera capable, quand il sortira du lycée et abordera la vie, de préparer l'avenir. Une telle conception de l'histoire suppose un enseignement fondé sur la critique historique. Le professeur de lycée ne peut ni en exposer rigoureusement les règles ni en fournir de nombreuses applica-

tions, mais il aura l'occasion d'en donner le sens à ses élèves, par exemple quand il leur racontera une légende ou une de ces anecdotes visiblement apocryphes qu'il n'est cependant pas permis d'ignorer, ou qu'il leur exposera sur un même fait deux récits contradictoires transmis par deux traditions différentes. Ainsi préparés par l'étude de l'histoire à chercher en toute circonstance la vérité objective, les jeunes gens n'accepteront les opinions d'autrui que sous bénéfice d'inventaire et de contrôle, et se feront sur toute chose une opinion personnelle.

***

Que ces vues soient justes et fécondes il serait assez difficile de le contester. Tout au plus pourrait-on se demander à quel moment de la vie de l'écolier le professeur pourra se flatter de le diriger vers les fins qui ont été exposées par M. Seignobos. L'histoire, qui est chose essentiellement vivante, ne doit jamais être ennuyeuse ; au tout petit enfant il faudrait montrer et expliquer des images, et, après avoir fixé son attention sur ces objets très simples, accrocher dans sa mémoire un nombre très restreint de noms propres, de faits et de dates. Si, par surcroît, une comparaison s'ébauche dans son esprit entre la vision qu'on lui a donnée du passé et l'impression qu'il reçoit du présent, ce sera tant mieux. Faut-il la provoquer? A quel moment? Dans quelle mesure? C'est une question plus difficile à résoudre et qu'on ne saurait réglementer par avance. Les enfants sont si différents les uns des autres, dans une même classe, dans une même famille, à un même âge, et les groupements se ressemblent si peu.

Qu'il fût utile, d'autre part, d'exposer magistralement la théorie actuelle et d'insister sur la valeur éducative de l'histoire dans une démocratie, plus spécialement dans la démocratie française qui s'est si profondément renouvelée elle-même depuis quarante ans, — quelle différence entre la société au lendemain de la guerre, en 1871, et la société en 1908 ! — c'est encore un point qui me paraît hors de doute, et la conférence de M. Seignobos demeurera longtemps, avec la brochure qui a provoqué les réflexions de M. Pagès, une façon de manuel de pédagogie historique. Il me permettra cependant de lui dire — c'est une question de date et non de méthode que je veux fixer — que le système nouveau avait été

entrevu même avant la rédaction des programmes de 1902, que déjà beaucoup de professeurs tenaient leurs élèves pour de futurs citoyens et avaient essayé de leur présenter l'histoire non comme une matière morte à emmagasiner telle quelle dans la mémoire, mais comme la base d'une vie sociale qui est dans un perpétuel devenir. C'est ainsi apparemment que les étudiants qu'il a, depuis vingt années, préparés à l'enseignement secondaire ont compris leur devoir et rempli leur tâche. Telle a été aussi l'orientation des professeurs qui, depuis trente ans et plus, se sont formés à l'école de M. Lavisse ou de M. Gabriel Monod. Et, si de vieilles traditions ou de vieux administrateurs ont trop longtemps maintenu un enseignement professé *ex cathedra* devant des élèves muets, il n'est personne qui n'ait compris, à la lecture des instructions rédigées en 1890 par M. Lavisse, que notre premier devoir est, pour faire revivre le passé, de répandre largement le jour, l'air, la vie dans la classe, de sacrifier sans hésitation les parties desséchées de l'histoire pour mettre en relief les personnages représentatifs, les grandes journées d'autrefois, les scènes et les détails de mœurs, de ne rien épargner pour fixer l'attention des plus distraits, pour réveiller les plus endormis, pour intéresser les plus indifférents, et par suite de varier à l'infini les procédés d'enseignement.

***

Ce sont ces procédés que M. Gallouédec a plus particulièrement étudiés, en homme qui les connaît pour les avoir pratiqués à peu près tous et pour en avoir comparé la valeur dans les classes mêmes.

Il a commencé par faire la critique du cours tel qu'il était professé par les maîtres des hommes qui ont aujourd'hui quarante ou cinquante ans. La classe durait alors deux heures ; après avoir interrogé trente ou trente-cinq minutes, le professeur commençait à parler et ne s'arrêtait qu'à la dernière seconde, plus d'une fois c'était le roulement du tambour qui interrompait sa dernière phrase. Les élèves prenaient des notes, ceux qui en prenaient le plus étaient réputés les meilleurs. Pendant très longtemps ils ont rapporté la semaine suivante la rédaction du cours fait en classe, les laborieux et les forts ajoutaient le résultat de quelques lectures personnelles, et le professeur leur rendait les rédactions corrigées

huit jours plus tard. Oui, il y avait des maîtres assez consciencieux pour corriger la plume à la main tout ce fatras, mais il y en avait aussi qui se contentaient d'une appréciation générale. La cote était alors d'autant plus élevée que la rédaction était plus épaisse, et quelques malins intercalaient des feuilles blanches entre les pages écrites pour augmenter leur moyenne. Un progrès sérieux fut accompli le jour où la rédaction disparut et où les élèves furent autorisés à prendre des notes en classe même sur leur cahier d'histoire, pendant la leçon du professeur. Quant aux livres, et il y en avait déjà de très bons, — ne méconnaissons pas les mérites des manuels qui portent le nom de Victor Duruy, — ils nous servaient surtout à l'époque du concours général ou du baccalauréat pour apprendre à la hâte les très nombreuses questions que le professeur avait négligé de traiter. On n'allait jamais jusqu'à la fin du programme. Voilà quelle était à peu près de 1870 à 1880 la physionomie de beaucoup de classes d'histoire, je n'ai pas dit de toutes; si j'ai ajouté quelques traits à ceux qu'a indiqués M. Gallouédec, je ne crois pas avoir trahi sa pensée.

Au cours tel qu'il était alors pratiqué M. Gallouédec reproche avant tout de laisser les élèves passifs, d'être « impersonnel, immuable, figé ».

Il le proscrit complètement pour les élèves du premier cycle et y substitue un enseignement dont les bases essentielles seront la dictée d'un sommaire très court et l'étude du manuel imprimé, du manuel moderne approprié à sa destination. Le professeur en commentera en classe avec ses élèves les passages obscurs, expliquera les termes techniques, provoquera les réflexions des enfants sur telle scène ou tel récit qui peuvent être comparés à une scène ou à un récit d'une période antérieurement étudiée. Il s'assurera que les illustrations ont été vues de près par le jeune lecteur et il lui apprendra comment on les regarde. M. Gallouédec croit même avec M. Seignobos que le chapitre du manuel pourrait être étudié d'avance par les enfants, comme un texte littéraire, et que, dans une interrogation bien menée, le professeur pourrait mettre au point la leçon ainsi préparée, insister sur les détails difficiles et dégager en même temps les idées générales, les traits principaux, les grandes lignes du sujet.

A la fin du premier cycle, on habituera l'élève à un travail personnel qui sera d'abord très simple. En marge du sommaire il ins-

crira quelques notes qui seront le résumé de ses lectures personnelles ; il rédigera de temps à autre un petit devoir : biographies caractéristiques, descriptions de faits curieux ou d'états de sociétés.

Dans le second cycle, M. Gallouédec ne proscrit plus absolument le cours, mais il n'en ferait pas une pratique constante. Il se préoccupe toujours de maintenir ses auditeurs en éveil ou en activité; pour s'assurer qu'ils se sont assimilé la matière et le plan de la leçon, il leur en fait composer eux-mêmes le sommaire, et il les exerce à la parole par la pratique des exposés oraux.

Telle est, si je ne me trompe, la méthode ingénieuse et par endroits très personnelle de M. Gallouédec. Il ne prétend d'ailleurs pas l'imposer ; il est persuadé qu' « on peut atteindre au même but par des chemins très différents ». Il ne croit pas que le meilleur professeur soit celui qui se plie servilement à tel ou tel système, mais « celui qui a le plus d'action sur ses élèves ». Idée souverainement juste, dont il était intéressant de savoir si l'administration supérieure tiendrait compte dans l'avenir. Or des instructions dont il a été plusieurs fois parlé au Musée pédagogique en 1907 viennent d'être envoyées aux professeurs d'histoire des lycées et collèges de garçons et de jeunes filles ; j'y lis avec joie qu'elles n'ont pas pour objet « de restreindre la liberté et l'initiative des professeurs ». Ainsi a été entendu le vœu unanime de tous ceux qui ont pris part aux deux séances de discussion, les 14 et 21 mars 1907.

***

L'intérêt en a été très vif. Le résultat n'a pas été inutile, puisqu'un desideratum essentiel et unanime vient de recevoir la sanction officielle ; il eût été plus profitable encore si un plus grand nombre de personnes avaient pris part aux débats, et c'est ce qui serait arrivé si, par une entente préalable, les premiers orateurs inscrits avaient consenti à limiter la durée de leurs communications. Ne serait-il pas possible, si de nouvelles conférences pédagogiques devaient avoir lieu, d'inviter les professeurs qui comptent intervenir dans la discussion, à faire connaître à l'avance leurs intentions au bureau en indiquant les questions qu'ils veulent éclaircir. M. Lavisse, qui a dirigé avec tant d'autorité la discussion de 1907 et l'a menée à bonne fin en dépit de toutes les difficultés, pourrait dresser l'ordre du jour, grouper les interventions et objections prévues par séries et

par opinions, mesurer au besoin le temps mais aussi assurer à chacun son tour de parole.

Une des questions proprement pédagogiques qui devait le plus préoccuper l'assemblée et retenir son attention est celle qui avait été posée par la conférence de M. Gallouédec : la base de l'enseignement sera-t-elle le cours ou le manuel? Le manuel a trouvé un partisan très déterminé dans M. Thalamas qui a cru devoir fortifier les arguments de M. Gallouédec. Il s'étonne que certains inspecteurs demandent à des professeurs de faire le cours devant eux. Ce n'est pas un crime ; et, quand la présence de l'inspecteur a, comme il arrive quelquefois, intimidé les élèves, c'est presque un soulagement pour le professeur de prendre la parole et de ne pas laisser à son visiteur l'impression d'une classe muette. Pareillement il s'étonne d'avoir encore reçu « des circulaires officielles qui nous rappellent que le cours est et demeure la partie essentielle et fondamentale de l'enseignement ». M. Thalamas serait-il donc un professeur muet? Non certes, et, s'il condamne le cours, il nous explique qu'il fait des exposés.

J'entends bien qu'il y a fagots et fagots; le cours et l'exposé diffèrent l'un de l'autre; le cours prétend épuiser une question de A jusqu'à Z, l'exposé au contraire est limité à une partie du sujet. Mais, comme un grand nombre des professeurs présents qui croient à la vertu de la parole, ont pu s'imaginer à un moment que l'on visait à la leur interdire, ils ont tout de même été bien aises de savoir qu'un adepte fervent des nouvelles méthodes leur permettait de faire des exposés. Et si la circulaire à laquelle fait allusion M. Thalamas est, comme je le crois, celle du 30 janvier 1903, je ne sache pas qu'elle ait été rédigée par un adversaire des programmes de 1902; il me semble même que les lignes suivantes donnent toute satisfaction à M. Thalamas. « La vertu des leçons magistrales, comme on les appelle, ne serait ni supprimée ni diminuée, aucuns même pensent qu'elle serait accrue si, dans certaines disciplines, par exemple l'histoire, elles ne visaient pas à tout dire et se bornaient à mettre en relief certaines idées maîtresses, certains faits dominants, certaines vues générales, certains détails caractéristiques qui ne pénètrent et n'adhèrent que grâce au talent et à l'accent personnel des maîtres. »

Si le commencement de cette citation est fait pour réjouir les partisans de l'exposé, la fin fournit un argument essentiel aux défenseurs

du cours, car le cours a encore des défenseurs, très convaincus, très éloquents, qui foncent crânement sur l'adversaire. Et d'abord M. Bougier. Il parle bien, avec rigueur, avec vigueur, avec accent, avec humour; il a certainement par ses dons oratoires, beaucoup d'action sur ses élèves, et il ne veut pas qu'on lui retire un moyen d'action aussi certain pour lui en donner un autre qui sera moins efficace entre ses mains, par cela seul qu'il lui inspirera moins de confiance. Il va de soi que M. Bougier ne recommande pas le cours dicté ou récité, préparé une fois pour toutes au début de la carrière, mais un cours tel, que le professeur, ayant bâti des cadres, les remplisse et les modifie chaque année par de nouvelles lectures, et les adapte aux dispositions toujours changeantes, et à la vivacité ou à la paresse d'esprit de ses auditoires toujours renouvelés.

M. Bougier, qui n'est pas un ancêtre, se proclamait le doyen d'âge de la réunion. M. Kergomard, qui en était l'un des Benjamins, a revendiqué lui aussi le droit de parole pour les professeurs, même et surtout dans les classes du premier cycle. Ce n'est pas à coup sûr qu'il veuille parler seul une heure entière devant des enfants, mais il y a dans le meilleur manuel des passages languissants, il y a des sujets difficiles, et qui donc pourra mieux que le professeur débrouiller l'écheveau, expliquer par une comparaison familière une formule obscure, au besoin mimer une scène, représenter à ses jeunes auditeurs les hommes, les choses, les visions du passé?

M. Kergomard a souligné aussi la difficulté de l'exercice que M. Gallouédec recommande avec M. Seignobos : la préparation du chapitre par les élèves avant la classe et le commentaire explicatif par le professeur. C'est dans la pratique un exercice à peu près inapplicable dans le premier cycle où les enfants sont trop jeunes pour lire et s'assimiler seuls même incomplètement une douzaine de pages ; il donnerait plutôt de bons résultats avec les élèves plus âgés qui apprennent l'histoire pour la seconde fois.

Tout compte fait, malgré la vivacité de la discussion, les orateurs ne demandaient qu'à s'entendre. M. Bougier reconnaissait lui-même qu'il serait « stupide » de faire un cours suivi à des enfants de cinquième ou de sixième, et les partisans du manuel ne contestent pas sérieusement que le professeur doit garder la liberté de montrer à ses élèves l'enchaînement des faits ou des idées qui constituent la trame d'une leçon, ou d'insister sur le point capital de cette leçon, ou encore de combler une lacune du précieux manuel. Au

fond, le livre mériterait, mieux que le cours, le reproche d'être « impersonnel, immuable, figé; » rien ne vieillit comme les livres *classiques* (dans le sens de livres de classe); mais il y a deux raisons majeures pour que le manuel soit la base de l'enseignement au moins dans le premier cycle, c'est 1° que l'étendue des périodes très longues à parcourir en une année et 2° que l'impossibilité de faire écrire plus de dix minutes des enfants de cet âge obligent tout professeur sensé à compter sur le livre. Il n'en reste pas moins que tout professeur consciencieux se dépensera — et parlera — pour expliquer à ses élèves ce qu'il y a sous les phrases et sous les images du livre, comment il faut s'en servir, comment l'on en dégage des idées, des personnages des batailles, des scènes d'autrefois. Tout le monde est d'accord sur la nécessité d'animer la classe, de veiller à ce que l'élève ne soit jamais passif.

On introduisait ainsi une autre question dont la discussion a été malheureusement écourtée et qui est fort intéressante : celle du local et du matériel que le professeur d'histoire devrait avoir à sa disposition. Tous les professeurs d'histoire sont d'accord sur le fond, mais chacun pouvait apporter le fruit de son expérience personnelle et profiter des expériences de ses collègues. Une discussion qui a eu lieu le 1er février 1908 à la Société d'histoire moderne sur la composition des bibliothèques de classes a complété celle du Musée pédagogique; je les résume l'une et l'autre en quelques mots.

Les professeurs d'histoire veulent être chez eux, et leur désir est d'autant plus légitime qu'étant aussi professeurs de géographie et que devant utiliser pour cet enseignement des projections lumineuses, ils ont besoin d'une salle où l'on puisse installer la lanterne et un écran à projections. Ils demandent que leur chez eux soit meublé et orné : aux murs, des cartes géographiques et historiques; s'il est possible, des moulages ou des reproductions photographiques d'objets d'art; des rayons pour loger des boîtes qui contiennent les verres pour les projections, — lesquelles seront un complément de la leçon de géographie, et tout aussi bien de la leçon d'histoire. On montre des sites et des monuments; on peut montrer aussi des tombeaux, des statues, des uniformes, des portraits de personnages illustres. Il faut encore une bibliothèque fermée où l'on mettra des livres qui seront prêtés aux élèves. Tout cela suppose de l'argent, suppose avant tout de la bonne volonté; car, si le ministère ne peut pas tout fournir, les enfants s'associe-

ront de bon cœur à cette œuvre d'intérêt commun par des cotisations volontaires, quand ils auront sous les yeux les moulages ou les gravures, et entre les mains les livres de leur bibliothèque. Chaque lycée, chaque collège aurait ainsi sa classe d'histoire et son musée, comme il a une salle et un cabinet de physique. Ce n'est pas à coup sûr l'œuvre d'un jour et d'une seule année, et les professeurs s'acquitteront de leur tâche avec dévouement, même avant d'avoir sous la main tout le matériel nécessaire. Mais, pour que le programme et les méthodes de 1902 donnent tout leur effet, il faut que nous ayons et le local et le matériel. Et qu'on ne dise pas que c'est impossible, puisque la chose existe dans plusieurs lycées en province et dans quelques-uns à Paris. Un chef d'établissement disait il y a quelques jours à l'un de ses professeurs d'histoire que le personnel devrait élever la voix jusqu'à ce qu'il ait obtenu satisfaction, j'en sais d'autres qui voient avec plaisir un maître convier ses élèves à la visite d'un monument historique ou d'un musée; j'en pourrais citer un qui s'est prêté très aimablement à l'initiative d'un maître plus téméraire encore, qui aspirait et qui a réussi à faire exécuter par un orchestre d'élèves et par de jeunes chanteurs quelques hymnes de la Révolution. Si quelque circulaire antédiluvienne peut être invoquée contre ces pratiques si recommandables, il y a tout lieu d'espérer que l'administration supérieure, devenue novatrice, — au XXe siècle, — lèvera toutes les difficultés, abrogera les vieux textes et donnera l'ordre à ses architectes d'installer dans tous les établissements une ou plusieurs salles réservées à l'histoire.

***

Quelques autres sujets ont été effleurés à la dernière séance — si superficiellement — parce que l'heure pressait, le compte rendu sténographique en donne un résumé si rapide qu'il m'est impossible d'en parler utilement ici. Mais cet article serait très incomplet, si je passais sous silence une question qui avait été soulevée par M. Thalamas au seuil de la discussion et qui a retenu très longtemps l'attention de l'auditoire. M. Thalamas s'est demandé si les règlements actuels permettent au professeur de « considérer l'histoire comme un instrument d'enseignement politique libéral ». A cette question il a répondu par la négative et il a

cité un certain nombre de textes juridiques qui concèdent au Ministre une autorité sans limites sur les professeurs de l'enseignement secondaire. Il suit de là qu'un professeur, dénoncé par des parents rétrogrades ou ignorants ou malintentionnés pour avoir contesté la véracité d'événements imaginaires, que l'usage et la tradition reconnaissent à tort comme réels, peut être déplacé d'office et n'a aucun recours à sa disposition contre cette mesure : il est condamné sans appel.

Soutenu par l'attention sympathique d'une partie de ses auditeurs, surtout des plus jeunes qui étaient très visiblement d'accord avec lui, M. Thalamas a emporté aussi l'assentiment très précieux de M. Seignobos, et, dans la discussion, il est allé encore plus loin que dans son exposé. Comme on lui objectait qu'il est inutile de chercher à résoudre dans une classe les problèmes qui mettent aux prises les savants et les exégètes ou qui divisent depuis des siècles la conscience humaine, il a déclaré qu'à vouloir les esquiver on « escamote une difficulté professionnelle », — ce qui peut devenir un devoir, — qu'on « commet presque une lâcheté professionnelle », — ce qui est peut-être exagéré.

Une autre opinion a été soutenue par des professeurs qui ont connu des époques et des milieux beaucoup moins favorables que l'époque et que le milieu actuels à la critique historique. Ce n'est pas à coup sûr qu'il dût leur déplaire d'avoir toute liberté dans le choix des méthodes ou d'être protégés contre tout mauvais vouloir; ils seraient très heureux qu'on leur donnât un statut comme à tant d'autres qui font plus de bruit qu'eux sans faire peut-être plus de besogne, et que quelques droits leur fussent reconnus en échange des devoirs chaque jour plus nombreux qu'on leur demande de remplir et dont ils s'acquittent avec allégresse. Mais, cela dit, il n'a pas paru à tout le monde que la question soulevée par M. Thalamas eût un rapport étroit avec la discussion qui venait d'être ouverte sur les méthodes d'enseignement historique. On lui a répondu qu'on pouvait dire beaucoup de choses, à condition qu'il y eût la manière, qu'il était inutile d'initier les élèves à des controverses irritantes, et qu'après tout, même sous un régime idéal où le professeur de lycée jouirait des mêmes droits et de la même liberté que le professeur d'université, il faudrait toujours tenir compte de l'âge des enfants et même des milieux où ils sont élevés. On croira facilement que cette partie du débat n'a pas manqué d'intérêt ; elle ne

pêchait pas non plus par excès de sérénité, et l'on peut regretter que, si le temps qu'on y a consacré n'a paru long à personne, il ait rendu impossible la discussion de sujets plus terre à terre à coup sûr, mais qu'il n'eût pas été inutile de mettre sur le tapis, dans une réunion pédagogique.

Ce problème de la critique historique dans l'enseignement secondaire que nous avons envisagé de notre point de vue de maîtres aurait pu, je crois, être envisagé du point de vue de l'élève. Un des assistants, qui n'est pas un professionnel de l'histoire, M. Hadamard (de la Faculté des Sciences et du Collège de France) l'a mis en avant ; l'heure et la fatigue des assistants n'ont pas permis qu'on lui répondît. « Qu'est-ce que la vérité en histoire ? demandait M. Hadamard. Je suis pour ma part sorti du lycée, ne me doutant pas de ce que cela voulait dire, et je dois dire que je ne le sais pas encore très bien actuellement. » C'est là, si je ne me trompe, un point capital. Si nous voulons que nos élèves tirent des applications pratiques de l'enseignement qu'ils auront reçu au lycée, il faut que nous leur apprenions à se faire une opinion personnelle sur les grands problèmes historiques qui sont agités devant eux. Et ce ne sont ni nos exposés dogmatiques, si impartiaux soient-ils, ni l'étude des manuels même les mieux composés qui les mettront en état de se former un jugement personnel. Il faut, sans confondre une classe de lycée avec un séminaire d'université, exposer quelquefois sous leurs yeux les pièces du débat.

Là devrait être, selon moi, la grande différence entre l'enseignement du premier cycle et celui du second cycle. Qu'on ne s'y trompe pas ; l'essentiel de la réforme de 1902 est d'avoir réalisé, au moins dans l'enseignement de l'histoire, les deux cycles que Jules Ferry avait déjà entendu créer en 1880. Quoi qu'on ait dit ou écrit, on avait déjà, en bien des endroits et par des méthodes très diverses, très convenablement enseigné l'histoire à beaucoup de jeunes gens, dès avant 1902, puisqu'on leur en avait inspiré le goût. Mais pour la première fois les programmes de nos lycées ont été aménagés de façon à faire parcourir à deux reprises à nos élèves toute l'évolution des faits historiques [1]. Ce système offre un

1. Bien que le moi soit haïssable, on me permettra de rappeler qu'en 1890 dans un article de la *Revue internationale de l'enseignement supérieur* (n° du 15 novembre), j'avais déjà condamné l'habitude de faire étudier une seule fois les grandes périodes d'histoire. Je proposais d'enseigner d'abord l'Histoire de France, et dans un second cycle d'y revenir en la plaçant dans son vrai cadre : l'Histoire générale.

premier avantage à nos lycéens : ils sauront mieux parce qu'ils auront appris deux fois. Un second avantage, et plus appréciable, serait qu'ils eussent appris autrement. Et par là je n'entends pas seulement qu'ils auront appris quelques détails de plus ; j'entends qu'on aura essayé de leur montrer sur le vif comment se fait l'histoire, comment on dégage la vérité dans un problème complexe, comment les faits sur lesquels tout le monde paraît aujourd'hui à peu près d'accord ont été autrefois controversés. On a beaucoup parlé, dans la discussion soulevée par M. Thalamas, de la Saint-Barthélemy et de la Révocation de l'Edit de Nantes. J'imagine que dans le premier cycle on exposera le fait tout simple à l'enfant, que dans le second cycle on lui indiquera les récits et l'opinion des protestants, les récits et l'opinion des catholiques. Je lirais pour ma part quelques passages des Tragiques de d'Aubigné, et je projetterais sur l'écran une reproduction du tableau où Vasari glorifie le carnage du 24 août 1572. J'opposerais aux dernières pages de l'oraison funèbre de Michel Le Tellier quelques fragments des discours de Claude et le morceau mémorable de Saint-Simon. J'imagine qu'un grand événement de politique internationale devrait être exposé du point de vue français d'abord, mais aussi du point de vue anglais ou allemand. Ainsi préparé par l'histoire à la vie politique de son temps, le futur électeur, tout en restant lui-même, c'est-à-dire Français, évitera peut-être de passer par les emballements et par les phobies successives qui seront une des caractéristiques de notre histoire au XIXe siècle.

L'étude approfondie des textes sera réservée à l'Université, nous n'y prétendons pas. Mais serait-il interdit de lire et de commenter avec nos élèves les principaux articles de quelques grands traités, de lire et d'interpréter avec eux quelques fragments de lois très importantes, ou bien encore la reproduction de quelque débat parlementaire sur une question de haute politique ou d'économie sociale ? Cela ne serait pas la matière de toutes les classes, mais d'un petit nombre de classes chaque trimestre.

Pareillement il serait peut-être judicieux d'apprendre à nos lycéens de première et de philosophie, qui, demain, seront livrés à eux-mêmes et choisiront leurs lectures au gré de leur fantaisie, à faire la bibliographie d'un sujet historique, non pas une bibliographie complète, une bibliographie restreinte et telle que peuvent la souhaiter des gens du monde, mais cependant raisonnée et qui

mettra un lecteur de bonne foi à l'abri des opinions toutes faites. Il me semble bien que, dans cet ordre d'idées, on trouverait des sujets d'exercices écrits à proposer aux élèves des classes supérieures. On a tôt fait de recommander la pratique des devoirs ; mais comment éviter que l'élève aille demander l'inspiration ou même l'expression à Bouillet, à Dezobry et Bachelet, à Larousse, ou simplement à son manuel d'histoire ? Comment lui persuader que ce n'est pas d'avoir noirci beaucoup de papier que nous lui saurons gré? C'est en le conviant à un exercice nouveau qui exigera de lui de la sagacité, des recherches, et où l'on ne fera en aucune façon appel à la stricte patience du copiste.

Par là du moins distinguerait-on de façon décisive l'enseignement du second cycle de celui du premier cycle. Des cours d'histoire tout à fait recommandables ont été publiés depuis l'apparition du programme de 1902 ; il serait puéril d'y relever quelques lapsus. Mais j'ai eu la curiosité de lire successivement dans deux manuels, destinés l'un à des enfants de Troisième, l'autre à des jeunes gens de Philosophie tel chapitre où l'auteur a traité le même sujet : les différences sont plutôt quantitatives que qualitatives. Dans un autre cours, celui de M. A. Malet, le manuel de Troisième — l'Époque contemporaine — est si complet qu'on se demande comment l'auteur procèdera dans le volume de Philosophie, que nous attendons. Si le manuel était destiné à n'être qu'un instrument de travail pour l'élève et un auxiliaire pour le professeur, si l'auteur ne visait pas à faire une œuvre littéraire et historique, — et celle-ci est tout à fait distinguée, — M. Malet ne rédigerait pas un nouveau texte pour les élèves de Philosophie. Il ajouterait en tête d'un de ses chapitres, un ou plusieurs textes législatifs, à la fin d'un autre une bibliographie, ailleurs des passages de Mémoires, ou bien encore une discussion à la Chambre des Députés, aux Communes ou au Reichstag, et ses collègues auraient à leur disposition le livre qui semble nécessaire pour l'application consciencieuse et intelligente des programmes de 1902, un livre qui ne serait pas seulement narratif et pittoresque, mais suggestif, — suggestif pour les élèves et aussi pour les maîtres. Il provoquerait les uns et les autres à des lectures qui sont aussi une partie de l'enseignement historique. Les élèves perdraient-ils leur temps si le professeur remplaçait quelquefois l'interrogation par la lecture commentée d'un discours de Mirabeau, de Gambetta ou de Bismarck, voire même d'un roman

historique ? Ne pourrait-il pas se flatter ce jour-là d'avoir sinon éveillé quelque vocation, — le mot est peut-être excessif, — du moins donné le goût de l'histoire à des intelligences que rebute l'appareil classique ? Et si quelque autre jour un élève était invité à rendre compte d'une lecture qu'il aurait faite, à la discuter devant ses camarades et avec eux sous le contrôle du maître, ne l'habituerait-on pas à se défaire du respect superstitieux que toute population scolaire professe en général pour le texte imprimé et qu'elle garde trop souvent, arrivée à l'âge adulte, après son entrée dans la vie ? N'atteindrait-on pas la fin essentielle que l'enseignement secondaire doit se proposer, surtout dans le second cycle, et qu'aucune discipline n'est mieux que l'histoire à même de réaliser ? C'est d'apprendre à réfléchir, à critiquer, à voir clair dans les idées des autres et à penser par soi-même.

HENRY SALOMON.

REVUES CRITIQUES

UNE ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE HUMAINE

LA *BASSE-BRETAGNE* DE M. C. VALLAUX [1]

C'était un beau sujet de monographie géographique que la Basse-Bretagne. Il n'est peut-être pas de pays en France où la terre soit, autant qu'en Armorique, maîtresse de la destinée de l'homme. « L'isolement géographique de la péninsule, l'isolement linguistique de la race, les eaux stagnantes ou sauvages sur sol imperméable, les roches compactes rebelles au défrichement, la mer âpre et violente sur une côte hérissée de dangers déterminent avec une inflexibilité tout au moins apparente le sort des colonies humaines en les réduisant à végéter sur place, sans relations avec l'extérieur et presque sans développement autonome, à la manière des êtres fixés aux rochers. » Ainsi s'exprime M. Camille Vallaux en tête du livre récent qu'il a consacré, après plusieurs années d'études et de séjour, à la géographie humaine de cette intéressante contrée.

A la géographie humaine, et à elle seule. M. Vallaux n'a fait qu'effleurer, dans une *Introduction* rapide, l'étude des conditions physiques du développement humain en Basse-Bretagne. Et peut-être ne convient-il pas de trop regretter cette brièveté, si les cinquante pages de l'*Introduction* ne sont précisément pas les

1. Camille Vallaux, *La Basse-Bretagne, étude de géographie humaine*, Paris, Cornély, 1907, 320 pp. in-8, 6 pl. hors texte, 9 fig.

meilleures de tout l'ouvrage. Encore pourrait-on maintes fois reprocher à l'auteur le caractère par trop général des indications qu'elles renferment. Il ne s'agissait pas, il ne pouvait pas s'agir pour lui d'écrire en tête de son livre un abrégé complet de la géographie physique de la Basse-Bretagne. Il devait simplement bien mettre en lumière ceux des traits généraux du sol et du climat qui lui paraissaient propres à expliquer les conditions particulières d'établissement et de développement des sociétés armoricaines. Peut-être M. Vallaux a-t-il parfois un peu perdu de vue cette nécessité. Peut-être, par exemple, consacre-t-il trop de place à la description du sous-sol et de ses divers étages — pas assez à l'étude de la couverture superficielle du sol. Peut-être aussi aurait-il pu dégager avec plus de précision les différents facteurs qui agissent en Basse-Bretagne sur la végétation et illustrer par des croquis et des cartes les sept ou huit lignes vraiment insuffisantes où il note (p. 17) le retard sensible des cultures continentales sur les cultures littorales.

D'autre part, rien ou presque rien dans l'étude de M. Vallaux sur le passé de l'Armorique, sur son histoire territoriale, sur les étapes et les modes de son peuplement. Sans doute, un chapitre est consacré par l'auteur au « legs du passé : mœurs, croyances, langues ». Chapitre bien sommaire, bien rapide, qui ne tient pas les promesses du titre : le passé n'y apparaît guère, et il n'est presque aucun des pays qu'il renferme qui ne pourrait trouver une meilleure place dans l'un quelconque des chapitres postérieurs. L'étude de géographie humaine de M. Vallaux est strictement une étude de géographie *contemporaine*.

***

Ce n'est pas à dire d'ailleurs qu'elle soit dépourvue d'intérêt pour les historiens. L'auteur s'est efforcé de donner de la vie multiple des Bas-Bretons d'aujourd'hui une description très analytique. Si sa documentation rétrospective est pauvre, s'il ne doit rien aux Archives nationales, peu de chose aux Archives départementales de l'Ille-et-Vilaine et du Finistère, en revanche il s'est livré et on s'est livré pour lui à de patientes et fructueuses enquêtes sur les hommes et les choses du pays bas-breton. Ce sont ces enquêtes qui nourrissent les chapitres successifs où l'auteur nous dit le labeur

des ruraux et l'existence des marins; ce sont elles qui font la vie et l'intérêt du livre. Or, rien de curieux souvent pour qui s'occupe du passé breton, rien de suggestif et d'évocateur comme la lecture des pages où M Vallaux, sans grand souci ni connaissance bien personnelle de ce passé, nous décrit l'état actuel du sol, des agglomérations, des institutions armoricaines. Dès le début par exemple, il nous montre, au chapitre II, ce que sont devenus pour le paysan bas-breton d'aujourd'hui ses ennemis séculaires : la forêt, la lande et le marécage. Il nous expose comment, las de lutter contre de tels adversaires, il s'en accommode, les fait entrer dans sa conception de l'économie rurale. La lande n'est plus une terre inculte qu'il faut s'acharner à défricher, l'objet des tentatives précaires du colon irrégulier et intermittent, du *pentyer* bâtissant sa hutte sur quelque coin perdu. On l'utilise, on l'exploite comme lande, et ses produits naturels, les ajoncs, les bruyères, prennent peu à peu leur place dans l'économie agricole. Exemple intéressant, aboutissant curieux de toute une longue évolution rurale qui part de la lande « sauvage » pour revenir, après un long détour, à la lande « asservie ».

De même, M. Vallaux nous dit (chapitre III) les caractères actuels, les modes et les formes de la propriété foncière individuelle. Dans les fossés, les talus, les *turons* qui ne cessent d'entourer les champs cultivés, il nous montre des obstacles à l'exercice illimité du droit de pâture — de vivants témoignages de la longue phase pastorale traversée par l'Armorique, rebelle au défrichement et à la division du sol. A leur persistance, nous pouvons mesurer toute la puissance ancienne des habitudes de commune pâture, comme nous devons voir dans le *domaine congéable* ou *bail à convenant* (aujourd'hui en voie de diminution rapide, même au pays de Vannes, sa dernière forteresse), une institution de pays stérile et pauvre, une tentative pour améliorer la terre sans l'aide de capitaux étrangers — un témoin plus qu'à demi disparu des conditions anciennes de l'agriculture bretonne [1].

Mais c'est surtout sur la vie du paysan, sur son caractère, sur l'évolution de ses mœurs et de ses habitudes que des renseignements

1. Au lieu d'anciennes, M. V. dirait volontiers « primitives », d'un mot qu'il aime et dont il nous semble faire abus — comme d'un autre terme d'ailleurs, par lui emprunté aux géologues, mais auquel il se plaît à donner un sens particulier : celui d'*horizon*. (Cf. p. 351, par ex. : « Ni l'intérieur de la Cornouaille, ni l'intérieur du Vannetais n'ont d'horizon agricole semblable, au point de vue de la culture du froment, à la pénéplaine du Nord ».)

intéressants se rencontrent dans le livre de M. Vallaux. Ce sont, par exemple (p. 166 sq.), — contrastant curieusement par leur intérêt avec les pages un peu vides et insuffisantes consacrées par l'auteur (dans le même chapitre) à l'étude des diverses cultures bretonnes et de leur répartition, — des indications fort intéressantes sur le mode d'existence actuel des classes agricoles, sur l'influence qu'exerce notamment la fréquentation des foires, la vie de maquignonnage sur le paysan d'Armorique. Très finement, M. Vallaux nous montre le petit cultivateur, de plus en plus adonné à l'élevage, maquignonnant et courant les foires en laissant à sa femme le soin de la ferme. « Hors de sa ferme, il est sur les champs de foire, établis aux portes des petites villes commerçantes ou sur de vastes horizons déserts qui sont des lieux de rendez-vous; il y rencontre les acheteurs de Paris, de la province et de l'étranger; il s'y heurte à des idées qui ne sont pas les siennes, et surtout à une certaine façon rapide de parler, d'agir et de traiter les affaires à laquelle il s'habitue mal; il va au cabaret et s'y grise d'autant plus facilement qu'il est sobre chez lui. Quand il rentre à la maison, il doit dire adieu à cette vie matérielle, grossière et large, à ces relations extérieures dont il a eu une vision rapide... Il est visible pourtant que cette uniformité d'existence lui pèse, car il va aux foires aussi souvent qu'il le peut. Sa vie extérieure l'emporte à la longue sur sa vie domestique, le commerce lucratif et facile rejette au second plan le soin ingrat de la terre; le maquignon et l'éleveur remplacent peu à peu le cultivateur. »

Sur les pêcheurs et les marins, M. Vallaux passe plus vite et à dessein. Sans doute, il ne songe pas à nier leur importance, mais il note justement que leur concentration sur une mince lisière, les industries variées qu'ils exercent et le commerce qui en dérive leur donnent plus de valeur que leur effectif numérique. A distance, les petits groupes de marins suggèrent souvent l'idée d'une Armorique presque exclusivement maritime. Illusion, rectifie M. Vallaux : les Bas-Bretons sont un peuple de paysans qui a détaché sur les côtes des essaims de marins. Marins casaniers, dépourvus de goût pour les aventures exotiques, fortement attachés à leurs villages dont les maisons semblent se pelotonner pour résister au vent, à leur petit port où se balancent les barques non pontées de la pêche côtière. Marins cultivateurs en même temps, et qui le plus souvent demandent à la terre une part de leur vie. On lira avec

intérêt plusieurs des pages que M. Vallaux leur consacre, les indications qu'il donne sur la pêche sardinière, les considérations souvent curieuses qu'il développe sur les conséquences sociales et économiques du régime de l'inscription maritime.

***

Et sans doute, le livre n'est pas sans défauts, sans graves défauts même. Il a celui d'abord de ne pas nous laisser du pays étudié une image d'ensemble, une impression nette. Les chapitres s'égrènent, s'éparpillent un peu trop; M. Vallaux se soucie beaucoup plus de description analytique que de groupement des faits, de synthèse régionale. Trop souvent aussi les causes géographiques des phénomènes étudiés ne sont pas assez nettement mises en lumière; des renseignements statistiques ou économiques prennent trop facilement la place des considérations purement et proprement géographiques que l'on attendait. L'aspect même du livre trahit ce défaut : point de photographies, ce qui est secondaire; mais point de croquis, point d'essais ingénieux de représentation graphique des divers phénomènes décrits. Des cartes sans doute, six grandes cartes au trait dont l'une particulièrement fort intéressante : la planche IV, qui nous montre les courants d'émigration en Bretagne. Mais plusieurs sont peu réussies ou peu utiles : de menus croquis dans le texte, des extraits bien choisis de la carte au 80 000e les auraient remplacées fort avantageusement.

Tel quel, le livre de M. Vallaux vaut d'être signalé aux lecteurs de la *Revue*. Beaucoup d'entre eux sont au courant de la littérature historique déjà assez abondante qu'a suscitée le passé breton. Il nous semble qu'une étude de géographie comme celle-là doit apparaître à tous les historiens un peu soucieux de saisir vraiment et de pénétrer le sens des réalités passées, comme un complément nécessaire des beaux livres où, par exemple, M. Sée a retracé, avec sa conscience et sa méthode exacte, l'évolution ancienne des classes rurales bretonnes.

Il faut se réjouir que l'effort libre de travailleurs d'origine, de culture et de tendances diverses semble nous acheminer peu à peu vers l'époque où, pour le passé breton, de grandes et vivantes synthèses historiques pourront être entreprises et réalisées.

LUCIEN FEBVRE.

LE TRIOMPHE ET LE DÉCLIN DE BISMARCK

D'APRÈS M. PAUL MATTER [1]

M. Matter a tout lieu d'être fier du monument aux assises solides qu'il a patiemment élevé et auquel il vient de mettre la dernière main. C'est une œuvre de longue haleine qui représente plusieurs années de labeur ininterrompu. En abordant un sujet aussi vaste, M. Matter n'avait pas trop présumé de ses forces, et sa biographie de Bismarck restera l'une des études les plus remarquables qui aient jamais été consacrées au fondateur du nouvel Empire allemand.

M. Matter a conçu cette biographie à la façon d'un triptyque. Les deux premiers volumes sont consacrés aux années de *préparation* (1815-1862) et d'*action* (1862-1870); le troisième volume qui vient de paraître décrit le *triomphe* et le *déclin* du grand homme d'État (1870-1898). Cette ordonnance tripartite était imposée par les faits eux-mêmes ; toute autre division eût été arbitraire.

Jusqu'à présent la littérature bismarckienne n'avait produit en France qu'un seul ouvrage de valeur durable : *Le Prince de Bismarck* de M. Ch. Andler. Le livre de M. Matter ne fera pas oublier cette étude pénétrante dont l'intérêt n'a pas faibli : mais il la complète très heureusement. On ne l'accusera pas de faire double emploi : car les deux œuvres sont de caractère très différent. Le Bismarck de M. Andler est un raccourci vigoureux où tous les détails accessoires sont rigoureusement éliminés, mais, où grâce à ces sacrifices, la silhouette du chancelier se détache avec une singulière vigueur et un relief saisissant ; l'auteur s'est moins attaché,

1. Paul Matter, *Bismarck et son temps*. Tome III : *Triomphe, Splendeur et Déclin (1870-1898)*. Paris, Félix Alcan, 1908, 634 pages in-8.

comme il le déclare lui-même, « à décrire les faits qu'à chercher les mobiles des actes ». Le Bismarck de M. Matter, conçu sur un plan beaucoup plus vaste, veut être au contraire une *biographie descriptive*, où le récit des événements tient plus de place que leur interprétation. Il y a donc entre ces deux œuvres la même différence qu'entre une esquisse rapide et un portrait fait à loisir. L'esquisse a parfois plus de vérité et d'accent que le portrait achevé et les délicats préfèrent les « crayons » d'Holbein, les « préparations » de Latour, ou, puisqu'il est ici question de Bismarck, les esquisses monochromes de Lenbach aux portraits les plus poussés de ces grands artistes. Mais le portraît n'en a pas moins sa raison d'être, sa beauté propre et, il est fort intéressant de confronter la peinture à l'huile de M. Matter avec le « crayon » de M. Andler.

M. Matter est docteur en droit et substitut au tribunal de la Seine Il est très exceptionnel que la magistrature devienne une pépinière d'historiens, et les substituts qui songent à profiter de leurs loisirs pour faire œuvre littéraire sont beaucoup plus nombreux que ceux qui entreprennent d'écrire l'Histoire de l'Empire allemand. Il est permis de le regretter. Car la magistrature est certes une aussi bonne école que la politique ou la diplomatie et il est bon que les professeurs d'Université ne soient pas seuls à faire besogne d'historien. Les fonctions qu'exerce M. Matter ont sans doute contribué pour une part à développer en lui ses dons naturels de pénétration psychologique ainsi que la faculté de juger froidement, sans parti pris. Mieux qu'un érudit de profession ou un fureteur d'archives, il saura exposer les questions avec clarté, débrouiller les procès les plus inextricables.

Surtout il a le sens des réalités ; il n'est pas enclin à s'exagérer l'influence des idées sur les résolutions et sur les événements, comme font les idéologues. Aussi a-t-il parfaitement compris et mis en relief le côté réaliste et empirique de la politique de Bismarck. Expliquer la conversion de Bismarck de la doctrine du libre échange au protectionnisme par la lecture des économistes tels que List et Wagner, c'est, comme M. Matter l'a très bien vu, s'exagérer l'influence des théories sur la politique. Bismarck ne voyait dans les théories que des abstractions sans valeur et des conceptions erronées ; il a toujours modifié sans le moindre scrupule ses opinions au gré des événements. « Mon esprit, disait-il, est dirigé unique-

ment vers la pratique... La politique n'est pas une science exacte; elle ne doit pas se soucier des noms et des théories. »

Bien que M. Matter ne soit pas historien de profession, il n'a cependant rien d'un amateur ou d'un dilettante. Sa documentation est à la fois abondante et précise ; il sait choisir avec un sens critique très éveillé entre les différentes versions plus ou moins véridiques d'un même événement et il n'avance aucune affirmation qui ne soit minutieusement contrôlée. S'il ne renouvelle pas la biographie de Bismarck par la publication de documents inédits, il a du moins très heureusement tiré parti des sources innombrables qui s'offraient à ses investigations. Les publications relatives à Bismarck se sont prodigieusement multipliées en Allemagne depuis quelques années. Les précieux *Mémoires du prince de Hohenlohe* sont venus compléter la *Correspondance* et les *Pensées et Souvenirs* de Bismarck; les familiers du grand homme, Poschinger, Horst-Kohl, Busch, se sont ingéniés à recueillir pieusement les plus menus détails de sa vie. Enfin les historiens, comme Sybel, Lorenz et surtout Max Lenz dans sa remarquable biographie, ont déjà essayé à maintes reprises d'élaborer cette masse énorme de documents. M. Matter a consciencieusement dépouillé toute la bibliographie bismarckienne et les références critiques qui accompagnent son exposé témoignent de l'abondance de ses lectures, ainsi que de l'ampleur de ses recherches.

Malgré la surabondance de sa documentation, il ne reste pas embourbé dans le détail. Il accuse les lignes essentielles du tableau et écarte résolument les faits divers, si pittoresques qu'ils puissent être, pour ne pas encombrer et retarder la marche du récit : les opérations militaires de la guerre de 1870, par exemple, sont indiquées aussi sobrement que possible et seulement dans la mesure où elles contribuent à expliquer les négociations diplomatiques de Bismarck. Le talent de narrateur que M. Matter met au service de sa documentation est fait de clarté et de discrétion : ses explications toujours lucides ne sont jamais trop longues : il a le mérite plus rare qu'on ne croit de ne jamais insister plus que de raison.

Une analyse détaillée et une discussion un peu approfondie de cette biographie de Bismarck, dépasseraient les limites de ce compte rendu. Je voudrais seulement, après avoir essayé de montrer les mérites de cet ouvrage considérable, en apprécier très brièvement l'économie.

Ce dernier volume de la biographie de Bismarck se divise, comme l'indique suffisamment son sous-titre : *Triomphe, Splendeur et Déclin,* en trois parties d'importance d'ailleurs inégale. Dans la première partie, M. Matter étudie la guerre de 1870 et la fondation de l'Empire allemand ; dans la seconde, qui forme le corps de l'ouvrage, il décrit la politique de Bismarck de 1871 à 1890. Enfin les dernières pages, qui forment un bref épilogue, sont consacrées à la chute du chancelier et à ses dernières années dans sa retraite de Friedrichsruh (1890-1898).

M. Matter s'efforce après tant d'autres d'établir à qui incombe la responsabilité de la guerre de 1870 qui a modifié si profondément l'équilibre européen. Il ne dissimule pas les arrière-pensées de Napoléon qui songeait à rétablir par une guerre victorieuse le prestige menacé de sa dynastie ; il condamne énergiquement les fanfaronnades belliqueuses et les imprudentes provocations de M. de Gramont. Mais si la guerre a été provoquée à la légère par les maladroites exigences du gouvernement français à propos de la candidature Hohenzollern, il n'en est pas moins vrai qu'elle a été préparée, précipitée, voulue par Bismarck qui voyait dans une guerre contre la France le moyen d'assurer définitivement l'hégémonie de la Prusse en Allemagne et d'accélérer l'unité allemande qui tardait trop à se faire. « J'étais convaincu, a-t-il dit lui-même, que l'abîme creusé entre le nord et le sud de la patrie ne pouvait pas être plus heureusement comblé que par une guerre nationale contre le peuple voisin. » La candidature Hohenzollern fut un piège tendu par Bismarck à Napoléon et le *truquage* de la dépêche d'Ems fit l'effet d'un drapeau rouge sur le taureau gaulois.

M. Matter accompagne ensuite Bismarck aux différentes étapes de son triomphe : *de Berlin à Sedan, de Sedan à Versailles.* Avec une habileté consommée Bismarck surexcite le patriotisme en Prusse, fait échec aux tendances particularistes du sud, écarte toute intervention étrangère dans ce duel inégal entre deux nations où il entend ne pas être dérangé. Pour reconstituer l'Empire d'Allemagne, il se heurtait aux répugnances du roi Guillaume qui ne voyait rien de plus glorieux que le titre de roi de Prusse, à l'ingérence importune des parlementaires, aux hésitations des princes. Sa diplomatie triomphe de tous ces obstacles et le 18 janvier 1871, dans la Galerie des Glaces du Château de

Versailles, Guillaume, roi de Prusse, est proclamé empereur allemand[1].

De 1871 à 1890, Bismarck gouverna l'Allemagne en maître absolu : car l'empereur Guillaume, vieillard d'esprit étroit et de volonté faible, finissait toujours, après avoir montré quelques velléités de résistance, par céder aux injonctions de son impérieux chancelier. A l'extérieur, il s'efforce avant tout d'isoler la France ; il avait le *cauchemar des coalitions,* d'une alliance qui permît à la France de reprendre l'Alsace-Lorraine. Pour n'être pas menacé sur le Rhin, il encourage la politique coloniale de la France et s'efforce de lui insinuer que son avenir est en Afrique : il la voit avec plaisir s'engager en Tunisie, d'autant plus que cette annexion la brouille avec l'Italie et il espère bien qu'elle annexera le Maroc. « Nous ne pouvons que nous en réjouir, disait-il. » C'était pour le rusé chancelier une assurance contre les idées de revanche, un dérivatif à nos énergies. De même pour faire renoncer l'Autriche à l'hégémonie allemande, il la persuadera que son avenir est en Orient, dans les Balkans et il lui fera attribuer par le Congrès de Berlin les provinces de Bosnie et d'Herzégovine. Il réussit un moment à grouper autour de l'Allemagne presque toutes les grandes puissances : l'Autriche d'abord, puis l'Italie qui entre en 1882 dans la Triplice et même la Russie. L'alliance franco-russe qu'il provoque par ses maladresses brise enfin ce faisceau d'alliances dirigées contre la France.

M. Matter consacre d'excellents chapitres à la politique intérieure de Bismarck, à son attitude pendant le Kulturkampf, à sa politique financière et sociale qui n'est pas la partie la moins remarquable de son œuvre. Le Kulturkampf n'est qu'une passe d'armes violente, mais éphémère, entre la Monarchie et l'Église qui sont liées au fond par le même souci de conservation sociale et qui ne tardent pas à se liguer contre leur ennemi commun : le libéralisme. Quant à la politique sociale de Bismarck, elle est très simple en son principe : il veut paralyser la propagande socialiste en améliorant par de bonnes lois le sort des ouvriers. Il n'a rien d'un phi-

1. A ce propos, M. Matter me permettra de lui faire remarquer une étrange inconséquence. Il explique longuement, p. 215, que pour ménager la susceptibilité des princes, on décida de proclamer Guillaume empereur allemand (deutscher Kaiser) et non empereur d'Allemagne. Et il conclut : « Le 18 janvier 1871, Guillaume fut proclamé *empereur d'Allemagne* dans le château de Louis XIV. » La contradiction dans les termes ne saurait être plus flagrante.

lanthrope ou d'un humanitaire; les questions de sentiment lui importent peu : il ne se soucie que de la grandeur de l'Empire allemand. « Tant que l'État ne s'occupe pas de prévenir la détresse de l'ouvrier, tant que sa sollicitude ne lui inspire pas confiance, on verra l'ouvrier accourir au marchand d'orviétan socialiste, au débitant de paroles qui lui promet monts et merveilles. » C'est précisément ce qu'il veut empêcher à tout prix. Et dans un autre discours il revenait encore sur cette pensée : « Donnez à l'ouvrier le droit au travail tant qu'il est valide, assurez-lui des soins quand il est malade, assurez-lui l'assistance quand il est vieux. Messieurs les démocrates enfleront alors vainement leurs pipeaux. » Ainsi la codification ouvrière n'est pas à ses yeux une mesure d'humanité ou de justice, mais une mesure de conservation sociale et de défense contre le socialisme. En assurant les ouvriers contre les risques de chômage, l'invalidité, la vieillesse, il assure du même coup la société et l'État contre les risques d'une révolution sociale.

En étudiant tous les aspects de l'œuvre de Bismarck qui a modelé la législation, l'administration de l'Allemagne moderne aussi puissamment que Napoléon a modelé la France du XIXe siècle, M. Matter retrouve toujours au fond le réaliste dédaigneux des théories et respectueux des faits. L'objectif constant de Bismarck a été l'unification et la grandeur de l'Allemagne sous l'hégémonie de la Prusse : mais il a varié plus d'une fois sur le choix des moyens. Il ne s'est jamais inféodé à un parti ou à une politique. Ses opinions changeaient au gré des événements, dont il excellait à tirer parti. Sur la fin de sa carrière, son tempérament autoritaire, irritable et versatile lui fit faire quelques maladresses et lui enleva la pleine maîtrise de lui-même. Mais ce fut somme toute, comme le proclame en concluant M. Matter, un grand homme au service d'un grand mouvement et l'égal des plus grands parmi les fondateurs d'empires.

Ce qui manque à cette biographie de Bismarck si consciencieusement établie et si clairement ordonnée pour être une œuvre tout à fait magistrale, ce sont des qualités de forme. M. Matter, qui est un excellent narrateur, sobre et clair, n'est malheureusement pas un ciseleur de phrases. Son style un peu terne et souvent négligé manque d'accent et de relief. Il abuse des formules banales et usées qui traînent dans les manuels de politique et d'histoire. Les expressions qu'il emploie sont souvent impropres et ses métaphores

presque toujours malheureuses. Il serait trop long de relever ici toutes les négligences de style, toutes les impropriétés choquantes qui déparent ce livre excellent : quelques exemples suffiront. Il est question, p. 212, de Beust qui ronchonnait, p. 316, de journaux qui rugissaient, p. 397, des fantômes qui vainquent par leur insaisissabilité même. Je relève, p. 420, des phrases comme celles-ci : Le Pape et l'Empereur, splendides et inébranlables, se regardaient comme deux chiens de faïence. — La balance politique continua son mouvement oscillatoire entre les mesures de détente et les paroles de colère ; p. 450 : le paradoxe était un peu fort, mais le chancelier le colorait de brillantes fioritures. Enfin je me permets de signaler à M. Matter à la page 217 de son livre un développement où l'abus des métaphores incohérentes dégénère en pure logomachie. L'Empire allemand est comparé tour à tour à une maison dont les pierres sont empruntées aux carrières du droit divin et du droit des peuples et à une plante surgie du vœu national sur une vieille mosaïque. « Bismarck, poursuit l'auteur, a suivi son plan malgré la tempête de l'État prussien et le 18 janvier 1871, il a dressé de sa poigne puissante l'Empire allemand dans le château français. » Puisse M. Matter surveiller un peu plus à l'avenir l'éloquence imagée de ses péroraisons ! Cette boursouflure insolite est d'autant plus choquante à la fin d'un développement que le reste du chapitre est écrit d'un style parfaitement simple et sobre, sans la moindre trace d'emphase. On dirait que l'avocat prend ici sa revanche sur l'historien.

Ces réserves une fois faites (et elles se réduisent en somme à des chicanes), il ne reste plus qu'à rendre hommage au labeur et au talent de ce magistrat historien, que les plus lourdes tâches n'effraient point. Félicitons M. Matter d'avoir mené à bien une œuvre aussi remarquable par son ampleur que par sa solidité, qu'il faudra placer désormais au premier rang de la littérature bismarckienne, à côté des études de M. Andler et de M. Lenz.

L. Réau.

REVUES GÉNÉRALES

HISTOIRE GÉNÉRALE

L'ALLEMAGNE DE 1815 A 1890

Peu d'États au monde ont passé par des alternatives aussi rapides que l'Allemagne au XIXe siècle : du Saint Empire à la dislocation sous Napoléon, de la Confédération germanique à l' « Empire sur le papier » de 1848, de la Confédération renouvelée à la lutte intestine de 1866 et au *Reich* de 1871, l'Allemagne a changé de forme et d'étendue, de régime et d'ambitions, de pensée et de vie, ballottée au gré de ces lois obscures que les anciens appelaient le *fatum*. Reproduire une pareille histoire, c'est une œuvre de colosse, où le travail du bénédictin doit être joint à la critique du penseur et à l'imagination du poète ; quelques-uns l'ont tentée, avec des fortunes diverses mais jamais complètes ; bienheureux sont ceux qui en ont réussi une partie, comme Treitschke, Biedermann et Sybel, et dignes d'admiration ceux qui s'attaquent de nouveau à l'entreprise, tel M. Karl Lamprecht. On ne peut essayer, ici, même la synthèse d'un pareil mouvement ; on voudrait simplement indiquer les travaux les plus notoires qui ont paru pendant les dix dernières années sur la période de 1815 à 1890, et, en même temps, signaler à ceux qui, comme nous, s'intitulent de modestes étudiants, quelques sujets particulièrement dignes de leur attention, par leur importance, leur obscurité, ou le dédaigneux oubli dans lequel on les a laissés.

I

Au lendemain du Congrès de Vienne, commence pour l'Allemagne une période d'oppression et d'étouffement. Les peuples avaient pris leur part d'enthousiasme et de souffrance aux guerres d'indépendance, ils espéraient avoir la récompense de leurs labeurs, quelque droit à leur propre gouvernement, la renaissance de la vieille Allemagne : ils sont durement rabroués ; sauf dans quelques États de second plan, Wurtemberg, Bade, le pouvoir est maintenu à la Couronne sans conditions ni contrepoids ; et la Confédération germanique unit les peuples allemands par un lien lâche et fictif, suffisant pour entraver la marche nationale, insuffisant pour fondre les États en une même nationalité, tout à l'avantage de la maison d'Autriche.

Vingt-cinq années suivent, où l'Allemagne s'endort dans un lourd sommeil, que trouble, pendant deux années à peine, le réveil de 1830 ; — période de surveillance gouvernementale, de querelles mesquines, d'amers regrets, d'aspirations déçues. Elle se termine en 1840 : durant quelques semaines, l'Allemagne croit à une nouvelle guerre sur le Rhin, craint une nouvelle invasion, espère une nouvelle lutte pour l'indépendance ; la paix n'est point troublée en Europe, mais le calme ne renaît point en Allemagne, les idées bouillonnent, les hommes discutent, la nation est mûre pour la Révolution de 1848.

Cette période, tout ensemble si terne et si nombreuse en faits et en effets, a été l'objet de nombreux travaux, d'esprits divers, dont beaucoup pleins de science et de pensée. Depuis longtemps, on a essayé de la comprendre dans un même ouvrage. Gervinus, qui l'avait vécue, l'a retracée avec passion patriotique dans les pages de sa grande histoire[1], consacrées à l'Allemagne ; les cinq volumes de Treitschke[2] sont classiques en Allemagne, et ils le méritent par la verve du récit, la finesse des portraits, l'humour largement répandu, mais Treitschke est plus peintre et poète qu'historien, et

1. Gervinus, *Geschichte des 19. Jahrhund. seit den Wiener Verträgen*, 8 vol., Leipzig, 1855-66.

2. Treitschke, *Deutsche Geschichte im 19ten Jahrhundert*, 5 vol., Leipzig, 1879-1895.

l'on a remarqué, à juste titre, qu'il a « écrit cinq gros volumes pour aboutir à ce paradoxe : les hobereaux ont fait l'unité allemande[1] ». Biedermann, qui joua un rôle important aux assemblées parlementaires, a conservé dans ses livres l'opinion émise à la tribune, libérale, portée à la grande Allemagne et aux droits des peuples, et son ouvrage, modéré de ton, pétri de bon sens, donne un tableau exact de cette période historique[2]. M. de Zwiedineck-Sudenhorst a repris ces travaux avec une documentation nombreuse et précise, pour fournir un récit exact, raccourci, d'une lecture rapide et nourrissante[3]. Dans son récent ouvrage sur la formation de l'esprit national en Allemagne, M. Heinecke a longuement et savamment analysé la pensée publique à l'époque de la Restauration, et les diverses phases par où ont passé princes, hommes d'État, penseurs et peuples, fournissant ainsi la plus utile contribution à une étude difficile[4]. Et les nombreux volumes parus en 1900, destinés à présenter au peuple allemand le résumé du siècle écoulé, ont, chacun dans son genre, exposé, apprécié, critiqué l'époque du « sommeil national[5] ». En France, M. Denis a écrit un livre excellent sur l'Allemagne de 1810 à 1852[6] où il a donné un tableau complet de la vie économique et morale du pays pendant la première moitié du siècle, relatant moins les faits que l'esprit de la nation où ils se sont produits, appréciant les écrivains et les artistes, analysant avec délicatesse « l'âme des foules » où naissent et meurent les révolutions.

Ce ne sont là que les ouvrages les plus importants — oserons-nous dire les livres favoris. A ceux que nous omettons, — et il en est de fort bons, — il faudrait ajouter les mémoires et les monographies, et nous reculons devant leur énumération. Est-ce à dire que tout soit écrit, que l'on vienne trop tard, et que l'on doive se contenter de lire, sans prendre la plume? nous ne le pensons point. Aux ouvrages déjà parus viendront s'en ajouter d'autres, et déjà l'activité dévorante de M. Karl Lamprecht se porte sur les temps

1. Guilland, *L'Allemagne nouvelle et ses historiens*, Paris, 1900.
2. Biedermann, *25 Jahre deutscher Geschichte 1815-1840*, 2 vol., Breslau, 1890.
3. Zwiedineck-Sudenhorst, *Deutsche Geschichte, 1815-1849*, Stuttgart, 1902.
4. Friedrich Heinecke, *Weltbürgertum und Nationalstaat. Studien zur Genesis des deutschen Nationalstaates*, Munich et Berlin, 1908..
5. Voyez, notamment, Kaufmann, *Politische Geschichte Deutschlands im neunzehnten Jahrhundert*, Berlin, 1900. A. Pfister, *Das deutsche Vaterland im 19. Jahrhundert*, Stuttgart, 1900.
6. E. Denis, *L'Allemagne, 1810-1852*, Paris, 1898.

récents après avoir épuisé les périodes anciennes, bientôt il va s'attaquer à l'époque de 1815 à 1830[1]. Moins dominateur, le modeste ouvrier trouvera dans ce vaste champ des coins à retourner utilement ou même à défricher : nous voudrions en signaler quelques-uns.

Les années de 1815 à 1840 virent en Allemagne un bel essor de l'industrie et du commerce ; les temps d'oppression gouvernementale marquent parfois une ère de prospérité matérielle, comme si l'attention des hommes, détournée de la politique, se portait sur les questions d'argent. Un voyageur contemporain, que l'on se plaît à citer ici, remarquait que l'activité, sans abandonner complètement les belles-lettres et les sciences pures, se plaisait surtout aux idées pratiques. « On passe, écrivait-il, aux choses matérielles, à l'industrie, au commerce, à la navigation. On ne cesse d'y travailler[2]. » Le Zollverein était organisé, dont on ne pourrait exagérer l'influence économique et politique. Les villes du Nord, Hambourg, Brême, Stettin, développaient leurs Sociétés de commerce. Dans les centres miniers, la Saxe, la Westphalie, la Prusse rhénane, on fouillait le sol avec rage. Dans les villes industrielles régnait une intensité de vie qui contrastait avec la somnolence des petites capitales et même de beaucoup d'Universités. Un mot faisait fortune, celui de *real*, qui caractérisait cette manière nouvelle, Cette modification de l'activité allemande a été souvent remarquée point peut-être suffisamment, malgré les travaux de Ranke, Schmoller et tant d'autres.

Sans doute, le Zollverein a été étudié à plusieurs reprises dans sa formation et dans son développement[3], mais il serait curieux de voir en quoi telle branche d'industrie a pu en profiter ou en souffrir. Il serait surtout intéressant de prendre l'existence d'une de ces villes nouvelles ou renouvelées, Barmen, Crefeld, Elberfeld, nées parfois d'une seule usine, comme Essen, de suivre son développement industriel et national, et d'observer ceci, que l'activité matérielle y a été favorable à l'esprit patriotique : car l'industrie ou

1. Dans le dernier volume de la *Deutsche Geschichte*, *Neueste Zeit.*, t. II, M. K. Lamprecht arrive à 1813. Voy. Henri Lichtenberger, *Les débuts de l'ère moderne en Allemagne*, dans la *Revue de Synthèse historique* d'octobre 1907, p. 179 et suiv.

2. Jacques Matter, *État de l'Allemagne*, Paris, 1847, t. II, p. 239.

3. Festenberg-Pakisch, *Geschichte des Zollvereins*, Leipzig, 1869. Weber, *Der deutsche Zollverein*, 2e éd., Leipzig, 1871. Émile Worms, *L'Allemagne économique ou Histoire du Zollverein ;* Henri Richelot, *Histoire du Zollverein allemand*, etc...

le commerce avaient besoin pour vivre et s'accroître d'une grande Allemagne ; elles facilitaient, par les relations journalières, la fusion des diverses parcelles germaniques ; elles créaient entre des peuples divers le lien des intérêts communs ; une ligne de chemins de fer fait plus pour l'unité territoriale que beaucoup de discours [1].

Si l'activité parlementaire n'existait que dans quelques États de second plan, dont le nombre s'était légèrement accru après la Révolution de 1830, même en Prusse on trouvait une vie assez intense dans les assemblées municipales et provinciales. On n'a point, semble-t-il, suffisamment relevé l'importance des Diètes provinciales ; une ordonnance de 1823 avait organisé, dans chaque province, — il n'y en avait alors que huit en Prusse, — un Landtag « établi dans l'esprit des vieilles constitutions allemandes » ; dès le début de son règne, le 23 février 1841, Frédéric-Guillaume IV avait augmenté les pouvoirs de ces assemblées et créé une délégation commune, siégeant à Berlin. C'est dans ces diètes que se forma un personnel parlementaire et que se préparèrent tous les hommes qui jouèrent un rôle dans les assemblées législatives, de 1848 à 1866 ; Vincke, Beckerath, Schwerin, Camphausen, Alfred d'Auerswald, Arnim-Boitzenburg, tous siégeaient dans ces assemblées, y profitaient des maigres pouvoirs qui leur étaient attribués par les ordonnances royales, y réclamaient des droits plus étendus, s'y affirmaient comme les véritables représentants de la nation. La réunion de ces divers Landtage en Diète unie, le 11 avril 1847, fut le véritable début de la Révolution de 1848, et l'homme qui devait clore l'évolution allemande, Bismarck, entra dans la carrière politique comme membre suppléant de la Diète de Brandebourg, par des discours tout bouillants de « féodalisme » prussien. Rien ne serait plus intéressant que de reprendre l'histoire d'une de ces Diètes [2], celle de la province rhénane, par exemple, qui fut la plus vivante, d'y retrouver en germe et les hommes et les idées qui vinrent à la vie politique de 1848, disparurent pendant dix ans, et

1. Il existe déjà plusieurs monographies à ce sujet. Par exemple, Dullo, *Gebiet und Geschichte des Seehandels*, 1888. — Eheberg, *Die industrielle Entwicklung Bayerns seit 1800*, 1897. — Frankenstein, *Bevölkerung und Haus-industrie in Schmalkalden*, 1887. — Lahusen, *Bremen und seine Sonderstellung*, 1883. — Mayer, *Geschichte der deutschen Eisenbahnen*, 1890, etc... Elles se multiplieront ; il est à souhaiter que des historiens français en entreprennent de pareilles.

2. Le travail a déjà été tenté, et à plusieurs reprises, mais, nous semble-t-il, d'insuffisante façon.

s'imposèrent à partir de 1861, jusqu'à réagir fortement sur leur puissant adversaire.

Plus obscure mais non moins active était la vie des sociétés secrètes; la période de 1815 à 1830 fut celle de leur beau temps : l'oppression engendre la conspiration. En Italie, le régime d'étouffement des Autrichiens en Lombardie-Vénétie, du pape dans ses États, des Bourbons à Naples, avait développé, avec les carbonari et à côté d'eux un réseau d'associations occultes, fondées sur ce double programme, patrie et liberté. De pareilles sociétés existaient en Allemagne, — on les comprend dans l'expression générique de « Jeune Allemagne », — elles ont pris un certain développement pendant les années de 1815 à 1848, elles ont eu grande part à la brusque éclosion de la grande Révolution allemande. Ici, un domaine immense s'ouvre au chercheur courageux, champ presque inculte, ignoré même en certaines parties. Le travail n'est point aisé, car, en pareille matière, les documents sont rares : peu de conspirateurs ont eu le soin ordonné et naïf de ce Français qui avait inscrit sur un de ses cartons cet intitulé : « Papiers relatifs à ma conspiration ». Mais des recherches peuvent être utilement dirigées sur les papiers de famille, — on y aboutit souvent à d'amusantes découvertes, — les actes relatifs à quelques procès célèbres, les rapports de police, et plusieurs Mémoires du temps. Cette étude a été tentée, sur un point spécial mais avec succès, par M. Dresch dans son livre sur Gutzkow et la Jeune Allemagne [1], car en étudiant la vie inquiète et touffue de l'amer homme de lettres, M. Dresch a voulu surtout retracer le mouvement politique, moral et littéraire du parti d'avant-garde entre les années 1830 à 1848. Déjà quelques Allemands, M. Prœlss [2], M. Geiger [3] l'avaient précédé dans cette voie. Il serait fort à désirer que d'autres les y suivissent, en multipliant leurs recherches sur les associations politiques, religieuses, ouvrières, littéraires du temps ; puis quelqu'un reprendra ces études, en tirera la « substantifique moelle », et donnera un beau travail sur les Sociétés secrètes en Allemagne de 1815 à 1848.

1. Dresch, *Gutzkow et la Jeune Allemagne*, Paris, 1904.
2. J. Prœlss, *Das junge Deutschland*, Stuttgart, 1892.
3. L. Geiger, *Das junge Deutschland und die preussische Censur nach ungedruckten archivalischen Quellen*, Berlin, 1900.

II

Nul pays n'était aussi prêt pour la Révolution que l'Allemagne. Un homme d'État Saxon, qui avait bon sens et vue pénétrante, M. de Friesen, écrivait que « partout régnait une inquiétude, un souci pour l'avenir...; on avait la conviction que cela ne pouvait durer ainsi[1] ». Et Biedermann a joliment résumé l'impression générale en disant qu'en 1847 « le temps était lourd comme avant l'orage, il y avait quelque chose dans l'air[2] ». L'émotion née à Berlin lors de la réunion de la Diète unie, l'insurrection de Pologne, les émeutes suscitées à Munich par la situation à la cour de la trop jolie Lola Montez, le mécontentement à Vienne, un certain frémissement dans les provinces rhénanes, tout préparait un mouvement général.

L'éclat fut terrible, comme d'un coup de tonnerre. Le régime de Metternich craque et se disloque; en vingt jours la Révolution est à Vienne, à Berlin, partout. Comme un colosse aux pieds d'argile, la lourde organisation de 1815 gît à terre. Mais il faut reconstruire et une année s'écoulera en stériles efforts. Nous n'avons point à redire ici les nobles et vains efforts du Parlement de Francfort, les discussions de l'Assemblée prussienne, les révolutions de Vienne et de Hongrie, la réaction s'insinuant dans les campagnes d'abord, par l'action lente et sûre des hobereaux, remontant dans les villes ensuite, parmi les bourgeois inquiets et lassés, les ministères Brandenburg à Berlin et Schwarzenberg à Vienne, le refus de la couronne impériale par Frédéric-Guillaume IV, les deux années d'agitation nerveuse et de piétinement fiévreux, qui aboutiront à Olmütz, au triomphe de la réaction, à dix ans d'oppression nouvelle. Temps splendides et confus, d'enthousiasme et de découragement, d'idées si fécondes que la société allemande en vit encore, malgré la réaction de 1850 et la novation de 1871, mais si dépourvus d'hommes d'action que tous les penseurs, tous les patriotes, tous les « bien intentionnés » n'arrivèrent qu'à l'enlizement de leurs espérances et qu'une seule volonté se trouva,

1. Friesen, *Erinnerungen aus meinem Leben*, 2 vol., Dresde, 1880.
2. Biedermann, *Mein Leben und ein Stück Zeitgeschichte*, t. I, p. 216.

dans le parti réactionnaire, en la personne du prince de Schwarzenberg.

Conter une telle époque est œuvre difficile; elle a été souvent tentée. Parmi les derniers essais, citons en particulier le gros volume de M. Hans Blum, *Die deutsche Revolution 1848-1849* [1], plein de faits, de récits, d'illustrations et de fac-simile, que devra nécessairement consulter toute personne étudiant le grand mouvement de l'Allemagne, mais qui constitue un recueil de documents plutôt qu'une histoire synthétique. Plusieurs contemporains ont raconté les faits dont ils furent contemporains, auxquels ils ont pris part; tels sont les ouvrages de MM. Schlosser [2], Biedermann [3], etc..., mais leurs récits constituent plutôt des dépositions de témoins que des histoires critiques; à ces ouvrages, doivent s'ajouter les innombrables mémoires et souvenirs, d'autant plus nombreux que l'exposé de 1848 constitue la préface naturelle du récit de la formation allemande, où chacun a son mot à dire, et parfois fort important lorsqu'il s'agit d'Unruh [4], Abeken [5], des Gerlach [6], Bernhardi [7], etc..., et il serait injuste d'oublier les paquets de correspondance, comme les lettres du général de Gerlach à Bismarck [8] ou les diverses épîtres du futur chancelier [9], et d'omettre les papiers dépouillés par de minutieux historiens, ainsi que l'a fait M. de Poschinger pour les archives d'Otto de Manteuffel [10]. Et il faudrait en même temps détailler les monographies écrites sur chaque phase, si nombreuses que pour certains épisodes il a fallu écrire une étude critique pour séparer le bon et le mauvais grain, ainsi que l'a fait M. W. Busch pour les journées de mars à Berlin [11].

1. Hans Blum, *Die Deutsche Revolution 1848-9*, Leipzig, 1898.
2. Gust. Schlosser, *Die Revolution 1848*, Berlin, 1883.
3. Biedermann, *Mein Leben und ein Stück Zeitgeschichte*, 2 vol., Breslau, 1886.
4. Unruh, *Erinnerungen aus dem Leben*, Berlin, 1895.
5. Abeken, *Ein schlichtes Leben* (choix de papiers, lettres, notes, etc.), Berlin, 1898.
6. Général L. von Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, 2 vol., Berlin, 1891-2, et Président E. von Gerlach, *Aufzeichnungen*, 2 vol., Schwerin, 1903.
7. Bernhardi. *Aus dem Leben*, 9 vol. Le dernier paru en 1906.
8. L. von Gerlach, *Briefwechsel mit Bismarck*, Berlin, 1893, et *Bismarcks Briefe an den General L. von Gerlach*, 1896.
9. Nombreuses éditions, Bielefeld, 1880, Berlin, 1889-91. *Bismarcks Briefe an seine Braut und Gattin*, 1900, etc.
10. *Unter Friedrich-Wilhelm IV. Denkwürdigkeiten des Ministers Otto von Manteuffel*, recueillis par Poschinger, 3 vol., Berlin, 1901, et *Preussens Auswärtige Politik*, documents inédits tirés des papiers de Manteuffel par Poschinger, 3 vol., Berlin, 1902-3.
11. W. Busch, *Die Berliner Märztage von 1848*, Munich et Leipzig, 1869, cf. F. Rachfahl, *Deutschland, König Friedrich-Wilhelm IV und die Berliner Märztage*, Halle, 1901.

Enfin, à l'étranger, les érudits ne sont point restés sans curiosité sur la grande révolution allemande, et, à l'excellent ouvrage de M. Denis, on permettra d'ajouter le travail d'un apprenti sur *la Prusse et la Révolution de 1848* [1].

Tels quels, avec leurs qualités diverses, ces livres ne sont guère que des matériaux, et il reste à écrire un grand volume d'histoire philosophique et sociale sur ce puissant mouvement qui secoua l'Europe centrale si profondément qu'il rendait certaines l'unité allemande et la renaissance de l'empire germanique. En l'attendant, les simples ouvriers de l'histoire n'ont guère que l'embarras de choisir leurs sujets de travail. Signalons-en quelques-uns.

Dans l'antique cité de Francfort, non loin du palais impérial, se trouve une petite place entre les rues qui se glissent, noires et tortueuses vers le Mein. Là, se dresse une église en rotonde, d'un style bâtard tenant du Parthénon et d'une halle au blé : nul n'y peut pénétrer sans émotion et recueillement, car les murs de Saint-Paul ont fait écho aux grands discours de l'enthousiasme germanique et le soir, dans le silence, on croirait voir l'ombre d'Arndt, la haute stature de Gagern, la silhouette mélancolique de l'archiduc Jean glisser sur les vieux bancs où leurs noms sont pieusement gravés. L'histoire de ce Parlement reste à écrire : sans doute, on l'a déjà tentée; dès 1853, Saint-René-Taillandier dessinait une esquisse que n'a guère ternie un demi-siècle de poussière [2]; mais, depuis lors, les documents et les souvenirs se sont accumulés ; on a successivement publié les papiers de Rümelin [3], de Biedermann, de Radowitz [4], les lettres de Reichensperger [5], de Bunsen [6], de L. Camphausen [7], les études d'Oncken, de Zwiedineck-Sudenhorst, etc... Et surtout le temps a passé, permettant à l'historien un recul qui lui donne une vue plus exacte des choses et des hommes. Il ne faut point être sévère pour le Parlement de Francfort, malgré ses défaillances et son échec, car il eut la foi et la bonne foi. Issu d'un mouvement de fraternité et

1. Paul Matter, *La Prusse et la Révolution de 1848*, Paris, Alcan, 1903.
2. Dans les *Études sur la Révolution en Allemagne*, 2 vol., Paris, 1853.
3. Rümelin, *Aus der Paulskirche*, Stuttgart, 1892.
4. Radowitz, *Gesammelte Schriften*, Berlin, 5 vol., 1852-4.
5. Reichensperger, *Erlebnisse eines alten Parlamentariers im Revolutionsjahre 1848*, Berlin, 1882.
6. Bunsen, *Aus seinen Briefen*, 3 vol., Leipzig, 1868-71.
7. *König Friedrich-Wilhelm IV Briefwechsel mit Ludolf Camphausen*, édité par Erich Brandenburg, dans la *Deutsche Rundschau*, de décembre 1905 à mars 1906.

d'enthousiasme, il crut possible de résoudre la question allemande par des discours, des rappels au glorieux passé, des invites à la générosité des monarques ; mais il ne tint point un compte suffisant des difficultés de la renaissance allemande, des intérêts contraires qu'elle rencontrait, de la nécessité de sacrifices et de coupes sombres. Surtout il manqua d'hommes pratiques, dépourvus de toute rhétorique, doués d'action ferme et forte. Il lui eût fallu un Bismarck à rebours.

Dans les années d'agitation qui vont des journées de mars à la capitulation d'Olmütz, que de sujets d'étude et de réflexion : les vicissitudes de la Prusse et les tergiversations de Frédéric-Guillaume IV, ce caractère bizarre, maladroit, point antipathique, plus poète qu'homme d'État [1] ; les malheurs et fortunes de l'Autriche, si bas descendue, puis si vite remontée, grâce à la poigne d'un élégant autoritaire, Schwarzenberg, un mondain devenu réparateur d'empire, mais cassant, brutal, faisant un travail plus brillant que durable ; les craintes, les espérances, les balancements des petits monarques, les uns fougueux de réaction, comme ce gros brutal de Frédéric-Guillaume, électeur de Hesse [2], les autres brûlants de libéralisme unitaire, tel que le duc Ernest de Cobourg [3], la plupart soucieux uniquement de leurs petits intérêts personnels, comme le roi de Wurtemberg, qui disait en riant : « Ma chemise wurtembergeoise est plus près de ma peau que la tunique allemande. » Et de nouveaux documents — notes d'Abeken, études militaires [4], papiers de Manteuffel — permettent un travail définitif sur cette période tragique comme un drame antique, ces vingt-cinq jours de novembre, entre la mort de Brandenburg et l'entrevue d'Olmütz, qui virent l'humiliation de la Prusse.

La politique du royaume pendant les huit années qui suivirent est bien connue par le deuxième volume du grand ouvrage de Sybel et par les cinq tomes de M. de Poschinger qui ont publié la correspondance officielle de Bismarck, représentant de son pays à la Diète de Francfort [5]. Ce fut, pour la Prusse, un temps de réaction et de recueillement, pour l'Autriche de splendeur éphémère, pour les

1. Ranke, *Friedrich-Wilhelm IV*, extrait de l'*Allgemeine deutsche Biographie*.
2. Rothan, *L'Europe et l'avènement du second Empire*, Paris, 1892.
3. Duc Ernest de Cobourg, *Aus meinem Leben*, 3 vol., Berlin, 1887-1889.
4. Notamment général du Verdy du Vernois, *Der Zug nach Bronzell. Deutsche Rundschau*, octobre-novembre 1905.
5. Poschinger, *Preussen im Bundestag, 1851-7*, cinq volumes, Leipzig, 1882-1905.

petits États de soulagement, époque plus terne et tranquille que la précédente, de fermentation lente et profonde ; le mouvement unitaire était à peine arrêté en Allemagne, car l'échec de 1848 n'avait amené qu'un découragement passager, bientôt les « patriotes » reprirent leur énergie et leurs espérances, mais leur tactique était modifiée; la reculade du roi Frédéric-Guillaume, l'effondrement de la Prusse avaient amené envers la maison de Hohenzollern une défiance générale que Bismarck fut fort en peine de dissiper; malgré la réaction en Autriche, qui fut brutale, les regards se reportaient vers la maison de Habsbourg, qui avait montré tout au moins de la force pendant la Révolution, vers le jeune monarque, qui plaisait par son âge et son charme personnel : de là provinrent, plus tard, l'émotion dans le Nord même de l'Allemagne pendant la guerre d'Italie, la faveur des unitaires pour les projets de François-Joseph, l'accueil cordial donné au Congrès des Princes.

Cette période de 1851 à 1858 ne présente donc point, pour l'historien, l'intérêt des trois grandes années, mais elle lui offre cet avantage d'être moins fouillée dans ses détails. On peut reprendre les relations des divers États de l'Allemagne avec les belligérants de Crimée dans les documents publiés par Sybel, la correspondance de Bismarck et de Prokesch [1], les souvenirs de Hübner [2], de Malmesbury [3], de Bismarck [4]; ou plus modestement on se bornera à une de ces petites questions qui devenaient grandes dans le monde diplomatique en agitation à Francfort, par exemple l'indépendance de Neuchatel [5], qui traîna pendant neuf années de révolution en contre-révolution, de dépêches à protocoles, et ne fut consacrée définitivement que par le traité de Paris, le 26 mai 1857. Il sera fort intéressant de retracer la lente reconstitution de l'armée prussienne, le travail persévérant de ses officiers, que l'on retrouvera dans la correspondance de Moltke, les mémoires de Roon, du prince Hohenlohe-Ingelfingen, etc. On pourra retracer l'histoire intérieure de la Prusse pendant les dernières années de Frédéric-Guillaume IV, période d'étouffement, mais où parfois souffle une

1. *Aus den Briefen des Grafen Prokesch von Osten, 1849–1855*, Vienne, 1896.
2. Hübner, *Souvenirs d'un diplomate à Paris, 1851-1858*, 2 vol., Paris, 1904.
3. Malmesbury, *Mémoires d'un ancien ministre.*
4. Prince de Bismarck, *Pensées et souvenirs*, 2 vol., Paris, 1899. Ajoutez les 2 volumes : *Anhang zu den Gedanken und Erinnerungen des Fürsten von Bismarck, I, Kaiser Wilhelm und Bismarck, II, Aus Bismarcks Briefwechsel*, Stuttgart et Berlin, 1901.
5. B. van Muyden, *Histoire de la Suisse*, Neuchatel, 1907.

brise d'indépendance, que les hobereaux s'efforcent en vain d'arrêter, et la documentation se fera, abondante, dans les papiers de Manteuffel, Unruh [1], Mevissen [2], des Gerlach. Il serait enfin curieux de retracer les péripéties d'un de ces petits États de second plan [3], toujours en émoi, en crainte pour leur existence, en désir d'unité nationale pourvu qu'elle maintînt leur indépendance particulière. Les sujets abondent : il semble que ce soit la période où il soit le plus facile de trouver un sujet neuf et aisé à traiter par le grand nombre des documents.

III

L'année 1858-59 marque une phase décisive dans l'histoire de l'Allemagne, la fin d'un sommeil qui ne reprendra plus. En Prusse, Frédéric-Guillaume IV confie la régence à son frère ; en Allemagne le sentiment national est réveillé par le maladroit « compliment du jour de l'an » adressé par Napoléon III à l'ambassadeur d'Autriche, par l'approche du combat, par la campagne d'Italie : il s'en faut de peu que l'Allemagne entière porte ses armées sur le Rhin. François-Joseph et Napoléon se rapprochent, redoutant tous deux, mais pour des raisons différentes, l'intervention de la Prusse. La paix est signée ; mais le calme ne revient point, tout concourt à l'écarter. L'arrivée du prince Guillaume au pouvoir a soulevé de grandes espérances ; dès qu'il est investi de la régence, il congédie Manteuffel et son ministère d'oppression ; il appelle au cabinet quatre représentants des partis modérés, il semble qu'il veuille gouverner avec les libéraux, profiter des défaites de l'Autriche pour diriger en sa propre faveur le mouvement national, reprendre les idées qu'on lui prêtait en 1849.

Mais l'Allemagne progressiste joua de malheur : non plus qu'en 1848, elle ne rencontra d'homme d'État; il se trouva dans son sein et jusqu'au ministère quelques gens de bonnes intentions, Patow, Rodolphe d'Auerswald, mais aucun n'eut de vigueur à gouverner, d'idées fortes et claires, d'influence sur le régent. Des

1. Unruh, *Erinnerungen aus dem Leben*, Berlin, 1896.
2. Hansen Joseph, *Gustav von Mevissen. Ein rheinisches Lebensbild*, 1815-1899. 2 vol., Berlin, 1906.
3. Voyez p. ex. Mohl, *Erinnerungen*, 3 vol., 1902.

hommes de volonté, deux se rencontrèrent, mais dans le parti réactionnaire, Roon et Edwin de Manteuffel : le ministre de la guerre et le chef du cabinet militaire de Guillaume employèrent habilement les tergiversations des libéraux, la réorganisation de l'armée, les scrupules politiques et religieux du monarque, pour grouper autour du trône les forces vives des hobereaux, arracher Guillaume à ses illusions libérales, et amener le conflit parlementaire à ce point que le souverain, se refusant à se soumettre, devait se démettre ou briser l'adversaire ; en septembre 1862, Guillaume résolut un dernier effort, et accepta Bismarck.

Alors commence la grande période de l'Allemagne nouvelle, la lutte de neuf années, qui prouve l'influence d'une volonté humaine sur les destinées des nations. Sans doute, l'unité allemande était préparée, facilitée, assurée par un travail de longues années, l'effort de deux générations de patriotes, les aspirations d'un grand peuple ; l'empire germanique devait renaître, sa proche naissance était certaine, conforme à ce mouvement des nationalités qui fut une des lois sociales au XIXe siècle ; mais quelle serait sa forme ? jusqu'où étendrait-il ses frontières ? de quel esprit serait-il inspiré ? tout demeurait en suspens. Ici Bismarck agit : à l'intérieur comme à l'extérieur, il pratique la politique de l'isolement ; il porte à l'aigu le conflit avec la Chambre et fait du gouvernement sans budget une pratique constitutionnelle ; il offre à la Russie dans ses troubles polonais un appui qui fait scandale en Europe ; il empêche son roi de paraître au Congrès où sont réunis tous les princes de l'Allemagne ; mais il fortifie l'armée prussienne, met de l'ordre dans les finances, s'assure l'aide de la Russie, et il attend l'occasion que trouve tout homme fort. La mort du roi Frédéric de Danemark lui permet la plus subtile campagne diplomatique ; les victoires en Schleswig et Jutland n'étaient point difficiles, lutte du pot de fer contre le pot de terre, mais il fallait les permettre et en profiter. Une seconde guerre doit en naître, qui éclate presque en 1865, que Bismarck trouve alors prématurée, et qu'il écarte par la convention de Gastein. Dans sa pensée, l'entente n'est que provisoire ; à l'ambition prussienne, il unit l'ambition italienne. Et, à l'heure voulue de lui, la grande conflagration se déchaîne en Allemagne.

Sadowa donne à la Prusse la domination en Allemagne, mais de nouvelles difficultés surgissent, que Bismarck s'efforce de

résoudre. Il doit lutter contre les ambitions de ses compatriotes, qui vont jusqu'à la maladresse ; il expulse de leurs trônes quelques monarques, il ménage les autres, et, modération de génie, il ne prend rien à l'Autriche, que sa place en Allemagne. Quatre années se passent, où il écoute battre le pouls germanique : les pulsations sont encore maladives, réaction en Prusse, méfiance dans le sud, colère chez les annexés. Une nouvelle secousse est nécessaire, une guerre voulue d'ailleurs et préparée maladroitement par Napoléon, et, comme en 1866, Bismarck fait éclater la lutte en 1870, à l'heure qui lui semble la meilleure. Les victoires des armées permettent à Bismarck de nouveaux combats, de nouveaux succès diplomatiques : il écarte du champ clos tout intervenant, il forge à son idée l'Allemagne moderne, avec les princes, sur la simple consultation des peuples, empruntant au passé, au présent, à l'avenir ; il impose à la France une paix qu'il croit écrasante à jamais.

Cette histoire de neuf ans, une des plus variées qui furent jamais, a tenté maints auteurs. Il faut tirer de pair M. de Sybel [1], dont les sept volumes ont publié de très nombreux documents destinés à dormir dans des armoires bien closes ; chargé par le chancelier impérial de rédiger l'histoire de la renaissance allemande, M. de Sybel a largement profité des archives mises à sa disposition, mais on ne peut s'étonner s'il l'a fait dans le sens désiré par son puissant protecteur ; il était chargé de célébrer les mérites du fondateur de l'empire allemand, a-t-on écrit très exactement, il a embouché la trompette des éloges [2] : c'est un ouvrage sur commande, et l'on se rappellera que les archives prussiennes furent fermées à M. de Sybel après la chute de Bismarck ; les deux derniers volumes sont rédigés sur des documents déjà connus ou des mémoires privés. Guère moins officieux, mais tiré de sources moins inédites, est le gros ouvrage consacré par M. Oncken à la gloire de Guillaume Ier [3] ; venu juste avant la publication de Sybel, il s'est trouvé immédiatement vieilli dans la partie qui va jusqu'en 1870 ; il a été heureusement suivi par un second ouvrage sur Guillaume, qui contient de précieuses lettres du monarque à

1. H. de Sybel, *Die Begründung des deutschen Reichs durch Wilhelm I*, 7 vol., Munich et Leipzig, 1889-1895.
2. A. Guilland, *L'Allemagne nouvelle et ses historiens*, p. 223.
3. W. Oncken, *Das Zeitalter des Kaisers Wilhelm*, 2 vol., 1888-1890.

sa femme [1]. Mettons au même plan les deux publications de MM. Friedjung [2] et Lorenz, qui se complètent très heureusement ; reprenant les travaux de ses prédécesseurs, y ajoutant des papiers inédits, M. Friedjung a donné sur la première partie de cette période, 1859 à 1866, un récit clair, impartial, pénétrant, qui nous paraît un modèle du genre modéré ; moins impersonnel est l'ouvrage de M. Lorenz, car l'auteur, fort lié avec le grand duc de Bade qui lui a ouvert ses archives, est amené à exagérer le rôle de Guillaume Ier, beau-père de son haut ami, mais la vigueur du récit, l'abondance des citations, la chaleur souvent partiale de l'exposé, donnent un haut relief à cet ouvrage [3]. On pourrait en ajouter d'autres, ceux de Biedermann, Klüpfel [4], Zwiedineck-Sudenhorst, etc. En France ont paru d'analogues publications, dont nous ne citerons que les deux dernières, l'excellent volume de M. Denis, très fouillé, indépendant, fortement pensé [5], et, dans l'ouvrage dont nous sommes coupable, toute la partie centrale (fin du premier volume, tome deuxième, premier tiers du troisième) ; nous n'en dirons rien, hors le temps, le travail, la réflexion que ces pages nous ont demandés [6].

Tels sont les ouvrages de doctrine. Ils ont pour sources, outre les documents officiels, les mémoires personnels — qui sont trop nombreux pour qu'on songe à les énumérer tous. Citons seulement les principaux. Nous avons déjà mentionné en passant les *Pensées et Souvenirs* du prince de Bismarck, il y faut revenir ici, ne fût-ce que pour recommander la prudence dans leur lecture ; lorsque furent annoncés ces deux volumes, l'émoi fut grand partout, car on s'attendait à de piquantes révélations ; la désillusion vint, le second livre s'arrêtait à l'instant même où l'on espérait des indiscrétions passionnées, et ce n'était qu'un récit de vieillesse, parsemé de pages vigoureuses, de mots heureux, de documents inédits ou restitués, mais d'une incroyable indifférence pour la

1. W. Oncken, *Unser Heldenkaiser. Festschrift zum hundertjährigen Geburtstage Kaiser Wilhelms des Grossen*, Berlin, 1897.

2. Friedjung, *Der Kampf um die Vorherrschaft in Deutschland, 1859-66*, 2 vol., Stuttgart.

3. O. Lorenz, *Kaiser Wilhelm und die Begründung des deutschen Reichs*, 1866-1871, Iéna, 1902.

4. Klüpfel, *Geschichte der deutschen Einheitsbestrebungen, bis zu ihrer Erfüllung*, 2 vol., Berlin, 1872.

5. Denis, *La Fondation de l'Empire allemand*, 1852-1871, Paris, 1906.

6. Paul Matter, *Bismarck et son temps*, 3 vol., Paris (Alcan), 1905-1908.

vérité ; Bismarck avait cru possible de duper l'histoire, comme il avait dupé ses contemporains ; les critiques se sont emparés de l'ouvrage, les uns avec une ironique gouaillerie, les autres avec une respectueuse fermeté ; ils ont passé les dires du vieux prince à un examen serré, il n'en est point resté grand chose[1] ; il faut donc prendre l'ouvrage tel qu'il est, un admirable plaidoyer *pro domo sua*, vibrant et virulent, à coups de griffes, mais de griffes de lion, avec des « raccourcis » qui montrent en quelques pages l'histoire d'un peuple, — et attendre avec patience la publication du troisième volume. Autour des souvenirs du prince, se groupent les mémoires de ses amis et collaborateurs, dont plusieurs méritent une lecture attentive où la prudence est de rigueur. M. de Keudell a dit le temps où il a travaillé aux Affaires Étrangères à côté du grand homme, et dans son récit on doit relever de fort nombreux détails, qui caractérisent la manière du prince[2]. On rappellera les papiers d'Abeken ; le vieux conseiller fut si étroitement mêlé à l'action diplomatique de la Prusse que tout ce qui provient de lui doit être pris en sérieuse considération. On n'oubliera point les papiers de Delbrück, qui a joué un rôle si important dans l'histoire du commerce et de la diplomatie allemande et remplit en 1870 des missions de premier plan[3]. L'heureux bavard que Bismarck s'est attaché pendant la campagne de France, et qui est resté profondément dévoué à son vieux maître, M. Busch, a multiplié les mémoires, souvenirs, résumés, en une abondante salade où se trouvent, parmi beaucoup d'ingrédients inutiles, quelques morceaux de grand prix[4]. Et l'élégant comte Paul Hatzfeldt, qui fit aussi avec Bismarck la campagne de France, a publié des lettres d'un vif intérêt[5].

En face de ces diplomates, les généraux forment un second groupe, plutôt hostile, d'après lequel l'Allemagne serait née toute sur les champs de bataille. Roon fait la transition entre les deux partis, ami du grand diplomate, militaire par tempérament et

1. Voyez notamment l'excellent travail de M. Lenz dans la *Deutsche Rundschau* de juillet 1899. *Zur Kritik der « Gedanken und Erinnerungen » des Fürsten Bismarck.*

2. Keudell, *Bismarck et sa famille*, trad. Lang, Paris, 1902.

3. *Lebenserinnerungen* von R. Delbrück, 2 vol., Leipzig, 1905.

4. Busch (Moritz), *Le comte de Bismarck et sa suite pendant la campagne de France* (1877). — *Unser Reichs-Kanzler* (2 vol., 1884). — *Bismarck und sein Werk* (1890). — *Tagebuchblätter* (3 vol., 1899, traduit en français sous le titre de *Mémoires de Bismarck*), etc.

5. Comte Paul Hatzfeldt, *Feldzugsbriefe*, Leipzig, 1907.

carrière; ses papiers, lettres, notes et mémoires, recueillis par son fils, réunis en deux, puis en trois volumes, abondent en récits, souvenirs, détails, qui empruntent leur haute importance à la grande situation qu'eut Roon en Prusse de 1859 à 1875. Il a quelque indulgence pour son vieux compagnon de luttes, ses frères d'armes n'imitent pas sa réserve. Nous rappelons les travaux du grand état-major allemand sur la lutte de 1870-71 et le petit volume, si précis, clair, mais personnel du maréchal de Moltke sur la guerre qu'il a conduite [1]. Le prince Kraft de Hohenlohe-Ingelfingen a assisté comme officier d'artillerie à tous les grands combats prussiens, et les a redits dans des pages vigoureuses ; ses souvenirs sur les temps de paix et de travail sont aussi intéressants, car ils font pénétrer dans l'âme d'un aristocrate, soldat de race [2]. Et de nombreux généraux ont rédigé des notes, lettres ou souvenirs, nécessaires à consulter pour l'histoire militaire de ce temps : Blumenthal [3], du Verdy du Vernois [4], de Kretschmann [5], Constantin d'Alvensleben [6], etc...; n'oublions pas de mentionner les mémoires tirés des papiers du général de Versen, qui ont une grande importance pour les négociations hispano-prussiennes de 1870. En face de ces soldats prussiens, nous devrions placer leurs adversaires, les vaincus de 1866 et de 1870, Ducrot, Bibesco, Andlau, etc..., les beaux travaux de l'état-major français dans la *Revue d'histoire*, la grande publication de M. Pierre Lehautcourt [7], les récits si nets et si précis de M. Chuquet [8] ; contentons-nous de signaler un mélancolique volume dont on a peu parlé en France, les souvenirs sur le vaincu de Sadowa, recueillis par M. Friedjung [9] : Benedek était un modeste, bon colonel, se connaissant lui-même de manière exacte ; poussé par les circonstances au premier rang, il en fut effrayé ; il demanda à ne point commander l'armée de Bohême, indiqua qu'il serait

1. Moltke, *La guerre de 1870-1871*.
2. Prince Kraft zu Hohenlohe-Ingelfingen, *Aufzeichnungen aus meinem Leben*, 4 vol., Berlin, 1905-1907.
3. *Tagebücher des Generalfeldmarschalls Graf von Blumenthal*, Stuttgart et Berlin, 1904.
4. Mémoires parus dans la *Deutsche Rundschau*, octobre 1903, novembre 1904, etc.
5. General Hans von Kretschmann, *Kriegsbriefe aus den Jahren 1870-71*, 2e édition, 1905.
6. Thilo Krieg, *General Constantin von Alvensleben*, Berlin, 1904.
7. Pierre Lehautcourt, *Histoire de la guerre de 1870-1871*, en deux séries. *La guerre de 1870*, en 7 volumes, 6 déjà parus, 1901-1907 ; *La Défense nationale*, 8 volumes, 1893-1898.
8. Chuquet, *La guerre 1870-1871*, Paris, 1895.
9. *Benedeks nachgelassene Papiere*, recueillis par H. Friedjung, Leipzig, 1901.

mieux placé en Italie ; pour des raisons politiques, on l'envoya en Bohême, et l'archiduc Albert en Italie ; on sait ce qui advint.

Un troisième groupe de « mémorisants » se composera des libéraux allemands ; ils avaient espéré que l'Allemagne se ferait par le peuple ; déçus en 1848, repris d'espoir vers 1859 et 1862, ils luttèrent d'abord dans le conflit prussien contre Bismarck, et se rattachèrent plus ou moins à sa politique lorsqu'il eut assuré la renaissance du Saint-Empire. On consultera avec le plus vif intérêt les volumes de Bernhardi, auxquels nous avons déjà fait allusion, et qui contiennent mille détails de prix ; malheureusement le dernier tome, consacré à la mission de l'auteur en Espagne, a été soigneusement dépouillé de tout ce qui touche la politique ; on en rapprochera les livres de M. Haym sur Max Duncker[1] et de M. Freytag sur Karl Mathy[2], car ces deux patriotes ont exercé la plus grande influence sur les cercles politiques et pensants. On lira de même les volumes de M. H. Blum sur Bismarck[3], car, sous forme de récit historique, l'auteur donne de nombreux détails personnels. On peut placer dans ce groupe les souvenirs du général de Stosch, bien que l'auteur fût soldat, mais parce que ses relations et ses pensées étaient dans le parti libéral[4] : fort lié avec Gustave Freytag, Stosch fut chef d'état-major du prince royal pendant la campagne de Bohême, et lui demeura profondément attaché ; ses souvenirs ont donc une haute importance historique, on doit regretter que leur publication ait été arrêtée « par ordre », à l'année 1871. De même les notes du prince royal[5] Frédéric-Guillaume, dont les extraits ont paru à grand fracas dans la *Deutsche Rundschau*, paraissent pour longtemps enterrées dans quelque tiroir obscur ; mais, à propos du kronprinz, il n'est point permis d'omettre le beau livre de M. Philippson[6], si calme, grave, documenté de maintes lettres inédites.

Un quatrième groupe comprendra les diplomates et hommes d'État étrangers à la Prusse. Trois ministres du sud ont publié d'importants souvenirs : le prince de Hohenlohe-Schillingsfürst, dont nous parlerons plus loin, et que nous nommons ici seulement

1. Haym, *Das Leben Max Dunckers*, Berlin, 1890.
2. G. Freytag, *Karl Mathys Leben*, Leipzig, 1868.
3. H. Blum, *Fürst Bismarck und seine Zeit*, 6 vol., Munich, 1894 et suiv.
4. Stosch, *Denkwürdigkeiten*, Berlin, 1904.
5. *Aus Kaiser Friedrichs Tagebuch*, 1870-71. Deutsche Rundschau, octobre 1888.
6. M. Philippson, *Das Leben Kaiser Friedrichs III*, Wiesbaden, 1900.

pour signaler l'intérêt de son récit pour les années de 1866 à 1870 où le prince dirigeait le cabinet bavarois — le comte de Beust, qui joua un rôle *di primo cartello* en Allemagne comme président du Conseil en Saxe, puis chancelier de l'empire austro-hongrois, et dont le récit souple et délié, lu avec précaution, sert beaucoup à l'historien de la nouvelle Allemagne [1] ; — M. de Mohl, qui tint une place importante dans les conseils et la diplomatie du grand-duché de Bade et qui a beaucoup observé, bien jugé, soigneusement noté [1]. Les diplomates français ont publié de très importants papiers, — nous n'avons qu'à rappeler les noms de MM. Benedetti, Rothan, Stoffel, Reiset, H. d'Ideville, et les documents inédits que M. de La Gorce a donnés dans sa grande Histoire du second Empire. Parmi les ouvrages des diplomates étrangers, citons deux livres de haute valeur [2] : les souvenirs de lord Loftus, qui empruntent leur intérêt à la situation de leur auteur, pendant de longues années ambassadeur d'Angleterre à Berlin, en très bons termes avec le roi Guillaume, au courant de tous les mystères politiques, et qui en révèle quelques-uns [3] ; les mémoires du général Govone, diplomate d'occasion, mais quelle occasion, les négociations entre la Prusse et l'Italie après le triomphe de l'une à Sadowa, la défaite de l'autre à Custozza et Lissa, quand la vaincue s'efforçait, mais en vain, de persuader à la victorieuse de ne point traiter avec le commun adversaire [4]. Et il faut ajouter les ouvrages de deux monarques ; les souvenirs du duc Ernest de Cobourg, esprit libéral, mais ambitieux, apte par son intelligence à tenir les grandes places en Allemagne, retenu par sa naissance dans un État de cinquième ordre, se remuant beaucoup pour diriger le parti allemand, parvenant à plus d'agitation que d'action, au demeurant fort sympathique [5] ; — les mémoires du roi Charles de Roumanie, second fils du prince de Hohenzollern-Sigmaringen, prince de Roumanie depuis 1866, mais ayant conservé par sa famille, ses alliances, ses amitiés, en particulier ses relations avec le prince royal de Prusse, assez de contact en Allemagne pour tout y connaître : sur la candidature de son frère, ses notes ont eu une telle importance qu'on y a vu le

1. Comte de Beust, *Mémoires*. Ed. Kohn-Abrost, 2 vol., Paris, 1888.
2. Rob. von Mohl, *Erinnerungen*, 3 vol., 1902.
3. Lord Loftus, *Diplomatic reminiscences;* en 2 séries, 4 volumes, Londres 1892-1894.
4. Général Govone, *Mémoires*, 1841-1870. Trad. Weil, Paris, 1905.
5. Duc Ernest de Saxe-Cobourg, *Aus meinem Leben*, 3 vol., Berlin, 1887-1889.

désir de la famille Hohenzollern de dégager sa responsabilité des événements de juillet 1870 [1].

Dans cette bibliothèque, — que l'on pourrait aisément accroître, — quels sujets choisir, sur lesquels tout n'ait été dit. On en pourrait signaler quelques-uns. Les essais libéraux du régent Guillaume, entre les années 1858 à 1861, cette phase que l'on a appelée la « nouvelle ère », qui permettait de croire à une Prusse, voire à une Allemagne parlementaire, a été peu étudiée, presque dédaignée par la plupart des écrivains ; elle mérite mieux, et à plusieurs points de vue ; il est curieux de relever dans l'âme honnête de Guillaume les variations qui l'ont conduite du parti libéral au groupe des hobereaux, et qui procédaient d'une recherche un peu étroite du devoir à accomplir ; il est d'un intérêt assez attristant de constater les vagues aspirations des libéraux, leurs bonnes intentions dépourvues de volonté ; il est surtout intéressant d'étudier l'action de ce petit groupe, surnommé la Camarilla, qui se retrouve de 1848 à 1863, variable en hommes, élastique d'esprit, et qui exerça sur les destinées de la Prusse une action profonde. Et l'étude même de cette camarilla serait bien fructueuse, car elle établirait l'influence de quelques hommes de forte volonté, sur des monarques et des peuples hésitants ; on trouverait dans les souvenirs des deux Gerlach, les lettres et papiers des deux Manteuffel, de Bunsen, de Bismarck, etc., maints éléments pour ce joli travail.

Une étude de moindre étendue pourrait porter sur quelques-uns des princes de l'Allemagne du nord pendant la période de la formation allemande ; leurs modestes États disparaissaient un peu dans l'orbe prussienne, mais ces petits monarques s'efforçaient de conserver quelque indépendance, tout en se conformant aux vœux de leurs populations qui étaient pangermaniques par souffrance de petitesse ; on peut lire dans les souvenirs du duc de Cobourg les luttes et les efforts du prince, mais il s'agit ici d'un esprit supérieur, d'une essence rare ; ses « confrères en couronne » — si l'on ose parler ainsi — n'avaient point de telles aspirations, ils se contentaient de vivre, et l'intéressante histoire de l'un d'eux, exposée par M. Jansen [2], amène à désirer la biographie d'autres petits princes et peuples.

1. *Aus dem Leben Kœnig Karls von Rumänien*, 4 vol., texte allemand à Stuttgart, français à Bucarest. Voyez aussi G. de Witte, *Quinze ans d'histoire*, Paris, 1905.
2. Günther Jansen, *Grossherzog Peter von Oldenburg*, Oldenbourg, 1903.

Enfin, il serait d'un puissant intérêt de retracer les tendances, pensées, opinions — on dirait volontiers l'état d'âme — des populations du sud de l'Allemagne de 1866 à 1870. On se faisait, à cette époque et à leur égard, en France, les plus folles illusions ; ces populations, vaincues par la Prusse en 1866, conservaient envers leur vainqueur tout ensemble de la rancune et de l'admiration, — ainsi faisait Martine pour son brutal mari ; — chaque État avait deux partis extrêmes, de réaction individualiste et de fusion nationale, qui se combattaient à outrance, se disputant le passé et l'avenir, rendant impossible la tâche aux esprits modérés, comme le prince Clovis de Hohenlohe qui dut se retirer après trois ans de ministère en Bavière. A la veille de la déclaration de guerre, l'opinion particulariste l'emportait en Bavière et en Wurtemberg ; malgré l'enthousiasme des victoires communes, la lutte des deux esprits se continua, jusque dans les cours, et elle exerça son influence vive dans les négociations pour la renaissance de l'empire allemand, à la fin de 1870, ces délibérations de Versailles, si mal connues en France qu'un livre récent vient pour la première fois de donner quelques détails à leur égard. Et ce serait encore un beau sujet à traiter que ces négociations difficultueuses et colériques interrompues de coups de canon et de coups de théâtre où Bismarck triompha [1].

IV

La période de 1871 à 1890 est si récente que son histoire tient à la politique : il faut user de froide sagesse pour la juger exactement. C'est pour l'Allemagne une ère de progrès continus et de splendeur. Elle débute par de graves luttes intérieures : la paix est ramenée sur les fontières, la guerre commence dans la patrie même, combat de deux pensées, de deux écoles ; le Kulturkampf a des causes nombreuses, et, de cette multiplicité provient la profondeur et la durée du conflit ; les prompts triomphes de la Prusse avaient soulevé dans les pays ses voisins et ses alliés des mécontentements

1. On en trouvera les éléments dans les documents officiels, les Mémoires ou Souvenirs de Bismarck, Frédéric III, Roon, Abeken, Bray, Delbrück, Mittnacht, Jolly, Stosch, Mme de Kobell, etc., et le volume de M. W. Busch, *Die Kämpfe um Reichsverfassung und Kaisertum, 1870-71.*

et des aigreurs qui trouvèrent leur écoulement naturel dans les querelles religieuses ; le concile du Vatican, le dogme de l'infaillibilité, la pensée de Pie IX, toute la politique pontificale devaient se heurter aux jeunes ambitions du nouvel empire, et, en tenant compte des changements apportés par les siècles, on pouvait prévoir la reprise de l'antique combat du pape et de l'empereur ; chez les protestants même, beaucoup étaient inquiets des tendances de la politique nouvelle, de la laïcisation de l'école et de la mairie, du rajeunissement des institutions qui avaient fait la gloire de la vieille Prusse. Ainsi les hobereaux, partisans de la politique autoritaire de Bismarck de 1862 à 1866, devenaient ses adversaires dans sa politique progressiste.

Pendant quelques années, le conflit persista, si grave qu'il menaçait l'unité nationale. Quelques hommes de vue droite — Bismarck le premier — comprirent le danger pour la patrie, et firent dévier le Kulturkampf, en profitant des attentats de Hœdel et Nobiling pour cacher à l'attention publique la marche vers Canossa. D'ailleurs de nouvelles préoccupations s'imposaient en Allemagne : après une période heureuse, le commerce et l'industrie passaient par une phase pénible, il était indispensable de leur donner une « protection », qui devînt le principal souci du gouvernement et des assemblées parlementaires ; mais le relèvement du tarif douanier risquait de porter un coup fatal à certaines industries, au commerce extérieur ; de nouvelles mesures s'imposaient, pour parer à ces fâcheux contre-coups ; aussi, pendant quelques années, le gouvernement s'absorba-t-il dans la politique des « réalités », protection aux agriculteurs, élévation des droits de douane, développement des transports par chemins de fer et canaux, organisation des lignes de navigation, création des colonies, secours aux ouvriers par les lois sur les accidents, l'infirmité et la vieillesse ; et dans toutes ces mesures, Bismarck et ses collaborateurs étaient guidés par un constant souci d'accroître l'Allemagne et la force gouvernementale ; car elles avaient pour contrepoids les mesures contre les socialistes.

Ce souci était le même dans la politique extérieure ; pendant de longues années, Bismarck avait pratiqué la politique de l'isolement ; à partir de 1872, il emploie la politique des alliances ; dès le mois d'août 1871, l'entrevue des deux empereurs scellait la réconciliation entre l'Allemagne et l'Autriche, et, en août 1872, la visite

d'Alexandre et de François-Joseph à Berlin manifestait l'entente des trois grandes cours ; en 1873, le roi d'Italie venait à son tour en Allemagne, comme pour s'adjoindre à cette union ; ainsi Bismarck avait groupé autour de sa patrie toutes les monarchies de l'Europe centrale et il s'efforce sans cesse de conserver, de fortifier cet accord ; pendant la guerre russo-turque, au congrès de Berlin, il prend le rôle d'arbitre européen ; bientôt, il veut mieux, lier au sort de l'Allemagne par de solennels contrats tous les États de l'Europe, — sauf un qui sera le bouc émissaire, chargé des péchés universels ; ainsi sont signés successivement le traité avec l'Autriche en 1879, le pacte de la triple Alliance en 1882, le contrat de réassurance avec la Russie en 1884 ; ces traités sont renouvelés, encore en vigueur lors de la chute de Bismarck, et l'indépendante Angleterre elle-même est entraînée dans l'orbe allemande.

Sur une période aussi récente, on ne peut demander une documentation officielle dans tous ses détails ; certes, les « Livres » diplomatiques, les discours parlementaires, les publications d'un chancelier qui ne craignait point les indiscrétions profitables à ses desseins, ont donné aux curieux de nombreuses pièces, mais les plus importantes restent pour longtemps enfermées aux archives. Les historiens sont pressés, ils écrivent sur ce qu'ils possèdent, et aux pièces officielles ils ajoutent les souvenirs et documents privés. De ces Mémoires, il est une publication à tirer hors de pair, par son importance et son intérêt, c'est les Souvenirs du prince Clovis de Hohenlohe[1] ; personnage considérable en son pays, Président du conseil des ministres bavarois, Ambassadeur à Paris, Statthalter d'Alsace-Lorraine, Chancelier de l'empire allemand, le prince Clovis était en position de connaître tous les secrets d'État comme tous les bruits de cour ; discret et prudent, il se gardait de les révéler, mais il les notait pour son instruction personnelle et pour la joie de la postérité ; lorsque son fils et M. Curtius firent paraître les deux volumes des mémoires du prince, on cria au scandale, parce que seul on l'y cherchait, sans comprendre l'utilité d'une pareille publication, le jour franc et net qu'elle projette sur la politique allemande, le profit qu'en peuvent tirer hommes d'État et hommes de science. Ces petites notes précises, d'une élégante sécheresse,

1. *Denkwürdigkeiten des Fürsten Chlodwig zu Hohenlohe-Schillingsfürst*, 2 vol., Stuttgart et Berlin, 1906.

d'une aristocratique concision, présentent de fait une importance bien supérieure aux digressions et enseignements du prince de Bismarck dans ses Pensées et Souvenirs ; nous n'avons point à parler ici de la forme littéraire, qui est souvent tout à fait jolie, mais à insister sur l'importance documentaire de cet ouvrage, qui est de premier ordre.

Les Mémoires des deux chanceliers constituent une forte base d'information ; quelques bons volumes viennent s'y adjoindre, mais ils sont rares. M. de Mittnacht, ministre des affaires étrangères de Wurtemberg, a donné deux petits volumes de souvenirs sur Bismarck, qui contiennent d'utiles renseignements sur les relations extérieures de l'Allemagne de 1871 à 1889 [1] ; les papiers de Windthorst, le chef du centre catholique, ont été en partie publiés par ses biographes [2], mettant en relief ses talents de dialectique, son habileté parlementaire, son influence sur l'histoire intérieure de son pays ; plusieurs diplomates étrangers ont publié des souvenirs ou laissé des papiers qui intéressent l'histoire de l'Allemagne, M. Thiers [3], le vicomte de Gontaut-Biron [4], M. de Gabriac [5], M. de Moüy [6], le baron de Mohrenheim [7] ; et M. Moritz Busch a multiplié les propos, racontars, récits et arguments du prince de Bismarck.

En y ajoutant les débats parlementaires, l'historien de l'Allemagne se trouve ainsi en présence d'une documentation assez abondante. Quelques-uns ont déjà tenté de retracer l'histoire de cette période : M. Oncken, dans le deuxième volume de son *Époque de l'empereur Guillaume*, a groupé les faits autour du vieux monarque, et M. Blum dans son *Empire allemand au temps de Bismarck* [8], n'a point manqué de glorifier le héros de l'épopée

1. Mittnacht, *Erinnerungen an Bismarck*, Stuttgart et Berlin, 1904 et *Neue Folge*, 1905.

2. G. Knoppf, *Ludwig Windthorst*, Dresde, 1898, et Hüsgen, *L. Windthorst*, Cologne, 1907.

3. M. Thiers, *Notes et Souvenirs*, 2 volumes, Paris, 1903.

4. Vicomte de Gontaut-Biron, *Mon Ambassade en Allemagne 1872-1873*, Paris, 1906, et André Dreux, *Dernières années de l'Ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron*, Paris, 1907.

5. Marquis de Gabriac, *Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne, 1870-1872*, Paris, 1896.

6. Comte Ch. de Moüy, *Souvenirs d'un diplomate. Récits et portraits du Congrès de Berlin*, *Revue des Deux-Mondes* des 15 octobre et 1er novembre 1904.

7. G. Hansen, *Ambassade à Paris du baron de Mohrenheim, 1884-1898*, Paris, 1907.

8. H. Blum, *Das deutsche Reich zur Zeit Bismarcks. Politische Geschichte von 1870-1890*, Leipzig, 1893.

allemande. Ce ne sont encore là que des précurseurs, nous-même avons ressenti les difficultés qu'on éprouve à retracer ces « gestes » récents avec la sûreté et l'impartialité dignes de la science.

La date de 1890, où nous arrêtons cet essai de synthèse historique, marque gravement dans l'histoire de l'Allemagne ; ce n'est pas seulement la chute d'un grand homme d'État, c'est l'avènement réel d'un jeune monarque, indépendant et bouillant d'idées nouvelles ; c'est la retraite de tout un personnel vieilli, mais qui avait fait le jeune empire ; c'est une phase nouvelle dans la politique sociale de l'Allemagne ; c'est une modification dans sa politique étrangère, la rupture du contrat avec la Russie qui noue à ce moment un pacte d'alliance avec la France. C'est véritablement, et plus qu'en 1858, le début d'une ère nouvelle.

PAUL MATTER.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

LES LIMITES ET LES DIVISIONS TERRITORIALES DE LA FRANCE EN 1789

D'APRÈS M. ARMAND BRETTE [1].

Petit livre intéressant et utile. Il est tiré par M. Brette de son gros recueil de *Documents relatifs à la convocation des États Généraux de 1789*, ainsi que de l'*Atlas des Bailliages* qui en est la suite. Les deux ouvrages, de prix élevé, de format volumineux étaient peu accessibles au grand public. C'est une bonne pensée qu'a eue l'auteur d'en vulgariser ainsi, d'en répandre quelques pages.

Dans les deux premiers chapitres, M. B. passe en revue les limites de la France et les enclaves intérieures du royaume. Il montre l'incertitude des premières, le nombre et la situation souvent confuse des secondes. Puis, abordant l'étude des divisions territoriales, il signale les erreurs qu'entraîne de longue date l'emploi abusif du mot *province*. Terme détestable, écrit M. B. avec force, parce qu'il emporte, avec l'habitude constante que nous avons « de voir le passé au travers du présent », l'idée d'une délimitation précise — « mais surtout parce qu'il pare l'administration d'autrefois d'un ordre qui n'existait pas ». Le mot, dit-il encore, « avait été conservé par le pouvoir royal précisément parce que, n'ayant par lui-même aucun sens exact, il servait à merveille l'ignorance et l'incurie d'une administration qui, dans ses actes publics, ne donnait jamais l'indication nette des ressorts visés : d'abord, parce que le plus souvent, elle les ignorait ; ensuite, parce que les ressorts virtuellement existants, gouvernements généraux, généralités, évêchés ou bailliages, formaient les uns dans les autres de tels enchevêtrements et comptaient

1. Armand Brette, *Les limites et les divisions territoriales de la France en 1789*, ouvrage accompagné de quatre cartes sommaires des diocèses, gouvernements généraux, généralités et bailliages de France en 1789, Paris, Cornély, 1907, VII-120 pp. in-8.

tant de paroisses mi-parties, alternatives ou contestées, qu'ils ne pouvaient être décrits ». Et avec une ardeur, une fougue communicative, M. B. multiplie les exemples, accumule les faits, et conclut péremptoirement qu'il faut bannir à tout prix de l'enseignement et de l'esprit public ce mot malencontreux d'où provient tant de mal.

Discussion intéressante. Nous y reviendrons plus à loisir sans doute, un peu plus tard. Mais il faut reconnaître que M. B. a gagné son procès et démontré péremptoirement ce qu'il avait tant à cœur de montrer : que la fameuse phrase, la phrase traditionnelle que se repassèrent longtemps les manuels d'histoire et les maîtres d'histoire : « la France, en 1789, était divisée en provinces », est une phrase absurde et qui ne veut rien dire — puisque le mot de province s'appliquait alors à tous les ressorts possibles, même à des bailliages ou à des groupements de bailliages, et que M. B. relève la qualification de province donnée indifféremment, dans des textes contemporains, au Thymerais, au Gâtinais, au duché d'Albret, à l'Armagnac, au Bugey, au Labour, à la ville de Valenciennes, etc.

Ceci dit et dûment constaté, M. B. passe en revue les diverses divisions qui existaient réellement dans le royaume en 1789 : diocèses, gouvernements militaires, généralités et bailliages Divisions aux limites flottantes et indécises, bien que les vieux cartographes nous aient laissé des cartes parfaitement nettes de ces divers ressorts. « La critique moderne, remarque M. B. ne permettrait plus la publication de cartes relatives à des ressorts aussi variables et imprécis. » Ce n'est pas une raison d'ailleurs pour renoncer à en donner, dans des cartes sommaires, un tableau d'ensemble. Et l'ouvrage de M. B. s'accompagne en effet de trois cartes des diocèses, des gouvernements militaires, des généralités et d'une grande carte double des bailliages qui n'indiquent pas les limites exactes des divisions territoriales étudiées, mais montrent les rapports de ces divisions entre elles et surtout l'ensemble de ces divisions à une date précise : 1789. Elles illustrent d'une manière fort nette le texte de M. B. et contribueront sans nul doute à vulgariser les notions essentielles qu'il a condensées dans son Essai.

Pourquoi faut-il que par endroits, l'ardeur communicative de M. B., le grand désir qu'il a de faire définitivement triompher sa thèse, l'entraîne sur un terrain qu'il connaît mal et l'amène à des appréciations au moins singulières? A la page 61, il part en guerre assez bizarrement tout à coup contre « nos géographes d'à présent ». Il vient de signaler que l'emploi fâcheux du mot *province* a sans doute pour origine la décision prise par la Constituante d'adopter les « provinces » pour base de la répartition des départements. « Mais il faut bien entendre, ajoute-t-il, que c'était là un simple procédé de travail et non la reconnaissance du fait que la France était divisée en provinces. » Et il note par exemple que sept départements devaient être formés par « Languedoc, Comminges, Nébouzan et Rivière-Verdon ». Nébouzan et Rivière-Verdon, ce ne sont pas là des « provinces » au sens courant du mot, remarque M. B., qui continue ainsi : « Comment pourrait-on délimiter le pays de Rivière-Verdon, formé de dix enclaves disséminées dans les départements du Gers, de la Haute

Garonne jusqu'au pied des Pyrénées? Ici apparaît, à vrai dire, un nouveau mot, celui de *pays*, et nos géographes d'à présent ont imaginé une classification nouvelle en montrant ces pays comme une subdivision des provinces »... Infortunés géographes! Quel est ici le roman que M. B. nous conte sur vous! Et que doit vous stupéfier la révélation soudaine d'un tel méfait!

Il est vrai : les géographes se sont appliqués dans ces dernières années à rechercher quelles divisions il convenait d'adopter dans la description des contrées. Ils ont poursuivi, en ce qui les concerne, une tâche analogue à celle de M. B. Comme lui, ils se sont trouvés en présence d'une mauvaise division, partout enseignée dans les écoles : la division en bassins fluviaux. Ils lui ont fait la guerre; ils l'ont proscrite comme M. B. entend proscrire la division en *provinces* de la France *administrative* d'avant 1789. Ils lui ont substitué une division en *régions naturelles*. Dans la France, par exemple, ils ont distingué avec M. Vidal de la Blache, cinq grandes régions : le Bassin de Paris, le Massif Central, l'Ouest, le Midi, la Vallée du Rhône et de la Saône. Divisions fondamentales, fortement basées sans doute sur la géologie — mais qui se justifient également par des raisons d'ordre spécialement géographique — des raisons tirées de l'aspect du sol, des formes du terrain, du caractère de la végétation, du mode de groupement et de répartition des habitants. Dans ces grandes régions, leur attention a été attirée sur certains ensembles géographiques plus restreints qui, le plus souvent, sont désignés dans la langue des habitants de la contrée par un nom spécial. « Ces noms, dit excellemment M. Vidal de la Blache, — dans une remarquable étude sur les *Divisions fondamentales du sol français* [1], que nous prenons la liberté de signaler à M. B., — ces noms ne sont pas des termes administratifs ou scolaires, ils sont d'usage quotidien, le paysan même les connaît et les emploie. Etant les produits de l'observation locale ils ne sauraient embrasser de grandes étendues. Ils sont restreints comme l'horizon de ceux qui en font usage. » En veut-on des exemples : la *Champagne* de Châteauroux, nappe uniforme de plaines, confine à la *Marche* hachée d'innombrables accidents de terrain, cultivée par petits champs auxquels se mêlent des prairies, des bois et des landes. A l'extrémité occidentale du Plateau Central, le nom de *Terres froides* désigne le pays de Confolens, tandis que le pays de Ruffec situé aussi dans le département de la Charente, est appelé *Terres chaudes* : l'un, pays de sol imperméable, humide, froid, brumeux, l'autre, pays de sol sec, de calcaires fissurés. Dans l'Est pareillement, voici le *Morvan*, ses bois et ses landes stériles et l'*Auxois* fertile aux terres de labour.

« Ces mots, ajoute M. Vidal de la Blache, ont une grande valeur pour les géographes... Ils expriment non pas une simple particularité, mais un ensemble de caractères tirés à la fois du sol, des eaux, des cultures, des modes d'habitation. » M. B. s'aperçoit-il maintenant combien il a

1. Réimprimée en tête de : Vidal de la Blache et Camena d'Almeïda, *La France* (*Cours de géographie*), Paris, Colin, in-8.

fait fausse route dans son intéressant *Essai ?* Entrevoit-il nettement ce qu'un géographe appelle *un pays*? Mais non, « le pays de Rivière-Verdon » auquel il revient si volontiers n'a pas de « divisions naturelles » et n'est pas une « division naturelle ». Pour un « géographe d'à présent » il n'est pas « un pays », pas plus que n'est un pays le « Cambrésis » par exemple ou l' « Amiénois ». Tous les noms épars sur le sol de la France ne sont pas « des noms de pays » au sens géographique du mot. Il en est une multitude qui, pour le géographe, n'ont pas de valeur ni de signification, noms d'origine politique ou administrative, inventions de géographe parfois ou de maîtres d'école : le cas s'est vu. Le géographe ne part pas du nom pour conclure au pays. Il part du pays, défini géographiquement, pour limiter, préciser le sens géographique et l'extension du nom. Tel, M. Gallois, par exemple, un maître en ces études délicates, définissant ce qu'est le Bassigny « géographique » et montrant comment pour des raisons qui n'ont plus rien de géographique — raison d'ordre politique ou administratif — ce nom restreint d'abord à un *pays* contrastant nettement avec les contrées environnantes s'est étendu, et a fini par s'appliquer indifféremment à des régions très diverses n'ayant plus en commun les caractères propres qui ont fait distinguer d'abord et baptiser le Bassigny.

Que M. B. parcoure ces ingénieux et patients travaux ; qu'il relise l'admirable *Tableau de la France* de M. Vidal de la Blache ; qu'il se procure les grandes monographies que les meilleurs de nos géographes d'aujourd'hui ont consacrées, par exemple, à la Plaine picarde ou à la Plaine flamande, et il se rendra compte qu'aucun des excellents travailleurs et des excellents esprits dont nous prenons la liberté de lui indiquer les travaux n'a jamais eu la pensée saugrenue d' « inaugurer une classification nouvelle en montrant des pays comme une subdivision des provinces ». Cela, pour la meilleure des raisons : c'est qu'ils ne connaissent pas les provinces, pas plus que les généralités, les bailliages ou autres divisions administratives quelconques. Leur métier n'est point de les étudier. Quand ils l'emploient, le mot pays a pour eux un sens parfaitement précis et parfaitement net. Et ce n'est en aucun cas un sens « administratif ». Administration et géographie font deux.

LUCIEN FEBVRE.

Le gouvernement du Mexique nous a fait parvenir un ouvrage doublement intéressant, — par son contenu et par la pensée qui l'a inspiré. C'est un résumé de l'histoire du Mexique et un inventaire des ressources de ce pays jeune, dont l'essor est si remarquable, qui a foi en son avenir et qui désire communiquer cette foi : ainsi, en même temps qu'une mine précieuse de renseignements, il constitue un témoignage psychologique d'une importance indéniable. Le titre, que nous reproduisons en entier, exprime tout ensemble la richesse de l'œuvre et le juvénile

enthousiasme d'où elle est née : *Le Mexique ; son évolution sociale : Synthèse de l'histoire politique, de l'organisation administrative et militaire et de l'état économique de la fédération mexicaine ; ses progrès dans l'ordre intellectuel ; sa structure territoriale ; développement de sa population ; ses moyens de communication nationaux et internationaux ; ses conquêtes dans le domaine industriel, agricole, minéral, commercial, etc. etc. Inventaire monumental qui résume en immenses travaux les grands progrès de la nation au XIXe siècle. Magnifique édition, richement illustrée par des artistes distingués.* L'ouvrage a été composé par treize collaborateurs sous la direction littéraire de M. Just Sierra et la direction artistique de M. Jacques Ballesca. La traduction française est de M. Lamole de Tamayo (Mexico, Ballesca, 1900-1902, 2 volumes [3 tomes] in-folio).

Le tome I du premier volume, après une introduction géographique et anthropologique, est consacré à l'histoire politique, à l'étude des institutions et de l'armée (434 + IV pages). Le tome II donne un tableau de l'organisation scientifique, de l'éducation nationale, du développement littéraire, puis étudie dans leur évolution les institutions municipales, les établissements pénitentiaires, l'assistance publique, l'organisation juridique (pp. 435-796). Le tome III (2e volume ; 444 pages ; 1902 [1]) expose l'évolution agricole, minière, industrielle, mercantile, celle des communications et travaux publics et des finances publiques. Il se termine par des pages consacrées à l'ère actuelle où, sans rien dissimuler des progrès qui restent à accomplir, M. Just Sierra constate avec fierté la croissance d'une vigoureuse personnalité nationale.

Les collaborateurs de cet ouvrage, dit M. Just Sierra, sont tous partis de cette base : la société est un être vivant qui croît, se développe et se transforme (p. 419) ; et ils ont cherché à préciser la réaction de cet être, dans son effort pour se développer, sur les conditions extérieures et les circonstances. Ils ont voulu faire œuvre scientifique ; et il faut remarquer que l'unité de ces 1.250 pages in-folio, en même temps que de la « dévotion » à la patrie, vient de la foi en la science. La place qu'ont donnée les auteurs à l'histoire de l'éducation, la sincérité avec laquelle ils reconnaissent les lacunes de leur enseignement, les vœux qu'ils forment pour l'extension de l'instruction publique, témoignent amplement de leurs aspirations scientifiques. Mais ils apportent, en particulier, à la sociologie un intérêt passionné. Ils ne semblent pas, d'ailleurs, se faire illusion sur la valeur de leur monument (voir t. III, p. 419). Ils avouent ne pas posséder toutes les données d'érudition, les documents d'archives, les statistiques précises qui consolideraient leur « synthèse » : ce n'est, ils le déclarent, qu'une synthèse provisoire. D'autre part, ils ne songent pas à prendre parti dans le conflit des doctrines sociologiques. Ils croient au déterminisme des phénomènes humains ; ils croient à la réalité de l'être social : mais ils ne se flattent point de débrouiller les

1. Cette date figure sur la couverture : pourtant l'avant-dernier chapitre est daté du 27 décembre 1903 (p. 417).

rapports de la sociologie, de l'ethnologie et de l'histoire proprement dite. — Telle quelle, leur œuvre est une œuvre de bonne volonté, qui fait honneur au Mexique et qui prouve que ce pays dispose pour l'avenir de ressources intellectuelles égales à ses richesses matérielles. — H. B.

Notre collaborateur, M. Abel Rey, chargé de cours à l'Université de Dijon, a fait paraître récemment — en même temps que des thèses remarquables dont il sera rendu compte dans la *Revue* — une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée, de ses *Leçons élémentaires de philosophie et de psychologie* (Paris, Cornély, 1908, x-1042 pp. in-8). Cet ouvrage mérite d'être signalé ici, et son titre ne donne pas une idée suffisante de l'intérêt qu'il offre pour d'autres lecteurs que des élèves de philosophie. M. Rey a réussi à présenter dans ces pages, selon une formule de sa préface (p. vi), le « mouvement actuel des idées »; et ce mouvement actuel, — qu'il s'agisse de logique, de morale, de métaphysique, — il le rattache à l'histoire générale des idées. Là est, sans doute, la grande originalité de ce livre : M. Rey est historien sans cesser d'être philosophe ; ou plutôt, il est historien pour mieux être philosophe, — ce qui nous paraît être la vérité même. Les chapitres sur le développement de l'esprit scientifique, sur l'histoire des diverses méthodes scientifiques constituent, dans leur ensemble, les grandes lignes d'une histoire générale des sciences. — H. B.

***

Nous empruntons à la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine* (janvier 1908, t. IX, p. 315) un renseignement suivi de réflexions auxquelles nous souscrivons pleinement.

Une des « Notes et nouvelles » signale « une entreprise, très utile et très bien conçue, du « département des recherches historiques » de l'Institution Carnegie, à Washington, département à la tête duquel est le professeur J. Franklin Jameson, l'historien américain bien connu, directeur de l'*American Historical Review*. Il s'agit d'une enquête générale, dans les principaux dépôts d'archives du nouveau et de l'ancien monde, sur les sources de l'histoire des États-Unis. Les résultats de cette enquête, qui est confiée à des spécialistes compétents, seront consignés dans une série de « guides », dont la collection rendra les plus grands services aux historiens américains. Deux de ces « guides » sont déjà publiés : un *Guide to the archives of the Department of the United States in Washington*, par MM. Cl. Halstéad Van Tyne et W. Gifford Leland (Washington, 1904, in-8, xiii-215 pp.) dont une nouvelle édition est sous presse, et un

Guide to the materials for the history of the United States in spanish archives (*Simancas*, *the archivo historico national, and Seville*), par M. W. R. Shepherd (Washington, 1907, in-8, 107 pp.).

« D'autres publications du même genre sont en préparation sur les sources de l'histoire des États-Unis, en Angleterre, en France, au Canada, à Cuba, etc.; actuellement, M. W.-G. Leland, depuis plus de six mois à Paris, explore les archives des Affaires étrangères, celles des colonies, etc.

« Il serait très désirable que cet exemple fût imité chez nous. Rien ne peut être plus utile au développement des études historiques que la publication de semblables instruments de recherches. L'Institut, qui est seul assez riche pour se charger d'une entreprise de ce genre, pourrait s'y employer : mais il faudrait qu'il eût la volonté de faire quelque chose et qu'il se décidât à désaffecter quelques-uns des revenus qu'il consacre, chaque année, à récompenser des livres plus ou moins estimables. Nous avons à prendre beaucoup aux historiens américains, à nous inspirer de cette activité pratique dont ils donnent tant de preuves, surtout depuis une quinzaine d'années. Il suffit de feuilleter la collection des procès verbaux du « meeting » annuel de l' « American historical Association » pour mesurer toute la distance qu'il y a de notre conception surannée des académies officielles et somnolentes à celle d'un groupement de travailleurs animés de l'esprit moderne, et préoccupés, non de décerner des couronnes, mais d'améliorer sans cesse, dans leur domaine, les conditions de l'étude. »

***

On sait quelle activité déploie la librairie allemande. Les collections relatives à l'histoire des religions sont particulièrement nombreuses. Le directeur d'une de ces collections, destinée à la vulgarisation scientifique (*Religionsgeschichtliche Volksbücher*) a eu l'idée originale de « créer un organe où il publiera chaque mois les demandes d'explications qu'il recevra à la suite de l'apparition des divers fascicules, avec une réponse donnée d'ordinaire par l'auteur même du fascicule. Le nouvel organe a pour titre : *Die Religion in Geschichte und Gegenwart. Monatsblatt der Religionsgeschichtlichen Volksbücher* (Leipzig et Tubingue, Mohr). Il est servi gratuitement aux abonnés de la collection... » (*Revue de l'Histoire des religions*, septembre-octobre 1907, p. 276)

***

En même temps qu'il publiait une seconde édition de son livre sur *Les Principes fondamentaux de l'histoire* sous le titre de *La théorie de*

l'histoire (nous y reviendrons), notre collaborateur M. A.-D. Xénopol vient de faire sur le même sujet, à la Sorbonne, une série de dix leçons qui ont été suivies avec intérêt par un public sympathique.

***

Deux recueils, appartenant à la *Collection des Documents inédits sur l'Histoire Économique de la Révolution* que nous avons déjà eu l'occasion de signaler[1], ont vu paraître dernièrement leurs tomes II. Ce sont les *Cahiers des Doléances du Bailliage d'Orléans*, p. p. Camille Bloch[2], et les *Procès-Verbaux des Comités d'Agriculture et du Commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention*, p. p. F. Gerbeaux et Ch. Schmidt[3].

Le second volume de la publication de M. Bloch comprend les cahiers des communautés et corporations de la ville d'Orléans; ceux du Tiers-État du bailliage principal d'Orléans et de ses bailliages secondaires; ceux des Trois Ordres du bailliage. Ces cahiers ne sont pas précédés de Notices comm eceux du tome I, les questions qui se posaient à propos des cahiers de paroisse n'ayant pas la même importance pour les séries de cahiers compris dans ce volume — avec lequel s'achève l'utile publication de M. Bloch. Il contient la table générale de l'ouvrage (matières, noms de lieux, noms de personnes).

Quant au tome II du recueil de MM. Gerbeaux et Schmidt, il renferme : 1° la fin de la publication des Procès-Verbaux du Comité d'Agriculture et de Commerce de la Constituante (24 janvier-23 septembre 91) ; et 2° le texte des Procès-Verbaux du Comité d'Agriculture, puis du Comité du Commerce de la Législative (octobre 91-septembre 92). Ce second volume appelle les mêmes observations que le premier, sur lequel nous nous sommes jadis étendus assez longuement[4] ; nous n'y reviendrons donc pas, sinon pour constater :

Que les noms de lieux ne sont plus identifiés que par l'indication du seul département, ce qui ne peut s'expliquer par le manque de place, car si Sampans (Jura) prend une ligne, Sampans (arr. de Dôle, Jura) n'en prend pas deux ;

Que les analyses données en note des mémoires mentionnés dans les Procès-Verbaux sont beaucoup plus sommaires et moins étendues encore que dans le premier volume ;

Enfin, que le manque de place n'empêche pas les éditeurs d'user, au tome II comme au tome I, du même système d'indications bibliographiques perdues au bas des centaines de pages compactes de la publication, — ni

1. Dans le numéro d'avril 1907 de la *Revue de Synthèse* (t. XIV, 2).
2. Orléans, 1907, II-515 pp. in-8.
3. Paris, Imprimerie Nationale, 1907, XXXIII-821 pp. in-8.
4. Dans le numero de juin 1907 de la *Revue de Synthèse* (t. XIV-3, p. 353 sq.).

de nous renvoyer aimablement, par exemple, aux sept volumes du *Dictionnaire Géographique et administratif de la France*, de Paul Joanne (1890-1905), à propos (toujours !) d'un projet de canal (p. 460, n. 1). Il y aurait eu tant de choses cependant à indiquer en notes et plus utiles et mieux à leur place ; mais il aurait fallu pour cela faire une *publication*, non une *impression* de textes. — LUCIEN FEBVRE.

***

Depuis quelques années, M. Bræsch a entrepris d'écrire l'histoire de Paris du 10 août 1792 au 9 thermidor an II, à l'aide de documents strictement contemporains ; laissant de côté les questions proprement municipales, il s'attache plus particulièrement à la vie politique de la capitale ; il explore les divers dépôts, et y recherche les documents relatifs aux faits politiques, économiques et sociaux, datant de 1792, 1793 et 1794. Chargé d'une mission par le ministre de l'Instruction publique, il est allé à Londres, et a fait le dépouillement des pièces relatives à la Révolution française à Paris, conservées au British Museum, en s'occupant plus spécialement de celles qui avaient trait à ses études, c'est-à-dire des pièces politiques. Il a consigné les résultats de sa mission dans un *Rapport* publié dans les *Nouvelles-Archives des Missions scientifiques*[1].

On sait que le *British* possède une collection extrêmement riche de documents révolutionnaires. Les trois séries Croker comptent environ 48,579 articles réunis en 3,420 tomes ; et ce qui prouve bien la richesse de ce fonds, c'est que l'administration anglaise a pu, récemment, adresser à la Bibliothèque nationale plus de 15,000 doubles provenant d'un triage d'une seule des trois séries.

En 1887-1889, M. Tourneux travaillant à son grand répertoire avait déjà fait le dépouillement du fonds Croker ; M. Bræsch a donc procédé à une revision du travail de son devancier *pour tout ce qui a rapport à l'histoire politique de Paris du 10 août 1792 au 9 thermidor an II*. Se trouvant dans de meilleures conditions matérielles, il a relevé un certain nombre d'erreurs, de lacunes dans la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, et le tableau qu'il en a dressé devient comme un complément du merveilleux instrument de travail qu'est l'ouvrage de M. Tourneux.

La plus importante des « découvertes » qu'ait faites M. Bræsch est, sans contredit, celle d'une collection complète du *Journal de la Commune de Paris* dont nous ne possédions que sept numéros (trois aux Archives et quatre à la Bibliothèque nationale). Il rend également service aux chercheurs en leur signalant l'existence dans certains dépôts parisiens de pièces que M. Tourneux n'avait vues qu'à Londres. Tous ces renseigne-

1. Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique... par M. F. Bræsch, *Nouv. Arch. des Mis. scient.*, tome XV, fasc. 1, Imp. Nat., 1907, 60 pp. in-8.

ments sont les bienvenus et font honneur à la sagacité et à la méthode de M. Bræsch. — André Fribourg.

***

Revues nouvelles :

A la librairie Paul Geuthner paraissent depuis le début de cette année deux Revues que nous signalons aujourd'hui et sur lesquelles nous reviendrons : *Revue d'Histoire des doctrines économiques et sociales*, internationale, trimestrielle, dirigée par MM. A. Deschamps et A. Dubois, professeurs de droit aux Universités de Paris et de Poitiers; *Revue des études ethnographiques et sociologiques*, internationale, mensuelle, dirigée par M. A. van Gennep. Celle-ci, qui d'ailleurs ne peut manquer d'apporter des matériaux utiles, a un programme très vaste et, à ce qu'il nous semble, assez mal délimité. La première répond, au contraire, à des fins précises; et, comme très souvent nous nous sommes plaints ici que l'histoire des idées soit trop négligée en France, comme nous tâchons pour notre part de la promouvoir, nous applaudissons à l'initiative de MM. Deschamps et Dubois.

Citons quelques lignes très judicieuses de leur programme. « On ne nous en voudra pas d'affirmer que, dans cette branche (l'histoire de la pensée), l'histoire des doctrines économiques et sociales constitue la ramification la moins développée, bien moins avancée que l'histoire du droit, que l'histoire de la philosophie, que l'histoire de la littérature, que l'histoire de l'art. Elle est en outre, en France, qui pourtant vit naître la science économique avec les Physiocrates et qui, au XVIIIe siècle, fut si féconde en économistes et en réformateurs sociaux, moins avancée qu'en Italie et en Allemagne.

« Depuis quelques années cependant, bon nombre d'ouvriers se sont mis à défricher ce champ immense; monographies et ouvrages d'un caractère plus général commencent à s'accumuler. L'histoire des Doctrines économiques qui, dans les Facultés de Droit françaises, fait l'objet d'un cours spécial, y a suscité un certain nombre de Thèses de doctorat politique et économique dont quelques-unes sont tout à fait remarquables; elle paraît aussi attirer de plus en plus les candidats au doctorat ès lettres et là aussi nous pourrions citer plusieurs travaux de haute valeur.

« Mais il reste encore une énorme étendue de terres vierges à fouiller, qui réservent bien des surprises aux pionniers. Il est peu d'œuvres scientifiques aussi utiles et aussi passionnantes à entreprendre que celle-ci; si elle se développe avec lenteur, c'est sans doute qu'elle se heurte à des obstacles qu'il serait urgent d'aplanir. Il n'existe jusqu'à présent aucun organe spécial pour stimuler, faciliter et grouper les efforts. Il est, en outre, difficile et coûteux de réunir les sources; certaines, devenues

très rares, devraient être réimprimées, les unes en entier, les autres par extraits; d'autres, encore inédites, devraient être publiées; ces dernières nous révéleraient chez certains penseurs, auteurs de *Mémoires*, donneurs d'*Avis*, passionnés souvent pour le bien public et désintéressés, des états d'esprit, des nuances et des audaces de pensée que nous ne soupçonnons pas, qui nous étonneraient et qui nous expliqueraient bien des choses; qui nous expliqueraient la genèse de théories, même de transformations sociales, résultats du labeur souterrain d'obscurs écrivains que la gloire n'a pas récompensés, qui même parfois ont travaillé pour la gloire d'autres doués de plus de talent mais non de plus d'originalité d'esprit. »

***

Les Congrès de l'été prochain :

Nous avons annoncé déjà le Congrès international d'histoire qui doit avoir lieu à Berlin du 6 au 12 août. A Copenhague aura lieu, du 14 au 20 août, un Congrès international des orientalistes (15e session); à Heidelberg, du 1er au 5 septembre, un Congrès international de philosophie (3e); à Oxford, du 15 au 18 septembre, un Congrès international d'histoire des religions.

***

La ville de Bologne, pour honorer la mémoire de Garibaldi à l'occasion du premier centenaire de sa naissance, a décidé d'ouvrir un concours international où un prix de dix mille lires récompensera le meilleur ouvrage sur l'histoire de l'expédition des Mille. Le terme de ce concours est le 30 juin 1910.

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

Sociological Papers, published for the Sociological Society, vol. III. London, Macmillan et Cie, 1907, in-8, XI-382 pp.

1° *The biological foundations of Sociology*, par M. Archdall Reid.

2° *A practicable eugenic suggestion*, par M. Mc Dougall.

3° *The study of individuals* (*individuology*) *and their natural groupings* (*sociology*), par M. Lionel Tayler.

4° *The sociological appeal to biology*, par M. Arthur Thomson.

Voir plus haut, sous le titre : « Assistance sociale ou sélection naturelle ? » l'analyse détaillée de ces quatre communications.

5° *A suggested plan for a civic museum for civic exhibition and its associated studies*, par M. Patrick Geddes.

Nous avons déjà eu l'occasion de rendre compte de deux communications faites par M. Geddes en 1904 et en 1905, et dans lesquelles il esquissait les grandes lignes d'une conception sociologique personnelle, basée sur l'étude de la cité que l'auteur considère comme la cellule, comme l'élément irréductible de la vie sociale et nationale. Dans la présente communication M. Geddes développe cette conception et fait ressortir en même temps la contradiction qui existe entre la facilité avec laquelle nous nous accordons aujourd'hui le titre de citoyens et la notion étroite, insuffisante, que les citoyens de nos jours possèdent relativement à la cité dont les destinées se trouvent remises entre leurs mains. Nous sommes trop portés à oublier que la cité est un organisme vivant qui évolue dans le temps et dans l'espace selon des lois qu'une étude et une observation attentives peuvent et doivent dégager, que si la cité peut être considérée sous un nombre illimité d'aspects, chacun de ces aspects n'embrasse qu'un côté particulier de la vie de la cité, ne porte que sur un de ses multiples organes, alors que tous les organes dont elle se compose sont reliés entre eux par des rapports déterminés, se trouvent les uns par rapport aux autres dans un état d'interdépendance étroite. Seule

la connaissance complète de la vie de la cité et de toutes ses manifestations, aussi bien dans le présent que dans le passé, est capable d'éveiller cette conscience civique qui manque tant à l'énorme majorité de nos contemporains et de leur fournir des idées directrices, des indications rationnelles relatives aux transformations de l'avenir. Et pour éveiller cette conscience, l'enseignement théorique à lui seul ne suffit pas : il faut un enseignement pratique qui parle aux yeux, un ensemble de leçons de choses qui soient à la portée de tout le monde, accessibles à toutes les intelligences. Pour atteindre ce but, M. Geddes propose la création, dans toutes les villes ayant joué un rôle plus ou moins important dans l'histoire nationale, de ce qu'il appelle des musées civiques d'expositions permanentes, où la vie de la cité, aussi bien dans son ensemble que dans chacune de ses manifestations, se trouve reproduite, figurée par l'image et à l'aide de graphiques destinés à montrer non seulement l'état présent de la cité, mais aussi son développement dans le temps, ses transformations et son extension dans l'espace, les influences qu'elle a pu exercer aussi bien sur l'ensemble de la vie nationale que sur les autres cités du même pays, ses apports à la civilisation générale, les emprunts qu'elle a pu faire au dehors, etc , etc. Cette exposition serait ainsi la véritable maison communale où chaque citoyen viendrait puiser des notions d'histoire et des règles de conduite civique.

6° *The origin and function of religion*, par M. A.-E. Crawley.

D'après l'auteur, la religion ne constituerait pas un domaine distinct dans l'ensemble de la vie sociale, elle ne se réduirait pas davantage à un code de dogmes ou de pratiques rituelles, mais exprimerait une certaine qualité de l'organisme nerveux, une diathèse psychique. Toutes les fois que l'homme se trouve en présence des grands problèmes de la vie, naissance, mort, puberté, mariage, maladie, son état psychique s'identifie avec ce que nous appelons la disposition religieuse. En d'autres termes, la religion exprime avant tout la volonté de vivre, l'instinct vital, dans ses réactions sur l'organisme nerveux. Subconscientes chez l'homme primitif, ces réactions deviennent de plus en plus conscientes, au fur et à mesure que nous nous élevons dans l'échelle de la civilisation, et la religion devient peu à peu l'affirmation et la consécration voulues de la vie, la tendance à élever la nature humaine à une puissance supérieure, à atteindre une vie de plus en plus riche, de plus en plus intense. C'est pourquoi la religion à ses débuts est individualiste ; elle ne vise en effet qu'à élever la personnalité, à l'affirmer elle et sa vie contre toutes les influences qui tendent à diminuer, à détruire celle-ci. « Au point de vue religieux l'histoire de l'esprit humain peut être divisée en deux grandes périodes : la première est celle du développement et de l'exploitation inconscients de la religion, la deuxième celle de sa connaissance et de ses applications conscientes. Le commencement de la deuxième période coïncide peut-être avec la *crise religieuse* de nos jours. »

7° *Sociology as an academic subject*, par M. R.-M. Wenley.

L'auteur de cette communication est professeur à l'Université de Michigan. Aussi ne parle-t-il que de l'état et de l'enseignement de la

sociologie dans les Universités américaines. Il paraîtrait qu'en Amérique l'étude et l'enseignement de la sociologie dans les Universités sont encore à l'état de chaos. Ceci tient à un grand nombre de causes : à la constitution même des Universités américaines qui représentent le plus souvent une Université allemande greffée sur un collège anglais et renferment des auditeurs dont le niveau intellectuel et la préparation scientifique varient dans des limites extrêmement étendues; à la rapide croissance des Universités, à la multiplication non moins rapide des cours, des élèves et des professeurs; à l'état même de la sociologie qui, n'étant pas encore une discipline bien délimitée, se prête à des définitions et à des conceptions des plus variées et se laisse facilement réduire à une des sciences déjà connues et constituées; à la multiplicité même des problèmes sociologiques que soulève la vie si variée, si complexe et si intense des États-Unis et qui, s'imposant à l'attention générale, font que chacun croit de son devoir d'avoir sa solution, sa réponse à lui à chacun de ces problèmes, et se considère ainsi comme un sociologue n'ayant plus rien à apprendre ou, lorsqu'il aborde l'étude de la sociologie, le fait avec des idées préconçues, un esprit de parti-pris, etc., etc. L'étude et l'enseignement de la sociologie en Amérique ne feront de véritables progrès qu'à partir du jour où l'on aura reconnu qu'elle ne se confond avec aucune des sciences déjà connues, qu'elle doit être pratiquée par des spécialistes-experts suffisamment préparés et entraînés, et qu'elle comporte un ensemble de disciplines que l'auteur divise en quatre groupes correspondant à l'histoire de la sociologie (ethnologie, géographie, anthropologie, psychologie), à la psychologie de la société (psychologie comparée et ethnique, psychologie expérimentale, linguistique, archéologie), à la sociologie systématique (éthique des institutions, philosophie sociale, religion comparée, *Kulturgeschichte*) et à la sociologie statistique (biologie et biométrie, science de l'eugénie ou de la sélection artificielle, économie).

8° *The Russian Revolution*, par M. de Wesselitzky.

Dans une rapide esquisse historique, l'auteur montre que le régime autocratique n'a été qu'une des formes historiques, une caractéristique secondaire et provisoire de l'évolution gouvernementale de la Russie. Un grand nombre de tentatives ont été faites, au cours du XVIIIe et du XIXe siècles, de doter la Russie d'un régime constitutionnel, mais toutes ces tentatives ont échoué soit à la suite de circonstances extérieures, soit, et le plus souvent, grâce à la résistance de la toute-puissante bureaucratie qui avait à défendre ses intérêts. Les mouvements insurrectionnels et révolutionnaires qui se sont produits en Russie ont été dirigés moins contre l'autocratie que contre la bureaucratie. Nous approchons du moment où la lutte entre le peuple et la bureaucratie semble toucher à sa fin et où la Russie assistera enfin à l'établissement d'un vrai régime constitutionnel. L'auteur trace ensuite un programme de réformes sur lequel tous les partis paraissent d'accord en ce moment.

9° *The problem of the unemployed*, par M. Beveridge.

Le problème des sans-travail découle moins du fait de la surpopulation

que de certaines conditions industrielles et économiques. Au premier rang de ces conditions, il faut placer les modifications permanentes ou les fluctuations passagères qui surviennent soit dans telle ou telle autre branche de l'industrie, soit dans l'industrie dans son ensemble. Le même problème affecte un caractère pour ainsi dire personnel, en tant que ce sont les individus les moins utiles ou les moins capables de se maintenir qui souffrent le plus du chômage. L'État ne peut pas se contenter de secourir les individus condamnés au chômage, mais il doit intervenir par un ensemble de mesures organiques ayant pour but de diriger vers de nouvelles positions ceux qui ont été éliminés de leurs occupations habituelles, en substituant au travail occasionnel le travail régulier, en organisant la recherche du travail. Il remédiera aux fluctuations temporaires à l'aide d'une sage distribution des travaux publics accomplis dans des conditions analogues à celles de l'industrie en général et autant que possible par des entreprises privées. Il favorisera en outre l'émigration et la colonisation à l'intérieur et il établira des colonies de détention pour ceux qui se seront montrés incapables d'occuper un emploi quelconque.

10° *Methods of investigation*, par Mme Sidney Webb.

L'auteur décrit et discute la valeur comparative des principales méthodes employées en sociologie : observation, expérience, méthode statistique, usage de documents et de témoignages écrits, interview. Elle termine en disant que si la science sociale est incapable de nous faire prévoir l'avenir avec la même certitude qui caractérise les prévisions des sciences physiques et naturelles, ceci n'est vrai que dans la mesure où il s'agit d'un avenir plus ou moins éloigné. Quant à l'avenir immédiat, la science sociale est susceptible de nous fournir des règles de conduite qui permettent d'agir avec une certitude suffisante.

11° *The so-called science of sociology*, par M. H.-G. Wells.

Partant de ce point de vue que d'après la conception de la Logique moderne il n'existe pas d'expériences objectives identiquement similaires, que toute réalité objective est individuelle et unique, que l'individualité, l'unicité, les différences entre les réalités objectives, s'accusent d'autant plus qu'on s'élève davantage du monde des objets inertes vers le monde des réalités vivantes, pour atteindre leur plus haut degré dans le domaine de la sociologie, l'auteur soutient que la prétention de la sociologie au titre de science est injustifiée, car il n'existe pas de science de l'individuel et de l'unique. Mais si la sociologie n'est pas une science au sens que nous attachons à ce mot lorsque nous parlons de la physique et de la chimie, aussi bien pour la raison qui vient d'être citée que pour cette autre que les phénomènes sociaux ne se laissent pas aborder avec la même objectivité impartiale que les phénomènes du monde mécanique, elle est une science dans un autre sens, plus vaste : une connaissance représentée imaginativement, art autant que science, ou littérature dans le sens le plus élevé du mot. Les plus grands auxiliaires de la sociologie ainsi comprise sont d'un côté l'histoire, surtout les grandes synthèses historiques, les conceptions générales relatives à l'histoire de

la civilisation, et d'un autre côté l'Utopie, c'est-à-dire les tentatives de projeter l'Idée sociale dans l'avenir, de s'en représenter la réalisation dans une phase ultérieure de l'existence de la société.

Dr S. Jankelevitch.

The seignorial System in Canada, a study in French Colonial Policy, by William Bennett Munro, Ph. D. LL. B., assistant professor of Government in Harvard University, New-York, Longmans, Green and Co, London and Bombay, 1907, 296 pp. in-8.

Ce livre a pour origine une thèse présentée à l'Université Harvard et couronnée par elle. L'auteur a complété son travail et l'a transformé en une étude sur la féodalité au Canada. Il l'a fondée en partie sur les documents qui existent en original ou en copie dans les archives d'État du Dominion. Il prépare du reste la publication d'un recueil important sur les tenures seigneuriales sous les auspices de la Société Champlain.

Après avoir résumé très sommairement les traits généraux du régime féodal en France, d'après les ouvrages de MM. Glasson, Esmein et Viollet, M. Munro analyse l'histoire des concessions de fiefs depuis les débuts de l'occupation française jusqu'en 1760. Il en décrit seulement les conditions légales et l'on ne doit pas lui demander les renseignements économiques qui donnent tant d'intérêt au livre de M. Salone. Il insiste particulièrement sur l'importance de deux arrêts désignés sous le titre d'*Arrêts de Marly*, parce qu'ils furent signés là par Louis XIV en juillet 1711 ; le premier interdit aux seigneurs d'imposer aux colons qui demandaient une tenure d'autre prix qu'une rente annuelle, sous peine de voir la concession faite d'office par l'intendant ; l'autre ordonne de révoquer toute concession où le tenancier ne tiendrait pas feu et lieu dans le délai d'une année. Ces deux arrêts ont été fréquemment appliqués, bien que les colons n'en aient pas toujours réclamé le bénéfice, ignorant sans doute leur existence. Un rapport de Beauharnais à Maurepas, en 1730, prouve que les seigneurs s'ingéniaient pour y échapper, déguisant les *prix d'entrée* qu'ils exigeaient sous la forme d'obligations pour diverses dettes.

Il y avait au Canada six formes de tenure. Les Jésuites seuls tenaient en *franc alleu noble* leurs domaines de Trois-Rivières et de Charlesbourg, près Québec. Ils évitaient ainsi de payer le droit de *quint* à la mort du général de l'ordre.

L'exemption était la même pour le *franc alleu roturier*. La tenure en *franche aumône* était concédée ordinairement aux ordres religieux ou aux établissements de charité. Mais la plupart des concessions étaient faites en *fief*, en *arrière-fief* ou en *censive*. Les droits et devoirs du seigneur étaient fixés en principe conformément à la Coutume de Paris, mais il y avait certaines dérogations. Ainsi on n'a jamais payé le *requint* au Canada. Le seigneur n'était pas non plus libre de disposer de son

domaine puisqu'il était obligé de concéder des lots à tous ceux qui en demandaient. Cette obligation particulière aux seigneurs de la colonie et dont l'objet était le peuplement du pays transformait la propriété féodale en un véritable fidéicommis de la Couronne. Il y avait aussi des réserves faites en faveur du domaine royal, portant sur les mines, les emplacements des routes, des forts, les bois de construction pour la marine.

La plupart des concessions par les seigneurs étaient faites *en censive*. Comme le fleuve fut longtemps la seule route, les lots de terre touchaient à la rive et s'étendaient en profondeur, jusqu'à un mille et plus. Cette disposition avait quelque avantage immédiat : mais quand les tenures se divisèrent par le jeu de la loi successorale qui imposait l'égalité de partage, les défauts du système apparurent. Chacun voulait avoir façade sur la rive : les lots, dans certains cas, n'avaient pas deux cents pieds de large sur un mille de profondeur. Cela rendait l'exploitation difficile et empêchait le progrès de l'agriculture. Aussi fut-il défendu, en 1744, de bâtir une ferme sur un terrain qui n'aurait pas au moins 1 arpent et demi de largeur sur 30 de profondeur.

Les habitants payaient les lots et ventes et le cens annuel, qui était ordinairement d'un sou par lot de quarante arpents. Il n'y avait pas d'autre banalité que celle du moulin et du four. Encore n'y eut-il jamais que trois ou quatre fours seigneuriaux dans toute la colonie : les intendants étaient opposés à l'exercice de ce droit qui gênait les colons. Par contre, il fallut obliger les seigneurs à construire des moulins : ils étaient pauvres et la dépense était forte. Une ordonnance de 1686 décida que tout seigneur qui n'aurait pas construit un moulin sur sa terre, dans le délai d'un an, serait privé de son droit de banalité et les habitants laissés libres d'en faire élever un. — Les corvées existaient, mais il fut interdit, en 1716, d'en stipuler à l'avenir dans les actes de concession.

Le droit de pêche ne donnait lieu à une perception que si on faisait de la pêche une industrie : le droit de chasse si odieux aux paysans de la métropole se bornait à une simple réserve du domaine. Quant aux autres droits féodaux, ils n'étaient pour ainsi dire pas exercés. Les seigneurs canadiens avaient droit de haute, moyenne et basse justice : mais l'exercice en eût coûté plus cher qu'il n'eût rapporté et, d'ailleurs, l'appel en Cour royale étant de règle, la plupart des juridictions cessèrent de fonctionner, souvent même à la demande des seigneurs, une fois les Cours royales créées. La noblesse n'avait donc pas au Canada de privilèges excessifs et ceux qu'elle avait ne s'ajoutaient pas à des exemptions financières.

L'administration britannique maintint le régime seigneurial. En 1822 seulement, le *Canada Trade act* permit de transformer la tenure en *seigneurie*. Une seconde loi organisa le rachat des droits féodaux ; mais le paysan français tenait à sa vieille coutume. La législature protesta contre l'acte du Parlement parce qu'elle semblait favoriser les seigneurs anglais détestés qui, depuis 1763, avaient remplacé les anciens, émigrés en France. Ce n'est qu'en 1854 que le régime féodal fut aboli et que

la tenure en *censive* fut remplacée par la tenure en *franc alleu roturier*, avec maintien de la loi française pour le règlement des contestations. Les droits furent remplacés par des *rentes constituées*. Le changement fut opéré avec une modération et une sagesse remarquables, près d'un siècle après la conquête et sans assimilation à la loi anglaise.

Ce livre solide et intéressant est suivi d'un index, d'une bibliographie de caractère assez général, où l'auteur n'a pas inscrit le livre de M. Salone, bien qu'il l'ait cité en note, et d'un appendice très précis, consacré à la critique des sources manuscrites et des livres qui se rapportent spécialement au sujet traité.

P. Cultru.

François Simiand, **Le salaire des ouvriers des mines de charbon en France**, contribution à la théorie économique du salaire, Paris, Ed. Cornély, 1907, 1 vol. in-8 de 520 pp. avec tableaux et graphiques hors texte.

Si l'on veut avoir quelque idée de la glorieuse incertitude des lois économiques, il suffira d'ouvrir un manuel d'économie politique au chapitre des Théories sur le salaire. On y trouvera, sans faute, un exposé didactique des quatre ou cinq formules contradictoires, construites sur des postulats aprioriques, par les doctrinaires des diverses écoles, en vue d'expliquer le fondement et les mouvements de la rémunération ouvrière.

Il est aisé, sans doute, de faire entre elles un choix dicté par des préoccupations de polémique ou de réduire leurs contradictions par un parti pris d'éclectisme forcené ou encore de les accueillir par un aveu de scepticisme impuissant. Ces solutions qui sont communes, n'ont, cela va sans dire, aucun rapport avec la connaissance scientifique des lois du salaire. Seules, des recherches conduites en dehors de toute vue finaliste, avec les précautions d'une rigoureuse critique, dans un champ nettement défini, permettraient de connaître l'évolution du phénomène, d'en déterminer et d'en comprendre les causes. Tel a été le dessein de M. F. S. dans cette étude sur le salaire moyen des ouvriers des mines carbonifères, en France, au XIX siècle, déjà remarquée sous la forme d'une thèse de doctorat et dont la seconde édition, considérablement accrue et remaniée, mérite d'être particulièrement signalée à l'attention des lecteurs de la *Revue*.

L'examen et le classement des sources par où elle débute montre avec quelle défiance les recherches de cette nature doivent être abordées. Les monographies d'exploitations et de bassins produites ou inspirées par les Compagnies exploitantes se révèlent à première vue comme éminemment suspectes par leurs discontinuités voulues, leurs insuffisances, leurs simplifications allant parfois jusqu'à l'altération des faits. Du côté ouvrier,

on ne rencontre guère que des indications ou des impressions, sans valeur pour l'établissement des données. Les déclarations non contrôlées, imprécises ou truquées qu'ont provoquées les questionnaires, d'ailleurs mal établis, des enquêtes parlementaires ne peuvent être utilisées qu'avec la plus grande réserve. Par contre, la statistique de l'industrie minérale, dressée depuis 1833 par l'Administration des mines, au Ministère des Travaux publics, pour l'ensemble des exploitations et par départements (donc indirectement par bassins) se présente à la critique comme une source de premier ordre par sa qualité et sa continuité. Elle fournit sur les mouvements du salaire et des phénomènes corrélatifs des données simples et précises, recueillies par des techniciens désintéressés, contrôlées ou contrôlables, insérées dans des cadres identiques et formant des séries comparables entre elles autant qu'utilisables ensemble. De ces données élémentaires, il est possible de tirer par le calcul, les données dérivées utiles à la connaissance de l'objet envisagé. Tous ces renseignements notés en valeur absolue et en valeur relative, puis transcrits dans des graphiques, constituent une base documentaire d'une ampleur et d'une solidité exceptionnelles.

L'analyse de ces données, qui forme la seconde partie de l'ouvrage, révèle que, dans l'ensemble, le salaire a fortement varié en hausse — dans le cours de l'expérience il a plus que doublé — mais que cette variation n'a été ni simple ni continue, qu'elle a comporté des arrêts, des baisses, des diversités d'allure.

Or, ni le développement de l'industrie houillère, qui pourrait sembler l'antécédent causal, ni les rapports respectifs de l'offre à la demande de main d'œuvre, à quoi se ramène l'explication usuelle, ni le système, plus récent, de la productivité du travail ne rendent suffisamment compte de ces mouvements. La minutieuse confrontation des prévisions théoriques, impliquées dans ces diverses doctrines, avec les variations du salaire connues par l'observation fait apparaître des concordances exceptionnelles, des confirmations partielles ou incertaines et, le plus souvent, de nettes infirmations qui mettent décidément en échec les hypothèses explicatrices traditionnelles. (Quant au problème des rapports que soutient le salaire avec « l'étalon de vie », il est réservé pour être traité dans un cadre moins étroit que celui d'une monographie professionnelle.)

Sur ces conclusions négatives l'étude repart, dans un intérêt croissant, « à la recherche d'une hypothèse — à travers les faits ». — Une série progressive de suggestions successivement vérifiées dégage des coïncidences nettes et régulières entre les mouvements du salaire par jour et ceux du coût de la main-d'œuvre par tonne, puis entre le coût de la main-d'œuvre par tonne et le prix du charbon produit, enfin, entre la valeur de la production par journée et le salaire journalier. Elle permet d'établir qu'il existe un rapport étroit entre ces deux derniers éléments.

Il en résulte un cycle de relations très remarquable, dont on ne peut donner ici qu'un aperçu schématique : quand le prix du charbon hausse fortement : *a*) le coût de la main-d'œuvre par tonne s'élève, quoique relativement moins; *b*) la production moyenne par journée d'ouvrier ne

s'élève pas et même elle baisse ; *c*) le salaire journalier s'élève mais relativement moins que le salaire par tonne, puisque la production ne s'élève pas ou baisse. — Survient la baisse du prix du charbon : *a*) bientôt le coût de la main-d'œuvre par tonne baisse pareillement quoique un peu moins ; *b*) alors la production moyenne par journée s'élève ; *c*) finalement le salaire par jour se trouve rester au même niveau ou ne baisse que faiblement.

Ce cycle-type où s'ordonnent régulièrement les constatations analytiques, se retrouve plusieurs fois pendant un demi-siècle et avec d'autant plus de précision qu'on se rapproche du temps présent. Une expérience différentielle démontre que les successions et les concomitances de phénomènes dégagées dans l'étude du cas moyen général se retrouvent, à des degrés divers, dans l'évolution des trois principaux bassins : dans le Pas-de-Calais avec le plus d'exactitude et de régularité, plus lentement et moins nettement dans la Loire, le Nord constituant une moyenne entre ces extrêmes. En outre, l'examen approfondi des exceptions, des particularités et des obscurités rencontrées dans l'expérience, met au jour les actions perturbatrices d'ordre politique, économique ou technologique qui ont, dans ces occasions, altéré la réalisation des relations normales.

La liaison des phénomènes, une fois reconnue, pour ainsi parler, du dehors, M. F. S. a entrepris d'en découvrir le jeu interne et les causes profondes, et son interprétation explicative est extrêmement ingénieuse et forte. L'analyse globale et élémentaire établit, nous le savons, une étroite parenté entre les mouvements du salaire et les mouvements du prix du charbon. Mais cette dépendance ne se présente pas avec la rigueur dans la connexion qui caractérise le lien causal. La variation du prix du charbon paraît plutôt une condition nécessaire, provoquant l'action des groupes sociaux intéressés, qui est proprement l'antécédent immédiat des mouvements du salaire. — Cette action ne saurait d'ailleurs se ramener ni à une concession spontanée des patrons, ni à un effort unilatéral des ouvriers, ni à un système d'accords fondé sur la reconnaissance d'un principe commun. L'examen objectif des conflits collectifs dans l'industrie minière révèle l'existence de forces antagonistes, opposées dans un duel social dont il est singulièrement attachant de suivre les péripéties.

Aux phases de hausse du prix du charbon, la poussée ouvrière tendant à l'augmentation absolue du salaire se heurte à la contrepoussée patronale s'opposant seulement à son augmentation relative. Celle-ci peut céder dans la mesure où le rapport fondamental du coût de la main-d'œuvre au prix du charbon n'est pas atteint. La tendance ouvrière à l'élévation du salaire étant partiellement satisfaite fait place à une tendance à diminuer l'effort, corrélative à un certain laisser-aller dans la direction patronale qui se manifeste dans le même temps.

Aux phases de baisse du prix, la contrepoussée patronale ne cède jamais. Bien plus, elle se transforme en une poussée active, tendant à la réduction du salaire dès que s'élève le rapport du coût de la main-

d'œuvre au prix du charbon : elle y parvient par des procédés d'une remarquable ingéniosité, mais, aussitôt, entre en conflit avec l'action ouvrière pour la défense du salaire acquis. Pour empêcher l'abaissement du salaire journalier, les ouvriers doivent alors se résoudre à augmenter leur production journalière par un accroissement de leur effort en intensité et en durée : cette augmentation de la quantité produite empêche le salaire par jour de baisser comme baisse le coût de la main-d'œuvre par tonne. Parallèlement se développe un effort patronal propre, traduit par une organisation plus rationnelle du travail, un développement du machinisme, un progrès de l'outillage réduisant les frais d'exploitation.

Ces relations se vérifient dans tous les bassins miniers tantôt d'une manière immédiate et adéquate, tantôt tardivement ou difficilement, mais toujours reconnaissables. M. F. S. les a ordonnées dans un raccourci synthétique sous une forme frappante. Quatre tendances causantes déterminent l'action humaine, tant ouvrière que patronale, rencontrée dans le cadre de l'expérience : *a*) tendance à continuer d'avoir le même gain ; *b*) tendance à ne pas augmenter l'effort ; *c*) tendance à augmenter le gain ; *d*) tendance à diminuer l'effort. — Prises dans le même agent, soit ouvrier, soit patronal, chacune de ces tendances ainsi rangées l'emporte sur la suivante. En conflit de l'une à l'autre des parties les tendances de même rang composent entre elles. La tendance de rang supérieur, soit ouvrière, soit patronale, l'emporte sur la tendance inférieure de l'autre partie. Autrement dit : entre deux tendances du même genre l'ordre du gain l'emporte sur l'ordre de l'effort ; entre deux tendances du même ordre ou d'ordre différent, la tendance du genre conservateur l'emporte sur la tendance du genre modificateur. Cela explique que le salaire soit extensible à condition d'un effort non accru et incompressible même au prix d'un effort accru. Dans un tel système de relations où la passivité domine il faut qu'une action provocatrice extérieure vienne déclencher les mouvements et notamment ceux du salaire : cette action c'est le mouvement en hausse ou en baisse du prix du charbon sur le carreau, qui dépend des variations du prix aux lieux de consommation, commandées elles-mêmes par les fluctuations du prix sur le marché mondial, ainsi que, dans une précédente étude, M. F. S. l'a démontré.

Il n'est pas besoin d'insister longuement sur la portée de cette explication qui, par sa généralité actuelle ou virtuelle éclaire les théories du prix, de l'effort, de la productivité, du profit, de la répartition des richesses, intéresse la psychologie sociale ou même la psychologie tout court, et fournit d'utiles indications directrices aux recherches les plus diverses.

M. F. S. a voulu compléter la théorie propre des phénomènes du salaire rattachés à leurs antécédents explicatifs immédiats par une étude moins poussée, mais singulièrement suggestive, de quelques-uns des phénomènes voisins. Les résultats de sa recherche principale permettent, en effet, de saisir pleinement le sens des revendications ouvrières relatives à la réduction des heures de travail, à l'interdiction des « longues coupes », à la

suppression du « marchandage » et du salaire à la tâche, à l'établissement d'un *minimum* de salaire, comme aussi les motifs inavoués de l'opposition patronale à ces diverses réformes. De même, il apparaît à l'étude que les grèves, souvent attribuées à des mobiles extra-économiques et présentées comme des perturbations de la vie industrielle s'ordonnent en régularités vérifiées d'après les alternatives du prix du charbon. Et, contrairement au préjugé commun, ce ne sont pas les grèves qui expliquent les variations du salaire ; ce sont les causes profondes de variation du salaire qui rendent compte de l'existence, de la place et des résultats des grèves. Pareillement, on s'explique que des tentatives de conciliation et d'arbitrage aient été condamnées d'avance à un échec, en tant qu'elles méconnaissaient les tendances fondamentales qui règlent l'attitude des parties dans leurs différends collectifs. Enfin, une analyse objective de l'action syndicale, si diversement appréciée, démontre qu'elle est guidée par une perception plus ou moins confuse des corrélations existant entre les variations du salaire et celles du prix et qu'elle aboutit, en définitive, à rendre les liaisons de phénomènes de plus en plus régulières et conformes au type.

Une étude du profit ou bénéfice patronal entreprise en addition à l'étude du salaire n'est pas moins riche en enseignements. Retenons-en seulement ici qu'à travers d'énormes variations en hausse ou en baisse, le bénéfice patronal par journée de travail ouvrier s'est élevé, dans l'ensemble, de façon au moins proportionnelle (sinon plus que proportionnelle) à la valeur de la production journalière et que le rapport du bénéfice au salaire est resté, en gros, au même taux, enfin que la direction économique de la production, quelque explication qu'on ait tenté de donner de son essor ou de ses défaillances, est, en fin de compte dominée par la préoccupation du profit (notamment, les progrès de l'exploitation apparaissent aux époques de baisse des prix : le bénéfice unitaire se trouvant amoindri, il faut augmenter le nombre de tonnes produites pour conserver le même bénéfice total). Bref, l'action patronale pour la défense du profit est analogue à l'action ouvrière pour la défense du salaire.

Les relations régulières découvertes au cours de ces diverses études ne servent pas seulement à l'intelligence des phénomènes écoulés elles permettent des inductions sur la marche ultérieure des phénomènes. M. F. S., après avoir recherché quelle probabilité il y a que les notions, les tendances et les conditions dégagées dans le passé se retrouvent dans le futur, s'est risqué, sous des réserves de méthode, à des prévisions d'avenir. Et il est remarquable que les variations indiquées dans les trois dernières années de la statistique minérale, que M. F. S. n'a pu utiliser, sont conformes à l'attente fondée sur ses prévisions. Cette expérience confirmative donne du prix aux résultats positifs ou négatifs de l'étude, savoir l'infirmation des doctrines traditionnelles sur le salaire et l'établissement d'une théorie nouvelle valable pour son objet propre et susceptible d'être étendue, sous réserve des vérifications nécessaires, à d'autres genres d'industrie ou dans d'autres groupes sociaux.

Si importante que soit cette contribution à la formation de la théorie du salaire, nous devons surtout noter ici, en nous plaçant à un point de vue plus général, et comme constituant, à l'appréciation de M. F. S., le caractère dominant de son travail d'interprétation : 1° que l'explication des phénomènes économiques considérés se trouve en dernière analyse dans l'action humaine ; 2° que les tendances qui conduisent cette action ne peuvent être découvertes *a priori* sur les bases d'une psychologie générale, mais seulement par une observation expérimentale et objective ; 3° que ces tendances sont de caractère collectif, les dispositions des individus disparaissant dans l'ensemble ; 4° que ces tendances qui caractérisent les groupes sociaux paraissent être fonctions de conditions également sociales.

On ne saurait également trop insister sur l'intérêt que présente cet ouvrage au point de vue méthodologique. M. F. S. le définit : « un essai pour appliquer une méthode expérimentale à un groupe de phénomènes assez bien défini, relativement assez simple, observable dans des conditions relativement bonnes ». En effet, l'étude sur le salaire est l'occasion, ou le prétexte, d'appliquer les pratiques et les préceptes de méthodologie que M. F. S. s'est efforcé de fixer et de vulgariser dane sa petite revue bibliographique, les « Notes critiques ». Certaines de ces propositions sont la transposition pure et simple des règles de la critique historique : exemple : danger d'erreur ou facilité de déformation provenant de périodes choisies arbitrairement ou tendancieusement, — élimination des expressions à apparence finaliste, — défiance à l'égard des intentions et des déclarations des intéressés, mais aussi à l'égard des interprétations et observations de fait provenant de personnes qu'on pourrait croire compétentes, etc. D'autres propositions se réfèrent plus spécialement à l'utilisation des données statistiques : importance de la continuité des observations, — doute que peut soulever l'interpolation entre des observations distantes, mode d'utilisation des données en valeur absolue et en valeur relative, — présomption de l'erreur équivalente (légitimité et limites), — usage des régularités constatées à la découverte d'erreurs dans les données fournies (voir la liste complète, p. 497 en note). En quelques points, enfin, la méthode suivie par M. F. S. s'oppose nettement aux pratiques d'autres disciplines qui partent du fait élémentaire pour s'élever aux résultats généraux, tandis qu'ici l'analyse part du fait le plus large afin de dégager les relations maîtresses permettant ensuite de se reconnaître dans les particularités des faits élémentaires. Ces règles de méthode n'étant pas toutes communéments admises, quelques-unes étant méconnues ou contredites, M. F. S. a dû, au cours de son travail, les établir et les justifier, par la discussion et par l'exemple. Au total, il n'est pas exagéré de voir dans cet ouvrage une des meilleures publications économiques de ce temps.

J. Chevalier.

CHARLES BENOIST, **Le Machiavélisme**, I, *Avant Machiavel*, Paris, librairie Plon, 1907, 354 pp. in-16.

L'auteur se défend avec énergie d'avoir voulu, en écrivant ce livre, apporter une nouvelle contribution à l'histoire déjà connue dans tous ses détails de Machiavel et de son temps. Le but qu'il s'est posé est à la fois et plus modeste et plus présomptueux : il consiste à montrer que Machiavel a institué moins une doctrine qu'une méthode, autrement dit qu'il n'a rien inventé, qu'il n'a rien voulu enseigner, qu'il n'a fait que noter, enregistrer objectivement ce qu'il a vu, consigner les faits et les actes que lui fournissait l'observation du milieu social et politique de son temps. Ces faits et ces actes étaient machiavéliques pour ainsi dire avant la lettre, en ce sens qu'ils étaient l'expression de certaines dispositions psychiques se manifestant dans une sphère déterminée de l'activité humaine : la politique. La politique est en effet inséparable du machiavélisme, et tant qu'il y aura de la politique, il y aura du machiavélisme. C'est pourquoi le machiavélisme est de tous les temps et de tous les pays. Il est à la base de la politique de Frédéric-le-Grand et de Metternich, de même que c'est lui qui a inspiré la politique de Napoléon, de Bismarck et de Cavour, et inspire encore la politique des démagogues modernes. « Du chef de bande d'alors (de la Renaissance italienne) au chef de parti d'aujourd'hui, la distance, à la vérité, n'est pas si longue qu'elle paraît, toujours pour l'unique et suffisante raison que les hommes sont les hommes, que les choses sont les choses et que la politique est la politique. » Point n'est besoin d'avoir lu Machiavel pour pratiquer le machiavélisme. Encore une fois : Machiavel n'a rien inventé et le machiavélisme constitue une tendance fondamentale de l'âme humaine. Machiavel a donné le nom à une chose qui existait avant lui et existera longtemps encore, sinon toujours. C'est pourquoi il est permis de parler du machiavélisme avant Machiavel, du machiavélisme de Machiavel et du machiavélisme après Machiavel. Le présent volume s'occupe du machiavélisme anti-machiavélique et retrace les portraits des principaux princes italiens du XVIe siècle, de ceux qui ont rempli l'Italie d'alors du bruit de leurs luttes, de leurs cruautés, de leurs intrigues : Muzzo et Francisco Sforza, Bianca Maria Visconti, Catherine Sforza et enfin le « Modèle », le célèbre César Borgia, auteur du *bellissimo inganno* de Sinigaglia, une des manifestations les plus éclatantes du machiavélisme.

Le seul reproche que nous puissions faire à l'auteur est qu'il se borne trop à exposer les faits extérieurs. Du moment qu'il affirme qu'il n'avait pas l'intention de faire œuvre d'historien, nous serions en droit de nous attendre à une analyse psychologique plus approfondie des personnages dont il évoque les actions, et comme ces actions n'eussent pas été possibles si les personnages en question n'avaient pas été représentatifs de leur époque, l'auteur aurait dû nous mettre en présence des causes ayant engendré cette atmosphère morale particulière qui a rendu possible

une Catherine Sforza ou un César Borgia. Certes, les hommes sont les hommes, les choses sont les choses et la politique est la politique. Mais il ne suffit pas de parler du machiavélisme comme d'une tendance fondamentale de l'âme humaine, car le machiavélisme d'un Borgia ne ressemble que de loin au machiavélisme d'un Napoléon, d'un Bismarck, d'un Cavour ou d'un chef de parti moderne. Les moyens sont quelquefois (pas toujours) les mêmes, mais les buts poursuivis diffèrent le plus souvent profondément. Les contemporains de Borgia approuvaient les moyens comme tels sans s'occuper des fins auxquelles ils étaient censés servir; les contemporains de Bismarck, de Cavour ou d'un chef de parti moderne n'approuvent pas toujours les moyens, et lorsqu'ils sont obligés de les accepter et de les excuser, c'est uniquement ou principalement à cause du but qu'ils ont permis d'atteindre. Il y a donc eu évolution de la politique, dans le sens d'un rapprochement, d'une conciliation entre la politique et la morale. Dans l'Italie du XVIe siècle la séparation entre l'une et l'autre était complète, radicale. Pourquoi ? C'est ce que l'auteur ne nous dit pas, trop porté qu'il est peut-être à généraliser et à faire bénéficier notre époque de la condamnation que le machiavélisme ne peut manquer de provoquer de la part des hommes soucieux de la morale. Nous risquons là une simple supposition, quitte à la retirer quand nous aurons pris connaissance des deux autres volumes de l'ouvrage de M. Charles Benoist.

Dr S. Jankelevitch.

Albert Schatz et Robert Caillemer, **Le mercantilisme libéral à la fin du XVIIe siècle : les idées économiques et politiques de M. de Belesbat,** Paris, Larose et Tenin, 1906, 1 vol. in-8, de 108 pp. (extrait de la *Revue d'Économie politique*).

Les mémoires adressés par M. de Belesbat à Louis XIV n'ont jamais été publiés[1], ils n'ont donc pas eu d'influence sur le développement des doctrines économiques ou politiques, mais ils contribuent à nous faire connaître l'état de l'opinion dans la seconde moitié du règne de Louis XIV. MM. Schatz et Caillemer, en les étudiant, en les rapprochant d'autres écrits et d'autres documents contemporains, ont écrit un chapitre fort intéressant de l'histoire des idées en France.

Belesbat reste fidèle à la doctrine mercantiliste, car il pense que la richesse nationale consiste essentiellement dans l'abondance de l'or et de l'argent. Mais, par certaines de ses conceptions, il tend à dépasser cette doctrine ; c'est ainsi que, comme Boisguillebert, il s'applique à démontrer que l'argent est d'autant plus utile qu'il circule plus rapidement. Il considère aussi qu'une population abondante est un facteur

1. Ils sont conservés à la Bibliothèque Nationale (ms. fr. n° 1205).

important de la richesse. Il cherche les causes de la dépopulation, dont souffre la France à la fin du règne de Louis XIV, et essaie d'en trouver les remèdes. Il pense qu'il importerait de mettre un terme aux persécutions dont sont victimes les protestants, de revenir au principe de la tolérance religieuse [1]. Il préconise aussi l'organisation d'un vaste système d'assistance publique (hôpitaux généraux, ateliers publics, etc.), dont les revenus du clergé feraient les frais, et qui, parant aux dangers de la mendicité et du vagabondage, contribuerait à rétablir la prospérité du royaume.

Sans renoncer à la doctrine mercantiliste, Belesbat critique avec vigueur l'interventionnisme, le protectionnisme, toute la politique économique de Colbert, qui, selon lui, a contribué à fausser toute la politique extérieure de la France et a suscité la plupart des guerres de Louis XIV. Il s'attaque au principe même de l'interventionnisme, en dénonce le défaut capital, qui est de faire dépendre de fonctionnaires incapables ou malhonnêtes toute l'activité économique d'un pays. Bien plus, il se prononce résolument pour le libre échange. MM. Schatz et Caillemer montrent très bien que Belesbat n'a fait qu'interpréter les aspirations des commerçants de l'époque, telles qu'elles se manifestent dans les mémoires adressés par les députés du commerce au Conseil du commerce, en 1700-1701. Il s'applique à prouver que les différents peuples ont besoin les uns des autres, que la diversité de leurs forces productives détermine entre eux une véritable solidarité économique [2]. Et il pense que l'intérêt même commande de renoncer à la politique de violence et d'injustice, qui a provoqué la coalition de l'Europe contre la France, car « il n'y a d'utile que ce qui est juste ». On n'essaiera plus de ruiner le commerce des Hollandais ou celui des Anglais, car l'activité commerciale de ces peuples importe à la prospérité de la France. Ainsi, en un sens, les conceptions économiques de Belesbat annoncent la doctrine des physiocrates.

MM. Schatz et Caillemer s'efforcent de montrer que ses idées politiques ont aussi bien des analogies avec la théorie de Quesnay. Il déclare, en effet, que les intérêts du prince se confondent avec ceux de ses sujets, que « les peuples sont à l'égard du roi ce que les fermiers sont aux propriétaires », que la meilleure forme de gouvernement, c'est la monarchie absolue et héréditaire. Mais l'on ne trouve, en aucune façon, chez lui la conception de l'*ordre naturel et essentiel des sociétés*, qui est à la base de toute la doctrine physiocratique.

Comme beaucoup de ses contemporains, Belesbat est frappé des abus qui marquent la fin du règne de Louis XIV ; comme Fénelon et Saint-Simon, il désire qu'on revienne à ce qu'il considère comme la tradition de la monarchie française. Mais ce n'est pas au despotisme qu'il s'at-

1. Il déclare même dans un de ses mémoires que « les Luthériens et les Calvinistes sont les principales causes de la grandeur de la France ».

2. Voy. notamment ses *Réflexions sur les liaisons de la France avec la Hollande à cause du commerce*.

taque ; bien au contraire, il estime que le mal vient de ce que les rois ont abandonné une partie de leurs pouvoirs ; et ce qu'il réclame, ce sont des réformes purement administratives, une meilleure éducation et un meilleur recrutement des fonctionnaires, une réforme judiciaire qui aura pour effet de diminuer l'autorité excessive que les Parlements ont usurpée, de restreindre le nombre et d'abréger la longueur des procès. Toutefois ses idées ont quelque analogie avec les conceptions de Saint-Simon. Comme ce dernier, il veut que l'on rende à la noblesse la place à laquelle elle a droit dans l'État[1], que l'on recrute dans cette classe les fonctionnaires, qu'on peuple de gentilshommes les Conseils du Roi. Comme Saint-Simon, il demande qu'on réorganise les Conseils, qu'on accroisse leurs attributions, car c'est grâce à eux que l'on parviendra à établir une administration juste et uniforme ; mais il ne songe pas à ruiner le pouvoir des ministres. Fidèle à ses tendances aristocratiques, il demande qu'on rende aux gouverneurs de provinces leur ancienne autorité et se montre tout à fait hostile aux intendants.

HENRI SÉE.

1. Il se prononce aussi pour le maintien des privilèges financiers de la noblesse.

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE DES INSTITUTIONS.

René Poupardin, **Le Royaume de Bourgogne (868-1038)**, *Étude sur les origines du royaume d'Arles*, Paris, Champion, 1907, XL-528 pp. in-8. — Le passé historique de M. Poupardin nous était une garantie, et l'on peut dire que l'auteur n'a point failli à sa réputation. Il vient de nous donner, sous forme de thèse, une étude consciencieuse, basée sur les textes et faite d'après les méthodes les plus précises. Elle forme avec l'histoire du royaume de Provence du même auteur, et l'histoire du royaume de Bourgogne (1038-1125) de M. Louis Jacob, l'introduction du travail de M. Paul Fournier sur le royaume d'Arles, et nous avons ainsi pour le sud-est de la France pendant la période capétienne un ensemble d'études excellentes.

Une première partie comprend l'histoire du royaume. L'étude des institutions fait l'objet de la seconde partie de l'ouvrage. — Après un court exposé, trop court peut-être, des événements qui ont amené et accompagné la fondation du royaume rodolphien, l'auteur aborde l'histoire des rois Rodolphe Ier (888-912) et Rodolphe II (912-937) et de leurs essais d'extension vers le nord-est et vers l'Italie. Puis, c'est, avec Conrad le Pacifique (937-993) et ensuite Rodolphe III (993-1032), la main-mise de la Germanie sur la Bourgogne. — La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à une excellente étude des institutions du royaume de Bourgogne. — Enfin, de nombreux appendices traitent de certains points obscurs de cette histoire. Le huitième nous a paru devoir être particulièrement signalé pour les conclusions intéressantes qu'il apporte sur la question des évêques-comtes. — Malgré sa haute valeur, nous adresserons cependant quelques critiques à l'ouvrage. Pourquoi M. Poupardin ne nous a-t-il pas donné une étude critique de ses sources ? Si rares que fussent les documents, il était intéressant de nous les faire connaître autrement que par une nomenclature bibliographique. Un des chapitres de l'ouvrage, comptant d'ailleurs parmi les plus intéressants, celui qui traite des invasions sarrasines, est un hors d'œuvre qui eût été à sa vraie place dans un appendice. Le personnage de Conrad le Pacifique est un peu oublié au milieu de cette digression, et j'ai bien peur que M. Poupardin n'ait cédé au désir d'achever l'étude des invasions sarrasines qu'il avait commencée dans son « Royaume de Provence ». — Certains détails, la question de l'influence de la captivité de saint Mayeulx sur l'expulsion des infidèles, celle du recrutement des armées sarrasines, sont d'autre part très discutables.

La conclusion de l'auteur surtout nous semble fortement hasardée. M. Poupardin est-il sûr que le royaume rodolphien n'a dû sa chute qu'au manque de postérité de Rodolphe III? Cette chute eût, sans doute, été retardée, mais non empêchée, par la présence sur le trône de rois issus de Rodolphe III. Le royaume de Bourgogne était un de ces royaumes situés dans des lieux de passage des peuples, où les nations se choquent et s'entremêlent, et qui sont fatalement destinés à disparaître ou à se résorber en d'autres organisations.

Malgré ces quelques points discutables, la thèse de M. Poupardin n'en reste pas moins une étude excellente, une œuvre de premier ordre. — E. B.

René Poupardin, **Les institutions politiques et administratives des principautés lombardes de l'Italie méridionale (Xe-XIe siècles)**, *Étude suivie d'un catalogue des actes des princes de Bénévent et de Capoue*. Paris, Champion 1907, IV-184 pp. in-8. — M. Poupardin nous donne comme thèse complémentaire une solide étude des institutions lombardes aux Xe et XIe siècles servant d'introduction à un catalogue des actes des princes de Bénévent et de Capoue. Il y apporte quelque lumière sur la délicate question des gastaldats et des comtés. Nous reprocherons seulement à M. Poupardin de ne pas nous avoir fait connaître suffisamment ses sources.

A part cela, on ne peut que louer ce travail précis et clair, destiné à faciliter beaucoup l'étude de l'histoire de l'Italie lombarde. — E. B.

Frédéric Sœhnée, **Catalogue des actes d'Henri Ier, roi de France** (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, n° 161). Paris, Champion, 1907, 145 pp. in-8, 6 francs. — On ne saurait trop regretter que les occupations professionnelles de M. Sœhnée, archiviste aux Archives nationales, l'aient empêché d'écrire sur le règne d'Henri Ier la monographie qu'on attendait de lui et dont il avait esquissé les linéaments dans sa thèse de l'École des Chartes. Il y aurait évidemment mis toute la précision méticuleuse et toute la judicieuse critique dont est rempli le présent travail, achevé avec la collaboration matérielle de M. Martin-Chabot. Ce catalogue est dressé selon les principes de la stricte diplomatique enseignée par M. M. Prou : les analyses en sont à la fois complètes et serrées, les indications des tomes et des éditions contiennent des notions sur le classement des textes, de courtes dissertations chronologiques précisent les dates des actes analysés, enfin une table donne la liste des noms propres, dont un certain nombre n'ont pu par malheur être identifiés. On pourra reprocher à M. Sœhnée de n'avoir pas fait précéder son catalogue d'une introduction diplomatique, qui eût expliqué les habitudes de la chancellerie d'Henri Ier. Ce sera sans doute une des tâches du prochain éditeur des diplômes de ce roi, dans la collection de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, mais cet éditeur verra cette tâche, — et les autres, — singulièrement simplifiées par l'existence du travail de M. Sœhnée. — G. B.

Étienne Deville, **Inventaire sommaire d'un fragment de cartulaire de l'abbaye du Bec conservé à la Bibliothèque nationale**, Paris, Champion, 1907, 14 pp. in-8. — Du ms. nouv. acq. lat. 1771 de la Bibliothèque nationale, fragment d'un beau cartulaire du XIIe siècle, M. É. Deville a tiré 85 analyses de chartes qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire civile et religieuse de la Normandie. — G. B.

Louis Halphen, **Études sur l'administration de Rome au moyen âge (751-1252)** (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, n° 166), Paris, Champion, 1907, XVI-191 pp. in-8. — Cette contribution à l'étude de la Rome médiévale est pour ainsi dire sans précurseurs. M. Halphen est généralement sévère pour ses devanciers : il l'est ici tout à fait à juste titre. C'est un des premiers mérites de son travail. Un autre, c'est la documentation que M. Halphen, en dépit du mauvais vouloir des archivistes capitulaires de Rome, de l'éparpillement des textes dans des dépôts ou des recueils souvent ignorés, presque toujours inutilisés, a rendue aussi complète que possible et d'une précision admirable. Cette documentation ne lui a cependant pas permis de tracer des institutions romaines un tableau définitif ; d'ailleurs, ne se préoccupant pas des origines, M. Halphen part de l'année 750, parce que c'est la date de la fin de l'exarchat, et il pousse jusqu'à 1252, parce que c'est la date du choix d'un sénateur étranger ; ces limites chronologiques ne se défendent pas autrement. D'autre part, la tendance d'esprit de M. Halphen, épris de notions précises, mais limitées, plein de défiance pour l'hypothèse et la comparaison, l'induit à ne voir dans les institutions qu'un mécanisme en quelque sorte abstrait, qui joue un peu à vide, et à ne pas sentir ni à rendre toute la complexité de la vie réelle : c'est là la contre-partie de cette méthode rigoureuse, dont les résultats positifs sont d'ailleurs à l'épreuve de toute critique.

La première partie du livre est consacrée à l'organisation administrative de Rome avant la commune, la seconde à l'organisation de la commune. De 750 à 1143, c'est le pape qui est le chef nominal de l'administration, surveillée en pratique par le préfet, où M. Halphen se décide à voir le continuateur du préfet impérial ; les principaux fonctionnaires, dans cette période, sont les *duces*, les *consules Romanorum* et les juges, qui se divisent en deux groupes, les sept juges ordinaires, ou palatins, réunissant à leurs attributions judiciaires des attributions administratives proprement dites, sous les noms d'*Arcarius*, de *Saccellarius*, de *Primicerius*, et les juges datifs, adjoints aux premiers pour donner aux jugements leur validité. Ces différents fonctionnaires administrent les *regiones* romaines, sur la topographie desquelles M. Halphen apporte, par l'étude minutieuse des chartes, des précisions indiscutables. Les *regiones* sont alors au nombre de quatorze au point de vue civil, de sept au point de vue ecclésiastique, mais cette double division fait peu à peu place à la division en douze régions, définitivement établies au XIIe siècle.

A l'organisation purement pontificale s'est subtituée à Rome, au milieu de ce siècle, l'organisation communale, qui ne s'applique ni au Trans-

tévère, ni à l'île Tibérine, et dont les pièces essentielles sont le Sénat, qui possède tous les pouvoirs, le Conseil, assemblée délibérante de notables, et le peuple, qui contrôle l'ensemble du système sans délibérer et par acclamation. C'est sur le Sénat que M. Halphen a fait porter principalement ses recherches. Les sénateurs, qui ont été au plus cinquante-six, se réduisent, après 1204, au nombre d'un ou deux. Recrutés dans l'aristocratie, élus par le peuple avec l'investiture du pape, renouvelés annuellement, ils ont dû confier à des fonctionnaires particuliers toute la besogne matérielle de l'administration qu'ils dirigeaient, ayant vidé les fonctions préfectorales de tout leur contenu réel et anéanti les juges ordinaires, dont il n'est plus question après 1217. En 1252, le personnel communal comprend : cinq *scrinarii palatini*, deux *vestiararii*, six *assectatores*, vingt-huit justiciers, des exécuteurs, un *preco*, un sénéchal, un juge palatin, qui rend la justice, assisté d'un juge datif que le pape rétribue. On ne retrouvera que les sénateurs et les fonctionnaires de la première période dans la troisième partie du livre de M. Halphen, qui comprend neuf listes d'administrateurs divers, composées d'après les mentions des textes imprimés ou manuscrits, et qui ne seront pas sans rendre service à la diplomatique romaine. — Georges Bourgin.

L. W. Vernon Harcourt, **His grace the steward and trial of peers**, London, Longmans-Green, 1907, xii-500 pp. in-8. — Ce n'est pas une étude suivie sur l'office de sénéchal du royaume d'Angleterre qu'il faut chercher dans le livre de M. Vernon Harcourt. L'auteur a voulu seulement nous donner une série de petites dissertations, d'abord sur cet office même, puis, — le sénéchal étant devenu, au xve siècle, le président du tribunal devant lequel étaient traduits les pairs du royaume accusés de trahison, — une série de dissertations sur le jugement des pairs ; un chapitre sur l'institution du tribunal du grand sénéchal clôt le volume.

Les points examinés sont les suivants : l'évolution de l'office du sénéchal en France et son influence sur la formation de l'office du sénéchal anglais jusqu'à la fin du règne de Henri Ier d'Angleterre ; les sénéchaux de Normandie et d'Angleterre jusqu'à l'avènement de Richard Ier ; comment la maison de Montfort posséda seule le titre de sénéchal héréditaire de la maison royale ; l'évolution du sénéchalat héréditaire entre les mains de Simon de Montfort ; les sénéchaux royaux de la maison de Lancastre, jusqu'au duc de Clarence, dernier titulaire de l'office ; le jugement des pairs d'après l'article 39 de la Grande Charte ; Jean Sans-Terre et les pairs de France ; le jugement des pairs aux xiiie et xive siècles ; les « causes célèbres » du règne d'Édouard III et de Richard III ; la Cour de chevalerie au xve siècle et la condamnation de lord Audeley en 1497 ; l'institution de la cour du Grand Sénéchal, la fausseté du rapport relatif à la condamnation du comte de Huntingdon et la condamnation du comte de Warwick en 1499.

Sur tous ces points, l'auteur a la prétention d'apporter du nouveau. Bien souvent, cependant, il ne fait que reprendre à son compte des

théories déjà émises[1], et nous craignons que, par ailleurs, il ne se soit laissé entraîner un peu loin dans son désir de tout renouveler. Que penser, par exemple, de la manière dont il traduit la lettre par laquelle, le 7 mars 1205, Innocent III déclare que la Normandie a été confisquée « justitia præeunte » ? Rendre ces mots, comme il le fait (p. 250), par : « Jean Sans-Terre ayant décliné le jugement qui lui était offert », c'est vraiment prendre avec les textes une liberté excessive. Dans l'usage comme dans l'interprétation des documents, plus de circonspection serait nécessaire : pour fixer le sens du mot *par* au début de l'époque féodale, M. Harcourt ne fait ni les distinctions chronologiques ni les distinctions géographiques qu'il serait indispensable d'établir. Enfin, il aime trop les affirmations tranchantes : pour prouver le parallélisme de l'évolution du sénéchalat anglais et du sénéchalat français, il déclare que jusque à la fin du xe siècle il a dû y avoir plusieurs sénéchaux à la cour royale de France. Où a-t-il rien vu de semblable ?

Nous doutons donc que M. Harcourt ait fait avancer la science historique autant qu'il semble se le figurer, mais il a touché à tant de questions controversées et réuni dans ses notes et ses appendices un si grand nombre de textes qu'on aura souvent intérêt à le lire, quitte à réserver son jugement. — Louis Halphen.

Fausto Nicolini, **L'« Istoria civile » di Pietro Giannone ed i suoi critici recenti**, Appunti presentati all' Accademia pontaniana nella tornata del 9 dicembre 1906, Naples, Giannini, 1906, 52 pp. gr. in-8. — Le travail de G. Bonacci qui tendait à prouver que l'*Istoria civile* de Giannone était sans valeur et n'avait pu servir à préparer le *Risorgimento* (*Saggio sulla I. C. del Giannone*, 1904), réfuté par Gentile (*La Critica*, 1904, II, 216-252), Cian (*Giornale stor. della lett. ital.*, 1905, XLV, 413-421) et M. Nicolini (*Arch. stor. napol*, 1905, XXIX), a été repris dans ses conclusions par di Pierro (*Rassegna nazion.*, 1906, CL, 494-506).

Aussi, M. Nicolini a cru devoir revenir sur la question, et sa dissertation, bourrée de notes, a pour but de repousser les accusations de plagiat, d'insuffisance d'appareil critique, d'obscurité dans le plan, portées contre Giannone, dont la vie et les œuvres n'ont qu'une explication : la lutte pour la prééminence du pouvoir laïque sur le pouvoir ecclésiastique.

Cette dissertation est fort importante, elle n'a pas assuré aux giannonistes la victoire, car, tout récemment, M. Andriulli a repris les points de vue de Bonacci dans un curieux article (*Arch. stor. ital*, 1906, XXXVIII, 93 sq). Il nous faudra attendre l'étude d'ensemble que M. Nicolini prépare sur Giannone et où il examinera à fond les deux thèses, pour savoir si l'écrivain napolitain a tous les défauts ou toutes les qualités qu'on lui prête. Mais ce qui est dès maintenant hors de doute, c'est son influence sur la bourgeoisie libérale de la fin du xviiie siècle en Italie. — G. B.

1. Quand il met en doute la réalité d'une condamnation de Jean Sans-Terre en 1202, il ne fait qu'adopter l'opinion de Mlle Kate Norgate ; quand il veut prouver que Simon de Montfort n'a jamais été « justicier » d'Angleterre, il marche sur les traces de M. Bémont, qu'il ne cite pas.

J. Hérissay, **Un Girondin, François Buzot**, Paris, Perrin, XII-438 pp., 1 pl., 1907, in-8. — M. Hérissay a retracé dans une monographie qui se lit avec intérêt la vie de Buzot. Il faut lui rendre cette justice qu'il a fait son possible pour animer le récit et qu'il y est assez souvent parvenu. Mais une certaine inexpérience se manifeste de temps à autre dans le texte et dans les notes ; les cotes d'archives et de bibliothèques, en particulier, laissent un peu à désirer. P. 21, il nous dit que le futur conventionnel fut reçu bachelier le 24 avril 1782, et en note « Archives nationales F 1 c III ». Or la série F 1 c III comprend des centaines de cartons, et, pour qu'une indication relative à cette série ait un sens, il faut donner, outre la cote F 1 c III, le nom d'un département, puisque les cartons sont rangés par ordre alphabétique de département, et le numéro d'ordre du carton, car il y en a plus d'un par département[1]. Que dire également de cotes comme celles-ci : « Archives de la ville d'Evreux » (p. 90, etc...), « Archives du département de l'Eure » (p. 198-200-201, etc...), « Archives de la Gironde » (p. 336), « du Calvados » (p. 310), ou d'un renseignement aussi vague que celui que nous trouvons p. 144, à propos d'une brochure citée par l'auteur : « Bibliothèque Nationale, impr. »? Il est évident que si M. H. avait voulu abréger le travail du typographe, il aurait pu, sans inconvénient, remplacer les deux premiers mots par deux simples lettres, supprimer « *impr.* » (nous ne serions pas allés, pour cela, chercher la brochure aux « Manuscrits »), et mettre la cote. M. H. voudra bien nous excuser d'insister sur ces vétilles, mais de deux choses l'une : ou bieu l'on supprime totalement les indications de sources, ou on les met correctement. Les notes ne figurent évidemment pas au bas des pages pour le seul plaisir des yeux ; elles sont là pour nous permettre de contrôler en cas de besoin les assertions de l'auteur, et pour notre utilité personnelle. M. H. aura le loisir d'être plus précis dans les autres œuvres que nous attendons de lui. — André Fribourg.

Saint-Just, **Œuvres complètes**, avec une introduction et des notes par Charles Vellay, Paris, Fasquelle, 1908, 2 vol., XXI-466 et 544 pp. in-12. — L'idée de nous donner une édition complète des œuvres de Saint-Just, était excellente ; il est à regretter qu'on ne puisse en dire autant de l'exécution. Une tâche semblable n'était possible qu'après de longues recherches, de minutieuses enquêtes, d'heureuses trouvailles ; M. Vellay eût certainement fait œuvre plus utile, en restreignant son livre aux seuls discours. Si, au lieu de son édition incomplète[2] (il l'avoue

1. On aura, par exemple : F 1 c III, Eure 12.

2. Je dois cependant reprocher à l'auteur de s'être montré trop complet sur certains points. Convient-il de faire entrer dans une édition des œuvres de Saint-Just des arrêtés du Comité de salut public, ou du Comité de sûreté générale, qui ont été signés et rédigés quelquefois, outre Saint-Just lui-même, par *dix-sept* membres ? Je pourrais même citer tels de ces arrêtés auxquels Saint-Just n'a même pas collaboré. — M. V. nous signale une édition de Saint-Just en 1834 ; il aurait pu nous dire également qu'une autre édition parut en 1830, à Toulouse, chez la Veuve Sens. Enfin, après s'être servi

lui-même) des *Œuvres complètes* de Saint-Just, il nous avait apporté, une édition critique des discours du conventionnel, avec un texte scientifiquement établi, les variantes, les additions, les notes indispensables, nous lui en aurions été infiniment reconnaissants. Le public auquel l'ouvrage s'adresse ne sera probablement pas de notre avis, il sera très heureux de lire l'amusant poème d'*Organt*, et, à son point de vue, comme d'ailleurs au point de vue de M. Vellay et de l'éditeur Fasquelle, il aura raison. — André Fribourg.

J. Haize, **Une commune bretonne pendant la Révolution**, *Histoire de Saint-Servan (1789-1800)*. Saint-Servan, Haize, Paris, Champion, 1907, xii-282 pp. in-8. — Dans une lettre-préface, Mgr Duchesne, directeur de l'École française de Rome, rappelle fort spirituellement toutes les difficultés auxquelles se heurte l'historien de la Révolution, lorsqu'il restreint ses recherches à un département, une commune, ou une ville. Les familles n'aiment pas à livrer les documents qu'elles possèdent : « La fidélité à soi-même, à ses principes, à ses traditions, dit-il, est une chose à laquelle les familles tiennent beaucoup..., mais il est plus aisé de s'en targuer que d'en avoir la preuve. Tel anticlérical de nos jours provient d'un grand-père qui cachait les prêtres ; tel soutien du trône et de l'autel, retrouverait dans ses vieux coffres, s'il cherchait bien et s'il n'y a pas eu triage, des insignes et des papiers peu d'accord avec les attitudes présentes. » Malgré les difficultés de documentation qui devaient, semble-t-il, être plus grandes en Bretagne que partout ailleurs, M. Haize nous a donné une monographie claire et commode, un excellent cadre, qu'il avoue n'avoir pu remplir comme il l'eût souhaité. « Je n'ai pas eu le loisir, déclare-t-il, de consulter, autant qu'il l'aurait fallu, les Archives nationales et départementales ; d'autre part, les préjugés encore très vivaces ici qui entourent de réprobation les descendants d'acquéreurs de biens nationaux, m'ont fait délaisser certains documents... » Les archives communales lui ont révélé bien des points intéressants, particulièrement en ce qui concerne « le rôle important et très digne » tenu par les prêtres assermentés, et les difficultés sociales que rencontrèrent les « montagnards ». Tel quel, son livre rendra d'utiles services. — André Fribourg.

P. Robiquet, **Histoire et Droit**, 1re et 2e séries, Paris, Hachette, 1907, 2 vol. de vi-325 pp. et 392 pp. in-16. — M. Robiquet a cru devoir réunir et réimprimer un certain nombre d'articles d'histoire, de droit (économie politique, droit constitutionnel, droit criminel) et quelques éloges ou discours prononcés devant la Société des gens de lettres dont il fut vice-président. Les articles d'histoire sont de beaucoup les plus importants, et la Révolution est particulièrement bien représentée. A titre

des *Orateurs de la Convention* et du *Recueil des Actes du Comité de Salut Public* de M. Aulard, qui lui ont été, je suppose, de quelque utilité, il aurait pu, à la rigueur, indiquer le nom de leur auteur.

d'indications, nous noterons : *Les deux couronnes de Henri III* (étude sur Henri III, roi de Pologne, puis roi de France) : *l'organisation municipale de Paris sous l'ancien régime; la municipalité parisienne et la Révolution* pendant la période constitutionnelle (l'auteur, à qui le sujet est particulièrement familier, indique nettement le rôle joué par Danton jusqu'au 10 août) ; *le clergé et la municipalité d'Ernée*, d'après les procès-verbaux du Directoire du département de la Mayenne, de février 1791 à juillet 1793 (ces documents intéressent l'histoire locale de la Mayenne et même l'histoire générale) ; *la correspondance de Bailly et de La Fayette; la correspondance de Bailly avec Necker; Babœuf et Barras*, d'après les cartons du fonds de la police générale aux Archives (jette un jour curieux sur la haine de Barras pour Carnot, et sur ses étranges relations avec le conspirateur de fructidor) ; *l'arrestation de Babœuf; Kléber, officier autrichien; le général Bard et la guerre de Vendée en l'an II; le général d'Hédouville*, l'ancien chef d'état-major de Hoche en Vendée, d'après des notes inédites, rédigées par le général lui-même, vers 1823... Ces articles ont été publiés dans ces vingt dernières années environ, soit dans la *Revue historique*, soit dans la *Révolution française*, soit dans la *Revue de Paris*, ou la *Revue de France*. Ces diverses études, bien qu'un peu vieillies parfois, sont faites d'aperçus ingénieux, de découvertes heureuses et de précieuse érudition. — André Fribourg.

Honoré Duveyrier (baron), **Anecdotes historiques**, Paris, Alphonse Picard, 1907, xxvii-358 pp. in-8. — Duveyrier prit une part active à la Révolution, fut tribun sous le Consulat, puis entra dans la magistrature et devint premier président à la Cour de Montpellier. Son livre, tiré à cent exemplaires en 1837, était demeuré inconnu; la Société d'histoire contemporaine l'a fait réimprimer. Le préambule donne d'amusants détails sur la vie de collège vers la fin de l'ancien régime. Les *Anecdotes* proprement dites se rapportent à quelques épisodes de la Révolution. Le plus long morceau concerne le duc d'Orléans ; Duveyrier le justifie de toute participation aux journées des 5 et 6 octobre, et relève plusieurs erreurs de l'ouvrage de Thiers à ce sujet. Plus important pour l'histoire est le chapitre consacré aux rapports de Bonaparte avec le Conseil d'État et le Tribunat. Ces souvenirs, d'un intérêt secondaire en somme, sont annotés et rectifiés par M. Maurice Tourneux avec l'exactitude et le soin qu'il apporte à ses travaux. — G. W.

J. Chavanon et G. Saint-Yves, **Le Pas-de-Calais de 1800 à 1810**, *Étude sur le système administratif institué par Napoléon Ier* (*Bibliothèque de la Société des Études historiques*, fascic. V), Paris, Picard, 1907, xvii-291 pp. in-8. — Sur l'histoire administrative du Consulat et les débuts de l'administration préfectorale, les études se multiplient depuis quelque temps. Celle que MM. Chavanon et Saint Yves viennent de consacrer au département du Pas-de-Calais sera utile à consulter, comme pouvait le donner à penser à la fois l'intérêt du sujet et la compétence

des deux auteurs. L'un d'eux, M. Saint-Yves, a publié en 1899, en collaboration avec M. J. Fournier, un travail analogue à celui qui nous occupe sur le département des Bouches-du-Rhône.

Tour à tour les auteurs nous présentent les administrateurs du département et de l'arrondissement : préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, tous personnages choisis dans le personnel révolutionnaire du Pas-de-Calais, mais d'opinions fort modérées, de tempérament opportuniste. Ils s'adaptent sans difficulté au régime impérial en attendant qu'avec la même aisance ils se transforment en serviteurs de la Restauration. Puis, ils examinent la composition et le rôle des assemblées administratives du département : Conseil général et Conseils d'arrondissement ; ces derniers ne jouant qu'un rôle insignifiant, le premier par contre prenant d'abord très au sérieux sa tâche d'assemblée consultative et délibérante, multipliant les vœux, puis bientôt, découragé, se renfermant de plus en plus à partir de 1806 dans ses attributions financières. Ils notent en même temps la destruction sous l'Empire de tous les vestiges de l'autonomie communale, la tendance vers une centralisation croissante des pouvoirs aux mains de l'État. Enfin, ils passent en revue les efforts du gouvernement pour constituer un corps judiciaire à la hauteur de sa mission, améliorer la gestion financière, rétablir les anciens établissements d'instruction disparus pendant la Révolution, appliquer le Concordat et unifier le clergé.

On trouvera naturellement dans l'ouvrage de MM. Chavanon et Saint-Yves beaucoup de renseignements utiles et précis. On y trouvera également ce que l'on préfèrerait ne pas rencontrer dans un ouvrage sérieux : la marque fréquente de préoccupations d'ordre politique et contemporain. Pourquoi tant d'historiens tiennent-ils encore à faire part à leurs lecteurs, comme MM. Chavanon et Saint-Yves, de leurs sentiments sur l'état actuel de nos finances comparées poétiquement (p. 170) à une « avalanche qui descend le long des flancs de la montagne » ? Il serait impertinent d'assurer les auteurs que leurs opinions sur ce point n'offrent pour les lecteurs qu'un intérêt médiocre. Mais n'y a-t-il pas vraiment un peu de présomption à vouloir donner à autrui ce qu'il ne réclame pas ? — Lucien Febvre.

Alois Slovak, **La bataille d'Austerlitz**, documents inédits sur la campagne de 1805 avec un plan de la bataille, traduction de L. Leroy, Paris, Daragon, 1908, iv-268 pp. in-16. — Ce livre traduit du tchèque en allemand, de l'allemand en français, composé de la plus étrange manière[1], et contenant parfois d'amusantes naïvetés ou de graves sentences, n'en constitue pas moins une source, qu'on aurait le plus grand tort de dédaigner, pour l'étude de l'armée napoléonienne, en général, et de la campagne de 1805, en particulier. L'auteur, un prêtre de Brünn,

1. J'admets à la rigueur le chapitre xxxii, *La bataille d'Austerlitz*, poésie par Engel ; je comprends moins le chapitre xxxi : *Napoléon avait-il des convictions religieuses ?* ou le chapitre xxix, consacré à l'*Épilepsie de Napoléon*.

connaît admirablement le terrain sur lequel se sont déroulées les opérations[1]; mais ce qui est très important, c'est qu'il a consulté et qu'il cite abondamment les documents locaux contemporains, archives seigneuriales ou paroissiales, pièces empruntées à la bibliothèque militaire de Brünn, etc... Ces citations, faites à propos, rendent au mieux les impressions et les sentiments des populations envahies. L'ouvrage d'A. Slovak établit péremptoirement deux faits : 1° la fameuse légende d'après laquelle 20.000 Russes se seraient noyés dans les étangs de Satschan et de Mönitz, dont la glace aurait été crevée par les boulets français, est fausse d'un bout à l'autre[2]; 2° officiers et soldats de la Grande-Armée étaient d'admirables « chapardeurs »; quant aux Russes, brutaux, cruels, abétis, ils n'épargnaient pas leurs *alliés*. — La traduction est aisée, l'impression passable. — André Fribourg.

Victor Bérard, **Le Sultan, l'Islam et les Puissances**, Paris, Colin, 1907, vi-443 pp. et 2 cartes in-18. — M. Bérard a repris le chapitre ix de son dernier livre, *La France et Guillaume II*, dont nous avons précédemment rendu compte; et ce chapitre s'est transformé en un volume qui vient de paraître chez Colin. Il est intéressant de remarquer que les publications de cet auteur suivent en quelque sorte l'évolution de la politique franco-allemande[3]. En janvier 1906, il constate, dans son *Affaire Marocaine*, le désaccord existant entre les deux puissances; en décembre de la même année, il cherche l'explication de ce désaccord, les moyens de le faire disparaître, et signale l'importance de la question du chemin de fer de Bagdad (*La France et Guillaume II*, chapitre ix); aujourd'hui il étudie le chemin de fer de la Mecque et surtout, le « Petit Transasiatique », le *Bagdadbahn*. L'ouvrage est divisé en trois parties. 1° *Constantinople* : étude sur les Turcs, les Arabes, le Sultan, le panislamisme et le rôle joué par l'Allemagne dans la réussite des deux grands projets d'Abd-ul-Hamid : *a*) le chemin de fer de la Mecque, qui « prouvant à tout l'Islam quels soins le Khalife donnait à la commodité et à la sécurité du Pèlerinage vers les Villes Saintes devait confirmer au Khadine le contrôle permanent sur les deux Harems »; *b*) le chemin de fer de Bagdad. — 2° *La Mecque* : étude des peuples des pays traversés, des difficultés diplomatiques et financières rencontrées dans la construction du chemin

1. C'est très bien de donner un plan de la bataille, mais il faut qu'il puisse servir à quelque chose; les noms de lieu, de rivières sont en français ou en allemand dans le texte, en tchèque sur la carte; Birnbaum devient Hrusky; Gross-Raigern, Rajhrad; le Goldbach, c'est la Ricka, etc...

2. Napoléon a lancé la légende dans son *Bulletin*. Marbot, dans ses *Mémoires*, déclare non seulement avoir *vu de ses yeux*, la catastrophe, mais il entre encore dans tous les menus détails du sauvetage d'un sous-officier russe, étendu blessé sur un glaçon en dérive, sauvetage qu'il aurait accompli sous les yeux de l'empereur!! A rapprocher de ces gasconnades, celles de Sérurier, dans ses *Mémoires militaires*. En réalité, personne ne se risqua sur la glace qui existait à peine.

3. Ce fait s'explique aisément, puisque les livres de M. Bérard sont généralement composés des articles qu'il publie mensuellement dans la *Revue de Paris*.

de fer sacré. — 3° *Bagdad* : étude des peuples des pays traversés, des difficultés diplomatiques et financières rencontrées dans la construction du chemin de fer allemand. — Tout le monde sait combien M. Bérard voit loin et voit juste ; on aurait aimé à savoir également s'il a songé à la concurrence que les lignes russes, menant aux Indes à travers l'Afghanistan, feront au « Bagdadbahn », voie d'accès des colonies anglaises. Koveit, point où aboutira le petit transasiatique, sur le golfe persique, est actuellement à six ou sept jours de mer de Bombay, et il serait peut-être téméraire d'affirmer que les ingénieurs allemands gagneront les Russes de vitesse dans la construction de leur ligne. — André Fribourg.

Augustin Bernard et N. Lacroix, **L'évolution du nomadisme en Algérie**, Alger, Jourdan, Paris, Challamel, 1906, xiii-341 pp. et 1 carte, in-8. — Dans cet ouvrage, publié sous les auspices de M. Jonnart, gouverneur général, MM. Augustin Bernard, professeur à la Sorbonne, et Lacroix, chef du service des Affaires indigènes en Algérie, exposent les conditions d'existence des nomades de la colonie et recherchent les modifications qui ont pu les affecter. Ils ont principalement utilisé pour leur travail les rapports adressés par les officiers du service des Affaires indigènes en réponse à diverses demandes du gouvernement général ; ils ont complété ces rapports par des renseignements que leur ont fournis des administrateurs de communes mixtes, et par leur profonde connaissance du pays, des hommes et des faits. L'Afrique du Nord est, par excellence, un pays d'élevage du mouton. Les nomades se déplacent avec leurs troupeaux, qui, suivant les saisons, oscillent de la région brûlée des steppes à la zone montagneuse du Tell. Ces déplacements de millions de bêtes, ont des conséquences désastreuses pour la forêt et l'agriculture, et le seul moyen d'enrayer le mal, serait d'augmenter les ressources en eau, de créer des abris, et d'améliorer les pâturages des terrains de parcours. Le livre de MM. Augustin Bernard et Lacroix, est capital pour nos possessions d'Afrique, mais on doit le regarder aussi comme une contribution importante à l'étude de cette phase générale du développement de l'humanité qu'est le nomadisme. A ce point de vue, il fournira des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs et permettra de suggestives comparaisons. — André Fribourg.

HISTOIRE RELIGIEUSE.

Louis Bréhier, **L'Église et l'Orient au Moyen Age. Les Croisades.** Paris, Lecoffre, 377 pp. in-12. — Cet ouvrage qui résume en moins de 400 pages l'état de nos connaissances sur les croisades, ou, pour mieux dire, sur les rapports de l'Orient et de l'Occident pendant cette période, doit être ici signalé. M. Bréhier n'a pas la prétention d'apporter

des vues nouvelles, des idées originales ; mais tel qu'il est ce volume de vulgarisation a des mérites : l'analyse critique des sources et des documents est faite avec beaucoup de soin ; l'auteur a su poser avec clarté les problèmes que comportait son étude, et les résoudre dans le sens des derniers travaux parus sur la question. Il a été ainsi en mesure de nous faire grâce de toutes les appréciations vieillies et erronées que la tradition avait consacrées et que des livres de la valeur du *Michaud* avaient contribué à répandre. — Ces qualités de clarté et d'exactitude sont bien celles qu'on peut demander à un ouvrage qui ne veut pas dépasser la portée d'un manuel. — E. B.

Abbé Edmond Albe, **Les miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour au XIIe siècle**. Texte et traduction, Paris, Champion, 1907, 347 pp. in-8. — Ces miracles, mis en lumière par G. Servois en 1856 dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, ont un grand intérêt, surtout parce qu'ils renferment en grand nombre des traits réalistes de mœurs du XIIe siècle ; écrits par un moine de la région, ils sont sans prétention, racontent bonnement les choses, et l'aimable crédulité qui les parfume reste sans arrogance et sans inutile ingéniosité. Ce n'est pas tout, ils peuvent servir de contribution à l'histoire d'un des pèlerinages encore connus de la France catholique, et à ce titre, ils méritent d'être retenus.

M. Albe, en effet, paraît bien avoir prouvé que les miracles de Roc-Amadour ont été écrits en 1172, et qu'ils racontent des faits répartis entre les années 1166-1172. M. Albe reconnaît bien que le pèlerinage est antérieur, et il cite des textes qui remontent au début du XIIe et même à la fin du XIe siècle. Seulement, il n'est pas question dans ces textes, pas plus que dans les miracles de 1172, de la légende qui est aujourd'hui admise par les organisateurs du pèlerinage : on aurait trouvé, à Rocamadour, en 1166, le corps parfaitement conservé de Zachée, le publicain converti de l'Évangile. Cette allégation apparaît pour la première fois sous la plume de Robert de Torigny, qui écrivait en 1183. D'ailleurs, il est à noter que Robert de Torigny ne fait pas de Zachée et d'Amadour un même personnage. Les actes de saint Amadour eux-mêmes ne se sont pas permis cette confusion, qui apparaît pour la première fois, semble-t-il, dans une bulle du pape Martin V, de 1427, laquelle d'ailleurs ne paraît qu'enregistrer, sans plus, le texte d'une supplique régionale. Telles sont les bases plus que fragiles de la légende qui fut rénovée en 1850 par Mgr Bardou, évêque de Cahors, et sur laquelle est établi l'achalandage copieux du sanctuaire charmant de Rocamadour. Quant à Amadour, qui ne peut être Zachée, selon M. Albe et les érudits de son bord, il est à croire qu'on doit le confondre avec un évêque d'Auxerre, du nom d'Amator, qui vécut au VIe siècle, et qui fut inhumé dans la région en question par l'évêque saint Didier.

Telles sont les conclusions de l'intelligente et érudite introduction de M. Albe, qui y repousse, en outre, l'attribution des miracles faite par

divers auteurs à Hugues Farsit, ce moine de Saint-Jean-des-Vignes, à qui l'on doit une autre série de miracles sur la Vierge, également fort vivants et traduits en français par le poète Gautier de Coincy.

Le texte même, divisé en trois livres que précèdent des prologues, est présenté par M. Albe d'après trois manuscrits de la Bibliothèque nationale, dont les principales variantes sont relevées. C'est une partie de l'annotation ; une autre est fournie par l'identification très soignée des noms de personnes et de lieux. Quant à la traduction, peut-être inutile, étant donné la limpidité du texte, elle est tout à fait suffisante. Une table de noms propres enfin complète fort dignement ce travail, qui fera honneur à l'historien diligent du Quercy religieux. — Georges Bourgin.

Canon Pietro Casola, **Pilgrimage to Jerusalem in the year 1494**, traduction annotée par Mlle M. Newett. Manchester, University Press, 1907, vi-427 pp. in-8 (*Publications of the University of Manchester*, Historical series, n° V). — La relation italienne écrite par le chanoine milanais Pietro Casola sur son voyage en Terre-Sainte en 1494, conservée dans un manuscrit autographe que possède la famille Trivulzio de Milan, et éditée en un petit nombre d'exemplaires en 1855, vient d'être traduite et mise en forme par un *fellow* féminin de l'Université de Manchester, Mlle Newett. Dans une introduction extrêmement nourrie, la traductrice étudie successivement la bibliographie scientifique des pèlerinages en Terre-Sainte, depuis 1868, date de la fondation de la bibliothèque palestinienne de Tobler, rappelle les principaux pèlerinages italiens, ceux de saint Antonin, Pantaleone, saint François, Leonardo Frescobaldi, Brasca de Milan, enfin, dont la relation, imprimée en 1481, a pu avoir une certaine influence sur Pietro Casola, donne enfin des détails sur la famille de ce dernier, qui a vécu de 1427 à 1507, dont le *curriculum vitae* est contenu dans les documents publiés par Mlle Newett à l'*appendice* (pp. 403-409). L'introduction se termine (pp. 23-113) par toute une dissertation, du plus grand intérêt, documentée à l'aide des archives vénitiennes, sur le caractère commercial des pèlerinages, dont les armateurs de Venise assumèrent jusqu'au xvie siècle l'entreprise. Quant à la relation proprement dite, éclairée par une annotation copieuse, qui s'étend sur les pages 349 à 399, et une carte fort claire, elle comprend dix-huit chapitres, dont les plus intéressants sont ceux peut-être qui concernent Venise : en attendant le départ du vaisseau pour la Terre-Sainte, Pietro Casola a eu le loisir de visiter le port fameux et la cité commerçante, et ses renseignements permettront de contrôler ceux qu'au même temps Philippe de Commynes groupait pour ses *Mémoires*. A noter également le chapitre x consacré aux ennemis des pèlerins à Jaffa, où on les empêcha de pousser jusqu'à Jérusalem jusqu'au moment où ils purent offrir aux fonctionnaires turcs les baschkirs nécessaires. — G. B.

Abbé G. Mollat, **Études et documents sur l'histoire de Bretagne (XIIIe-XVIe siècles)**, Paris, Champion, 1907, 254 pp. in-8. — M. Mollat,

déjà connu par ses importants travaux sur la fiscalité pontificale [1], publie une série de trente-deux études détachées, toutes relatives à l'histoire de la Bretagne pendant les derniers siècles du Moyen Age. Ces études ne sont que les commentaires, très précis et très intéressants, des documents trouvés aux archives du Vatican, et que l'auteur a édités avec le plus grand soin. Grâce à cette catégorie de documents, inutilisés jusqu'ici, M. Mollat a pu, sur bien des questions, rectifier l'état de nos connaissances ou compléter les données que d'autres documents avaient déjà fournies aux historiens de la Bretagne.

La plupart de ces études ont trait à l'histoire de l'Église et des institutions ecclésiastiques de la Bretagne. Les comptes de Guy de la Roche, collecteur de l'annate dans le diocèse de Nantes, en 1365, nous fournissent de précieux renseignements sur les églises et les abbayes d'une partie de la Bretagne au XIVe siècle. Non moins intéressante à ce point de vue, la liste des sommes recueillies pour le droit de procuration, perçu par les évêques, et dont Urbain V s'était réservé la moitié pour deux ans, en 1369 [2]. En combinant les documents des archives vaticanes et de la Bibliothèque nationale, M. Mollat parvient à rectifier la chronologie des abbés de Redon au XIVe siècle.

Un certain nombre de documents nous donnent des indications intéressantes sur les mœurs du clergé au XIVe siècle. L'évêque de Nantes, pendant une visite pastorale au prieuré de Saint-Nicolas de Redon, en 1318, fut attaqué par le prieur, dont la conduite lui avait été dénoncée, et peu s'en fallut qu'il ne périt; l'abbé de Redon était complice de l'attentat. En 1321-1322, les religieuses de Saint-Sulpice-la-Forêt se sont révoltées contre l'abbesse; nous les voyons dépouiller l'abbaye de ses revenus, et jouir de rentes qu'elles se sont indûment attribuées. Entre les divers ordres religieux, les rivalités ne sont pas rares; c'est ainsi que l'établissement des Carmes, à Nantes, fut rendu très difficile par l'opposition acharnée des Minimes et des Prêcheurs.

On ne saurait mettre en doute les sentiments pieux des seigneurs laïques, dont les dons et les legs enrichissaient les établissements laïques. Mais parfois leur brutalité n'épargnait pas le clergé. C'est ainsi qu'en 1343, Jean II, vicomte de Beaumont, vassal de l'évêque de Rennes, se révolte contre son suzerain, ravage ses domaines, emprisonne et fait périr des prêtres du diocèse et ne se soumet que lorsque la Cour pontificale l'a excommunié. Jean II de Bretagne laisse un legs de 30.000 livres tournois, destiné à une expédition en Terre-Sainte; mais le duc Jean III, quelques années plus tard, tente de déposséder l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé des importants domaines qu'elle possède à Belle-Isle, et qui tentent sa cupidité.

1. Mollat, *Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon à l'époque du Grand Schisme*, 1903; Mollat et Samaran, *La fiscalité en France au XIVe siècle*, 1905.

2. Voy. l'étude intitulée *L'évêque de Nantes et le droit de procuration à la fin du XIVe siècle.*

Signalons encore l'étude sur *les désastres de la guerre de Cent ans en Bretagne*, qui complète, en ce qui concerne la Bretagne, l'ouvrage du P. Denifle [1]. Les documents nouveaux, publiés par M. Mollat, tendraient à prouver que la guerre de Cent ans a déterminé en Bretagne une grande misère à la fin du XIVe siècle ; ils nous montrent, en tout cas, que beaucoup d'églises et d'abbayes menacent ruine et que les ressources manquent pour les réparer [2]. — HENRI SÉE.

MAURICE MASSON, **Fénelon et Mme Guyon**, *Documents nouveaux et inédits*, Paris, Hachette, 1907, XCVI-380 pp. in-16. — Le « centre » de ce livre (pp. 13-335) est la correspondance secrète échangée en 1688 et 1689 par Mme Guyon et Fénelon. L'authenticité de cette correspondance avait été contestée. M. Masson la démontre d'une façon qui nous paraît convaincante. Il a fait un effort heureux pour classer ces lettres, pour en établir le texte, et il les a annotées copieusement. Les recherches qu'il a menées en étudiant cette correspondance lui ont fait découvrir quelques documents nouveaux : des poésies de Fénelon à Mme Guyon (pp. 337-367), des fragments de la *Vie* de Mme Guyon (pp. 1-12), une correspondance de Mme Guyon avec le duc de Chevreuse qu'il a utilisée dans son Introduction. — Cette Introduction (pp. v-xcv) se compose de deux parties : la première étudie les problèmes relatifs à la Correspondance ; la seconde, à partir de la page XXIX, étudie les rapports de Fénelon et de Mme Guyon. Ces pages, que les notes multipliées au bas de la Correspondance auraient permis d'abréger et qui auraient ainsi gagné en vigueur, sont très intéressantes : elles groupent les renseignements essentiels fournis par les textes sur la psychologie de Fénelon, sur la nature de l'influence de Mme Guyon. Malgré des doutes momentanés, Fénelon a cru profondément en elle ; et en s'inspirant de *l'expérience* de vie intérieure qu'elle lui offrait, il a cherché à se simplifier, à devenir « enfant », à développer l'homme intérieur. — Nous avons relevé un assez petit nombre de fautes d'impression. Signalons, dans la note 3 de la page LXVI, la date de la mort de Mme Guyon : 1707, pour 1717. — H. B.

LEGENDRE et CHEVALIER, **Le catholicisme et la société** (dans la collection des *Doctrines politiques* dirigée par A. Mater). Paris, Giard et Brière, 1907, XLIV-306 pp. in-12. — Le catholicisme libéral survit aux condamnations répétées que les papes, depuis Grégoire XVI, ont prononcées contre lui ; beaucoup d'hommes, en effet, désirent mettre leur foi religieuse d'accord avec les idées politiques de la France contemporaine. C'est ce que prouve le livre actuel, composé par deux jeunes universitaires, l'un agrégé d'histoire, l'autre agrégé de philosophie. C'est un

1. *La Désolation des églises, monastères, hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans*, Paris, 1899.

2. Voy., par exemple, la liste des indulgences accordées par le Saint-Siège à ceux qui contribueront aux réparations des édifices du culte.

résumé de la politique de l'Église à travers les âges ; les auteurs s'efforcent de montrer que l'union intime de l'Église avec l'État, sa participation au pouvoir civil ont été le résultat de circonstances historiques purement contingentes, et non la conséquence inévitable de sa doctrine et de son idéal. Le dix-neuvième siècle, en mettant fin à cette confusion, en laïcisant la politique, leur semble avoir fait œuvre utile, pourvu que l'Église et l'État désormais séparés entretiennent des rapports amicaux l'un avec l'autre. Les progrès actuels du catholicisme dans les pays où il ne jouit que du droit commun, l'Angleterre et les États-Unis, sont un indice de ce que lui réserve le nouveau régime inauguré en France.

Ces idées libérales, qui inspirent aussi l'intéressante préface de M. Laberthonnière, ont dicté aux deux auteurs bien des assertions hardies, originales, mais ordinairement appuyées sur une science très sûre. Leur jugement sur la Révolution, par exemple, étonnera les hommes habitués à l'éternel anathème contre 89 : « La Révolution, persécutrice, mais, plus encore, libératrice, a brisé les entraves du catholicisme, soit à l'intérieur des États, soit au dehors. Elle a rendu le despotisme impopulaire, lors même qu'elle en a usé ; elle a propagé dans toute l'Europe la civilisation chrétienne française, elle a évoqué partout l'idéal patriotique qui faisait la France si grande, et, en dégageant le patriotisme des intérêts dynastiques, qui d'abord l'avaient servi, mais qui avaient fini par le fausser, elle a supprimé la plupart des obstacles qui s'étaient dressés entre les nations et le catholicisme. » Toute l'histoire du catholicisme au dix-neuvième siècle est résumée dans le même esprit libéral et démocratique. L'optimisme juvénile des deux auteurs donne à leur livre un charme véritable ; il en fait aussi le défaut, en les amenant à méconnaître les obstacles que les chefs ou les adversaires de l'Église opposent à ces projets de conciliation. — Georges Weill.

Marcel Rifaux, **Les conditions du retour au catholicisme**, 3e édit., Paris, Plon, 1907, 426 pp. in-12. — L'auteur s'est déjà fait connaître par *L'agonie du catholicisme ?* un livre d'apologétique dont le succès a été rapide. Inquiet de la crise que subit la religion en France, il a demandé à beaucoup de catholiques notables leur opinion sur le caractère de cette crise et les moyens d'y remédier. Plusieurs ecclésiastiques libéraux n'ont point osé répondre (p. 6-10) ; les catholiques conservateurs n'ont pas voulu le faire. Les lettres sont venues surtout de catholiques novateurs, laïques pour la plupart et professeurs dans les Universités officielles ou libres, tels que MM. Paul Bureau, Fonsegrive, Édouard Le Roy, Saleilles ; le clergé cependant est représenté par MM. Laberthonnière, Naudet, Piat, Sertillanges et quelques autres, M. Rifaux résume en quelques chapitres les résultats de l'enquête, puis viennent les reponses elles-mêmes qui occupent 340 pages du volume. Ces lettres s'accordent presque toutes à reconnaître l'existence de la crise ; presque toutes recommandent une franche adhésion à la liberté, à la démocratie, la sincérité scientifique, la rupture avec les préjugés réactionnaires. L'esprit est donc

le même que celui du livre de MM. Legendre et Chevalier ; mais l'optimisme de ces derniers fait place à un pessimisme peu dissimulé chez plusieurs des correspondants. La publication de l'encyclique *Pascendi* est venue justifier ce pessimisme. — Georges Weill.

Le programme des modernistes. Réplique à l'Encyclique du Pape Pie X. Paris, Nourry, xvi-170 pp. in-12. — J'ai signalé à leur apparition tous les petits volumes publiés dans la « Bibliothèque de critique religieuse ». Ce nouvel ouvrage est peut-être supérieur encore aux autres en intérêt ; c'est la traduction du mémoire italien lancé par les modernistes de la Péninsule en réponse à l'encyclique *Pascendi*. Celle-ci plaçait le point de départ du modernisme dans une philosophie de la connaissance ; la Réplique montre qu'il est issu, non d'un système *a priori*, mais des résultats incontestables acquis par la critique historique et l'exégèse. Ces résultats sont résumés dans la première partie : on a reconnu dans le Pentateuque une compilation dont les éléments sont empruntés à quatre sources différentes ; on a constaté dans le Nouveau Testament plusieurs divergences entre les Évangiles, surtout entre les Synoptiques et le quatrième Évangile. Tout cela demeure certain malgré la Commission biblique instituée par le Vatican. — La seconde partie, consacrée aux questions philosophiques, prouve combien l'agnosticisme dénoncé par l'Encyclique diffère des théories modernistes sur les divers ordres de connaissances (connaissance phénoménale, philosophique, scientifique, religieuse). Une conclusion digne et fière indique pourquoi les novateurs, malgré la persécution actuelle, espèrent que l'Église reconnaîtra un jour les services rendus par eux à la cause de la foi. Ce livre, dont le ton grave et respectueux fait encore mieux ressortir la fermeté des convictions, mérite d'être lu par tous ceux qui s'intéressent aux problèmes religieux de notre temps. — Georges Weill.

Léon Chaine, **Menus propos d'un catholique libéral**. — Jehan de Bonnefoy, **Le catholicisme de demain**. — Catholici, **Lendemains d'Encyclique**, Paris, Nourry, 1908, 222, 200 et 124 pp. in-12. — Voici trois volumes nouveaux de la « Bibliothèque de critique religieuse ». M. Léon Chaine publiait, il y a quelques années, un livre dont le retentissement fut grand, *Les catholiques français et leurs difficultés actuelles ;* il y insistait sur les torts des catholiques antisémites et conservateurs, principalement dans l'affaire Dreyfus. Son nouvel ouvrage n'est pas moins audacieux ; arborant le drapeau du catholicisme libéral, l'auteur est sévère pour les vices du cléricalisme actuel. « Il y a cinquante ans, dit-il, le cœur enthousiaste et généreux de la jeunesse catholique battait à l'unisson de celui de Dupanloup ou de Lacordaire, le grand évêque et le grand moine du xixe siècle français. Trop de catholiques aujourd'hui suivent les inspirations tout autres d'un père jésuite Coubé ou de tel ou tel père Assomptionniste, inlassables pèlerins de la Salette et de Pellevoisin, toujours en gourmandise de pieux prodiges, crédules dévots du

noisetier de Paray le-Monial, qui, s'ils le pouvaient, auraient bientôt fait de déchristianiser le catholicisme » (p. 71). Et il signale le triomphe de l'esprit réactionnaire sous Pie X, l'obéissance passive imposée aux laïques, le langage servile de certains évêques approuvant les actes récents du pape. Ce critique impitoyable n'hésite pas cependant à défendre les congrégations religieuses contre les mesures qui les ont frappées en France.

M. J. de Bonnefoy continue l'œuvre commencée dans ses précédents livres, *Les leçons de la défaite* et *Vers l'unité de croyance*. Les personnages fictifs qu'il fait dialoguer ensemble sont aussi durs que M. Léon Chaine pour le catholicisme réactionnaire et pour ses tenants, les « pourvoyeurs » de l'Index; ils cherchent sincèrement, sans excès d'optimisme, quels seront les caractères du catholicisme renouvelé, en harmonie avec la civilisation moderne.

Sous la signature de *Catholici*, quelques modernistes français répondent, comme l'ont fait les modernistes italiens, à l'encyclique *Pascendi*. Les Italiens donnaient un résumé des thèses critiques et philosophiques du modernisme ; les Français, considérant ce résumé comme exact, s'appliquent surtout à mettre en relief l'ignorance dangereuse et l'orgueil des hommes qui inspirent le Vatican. L'encyclique, d'après eux « a clos le chapitre du catholicisme libéral » ; elle obligera les catholiques instruits et indépendants à aller plus loin, à choisir entre l'histoire et le dogme, et cela sans révolte tapageuse ni soumission humiliante. La conclusion des auteurs les montre prêts à sacrifier le catholicisme pour sauver l'idée de Dieu. — Georges Weill.

C. Coignet, **L'évolution du protestantisme français au XIXe siècle** (dans la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*), Paris, Alcan, 1908, 172 pp. in-18. — Ce livre sera d'autant mieux accueilli que nous n'avions rien encore sur le sujet. Après une introduction inutile sur la Réforme française jusqu'en 1902, l'auteur montre les deux partis protestants en présence, les orthodoxes et les libéraux, également ébranlés, secoués par le mouvement religieux du Réveil. Nous suivons les essais de rapprochement ou les conflits survenus aux synodes de 1848, de 1872, de 1906 ; le rôle des principaux penseurs et théologiens, d'un Pressensé, d'un Adolphe Monod, d'un Samuel Vincent, d'un Coquerel, est caractérisé en quelques mots. Disciple d'Auguste Sabatier, l'auteur compte sur la Séparation de l'Église et de l'État pour favoriser le triomphe de la libre philosophie religieuse conçue par ce grand esprit.

Le précis de Mme Coignet, en montrant le vif intérêt des questions indiquées plutôt que traitées par elle, nous fait désirer vivement l'ouvrage complet, approfondi, que ce beau sujet mériterait. — Georges Weill.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

A.-D. Xénopol, *La théorie de l'histoire*, 2e éd. des *Principes fondamentaux de l'histoire*, Paris, Leroux, 1908, in-8.

J. Mazzarella, *Les types sociaux et le droit*, Paris, Doin, 1908, in-18.

C. Bouglé, *Essais sur le régime des castes* (Trav. de *l'Année sociologique*), Paris, Alcan, 1908, in-8.

Chr.-D. Pflaum, *J. G. Droysens Historik in ihrer Bedeutung für die moderne Geschichtswissenschaft* (*Geschichtliche Untersuchungen* hrgg., v. K. Lamprecht), Gotha, Perthes, 1907, in-8.

Ch.-A. Sechehaye, *Programme et méthodes de la linguistique théorique*, Paris, Champion, 1908, in-8.

R. de Félice, *La Basse-Normandie, Étude de géographie humaine*, Paris, Hachette, 1907, in-8.

M. Poëte, *L'enfance de Paris, Formation et croissance de la ville des origines jusqu'au temps de Philippe-Auguste*, Paris, Colin, 1908, in-18.

Ch.-V. Langlois, *La vie en France au moyen âge*, Paris, Hachette, 1908, in-16.

P. Masson, *Les compagnies du corail, Étude historique sur le commerce de Marseille au XVIe siècle*, Paris, Fontemoing, Marseille, Barlatier, 1908, in-8.

P. Lefeuvre, *Les communaux en Bretagne à la fin de l'Ancien Régime*, Rennes, Oberthur, 1907, in-8.

A. Vialay, *La vente des biens nationaux pendant la Révolution française*, Paris, Perrin, 1908, in-8.

Ch. Vellay, éd., *Œuvres complètes de Saint-Just*, Paris, Fasquelle, 1908, in-16.

H. Furgeot, *Le marquis de Saint-Huruge, 1738-1801*, Paris, Perrin, 1908, in-8.

F. Maguette, *Les émigrés français aux Pays-Bas, 1789-94*, Bruxelles, Lamertin, 1907, in-8.

Cte Boulay de la Meurthe, *Correspondance du duc d'Enghien, 1801-1804* (*Publ. de la Soc. d'Hist. contemp.*), Paris, Picard, 1908, in-8.

A. Esmein, *Précis élémentaire de l'Histoire du droit français de 1789 à 1814*, Paris, Larose et Tenin, 1908, in-8.

A. Slovak, *La bataille d'Austerlitz*, trad. par L. Leroy, Paris, Daragon, 1907, in-18.

R. Arnaud, *Adélaïde d'Orléans*, Paris, Perrin, 1908, in-8.

J. Jaurès, *Histoire socialiste*, t. XI : J. Jaurès, *La guerre Franco-allemande ;* L. Dubreuilh, *La Commune*, Paris, Rouff, 1908, in-8.

G. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine* (*1871-1900*), t. III, Paris, anc. libr. Furne, 1906, in-8.

D. Melegari, *La jeune Italie et la jeune Europe*, Paris, Fischbacher, 1908, in-12.

Dr Rouire, *La rivalité anglo-russe au XIXe siècle en Asie,* Paris, Colin, 1908, in-18.

E.-C. Meyer, *Wahlamt und Vorwahl in den Vereinigten Staaten von Nord-Amerika* (*Beiträge zur Kultur- und Universalgeschichte* hrgg. v. K. Lamprecht), Leipzig, Voigtländer, 1908, in-8.

F. Garcia Calderon, *Le Pérou contemporain, Étude sociale,* préf. de G. Séailles, Paris, Dujarric, 1907, in-8.

J. Cordey, *Inventaire des archives des ducs de Crillon,* Paris, Champion, 1908, in-8.

A. Dufourcq, *Histoire comparée des religions païennes et de la religion juive,* 3e éd. ref., Paris, Bloud, 1908, in-16.

A. Renaudet, *J. Standonk, Un réformateur catholique avant la Réforme,* Paris, Soc. de l'hist. du protestantisme français, 1908, in-8.

L. Cristiani, *Luther et le Luthéranisme,* Paris, Blond, 1908, in-16.

P.-O. v. Törne, *Ptolémée Gallio, cardinal de Côme,* Paris, Picard, s. d., in-8.

Ad. Harnack, *L'essence du christianisme,* trad. nouv., Paris, Fischbacher, 1907, in-16.

M. Wilmotte, *Trois semeurs d'idées,* Paris, Fischbacher, 1907, in-12.

E. Barbier, *Les démocrates chrétiens et le modernisme, Hre documentaire,* 2e éd., Nancy, Drioton, Paris, Lethielleux, s. d., in-12.

L. Chaine, *Les catholiques français et leurs difficultés actuelles devant l'opinion,* t. II, Storck, 1908, in-8.

L. Robin, *La théorie platonicienne des Idées et des Nombres d'après Aristote* (*Coll. hist. des grands phil.*), Paris, Alcan, 1908, in-8.

Id., *La théorie platonicienne de l'Amour* (même coll.), Paris, Alcan, 1908, in-8.

O. Manvelle, *Les découvertes modernes en physique,* Paris, Hermann, 1908, in-8.

R. Radouant, *Guillaume du Vair, L'homme et l'orateur jusqu'à la fin des troubles de la Ligue,* Paris, Soc. fr. d'impr. et de libr., s. d., in-8.

Id., *G. du Vair, De l'Éloquence française, édition critique,* Paris, Soc. fr. d'impr. et de libr., s. d., in-8.

D. Mornet, *Le sentiment de la nature en France, de J. J. Rousseau à Bernardin de Saint-Pierre,* Paris, Hachette, 1907, in-8.

Garcia Calderon, *Hombres é ideas de nuestro tiempo,* Valence, Sempere, s. d., in-16.

Benvenuto Cellini à Paris sous François Ier, Paris, Daragon, 1908, in-8.

R.-A. Meyer, *Manet et Monet* (*Die Kunst unserer Zeit*), Munich, Hanfstaengl, s. d., in-4.

J. Guiffrey et P. Marcel, *Inventaire général des dessins du Musée du Louvre et du Musée de Versailles, École française,* t. II, Paris, Eggimann, 1908, in-4.

Le gérant : Paul CERF.

VERSAILLES. — IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

L'ORIGINE ET LA SIGNIFICATION

DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

La plupart des mots que les hommes combinent passionnément pour exprimer le travail secret de la pensée ou avec lesquels ils se plaisent à jongler pour faire parade de leur virtuosité verbale sont devenus, à la longue, comme des pièces de monnaie qui, à force de circuler de main en main, auraient perdu leur éclat métallique et leur relief de médaille. Les mots les mieux frappés s'usent et se déforment comme les vieilles monnaies : leur éclat se ternit, leur sens s'oblitère. Au temps de leur fraîche nouveauté, ils mettaient en jeu non seulement la raison, mais aussi l'imagination : car « tous les mots qui expriment des idées abstraites ont été dérivés métaphoriquement de mots qui signifiaient des idées sensibles [1] ». Mais les vieilles métaphores se fanent et meurent. Les mots de la langue courante n'évoquent plus rien de concret depuis que systématiquement nous les avons réduits au rôle de signes algébriques afin de simplifier nos raisonnements et de faciliter nos échanges intellectuels. Pour rendre à cette langue incolore un peu de relief et d'accent, il faut que des stylistes laborieux s'ingénient à refrapper les mots usés en leur restituant leur sens originel ou en les renouvelant par des alliances imprévues.

Il en est de même des noms géographiques. Noms de lieux ou de terroirs, noms de peuples ou de villes, noms de montagnes ou de cours d'eau, tous ont à l'origine un sens précis. Mais petit à petit ils se sont décolorés et leur signification est devenue d'autant plus mystérieuse que la nomenclature géographique, loin d'être homo-

1. Max Müller, *Nouvelles leçons sur la Science du Langage.*

gène comme la nomenclature chimique par exemple, suppose pour être comprise la connaissance d'un très grand nombre de langues. Nous parlons de l'Oberland bernois et de la Néerlande hollandaise sans nous douter le plus souvent que ces noms signifient Pays haut et Pays-Bas, et peu de gens savent que Novgorod, Naples, Villeneuve ne sont au fond que des synonymes.

Dans un même pays, un même canton, les noms de lieux qui sont apparus au cours des âges ont souvent les origines les plus diverses. Il n'est pas rare de trouver sur un kilomètre carré un enchevêtrement de noms celtiques, latins et germaniques. Parmi ces innombrables noms de lieux dont les bataillons drus se pressent sur les cartes des atlas, il en est certains qui nous enchantent et nous intriguent par le pittoresque de leur allure, leur sonorité musicale ou leur exotisme étrange ; mais ce sont pour nous des sons vides de sens ; nous ne savons plus ce qu'ils expriment ; ou plutôt nous finissons par croire que ce sont des désignations purement arbitraires dont il serait vain de rechercher l'origine et la signification[1].

Et cependant si nous prenons la peine de sonder le mystère de ces noms, de remonter à leur étymologie, nous nous apercevrons bien vite que ces dénominations, loin d'être de pure fantaisie, sont souvent remarquables par leur exactitude et leur plénitude de sens. Les noms de villes les plus indifférents et les plus insignifiants en apparence sont parfois singulièrement éloquents ; ils font mille confidences à qui sait les interroger. « Nomen est omen. » Les noms sont des présages et aussi des aveux. On entend souvent dire : « Je ne sais rien de la ville ou de la contrée dont vous me parlez ; je ne la connais *que de nom*. » C'est s'exagérer à plaisir son ignorance : car un nom est déjà à lui seul une description et il est rare qu'avec un peu de réflexion ou de perspicacité, on n'arrive pas à déduire d'un nom géographique convenablement interprété quelque donnée positive. La toponymie n'est souvent autre chose qu'une topographie sommaire.

Certes les statistiques de noms de lieux paraissent de prime abord un peu arides. Et cependant « quoi de plus intéressant, disait à ce propos Gaston Paris, que tous ces noms qui reflètent la première impression que notre patrie, avec ses formes sauvages

1. On pourrait dire la même chose de tous les noms propres : nous les employons couramment sans réfléchir à leur sens originel, sans nous douter même qu'ils en aient un.

ou gracieuses, ses saillies et ses contours, ses aspects variés de couleur et de végétation, a faite sur les yeux et sur l'âme des hommes qui l'ont habitée avant nous ? » C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour réagir contre l'usure inévitable de ces noms, pour entrer dans leur intimité et restituer leur sens aboli.

Malgré les patientes recherches d'Egli[1] et les beaux travaux de MM. d'Arbois de Jubainville, Longnon et Thomas, la toponomastique ou science des noms de lieu présente encore beaucoup d'incertitudes et de lacunes. Sans entrer dans des controverses d'étymologie et de phonétique qui ne sont pas de notre compétence, nous voudrions simplement montrer à l'aide de nombreux exemples tout le parti qu'on pourrait tirer de la toponymie pour rendre la nomenclature géographique claire, intelligible et attrayante. Il est fâcheux que ces notions sommaires d'étymologie, de phonétique et de sémantique des noms de lieux ne pénètrent pas davantage dans l'enseignement de la géographie ; car il y a toujours intérêt à remplacer un effort de mémoire par un effort de réflexion : loin de surcharger la mémoire, tout effort de réflexion l'allège et la soutient. Cette étude succincte s'adresse beaucoup moins, cela va sans dire, aux géographes et aux philologues de profession qu'à la masse des esprits curieux de pénétrer le *sens* des mots dont le *son* leur est familier.

Pour abréger et simplifier cet exposé, je ne retiendrai dans la multitude des noms géographiques que les noms de villes et de pays. On peut les classer avec une exactitude approximative en deux catégories bien distinctes. En effet si nous essayons d'analyser des noms de lieux pris au hasard, nous constatons que les uns comme Interlaken (Entre les lacs) expriment certains avantages géographiques tandis que les autres tels que Bologne (Ville des Boïens) sont empruntés à des circonstances historiques. Examinons successivement ces deux familles de mots.

1. Cf. Egli, *Geschichte der geographischen Namenkunde*, 1886. *Nomina Geographica*, 1892. — Oppermann, *Geographisches Namenbuch*, Hanovre, 1896. — Wick, *Geographische Ortsnamen*, Leipzig, 1896. — Forstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, 1900. — D'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, Paris, 1890. — Thomas, *Essais de philologie française*, Paris, 1898. — Gilliéron, *Atlas linguistique*.

I

L'origine et la fortune des villes s'expliquent presque toujours par les privilèges de leur situation géographique : il est donc tout naturel que leur nom exprime ces avantages. Les villes artificielles comme Versailles, Madrid, Munich, nées du caprice omnipotent d'un souverain, sont très rares ; la plupart du temps elles ne sont pas viables. Les fondateurs de villes ont obéi presque toujours à des nécessités défensives ou commerciales. C'est pourquoi tant de villes sont situées au bord des fleuves qui sont à la fois des défenses naturelles et des moyens de transport. Les îles étaient aussi des emplacements particulièrement favorables à cause des facilités de refuge qu'elles offraient en cas d'invasion. C'est ce qui justifie la fondation paradoxale de Venise dans les îles de boue de la lagune ; la cité féerique qui devait être un jour la reine de l'Adriatique est la *Ville de la peur* : elle est née de la terreur panique qu'inspiraient aux Italiens traqués les hordes des Barbares. Aux époques d'insécurité, les préoccupations défensives l'emportent comme de juste sur les préoccupations commerciales, et les villes, au lieu de se placer à des carrefours de routes, se juchent prudemment au sommet des monticules, à l'abri d'un château fort. Dès que la sécurité est revenue, une *Ville basse* se blottit aux pieds de la *Ville haute*, une ville trafiquante se développe sous la protection de la ville féodale. Notons enfin que plus d'une ville doit son origine aux richesses de son sol ou de son sous-sol, à la fécondité de ses cultures, à ses sources d'eaux thermales ou à ses mines de sel gemme. Or, les mêmes raisons qui déterminent la formation des villes expliquent le nom qu'elles reçoivent. Nous aurons donc à examiner successivement des villes fluviales et des villes insulaires, des villes hautes et des villes basses, des villes forestières et des villes agricoles, des villes thermales et des villes minières.

VILLES FLUVIALES.

Les avantages militaires et commerciaux qu'offraient les bords des fleuves sont si évidents qu'on ne saurait s'étonner du grand nombre des cités fluviales. Les voies d'eau étaient un moyen de

communication encore plus précieux qu'aujourd'hui en un temps où faute de routes et de chemins de fer, il fallait bien avoir recours aux « chemins qui marchent ». Ainsi Rome, la Ville éternelle, ne doit pas son nom au légendaire Romulus, mais au fleuve qui l'arrose. On admet généralement aujourd'hui que Roma « la cité du fleuve » appartient à la même racine indo-européenne que le mot allemand Strom (fleuve). Le port de Fiume sur la côte de l'Adriatique, que les Slaves appellent Rièka, signifie tout simplement en italien Le fleuve. Il arrive très souvent que les villes reproduisent le nom du fleuve qui les baigne. Mayenne, par exemple, est la ville de la rivière Mayenne, dont le nom apparaît aussi sous la forme contractée de Maine. Moscou (russe Moskva) est la ville de la Moskva, Tobolsk la ville du Tobol, Iénisseisk la ville de l'Ienissei [1], etc. Le glossaire toponymique de la Russie nous fournirait une multitude d'exemples de fleuves « éponymes ». Pour éviter le danger des inondations, les villes se plaçaient de préférence sur la convexité de la courbe du fleuve qui est toujours la rive la plus élevée : c'est ce qu'exprime le nom de la ville de Hanovre, qui est une corruption de *hohes Ufer* (plattdeutsch *hoen Over*) : Haute Rive : les vieux quartiers sont situés en effet sur une hauteur qui domine de plusieurs mètres le lit de la Leine [2].

Sur le cours d'un fleuve, il y a des emplacements privilégiés : une source, un passage facile, un confluent, le point où s'arrête la marée, l'embouchure, etc..., qui exercent une attraction particulièrement puissante sur les agglomérations humaines. Nous aurons donc à distinguer des villes-sources, des villes-gués, des villes-ponts, des villes-confluents, etc.

Parmi les villes qui doivent leur nom à des sources ou à des fontaines, il en est qui se rattachent au mot celtique *divona* (fontaine divine), comme Divonne, près de Genève, et d'autres qui dérivent du latin *fontem*, comme Fontainebleau, Fontenay, Fontenoy, Fontfroide, etc [3]. Remarquons à ce propos que presque toutes les

1. La formation du nom de la plupart des villes russes est caractérisée par le suffixe sk : Smolensk, Arkangelsk, Nicolaievsk. Ce sont des adjectifs après lesquels il faut suppléer le mot gorod (ville).

2. On a voulu également rattacher le nom de Varsovie, située sur la rive la plus haute de la Vistule, au slave *verkhom* ; en haut.

3. La ville de Nîmes doit son origine à la fameuse fontaine divinisée sous le nom de Nemausus. Citons encore Chef-Boutonne dans les Deux-Sèvres qui ne signifie pas autre chose que Source de la Boutonne.

catégories de noms de lieux qu'on peut relever sur le territoire français présentent deux séries homologues : une série celtique et une série latine. Le domaine géographique des langues celtiques est aujourd'hui fort exigu ; mais il ne faut pas oublier que le celtique était autrefois la langue dominante de l'Europe centrale et occidentale. Dans les pays germaniques, le terme correspondant est le mot *Brunnen*, fontaine, qui se rencontre sous les trois formes brunn, bronn, born, dans des noms tels que Schœnbrunn (Bellefont), Heilbronn, Paderborn. Le mot *Quelle*, source, et son équivalent scandinave *Kilde* entrent aussi dans la composition de plusieurs noms géographiques, par exemple dans le nom de la vieille métropole religieuse du Danemark : Rœskilde. Bien entendu, les villes sources sont particulièrement nombreuses dans les pays désertiques où l'eau qui féconde les oasis exerce une attraction irrésistible sur les groupements humains : c'est ainsi que le mot arabe *Aïn* qui veut dire source revient à chaque pas dans la nomenclature géographique de l'Algérie : on pourrait facilement multiplier les exemples du type de Aïn-Sefra, Aïn-Mokra, etc.

Les passages qui s'offraient sur le cours des fleuves étaient au point de vue stratégique et commercial des emplacements privilégiés. Le mot latin *trajectus* (passage) se retrouve dans le nom de deux villes hollandaises bien connues : Maastricht sur la Meuse (Trajectus ad Mosam) et Utrecht sur le Rhin (Trajectus ad Rhenum). Ces deux villes commandent, en effet, le passage de la Meuse et du Rhin et on ne saurait les désigner d'une façon plus « topique » que par le mot de *trajectus*. Les passages fluviaux peuvent être de deux sortes : on peut en effet traverser les rivières à gué ou sur des ponts construits de main d'homme. Les *villes-gués*, si l'on peut ainsi parler, sont caractérisées dans les langues germaniques par le mot *Furt* ou *ford*. Francfort par exemple (allemand Frankfurt) est le gué des Francs. La légende rapporte que ce gué du Main fut découvert fortuitement par les armées de Charlemagne qui allaient guerroyer contre les Saxons de Witikind. Une statue de l'empereur franc se dresse pour commémorer cet événement sur le Vieux Pont de Francfort et le faubourg de la rive gauche porte encore le nom caractéristique de Sachsenhausen (Village des Saxons). Erfurt, Schweinfurt, Klagenfurt[1] sont également des villes-gués. En Angle-

1. Les cathédrales des villes-gués comme Francfort, Erfurt, sont décorées d'un gigantesque Saint-Christophe, peint à fresque : appuyé sur un tronc d'arbre, le saint traverse

terre, le nom de la vieille ville universitaire d'Oxford signifie littéralement le gué du bœuf; ce serait donc l'équivalent exact de Bosporos (Bosphore); mais c'est plus probablement une corruption d'Ousenford (gué sur l'Ouse). Bradford signifie large gué. Dans les langues slaves, on croit retrouver le mot *porog*[1], *prag*, qui signifie seuil, rapides, dans le nom de Prague, capitale de la Bohème, et de Praga, faubourg de Varsovie.

Les *villes-ponts* sont encore plus nombreuses. Celles qui sont d'origine celtique sont formées avec le mot *briva*. Brive (pont sur la Corrèze), Brioude (Brivate), Briare (Brivodurum), Bristol sont autant de variantes pour signifier ville ou forteresse du pont. Dans la série d'origine latine, des noms comme Pontoise, Pont-l'Evêque, Pont-l'Abbé, les Ponts-de-Cé sont suffisamment explicites pour se passer de commentaire. En allemand, le mot *Brücke* qui prend suivant les régions la forme Bruck ou Brugg, apparaît dans un grand nombre de noms de villes : par exemple dans Innsbrück (pont sur l'Inn), Saarbrück (pont sur la Sarre), Osnabrück, etc... Le nom de la vieille ville de Bruges (flamand Brügge) n'est guère plus mystérieux : il signifie tout simplement Les Ponts, et se trouve justifié en effet par d'innombrables petits ponts qui enjambent les canaux stagnants de la Ville Morte. La ville universitaire de Cambridge, à la différence de sa rivale Oxford qui est une ville-gué, est la ville du « pont sur la Cam ». Dans toutes les langues, on retrouve des formations analogues : Alcantara en Espagne, Mostar en Herzégovine ne signifient autre chose en langue arabe et en langue slave que Le Pont.

Lorsque la navigation d'un fleuve est interrompue par des chutes et des rapides, comme sur le Rhin en aval du lac de Constance, une ville se forme au point où la rupture de charge s'impose et où il faut transborder les marchandises. C'est l'origine de Schaffhouse dont le nom qui est une corruption de Schiffhausen signifie lieu de débarquement pour les bateaux.

Les presqu'îles formées par les méandres des fleuves ont été de tout temps des emplacements très recherchés à cause de leur valeur défensive : Poitiers, Besançon, Cahors sont des exemples typiques

un fleuve et son échine puissante plie sous le poids mystérieux de l'enfant Jésus qui porte dans sa dextre le globe du monde. Saint Christophe est en effet le patron des passeurs.

1. Les Cosaques Zaporogues sont ceux qui habitent au delà des rapides du Dniepr.

de villes péninsulaires, coincées pour ainsi dire dans une boucle de rivière qui les enserre presque complètement. Protégées de tous côtés par une muraille d'eau, elles n'offraient de prise à l'assaillant que par un étroit pédoncule qu'il était facile de fortifier. Mais les presqu'îles formées par le confluent de deux rivières sont un emplacement plus grandiose, aussi facile à défendre et plus favorable encore pour le commerce puisqu'elles constituent un carrefour de routes. Parmi les *villes-confluents*, les unes ont une origine celtique comme les nombreuses localités qui portent le nom de Condat, Condé, Cosne et Candes sur la Loire, Cannstadt sur le Neckar : tous ces noms sont des variantes du mot celtique *condate* qui était le nom générique des villes confluents. Plusieurs des villes qui furent appelées anciennement Condate ont changé de nom au moyen âge : par exemple Rennes, Libourne, Montereau-faut-Yonne, etc... Les autre sont une origine romaine et dérivent du mot latin *Confluentes* : il suffit de citer Conflans, Confolens sur la Haute-Vienne, en amont de Candes, et Coblentz (Confluentia) au confluent de la Moselle (petite Meuse) et du Rhin[1]. En outre on rencontre en Allemagne un très grand nombre de noms géographiques qui sont formés avec le mot *Mund,* bouche, ou le collectif *Gemünd* qui signifie confluent. On peut citer dans cette série à titre d'exemples : Münden, Minden en Westphalie, Gmund, Gmünden en Autriche, Saargemünd dont nous avons fait Sarreguemines ou encore en pays flamand Dendermonde, Rüpelmonde.

Nous avons dit que les îles, par les ressources qu'elles offraient aux villages de pêcheurs et la sécurité relative qu'elles présentaient en cas d'attaque, avaient attiré de bonne heure les populations sédentaires. Le berceau de Paris, capitale de cette région à laquelle les méandres de la Seine et de la Marne donnent un aspect quasi insulaire et qui pour cette raison a reçu le nom d'*Ile de France*, est l'*île de la Cité* où s'étaient fortifiés les nautes parisiens. Cette île qu'on a comparée à un vaisseau à l'ancre, était reliée au moyen âge par deux têtes de pont à la Cité proprement dite qui se développait sur la rive droite et à l'Université qui, sur la rive gauche, gravissait les pentes de la montagne Sainte-Geneviève. Bien que son caractère insulaire soit moins marqué, la capitale de la Flandre française, Lille, n'est autre chose qu'une graphie inexacte de L'Ile

1. Cf. également des noms comme Entraigues, le pays d'Entre deux mers, le bec d'Ambez (ambo) au confluent de la Garonne et de la Dordogne.

(Insula). Seulement l'agglutination de l'article et du nom[1], phénomène assez fréquent dans la vieille langue française, déroute les yeux non exercés : en sorte que nous n'avons plus conscience du sens originel de Lille. Son nom flamand, Ryssel, a subi une déformation encore plus curieuse : on écrivait primitivement ter Ijsel, à l'Ile, puis on a fini par dire te Ryssel, qui n'a aucun sens, et c'est cette fausse césure qui a prévalu. Beaucoup de noms allemands sont composés avec le mot *Wörth* ou *Werder* qui désigne une île basse et marécageuse : Donauwörth, Marienwerder. Le nom de la capitale lacustre de la Suède, Stockholm, est pareillement formé avec le mot *holm* qui signifie île (Cf. Born-holm).

La Hollande n'existe que grâce aux digues qui la protègent contre les inondations de la mer du Nord; si les digues se rompaient elle serait fatalement engloutie. Il est donc naturel que le mot *dam* (digue) revienne souvent dans la formation des noms de lieux hollandais : il suffit de citer Schiedam, Rotterdam, Amsterdam (digue ou levée des riverains de l'Amstel)[2].

Les ports fluviaux sont souvent situés au point extrême jusqu'où remonte la marée; c'est le cas de Teddington, près de Londres, qui n'est qu'une corruption de Tide ending town (ville où finit la marée); mais c'est surtout l'embouchure des fleuves qui est un emplacement tout désigné pour un port; c'est ce qu'expriment le nom du port d'Ostie (Bouches du Tibre) ou encore les noms de ports anglais si fréquemment terminés en mouth : Plymouth, Portsmouth, dont on peut rapprocher les ports allemands de Travemünde, Warnemünde, Swinemünde, etc... Beaucoup de ports fluviaux ne sont pas dénommés autrement que Le Port ou Le Hâvre : c'est le cas d'Oporto ou Porto (Le Port), qui a sans doute donné son nom au Portugal, ou encore du Hâvre (de Grâce) fondé par François Ier à l'embouchure de la Seine. Le nom primitif de Copenhague était aussi Le Hâvre (Hafnia) : c'est seulement au XIIIe siècle que la capitale danoise prit le nom de Hâvre des Marchands (danois Kjöbenhavn); les chroniqueurs du moyen âge l'appellent Portus Mercatorum.

1. Cf. Lorient pour L'Orient, lierre pour l'(h)ierre (hedera).
2. La place du Dam est encore aujourd'hui le centre de la ville.

VILLES HAUTES ET VILLES BASSES.

A côté des villes fluviales et maritimes que nous venons d'énumérer, nous trouvons dans la nomenclature géographique des villes de montagne et de plaine.

Au moyen âge lorsqu'à la *pax romana* succède une ère de violences anarchiques et de rapines, la plupart des villes, au lieu de se placer dans des vallées, à des carrefours de routes où elles auraient été trop exposées, se réfugient sur des hauteurs d'où elles dominent la plaine, voient venir l'ennemi et se défendent plus facilement contre les surprises et les sièges. Le même sentiment d'insécurité avait déterminé jadis les villes grecques comme Athènes à s'écarter de la côte infestée par les pirates pour s'établir sur une hauteur à quelque distance de la mer. Les villes féodales sont donc elles aussi de véritables acropoles. Des noms comme Clermont, Chaumont (Le Mont chauve)[1], Nuremberg, Königsberg (montagne du roi), Wittenberg (montagne blanche) ne peuvent désigner que des villes hautes. Dans les langues slaves, des noms comme Görz, Görlitz, la Croatie, tous dérivés de *gora*, montagne, décèlent également des villes ou des pays de montagne. Certaines villes comme Mons en Belgique, que les Allemands appellent Bergen, et Bergen en Norvège semblent au premier abord très mal justifier leur nom : si elles ont été ainsi baptisées, ce n'est pas à cause de leur situation sur une hauteur, mais à cause de leurs environs montagneux.

Si les villes hautes sont presque toutes d'origine féodale, les villes pacifiques situées dans la plaine ou le creux des vallées sont généralement, comme nous le verrons plus loin, d'origine monastique. Les moines s'établissaient de préférence dans les vallées fraîches et les « combes » verdoyantes, près des sources ou des fontaines. Cette prédilection est attestée par des noms comme Clairvaux (en italien Chiaravalle), Les Vaux-de-Cernay, Bellecombe, Hautecombe, Fontevraux, Fontgombaud, Fontenay, Bonnefont, Fontfroide, Aiguebelle, etc... Le mot val, pour le dire en passant,

1. Ce mot qui reparaît si souvent, seul ou en composition, dans la nomenclature géographique, est parfois orthographié Mons. Ses diminutifs Montceau, Monceau sont également très fréquents.

devait être autrefois féminin dans la langue française, puisque nous trouvons des noms géographiques du type de Laval[1], Bonneval, Froideval. Parmi les villes de plaine, je citerai encore Milan (Mediolanum) que les Allemands appellent d'un calembour poétique Mailand ou Terre de Mai et qui est tout simplement la ville du « milieu de la plaine ». On peut en rapprocher le français Châteaumeillant.

Certains pays de plaine ont reçu des noms très significatifs : la Pologne, cette grande plaine sans frontières naturelles, ouverte à tous les vents et à toutes les invasions, emprunte son nom à un mot slave : *pole*, qui signifie la plaine ; nous dirions en français une Champagne ou une Campine. La province italienne du Piémont est la plaine « au pied des Monts ». Le Valais suisse est la vallée du Rhône, et le Vallage est la vallée de la Haute-Marne. Une des provinces les plus pittoresques de la Suède s'appelle Dalarne : les Vallées et ses habitants portent le nom de Dalkarlar (gens de la vallée) ; c'est avec ce mot que nous avons forgé le nom tout à fait incorrect de Dalécarlie par lequel nous désignons cette province.

VILLES FORESTIÈRES ET AGRICOLES.

Plusieurs noms de lieux évoquent le souvenir des forêts primitives, des défrichements et des cultures ; par exemple La Haye, ancien terrain de chasse des comtes de Hollande dont le nom complet est S'Graven Haag (La Haye des Comtes, Bois-le-Comte)[2]. Un des noms de villages français les plus répandus est assurément *Le Breuil*, c'est-à-dire Le Bois : c'est le même mot que nous retrouvons dans l'italien Broglie, dans l'allemand Brühl. L'origine de Compiègne est sans doute un raccourci dans la forêt (Compendium viæ). Bussaco, la villégiature paradisiaque du Portugal, signifie Bois sacré. Beaucoup de noms de provinces et de pays perpétuent le souvenir des forêts primitives : ainsi le canton suisse d'Unterwalden est celui qui est situé au pied des forêts ; la Boukovine est le pays des hêtres ; la Transylvanie, ainsi nommée par les Magyars qui se servaient du latin comme langue officielle, est le pays au-delà des forêts. Comme les montagnes étaient presque

1. Laval doit s'entendre probablement dans le sens de *vallum*, enceinte retranchée, château fort.
2. Cf. S'Hertogen Bosch : Bois-le-Duc.

toujours boisées, il arrive souvent dans la nomenclature géographique que le mot « forêt » désigne par extension une montagne : nous disons, par exemple, la *Forêt Noire* (Schwarzwald) pour désigner la chaîne couverte de noirs sapins qui fait pendant aux forêts des Vosges. La *Sierra Morena*, le *Montenegro* ou Montagne noire (Tchernagora) doivent également leur nom à la sombre verdure des forêts qui les recouvrent. En Allemagne, le vieux mot *hart*, forêt, se retrouve dans plusieurs noms de montagnes : le Harz, le Spessart.

Les défrichements que les moines ont pratiqués dans les forêts primitives ont laissé leur trace dans beaucoup de noms de lieux : ils sont attestés en France par des noms comme *L'Essart*, Les Essarts, souvent avec incorporation de l'article (Lessart, Lessert), qui se rattachent au vieux verbe *essarter*, défricher; en Allemagne par d'innombrables formations en « *rode* » du type Friedrichsrode, ou en « *reut* » du type Kalkreut, qui s'apparentent au verbe *ausroden* (ausrotten, ausreuten), arracher.

La Condamine, nom très répandu dans le sud-est de la France, désigne une terre seigneuriale, donnée par un seigneur pour être défrichée à condition que les revenus en soient partagés avec lui (cum domino).

Ce qui est encore plus fréquent, ce sont les noms empruntés à la végétation, aux cultures. Le vieux nom de La Couture[1] ou La Coudre (cultura) s'applique aux terres cultivées, aux jardins maraîchers. Aunay, Les Aubrais, et en Provence Vernet désignent un lieu planté d'aunes ou de « vergnes »; Boulay, Le Bouloi un lieu planté de bouleaux; Châtenay une châtaigneraie. Les hêtres (fagus; vieux français, fau, fayard) ont donné leur nom à des localités comme Fay, Le Fayet, Fayolle, Le Fayard; les frênes à Fresnay, Fresnoy, Fraissinet; les chênes rouvres à Rouvray, Roveredo (Roboretum); les noyers à Noisy; les trembles au Tremblay; les coudriers au Coudray. Cette dérivation a été si féconde qu'on pourrait multiplier les exemples à l'infini. Hors de France nous rencontrons des noms comme Lorette, qui désigne un bosquet de lauriers (Lauretum) et qu'on peut rapprocher du grec Daphni; Rhodes est l'île des roses; Palmyre, la ville des palmiers.

D'autres fois les noms de lieux sont dérivés de noms d'animaux,

1. Une église du Mans qui dépendait d'une abbaye bénédictine appelée « Cultura » porte le nom de Notre-Dame de la Couture.

de l'élevage. Stuttgart, la capitale du royaume de Würtemberg, désigne un enclos de juments (Stute), un haras. Capri, Caprera sont les îles des chèvres, les Fär Öer les îles des moutons; et l'étang de Vaccarès à l'embouchure du Rhône doit son nom aux troupeaux de vaches qui vivent dans le delta.

VILLES THERMALES ET MINIÈRES.

Enfin les richesses du sous-sol : les eaux thermales, les mines de sel ou de métaux ont déterminé fréquemment la formation des villes, dont le nom trahit encore cette origine. Le nom de la plupart des villes d'eaux dérive du latin *aqua,* eau, ou *balneum,* bain. Aqua a donné en français tantôt *ève*[1], comme dans Evian (Aquianum), célèbre par ses eaux minérales, tantôt *Aigue* comme dans Aigues-Vives, Aigues-Mortes, Chaudesaigues, Aiguebelle, Aigueperse (Ad aquas sparsas, c'est-à-dire eaux bouillonnantes); tantôt *Aix* comme dans Aix-en-Provence (Aquæ Sextiæ), Aix-les-Bains, Aix-la-Chapelle (allemand Aachen[2], espagnol Aquisgran, du nom primitif Aquæ Granni); tantôt *Ax*. Cette forme est particulièrement répandue dans la région pyrénéenne. Un nom bien curieux à cet égard est celui de la ville de Dax (Urbs Aquensis), réputée déjà du temps des Romains pour ses eaux thermales et ses boues salutaires. On disait encore correctement au XVIIIe siècle la ville d'Ax ou d'Acqs ; on a fini par dire en agglutinant la préposition « de » au nom et en la redoublant : la ville de Dax[3].

Dans la série des villes d'eaux dont le nom ne dérive pas de aqua, on peut citer en France Bagneux, Bagnols, Bagnères, qui procèdent du latin balneum; en Angleterre Bath; en Allemagne Baden, qui a donné son nom au Grand Duché de Bade et qui, pour se distinguer à la fois du duché et de ses nombreux homonymes, s'est appelé Baden-Baden (Bade du pays de Bade), Wiesbaden, Karlsbad, Marienbad, etc.

Les *villes du sel* forment un contingent presque aussi nombreux

1. Cf. le mot évier. Eve subsiste dans beaucoup de patois français.

2. A propos de Aachen, on peut remarquer que les noms de lieux apparaissent fréquemment en allemand sous la forme du datif pluriel. Aachen est pour Zu Aachen (Aux Eaux), München pour Zu den Mönchen (Aux Moines).

3. Il faut rattacher à la même racine, aqua, les finales en ach, si fréquentes dans les noms allemands (Eisenach).

que les villes d'eaux. Les mines de sel gemme étaient en effet au moyen âge une des principales sources de richesse, et l'impôt du sel ou gabelle, qui a tant contribué à l'impopularité de l'Ancien Régime, était un des revenus les plus importants du trésor royal. Les villes qui doivent leur nom à l'exploitation de mines de sel sont particulièrement nombreuses dans trois régions : dans les Pyrénées où l'on relève des noms comme Salies de Béarn, Salies du Salat; dans la Lorraine et la Franche Comté où l'on trouve en abondance des noms caractéristiques tels que Marsal, Château-Salins, Lons-le-Saunier, la Seille ; enfin, dans une vaste région austro-allemande qui comprend la Saxe prussienne, le Salzkammergut et la Galicie. Halle sur la Saale, Salzbourg sur la Salzach, Hall, Hallein, Hallstadt, où les gisements salins sont d'ailleurs encore exploités, se révèlent du premier coup d'œil comme des villes du sel : peu importe de savoir si ces noms sont d'origine celtique ou germanique, leur sens n'est pas douteux. Le nom même de la province de Galicie, qui possède des mines de sel d'une richesse exceptionnelle, ne pourrait-il pas signifier le pays du sel (Halicz) ? C'est une explication séduisante et, somme toute, assez vraisemblable.

D'autres noms de lieux attestent la présence de carrières où de gisements métallifères. Le nom de Carrare, si célèbre par ses beaux marbres blancs signifie la Carrière, et la mer de Marmara doit son nom à une petite île riche en blocs marmoréens. Almaden, en Espagne, est un nom arabe qui signifie la mine. Largentière (Argentaria) dans l'Ardèche et Melle (Metallum) dans les Deux-Sèvres, empruntent leur nom à des mines de plomb argentifère exploitées par les Romains. Enfin, un grand nombre de villes doivent leur nom à leurs industries; citons au hasard Forcalquier (furnus calcarius), ainsi appelé à cause de ses fours à chaux, Essen, en Westphalie, dont le nom signifie Les Forges, etc.

II

Les noms de lieux que nous avons passés en revue jusqu'à présent s'inspirent de la situation géographique et des ressources naturelles ; ils évoquent des villes fluviales ou haut perchées, enrichies par des eaux thermales ou par des mines : ceux que nous

allons examiner maintenant commémorent principalement des faits et des circonstances historiques. Il va sans dire qu'on ne saurait établir une démarcation tranchée entre les noms de lieux à caractère géographique et les noms de lieux à caractère historique ; la classification que nous avons adoptée est plus commode que rigoureuse. Prenons, par exemple, un nom tel que Candes (Condate). L'analyse de ce nom nous permet de déduire rigoureusement deux conséquences également certaines. Nous pouvons affirmer d'abord qu'il s'agit d'une localité située au confluent de deux rivières, ensuite que c'est un village d'origine celtique. Sous quelle rubrique peut-on classer un pareil nom ? Est-il historique ou géographique ? Evidemment il est l'un et l'autre.

L'analyse d'un nom de lieu quelconque nous permet la plupart du temps de dire *a priori* si nous avons affaire à un établissement celtique, à un comptoir grec ou à une colonie romaine. La simple inspection des noms de lieux sur une carte de l'Allemagne et de l'Espagne nous permettra de tracer avec précision des frontières ethnographiques et de dire exactement jusqu'où sont allés les Slaves et les Arabes avant d'être refoulés par la colonisation germanique et la « reconquista ». Les noms des villes du Nouveau Monde, auxquelles les conquistadores espagnols ou portugais ont servi de parrains, nous aident à ressusciter l'histoire des grandes découvertes de la fin du xve siècle. On peut donc affirmer que toutes les vicissitudes de l'histoire ont laissé des traces indestructibles dans les noms de lieux qui restent souvent, à défaut de monuments figurés et quand « les ruines elles-mêmes ont péri », les uniques témoignages d'un passé aboli.

VILLES CELTIQUES, GRECQUES ET ROMAINES.

Notons d'abord que le nom de certaines villes comme Orvieto (urbs vetus), Civita Vecchia, Star-gard (vieille ville) atteste leur antiquité reculée. D'autres noms sont plus explicites : ainsi on peut établir avec précision l'origine celtique des villes dont le nom dérive des mots *briva*, pont (Brive, Briare, Brioude), *condate*, confluent (Condé, Candes) ou *dunum*, hauteur fortifiée, château (Yverdun, Verdun). Noviodunum (Nyon) a le même sens que le nom de lieu français Neufchâteau ou Neufchâtel. Châteaudun est

un nom hybride composé du latin castra et du celtique dunum, qui font en réalité pléonasme.

Sur tout le pourtour de la Méditerranée, la toponymie décèle les colonies fondées tour à tour par les Carthaginois, les Grecs et les Romains. Carthagène (Carthago nova) est, comme son nom l'indique, une filleule de Carthage et l'on croit retrouver dans Barcelone et Port-Mahon les noms d'Hamilcar-Barca et de Magon. Les colonies grecques étaient nombreuses dans la Méditerranée occidentale, comme en témoigne le nom de Naples (Nea polis), la ville neuve, et de Messine, filleule de Messène; mais elles pullulaient surtout le long des côtes ensoleillées de la Provence et de la Ligurie dont les calanques rocheuses, l'air sec et limpide, les oliviers et les platanes devaient rappeler aux colons hellènes leur lointaine patrie. Monaco par exemple doit son nom à un temple d'*Héraclès Monoicos,* c'est-à-dire d'Héraclès habitant seul, seul vénéré, sans être associé au culte d'une autre divinité. Aujourd'hui, on célèbre encore dans cette ville de Grecs le culte d'une divinité « monoicos », mais la Roulette a supplanté Héraclès. Nice au nom triomphal (Niké) perpétue la victoire des Massaliotes sur les indigènes de la côte ligure. Antibes est une forme dérivée d'Antipolis (ville d'en face)[1].

Mais la conquête romaine laissa des traces beaucoup plus durables dans cette *Provence* qui est l'antichambre de l'Italie et dont le nom même rappelle le passé de *Province* romaine. La grande différence entre les deux colonisations grecque et romaine, c'est que tandis que les colons grecs se contentent d'égrener des comptoirs commerciaux le long du littoral, la civilisation romaine, plus expansive et plus assimilatrice, pénètre dans l'hinterland et subjugue les habitants de l'intérieur. Sans doute les Romains occupent à leur tour les ports de la Méditerranée comme La Ciotat qui n'est autre chose qu'une forme de Civitatem (la Cité), comme Port-Vendres qui est l'ancien Portus Veneris (Port de Vénus) ou Palma, la capitale de Majorque (la grande île) qui rappelle la palme de la victoire remportée par le consul romain, Q. Cæcilius Metellus. Mais ils s'aventurent bien au delà de la Méditerranée, cette « mare aux grenouilles du monde antique » : ils organisent et pacifient la

1. On peut comparer à Antipolis, au point de vue du sens, le nom d'un quartier de Constantinople qui est situé à l'est de la Corne d'or en face de Stamboul et que pour cette raison les Grecs ont appelé Péra ou plus exactement Peran (Ville d'en face).

« Barbarie », ils tracent des réseaux de routes, fondent des villes à tous les points stratégiques de quelque importance. Bref ils marquent de leur empreinte toute l'Europe occidentale et méridionale.

Le nom de Rome a survécu dans un grand nombre de noms de lieux : en Orient il s'est conservé sous la forme de Roum [1] dans la Roumélie et la Roumanie, où l'empereur Trajan avait établi une colonie de vétérans. La Suisse « romande » est aussi un fragment de l'ancienne Romania. Mais, chose curieuse, le nom qui a prévalu pour désigner les peuples de race latine est le nom des *Volcœ* ou *Welches* qui s'est appliqué d'abord à une tribu de Celtes, puis aux Celtes romanisés et enfin à tous les peuples romans. Pour les Germains et les Slaves, Welche (Valah) est synonyme d'étranger et par suite de Latin. C'est le nom que les Anglo-Saxons donnent aux habitants du *Pays de Galles* (Wales) et de la *Cornouaille* (Cornwall), derniers refuges des Celtes romanisés. La *Wallonie* en Belgique, le pays *de Vaud* en Suisse, la *Valachie* en Roumanie sont à strictement parler des pays de Welches. Le *Wallensee* ou lac des Welches en Suisse devait marquer jadis une frontière linguistique. Notons enfin qu'à l'exemple des Allemands qui désignent souvent l'Italie sous le nom de Welschland, les Polonais appellent l'Italie : *Wlochy* (pays des Volcœ ou des Welches [2]).

La civilisation romaine ayant pris presque partout le caractère d'une occupation militaire, il n'est pas surprenant qu'un très grand nombre de villes doivent leur origine à des camps romains. On en rencontre à profusion en France, en Angleterre, en Allemagne. Il suffit de rappeler Castres (le camp), Chamonix, qu'on fait dériver de Campus munitus (camp fortifié) ; en Angleterre Chester, Rochester, Winchester, Worcester qui s'expliquent par l'anglo-saxon *ceaster*, latin *castra*. Passau à la frontière bavaroise, au confluent de l'Inn et du Danube, est l'ancien *Castra Batava* (camp fortifié de la Cohorte batave). Une étymologie curieuse est celle de la ville de Léon en Espagne qui ne signifie pas le Lion, mais bien la ville de la Légion (Legionem) : c'était le camp de la 7e légion.

Pour défendre les frontières de l'Empire, les Romains avaient

1. On sait que les Orientaux désignent les Grecs et d'une façon générale les Européens sous le nom de Roumis.

2. En allemand, en anglais, la noix est désigné sous le nom de « noisette welche », Walnuss, walnut. Le noyer est pour les Germains l'arbre du pays des Welches.

souvent recours à des colonies de vétérans qui se fondaient peu à peu avec la population indigène. Cologne sur le Rhin est l'ancienne *Colonia Agrippinensis*, élevée au rang de colonie par Agrippine, fille de Germanicus, qui y était née. Lincoln en Angleterre est l'ancienne *Lindum Colonia,* une des colonies privilégiées de la Grande-Bretagne. Coire, la capitale des Grisons, tire son nom de la *Curia Raetorum*. Les grands travaux publics entrepris par les Romains ont également enrichi la nomenclature géographique : témoin Arcueil, près de Paris, qui doit son nom (Arculi) aux arches d'un ancien aqueduc.

Bon nombre de villes ont choisi pour héros éponymes et pour patrons des empereurs romains. Les *villes d'Auguste* sont particulièrement nombreuses. Elles sont réparties dans l'Europe entière : en Italie *Aoste* (Augusta Prætoria), en France *Autun* (Augustodunum), en Espagne *Saragosse* (Cæsar Augusta) et *Badajoz* (Pax Augusta), en Allemagne *Augsbourg* (Augusta Vindelicorum). Quand une ville neuve se créait dans l'immense « orbis romanus », elle se plaçait naturellement sous le patronage de l'empereur régnant qui tenait à honneur de lui servir de parrain. Andrinople est la ville d'Hadrien (Adrianopolis), Grenoble la ville de Gratien (Gratianopolis), Orléans la ville d'Aurélien (Civitas Aurelianensis). Constance porte le nom de son fondateur Constance Chlore; Constantine et Constantinople perpétuent le nom de Constantin le Grand.

Il arrive même parfois que des cités romaines donnent leur nom à des villes transalpines. Boulogne-sur-Mer est la forme française de Bologne; Berne, qui de même que Berlin est devenue par une amusante étymologie populaire la ville de l'ours (Bär), n'est probablement qu'une transcription germanique de Vérone : on sait en effet que la ville de Vérone est baptisée par les Allemands Welsch-Bern et que Théodoric de Vérone apparaît dans l'épopée germanique sous le nom de Dietrich von Bern.

Mais dans la grande majorité des cas, les villes gallo romaines, quand elles ne sont pas dérivées de gentilices romains [1], ont conservé le nom latinisé des tribus gauloises : les Celtes avaient en effet l'habitude de désigner leurs capitales du même nom que leurs tribus [2]. Ainsi Paris est la ville des Parisii, Nantes

1. Cf. Schulze, *Zu den lateinischen Eigennamen*, Berlin, 1904.

2. Il arrive souvent que le même nom serve à désigner la tribu, le pays et la capitale ; le pays des Santones s'appelle la Saintonge et a pour capitale Saintes; le pays des Pictavi ou Poitou a pour capitale Poitiers.

la capitale des Namnetes, Arras la capitale des Atrebates, Trèves (Augusta Treverorum) la résidence des Trévires. Parfois, il est vrai, l'étymologie populaire a curieusement défiguré le nom de ces anciennes tribus : c'est le cas de la ville du Mans, capitale des Cenomanni. Cenomanni avait donné en français la forme Celmans : mais le peuple prenant Cel pour un démonstratif coupa le nom en deux sans autre forme de procès et remplaça Cel Mans par Le Mans qui lui parut plus clair. La même mésaventure est arrivée au nom d'une petite ville du Berry, Le Blanc, qui dérive du latin Oblincum : la forme régulière Oblanc, Aublanc fut prise pour un datif ; ce prétendu datif était inexplicable : aussi fût-il dûment converti par étymologie populaire en nominatif : Aublanc devint tout simplement Le Blanc.

VILLES FÉODALES.

On peut comparer les différentes catégories de noms de lieux qui constituent la nomenclature géographique à des stratifications géologiques, à des couches de terrain plus ou moins anciennes qui se superposent suivant un certain ordre. Tous les siècles apportent leur contingent de noms de lieux qui forment ainsi des dépôts successifs, aisément discernables aux yeux d'un philologue. Après avoir essayé de retrouver et de classer les noms de lieux qui remontent à l'antiquité celtique, grecque ou romaine, il nous reste maintenant à mettre en évidence deux assises de noms plus récentes qui se sont superposées à cette couche profonde : les noms de lieux d'origine médiévale et les noms d'origine moderne.

Comme les deux grandes puissances sociales du moyen âge étaient la Féodalité et l'Église, nous nous trouvons naturellement à cette époque en présence de deux séries de noms géographiques : les villes *d'origine féodale* et les villes *d'origine monastique*. De même que les villes modernes se développent autour d'une gare, d'une usine, d'un casino qui distribuent la vie à toute l'agglomération, les villes du moyen âge se cristallisent autour d'un château-fort ou d'une abbaye.

A une époque d'insécurité et d'anarchie comme le moyen âge, il est naturel que les habitants du plat pays se réfugient sur les hauteurs et se retranchent au sommet d'un oppidum ou d'une acropole : ils se groupent à l'abri d'un château fort sous la protection d'un

suzerain qui s'engage à les défendre contre les razzias et les invasions. C'est là l'origine de toutes les villes féodales du nord et du midi de la France qui portent des noms caractéristiques tels que Château-Thierry, Châteauroux (château Raoul), Châtelard (castellum arduum : castel escarpé), Le Cateau, Castel-Sarrasin, Castillon, Castellane. Ces noms sont très peu variés et on retrouve de nombreux synonymes dans toutes les langues : Châteauneuf, qui traduit le celtique Noviodunum, reparaît par exemple sous la forme de Neufchâtel, Castelnau, Newcastle, Neuenburg, Naumburg, etc. Les châteaux féodaux peuvent s'élever ou bien sur un *rocher* défendu par la nature, ou bien sur une *motte* artificielle, c'est-à-dire sur un monticule de terre élevé de main d'homme, pour servir de base à un donjon. De là, viennent les noms comme La Roche, Rochefort, La Rochefoucauld qui, dans le midi de la France, se muent en La Roque, Roquefort, Roquebrune, etc., et les noms presque aussi répandus de La Mothe, la Motte-Beuvron[1].

Les villes féodales portent encore le nom typique de La Fère ou La Ferté (firmitatem) qui désignait primitivement les villas gallo-romaines fortifiées : les exemples comme La Ferté-Milon, La Ferté-Bernard, La Fère-en-Tardenois abondent. Le Plessis désigne une enceinte formée par des palissades. Enfin bon nombre de lieux habités se distinguent les uns des autres par le titre du suzerain dont ils se réclament, c'est le cas de Choisy-le-Roi, Bourg-la-Reine, Bar-le-Duc, Fontenay-le-Comte, La Ferté-Vidame, etc...

En Allemagne les villes féodales sont caractérisées par le mot *burg* (château) qui se retrouve dans une multitude de noms de lieu tels que Strassburg, Magdeburg (Burg de la Vierge) etc.[2]. Le mot burg finit par devenir synonyme de Stadt (ville) : il joue en composition le même rôle que l'anglais *town*, souvent estompé en « *ton* » (Brighton, Boston, Charleston), que le grec « *polis* » (Constantinopolis), que le slave « *gorod* » ou « *grad* » (Novgorod ville neuve, Belgrade, ville blanche). Une connaissance sommaire des lois phonétiques et du vocabulaire du vieux haut allemand permet de comprendre certains noms de lieux dont le sens n'apparaît pas du premier coup d'œil. *Oldenburg* par exemple est l'équivalent bas-

1. Morlaix dérive de Mons relatus : Mont meuble, parce que le donjon s'élevait sur une « motte », une butte en terre rapportée.

2. Comme toutes les villes féodales sont des « Villes hautes », on emploie indifféremment en composition pour les désigner le mot berg (montagne) et le mot burg (château).

allemand d'Altenburg (Vieux bourg). *Naumburg* est une variante de Neuenburg (Neu-bourg), *Homburg* de Hochburg (Haut bourg). Le duché du *Luxembourg* tire son nom de Lützelburg qui signifie en vieil allemand Petit bourg (Cf. anglais little, scandinave lille) : c'est donc exactement le contraire de *Mecklembourg* qui dérive du vieil allemand mekhel burg : grand bourg.

En Angleterre le mot burg apparaît sous la forme *borough*[1] ou *bury* : Edinburgh, la capitale de l'Ecosse, est le burg d'Edwin (Edwin's borough) ; Canterbury le burg des hommes du Kent. En Scandinavie on le retrouve sous la forme *borg* dans Göteborg, Sveaborg.

Dans les langues romanes, le mot burg prend le sens de bourg ou village (Bourg en Bresse). Burgos, la capitale de la vieille Castille, est une forme de ce mot au pluriel et signifie : Les bourgs (Burgi); la ville a été formée en effet par la réunion de plusieurs villages agglomérés[2].

Une des familles de villes médiévales les plus curieuses du Midi de la France est constituée par les *villes neuves* ou *Bastides* fondées par les seigneurs qui tenaient à repeupler leurs domaines ruinés par l'épouvantable guerre des Albigeois. Les grands vassaux et le roi lui-même avaient tout intérêt à favoriser ce mouvement de colonisation à l'intérieur ; car en créant des villes neuves, ils fixaient à leur profit la population flottante des vagabonds et des nomades ; ils augmentaient le nombre de leurs vassaux et du même coup leurs revenus. Aussi le roi, les barons, les abbés rivalisent-ils de promesses fallacieuses et d'efficaces largesses pour attirer les habitants sur leurs terres ; c'est à qui distribuera les meilleurs lots de terrain, octroiera aux villes neuves le plus de privilèges et de franchises. La rivalité du roi, des seigneurs et des évêques détermine la création dans un rayon peu étendu de plusieurs villes concurrentes : *Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-l'Archevêque*, qui se réclament des trois pouvoirs en lutte. Il existe encore dans la Guyenne et le Languedoc plus de 200 bastides qui remontent à ce grand mouvement de colonisation, mais elles étaient beaucoup trop rapprochées pour être

1. Les noms anglais en borough adoptent aujourd'hui une orthographe simplifiée en boro. On écrit Queensboro, Peterboro.

2. La Castille signifie proprement « le pays des châteaux ». Ce nom lui vient des nombreux châteaux-forts, élevés par les Goths chrétiens contre les Maures. Les « châteaux en Espagne » ne sont pas tous imaginaires.

viables et elles sont restées pour la plupart de petits villages.

Sur l'emplacement choisi, on commençait par planter solennellement un grand mât : le *pal* qui était l'emblème de la fondation et devait servir aux futurs habitants de point de ralliement ; c'était sans doute quelque chose d'analogue au mât porte-bannière des villes d'Italie. Le nom de la ville de Pau rappelle curieusement cet usage : Pau est en effet le château du Pal (*Castellum Pali*) ; ses habitants s'appellent les Palois. Autour de ce grand mât, on traçait ensuite les quartiers de la ville neuve ; elle était découpée par des rues droites tracées au cordeau en cases régulières à la façon d'un camp romain ou d'une ville américaine. Au centre du damier, on réservait une grande place carrée généralement bordée d'arcades, sur laquelle s'élevait l'hôtel de ville, et une place plus petite devant l'église qui était souvent crénelée. Le tout était entouré d'un mur d'enceinte.

Ces bastides du Midi, dont la physionomie est si caractéristique, se décèlent du premier coup d'œil, non seulement par la régularité de leur plan, mais aussi par leur nom de baptême. Villeneuve, Neuville, Castelnau affirment la date récente de leur fondation tandis que La Sauveté, La Salvetat (Salvetatem), Franqueville, Villefranche, Montségur (mons securus), etc., s'enorgueillissent des franchises et du droit d'asile qui leur ont été libéralement octroyés. Les fondations royales portent souvent le nom de Montréal ou Montrejeau (Mons regalis). Ces noms alléchants, prometteurs de liberté, se retrouvent dans les fondations des seigneurs allemands, comme Freiberg en Saxe qui essaya de dériver à son profit l'émigration des mineurs du Harz, Freiburg dans le pays de Bade (Fribourg en Brisgau) et Fribourg en Suisse. Tous ces noms sont synonymes de Libreville ou de Villefranche.

Les ambitieuses petites bastides de la Guyenne et du Languedoc ne se sont pas toutes contentées cependant du titre de Villeneuve ou de Villefranche ; elles ont quelquefois pris pour marraines de grandes villes espagnoles ou italiennes. C'est ainsi qu'on trouve dans le Midi de la France des noms comme Fleurance, qui n'est qu'une contrefaçon de Florence, comme Grenade, comme Pamplonne et Cordes, qui sont des répliques de Pampelune et de Cordoue. On peut en rapprocher Barcelonnette (Barcino nova) fondée vers 1230, par un comte de Provence qui lui donna le nom de « petite Barcelone » en souvenir de la Catalogne, berceau de sa

famille. C'est le même procédé qu'on emploie pour baptiser les villes neuves d'Amérique. Seulement tandis que les filleules languedociennes de Florence et de Cordoue sont restées d'humbles villages, New-York et New-Orléans ont éclipsé depuis longtemps les villes de la vieille Europe auxquelles elles doivent leur nom.

VILLES MONASTIQUES.

Les abbayes ont participé dans une assez large mesure à la fondation des sauvetés ; mais elles ont rayonné dans beaucoup d'autres directions. Le nombre des villes du moyen âge qui ont une origine ecclésiastique est considérable : c'est un fait qui n'a rien de surprenant à une époque où l'Église détenait une très grande part de la richesse et du pouvoir et où toute la civilisation avait un caractère essentiellement religieux. Les ordres religieux du moyen âge : Bénédictins, Dominicains et Franciscains ont été de grands bâtisseurs et leurs couvents ont servi plus d'une fois de noyaux ou de cellules-mères à des villes importantes. Les Bénédictins réformés de Cluny et de Citeaux ont joué en particulier un rôle capital dans la propagation de l'architecture religieuse.

Il n'y a pas un coin de la France où on ne rencontre à profusion des noms de lieux d'origine monastique ; des noms tels que : Le Monastier, Moutiers, Marmoutier (Majus monasterium), Noirmoutier, Eymoutiers, Paray-le-Monial parlent d'eux-mêmes. C'est également au mot *Monasterium* qu'il faut rattacher les noms comme Munster en Westphalie, Westminster en Angleterre [1], Monastir en Turquie. Le diminutif *Monasteriolum* a donné de son côté Monestrol, Montereau, Montreuil, Montreux, etc... Abbeville en France, Appenzell (Abbatis Cella) en Suisse trahissent assez clairement leur origine abbatiale. Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour deviner le caractère monastique de La Chaise-Dieu en Auvergne, qui dérive évidemment de Casa Dei (Maison de Dieu), de La Charité-sur-Loire, nom d'abbaye très répandu, ou de La Réole, sur la Garonne, qui doit son nom à la Règle (Regula) d'un monastère de Bénédictins. Preston en Angleterre est la ville des Prêtres (Priest town), de même que Diakovo en Turquie est la ville des Diacres. Tempelhof près de Berlin, où ont lieu chaque année les

1. Westminster est le « monastère à l'ouest » de la Cité de Londres.

grandes parades de la garnison, doit son nom à une église de Templiers[1], Sofia à une église de Sainte-Sophie, Arkhangel en Russie à un monastère de l'archange Saint-Michel. Enfin Munich (München), que les Italiens appellent Monaco, n'a rien de commun, bien entendu, avec le Monaco grec et païen de la Riviera : c'est tout simplement la ville des Moines (Zu den Mönchen). La capitale bavaroise porte d'ailleurs dans ses armoiries un petit moinillon symbolique et elle s'efforce toujours de faire honneur à son nom par son cléricalisme opiniâtre. Munich est, comme on sait, un des principaux centres du catholicisme allemand.

La plupart des villes d'origine religieuse ou monastique sont placées sous le vocable des saints.

On a calculé qu'en France 4,500 communes environ sur 36,000 portent des noms de saints. C'est le moyen âge qui nous a légué la presque totalité de ces noms. Très souvent les villages prennent le nom de l'église locale dont ils adoptent le vocable : on prend l'habitude de dire par abréviation Sanctus Stephanus (Saint-Etienne) au lieu de Basilica Sancti Stephani ou Saint-Georges au lieu de Vicus Sancti Georgii. La multitude des saints locaux, d'une orthodoxie parfois suspecte, que le moyen âge n'hésitait pas à canoniser et à faire figurer dans le calendrier, se substitue ainsi aux vieux noms d'origine celtique ou latine. Il arrive quelquefois, cependant, que le nom primitif se maintienne à côté du nom de saint qui le détrône : par exemple, dans Saint-Jean-d'Angély (Angeriacum).

Les noms de saints qui reviennent le plus souvent dans le glossaire toponymique sont ceux qui étaient répandus par des pèlerinages célèbres comme Saint-Martin-de-Tours, Saint-Nicolas-de-Bari, Saint-Jacques-de-Compostelle ou encore ceux que propageaient les ordres monastiques disséminés dans toute la chrétienté : les établissements de Bénédictins prenaient le nom de Saint-Benoît, ceux des Antonites de Saint-Antoine.

Quelquefois ces noms de saints sont curieusement dénaturés par la prononciation et la graphie : le même nom apparaît dans différentes provinces et différents dialectes avec des variantes imprévues qui le rendent méconnaissable. C'est ainsi que Saint-

1. Il ne faut pas se laisser tromper par certains noms allemands qui prêtent à des confusions : Neunkirchen ne signifie pas Neuf églises, mais l'Église neuve (Zur neuen Kirche).

Sidoine devient dans la Seine-Inférieure Saint-Saëns ; Saint-Cyr et Saint-Cergues, Saint-Séverin et Saint-Seurin, Saint-Lazare et Saint-Ladre, Saint-Médéric et Saint-Merry ne sont pas autre chose que des doublets. Saint-Saturnin est désigné suivant les endroits sous le nom de Saint-Sernin ou même par une transposition très fréquente de S en C[1], de Saint-Cernin ; Saint-Etienne apparaît sous la forme Saint-Estève ou Saint-Estèphe. Saint-Pierre est souvent transformé en Saint-Père, Peyre ou Pey[2]. Un des exemples les plus curieux que l'on puisse citer de ces transformations populaires est le nom d'un petit village de Touraine qu'un roman historique d'A. de Vigny a rendu célèbre : ce nom de Cinq-Mars qui semble très énigmatique au premier abord s'explique aisément si l'on remonte à sa forme ancienne : Saint-Mars. C'est ainsi que le nom est orthographié dans le Gargantua de Maître François Rabelais. Le dieu Mars et le nombre cinq n'ont rien à voir avec cette appellation bizarre, qu'il faut considérer comme une forme altérée de Saint-Médard.

Il serait facile de multiplier ces exemples. Saint-Pölten, en Autriche, dont on chercherait vainement le nom dans le calendrier, est une forme de Saint-Hippolyte. Il arrive parfois dans les noms géographiques de cette classe que les deux éléments qui entrent dans la composition, au lieu d'être séparés, soient amalgamés : mais on reconnaîtra aisément Saint-André sous le déguisement de Santander et Saint-Jacques sous sa forme espagnole de Santiago. Remarquons à ce propos que le fameux pèlerinage de Santiago-de-Compostela (Saint-Jacques-de-Compostelle), en Galice, ne tire pas son nom, comme on l'a prétendu, de Campus Stellæ (Champ de l'étoile) : c'est probablement une simple contamination de la formule San Jacome Apostol.

Un des noms de saints qui ont subi le plus d'altérations dans le vocabulaire géographique est celui de Sainte-Eulalie. Non seulement cette sainte infortunée se voit transformer en Sainte-Araille

1. La transposition de C en S ou vice versa est très fréquente. A côté de Cernin qui remplace Sernin, de Civrai qui se substitue à la forme primitive Sivrai (Severiacum), on trouve les graphies Sceaux, Selles au lieu de Ceaux, Celles (Cellæ). Les habitants de Sceaux s'appellent les Celliens. Ce mot cella qui apparaît sous des transcriptions si différentes désigne au singulier (La Celle) une cellule monastique, un ermitage ; au pluriel (Sceaux) un groupe de cellules, un monastère.

2. Comme exemples de ces variantes, on peut citer Saint-Père-sous-Vézelay, Saint-Pé-de-Bigorre, Saint-Pey d'Armens. La rue des Saints-Pères à Paris est une corruption de rue de Saint-Père ou de Saint-Pierre.

ou même en Xaintrailles, mais elle change de sexe dans certaines provinces et passe du féminin au masculin : on la retrouve dans les départements de la Corrèze et de la Charente affublée du nom viril de Saint-Aulaire ou Saint-Aulais.

Dans certains cas, le préfixe *Dom* ou *Dam*, dérivé du latin dominus, remplace le préfixe Saint. C'est ainsi qu'on trouve Domfront pour Saint-Front, Dammartin ou Dommartin pour Saint-Martin, Dampierre et Dompierre pour Saint-Pierre, Dammarie pour Sainte-Marie.

En Bretagne, le nom du saint est presque toujours uni aux radicaux Ker, lan, loc, pen, etc..., qui signifient terre, peuple, paroisse. Il suffit de citer à titre d'exemples Kermaria, Locmaria, Landerneau (Saint-Ernec), Paimpol (Saint-Pol).

La Révolution proscrivit systématiquement les vocables de saints dans la nomenclature des communes : le dictionnaire géographique fut laïcisé comme le calendrier. Quelquefois on se contenta de supprimer le préfixe Saint, mais la plupart du temps on créa des noms nouveaux tirés de la situation topographique, des productions agricoles et industrielles ou encore de circonstances historiques. Saint-Malo devint Port-Malo, Saint-Sulpice-de-Favières, Favières défanatisé, Saint-Germain-en-Laye, Montagne-du-bon-air, Saint-Loup-sur-Thouet, Voltaire-sur-le-Thouet, Saint-Denis, Franciade. Plusieurs de ces noms révolutionnaires sont d'ineptes jeux de mots : on trouva plaisant de transformer Saint-Bonnet en Bonnet-Rouge, Saint-Cyr en Cinq-Bougies, Saint-Maur-les Fossés en Vivant-sur-Marne, Saint-Gervais en Bonne-Crème. Il n'est presque aucun de ces noms dérisoires qui ait survécu à la Révolution : la plupart disparurent sans laisser de traces. Parmi les rares survivants de ce baptême révolutionnaire, c'est tout au plus si l'on peut citer Seine-Port qui a remplacé Saint-Port.

Lorsque les villes ne se cristallisent pas autour d'un château fort ou d'un monastère, elles ont parfois pour origine un marché, une foire. Cette origine mercantile est attestée par des noms comme Empoli en Toscane, Ampurias en Catalogne, qui dérivent du latin *emporium* Le latin *forum* : place, marché, se retrouve dans Fréjus (Forum Julii), dans Feurs (Forum), capitale déchue du Forez (Ager Forensis). Le Trocadéro près de Cadix, dont la forteresse fut prise par les Français en 1823 et qui a donné son nom à un quartier et

à un palais de Paris, signifie en espagnol un endroit où l'on *troque* des marchandises, un marché.

En Saxe, le nom de la petite ville de Torgau dérive probablement du slave *torg* (marché). Enfin on peut citer en Suède un grand nombre de villes : Jönköping, Norrköping, etc..., où apparaît le mot *Köping* : marché (Cf. allemand kaufen, danois Kjöbenhavn : port des Marchands).

Si l'étude des noms de lieux n'est pas négligeable pour l'histoire économique, elle est tout particulièrement précieuse pour les recherches ethnographiques. La toponymie est une véritable science auxiliaire de l'histoire et de l'ethnographie, car elle permet d'affirmer, à défaut d'autres preuves, que des pays qui sont aujourd'hui français, allemands, espagnols, ont été occupés jadis par des hommes d'une autre race et d'une autre langue ; elle permet de déterminer avec précision des aires et des frontières ethnographiques. Par exemple, le fait que la Normandie, le pays des hommes du Nord ou *Northmen*, a été occupée par des Vikings germains et scandinaves est attesté par des noms comme Dieppe, qui se rattache au germanique deep, profond (port profond), comme Fécamp, dont le nom dérivé de fisk, poisson, indique un port de pêche, comme Honfleur et Barfleur dérivés du scandinave fjord, baie. En Angleterre, des noms tels que Whitby, Grimsby, Derby, formés avec le scandinave *by*, ville, rappellent les invasions des Danois, tandis que les noms de Sussex, d'Essex, de Wessex, de Middlesex, qui signifient tout simplement Pays des Saxons du Sud, de l'Est, etc..., rappellent les invasions saxonnes. En Espagne, la plupart des noms géographiques au sud du Tage sont d'origine arabe et la « *reconquête* » chrétienne, qui remplit toute l'histoire de l'Espagne au moyen âge, n'a pas réussi à éliminer ces vestiges de la civilisation mauresque. Le Guadalquivir a conservé son nom d'Oued-el-Kébir : le grand fleuve [1]. Gibraltar est l'ancien Djebel-Tarik (Montagne de Tarik). Enfin les noms de lieux qui décèlent du premier coup d'œil leur origine arabe par la présence révélatrice de l'article *al* sont légion : Alcantara (Le pont), Almaden (La mine), Alcala (Le château), etc...

De même l'étude des noms géographiques démontre péremp-

1. Cf. au point de vue du sens la Volga, dont le nom signifie le grand (fleuve).

toirement que l'Allemagne proprement dite ne s'étendait primitivement que jusqu'à l'Elbe et à la Saale ; tout le pays à l'Est de cette ligne (Ostelbien) est un territoire de colonisation, conquis peu à peu sur les occupants de race slave. L'histoire nous apprend et la toponymie confirme que la Bohême, qui est aujourd'hui dans son quadrilatère de montagnes une sentinelle avancée du slavisme, cernée de presque tous les côtés par des populations germaniques, était autrefois entourée de Slaves, qui, moins bien protégés par la nature, ont dû refluer petit à petit devant la poussée allemande. En revanche l'Autriche et la Prusse, qui ont servi tour à tour de centres à l'Empire allemand, n'étaient à l'origine que des colonies, des pays frontières, des « Marches[1] ». Les principaux agents de cette colonisation germanique sur territoire slave ont été les Chevaliers de l'Ordre teutonique, ordre de moines guerriers qui plaçait ses forteresses de Marienburg, Marienwerder sous le vocable et la protection de la Vierge. Mais si les Teutoniques ont exterminé les habitants de la Prusse, ils n'ont pas extirpé les noms de lieux qui sont restés slaves. Le nom de Berlin, qui a adopté, à l'instar de Berne, un ours (Bär) dans ses armoiries, reste très obscur et fait le désespoir des étymologistes prussiens ; mais ce qui est sûr, c'est qu'il n'est pas germanique. Potsdam est un nom slave qui signifie : au milieu des chênes (pods dubimi). Leipzig est la ville des tilleuls (slave *lipa*) et un de ses faubourgs porte le nom allemand exactement synonyme de Lindenau. Breslau est la ville de Wratislaw, roi de Bohême. Görz, Görlitz sont des villes de montagne (*gora*), tandis que Brieg, Priegnitz sont des villes fluviales (slave *bereg*, rive). Teplitz en Bohême est la ville des eaux chaudes, des sources thermales. D'une façon générale, on peut affirmer que toutes les finales en itz ou en ow, si fréquentes dans les noms de lieux à l'est de l'Elbe, sont la marque d'une origine slave. Dans des noms comme Graudenz, Stargard (vieille ville), on retrouve le slave gorod, grad : ville. En somme, depuis l'Elbe jusqu'au Niemen, c'est-à-dire sur un territoire qui comprend la moitié environ de l'Empire allemand, les noms de lieux ne peuvent s'expliquer que par des racines slaves : Lauenburg, en amont de Hambourg, est le burg de la Labe, nom slave de l'Elbe, et à l'autre extrémité de l'Empire, à la frontière russe, le

1. L'équivalent slave du mot Marche (allemand Mark) est Krain qui signifie également pays frontière et qu'on retrouve dans Ukraine, Carniole (all. Krain).

Niemen a reçu des Slaves le nom « de fleuve allemand » (*niémetz*). Il en est de même des noms de provinces et de pays. La Poméranie est, si l'on se reporte à son étymologie slave, le Pays au bord de la mer (*po more*) ; c'est donc l'équivalent sémantique de la Paralie grecque, des Maremmes du Latium (loca maritima), de la Zélande hollandaise (Seeland) ou de l'Armorique bretonne. Le duché voisin de Mecklembourg se divise en deux pays indépendants : le Mecklembourg-Schwerin, dont le nom se rattache au slave *zvêri* (animal sauvage), et le Mecklembourg-Strelitz, où l'on retrouve le mot russe *striélitz* (tireur) : ces deux noms d'origine slave désignent donc, sous des formes différentes, un pays de chasse boisé et giboyeux. On pourrait multiplier ces exemples à l'infini.

Si les noms slaves pullulent en Allemagne, en revanche les Russes, du jour où ils se sont mis à l'école de l'Occident, ont fait un certain nombre d'emprunts à la terminologie géographique des Allemands. On sait d'ailleurs que la colonisation allemande avait pénétré bien au delà des limites actuelles de l'Empire et que les Provinces Baltiques, par exemple, sont restées jusqu'à une date récente, une sorte de fief allemand en terre russe. La langue russe au XVIIe et au XVIIIe siècle s'assimile un grand nombre de mots allemands. La nouvelle Russie de Pierre le Grand et de Catherine qui succède à la Russie à moitié asiatique ou byzantine de Moscou et de Kiev, se modèle sur son grand voisin d'Occident. Saint-Pétersbourg, la capitale de Pierre le Grand, Peterhof, Cronstadt (ville de la couronne), Schlüsselburg (forteresse de la clef) [1], Iékaterinburg (ville de Catherine) témoignent clairement par leur consonance de cette influence allemande.

LES GRANDES DÉCOUVERTES.

Jusqu'à présent nous ne nous sommes occupés que de l'Europe. Mais les grandes découvertes de la fin du XVe siècle élargissent subitement l'horizon du monde civilisé : la découverte de l'Amérique déplace l'axe commercial de l'Europe, dont la civilisation était restée jusqu'alors essentiellement méditerranéenne, et ouvre à la colonisation un champ illimité. Il était réservé aux navigateurs

1. On peut comparer à Schlüsselburg (forteresse de la clef) le nom italien de Chiavenna (chiave, clavis), position stratégique importante qui est la clef de plusieurs vallées alpestres.

et aux conquistadores espagnols et portugais de baptiser la plus grande partie de ces terres neuves. Il eût été juste et équitable d'appeler Colombie le nouveau continent que Christophe Colomb découvrit en cherchant la route des Indes : c'est Amerigo Vespucci qui usurpa la gloire de donner son nom au Nouveau-Monde.

L'étude des noms donnés par les navigateurs aux terres vierges qu'ils découvraient est instructive et presque émouvante. Ces noms ont gardé la trace de leurs émerveillements, de leurs espoirs, de leurs convoitises, de leurs croyances ou de leurs superstitions. Les marins aventureux qui, les premiers, firent le périple de l'Afrique s'imaginaient longer une terre inhospitalière, aride et inhabitable à cause de la chaleur : leur joyeuse stupéfaction en apercevant de la verdure sur des côtes qu'ils croyaient désertiques valut à un Cap africain le nom de Cap Vert. N'est-il pas expressif et touchant ce nom de Cap de Bonne Espérance (Cabo da Boa Esperença), donné par les Portugais à la pointe extrême de l'Afrique, lorsqu'ils s'aperçurent qu'il était désormais possible d'atteindre par mer les Indes Occidentales, le pays de Golconde et le royaume chimérique de Cathay? Un autre cap africain, le cap Guardafui, évoquerait, s'il faut en croire l'étymologie suspecte donnée par Égli [1], les légendes naïves qui troublaient l'imagination des marins portugais : ils le baptisèrent Cap « Garde à vous » parce que cette pointe rocheuse passait pour exercer une redoutable attraction sur les vaisseaux qui entraient dans le golfe d'Aden ; on prétendait que ce rocher arrachait magnétiquement comme un aimant gigantesque les clous qui fixaient la carène des navires.

Les deux passions les plus fortes qui animaient les marins espagnols ou portugais risquant leur vie pour la conquête de terres lointaines étaient l'amour de l'or et la foi religieuse. Les noms qu'ils ont donnés au Nouveau Monde sont de véritables documents psychologiques qui ne laissent aucun doute sur leur état d'esprit. *Exploiter* et *convertir* les pays neufs dans leur intérêt et pour la plus grande gloire de Dieu, tel était leur objectif et les noms géographiques trahissent nettement cette double préoccupation. Les uns expriment l'émerveillement des navigateurs devant ces terres vierges, exaltent la salubrité et la douceur du climat, la luxuriance de la végétation et surtout les richesses des mines d'or ou d'ar-

1. Egli, *Nomina geographica*, 1892.

gent; les autres qui sont empruntés à des fêtes de la liturgie, à des noms de saints, témoignent de leur ferveur religieuse.

Jetons les yeux sur une carte de l'Amérique latine et nous trouverons immédiatement des exemples justificatifs. La ville brésilienne de Bahia doit son nom à la magnificence de sa baie[1]. Le nom de Rio-de-Janeiro est très curieux : il repose sur une erreur géographique des premiers navigateurs qui prirent cette admirable baie pour l'embouchure d'un fleuve (rio) : comme la découverte avait eu lieu le 1er janvier, ils lui donnèrent le nom de Rivière de Janvier (Rio-de-Janeiro). La région de l'Amérique centrale qui porte le nom de Honduras (Les Profondeurs) fut ainsi appelée à cause de la difficulté qu'éprouvèrent les navigateurs espagnols à jeter l'ancre dans cette mer profonde. Certaines villes, certaines îles doivent leur nom à la salubrité de leur climat. C'est ainsi que *Buenos-Aires*, la métropole de l'Amérique latine, signifie Bon air ; l'île de *Curaçaó*, célèbre par la liqueur que les Hollandais fabriquent avec ses écorces d'oranges, signifie en portugais île de la Guérison (Cure) à cause de la douceur de son climat[2].

La luxuriance des forêts vierges, la splendeur de la végétation tropicale devaient faire une profonde impression sur l'imagination des navigateurs. Leur émerveillement se traduit par des noms poétiques comme *Formose* (La belle), la *Floride* ou presqu'île des fleurs, découverte le jour de Pâques-Fleuries, *Valparaiso*, la Vallée du Paradis. Certains noms évoquent les forêts primitives : l'île de *Madère* ou des bois (madeira) fut ainsi baptisée par les Portugais à cause de ses forêts aujourd'hui disparues, et le *Brésil* doit son nom à un bois de teinture (brazil) qui, séché et pulvérisé, donne une matière colorante rouge. Tout étonnait ces grands enfants : les tortues géantes des îles *Galapagos*, les crabes auxquels le golfe du *Cameroun* doit son nom : les Portugais renouvelèrent ici l'erreur qu'ils avaient commise en appelant Rivière de Janvier la baie de Rio-de-Janeiro et, prenant ce golfe africain pour une embouchure, ils l'appelèrent *Rio de Camaraos* (Rivière des Crabes). Mais ce qui excitait au plus haut point leur étonnement et leur avidité, c'étaient les richesses fabuleuses du Nouveau-Monde, l'or et l'argent qu'ils

1. On a prétendu aussi expliquer le nom de Bombay par le portugais Bom Bahia (Bonne baie). Cette explication assez vraisemblable au premier abord, est inadmissible.

2. La célèbre villégiature d'été de Therapia sur le Bosphore, près de Constantinople, signifie également en grec guérison. Ce nom est justifié par la salubrité de l'endroit, sans cesse rafraichi par la brise de la Mer Noire.

entassaient sur leurs caravelles et leurs galions. Dans des noms comme *Puerto Rico*, *Costa Rica*, l'*Argentine*, le rio *de la Plata* (rivière de l'Argent), on croit retrouver le reflet des Eldorados entrevus.

Tout en s'abandonnant au plaisir de la découverte, les navigateurs n'oubliaient pas cependant les pays d'où ils venaient et ils étaient parfois frappés par les ressemblances que présentaient ces pays neufs avec leur lointaine patrie. C'est ainsi qu'ils appelèrent du nom charmant de *Venezuela* (petite Venise) un semis d'îles dans une baie de l'Amérique du Sud qui leur rappelait les lagunes familières de l'Adriatique.

A côté de ces noms qui reflètent l'émerveillement naïf ou cupide des conquistadores, nous en trouvons une multitude d'autres qui, comme nous l'avons dit, expriment leur ferveur religieuse : car ces forbans étaient des hommes de foi ardente qui avaient dans leurs veines du sang d'inquisiteur. Vera-Cruz (la vraie Croix), Santa-Cruz (Sainte Croix), Santa-Fé (Sainte Foi) et les noms d'Assuncion, Rosario, etc..., donnés par les Jésuites espagnols à leurs colonies du Paraguay et de l'Argentine, témoignent de ce prosélytisme dévot. Généralement, les nouvelles terres étaient placées sous le vocable du saint dont la fête concordait avec le jour de la découverte. Une île découverte le jour de sainte Hélène était baptisée Sainte-Hélène ; une île découverte le jour de saint Thomas, San-Tomé. Le nom de la ville de Saint-Domingue nous révèle qu'elle a été fondée un dimanche, et celui de San-Francisco qu'elle a été fondée par des Franciscains. Un nom intéressant est celui du *Natal* dans l'Afrique du Sud qui signifie en portugais Noël (Dies Natalis) : Port-Natal a été découvert par Vasco de Gama le jour de Noël de l'an 1497. L'île d'Annobon dans le Golfe de Guinée signifie île de la bonne année, du nouvel an.

ÉPOQUE MODERNE.

Les villes neuves fondées à l'époque moderne, les pays neufs découverts depuis le XVIe siècle ont reçu des noms qui sont quelquefois expressifs, mais rarement pittoresques : de plus ils sont généralement si clairs et si faciles à interpréter qu'il serait superflu d'insister sur leur signification. Ce qu'il importe seulement de noter, c'est que les noms de lieux d'origine moderne se réfèrent

beaucoup plus souvent à des circonstances historiques qu'à des particularités géographiques : les impressions de nature se font de plus en plus rares dans le glossaire toponymique ; les noms descriptifs qui peignent la situation d'une ville, son relief, ses ressources deviennent désormais l'exception.

Souvent on se contente d'appeler les nouvelles Terres : *Terre-Neuve* (Newfoundland) ou *Nouvelle-Zemble* (Novaïa Zemlia), ce qui est en russe la traduction exacte de Terre-Neuve. Ou bien on baptise sans se mettre en frais d'imagination les villes nouvelles en leur donnant comme marraines des villes du Vieux Continent : on trouve aux États-Unis à côté de New-York et de La Nouvelle-Orléans des homonymes transatlantiques de Paris, Londres, Birmingham, Le Caire, etc... On procède de même pour les noms de pays : nous voyons surgir en Amérique ou dans les mers australes une Nouvelle-Angleterre, une Nouvelle-Écosse, une Nouvelle-Calédonie, une Nouvelle-Zélande, etc...

Certains noms de villes modernes ont cependant leur éloquence. Le port français de Lorient (l'Orient, Lieu d'Orient) doit son nom à la Compagnie des Indes Orientales qui s'y était installée pour trafiquer avec l'Orient. Dalny (Le port lointain), Vladikaukaz (Dominateur du Caucase) et Vladivostock (Dominateur de l'Orient) nous disent les ambitions russes. Plusieurs villes des États-Unis: Concord, Providence, Philadelphie (Fraternité), portent l'empreinte des colons puritains de la Nouvelle-Angleterre.

Mais on peut dire d'une façon générale que les noms de lieux qui, depuis le XVIe siècle, sont venus enrichir la toponymie, glorifient presque tous des noms de souverains ou d'explorateurs. Peut-être faut-il voir dans ce fait une conséquence de l'individualisme moderne. En tout cas le fait est incontestable. Sujets fidèles ou bons courtisans, les explorateurs et les colons imposent aux terres nouvelles dont ils s'emparent le nom de leur souverain. Les Philippines prennent le nom de Philippe II et la Virginie est consacrée à la reine Vierge Élisabeth. Le Maryland, la Caroline, la Géorgie, a Louisiane, etc... doivent également leur nom à des souverains. La colonie hollandaise des Boers (paysans) de l'Afrique du Sud reçoit le nom d'*Orange* en l'honneur des princes de la Maison d'Orange-Nassau : quant au nom de l'autre république boer, celle du Transvaal, il signifie, comme on sait, *Pays au delà du Vaal* (fleuve trouble, jaunâtre : allemand fahl).

Le nom des villes neuves commémore également presque tou-

jours le nom des princes qui les ont fondées. De même que la capitale de la Galicie, Lwow, que les Allemands appellent Lemberg, est la ville du roi ruthène Lew ou Léon (Leonberg), Christiania est la ville fondée par le roi Christian de Danemark, Charleville la capitale de Charles de Gonzague, Charleroi la forteresse du roi Charles II d'Espagne, Karlsruhe le pavillon de chasse du duc Charles de Bade, Charlottenburg la ville fondée par la reine Sophie-Charlotte, Ludwigshafen le port créé sur le Rhin par Louis Ier de Bavière. En Russie on peut faire la même observation à propos de noms comme Pétersbourg (ville de Pierre le Grand), Élisabethgrad (ville d'Élisabeth), Ekaterinoslav (Gloire de Catherine), Tsaritsyn (ville de la tsarine).

Aujourd'hui si la terre n'est pas entièrement mise en valeur, elle est du moins complètement explorée. A part les solitudes glacées des Pôles Arctique et Antarctique, il ne reste plus guère de terres neuves à baptiser et la nomenclature géographique peut être considérée comme à peu près close. A quoi bon d'ailleurs insister sur des noms tels que Brazzaville, Léopoldville, la Rhodesia, Victoria et Albert Nyanza qui exaltent des noms de souverains, d'explorateurs ou de financiers connus de tous ? Ils n'ont pas besoin d'être commentés.

***

Peut-être cette étude, où j'ai multiplié à dessein les exemples précis en les empruntant de préférence aux trois ou quatre langues européennes les plus répandues, laisse-t-elle entrevoir le parti qu'on peut tirer de la nomenclature géographique. Si elle nous paraît si aride, c'est qu'elle est devenue pour nous lettre morte et que nous en avons perdu la clef. Mais il faut bien nous persuader que les noms géographiques n'ont pas été donnés au hasard et qu'ils caractérisent souvent de la façon la plus exacte et la plus frappante le site ou l'origine des villes. Les noms de fleuves et de montagnes prêteraient aux mêmes observations que les noms de villes et de pays ; ils sont aussi typiques et aussi suggestifs et ils ont l'avantage d'être plus durables : car les noms de villes n'échappent pas aux caprices de la politique qui les baptise et les débaptise à son gré [1], tandis que les noms de fleuves et de montagnes sont

1. Certaines villes ont changé plusieurs fois de nom suivant les différents régimes politiques : c'est ainsi que La Roche-sur-Yon, qui avait été créée par Napoléon pour dominer le Bocage Vendéen, s'est appelée successivement Napoléon-Vendée et Bourbon-Vendée.

presque aussi immuables que les aspects de la nature auxquels ils sont attachés.

La toponymie est en somme un précieux auxiliaire de l'ethnographie et de l'histoire. Elle confirme les données historiques et doit être utilisée au même titre que les monuments figurés, les traditions orales ou les documents écrits pour la reconstruction du passé. Les noms de lieux nous éclairent indirectement sur les conditions économiques et sociales de la vie aux différents âges de la civilisation. La conquête romaine, l'anarchie féodale, la puissance des Ordres religieux au Moyen Age, les étonnements et les convoitises des conquistadores ont laissé des vestiges dans les noms de lieux. Les peuples peuvent perdre leur indépendance et oublier jusqu'à leur propre langue : les noms géographiques subsistent comme des témoins irrécusables du passé.

Si l'on compare les noms de lieux dans les différentes langues européennes, on s'aperçoit que les synonymes ou les doublets abondent et que leur diversité n'est qu'apparente. Les avantages naturels ou les circonstances historiques qui frappent l'imagination des hommes et qui fixent leurs migrations sont presque partout et presque toujours les mêmes. Les lois qui régissent la nomenclature géographique sont au fond d'une extrême simplicité et les exemples se laissent classer sous un petit nombre de rubriques. Dans les différents domaines et les différentes langues nous retrouvons sous d'infinies variantes les mêmes thèmes essentiels.

La recherche de l'étymologie des noms de lieux présente donc quelque chose de plus qu'un simple intérêt de curiosité. Une science qui nous oblige à réfléchir sur le sens des mots, sur leur valeur descriptive et évocatrice, cesse d'être un jeu et une marotte. Il est nécessaire de rendre compte non seulement de l'origine, mais de la fréquence de certains noms géographiques, de leur extension de sens. La toponomastique est encore, il est vrai, une science un peu tâtonnante et les certitudes qu'elle nous offre sont mêlées de conjectures hasardeuses qu'on aurait tort d'adopter sans réserves. Mais il faut lui savoir gré de raviver la couleur des mots oblitérés par l'usage, de surexciter notre imagination paresseuse et d'enrichir nos connaissances de quelques glanes.

L. Réau.

LES HISTORIENS DE LA RÉVOLUTION

JEAN JAURÈS

I. LA CONSTITUANTE [1]

Ce livre a paru il y a plusieurs années : il n'est pas d'hier, par sa date; cela ne signifie pas du tout qu'il ne soit pas actuel. Je le tiens au contraire pour un livre d'aujourd'hui et même de demain; car assurément il restera à côté des histoires de Louis Blanc et de Michelet.

***

Ce qui me frappe d'abord dans ce livre de M. Jaurès, c'est l'absence à peu près complète d'une thèse que je m'attendais à y rencontrer : je m'attendais à une dissertation sur l'influence des idées popularisées par les penseurs du XVIIIe siècle, Voltaire, Montesquieu, Rousseau, etc. — Je ne reproche pas à M. Jaurès cette lacune. Je suis disposé plutôt à lui en savoir gré, car il me paraît que l'opinion trop souvent adoptée en cette affaire, à savoir que les idées de Montesquieu, de Rousseau, ont capitalement dicté la conduite des hommes de la Révolution, que cette opinion, dis-je, est empreinte d'une forte exagération.

A la place de la dissertation que je ne regrette pas, je rencontre d'abord dans ce livre une étude neuve, originale en grande partie, sans équivalent chez les autres historiens de la Révolution : c'est une revue préalable et méthodique des conditions économiques où vivaient, au moment de 89, les classes superposées de la société, paysans, ouvriers, petits bourgeois, grands bourgeois, grands et

1. *Histoire Socialiste (1789-1900), La Révolution*, t. I, *La Constituante*, Paris, Rouff, s. d.

petits financiers, noblesse, clergé, noblesse de cour, etc. Après cela, par un développement que la logique appelait, vient une revue des provinces, au point de vue de leur commerce et de leur industrie; bref un exposé de l'activité économique de la France : plus de cent pages pleines de renseignements précis, coordonnés; et des tableaux très vivants, très caractéristiques, des principales villes : Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, etc., et Paris, cela va sans dire, à la fin, pour couronner le tout.

C'est là de l'histoire profonde, de l'histoire que j'appellerai volontiers *fondamentale* au sens rigoureux, presque étymologique du mot. Dans ces cent pages M. Jaurès a prétendu nous montrer les solides dessous, le ferme substratum sur lequel s'est élevée et s'est soutenue la prédominance politique de la bourgeoisie, prédominance qui a pris forme et force officielle par les institutions mêmes de la Révolution : j'estime qu'il a parfaitement justifié sa prétention et, pour ma part, je me déclare convaincu.

Il importe de noter que cette précieuse introduction aux événements révolutionnaires, M. Jaurès en doit d'abord l'idée à une autre idée beaucoup plus large, puisque ce n'est rien moins qu'un concept, qui embrasse toute l'étendue de l'histoire universelle : « De même, dit M. Jaurès, que le métier est le fond de la vie individuelle qui détermine presque tout, habitudes, mœurs, etc., dans l'individu; de même, à chaque période de l'histoire, la structure *économique* de la société détermine les formes politiques, les mœurs sociales, et même la direction générale de la pensée [1]. »

A présent, est-ce que M. Jaurès n'exagère pas un peu en disant que la structure économique détermine même la direction générale de la pensée ? Il me le semble; il me paraît en tout cas que l'influence n'est pas directe, et qu'il y faut (par exemple pour la littérature et les beaux-arts) l'action intermédiaire d'autres causes. — Et au fond, M. Jaurès est bien de cet avis; il nous le fera voir à la fin de son volume.

A se tenir dans le cercle de la Révolution, M. Jaurès, je le répète, est dans le vrai et dans le vrai profond, lorsqu'il dessine

1. M. Jaurès croit devoir cette idée à Karl Marx. Sa modestie le trompe. Pour féconde qu'elle soit, l'idée n'est pas si difficile à découvrir. Jaurès avec sa haute intelligence a bien pu la concevoir de lui-même; car d'autres infiniment moins bien doués que lui l'ont conçue et formulée, sans avoir jamais lu Karl Marx (c'est au moins mon cas).

les grands traits de la situation, telle qu'elle était au moment de 89 : par son activité économique, la bourgeoisie française s'était créé des intérêts si considérables qu'elle l'emportait certainement en puissance économique sur les autres classes; cela la sollicitait particulièrement à porter la main sur un régime qui ne donnait pas à ces intérêts la sécurité voulue; d'autre part, pour acquérir ses richesses, conquérir sa prépondérance économique, la bourgeoisie avait dû naturellement, forcément, conquérir du même coup une certaine primauté intellectuelle. Il est certain que, dans ses bons esprits, la bourgeoisie possédait une capacité pratique supérieure à celle des autres classes, et qui faisait d'elle la plus apte à gérer les choses de la politique, comme elle l'était déjà à gérer les affaires économiques. Bref, plus intéressée et plus apte à prendre en main la conduite de l'État, la bourgeoisie devait réclamer énergiquement cette fonction et ce rôle, au moment où les conducteurs attitrés de l'État, l'ayant mené jusqu'au bord de la banqueroute, appelaient à l'aide la nation même, attestant ainsi et leur mauvaise gestion dans le passé et leur défaillance devant l'avenir.

***

M. Jaurès explique que la bourgeoisie, en menant les ouvriers à la conquête de sa domination à elle, a du même coup, sans le vouloir, introduit les ouvriers dans la voie qui doit les mener à leur propre émancipation. Comment? C'est que la bourgeoisie a inauguré, en France (et ailleurs), le régime démocratique qui, appliqué d'abord à la politique, s'étendra forcément aux rapports économiques et sociaux.

De ce service effectif, quoique indirect, on peut n'en pas tenir grand compte à la bourgeoisie de 89, puisqu'il a été involontaire, mais il faut reconnaître que cette bourgeoisie ne fut pas sciemment égoïste, comme elle l'a été plus tard sous Louis-Philippe, comme elle l'est à présent.

La classe ouvrière de 89 ne formulait alors aucune réclamation précise à l'encontre de ses nouveaux gouvernants; elle n'avait pas encore la conscience de classe, entendez la conscience d'intérêts propres en contrariété, en hostilité irréductible avec ceux de la classe bourgeoise. Les ouvriers n'étaient pas menaçants; ils suivaient d'un élan instinctif, désintéressé en somme, les assauts de

la bourgeoisie contre les nobles et les prêtres. Et la bourgeoisie acceptait ces auxiliaires, sans les craindre. D'ailleurs les ouvriers n'étaient alors aucunement préparés à jouer, pour leur propre compte, un rôle d'ensemble dans l'évolution politique ou sociale. — On le voit très bien, M Jaurès tient à prémunir ses collègues en socialisme contre la tentation de juger la bourgeoisie de 89, la Constituante, ses démarches et ses lois, du point de vue du socialisme actuel. Quant à lui, il se pique de juger d'après l'esprit de l'époque et les circonstances du moment. Et cela, sans conteste, est un trait de haute intelligence. C'est ce que j'appellerai volontiers de l'opportunisme historique, disposition d'esprit fort louable, d'autant qu'elle est peut-être assez rare autour de M. Jaurès. — Et cela, M. Jaurès semble le savoir.

***

Après bien d'autres, M. Jaurès nous expose les charges qui pesaient sur la propriété territoriale, en suite des droits féodaux, dîme, champart, banalités, etc. Mais là où il est neuf, et traite un sujet généralement négligé, c'est quand il expose les habitudes agricoles conservées du plus lointain des âges, coutume de la vaine pâture en chaque commune, coutume intercommunale du libre parcours, défenses mutuelles d'enclore les champs et les prés, prétendus droits de glanage, — et après cela, au moment de 89, les opinions divergentes et inconstantes des juristes, des parlements et des paysans eux-mêmes sur ces divers sujets.

Notamment il y avait dissentiment entre les paysans, selon qu'ils possédaient quelque aisance ou étaient tout à fait pauvres, sur une très importante question : Faut-il partager les communaux (pacages, landes, marais) entre les habitants de la commune, en faire des propriétés privées, ou continuer la coutume séculaire d'en jouir communément ?

Je ne puis m'attarder avec M. Jaurès sur ces matières ; mais, il faut en convenir, toutes les fois que M. Jaurès touche à ces sujets économiques, si importants, il sait les rendre intéressants, même attrayants par la parfaite lucidité de ses explications.

***

Il a été fort utile à M. Jaurès historien, d'être un orateur de premier ordre et un habile *debater* parlementaire ; car, si d'autres historiens, avant lui, ont très justement expliqué, apprécié la conduite ferme, prudente, habile jusqu'à être subtile, à laquelle les Constituants durent leur victoire sur la noblesse et le haut clergé d'un côté, sur la royauté de l'autre, dans la question première et décisive de la fusion des trois assemblées en une seule, personne n'a donné de cette habileté du tiers un sentiment aussi vif que M. Jaurès. Cela tient à ce qu'il met dans ses récits la cohérence, la continuité manifeste et sensible, que l'orateur puissant s'efforce de conserver dans un seul et même discours, devant une assemblée.

***

Voici cependant que l'Assemblée, victorieuse dans cette première rencontre, est menacée d'un retour offensif de la royauté. Paris s'émeut, la Bastille est attaquée et prise et, tout de suite, d'inexplicables rumeurs courent avec une rapidité surprenante par toutes les campagnes de France. Et voici tous les villages debout, qui s'arment comme ils peuvent dans l'attente d'un vague ennemi. C'est « la grand' peur ». M. Jaurès essaie à son tour l'explication de ce phénomène effectivement assez obscur ; et son explication est la plus plausible que je connaisse... Maintenant, revirement brusque, inattendu et formidable ; les masses rustiques assaillent les châteaux pour y détruire les chartriers, où sont détenues les preuves légales de leurs obligations envers les seigneurs.

M. Jaurès expose très bien l'inquiétude de la Constituante devant les mouvements de ce peuple qui semble menacer le principe même de la propriété, et son embarras profond, car ce peuple est son défenseur indispensable. La nuit du 4 août la tire d'affaire *provisoirement*. A en croire M. Jaurès, les nobles, qui semblèrent, dans cette trop fameuse nuit, céder à un mouvement de générosité, n'auraient pas trop mal calculé, au contraire, leurs concessions. « Ils n'y perdaient rien », dit M. Jaurès. Ce serait sujet à débat, si c'en était ici la place. Je ferai seulement observer que les nobles, après coup, firent ce qu'ils purent pour empêcher les résolutions projetées la nuit du 4 août de devenir des mesures effectives, en prenant forme de décrets sanctionnés : ils ne pensèrent donc pas avoir si bien calculé.

Venons au chapitre des lois organiques émanées de la Constituante. Voici d'abord la loi électorale. « Comme le sont, en général, les mesures de la Constituante, dit M. Jaurès, celle-ci est un compromis. » Ce n'est pas le suffrage universel, mais cela est beaucoup plus près du suffrage universel que du régime censitaire de Louis-Philippe. Ce dernier fait 200,000 électeurs, alors que la loi de la Constituante en fait 4,300,000 environ. Au reste, « on peut dire que devant la Constituante, la question du suffrage universel ne fut pas sérieusement posée ». Quand l'Assemblée va voter cette loi qui coupe à peu près en deux la population mâle, en âge de voter, la divisant en partie *active*, partie *passive*, aucun membre ne fait entendre une réclamation, « pas même Pétion, pas même Robespierre ». On ne débattit avec quelque vivacité, dans l'Assemblée et dans la presse, que la condition du cens demandé pour être élu député. Les millions de citoyens, qu'on faisait passifs, réclamèrent encore moins. Comment s'en étonner, quand on voit que la plupart des citoyens actifs, ceux-là mêmes à qui on accordait le droit de vote, n'usèrent pas de ce droit ? Ils ne l'avaient pas désiré, demandé. Évidemment, l'abstention de ces citoyens prouve que la Constituante devança les besoins du temps et elle prouve que les *progrès officiels*, quand ils devancent les besoins d'un temps, ne sont qu'une apparence vaine. Au reste M. Jaurès explique, avec justesse ce semble, et dans un esprit de bienveillante équité, « les raisons maîtresses qui décidèrent la Constituante à distinguer des citoyens actifs et des citoyens passifs ».

Après la loi qui organise le pouvoir législatif de la nation, voici les lois qui créent les nouvelles divisions du territoire, départements, districts, et qui organisent les pouvoirs administratifs de ces circonscriptions. M. Jaurès entre, sur ce sujet, en des citations et des explications qui nous le rendent parfaitement clair. Comment dans les principales villes, Bordeaux, Nantes, Lyon, Marseille, Paris, ces lois furent appliquées (car il y eut quelque diversité dans l'application) et quel genre de personnel fut élu, appelé à mettre en activité la nouvelle organisation, M. Jaurès nous l'apprend, dans une revue de la France qui constitue encore un chapitre tout neuf, dont il faut louer l'idée et l'exécution.

On ne pouvait pas raisonnablement s'attendre qu'après Thiers, Louis Blanc, Michelet, M. Aulard, on rencontrerait beaucoup de neuf chez M. Jaurès sur la nationalisation des biens du clergé.

Cependant, voici : M. Jaurès a mis un soin particulier à s'informer sur un point effectivement très intéressant pour tout esprit pénétré, comme il l'est, de l'importance majeure des phénomènes économiques ; il s'est efforcé de savoir en quelle mesure la vente de ces biens avait profité aux paysans ; combien, par ce fait, étaient devenus, de journaliers, propriétaires.

Mais il est impossible à un homme seul de vider cette question, tant elle exige de recherches à faire dans toutes les archives de nos départements. M. Jaurès a étudié les quelques ouvrages sérieux publiés sur la matière : le livre de M. Guillemant sur le Louhannais ; de Loutchisky sur le Laonnais ; de M. Boris Minzès sur le département de Seine-et-Oise ; de Legeay sur le département de la Sarthe ; de M. Rouvière sur le département du Gard.

De ce groupe de documents, tout insuffisant qu'il soit, M. Jaurès a cru pouvoir tirer déjà quelques conclusions à peu près sûres. Ce ne sont pas les paysans qui ont acheté la plus grosse part des terres mises en vente ; en chaque lieu de vente, ce sont les bourgeois de la campagne environnante, et ceux des villes voisines. N'empêche que les acheteurs les plus nombreux paraissent avoir été des paysans : apparente contrariété qui s'explique aisément par ceci que les paysans ont acheté de plus petits lots. M. Jaurès pense que ces résultats étaient déterminés, et il pense de plus qu'ils ont eu d'heureuses conséquences. Il est heureux que les bourgeois aient beaucoup acheté ; sans leur exemple, le paysan ne se serait pas risqué ; et lorsqu'il a eu acheté, il s'est tenu plus assuré de retenir et il a adhéré plus fortement à la Révolution, se sentant dans les rangs des acheteurs côte à côte avec les bourgeois des villes.

« La Constituante ne pouvait se désintéresser de l'organisation ecclésiastique ; mais pas un instant elle ne songea à résoudre le problème par la séparation de l'Église et de l'État. » — A la manière dont M. Jaurès expose la situation, il semble bien qu'en effet les Constituants n'ont pas dû concevoir une Église entièrement séparée de l'État ; mais à mon humble avis, M. Jaurès se trompe en croyant justifier du même coup le régime conçu et adopté par les Constituants. Son argumentation suppose implicitement que les Constituants, avec leur mentalité, ne pouvaient concevoir aucun régime intermédiaire entre la séparation et le régime qu'ils adoptèrent. Or, vraiment, cela n'est pas démontré. Par exemple, je ne vois pas

qu'en repoussant la séparation, les Constituants fussent absolument nécessités à faire choisir les curés et les évêques par le suffrage populaire, ni encore qu'ils fussent contraints logiquement à rejeter toute idée de négociation avec le Pape.

En tout cas, voici les faits : La constitution civile a abouti à des résultats tels qu'on ne voit pas comment la séparation en aurait pu produire de plus mauvais, ni même d'aussi mauvais. — La constitution civile a-t-elle eu cet effet de prévenir les révoltes du peuple que la séparation aurait au contraire causées ? — Le peuple a supporté, en bien des endroits, bien pis que la séparation ; il ne s'est pas révolté quand, en beaucoup de lieux, on lui a fermé les églises, et que, partout, on a poursuivi de la plus cruelle façon les prêtres qu'en général il aimait ou estimait. La séparation aurait blessé ses sentiments bien moins vivement; cela me paraît au moins très soutenable. M. Jaurès dira que de 90 à 92 la conduite des prêtres avait détaché d'eux le peuple catholique. Voilà qui n'est pas démontré historiquement. Oui, un certain peuple s'est détaché, et encore un peuple étroit, celui des clubs et des comités révolutionnaires, mais le grand public chrétien, il ne le paraît pas. Il paraît plutôt, par ce qui est finalement arrivé, que c'est du parti révolutionnaire que les catholiques en masse se sont détachés.

Avec tout cela j'admire ce chapitre de M. Jaurès, ou plutôt c'est M. Jaurès que j'admire en ce chapitre. L'orateur s'y manifeste avec ses avantages, non pas l'orateur éloquent, mais le debater, l'homme qui se soucie uniquement de convaincre, de prouver le bien fondé de son opinion, qui a dans l'esprit toutes les objections de l'opinion adverse, et les prévient, les détruit ou les ébranle. En de certaines questions l'historien, qui a en lui cet orateur-là, est plus apte à nous instruire, même quand il ne nous convainc pas, que l'historien éloquent ou pittoresque ou même psychologue mais sans dialectique. J'ai mieux compris la constitution civile, par M. Jaurès, que par aucun autre historien, bien qu'il ne m'ait pas gagné à son avis.

Et ceci prouve combien M. Monod a raison : il est très utile, que dis-je, indispensable, qu'une même histoire soit traitée par des esprits de diverses natures, lesquels, par suite, voient cette même réalité par des faces différentes, ou la réfléchissent par des faces différentes de l'esprit même.

***

Les historiens d'avant M. Jaurès ont totalement passé sous silence une loi portée par la Constituante, après un rapport de Chapelier. Cette loi défendit les coalitions ouvrières et les grèves collectives. Intéressante par elle-même, comme on voit, elle a de plus le mérite de nous renseigner sur l'opinion courante d'alors touchant les rapports du capital et du salaire. Les débats qui se produisirent autour de la loi sont très instructifs à cet égard.

M. Jaurès n'a pas passé avec indifférence devant cet incident. Il nous explique par quelles causes il advint que les membres les plus avancés de la Constituante votèrent cette loi, comment les ouvriers intéressés s'y soumirent sans réclamation, comment, même sous la Terreur, alors que les classes ouvrières étaient politiquement prépondérantes, elles n'en demandèrent pas l'abolition. Quant à ce dernier point, la raison, dit M. Jaurès, c'est précisément qu'ayant, pour ainsi dire, la force de l'État à leur disposition, ces classes trouvèrent plus sûr et plus court de se servir de cette force, et d'en obtenir le *maximum* et d'autres mesures plus ou moins dictatoriales. Elles se dispensèrent ainsi d'un libre effort contre le capital. Cette explication doit être la vraie.

***

Avec tout cela, ai-je relevé tous les passages remarquables et précieux par leur nouveauté que renferme cet énorme volume? Non ; mais peut-on jamais dire tout ce qu'on voudrait dire? J'en ai dit assez, je l'espère du moins, pour indiquer par quel genre de mérite particulier l'ouvrage de M. Jaurès prend une importance égale à l'histoire de Michelet, supérieure à coup sûr à celle de Louis Blanc.

***

On me dit que l'histoire socialiste de M. Jaurès n'a pas le succès que, à lui seul, le nom de son auteur semblait devoir lui procurer; si cela est vrai, je pense que c'est précisément le mérite de l'ou-

vrage, mérite un peu sévère, qui en est cause. Beaucoup de gens trouvent sans doute que les événements révolutionnaires proprement dits y sont écourtés, brusqués ; qu'il y manque enfin quelque chose. Ce quelque chose, qui manque au gré de ces lecteurs, les plus nombreux, c'est le côté *tragédie*. Mais c'est, à mon avis, avec toute raison que M. Jaurès, ayant à faire un assez gros volume avec des choses à peu près négligées jusqu'ici, s'est dit : « Ce qu'à mon tour je néglige ou j'abrège, on n'a qu'à aller le prendre chez mes devanciers où cela se trouve. » Et puis M. Jaurès ne vous a-t-il pas prévenu en intitulant son ouvrage histoire *socialiste* ? Et ne répondez pas que, de l'aveu même de M. Jaurès, il n'y a pas encore de socialisme sous la Constituante : il y a de l'économique; de l'économique à raconter en première place ; et cela c'est déjà du socialisme, puisque, au point de vue historique, l'historien socialiste professe que l'état économique d'une société détermine principalement ses autres états, et que, d'autre côté, le socialiste militant juge les formes et les événements politiques bien moins importants que les événements et les formes économiques.

***

« J'éprouve, en finissant, presque un remords, dit M. Jaurès. Je n'ai point assez marqué la force de pensée qui était dans les Constituants, l'action du grand esprit du XVIIIe siècle..., l'esprit de Montesquieu, Voltaire, Diderot, Buffon, Rousseau. Incorporé à chacun d'eux, cet esprit leur donna cette audace tranquille qui les fit triompher de la Cour et des privilégiés. Mais leur pensée était plus vaste que ne fut leur œuvre ; quelques-unes de leurs tendances multiples purent être seules réalisées ; ils durent faire et ils firent un compromis entre leur idéal et les faits : ils transigèrent avec les nécessités historiques... Par là apparaissent les limites du système marxiste... »

« La conception du matérialisme économique explique bien des faits et des plus importants, mais pas tous ; elle n'épuise pas la réalité de l'histoire. C'est qu'il n'y a pas d'individu qui soit tout entier un être économique, ni le membre d'une classe. D'autre part, sous des températures différentes, les mêmes éléments économiques forment des combinaisons historiques diverses. Un exemple entr'autres : la bourgeoisie de 89 avait 4 millions d'élec-

teurs, tandis que celle de Louis-Philippe n'en admettra que 200,000. »

Ces réflexions, dirai-je à mon tour, prouvent que M. Jaurès n'est pas l'homme d'un système unique ; et c'est vraiment finir son livre en beauté.

Ce que je dis là regarde M. Jaurès historien, philosophe ou sociologue. C'est celui-là que j'ai loué ici, et loué presque constamment, ce me semble. Quant à M. Jaurès politique, j'aurais eu le regret de me séparer fortement de lui et même de le quereller (quoique avec défiance grande de mes forces, et avec respect) si je l'avais suivi sur un certain terrain : j'entends là où il juge les événements au point de vue de leur caractère heureux ou malheureux ; là où il loue et blâme, de son point de vue d'homme de parti, la conduite des corps collectifs et des individus. Je n'ai pas voulu l'y suivre, parce que la discussion indispensable en ce cas n'aurait pas été à sa place dans la *Revue de Synthèse*, laquelle, consacrée à la science tout à fait désintéressée, doit rester un terrain paisible, à l'écart des trop vifs débats de la politique actuelle.

PAUL LACOMBE.

REVUES CRITIQUES

LE PROGRAMME ET LES MÉTHODES DE LA LINGUISTIQUE THÉORIQUE

A PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT [1]

En lisant le suggestif ouvrage de M. Séchehaye, j'ai souvent eu devant l'esprit Descartes et le troisième précepte de sa méthode que l'auteur d'ailleurs cite lui-même : « ...conduire par ordre mes pensées, en commençant par les objets les plus simples et les plus aisés à connaître, pour monter peu à peu comme par degrés jusques à la connaissance des plus composés, et supposant même de l'ordre entre ceux qui ne se précèdent point naturellement les uns les autres ».

On sait quels services la pratique de cette règle a rendus aux sciences mathématiques et physiques; le temps semble venu de l'appliquer aux sciences de l'homme intellectuel et moral, et c'est ce qu'a essayé avec beaucoup de pénétration et de conséquence logique l'auteur du livre que nous présentons aux lecteurs de la *Revue de Synthèse historique*. Ce livre sans doute est destiné surtout aux linguistes, mais il offre beaucoup d'intérêt aussi pour les historiens et les philosophes.

1. Ch.-Albert Séchehaye, *Programme et méthodes de la linguistique théorique — Psychologie du langage*, Paris, Leipzig et Genève, 1908, in-8 de xx et 267 pages.

Il s'agit de la linguistique théorique, c'est-à-dire d'une science qui ne se borne pas à décrire et à raconter, mais qui cherche des principes d'explication ; d'une science de *lois* universelles et non d'une science de *faits* localisés dans le temps et l'espace. *Wundt* a commencé la constitution de cette science par sa *Psychologie du langage;* mais, selon M. Séchehaye, Wundt n'a fait que la théorie du langage considéré comme une création des individus ; il a laissé presque entièrement de côté le langage commun, ce bien collectif, social, qui se transmet, s'enseigne, qui devient une habitude, et dont la règle est formulée par la grammaire. Il faut continuer l'œuvre de Wundt en cherchant les lois du langage grammatical.

Impossible de donner une idée du travail de M. Séchehaye sans esquisser au moins partiellement son système. Je le ferai en usant d'une certaine liberté dans le choix des mots pour simplifier la terminologie.

***

La linguistique théorique se compose de sept disciplines : la première, c'est la science des lois du langage tel qu'un individu la créerait spontanément, s'il n'était pas sous la direction et le contrôle de la société. M. Séchehaye appelle ce langage *affectif* ou *prégrammatical.* Son étude, assez bien faite déjà, surtout par Wundt, appartient à la psychologie individuelle.

Mais sur cette base doivent être construites les sciences, très nombreuses, — l'auteur en compte six, — qui ont pour objet le langage organisé ou grammatical. Elles appartiennent à la psychologie collective. M. Séchehaye ne se range point aux théories récentes d'après lesquelles la société serait un être, une substance, sujet des faits sociaux. Il n'y a, selon lui, d'autres êtres humains que les individus, et par conséquent la psychologie collective n'a qu'une indépendance relative. Les lois qu'elle cherche sont des lois dérivées, résultant de l'application des lois générales de la nature humaine aux circonstances créées par la vie en société. En ce sens il dit que la psychologie collective est une science déductive. J'attire sur ces thèses l'attention des disciples de M. Dürckheim. M. Séchehaye toutefois attribue à la psychologie collective une très grande importance ; elle comprend pour lui, dans le seul domaine linguistique, six disciplines différentes, dont deux sont des disciplines statiques et quatre des disciplines évolutives.

Les disciplines statiques ont pour objet les lois du langage considéré, pour ainsi dire, à l'état de repos. Il y en a deux; la *morphologie statique* traite des lois de la forme, la *phonologie* (statique) de celles des sons. Le langage est un ensemble de signes ou symboles; eh bien! dans cet ensemble on peut considérer le nombre des symboles, leur disposition, en mots distincts ou en mots composés, par agglutination, par flexion, leur ordre de succession, etc., et les sens de ces divers agencements. Tout cela, c'est de la forme, et la forme grammaticale est en relation intime avec la pensée. L'auteur va jusqu'à dire que la forme de la pensée et celle de la grammaire sont identiques (p. 159). Mais on peut aussi considérer dans le langage les sons et les bruits que produisent les organes vocaux et qu'entendent les oreilles; cela est en relation beaucoup moins étroite avec la pensée; un mot peut être remplacé par un autre sans grande modification de la pensée elle-même. Les sons, dit l'auteur, sont conventionnels; et la convention dépend de circonstances multiples d'ordres très divers. Les lois par l'effet desquelles, en un moment et en un lieu donnés, la forme du langage résulte de l'état intellectuel de la société et les sons résultent à la fois de cet état intellectuel et de toute sorte d'autres conditions, voilà ce que cherchent la *morphologie statique* et la *phonologie* (statique).

Ensuite viennent les disciplines évolutives dont le tableau est plus compliqué; il y en a quatre. La morphologie et la phonologie, qui prend ici le nom de phonétique, se subdivisent chacune en deux sciences quand on considère le langage non plus au repos, mais dans sa vie, c'est-à-dire dans ses transformations constantes, tantôt brusques et tantôt lentes. Je renonce à résumer les programmes de ces quatre sciences; les linguistes le feront mieux que je ne pourrais le faire. Et je me borne à en indiquer les noms: la morphologie évolutive comprend la *sémantique* et la *syntaxe évolutive*; la phonétique évolutive comprend la *science des inductions phonétiques* et la *phonétique proprement dite*.

L'ouvrage de M. Séchehaye est intitulé Programme et *méthodes* de la linguistique théorique. Une théorie systématique de la méthode s'y trouve, du commencement jusqu'à la fin, à la base des programmes scientifiques. Peut-être est-ce cette théorie qui attirera le plus fortement l'attention. Un mot la résume, un mot bien choisi et très heureux: *l'emboîtement* des disciplines les unes dans les

autres. Elles ne peuvent pas être constituées toutes en même temps d'une manière rigoureuse et vraiment scientifique ; il y a là une succession qui s'impose, un commencement par lequel il faut commencer et un ordre naturel qui doit nécessairement être observé. Dans la première science s'emboîte la seconde, dans la seconde la troisième et ainsi de suite. Je dis que ce mot d'emboîtement est heureux ; en effet, il indique à la fois deux choses, premièrement que chacune des sciences repose sur la précédente sans laquelle elle ne peut pas se constituer, secondement qu'elle a une surface moindre que la précédente dont elle utilise seulement certains éléments, en négligeant ceux dont elle n'a pas besoin.

Mais pourquoi l'exposé de cette théorie si profonde et si juste est-il gâté par des expressions qui laisseraient croire que l'auteur lui-même n'a pas complètement élucidé sa propre pensée ? Dans le chapitre v où il la développe systématiquement, il parle des faits de l'ordre qui emboîte et des faits de l'ordre emboîté. Et pourtant il a, auparavant, distingué fortement les faits des lois et déclaré que les sciences dont il allait s'occuper étaient des sciences de lois. Il semble ici oublier un peu trop cette distinction. En réalité il n'y a d'emboîtement véritable qu'entre les lois ou entre les sciences de lois, c'est-à-dire entre des abstractions. Les faits sont tous concrets ; dans le domaine des faits tout agit sur tout. Un exemple : Dans une salle de cours, après une heure, l'atmosphère est devenue assez différente de ce qu'elle était auparavant. C'est un fait physico-chimique probablement ; il devrait emboîter les faits biologiques et psychologiques. Mais ne voit-on pas que lui-même résulte pour une part de faits biologiques et psychologiques ? Les poitrines humaines et les microbes n'y sont-ils pour rien ? Si c'est de l'Université de Genève qu'il s'agit, cette transformation d'atmosphère ne résulte-t-elle pas aussi de l'œuvre de Jean Calvin, fondateur de l'École genevoise ? Dira-t-on alors que des faits biologiques et psychologiques emboîtent des faits physico-chimiques ? Non. Mais c'est uniquement au rapport entre les diverses sciences de lois que convient le principe de l'emboîtement.

En linguistique théorique, selon notre auteur, l'emboîtement se présente sous deux aspects principaux. Il y a d'abord emboîtement des sciences évolutives dans les sciences statiques. Pour comprendre l'évolution il faut d'abord avoir compris ce qui évolue ; l'intelligence des états doit précéder celle des transformations. Je reviendrai tout

à l'heure sur les formules, insuffisantes selon moi, que M. Séchehaye donne de l'objet des sciences statiques.

En second lieu il y a emboîtement de la phonologie, science des sons, dans la morphologie, science des formes. C'est la science des formes qui peut être constituée la première. M. Séchehaye par cette thèse, à laquelle il attache une grande importance, prend nettement position en faveur du psychologisme contre le naturalisme en linguistique. Max Müller disait que la science du langage est une science naturelle, M. Séchehaye en fait une science psychologique. Pour lui les formes du langage ne font qu'un avec les formes de la pensée; la grammaire, la syntaxe s'expliquent par la nature de l'intelligence et par la volonté qu'ont les hommes d'exprimer leur pensée et de la faire comprendre ; c'est seulement pour expliquer l'élément matériel du langage, les sons, qu'on doit recourir à des facteurs d'un autre ordre, d'un ordre inférieur, à des facteurs aveugles. Je ne doute pas que cette thèse ne soit discutée par les linguistes et je n'oserais pas me prononcer sur elle avant de les avoir entendus, mais je ne dissimulerai pas le plaisir que ce psychologisme a causé à un logicien.

La conclusion pratique de M. Séchehaye, c'est que les linguistes doivent aujourd'hui s'efforcer de créer une morphologie statique vraiment scientifique. Et du problème de la morphologie statique, il donne ces deux définitions : « Comment peut-on, par des symboles de l'ordre articulatoire (dans le cas plus spécial que nous considérons), construire quelque chose dont la suite et la forme correspondent à la suite et à la forme de la pensée ? » p. 142, et p. XII..., « connaître ce qui est possible en fait d'agencements de symboles correspondant à la pensée ». Puisqu'il s'agit là d'un problème actuel et pratique, je me permettrai de hasarder une observation. Ces formules ne me paraissent pas suffisantes ou du moins pas suffisamment claires. J'aime l'idée de possibilité que l'auteur y a mise, mais je regrette l'absence de l'idée de nécessité. Le problème complet de la morphologie statique ne comprend-il pas la question des rapports nécessaires de dépendance entre les symboles choisis ? N'est-ce pas cette science qui doit nous apprendre par exemple que tel système de suffixes est nécessairement lié à tel système de préfixes, selon les circonstances — comme la biologie statique nous apprend que telle constitution des dents est nécessairement liée à telle constitution de l'estomac, selon les circonstances ? Si

c'est la pensée de l'auteur, pourquoi ne l'a-t-il pas énoncée plus clairement?

***

M. Séchehaye a fait une œuvre forte, extrêmement suggestive, et, je le pense, de valeur durable. Le lecteur laïque la trouvera sans doute quelquefois un peu difficile et regrettera que les exemples, très bien choisis, ne soient pas plus nombreux. Ce livre ne doit pas être lu à tête fatiguée; mais pour qui consent un effort, il a l'intelligibilité de ce qui est vraiment pensé. On trouvera d'ailleurs du profit à consulter quelquefois la table des matières, faite avec beaucoup de soin et dont certaines formules sont plus claires que celles du texte lui-même.

ADRIEN NAVILLE.

LA MÉTHODE SOCIOLOGIQUE

APPLIQUÉE A L'ÉTUDE DES FAITS ÉCONOMIQUES

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT[1]

Une recherche scientifique portant sur un objet étroitement déterminé, mettant en œuvre une technique compliquée, n'aboutissant qu'à des résultats limités, peut prendre une importante signification philosophique, si elle éclaire vivement la méthodologie d'une science. C'est le cas du beau travail de M. Simiand; et, pour cette raison, il convient d'y insister dans la *Revue de Synthèse historique*[2]. Nous laisserons aux économistes le soin d'apprécier les éléments nouveaux que la contribution de M. Simiand apporte à la théorie de salaire; et tous, sans doute, à quelque école qu'ils appartiennent, admireront la réunion, chez un même esprit, de la sagacité inventive et d'une prudence critique qui n'est jamais en défaut. Nous voudrions ici appeler seulement l'attention sur les caractères de la méthode employée, qui n'est autre que la méthode sociologique appliquée à l'étude statistique des faits économiques. M. Simiand a d'ailleurs marqué lui-même, avec une parfaite clairvoyance, la

1. F. Simiand, *Le salaire des ouvriers des mines de charbon en France. Contribution à la théorie économique du salaire*, Paris, Publications de la Société nouvelle de Librairie et d'Édition, Cornély, 1907, 520 pp. gr. in-8.

2. Nous avons reçu deux études sur le livre de M. Simiand : l'une de M. J. Chevalier, que nous avons publiée dans le numéro de février, pp. 99-104; l'autre de M. Paul Fauconnet, que nous publions aujourd'hui. Nous avons cru devoir les accueillir toutes les deux, et à cause de la valeur de l'ouvrage, et parce que M. Paul Fauconnet, collaborateur de l'*Année Sociologique* comme M. Simiand, se place dans ces pages à un point de vue exclusivement méthodologique. (*N. de la R.*)

nature et la portée de son propre travail (cf., p. 307 sqq., le résumé critique, à la fin, et la note de la p. 497) [1].

***

La théorie traditionnelle du salaire, idéologique et normative, déduit de la notion de *salaire*, de quelques postulats psychologiques et de quelques constatations non méthodiques de faits apparents, ce que *doit être* nécessairement le salaire. Selon M. Simiand, la science économique est une science inductive : la théorie du salaire ne pourrait être que la synthèse des lois qu'aurait révélées l'analyse de tous les faits typiques de salaire accessibles à l'observation. Mais la procédure expérimentale étant lente et compliquée, l'observateur doit restreindre d'abord le champ d'observation. M. Simiand s'applique à de longues études sur les salaires, en France, au XIXe siècle ; et, de cet ensemble, encore trop vaste, il a détaché un groupe de faits plus étroit, les salaires des ouvriers des mines françaises de charbon, pendant la seconde moitié du XIXe siècle. Qu'il soit légitime d'isoler ainsi un groupe de faits, c'est une question d'espèce ; l'auteur donne ses raisons (p. 1), et les résultats le justifient. Il sait d'ailleurs que ces résultats ne sauraient valoir, avant enquête, comme une théorie générale du salaire, et il réserve soigneusement la place aux rectifications qu'apporteront de nouvelles recherches (p. 1). Mais il marque en même temps la fécondité de la recherche vraiment scientifique : l'analyse minutieuse d'un groupe restreint de faits révèle des lois dont on peut soupçonner la généralité ; l'étude patiente du salaire des mineurs est une contribution à la théorie générale du salaire (cf. p. 290 sqq., p. 307 sqq. et tout le résumé critique).

L'établissement des faits, que peut seule atteindre, à travers les témoignages, une observation indirecte, réclame tout un ensemble de précautions critiques. M. Simiand soumet toujours les documents statistiques dont il fait usage à une critique minutieuse, pour

1. A la rigueur, le lecteur pourra se contenter d'étudier les pages 23 à 48, 95 à 104, 179 à 186, tout le chapitre IV, mais plus particulièrement les pages 290 à 307. — M. Simiand a déjà publié des travaux qui se rattachent étroitement à celui que nous analysons : *Essai sur le prix du charbon en France et au XIXe siècle*, dans l'*Année Sociologique*, tome V, 1902 ; *La Causalité en histoire*, dans le *Bull. de la Soc. fr. de philos.*, Paris, 1906. Il est depuis dix ans le collaborateur de M. Durkheim à l'*Année Sociologique*, pour la section *Sociologie économique*.

déterminer quelle confiance on peut avoir en eux ; il procède ici à la manière d'un historien. Mais il fait davantage et prend contre lui-même, en vue des inductions qu'il prépare, des précautions auxquelles le pur historien ne songe ordinairement pas. Il faudrait entrer dans le détail de l'ouvrage pour donner à cette remarque toute sa valeur. Nous signalerons seulement trois choses. D'abord l'auteur s'ingénie à prendre des mesures qui lui rendent impossible l'usage tendancieux que, souvent à leur insu, les statisticiens peuvent faire des chiffres (cf. p. 17, p. 42, p. 389, et la note de la p. 497). En second lieu il définit avec soin les notions dont il fait usage et le rapport de ces notions avec les données numériques dont il dispose (cf. toute la fin du ch. I), et il s'efforce sans cesse d'éviter les sophismes auxquels donne lieu, si communément, le maniement de concepts insuffisamment définis. Enfin il détermine méthodiquement dans quelle mesure les données statistiques sont propres à rentrer dans telle espèce de raisonnement, quelles données sont comparables et quelles ne le sont pas, comment certaines comparaisons, légitimes et instructives sous un certain rapport, sont indues à d'autres égards (cf. passim et, par exemple, pp. 51, 113, 382, 395, 412). M. Simiand a fait principalement usage d'un document dont la critique établit la valeur exceptionnelle (ch. I) : c'est la *Statistique de l'Industrie minérale*, publiée par le Ministère des Travaux publics Elle fournit directement certains chiffres, elle permet à l'auteur d'en calculer d'autres : le tout est rassemblé dans des tableaux et dans des graphiques dont la construction a des mérites techniques sur lesquels il n'y a pas lieu d'insister ici [1]. (Ch. I, *Les notions et les sources.*)

Les faits enregistrés avec critique sont la matière sur laquelle s'exerce l'analyse inductive, que guide l'hypothèse. A travers les variations complexes du salaire, du prix, etc., M. Simiand démêle un cycle de relations qui se reproduit plusieurs fois au cours de la

1. Il faut étudier ces tableaux dans le détail pour juger à sa valeur le travail que coûte à l'auteur l'élaboration des matériaux que fournit la *Statistique*. La *Statistique minérale* indique : la production totale des combustibles minéraux par année (P) ; la somme totale payée en salaires aux ouvriers dans l'année (S) ; le nombre total de journées de travail de l'année (J) ; le prix de la tonne sur le carreau (v). Elle permet de calculer le coût de la main-d'œuvre par tonne $\left(q = \frac{S}{P}\right)$; le salaire par jour $= \left(\frac{S}{J}\right)$; la production par journée d'ouvrier $= \left(\frac{P}{J}\right)$; la valeur de la production par journée d'ouvrier $= \left(\frac{P}{J} \times v\right)$.

période étudiée. Nous donnons seulement ici les résultats de l'analyse; sous cette forme sommaire, il est d'ailleurs difficile que leur signification et leur portée apparaissent nettement. Le cycle des phénomènes qui se répètent régulièrement est le suivant : « *Hausse du coût de la main-d'œuvre par tonne et hausse du salaire par jour, corrélative à la hausse du prix du produit et relativement moindre (surtout la seconde), avec baisse de la production par journée, d'une part, et, d'autre part, après et avec la baisse du prix, baisse du coût de la main-d'œuvre par tonne, mais consolidation ou baisse beaucoup moindre du salaire par jour, par une hausse de la production journalière* » (p. 179). « *Dans toutes ces variations et à travers ces divers mouvements, il y a une constance, et cette constance les résume et les exprime tout ensemble,... c'est le rapport du salaire journalier à la valeur de la production par journée d'ouvrier. En d'autres termes, la part prise par le salaire sur la valeur produite correspondante ne dépasse pas un taux sensiblement constant* » (pp. 185-186). Quant aux variations du prix du produit, on établit qu'elles jouent, dans le cycle de relations étudiées, le rôle de phénomène initial et qu'elles dépendent de causes extérieures à cet ensemble de relations. (Ch. II, *Analyse des données.*)

A défaut d'expérimentation proprement dite, il est possible de contrôler la loi obtenue par les faits mêmes desquels on l'a tirée. Il suffit pour cela de reprendre ces faits en les groupant et en les abordant autrement. C'est ce que permet l'*Analyse des données* (ch. III), non plus pour l'ensemble de la France, mais pour les trois grands bassins du Nord, du Pas-de-Calais et de la Loire, pris individuellement. Chacun de ces bassins diffère des autres sous plusieurs rapports; chacun diffère aussi des houillères françaises considérées comme un tout. Si donc les résultats de la première analyse résistent à la confrontation des données nouvelles, ils auront subi l'épreuve de trois expériences différentielles. Au cours de cette confrontation, des résultats complémentaires viennent s'ajouter aux précédents : pénètrant davantage dans le détail des faits, l'analyse arrive à des formules plus précises ; les particularités, propres à chacune des unités économiques qu'est un bassin, sont distinguées. Et surtout certaines exceptions, qui semblaient irréductibles à la loi, apparaissent comme liées à des conditions elles aussi exceptionnelles. Et cette interprétation des anomalies et des obscurités

ôte toute apparence de contingence aux accidents auxquels la loi ne semblait pas pouvoir s'appliquer.

Les relations empiriques une fois découvertes, il faut les rendre intelligibles, en donner une explication par les causes (Ch. IV, *Interprétation des résultats*). M. Simiand établit progressivement : que ces causes ne peuvent être qu'une action humaine, que cette action n'est ni arbitraire ni contingente, enfin qu'elle ne peut être déterminée *a priori*, déduite, comme le voudrait l'économie traditionnelle, de quelques postulats psychologiques. Il faut se laisser conduire par les faits à la conception d'une action humaine telle qu'elle puisse, et puisse seule, déterminer les faits, dans toute la complexité où ils nous sont connus. Et les précautions prises ici, pour rapporter les faits aux causes supposées, ne sont pas moindres que celles qui empêchaient l'analyse inductive de s'égarer : notamment l'étude des exceptions et l'étude des bassins pris un à un vient ici encore contrôler la déduction générale. — Pour les phénomènes de la hausse (hausse du salaire, diminution de la production par journée de travail ouvrier), l'explication causale se résume dans les formules suivantes : *la hausse des salaires paraît procéder d'une tendance ouvrière à l'augmentation du salaire, tendance qui « obtient une satisfaction, lorsque et dans la limite où la tendance patronale à ne pas laisser s'élever le rapport du salaire à la valeur produite et même à ne pas laisser le salaire, si le prix monte, croître autant que croît la valeur produite, se trouve obtenir elle-même, malgré la hausse du salaire, une entière satisfaction* » (p. 202) ; *la réduction concomitante de la production moyenne par journée paraît procéder « d'une part d'une tendance ouvrière à diminuer l'effort, qui, à partir d'un certain accroissement du gain journalier, contrebalance la tendance à l'élévation du salaire par jour, et, d'autre part, d'une tendance patronale à ne pas développer ou même à restreindre l'effort, qui se manifeste si la tendance à ne pas augmenter et même à diminuer le rapport du coût de la main-d'œuvre au prix se trouve par ailleurs être en même temps satisfaite* » (p. 221). — Pour les phénomènes de la baisse (maintien, après baisse faible, du salaire moyen journalier, baisse du coût de la main-d'œuvre par tonne, mais hausse de la production moyenne par journée, et stabilisation du rapport du coût de la main-d'œuvre au prix ou du salaire à la valeur produite), les causes assignées sont : « *une tendance patronale qui est tendance, d'abord, à ne pas laisser*

monter au-dessus de son niveau antérieur le rapport du coût de la main-d'œuvre au prix, puis à l'y maintenir, si le second terme en baisse toujours, par une pression active sur le premier terme ; — une tendance ouvrière, qui est tendance à conserver le taux de salaire atteint, subsidiairement à conserver du moins le même salaire journalier : cette tendance est, d'une part, capable, lorsque le taux du salaire baisse, d'obtenir (en dépit de la tendance ouvrière à ne pas augmenter l'effort) un accroissement de l'effort ouvrier qui s'emploie à maintenir le salaire journalier constant, et elle est assez forte, d'autre part, dans sa résistance à l'abaissement direct ou indirect de l'unité de salaire pour susciter (malgré la tendance patronale à ne pas augmenter l'effort) un développement d'initiative patronale qui, par une meilleure organisation et utilisation du travail et surtout par l'augmentation du machinisme et le perfectionnement de l'outillage, s'emploie à réduire le coût relatif de la main-d'œuvre en dehors d'une réduction du taux du salaire » (p. 271).

La *théorie* que nous venons de résumer est la partie la plus caractéristique du travail de M. Simiand. Dans l'*Analyse des données*, il fait de l'économie inductive telle que pourrait la concevoir un économiste historien. Mais l'*interprétation* du chapitre IV est une œuvre proprement sociologique : et cela en un double sens. D'abord elle nous fait apercevoir l'action humaine s'exerçant dans des cadres définis qui sont des *institutions*, institutions qui appartiennent elles-mêmes au système économique dans lequel nous vivons. Salaire ouvrier, bénéfice patronal, direction économique de la production, conditions du marché, prix, machinisme, etc., autant d'institutions, soit économiques soit technologiques, dans la vie desquelles l'étude des variations du salaire nous fait pénétrer. Et sans doute la physiologie de ces institutions ne nous apprend pas pourquoi elles sont ce qu'elles sont; mais elle nous apprend comment elles fonctionnent. Bref, des deux formes que peut prendre une étude sociologique, nous avons ici l'une, — l'autre étant l'étude historique de la genèse des institutions, qui n'intervient pas dans l'ouvrage dont nous parlons. — Et le travail de notre auteur est sociologique encore sous un autre rapport. Cette activité humaine qui s'exerce dans le cadre des institutions, ce n'est pas celle de l'individu humain des moralistes, partout identique à lui-même, ou de l'*homo economicus;* c'est l'activité de *collectivités* qui ont leur manière propre de sentir, de

penser, de vouloir. Les lois proposées par M. Simiand sont les lois suivant lesquelles se produisent les phénomènes dont la conscience des groupes sociaux, que forment le patronat minier, les salariés miniers, est le théâtre. Et il s'en faut que ces lois soient banales et ne nous apprennent rien que l'introspection individuelle ne nous apprendrait à moindres frais. Les formules données ci-dessus n'en font que bien imparfaitement apparaître la signification ; nous ne pouvons que renvoyer le lecteur au commentaire qu'en donne lui-même M. Simiand dans des pages que nous ne réussirions pas à résumer (p. 290-318. Cf. aussi tout le ch. v, en particulier les § 5 et 6).

La sociologie économique, comparée à l'économie traditionnelle, semble rester indifférente aux problèmes de la pratique. Mais si, en tant que science, elle s'efforce en effet uniquement de connaître la réalité économique, elle permet, comme toute science, des prévisions et des applications dont la sûreté est proportionnelle à la rigueur et à la certitude des lois découvertes. M. Simiand montre dans son chapitre v (*Explications et perspectives*) tout ce qu'apporte pour guider l'action une œuvre spéculative comme la sienne. Elle permet par exemple de comprendre la nature exacte et l'origine de certains conflits permanents entre ouvriers et patrons, conflits relatifs à la durée du travail journalier, au mode d'établissement du salaire, et d'apercevoir, sous les raisons que les intéressés donnent eux-mêmes de leur attitude, les raisons *vraies*, celles qu'il faut connaître pour pouvoir intervenir efficacement s'il y a lieu (p. 320-346). Elle permet de résoudre objectivement la question tant débattue de la cause et du rôle des grèves, du rôle des associations professionnelles (p. 346-371). Bref elle nous fournit sur la société dans laquelle nous vivons des renseignements qui intéressent immédiatement la politique. Quant aux prévisions et aux applications proprement dites (p. 444-486), les formules auxquelles aboutit M. Simiand sont si complexes que nous n'essaierons pas de les résumer ici, pour les mêmes raisons qui nous ont interdit d'exposer, dans le détail, la théorie explicative du chapitre iv : mais nous y renvoyons le lecteur qui voudrait, sur un exemple d'ailleurs étroitement limité, comprendre exactement comment la sociologie croit pouvoir éclairer l'action.

PAUL FAUCONNET.

REVUES GÉNÉRALES

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

LES COLONIES FRANÇAISES

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Bien qu'ils aient eu toujours des colonies, l'histoire de la colonisation intéresse moins les Français qu'elle ne fait, je ne dirai pas les Anglais, mais les Allemands et les Belges. Raynal a suffi à nos pères : il paraît qu'il suffit encore à nos contemporains. Nous avons possédé au XVIIIe siècle un empire colonial qui donnait mieux que des espérances : nous gémissons volontiers sur sa ruine, mais son histoire est la partie de l'histoire nationale que nous cultivons le moins.

L'antiquité grecque et romaine est étudiée passionnément par des chercheurs qui, à défaut de textes nouveaux, éclairent les vieux récits par les découvertes de l'archéologie. L'Égypte, l'Assyrie, la Chaldée, la Perse livrent leurs secrets millénaires aux missions que les gouvernements ne se lassent pas de subventionner et qui suscitent toujours l'intelligente curiosité du public. Le moyen âge est connu dans ses grands traits, mais nos universités ne semblent point fatiguées d'y creuser leur sillon. La France moderne et, plus récemment, la France révolutionnaire ont inspiré des travaux

originaux. Richelieu, Louis XIV, Louis XV, les faits militaires et diplomatiques, les institutions et les mœurs, tout a été repris en sous-œuvre, dans les trente dernières années du XIXe siècle : on commence d'appliquer à ces époques les procédés patients et précis des travailleurs contemporains. Mais à ce livre immense il y a faute d'un chapitre ; dans cet ample domaine il y a un coin qui n'attire personne, un champ aride où rien ne semble venir à bien : les colonies sont abandonnées par les historiens comme elles le furent par les politiques de France.

Leur histoire sans doute n'a pas, comme celle de la Grèce et de Rome, pour nos esprits imbus de la culture classique, le charme de l'antiquité éternellement jeune ; elle n'est pas, comme celle du Moyen Age, l'objet pour ainsi dire obligatoire d'une élite de spécialistes formés à l'École des Chartes ; les Allemands ne nous ont pas encore donné beaucoup à imiter dans cette partie de la science, comme ils l'ont fait pour nos communes origines franques. Du XVIe siècle à la fin du XVIIIe, les grandes questions de la politique extérieure, l'histoire administrative et sociale ont attiré l'attention des savants au gré des habitudes ou des préférences de l'esprit français. Les guerres coloniales ont semblé n'avoir pas plus d'importance que les colonies qui en étaient l'enjeu. Qu'étaient-elles au prix des guerres continentales ? Hors quelques noms qui sont sortis de l'ombre, Dupleix, La Bourdonnais, Montcalm, Lally-Tollendal, les colonies paraissent ne rien fournir aux écrivains qui ne voient dans l'histoire que les combinaisons des diplomates et la stratégie des chefs d'armée. Comment d'ailleurs un peuple de petits propriétaires, attaché au sol, à qui ses guides naturels, philosophes, économistes, hommes d'État, auraient au besoin appris à mépriser les colonies, habitué par eux à préférer une bicoque du Hainaut aux arpents de neige du Canada, aurait-il pu se soucier des pays jadis perdus dont il savait à peine les noms ? L'histoire n'attire que si elle réveille ou flatte une passion ; voilà pourquoi sont populaires les études napoléoniennes. Et pourtant, nous avons aujourd'hui restauré un empire colonial : par une sorte de loi naturelle, une curiosité s'éveillera sans doute dans notre pays pour le lointain passé de notre colonisation ; ses annales seront pour nous comme elles le sont déjà pour les Américains et les Canadiens une part indivisible de l'histoire nationale, un patrimoine de gloires, une tradition d'expériences, de leçons à recueillir et à méditer.

Ainsi l'Algérie a déjà sa littérature ; mais en fait, nos anciennes colonies, ces fleurons d'une couronne royale tombés un à un, n'ont pas encore trouvé chez nous la piété que méritaient ces vivants témoignages de notre expansion dans le monde. Alors que le Canada a rencontré des historiens dans ses modernes habitants, Anglais d'origine ou descendants des colons de Louis XIV, nous n'avons pas su en assurer aux Antilles, à la Louisiane, à l'Inde dont la vie passée est ensevelie dans nos archives comme celle des Ramsès dans le mystère de leurs tombes.

A peine depuis quelques années a-t-on commencé d'explorer les dépôts de Paris sans lesquels rien de complet ne peut être écrit sur ces sujets. Il y a certes quelques raisons à cette négligence ; aussi, avant d'exposer l'état présent de la science, en ce qui touche nos colonies sous l'ancien régime, il convient de dire où se trouvent confinés les documents, quelles mesures préalables il faudrait prendre afin de les rendre accessibles.

I

Comment en effet une science peut-elle progresser si les archives qui en sont la base nécessaire, restent presque inabordables ? D'autre part, les œuvres déjà tentées ne valent qu'en raison des recherches que leurs auteurs ont eu la patience d'y faire ; par suite, un auteur est déjà jugé quand on peut apprécier ce qu'il aurait pu voir et qu'il n'a pas vu. Disons donc d'abord l'état des sources : « Sans parler, a écrit M. Henri Froidevaux, un des hommes qui connaissent le mieux les archives coloniales [1], sans parler du peu d'importance qu'occupe dans l'enseignement supérieur l'étude de l'histoire des peuples d'outremer, ne convient-il pas de signaler comme susceptible d'expliquer ce regrettable état de choses, la rareté des publications documentaires relatives à nos colonies, soit anciennes, soit contemporaines? En dehors des collections juridiques du XVIIIe siècle dont la plus célèbre est celle de Moreau de Saint-Méry, quels recueils de textes pouvons-nous citer ? Celui de Pierre Margry et ceux qui ont été publiés par les soins du gouverne-

1. *Questions diplomatiques et coloniales*, 16 juin 1905.

ment du Canada sur la Nouvelle-France, les ouvrages de M. Plantet, la collection dont le Comité de Madagascar a tout récemment commencé la publication, enfin celle dont, sous les auspices du Comité du Maroc, le comte Henri de Castries vient de faire paraître le premier fascicule. Mais nous n'avons en définitive rien d'équivalent aux importantes publications de textes faites depuis si longtemps par les historiens espagnols, ni à certains recueils anglais tels que celui des lettres reçues par la Compagnie des Indes orientales, entre 1602 et 1617 ; et où est en France l'équivalent de la célèbre Hakluyt Society ? »

Il est bien difficile aux particuliers d'entreprendre de telles publications. Elles sont coûteuses et nécessitent un travail très ardu qui ne peut être accompli que par des archivistes de profession. Les historiens qui s'y efforcent ne peuvent pas toujours s'orienter dans le labyrinthe inextricable dont les gardiens eux-mêmes n'ont jamais songé à dégager les avenues. Ce qu'on a pu dire longtemps des archives de la marine, on peut le dire aujourd'hui encore des archives du Ministère des Colonies. Ainsi l'indifférence des pouvoirs publics rend inutilisable la plus grande partie des documents qui concernent l'histoire de notre ancienne grandeur.

C'est surtout à Paris qu'ils se trouvent rassemblés ; mais il existe ailleurs des fonds précieux dont quelques-uns figurent aux inventaires déjà publiés ; beaucoup d'autres ne sont connus que des bibliothécaires qui en ont la garde. Ainsi, par exemple, à la Préfecture de Seine-et-Oise, la série E (*Papiers d'émigrés*) renferme une grande partie de la correspondance de Dupleix ; à Grenoble, M. Paul Masson a retrouvé les registres de la Compagnie Marseillaise du Corail ; à Lorient, dans les greniers de l'Amirauté subsistent encore, par miracle, des débris considérables des archives de la Compagnie des Indes. Il n'est pas jusqu'à certaines colonies où l'on ne trouve des documents d'autant plus précieux qu'ils sont désormais les seuls témoins du passé. Les archives de la Compagnie des Indes ont été en grande partie détruites dans l'incendie du Palais de justice en 1871 : ce qui en subsiste au Pavillon de Flore concerne surtout l'administration et la correspondance ; mais les *registres de délibérations* et toute la *comptabilité* transférée au Palais en raison de la liquidation de la Compagnie ont disparu. Or, les colonies gardaient le double de leurs comptes et des délibérations

de leurs conseils. Ces pièces aujourd'hui uniques, sauf exception, existaient encore à Pondichéry en 1845, date à laquelle M. Ariel en fit des extraits considérables qui sont présentement au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. On peut juger de l'intérêt que présentent de tels registres. Ils avaient été, en exécution de l'édit de 1776, dûment emballés et embarqués pour la France. Par quelle raison d'ordre administratif ou maritime, furent-ils débarqués à l'île de France, on l'ignore, mais il est certain qu'en 1787 le ministre prescrivit de les renvoyer à Pondichéry. Espérons qu'ils résistent encore à l'action du climat et des insectes. De même, il se perd actuellement au Sénégal des originaux précieux que l'on regrettera vainement quand on écrira l'histoire de l'Afrique occidentale.

Outre les archives de la Compagnie des Indes Orientales, nous avons à Paris celles de nos colonies depuis la date où Colbert commença à s'en occuper, c'est-à-dire à peu près depuis 1664. Elles ne sont pas réunies, comme on pourrait le croire, dans les dépôts qui ont été démembrés à diverses époques du département de la Marine. Un certain nombre de pièces se trouvent dans les séries des mémoires et documents du Ministère des Affaires étrangères où elles sont venues par suite d'achats, comme les papiers du cardinal de Richelieu acquis de la succession de la duchesse d'Aiguillon, ou parce qu'elles servaient d'annexes à des notes diplomatiques.

Les archives de la Marine ne contiennent plus de documents relatifs aux Colonies sous l'ancien régime. Les pièces intéressant l'histoire sont aux Archives nationales où l'on peut les consulter librement et l'inventaire sommaire de M. Didier Neuville permet d'y faire facilement des recherches.

Le dépôt du service hydrographique de la Marine ne devrait comporter que des documents cartographiques ou nautiques, d'autant qu'un triage, exécuté en 1867 par P. Margry, en a enlevé un grand nombre de pièces ayant un caractère historique. Néanmoins il y subsiste encore dans la série intitulée *Cartons*, bien qu'elle comprenne aussi des registres, un grand nombre de mémoires et de rapports émanant d'officiers ou d'ingénieurs qui présentent souvent un intérêt sans relation apparente avec l'hydrographie; par exemple, des correspondances sur les guerres de l'Inde au temps de Dupleix. Les *Portefeuilles* du même dépôt contiennent des cartes de nos diverses colonies. Il existe de ces diverses séries

un inventaire manuscrit qui ne peut être consulté que sur place.

Mais le fonds de beaucoup le plus considérable est celui des Archives du Ministère des Colonies qui comprend pour l'époque antérieure à 1789 un peu plus de cinq mille registres ou cartons (4779 registres et 257 cartons).

Au Pavillon de Flore, directement sous les plombs, sur des rayons qui s'allongent à perte de vue, mais dont les détours incertains ne sont accessibles souvent qu'aux douteuses lueurs d'une lanterne, dort l'histoire de nos colonies, la vie trois fois séculaire de la France d'outre-mer, les fastes de l'expansion de notre race dans le monde. Après les *Actes du pouvoir souverain* (série A) et les *Lettres envoyées* (série B) viennent les *Lettres reçues*, l'énorme *Correspondance générale* (C^1 à C^{14}) qui est classée par colonies, la série D relative aux *Troupes*, la série F *Services divers* qui renferme des renseignements fort importants, les séries E *Dossiers du personnel*, G *Etat-Civil*, *Notariats et Greffes* qui, en principe, ne sont pas communiquées.

Malheureusement, de ce riche dépôt il n'existe pas d'inventaire. On n'a d'autres ressources qu'un rapport de la Commission supérieure des Archives de la Marine indiquant un cadre de classement. En 1884, M. J. Guët, archiviste du Dépôt, établit de sa main un registre de récolement pour les documents antérieurs à la Révolution. Cet exemplaire unique, aujourd'hui solidement relié, n'est communiqué que rarement. Il ne donne d'ailleurs d'autres renseignements sur le contenu des registres que leur classement et les dates extrêmes entre lesquelles s'espacent les pièces qu'ils recèlent. Pour le Canada, la Louisiane et l'Ile Royale on a les inventaires compris aux Rapports de MM. Marmette et Edouard Richard chargés de mission par le Gouvernement canadien. Pour les autres séries on a les quelques renseignements donnés par les écrivains récents qui se sont occupés de questions coloniales ; mais cela est épars et insuffisant.

« La première chose à faire, écrit Henri Liber[1], ce serait donc de mettre de l'ordre dans ce chaos, de dresser un inventaire détaillé, méthodique et pour tout dire, scientifique des richesses que renferment les Archives..... Il ne serait que temps de se mettre à l'œuvre, si on ne veut pas être débordé par l'abondance des maté-

1. *Dépêche coloniale*, 7 mars 1908.

riaux à cataloguer. [Le ministre pourrait] se dessaisir au profit des Archives Nationales de toute la partie de cette documentation antérieure à 1789..... Tout ce passé ne relève plus que de l'histoire ; ce sont les historiens surtout qui doivent être mis à même de le consulter. Les Archives nationales sont donc tout indiquées pour le recueillir. Je ne crois pas faire injure au personnel chargé du service des Archives au Ministère des Colonies en constatant que rien, dans son éducation, ne l'a préparé à ce travail qui réclame des connaissances techniques. Ces connaissances, ce n'est pas dans les bureaux du Ministère, ce n'est pas à l'Ecole Coloniale qu'elles s'acquièrent : c'est à l'Ecole des Chartes..... A côté du personnel, les règlements qui régissent le service des Archives appellent également une réforme. Il faudrait rompre résolument avec les prohibitions surannées et quelque peu puériles qui s'opposent à la communication de certains documents. Croirait-on qu'il faut une autorisation spéciale — et rarement obtenue — pour être admis à consulter les registres de l'Etat-Civil de nos anciennes Colonies, disons pour l'année 1700?..... Les travailleurs réclament encore autre chose : à quatre, ils remplissent la salle qui leur est affectée et les places disponibles autour de la table commune qui sert à leur usage..... Ils voudraient qu'on mît à leur disposition une pièce plus spacieuse avec des tables assez larges pour leur permettre de manier et de compulser les volumineux dossiers qui sont leurs instruments de travail. Ils voudraient aussi que cette pièce ne fût pas un lieu de passage, traversé par des allées et venues perpétuelles..... Est-ce tout? Non, pas encore..... Actuellement, les Archives des Colonies sont ouvertes de dix heures à midi et de deux heures et demie à cinq heures. Cette interruption de deux heures et demie constitue pour des hommes qui ont entrepris des recherches à travers des documents une gêne dont ceux-là seuls peuvent se faire une idée qui ont eu l'occasion de se livrer à ce genre de besogne. Ne serait-il pas possible d'épargner cet ennui à nos travailleurs et de leur assurer la continuité paisible des longues séances de travail, comme cela se pratique dans toutes les bibliothèques. »

Qui est Henri Liber? Signe-t-il de son nom ou d'un pseudonyme? Je l'ignore ; mais il n'y a pas un mot qui ne soit véridique et juste dans cet article que j'ai voulu citer, pour montrer que la situation qu'il dépeint n'émeut pas seulement les historiens. Tant que les

réformes bien modestes qu'il demande n'auront pas été faites, tant qu'un inventaire sommaire n'aura pas été établi par un archiviste de profession, les travaux d'histoire coloniale ne seront abordés que par de rares travailleurs; quand une œuvre doit être composée presque à l'aveugle, puisqu'il faut compulser chaque registre pour savoir ce qu'il contient, une pareille tâche rebute bien des gens; on ne se résigne pas toujours à peiner dix ans sur le même livre, sans qu'on soit assuré de l'avoir fait meilleur, puisque la plus grande partie de ce temps est consumée en vaines recherches. C'est à cela qu'est imputable, à mon sens, la stérilité de l'histoire coloniale en France. Les inventaires et les publications de documents font naître les historiens. Nous en avons un exemple au Canada où l'on a su compléter les Archives civiles, restées là-bas après le traité de Paris, à l'aide de copies prises en France dès le commencement du XIXe siècle. On a travaillé bien ou mal, qu'importe; mais les premiers travaux ont éveillé la curiosité et suscité des historiens.

II

On ne peut certes assez louer le souci intelligent que le gouvernement anglais et plus tard celui du *Dominion* ont eu de rassembler et de faire connaître les sources de l'histoire canadienne. La comparaison n'est pas à notre honneur. La richesse de la littérature historique canadienne contraste avec la pauvreté de la nôtre sur les mêmes sujets.

Dès 1803, le gouvernement anglais fit publier la Collection des *Édits, Ordonnances royaux, Déclarations et Arrêts du Conseil d'État du Roi concernant le Canada* (2 vol., Québec, 1803-1806), rééditée avec quelque développement, mais encore incomplète en trois volumes (1854-1856). Il faut citer aussi, bien que faite sans critique, la *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la nouvelle France recueillis aux Archives de la province de Québec ou copiés à l'étranger* (4 vol., Québec, 1883-85). Beaucoup de pièces portant sur les relations avec les colonies anglaises devaient être comprises dans le 9e volume de : *Documents relating to the Colonial History of New-York* [ed. O'Callaghan and Fernow (New-York, 1853-1883)].

On les fit copier sur les manuscrits de Brodhead avant l'impression. En 1852, la législature du Canada fit imprimer un volume contenant en anglais et en français les *Edits, ordonnances, déclarations et arrêts relatifs à la tenure seigneuriale*. De 1885 à 1891, fut publiée la série des *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la nouvelle France* (6 vol., Québec, 1885-91).

J.-F. Perrault avait donné, dès 1824, des *Extraits ou Précédents tirés des registres de la Prévoté de Québec*. L'histoire économique du Canada profita des graves dissentiments que provoqua dans le pays l'abolition du régime seigneurial. De 1852 à 1854 parut une publication très importante intitulée *Pièces et Documents relatifs à la tenure seigneuriale* (2 vol., Québec). Le second volume contient les titres de plus de trois cents seigneuries.

Les édits de concession ont été imprimés à part sous le titre de *Brevets de Ratification* (Québec, 1853). Les Actes de Foi et Hommage sont aux Archives d'Ottawa. Des extraits en ont été publiés dans le *Rapport sur les Archives du Canada* pour les années 1883 et 1885.

On peut suivre facilement les progrès de la colonisation grâce à l'ouvrage de Johnson : *Summary of the Censuses of Canada* 1665-1871 (Québec, 1876) et aux *Cadastres abrégés* des Seigneuries des divers Districts publiés en 1863.

Après avoir classé et publié ce qu'ils avaient conservé chez eux, les Canadiens se sont proposé de compléter leurs archives en faisant analyser les documents contenus dans les dépôts de France, et en faisant copier les plus importants. H. Harrisse, dans la préface de son livre : *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle France et des pays adjacents* (P. 1872), où il donne l'indication des sources de l'histoire de l'ancien Canada et des dépôts de Paris où l'on trouve des documents sur le sujet, raconte que le Gouvernement français refusa, en 1835 et en 1838, l'accès de ses archives à un agent de la Société historique de Québec ; mais le général Cass, ministre des États-Unis, obtint en 1842, la permission d'y faire des copies pour l'état de Michigan. Dix ans après, le Canada eut son tour. Ce fut Pierre Margry qui présida à ce premier travail ; il y eut ensuite une interruption de trente années ; enfin l'intérêt des études historiques fit désirer qu'on reprît l'œuvre ; M. Edouard Richard l'explique très nettement dans son rapport de 1899 à M. Douglas Brymner, chef des Archives du Canada :

« Deux ou trois siècles comptent peu dans l'existence d'un peuple au point de vue de son développement, et particulièrement les siècles qui ont été témoins de son éclosion et de son enfance. Ces Archives, qui relatent minutieusement cette enfance et les péripéties de son existence, sont pourtant ce qui intéressera le plus vivement le grand peuple que nous serons... Quels regrets ! et je pourrais peut-être dire quels reproches ne seraient pas exprimés par les générations futures, si un sinistre les privait de cette précieuse collection, alors qu'ils pourraient nous accuser d'avoir apporté trop de lenteur à cette transcription. Voici comment s'exprimait M. Marmette dans son dernier rapport : Pénétré plus que jamais de l'importance majeure qu'offre la nombreuse collection des Archives coloniales qui ont trait au Canada, je me permettrai, en terminant, M. le Ministre, d'attirer votre attention sur l'urgence de nous en procurer au plus tôt la copie. Il y a quelques semaines à peine, le feu prenait au Ministère de la Marine et menaçait de détruire l'immense collection des Archives coloniales de France. N'est-il pas permis de trembler, quand on songe à la perte possible, par suite du premier accident venu, de la collection considérable de manuscrits qui forme à elle seule la source la plus abondante de l'histoire originaire du Canada ? » Ces considérations ne nous émeuvent guère en France : il en est autrement ailleurs.

Le Gouvernement canadien envoya d'abord en France M. J. Marmette, qui, dans ses rapports de 1883 à 1887, a signalé les diverses séries de documents qu'il a consultées. Il a analysé lui-même et fait copier en partie les 160 volumes de la Corr. Gle du Canada, celle de l'Acadie, de l'île Royale et de l'île Saint-Jean. M. Ed. Richard, qui reprit en 1897 l'œuvre interrompue, a fait l'analyse de 17 volumes de la collection Moreau de Saint-Mery, des 12 volumes de la correspondance de l'intendant Naudot, des 3 volumes sur les missions religieuses au Canada, des 6 volumes de l'État civil de l'île Royale et de l'île Saint-Jean, et de 42 des 117 volumes de la série B (Ordres du Roi-Lettres envoyées).

Depuis, on a copié la série C 13 Correspondance de la Louisiane. L'ensemble des copies exécutées pour le Gouvernement canadien, aux Archives de France, forme un fonds de 250 volumes, grand in-folio, manuscrits, aux Archives du Dominion, à Ottawa.

Cela méritait d'être cité en exemple.

Il ne peut être question de faire ici la bibliographie de l'histoire

canadienne. On trouvera des notices sur les historiens canadiens dans la *Bibliotheca canadensis*, de Morgan ; l'on consultera avec fruit les appendices critiques qui suivent les chapitres consacrés au Canada, à l'Acadie et à la Louisiane, dans l'*History of America*, de J. Winsor (T. IV et V), la *Bibliotheca americana nova* de Rich, la *Bibliotheca americana* de G. Smith (Londres, 1874), et surtout l'*Essai de Bibliographie canadienne* de Philéas Gagnon, et l'*Inventaire chronologique*... de M. Dionne (3 v., 1904-7).

Entre les auteurs d'histoires générales au XIXe siècle, l'homme que les Canadiens considèrent comme leur historien national est François-Xavier Garneau, dont l'*Histoire du Canada* a été publiée de 1845 à 1848. Elle s'arrêtait à 1792. D'autres éditions complétées ont suivi ; la quatrième et dernière a été donnée en 1882 par le fils de l'auteur, M. Alfred Garneau (Montréal, 4 vol.).

L'abbé Ferland préluda par la publication de ses : *Notes sur les Registres de N.-D. de Québec* (1854) à son principal ouvrage, le *Cours d'histoire du Canada* qu'il professa à l'Université Laval et qui parut en 1861 (1er vol.) et en 1865 (2e vol.) achevé par l'abbé Laverdière.

L'abbé Ferland a eu connaissance de documents du plus grand intérêt rassemblés par lui en Europe et en Amérique, et il a su en faire passer la substance dans son texte. On doit regretter l'absence de références. L'auteur n'indique que d'une façon très générale les sources qu'il a employées.

L'*Histoire de la Colonie française au Canada* de l'abbé Faillon, prêtre de Saint-Sulpice, était conçue sur un très vaste plan. Il avait publié de 1852 à 1860 la *Vie de la sœur Bourgeoys*, fondatrice de la Congrégation de N. D. de Villemarie à Montréal, la *Vie de Mme d'Youville*, fondatrice des sœurs de la Charité de Montréal, la *Vie de M. Olier, fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice et de la Colonie de Montréal*, la *Vie de Mlle Mance*, la *Vie de Mlle Le Ber*. Il avait eu à sa disposition les Archives du Séminaire de Saint-Sulpice, premier seigneur de Montréal ; il avait passé à trois reprises plusieurs années au Canada pour y rechercher des documents nouveaux ; il avait travaillé dans les Archives de la Propagande à Rome et dans les dépôts de Paris. Quand il entreprit d'écrire l'histoire de Montréal, il était donc en possession des renseignements les plus précis et les plus complets. L'œuvre n'a été menée que jusqu'au 3e volume, et n'atteint que la date de 1675.

Le nom de l'auteur n'y figure pas, conformément, paraît-il, à la coutume des Sulpiciens. Sa mort, survenue en 1871, empêcha qu'elle fût continuée, bien qu'il eût laissé un manuscrit à peu près terminé jusqu'à l'année 1760. Faut-il croire, comme l'insinue Winsor, que le clergé de Québec ait obtenu l'interruption d'une œuvre qui rappelait avec trop de précision les antiques querelles de l'évêque de Pétrée et des Sulpiciens de 1660 ? Si l'on considère l'exactitude du détail, la précision des faits, le nombre des références, l'œuvre de l'abbé Faillon est l'un des meilleurs livres qui aient été écrits sur l'histoire du Canada héroïque. Mais sa critique ne s'exerce que sur le document : incapable de dissimuler, à plus forte raison d'altérer un témoignage, l'auteur se retrouve croyant et prêtre quand il cherche la cause des faits ; pour les grandes choses et pour les plus petites, il la trouve dans l'action directe et immédiate de la Providence. Infatigable chercheur, annaliste consciencieux, l'abbé Faillon a l'âme d'un hagiographe du Moyen Age.

A côté de ces écrivains de langue française, on ne peut négliger Francis Parkman. Sous le titre général de *France and England in North America*, il a publié de 1865 à 1892 six études formant 8 volumes qui embrassent l'histoire du Canada depuis la découverte jusqu'à la paix de Paris. Parkman avait fait de nombreuses recherches dans les Archives de France, et réuni une collection considérable de copies. Il était donc bien documenté ; mais il est protestant et Américain et cela suffit pour que son œuvre plaise peu aux Canadiens. L'abbé Casgrain lui reproche surtout d'être rationaliste. On ne peut pourtant lui refuser une érudition considérable, un esprit libéral et critique et une impartialité presque constante.

L'ouvrage de Kingsford, *History of Canada* (7 vol.), ne paraît pas ajouter beaucoup aux faits déjà connus par les précédents écrivains ; mais le livre de J. Winsor, *The struggle in America between England and France* (1 vol., London, 1895) est excellent.

En France, M. Guénin[1] a fait paraître en 1898 un ouvrage en deux volumes : *La Nouvelle France*. C'est une œuvre de vulgarisation bien faite, au courant des travaux récents. M. Henri Lorin a écrit une étude sur le *Comte de Frontenac* où il complète le livre de Parkman. M. Gravier a publié une vie de Champlain. Si nous arrivons aux détails de l'histoire, à l'histoire économique et sociale,

1. Du même auteur : *Ango et ses pilotes* — *La route de l'Inde*.

on doit mentionner le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, de l'abbé Tanguay, l'*Histoire des Canadiens Français*, de B. Sulte (8 vol., 1882 84) auquel il n'a manqué que de connaître les Archives françaises ; les publications de l'abbé Casgrain (*Collection des manuscrits du Maréchal de Lévis*, 12 vol., 1895) ; son livre (*Montcalm et Lévis*, 2 vol., 1891) définitif sur la guerre de Sept ans en Amérique, celui de Th. Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle France*, et les ouvrages de MM. Dionne et Rameau. Sur l'histoire de la colonisation proprement dite, les écrivains canadiens pouvaient utiliser les documents judiciaires et les minutes des notaires ; mais ils n'avaient ni les papiers du gouvernement ni ceux de l'intendance. Aussi n'y avait-il pas eu chez eux d'ouvrage d'ensemble sur ce sujet avant celui de M. Emile Salone : *La Colonisation de la Nouvelle France* (1 vol., Paris, 1906), auquel on ne pourra guère ajouter que quelques détails. Il est indispensable à qui veut connaître le développement économique de ce pays sous la domination française. Fait à l'aide du Fonds canadien des Archives Coloniales, ce livre de haute valeur prouve en même temps la richesse de ce Dépôt si mal connu, et qu'il est impossible de faire, sans l'explorer, l'histoire complète d'une colonie, puisque, malgré leur ardeur de travail, les écrivains canadiens n'avaient rien produit jusqu'à ce jour qui pût lui être comparé.

Il ne semble pas que sur les travaux des missionnaires, sur les voyages de découvertes, sur les guerres, il reste aujourd'hui beaucoup de choses à dire. Des œuvres comme celle de M. Salone, comme le livre récent de M. Bennett-Munro sur le *Régime seigneurial*[1] montrent qu'on peut trouver encore matière à recherches dans le domaine de l'histoire sociale. Peut-être aussi, l'action du clergé régulier et séculier au Canada n'a-t-elle pas été étudiée par les écrivains du pays avec une entière liberté critique.

Ainsi donc, la nation canadienne et son gouvernement ont donné au XIXe siècle et continuent à donner l'exemple d'un amour raisonné et constant pour leurs origines. Grâce à ces Français d'outremer, nous connaissons en France le pays que les hasards de la guerre et de fausses doctrines économiques nous ont fait perdre en 1763. Sans eux, nous en serions encore au Père de Charlevoix, ou peut-être, tout simplement, à l'opinion de Voltaire.

1. *The Seigniorial system in Canada*, New-York, 1907.

III

L'immense pays qui fut découvert et *habitué* comme on disait alors, par les Canadiens, la Louisiane, n'a pas attiré davantage l'attention des historiens métropolitains. Il n'y a guère que la question de la découverte du Mississipi qui ait provoqué quelques travaux importants.

Le recueil de P. Margry (*Découvertes et établissements des Français dans l'Ouest et le Sud de l'Amérique*, 6 vol. 1879), représente à lui seul toute notre contribution documentaire à l'étude de ces questions : il n'aurait même point paru sans les souscriptions américaines. Toujours sur l'exploration, on peut citer les livres de H. Harrisse [1], de Gabriel Gravier [2], de Paul Chesnel [3]. Mais dès qu'on cherche à s'instruire sur la Louisiane et sa colonisation, mettant à part Henri Gravier [4], on voit que la plupart des auteurs n'ont même pas su tirer parti des récits de voyages, et des mémoires publiés au XVIIIe siècle. L'*Histoire de la Louisiane* de Barbé-Marbois ne fait que répéter Charlevoix. Le livre de Gayarré contient quelques documents intéressants, mais ne répond vraiment pas à son titre. Les histoires de la Louisiane en langue anglaise (Martin, Monette, Thompson), ou allemande [5] ont ce défaut commun d'ignorer les documents français. Ce serait à MM. Franz et Fortier qu'il faudrait recourir aujourd'hui pour avoir une idée générale de ce que fut notre domination dans ce pays. On devrait aussi consulter les histoires particulières de certains états américains compris autrefois dans l'étendue de notre colonie, comme l'Illinois et le Wisconsin [6].

M. Pierre Heinrich vient de publier une étude très importante [7] où il a mis à profit les richesses inexplorées que lui offraient les Archives du Ministère des Colonies, mais où il a peut-être un peu sacrifié l'histoire de la colonisation à la politique et à la guerre ;

1. *Notes pour servir à l'histoire..... de la nouvelle France et des pays adjacents, 1545-1700*, Paris, 1872, in-18.
2. *Découvertes et établissements de Cavelier de la Salle*, Paris, 1870, in-18.
3. *Histoire de Cavelier de la Salle*, Paris, 1901, in-8.
4. *La colonisation de la Louisiane à l'époque de Law*, Paris, 1904, in-8.
5. Alexander Franz, *Colonisation des Mississipitales*, Leipzig, 1906, in-18.
6. Voir la bibliographie donnée par M. Franz, à la fin de son ouvrage.
7. *La Louisiane et la Compagnie des Indes*, Paris, 1907, in-8.

l'on y trouve des indications précieuses sur la valeur des fonds utilisés par l'auteur et un tableau pas assez précis, mais exact dans ses traits généraux, des efforts malheureux faits de 1717 à 1731 pour mettre en valeur la colonie. On doit espérer que M. Heinrich continuera l'œuvre qu'il a entreprise, car, de 1731 à 1763, il n'y a d'étude récente sur l'histoire louisianaise que le livre de M. de Villiers du Terrage [1], dont l'objet principal est le gouverneur Kerlérec.

L'historiographie des Antilles est aussi indigente en travaux méthodiques que celle de nos autres colonies. Nous constatons ici comme toujours la profonde indifférence des Français et de leurs gouvernements pour cette histoire ; pourtant, par une sorte de miracle, il existe une bibliographie critique de l'histoire des Antilles. Ce travail a pour origine une thèse présentée à l'École Nationale des Chartes en 1901. L'auteur, M. J. de Dampierre, a voulu appliquer à l'historiographie des Antilles les principes généraux de la critique historique. Il a cru devoir se borner à la période des origines, de 1492 à 1664. Mais un grand nombre des ouvrages narratifs qu'il étudie ne s'arrêtent pas à la date de 1664, et les documents diplomatiques, postérieurs à ceux qu'il cite, se trouvent la plupart du temps dans les mêmes fonds. Son livre [2] est indispensable à qui veut étudier cette partie de notre histoire coloniale et sa disposition peut servir de modèle.

Après une introduction où il apprécie les bibliographies, catalogues d'*Americana*, ou de bibliothèques privées, qu'il est utile de connaître (Harrisse, Ternaux, Trömel, Russell-Bartlett, Rich, Warden, Leclerc), M. de Dampierre étudie successivement les sources descriptives, les sources narratives étrangères et françaises, de première et de seconde main, les sources diplomatiques, documents publiés, principaux dépôts et fonds d'archives.

Nous avons parlé assez longuement plus haut de nos archives pour n'avoir pas à y revenir ici ; quant aux documents publiés, leur liste est très courte, au moins en France. On trouve quelques pièces sur les Antilles dans les : *Lettres..... et papiers d'État du Cardinal de Richelieu*, publiés par M. Avenel, dans les : *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par Pierre Clément.

1. *Les dernières annees de la Louisiane française*, Paris, 1903.
2. *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises, 1492 1664*, Paris, 1904, in-8. — Nous lui avons emprunté beaucoup pour cette partie de notre travail.

Le plus important des recueils de documents législatifs est celui de Moreau de Saint-Méry : *Lois et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le vent* (6 v. in-4) *1550 à 1789*. Il s'y trouve pourtant peu de chose avant la date de 1626. En le complétant par le fonds Moreau de Saint-Méry, F³, aux Archives Coloniales, il semble que bien peu de pièces échapperaient aux chercheurs. Un magistrat de la Martinique, Pierre Regis Dessales, a fait imprimer un recueil analogue relatif à sa patrie : *Annales du Conseil souverain de la Martinique ou tableau historique du gouvernement de cette colonie depuis son premier établissement jusqu'à nos jours* (2 v., Bergerac, 1786). Ce recueil, partie infime d'une grande histoire de la Martinique, a été réédité par le petit-fils de l'auteur, Adrien Dessales, au t. III de son *Histoire générale des Antilles*.

Plus important est le *Code de la Martinique* (1767, in-folio) avec deux suppléments (1772 et 1786), composé par Petit de Viévigne ; il a été réédité par Durand Molard et Dufresne de Saint-Cergues (5 v., 1807-1814). Nous devons mentionner maintenant la suite des *Calendars of State Papers, Colonial Series,* publiés en Angleterre (*America and West-Indies*), les collections espagnoles : *Recopilacion de leyes de los reynos de las Indias.....* (4 v. in-f., 1681) ;

Coleccion de documentos ineditos relativos al descubrimiento, conquista et colonizacion de las posesiones españolas en America y Oceania (42 vol., Madrid, 1864-1884), *Coleccion de documentos ineditos*, etc... *Segunda Series* (Madrid, 1885-1901, 13 vol., en cours de publication) ;

Nueva coleccion de documentos ineditos para la historia de España y de las Indias (Madrid, 1891-1896, 6 tomes).

Ainsi les publications de textes français sont dues à l'initiative de particuliers et antérieures à la Révolution. Les publications de textes anglaises et espagnoles sont l'œuvre du gouvernement ou des corps savants du pays et datent du XIXe siècle, tandis qu'en ce dernier siècle, rien n'a été fait en France.

Quant aux ouvrages de seconde main écrits depuis cent ans (car nous n'ayons pas à parler de livres bien connus, tels que ceux de Charlevoix et de Raynal), ils ont le caractère commun d'avoir été faits, sauf de rares exceptions, sans la moindre connaissance des Archives de Paris et par des hommes que rien n'avait préparés au métier difficile d'historien. Parfois, l'auteur a passé aux îles un

certain temps comme fonctionnaire : il a recueilli des chiffres, des renseignements précis pour les années voisines de sa venue, il a écouté des récits sur la période révolutionnaire ; il compose après cela une histoire de telle île, qu'il allonge d'un chapitre préliminaire où il traite en cinquante pages des deux siècles qui vont de la conquête à la Révolution. Cela s'intitule : *Histoire de telle Antille*. Tout au plus, cela a-t-il la valeur d'un témoignage. Ainsi l'*Histoire de Saint-Domingue*, de Charles Malo (Paris, 1819) n'est intéressante que pour la période révolutionnaire.

De même le livre du Colonel Boyer-Péreleau : *Les Antilles françaises depuis leur découverte jusqu'au 1er janvier 1823* (Paris, 1823, 3 v.), ne traite guère que de la Guadeloupe et n'a que quelques pages sur la période antérieure à 1789.

Sidney Daney : *Histoire de la Martinique depuis la Colonisation jusqu'en 1815* (Fort-Royal, 1846, 6 v.) s'excuse dans sa préface de ne connaître pas les Archives de France. « Il semble, dit M. de Dampierre, avoir puisé beaucoup dans les traditions de famille, au moins pour la période révolutionnaire et le XVIIIe siècle. » Il n'est donc à utiliser que pour cette époque à titre de dépositaire de témoignages locaux et avec la prudence que commande le manque à peu près complet de références.

Le livre d'Adrien Dessales est encore le meilleur de ceux qui aient été écrits sur les Antilles. Il est intitulé : *Histoire générale des Antilles* (Paris, 1847-48, 5 vol.). C'est un ouvrage inachevé, car l'*Histoire politique et commerciale* (t. I, II, III et V) s'arrête à la date de 1775 et l'*Histoire Législative* (t. III) comprend la première partie seulement des *Annales de la Martinique*. C'est un ouvrage mal écrit ; mais sur ce point passons condamnation. Dessales a fait des recherches sérieuses aux Archives de la marine et aux Archives nationales. Si ses références ne sont ni nombreuses, ni suffisamment précises, c'est parce qu'il ne les croyait pas nécessaires. D'autres historiens de son temps, tel M. de Salvandy, n'en fournissent pas plus que lui. Il a, semble-t-il, particulièrement dépouillé les registres et cartons relatifs à la Martinique. Comme il disposait certainement des notes de son aïeul qui, nous l'avons déjà dit, avait préparé une histoire de cette île, on voit qu'il a disposé de bons matériaux et en grand nombre. Mais il n'avait pas d'éducation historique : il ignore beaucoup de choses qu'il aurait pu connaître facilement, et il préfère l'éloquence à l'exac-

titude. Même dans les pièces originales qu'il imprime, il y a de graves fautes de lecture qui proviennent de son ignorance : ainsi, par exemple, dans le procès-verbal de la prise de possession de la Martinique (1635) il lit : Belain d'Enambuc capitaine *entreteneur* dans la marine. Il n'a aucun esprit critique, et son livre doit être utilisé comme un recueil de documents plutôt que considéré comme un véritable travail historique.

L'*Histoire de la Guadeloupe* de Lacour (3 v., 1858) ne manque pas d'une certaine précision, surtout pour la fin du XVIIIe siècle et la Révolution : mais l'auteur ne donne pas de références.

Pierre Margry a laissé un travail assez court sur les *Seigneurs de la Martinique* (*Revue Maritime et Coloniale*, 1878), un autre un peu plus long sur *Belain d'Enambuc et les Normands aux Antilles* (1863, 1 v.). Ce seraient des modèles de précision et de recherche curieuse, s'il n'avait eu soin de cacher ses sources. Il faut le croire sur parole ou aller soi-même et sans guide à la recherche des documents.

Son successeur aux Archives de la Marine, M. I. Güet, a publié : *Origines de la Martinique. Le Colonel François de Collart et la Martinique de son temps* (Vannes, 1893), et un travail inachevé : *La Compagnie des Iles de l'Amérique et Guillaume d'Orange* (*Revue de l'Ouest*, 1897-1898). Notez que ce Guillaume d'Orange est un colon. M. Güet, comme Margry, pouvait puiser aux sources : il le fait souvent, sans les indiquer jamais ; mais, ce que Margry ne fait pas, Guët, qui a l'imagination vive, décrit les événements dont il connaît seulement qu'ils existèrent, *tels qu'à son gré ils ont pu ou dû se passer*. Ainsi, d'Enambuc est surpris par un galion espagnol, voilà le fait tout nu ; Güet le met en scène : on voit la chaloupe déborder du navire espagnol, on entend les sommations de l'officier et d'Enambuc répondre : « Passe au large ! Branle-bas de combat ! » C'est le genre romanesque. On ne peut utiliser chez lui que les citations de textes : encore faut-il se défier d'erreurs de lecture et du manque absolu d'esprit critique.

A la même époque, M. Lucien Peytraud a traité scientifiquement une question importante : *L'Esclavage aux Antilles françaises, avant 1789* [1]. Cette étude, solide et consciencieuse, est un des trop rares ouvrages consacrés aux colonies que leurs auteurs aient

1. Paris, 1897, 1 v.

songé à soutenir d'une documentation originale. M. Peytraud a vu un nombre considérable de pièces. Il donne les cotes de 326 registres et de 41 Cartons des Archives Coloniales. C'est donc un livre fait de première main, le seul, ou à peu près, pour les Antilles qui soit dans ce cas.

On doit encore citer le livre de M. Bréard : *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements...* (1 v., 1889), qui contient des contrats d'armement pour les îles du Pérou, datant du XVIe siècle [1].

En somme, l'histoire des Antilles sous l'ancien régime est à faire presque entièrement. Certains points n'ont pas même été effleurés. Que savent les écrivains que nous avons nommés sur la période des origines de 1626 à 1674 ? Ce que dit Du Tertre, rien de plus. On n'a jamais ouvert le dossier de la Compagnie des Indes Occidentales, celui de la Compagnie de Saint-Domingue. Le peuplement et la mise en valeur de la partie occidentale de cette île par les Français n'ont été jusqu'à présent racontés que par Charlevoix. Dût-on, au cours des monographies documentaires qui seules peuvent servir de base à une histoire générale, ne faire que confirmer les récits d'écrivains précédents, le travail serait encore à entreprendre pour avoir quelque chose de définitif. Mais on peut s'assurer que les Archives réservent bien des découvertes et sans doute bien des surprises. Il y a eu dans la mer des Antilles au cours du XVIIe et du XVIIIe siècles des établissements français, partis de rien, qui ont fini par donner lieu à une activité, à une production, à un commerce énorme, et l'on peut dire que leur histoire politique et économique n'est pas connue.

IV

A part le livre de M. Berlioux (*André Brüe*, Paris, 1874), fait sans recours aux Archives, et quelques articles d'auteurs divers épars dans les revues géographiques, les origines de notre Afrique Occidentale n'ont pas tenté non plus les chercheurs modernes. Il y aurait à compléter l'étude de M. Berlioux et à faire l'histoire

1. Du même auteur : *Un corsaire normand. — Mémoires de Jean Doublet. — Histoire de P. Berthelot d'Honfleur, pilote royal.*

de la Colonie du Sénégal au XVIIIe siècle, jusqu'à la Révolution.

Les efforts des Français dans les mers des Indes ont d'abord pour objet Madagascar et les autres îles Mascareignes ; puis, à partir de 1668, Colbert donne toute son attention aux Indes où il envoie en 1670 l'escadre commandée par M. de la Haye. M. G. Grandidier a publié sous les auspices du Comité de Madagascar une *Bibliographie de Madagascar* (Paris, 2 v., 1905-1906) qui peut passer pour un modèle d'exactitude et de minutie. Elle est disposée par ordre alphabétique d'auteurs. Il y a une liste des périodiques, et la table permet de retrouver facilement l'ensemble des écrits qui touchent à un sujet. C'est le paragraphe XXX de cette table qui concerne les rapports des Européens avec les Malgaches, des origines à 1800. Quant à l'histoire de la colonisation française dans cette île, elle présente sous l'ancien régime quelques épisodes d'importance très inégale. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup à ajouter à ce qu'on sait de Flacourt, de Mondevergue, de de la Haye, de Modave et de Benyowszky. Entre 1674 et 1768, les rapports des Français avec Madagascar sont de simples rapports de traite. Si l'on y rencontre çà et là matière à quelques pages, c'est picorée d'érudit.

Les îles de France et de Bourbon attendent encore leur historien au moins pour la période antérieure à 1789. Il reste peu de documents à la Réunion, encore moins à l'île de France. C'est à Paris qu'il faut travailler si l'on veut connaître les dossiers de ces îles et c'est ce que n'a fait aucun des écrivains, presque tous créoles, qui s'en sont occupés. L'ouvrage d'Azéma (*Histoire de l'île Bourbon*, P., 1859, 1 v.) est tout à fait insuffisant. Le livre de M. Herman (*La Colonisation de l'île Bourbon*, 1901, in-18) est d'une tout autre valeur, mais l'auteur n'a utilisé que les documents demeurés dans l'île, et son travail est incomplet.

Le nom de La Bourdonnais s'offre naturellement à l'esprit quand on parle de Bourbon et de l'île de France. Sa grande querelle avec Dupleix et l'affaire de Madras ont détourné l'attention de ses actes de gouverneur. On l'a jugé d'après ses propres *Mémoires*, ce qui n'est pas d'une bonne méthode, on l'a jugé aussi d'après Bernardin de Saint-Pierre qui lui donne trop de bonhomie, mais qui, en écrivant *Paul et Virginie*, ne prétendait pas écrire l'histoire. Aucun des livres ou articles écrits sur La Bourdonnais n'échappe à ce défaut d'être un plaidoyer plus ou moins passionné fondé surtout

sur les *Mémoires*. Le dernier en date, *Mahé de La Bourdonnais et la Compagnie des Indes* (1901), par M. Herpin, tombe sous cette critique. M. Herpin s'est procuré la copie des papiers anglais relatifs à la rançon de Madras, mais il ne me paraît pas avoir consulté la Correspondance Générale de l'Inde (C² Arch. Colon.). Il y aurait trouvé une correspondance entre Dumas, Dupleix et La Bourdonnais, remontant à 1740 et prouvant que l'affaire de Madras fut une entreprise, si j'ose dire, privée. Il aurait, en explorant le fonds *Ile de France* et le fonds *Bourbon*, pu donner un tableau précis de l'administration du Gouverneur. Enfin Dumas avant, David après La Bourdonnais, ne sont pas sans avoir fait quelque chose. Toute l'histoire de ces colonies, des origines[1] à 1789, me paraît à reprendre suivant une méthode rigoureuse et d'après les documents.

L'histoire de nos établissements dans l'Inde n'a provoqué l'attention qu'à cause du nom de Dupleix. C'est Henri Martin, sauf erreur, qui, le premier, a remis en valeur dans un ouvrage populaire cet homme qui nous aurait donné l'Inde si les politiques et les économistes de France n'avaient été d'accord pour considérer les colonies comme un luxe superflu. Une avidité commerciale, une sorte de haine naturelle contre nous, que notre peuple n'a pas contre eux, ont bien servi les Anglais dans ces luttes coloniales. Cela est très sensible dans l'histoire de Dupleix. Quand le gouvernement de Londres, meilleur que le nôtre, a vu clair dans l'affaire de l'Inde, il a mis le prix aux choses, comme il a su le faire au Canada.

Chez nous, jusqu'à ces dernières années, l'histoire de la Compagnie des Indes, pas plus que celle de Dupleix n'avaient été étudiées avec soin. Pour Dupleix, les récits de Barchou de Penhoën[2], d'Henri Martin[3], de Saint-Priest[4], de Cartwright[5], de Bionne[6], relativement exacts pour les faits militaires, ont admis sans examen, *les uns d'après les autres*, que Dupleix avait formé, dès son arrivée dans l'Inde, le plan de la conquérir : ils ramènent sa vie tout entière à cela. Or, M. Cultru a démontré que cette prétendue

1. Le livre de Güet : *Origines de l'île Bourbon et de la Colonisation française à Madagascar*, a les mêmes défauts que ses autres écrits.
2. *Histoire de la conquête et de la fondation de l'Empire anglais dans l'Inde.*
3. *Histoire de France.*
4. *Études historiques sur le XVIIIe siècle.*
5. *The National Review*, 1862, et trad. *Revue Britannique*, 1863.
6. *Dupleix* (2. v., 1881).

conception *a priori* était une illusion des auteurs, que les plans de Dupleix sont nés, se sont transformés, se sont enfin précisés en conceptions politiques à la lumière de l'expérience : ils ont procédé des faits au lieu de les précéder. Cette démonstration n'a pas été contestée scientifiquement[1]. Je laisse à juger quelle confiance peuvent mériter des écrivains, eussent-ils vu quelques documents, s'ils se montrent incapables d'apercevoir un fait qui ressort avec la dernière évidence de la correspondance même de Dupleix. Les uns, d'ailleurs, ne lisent pas les pièces : tel Saint-Priest qui eut les papiers de la famille entre les mains et qui ne les ouvrit même pas ; Tibulle Hamont qui n'a pas même trouvé les lettres de Dupleix, cataloguées à la Bibliothèque Nationale. D'autres, ayant de la bonne foi, ne savent pas travailler et n'ont pas l'esprit assez critique pour se débarrasser d'une idée préconçue. Concluons donc que l'histoire de Dupleix est encore à écrire[2] : de même celle de Bussy et de sa légendaire campagne en Dékhan, celle de Lally-Tollendal. Tout ce qui a été dit de ces grands événements est sujet à caution.

Quant à l'histoire de la Compagnie des Indes elle n'avait été abordée que par des gens pressés ou des amateurs. M. Cultru a écrit quelques pages, dans le livre cité plus haut, sur son histoire administrative. M. Weber lui a depuis consacré un volume considérable[3] qui est le seul digne d'être nommé sur ce sujet. C'est le fruit d'un grand labeur. Mais la tâche eut été formidable si l'auteur *s'était astreint à ne travailler que d'après les documents*. Il a donc vu quelques documents, mais il est très loin d'avoir tout vu. Dans sa préface où il indique ses sources, il déclare que la série C^2 des Archives Coloniales (Compagnie des Indes orientales), comprend une soixantaine de registres et cartons : or, il y en a deux cent cinquante-neuf. Il a, tant à Paris qu'à Lorient, écrémé les dossiers, mêlant dans son texte les informations de seconde et celles de première main. Les chapitres sont donc de valeur inégale. En outre l'auteur semble ne savoir pas prendre parti entre les opinions contradictoires. Il se récuse en les citant toutes deux, quand il devrait les départager en les critiquant ou en apportant le docu-

1. P. Cultru, *Dupleix, ses plans politiques, sa disgrâce*, 1901.
2. Il faudrait, pour le faire, disposer des archives de la famille qui complètent sur des points essentiels les documents des archives publiques.
3. Henry Weber, *La Compagnie Française des Indes, 1604-1785*, 1 v. 716 p., 1904.

ment décisif. Malgré cette insuffisance de documentation, malgré le manque en bien des points de références précises, malgré l'indécision, assez amusante parfois, où semble rester l'auteur, malgré de nombreuses erreurs de détail, le livre de M. Weber est présentement celui qu'il faut lire si l'on veut avoir une idée relativement exacte de ce que fut la colonisation française aux Indes sous l'ancien régime.

Des monographies successives préciseront, développeront ou rectifieront en ses différentes parties cette œuvre générale. Bientôt doit paraître un livre considérable sur *François Martin et la Compagnie de 1664*, qui conduira sans doute l'histoire de nos établissements de l'Inde jusqu'à la date de 1719. L'organisation financière, commerciale, maritime de la Compagnie de Law peut tenter quelque chercheur. La Compagnie de 1785, n'a pas eu d'historien. Certains hommes tels que Dumas, Law de Lauriston mériteraient, sinon un livre, du moins une étude et qui ne manquerait pas d'intérêt.

Si maintenant l'on veut résumer en quelques lignes les conclusions qui ressortent de cette revue rapide, on peut dire que l'histoire de la colonisation a été presque complètement négligée en France. Pas d'histoire générale, très peu de bonnes monographies ; çà et là quelques solides articles sur des points de détail, quelques publications de documents intéressants [1]. Les Canadiens ont fait l'histoire du Canada ; les Américains se sont occupés de la Louisiane ; chez nous quelques créoles et quelques fonctionnaires se sont occupés des Antilles mais sans préparation suffisante. Il faut faire d'abord un inventaire des Archives Coloniales ; elles restent inconnues : de là, la rareté des travaux sérieux sur ce sujet. Il faut faire une bibliographie coloniale de la France : à la Bibliothèque Nationale, la série LK 8 à 12 du *Catalogue de l'histoire de France* en tient lieu et ne suffit pas : l'article *Canada* dans la *Bibliographie de l'Amérique* est tout à fait insuffisant. Il faudrait aussi développer l'enseignement de l'histoire coloniale. Il est clair que les colonies, en tant que matière historique, ne préoccupent personne. L'enseignement donné dans les Instituts coloniaux a un caractère pratique et technique. Il y a un cours d'histoire de la Colonisation

1. Articles de M. G. Saint-Yves, de M. Froidevaux.

à l'École Coloniale; mais c'est le seul qui existe dans une école; on a créé à l'Université de Paris et à celle de Bordeaux une chaire de Géographie Coloniale : on a oublié l'histoire. Il a fallu que les Gouvernements de l'Indo-Chine et de Madagascar offrissent à l'Université de Paris une subvention pour qu'à côté des chaires multiples consacrées à l'histoire ancienne et moderne fut créé, et peut-être passagèrement, un simple cours d'histoire de la Colonisation. Or, sans parler des État-Unis où elle se confond avec l'histoire nationale, on l'enseigne en Allemagne, en Espagne, en Angleterre, en Belgique : notre indifférence à cet égard est déplorable. Après tout, n'est-ce pas nos vieilles gloires et nous-mêmes que nous négligeons? Est-ce qu'une bonne histoire de la colonisation serait moins utile à des Coloniaux qu'une bonne histoire militaire ne l'est aux officiers, une bonne histoire diplomatique aux diplomates? Bien des gens il est vrai, comprennent cela : ils approuveraient fort que l'État le comprît à son tour, l'État dont chez nous tout dépend. Souhaitons qu'il ne tarde pas trop longtemps à nous donner les moyens d'étude qui nous manquent.

P. Cultru.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

L'OBJET DE LA SOCIOLOGIE

D'APRÈS M. BOUGLÉ.

Qu'est-ce que la sociologie[1] ?

On se le demande : *on*, c'est-à-dire beaucoup de gens, dans un monde d'ailleurs spécial et restreint. Et pas mal de ces *autoquestionneurs* semblent bien être en peine de se faire une réponse. Le petit volume de M. Bouglé donnera, je crois, un bon commencement de satisfaction à ces esprits inquiets.

Vous arrivez dans une petite ville quelconque ; presque tout de suite vous êtes frappé d'une similitude, entre tous les habitants, quant à l'allure, la démarche, les airs, bref, les apparences extérieures. Un peu plus tard vous constatez chez eux tous un certain nombre d'idées ou de préjugés communs, un certain nombre de dispositions émotionnelles communes : tout cela d'ailleurs assez superficiel. — D'autre part vous apercevez clairement, dans cette similitude générale, des différences qui la découpent, mais qui, étant communes à des groupes moins nombreux, constituent à leur tour des similitudes secondaires. Vous comprenez assez vite que celles-ci répondent aux différentes classes, aux différentes professions, aux différents cercles dont les habitants font partie. Et il vous vient invinciblement à l'esprit que chacun de ces habitants, serait, dans une large mesure, autre qu'il n'est ici, s'il avait été placé dans une autre ville, une autre profession, d'autres cercles. Dans chacun de ces habitants, il y a donc présentement quelque chose qui n'existerait pas en lui, si la *coexistence* donnée, si le milieu social donné, n'avait pas existé autour de lui, n'avait pas agi sur lui. Ce quelque chose c'est le *phénomène* social. Saisir ce phénomène partout où il est, le constater, le comprendre, voilà l'objet de la sociologie.

Ce phénomène social n'existe évidemment que dans les individus et

1. C. Bouglé, *Qu'est-ce que la sociologie ?* Paris, Alcan, 1907, 178 pp. in-12.

par les individus ; il n'y a pas une catégorie d'objets visuels qu'on puisse appeler sociaux. Non, le phénomène social est l'un des éléments psychiques qui ont inspiré l'acte quelconque accompli *réellement* par l'individu ; élément séparable par un effort de notre esprit, et qu'il est nécessaire de séparer, pour bien comprendre l'activité des individus. Ce travail de séparation, d'abstraction, au reste, nous le faisons à chaque instant pour un autre élément plus général, pour un élément relevant de la constitution fondamentale de l'homme ; à chaque instant, par exemple, nous distinguons, dans l'activité de l'individuel, ce que nous appelons l'ambition ou l'amour. L'ambition, l'amour, ont tout juste la même espèce de *réalité* que le phénomène social, et réciproquement.

Peut-être M Bouglé n'a-t-il pas assez insisté sur un point, pas assez dit que s'il n'y a pas d'acte réel qui ne contienne de l'élément social, il n'y en a pas non plus qui, par quelque mode ou quelque degré, ne révèle un caractère particulier, ne nous montre un individu, en même temps que, par l'autre bout, il nous rappelle quelque trait de l'homme général, quelque partie du fonds éternel de l'humanité.

M. Bouglé dit : « Dans le genre social, il faut distinguer des *espèces* », c'est-à-dire des formes différentes de sociétés. A première vue, il nous apparaît qu'il existe des sociétés composées d'un grand nombre de membres, ou sociétés massives, et des sociétés peu nombreuses, peu étendues. Il est des sociétés qui durent séculairement, et d'autres dont l'existence est relativement brève ; il en est de passagères. Il est des sociétés absorbantes, exclusives, jalouses de posséder et de gouverner toute la pensée et la volonté de leurs membres ; il est des sociétés concurrencées, dont les membres ne donnent qu'une partie d'eux-mêmes à chacune des sociétés, entre lesquelles ils se partagent. Il est des sociétés où la population, quelle que soit d'ailleurs son nombre, est ramassée et offre de la densité ; d'autres où la population est à l'état de dispersion, de rareté. Et ce que nous disons là n'embrasse pas encore toutes les grosses différences discernables à première vue. Or, ce qu'il faut savoir, c'est que chacune des différences sus-notées détermine une différence, plus ou moins essentielle, dans la façon dont tout individu de la société donnée, quel que soit d'ailleurs son caractère individuel, accomplit une certaine catégorie d'actes donnés.

Exemple : Voici deux sociétés qui diffèrent entre elles grandement par le nombre et par la densité de leurs populations respectives. Nombre et densité ont bien l'air d'être des circonstances purement surperficielles ; cependant l'activité *économique* de l'individu, quel qu'il soit en lui-même, diffèrera sensiblement dans ses modes et dans ses résultats, tant pour lui individu que pour la société même, selon que *sa société* sera la nombreuse et la dense, ou sera l'autre. Car le nombre, la densité permettront et même appelleront dans la première des deux sociétés ce qu'on appelle la division du travail manufacturier, alors que cette division ne sera pas possible dans la seconde société. Tout le monde sait aujourd'hui combien de conséquences importantes, et dans des directions diverses, la division du travail apporte avec elle. La division du travail ! quoi de

plus social, sans conteste? Ici j'abrège fortement le livre de M. Bouglé, et c'est dommage pour lui. Je passe sans m'y arrêter sur une jonchée d'exemples et de réflexions, mais je ne puis faire autrement.

Démonstration piquante : M. Bouglé nous prouve qu'on fait chaque jour de la sociologie sans s'en douter. Ceux qui demandent innocemment ce que c'est que la sociologie en font ; ils en font ceux-là même qui la nient carrément, comme certains historiens de profession (un peu trop professionnels). Le peuple vous dira, par exemple : « Tel maître, tel valet », ce qui est affirmer une influence générale des mœurs du maître sur le valet et constater l'effet ordinaire sur le caractère individuel, quel qu'il soit, de la domesticité : fait social, s'il en fut jamais.

Un historien comme Fustel, qui se vante de ne reconnaître que les faits, vous dira que les « inégalités sociales sont toujours en proportion inverse de la force de l'*autorité* ». Est-ce là énoncer un fait pur? Pas du tout ; c'est déclarer un rapport de cause à effet entre deux catégories de faits, qui peuvent être fort nombreux de part et d'autre ; c'est proclamer que lorsque cette forme politique, un pouvoir faible, est donnée, les individus — quels qu'ils soient d'ailleurs en eux-mêmes — en subissent un contre-coup, qui est l'inégalité sociale.

Un point sur lequel insiste avec raison M. Bouglé, c'est que l'histoire et la sociologie ne s'opposent pas l'une à l'autre ; qu'elles sont, au contraire, fonction l'une de l'autre. On ne fait pas d'histoire, digne de ce nom, sans mêler au récit des faits peu ou prou de sociologie ; car la sociologie est précisément le lien des événements successifs. Supprimez-la, vous n'avez plus, dans une suite donnée d'événements, que le fait sec de la suite : vous n'avez plus qu'un ordre chronologique, chose d'assez peu de valeur. L'histoire véritable est toute pénétrée de sociologie. — Peut-on, en sens inverse, faire de la sociologie sans s'appuyer de l'histoire? Non. Celle-là sort de celle-ci ; et plus elle rappelle la source d'où elle sort, plus elle vaut. Et alors, quelle différence entre l'histoire et la sociologie?

D'abord l'histoire et la sociologie ont le même sujet, qui est le déploiement de l'espèce humaine, à travers le temps et l'espace. Et cela leur constitue une capitale, une indéfectible fraternité. Après cela, l'historien se sert de la sociologie (et aussi de la psychologie, je l'ai déjà dit), pour s'assurer lui-même, et pour nous prouver, que tel événement est la suite nécessitée de tel autre. M. Seignobos prétend nous prouver que la mort de Henri II, tué par Montgommery, eut pour suite le soulèvement des protestants, et nous le prouver rien qu'en alignant le second fait après le premier. Il a tort : pour que la liaison se fasse dans son esprit, et dans le nôtre, il faut que nous rétablissions, entre les deux faits, quelque chose qui a été d'abord laissé dans l'ombre : les vives appréhensions des protestants.

Et ceux-ci sont un phénomène psychologique et social à la fois, puisqu'il

relève de l'esprit de fanatisme trop ordinaire dans l'humanité [1], et d'une particulière surexcitation de l'esprit de fanatisme au XVIe siècle. — Bref, la raison ultime des faits, et celle par conséquent de leur suite même, réside dans les sentiments de l'agent ; ces sentiments sont toujours et infailliblement composés d'éléments divers, au point de vue de leur source, les uns dérivant de la nature éternelle de l'homme, les autres des modifications superposées à ce fond par le milieu contemporain — et par un caractère individuel.

Le sociologue, lui, tire des événements la constatation que des circonstances pareilles produisent, en dépit de la différence des temps et des lieux, telle mesure ou telle forme de parité dans la conduite des hommes, et même dans leur mentalité ; et il en tire encore ceci, qu'en dépit des temps et des lieux divers, tel antécédent social est suivi de tel conséquent avec telle ou telle fréquence.

— Exemple : Le sociologue pourra démontrer que l'invention d'instruments, d'engins nouveaux, impose partout, toujours, des modifications plus ou moins graves à l'agriculture, à l'industrie, au transport des choses, à la circulation des gens, par suite, à l'instruction des hommes et à leur mentalité, à leurs rapports et à leurs sentiments à l'égard des étrangers; par suite, à la moralité, au droit ou à la coutume, à la religion même. Il peut démontrer encore que cette invention agit sur la multiplication des hommes, la quantité, la densité de la population et la répartition des individus sur la surface d'un même pays. Le sociologue peut démontrer que, de peuple à peuple, ce qui se communique le plus vite et le plus aisément est l'usage des machines, des engins ; et entre ceux-ci, que la communication des engins de guerre est de toutes la plus prompte.

Ainsi entre l'historien strictement dit et le sociologue, il y a une différence de préoccupation, une différence d'intérêt et de curiosité, appliqués à un même sujet. Historiens et sociologues ne regardent pas la même histoire par le même aspect. — Il y a plus : les opérations mentales, le processus de l'esprit, ne sont pas les mêmes chez l'un et chez l'autre. L'historien lie deux faits successifs l'un à l'autre, en les rattachant tous deux à quelque vérité de sociologie ou de psychologie générale ; et c'est là une déduction. Le sociologue cherche à établir, par l'induction, quelqu'une de ces vérités générales. — L'historien ramène un couple de faits particuliers sous l'empire d'une loi connue ; le sociologue cherche, dans l'examen comparatif des faits certifiés, une loi plus ou moins large. — En somme, ce sont des ouvriers qui s'emploient différemment à la construction d'un même édifice.

Ces idées que je viens d'exposer un peu longuement (et toutefois incomplètement) constituent la moitié — la moitié seulement — du petit volume de M. Bouglé. L'autre moitié est consacrée à un sujet également important : la *division du travail*. Dans cette partie, comme dans l'autre,

1. Il en relève doublement : le fanatisme des Guises inspire au fanatisme des protestants des craintes capables de les porter aux résolutions extrêmes.

les idées *considérables* abondent. Je n'en puis pas et je n'en veux pas dire ici davantage. Aussi bien ai-je eu, moins la prétention de résumer entièrement l'ouvrage de M. Bouglé, que l'intention d'en signaler la valeur et, par là, d'induire le lecteur à se reporter à l'ouvrage même.

P. Lacombe.

SUR L'ORGANISATION DES CONGRÈS INTERNATIONAUX.

Nous avons souvent fait ici, à propos des Congrès internationaux, cette remarque, que l'utilité en était médiocre à cause du trop grand nombre de communications, de l'extrême diversité des sujets effleurés, de l'insuffisance des discussions. Il serait facile de prouver par des exemples l'encombrement habituel des séances et l'éparpillement de l'effort. C'est ainsi que le 5e Congrès de psychologie, tenu à Rome, en 1905, a provoqué 270 communications, sans compter 12 conférences de séances plénières. Et le secrétaire de ce Congrès, le professeur Ferrari, de Bologne, a proclamé, depuis, « la nécessité de rajeunir l'organisation vieillie et inutile des Congrès internationaux » (*Bull. Instit. gén. psychol.*, V, pp. 497-98).

Les organisateurs du prochain Congrès de psychologie, qui aura lieu à Genève du 31 août au 4 septembre 1909, veulent réagir, pour leur part, et innover. M. Claparède, qui sera secrétaire général en 1909, comme il l'a été, avec une inlassable activité, en 1904, au Congrès de philosophie, a mis à profit l'expérience acquise. Une circulaire, signée de MM. Flournoy, président, Ladame, vice-président, et Claparède, et qu'ils ont lancée dix-huit mois à l'avance, nous paraît un modèle à méditer pour les organisateurs des futurs Congrès de toutes sortes. Nous en reproduisons le passage essentiel :

« 1° Aujourd'hui que les périodiques scientifiques se sont tellement multipliés et offrent les plus grandes facilités de publication à tout travail de quelque valeur, le vrai but d'un Congrès international ne saurait plus être la lecture forcément écourtée et hâtive d'innombrables communications isolées sur les sujets les plus disparates, mais serait bien plutôt de permettre l'étude et la discussion un peu approfondies d'un choix restreint de questions particulièrement intéressantes ou vitales. Notre premier désir est donc de mettre à l'ordre du jour du Congrès certaines *questions d'actualité*, sur lesquelles seraient présentés des rapports et contre-rapports, qui devraient être publiés d'avance afin que les personnes se proposant d'assister au Congrès puissent préparer leurs objections ou leurs communications sur ces thèmes de discussion.

« 2° Nous voudrions, en particulier, consacrer quelques séances du Congrès de Genève à la question de la *terminologie psychologique* dont le

Congrès de Paris de 1900 avait déjà émis le vœu que l'on s'occupât dans une prochaine session. Notre intention est de présenter au Congrès un projet d'équivalents terminologiques entre nos principales langues, afin de fixer un certain nombre de termes techniques, chaque jour plus indispensables, relatifs à des dispositifs expérimentaux, et peut-être aussi à quelques phénomènes ou processus psychologiques. Il va sans dire qu'il s'agit là d'une œuvre de longue haleine et que notre futur Congrès ne pourrait planter que les premiers jalons de ce travail.

« 3° Nous désirons enfin organiser une *exposition d'appareils*, comme cela s'est d'ailleurs fait aux précédents Congrès. Mais nous voudrions que plus de temps fût réservé à l'examen et à la démonstration de ces appareils ; car c'est là un genre de communication qui ne peut que très difficilement et très imparfaitement se faire par l'intermédiaire des mémoires imprimés, tandis qu'il rentrerait admirablement dans le rôle d'un Congrès.

« Nous serons reconnaissants à tous ceux de nos collègues qui voudront bien, le plus tôt possible, nous envoyer leurs observations sur les points que nous venons de toucher, nous suggérer éventuellement d'autres innovations encore, et nous faire des propositions quant au choix des sujets de discussion à mettre à l'ordre du jour du prochain Congrès. »

H. B.

LES NOMS DE NOS RIVIÈRES

D'APRÈS M. R. DE FÉLICE[1].

M. R. de Félice, qui est géographe, s'est proposé dans ce petit volume de jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'onomastique des rivières françaises. C'était une idée intéressante, encore que très difficile à réaliser : l'événement l'a prouvé de reste. M. de F., en effet, pour exécuter son dessein, a compilé ce que différents philologues avaient écrit sur la question, mis en fiche un certain nombre d'ouvrages et d'articles spéciaux, et classé ensuite ces fiches étymologiques dans un ordre chronologique. Nous voyons défiler ainsi devant nous les noms de rivière anciens d'origine ibérique ; les noms indo-européens « antéceltiques » ; les noms ligures (ou prétendus tels) ; les noms celtiques, les noms romains, etc... Chemin faisant, l'auteur a cherché si « de prémisses empruntées à la philologie ne pourraient sortir quelques conclusions intéressant la Géographie historique » ; c'est-à-dire qu'il s'est cru autorisé à échafauder sur plusieurs hypothèses linguistiques plusieurs hypothèses géographiques

1. R. de Félice, *Les noms de nos rivières, leur origine, leur signification*, Paris, Champion, 1907, 168 pp. in-8, 1 carte.

et à ajouter ainsi une bonne demi-douzaine de points d'interrogation supplémentaires à cet inextricable fouillis de suppositions, de vraisemblances, de rapprochements ingénieux et de conjectures subtiles dont l'ensemble constitue « la question ligure ».

Faut-il le dire ? nous ne saisissons pas bien l'intérêt d'un tel travail. Il aurait pu être intéressant pour un géographe d'étudier l'onomastique fluviale d'une région donnée, ou encore, comparativement, de plusieurs régions : de plaine et de montagne, de calcaire perméable ou de grès imperméable, en recherchant quels rapports existaient entre la nature du sol, l'aspect général du pays, la qualité des terrains et le nom des rivières. Étude qui aurait pu rester à peu près infructueuse, ou donner au contraire de curieux résultats : nous n'en savons rien et ç'eut été à voir ; étude très délicate à coup sûr, et dont nous aurions nettement déconseillé l'entreprise à tout géographe isolé : elle n'aurait pu, à notre sens, aboutir que par la collaboration étroite et assidue d'un linguiste très exercé et très qualifié, préparant les matériaux étymologiques, et d'un géographe avisé, de sens subtil et pénétrant, les mettant en œuvre *géographiquement*.

Or, M. de F., géographe, et qui, nous dit-il (p. 9), a voulu faire œuvre de géographe, non de philologue, nous a donné simplement un petit dictionnaire étymologique d'un certain nombre de noms de rivières. Nous avouons ne plus bien comprendre. L'auteur le reconnaît lui-même en toute sincérité : aux documents étymologiques qu'il puisait dans les écrits des spécialistes, il n'a pu appliquer personnellement « qu'une critique élémentaire faite surtout de sens commun ou d'emprunts à des critiques plus autorisés ». Est-ce là vraiment, nous ne disons pas une bonne méthode, mais une méthode ? J'entends bien que M. de F. se couvre ensuite, lui et son livre, de la grande autorité du regretté V. Henry, ce qui n'a pas été sans susciter entre lui et un éminent linguiste une assez âpre controverse. Sans y prendre aucune part, naturellement, il nous sera bien permis de rappeler à M. de F. que l'autorité légitimement acquise par un savant dans un domaine spécial de l'érudition ne saurait jamais, qu'il le voulût ou non, se déléguer à un tiers.

Nous craignons bien pour M. de F. que son étude, ainsi rédigée, n'apparaisse à la fois aux géographes et aux philologues comme dénuée d'intérêt géographique et d'autorité linguistique. C'est la faute du sujet sans doute, bien plus encore que de l'auteur, dont la bonne volonté et la conscience de travailleur ne sont pas en question.

LUCIEN FEBVRE.

LES LETTRES DE GUI PATIN

ET LEUR NOUVEL ÉDITEUR[1].

Voici enfin l'édition de Gui Patin, désirée par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire, et surtout à l'histoire intellectuelle, du XVIIe siècle. Nombreuses ont été jusqu'ici les éditions de Gui Patin, mais combien imparfaites, incomplètes et infidèles ! Celle de 1846, l'édition Réveillé-Parise, malgré l'appareil des notes, — d'ailleurs médiocres, — était singulièrement défectueuse. Ç'avait été l'ambition de mon vénéré ami, Tamizey de Larroque, de procurer l'édition définitive. Dans une lettre de lui, du 2 janvier 1889, que je retrouve, il me parle des « autographes Gui Patin, si incomplètement publiés dans toutes les éditions et que je voudrais tant — ajoute-t-il — mettre au jour un peu plus tard, un immense travail d'annotation étant déjà prêt ». Il avait, si je ne me trompe, recueilli des notes de Guérard, Taschereau et Ravenel, obtenu le concours de MM. J.-M. Guardia et de Montaiglon. Longtemps l'éditeur lui fit défaut, et un jour vint où l'édition préparée s'évanouit dans le fatal incendie de sa bibliothèque.

En 1901, M. Brette a publié, à la librairie A. Colin, un volume intitulé *La France au milieu du XVIIe siècle (1648-1661) d'après la correspondance de Gui Patin* (XXXV-384 pp. in-18) qui prêtait à la critique. — Sans doute, on y pouvait entrevoir la curieuse figure de Gui Patin, se faire une idée de son style extraordinaire, tantôt lourd et pédantesque, tantôt vif, pittoresque, incisif, à la Voltaire ou à la Saint-Simon. Mais il y avait là un nouveau triage et un découpage faits dans une œuvre déjà triée et découpée fâcheusement. Et M. Brette était particulièrement préoccupé de l'intérêt politique et anecdotique de ces lettres. Aussi dans l'ensemble d'une correspondance qui va de 1630 à 1672 s'était-il borné à la période de 1648 à 1661, des débuts de la Fronde à la mort de Mazarin. Or dans la première édition (Francfort, J.-L. du Four, 1683) et dans toutes celles du XVIIe et du XVIIIe siècles, ce n'est pas l'intérêt politique des lettres qui était souligné : le titre annonçait que les lettres contiennent « plusieurs particularités sur la vie et la mort des savants de ce siècle, sur leurs écrits, et sur plusieurs autres choses curieuses ». En fait, la correspondance de Patin est plus importante pour l'histoire de la « république des lettres », comme on disait alors, que pour celle de la Fronde et des événements politiques. On pouvait craindre que cette nouvelle édition, partielle, retardât ou empêchât la publication de l'édition complète et du texte définitif. Il n'en est rien heureusement ; et, dans ces conditions, le volume de M. Brette n'a que des avantages puisque, maniable et de lecture facile, il procurera peut-être à l'œuvre intégrale des lecteurs désireux de mieux connaître le spirituel et combatif médecin et son milieu.

1. Dr Paul Triaire, *Lettres de Gui Patin, 1630-1672*, nouvelle édition collationnée sur les manuscrits autographes, t. I, Paris, Champion, 1907, XVIII-716 pp. in-8.

M. le Dr Triaire est en train d'accomplir avec conscience une tâche importante et délicate. Il a recueilli toutes les lettres connues de Gui Patin; il en publie un certain nombre qui sont inédites ; il en complète et rectifie un grand nombre qui avaient été modifiées, mutilée, atténuées, par prudence ou par scrupule de goût[1], — en indiquant dans les notes les additions et rectifications. J'ai eu occasion autrefois d'étudier à la Nationale les ms. f. fr. 9357-9358, et j'ai pu constater par mes notes que la transcription de M. Triaire est faite avec le plus grand soin : il n'y aurait que des vétilles à relever. — Les lettres, dont l'orthographe est celle du temps, toutes les fois que M. Triaire en a eu le texte primitif, ont été avec raison classées dans l'ordre chronologique. Le t. I nous donne en quatre livres 171 lettres, de 1630 à mars 1649. Il se termine par une table des matières qui résume le contenu de chaque lettre. Le dernier volume de la publication contiendra une table des noms de personnes et de lieux.

L'importance de cette édition est accrue par l'abondance des notes : noms propres, faits historiques, citations bibliographiques sont l'occasion pour M. le Dr Triaire de remarques souvent très étendues. Il a imité le *Tallemant des Réaux* de P. Paris ou le *Peiresc* de Lamizey de Larroque. A vrai dire, sur ce point, nous serions tenté de le chicaner quelque peu. Il y a, chez lui, excès dangereux de conscience. Son édition s'alourdit de notes souvent bien superflues, et l'énormité de l'annotation entraîne d'inévitables erreurs de détail. Y a-t-il intérêt, dans une œuvre savante et qui ne s'adresse pas à des novices, à annoter, par exemple, le nom d'Ésope : « Ésope, fabuliste grec, né en Phrygie au VIe siècle av. J.-C. » (p. 225)? M. Triaire veut renseigner dans ses notes non seulement sur les personnages cités dans le texte, mais sur les ouvrages relatifs à ces personnages : il ne peut être ni complet, ni toujours exact. C'est ainsi que pour Budé il renvoie à une thèse (ancienne) de Reboté (p. 468, n. 5) : lisez Rebitté. Pour Gassendi, il renvoie à la thèse de M. Thomas, Paris, Picard, 1889 (p. 208, n. 2) : lisez Alcan. Dans une lettre du 29 oct. 1647, Gui Patin remercie Falconet d'un livre que celui-ci lui a envoyé et qui semble être la première des deux publications de Gassendi sur Épicure; M. Triaire la désigne ainsi en note (p. 540, n. 2) : *Epicuri philosophia, studio P. Gassendi, Lugduni, 1647, 3 vol. in-fol. :* ce qui parut à Lyon, en 1647, chez Barbier, c'est le *De vita et moribus Epicuri libri VIII, 1 vol. in-4.* D'autre part, dans une note à une lettre du 24 mars 1648 (p. 582, n. 3), M. Triaire dit que Gassendi faisait alors imprimer « deux nouveaux ouvrages importants sur Épicure : *Animadversiones in librum decimum Diogenis Laertii* et *Syntagma philosophiæ Epicuri...* » : les *Animadversiones* parurent, en effet, à Lyon, chez Barbier, l'année suivante, *en 3 volumes in-f°* où était compris le résumé de la philosophie d'Épicure. Le *Syntagma philosophiæ Epicuri*, après avoir été détaché des *Animadversiones*, en 1658, dans l'édition complète et posthume des œuvres de

1. Les premiers éditeurs de Gui Patin se sont comportés comme ceux de Pascal et de Mme de Sévigné.

Gassendi, parut, si je ne me trompe, en un ouvrage spécial pour la première fois en 1659. On voit qu'il y a de la confusion dans ces indications bibliographiques.

M. Triaire a prévu modestement que son œuvre ne serait pas impeccable. En montrant qu'il est aisé de trouver des taches dans cette édition, d'ailleurs si méritoire[1], nous voulons surtout attirer l'attention des érudits sur une question de méthode. On croit souvent faire preuve d'une érudition scrupuleuse en annotant les textes minutieusement, en ne laissant passer aucun nom de personne ni de lieu, aucune allusion à une œuvre quelconque, sans donner des précisions au bas de la page. Or, tantôt il est inutile de fournir les renseignements que possède tout lecteur de culture moyenne ou que renferme le dictionnaire d'histoire et de géographie le plus élémentaire; tantôt il est imprudent, de la part de l'éditeur, de multiplier les renseignements sur des points délicats, où il n'a pas une compétence spéciale. Il ne faut dire que l'essentiel, en considérant le public auquel on s'adresse. Il faut faire porter tout l'effort sur les personnages peu connus, sur les allusions obscures. En se limitant ainsi on diminuera les chances d'erreur et on enrichira réellement, non pas apparemment, le texte. Telles des notes de M. Triaire, qui éclairent l'histoire médicale, sont tout à fait précieuses.

Quand nous aurons exprimé le regret que les titres courants ne mentionnent pas, pour la commodité des recherches, à côté du nom du correspondant, la date de la lettre, nous n'aurons plus qu'à redire toute notre estime pour le labeur du Dr Triaire. Nous souhaitons qu'il mène rapidement au terme cette édition dont les historiens du XVIIe siècle ne pourront plus se passer. Et nous attendons avec impatience l'étude sur Gui Patin que le Dr Triaire réserve pour la fin de l'édition : nous ne doutons pas qu'elle ne soit très instructive et nous ne manquerons pas de la signaler à nos lecteurs.

H. B.

Il serait évidemment souhaitable que toutes les archives utiles à l'histoire fussent centralisées dans les dépôts publics. Au moins est-ce une initiative heureuse quand les possesseurs d'archives privées en donnent un inventaire exact. — Les archives de la maison de Crillon constituent deux fonds distincts qui appartiennent, l'un au duc de Polignac, l'autre au marquis de Grammont. Ce dernier fonds, le moins considérable des deux, vient d'être inventorié : *Inventaire des archives des ducs de Crillon* conservées chez M. le marquis de Grammont, publié par Jean Cordey, archiviste-paléographe, Paris, Champion, 1908, x-310 pp. in-8. Ce volume est particulièrement intéressant par la correspondance qui y est inventoriée et dont une partie est reproduite dans les « pièces annexes ». On remarquera surtout les lettres par lesquelles Louis III de Crillon était tenu au courant, par son neveu de Montmeyran, de tout ce qui se passait à Paris

1. M. T. écrit le nom de Tamizey de Larroque : Tamizey (ou Tamisey) *de la Roque*.

pendant la Fronde, et des lettres des nièces de Mazarin, les « Mancines ». Un Index, assez riche, termine le volume. On nous annonce une publication semblable pour les archives que possède le duc de Polignac.

Les *Archives du Cogner*, que publie M. J. Chappée, du Mans, avec le concours de l'abbé L.-J. Denis (Paris, Champion, Le Mans, de Saint-Denis, 1903-05-07, IV-342, 318, 328 pp. in-8) ne sont pas des archives de famille, mais une collection factice formée par M. Chappée lui-même. « Il y a plus de vingt-cinq ans, dit-il, que j'ai commencé à réunir les premiers éléments de cette collection, et, à l'heure présente, elle comprend au moins vingt mille pièces, dont beaucoup seraient maintenant perdues si je ne les avais sauvées. Je les ai trouvées dans des greniers, exposées à la dent des rats, dans des coffres où déjà l'humidité les avait compromises, et jusque dans la hotte du chiffonnier. » Ce sauvetage est méritoire. Cependant, de telles pièces — plus encore que des archives familiales — ont leur place dans les collections publiques. En attendant le jour où, sans doute, elles s'y annexeront, M. Chappée les a classées d'après la méthode adoptée pour les archives départementales, et il en a commencé l'inventaire. En 1903, a paru la série H (maisons religieuses) ; en 1905 et 1907, la série E (titres féodaux), art. 1-144, 145-262. On ignore si la série E est terminée, ou non. D'une façon générale, ce qui manque à cette publication, ce sont des indications préalables, et ce sont des tables. « Mon but est de donner à ceux qui s'occupent de l'histoire de *nos provinces* des instruments de travail » : on voudrait des données plus précises sur le contenu de cette collection. Faute d'index, les trois volumes parus en cinq ans sont d'un emploi bien difficile. Il y a des entreprises scientifiques où, aujourd'hui, l'initiative privée et la bonne volonté individuelle ne suffisent plus. — H. B.

***

La première partie du Manuel de diplomatique du *Handbuch* Below-Meinecke est due à MM. W. Erben et O. Redlich [1]. Elle comporte d'abord une introduction du second de ces érudits, où est tracée, à grands traits, l'histoire de la diplomatique ; M. Redlich y montre une connaissance complète de la production scientifique en cette matière, mais un insuffisant souci de la précision bibliographique ; il y donne toutes les définitions nécessaires, les plus générales, pour permettre le classement des actes et déterminer leur contenu ; ces définitions restent un peu abstraites, parce que M. Redlich n'a point pris garde de fournir des exemples, dont il aurait certainement trouvé à foison dans les autres parties du Manuel ; il aurait pu, du moins, renvoyer à ces parties.

La première de ces parties, laquelle occupe tout le reste de ce premier tome du Manuel, est consacrée par M. W. Erben à la diplomatique impé-

1. W. Erben, L. Schmitz-Kallenberg, O. Redlich, *Urkundenlehre*. Ier Theil. Munich-Berlin, Oldenbourg, 1907, in-8, X-369 pp. (*Handbuch der Mittelalterl. und neueren Geschichte* hgg v. G. von Below u. F. Meinecke.)

riale et royale du moyen âge en Allemagne, en France et en Italie. Le grand reproche qu'il y a lieu de faire à M. Erben, c'est d'avoir rapproché en un faisceau quelque peu confus les notions qu'il est utile d'avoir, pour l'utilisation des textes, sur les chancelleries particulières de ces pays. Ce n'est que par une précision minutieuse dans la connaissance des habitudes diplomatiques d'un pays donné que les érudits parviennent à déterminer l'authenticité et tous les caractères secondaires des actes examinés, et si l'on veut faire des généralisations, les grandes définitions un peu abstraites à la façon de M. Redlich doivent suffire. Les rapprochements entre chancelleries différentes ne pourraient se légitimer à certains égards que s'il était prouvé qu'il y a eu entre elles des transmissions, directes ou non, d'habitudes diplomatiques qui se sont conservées ou transformées. Il y a néanmoins dans la tentative de M. Erben un essai intéressant et qu'il était juste de signaler dans une Revue de synthèse historique. — G. B.

***

Peu de travaux ont paru jusqu'ici sur la diplomatique des rois d'Angleterre. M. Déprez s'est proposé de combler partiellement cette lacune par une étude sur les lettres de sceau privé et les lettres secrètes délivrées de 1272 à 1485 [1]. Le petit volume qu'il y a consacré offre une judicieuse classification des actes de ces deux catégories qu'il a eu l'occasion d'examiner dans la série des *Privy seals* au Public Record Office. Il a extrait de cette série un certain nombre de textes caractéristiques, qu'il a répartis logiquement et chronologiquement et qui le mettent à même d'exposer dans leurs grandes lignes les modifications principales introduites de règne en règne. Il y a joint quelques remarques sur les pétitions et les suppliques remises au souverain, sur les actes expédiés par les « gardiens » d'Angleterre en l'absence de ce dernier et sur les brefs de sceau privé émanés des rois anglais comme comtes de Ponthieu et de Montreuil. Il est seulement regrettable qu'il n'ait pu faire porter ses observations que sur des minutes et non à la fois sur des minutes et des expéditions originales. — Louis Halphen.

***

Nous avons déjà parlé de la nouvelle collection publiée par la librairie Laurens, *Les grandes institutions de la France*. Le volume consacré à la *Bibliothèque Nationale* (1907) sera certainement un des plus intéressants de la série. Il est formé de deux parties (136 et 132 pp. in-16). Dans la première, après une introduction de M. Henry Marcel, administrateur général, le département des Estampes et celui des Médailles et Antiques

1. Eugène Déprez, *Études de diplomatique anglaise de l'avènement d'Edouard Ier à celui de Henri VII (1272-1485). Le sceau privé, le sceau secret, le signet.* Paris, H. Champion, 1908, 127 pp. in-16.

sont traités par Henri Bouchot et M. E. Babelon ; dans la seconde, le département des Manuscrits et celui des Imprimés le sont par MM. Paul Marchal et Camille Couderc. On trouve dans ces pages, en même temps que tous les renseignements sur l'organisation matérielle et administrative de la Bibliothèque Nationale, sur les trésors de toutes sortes qu'elle renferme, une histoire des divers départements très instructive dans sa sobre précision. 138 illustrations, fort réussies, ajoutent à l'ouvrage un grand prix. Il faut souhaiter avec M. Marcel, qui montre combien la dotation de la Bibliothèque est insuffisante, que l'État lui mesure moins parcimonieusement les crédits. Ainsi, du train dont va le catalogue imprimé des Imprimés, « on peut compter que trente ans seront encore nécessaires à son achèvement ; encore faudra-t-il le recommencer aussitôt, puisque les mentions du premier volume auront alors près de quarante ans de date » (p. 31).

***

L'*Album historique* publié, chez Colin, par M. A. Parmentier, sous la direction de M. Lavisse, est terminé par l'apparition du tome IV (1907 ; VIII-308 pp. in-4). *Le Moyen Age*, *La fin du Moyen Age* (XIVe et XVe siècles), *Le XVIIe et le XVIIIe siècle* avaient successivement paru. Voici *Le XVIIIe et le XIXe siècle*. On ne saurait trop faire l'éloge de cette publication si originale dans sa conception et exécutée avec tant de conscience. Elle est destinée à préciser un des côtés les plus négligés et les plus importants de l'histoire : les usages publics et privés, — alimentation, costume, habitation, mobilier, armes, Église, enseignement, beaux-arts, agriculture, industrie, commerce, jeux, voyages..... Si le texte est intéressant en sa sobriété, l'importance de ces volumes est, comme l'indique le titre, dans l'illustration qui évoque ingénieusement le passé. Puisées aux meilleures sources, reproduites avec soin, le plus souvent rehaussées d'une valeur d'art, ces images sont vraiment d'un secours précieux pour la connaissance des siècles écoulés. Elles suggèrent fortement des comparaisons de toutes sortes. Elles rendent sensibles les différences profondes de la vie aux différentes époques, les différences plus superficielles de la civilisation dans les différents pays jusqu'au dix-neuvième siècle — où, en exagérant peut-être un peu la ressemblance, M. Parmentier ne cherche ses exemples qu'en France, « étant donnée l'uniformité manifeste que la civilisation européenne a prise au cours du siècle dernier ».

Il n'est guère de catégories d'étudiants ou d'historiens — les uns pour compléter, les autres pour aviver leurs notions historiques — qui ne puissent tirer profit de ces volumes. Leur usage est facilité par des tables minutieusement dressées : index des noms de lieux, index des noms propres, table méthodique, index alphabétique. — H. B.

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

Xavier Moisant, **Dieu. L'expérience en métaphysique** (*Bibliothèque de philosophie expérimentale*), Paris, M. Rivière, 1907, xiii-300 pp. in-8.

M. Moisant ne trouve pas seulement que l'observation et l'expérimentation peuvent être d'un grand secours pour l'établissement et la démonstration des principales vérités de la théodicée, mais encore que « la multiplication des théories autour de certains sujets », les divergences d'opinion qui existent au sujet de certaines questions tiennent essentiellement à ce fait que, dans la discussion de ces sujets et de ces questions, on n'a jamais tenu suffisamment compte des données de l'observation et de l'expérience.

De quelle observation et de quelle expérience? Les athées et les matérialistes n'invoquent-ils pas, eux aussi, les données de l'expérience pour nier l'existence de Dieu et l'intervention de toute volonté suprà-humaine et suprà-naturelle dans les événements du monde extérieur et dans le cours des affaires humaines? En procédant ainsi, les athées ne se basent d'ailleurs que sur les données de l'expérience extérieure, matérielle, qu'ils considèrent comme la seule expérience possible et certaine. Ceci est évidemment une erreur, car à côté de l'expérience extérieure, à côté aussi des données déduites et indirectement connues et des idées et impressions fugaces que la réflexion et une information plus complète ne tardent pas à dissiper, on peut encore considérer comme des données expérimentales « tous les renseignements fournis à l'intelligence, avec tant de clarté qu'elle ne parvient jamais à en douter spontanément, avec tant de rapidité qu'elle les perçoit d'emblée ».

Acceptons momentanément cette dernière définition, malgré son caractère vague et quelque peu confus, et voyons à l'aide de quels renseignements clairs, immédiats et incontestables l'auteur s'efforce à prouver l'existence d'un Dieu personnel, à déterminer les attributs divins et à résoudre le problème du mal. Certes, les philosophies matérialiste, pan-

théiste, idéaliste, agnosticiste, impliquent, chacune à sa façon et à des degrés variables, la négation soit de Dieu tout court, soit tout simplement d'un Dieu personnel. Mais s'il est facile de mettre en évidence les défauts de chacune de ces philosophies et de montrer que ces défauts tiennent essentiellement à l'insuffisance de leur base expérimentale, on peut admettre la possibilité d'une autre philosophie, basée sur une expérience plus complète, sur une observation plus exacte et qui n'implique pas plus que les précédentes l'existence d'un Dieu, personnel ou non, à moins de mettre cette existence à la base même de la philosophie qu'on propose et qu'on préconise, à moins de postuler cette existence préalablement à toute démonstration. Telle n'est assurément pas l'intention de M. Moisant, qui prétend au contraire faire dériver l'athéisme de l'observation, et cela d'une façon sinon exclusive, tout au moins prédominante.

Mais pour que l'existence d'un objet ou la réalité d'un fait s'imposent à nous avec une évidence excluant le moindre doute, il faut que cet objet ou ce fait puisse être perçu d'une façon immédiate. C'est ainsi, par exemple, que nous avons la certitude de l'existence de nos semblables et du monde extérieur. Cette existence constitue pour nous une vérité immédiate qui s'impose à nous en dehors de tout raisonnement, et on peut même dire que c'est au contraire lorsque les hommes ont commencé à raisonner sur cette vérité, qu'ils se sont mis à douter de la réalité du monde extérieur. Or, cette perception immédiate de Dieu, M. Moisant la conteste. En parlant des mystiques, par exemple, il dit que leur erreur « est parfois de considérer comme nuls et non avenus les antécédents qui ne sont qu'oubliés par la conscience et d'appeler contact ce qui est conclusion ». Et plus loin il ajoute : « Autant l'histoire de la philosophie a recueilli d'expériences où l'on prétendait atteindre Dieu d'une prise directe, autant elle hésite à en reconnaître qui soient authentiques et incontestables..... Il demeure vrai que le théisme dérive de l'observation, mais non immédiatement. La vraie méthode de la théodicée consiste à organiser et à comprendre les diverses données de la vie humaine. » Mais dès l'instant où l'existence de Dieu n'est pas un fait d'observation immédiate, dès l'instant où cette existence n'est conçue que comme une conclusion dont les données de l'observation et de l'expérience indirectes forment les antécédents, le sort de la conclusion se trouve complètement lié à celui des antécédents. Notre expérience peut être en effet plus ou moins complète, notre observation plus ou moins exacte et, par conséquent, la conclusion ne peut prétendre qu'à une vérité relative. L'étendue et la profondeur de notre expérience variant tous les jours, nous ne pouvons jamais, à aucun moment, garantir l'absolue certitude de nos conclusions.

Mais ce ne sont pas seulement l'étendue et la profondeur de notre expérience qui varient, c'est encore notre manière de la comprendre et de l'interpréter. Chaque époque, chaque génération possède sa mentalité et sa sensibilité propres qu'elle applique précisément à l'interprétation des données de l'expérience et de l'observation. C'est d'ailleurs ce que M. Moisant nous paraît reconnaître lui-même, lorsque voulant défendre

le personnalisme en théodicée, il nous fait assister au revirement qui s'est produit dans les esprits au cours de ces dernières années quant à la façon d'interpréter l'expérience. Pendant une première phase, les données de l'expérience, celles de la politique, de la sociologie, de la psychologie, de la physique avaient semblé absolument incompatibles avec l'hypothèse d'un Dieu personnel. D'un côté, en effet, les tendances démocratiques apparaissaient comme exclusives de tout pouvoir monarchique, aussi bien sur la terre que dans le ciel ; d'un autre côté, les lois naturelles semblaient rendre inutile toute intervention d'une volonté surnaturelle ; et enfin le rôle que la psychologie se plaisait à attribuer à l'Inconscient semblait également rendre peu vraisemblable l'idée d'un Dieu conscient. Mais voilà qu'une révolution ou, si l'on aime mieux, une évolution s'opère dans les esprits : la démocratie cesse peu à peu d'être considérée comme incompatible avec l'initiative d'individualités supérieures ; on commence à douter de la vérité absolue des lois naturelles auxquelles on refuse, en même temps que toute efficacité, toute existence indépendante de la réalité, antérieure et supérieure à elle, en réduisant leur rôle à l'expression des rapports des phénomènes dans des formules abstraites, plus ou moins approchées de la vérité ; et, en dernier lieu, on s'est aperçu que la tendance à la personnification n'est pas toujours une preuve d'infériorité intellectuelle, pas plus que « l'abstraction ne représente dans tous les cas le plus haut degré de la valeur humaine et de la pensée spéculative, » et qu' « on n'est pas disqualifié comme philosophe pour penser concret », c'est-à-dire pour admettre l'existence d'un Dieu personnel. Non, on n'est pas disqualifié pour cela, mais à la condition de ne voir dans l'idée d'un Dieu personnel ou autre qu'une simple conception métaphysique, sans contradiction avec notre expérience actuelle, mais non une conclusion logique, nécessaire de cette expérience.

Après une époque de métaphysique, nous entrons (et de nombreux symptômes sont là pour le prouver) dans une époque de métaphysique idéaliste ou même spiritualiste. Il est possible qu'une certaine extension, un certain approfondissement de notre expérience, soit pour quelque chose dans ce revirement. Mais ce n'est pas là sa cause unique, ni même sa cause principale. La tendance spiritualiste de notre temps signifie avant tout un changement de notre mentalité et de notre sensibilité ; un changement quant aux fins que nous posons à notre activité, quant à nos besoins les plus intimes. Elle est l'expression de l'idéal de notre temps, idéal dont nous cherchons la justification dans les données de l'expérience, heureux de pouvoir interpréter ces données, sans leur faire subir aucune violence, dans le sens que nous désirons ; heureux de constater qu'elles ne contredisent pas notre idéal. L'individualisme social, corollaire de la métaphysique matérialiste, a fait place à un nouvel idéal social basé sur la solidarité. Nous sommes arrivés à nous rendre compte que « nous n'avons, en nous-mêmes, ni la raison suffisante de notre existence, ni le principe suprême de la loi morale qui nous lie, ni l'objet du bonheur auquel nous aspirons » ; bref, nous avons le sentiment très vif de notre dépendance. Qu'on prolonge la chaîne de cette dépendance et qu'on en

remette le premier anneau entre les mains d'un Dieu personnel, nous n'y voyons pas grand inconvénient. Mais qu'il soit bien entendu qu'en affirmant l'existence de ce Dieu, nous dépassons l'expérience et l'observation et que toute autre conception qui ne serait pas en contradiction avec l'une et avec l'autre, qui tiendrait compte des tendances fondamentales de notre époque, aurait exactement la même valeur.

Voilà les principales objections auxquelles se heurte à notre avis la thèse principale de M. Moisant. Ce qu'on pourrait dire de ses autres propositions et démonstrations serait plutôt du domaine de la théologie et nous ne nous reconnaissons nulle autorité pour suivre l'auteur sur ce terrain. Nous croyons seulement devoir ajouter qu'en ce qui concerne la détermination des attributs divins, il ne fournit pas un critère suffisamment précis et fait trop dépendre leur épuration et leur classification du discernement individuel, du tact religieux et philosophique de chacun. « Il s'agit, dit-il, d'apprécier, de goûter, d'analyser, de critiquer ; autant d'opérations qui supposent autre chose que la seule connaissance des lois logiques » et qui, ajouterons-nous, peuvent, dans leurs résultats, varier d'un individu à l'autre, ce qui leur ôte toute valeur universelle.

Quant au problème du mal, l'auteur s'en débarrasse un peu trop lestement, à notre avis, en déclarant que ceux qui posent ou se posent ce problème sont victimes d'une suggestion ou d'un mirage. Notre « vouloir vivre », dit l'auteur, prouve que nous trouvons bon le monde tel qu'il est ; malgré toutes les déclamations sur le mal, nous nous cramponnons à l'existence en désespérés et lors même que nous aspirons à en sortir, nous nous arrêtons effrayés devant la perspective du néant absolu ; tout en parlant de mort, « on rêve, sans le remarquer, d'un sommeil qui serait conscient ». Ici l'auteur nous semble confondre deux faits différents. Le vouloir-vivre, la tendance de l'être à persister dans son être est moins un fait psychologique qu'un fait biologique, organique, qu'un instinct vital qui, comme tel, n'implique pas plus un acquiescement au monde tel qu'il est, qu'une condamnation de ce monde. L'homme peut maudire le monde à cause du mal qu'il renferme : c'est là un fait psychologique. Mais il peut, en même temps, se cramponner à l'existence, reculer devant la perspective d'un anéantissement complet : c'est un fait organique, vital. La coexistence de ces deux faits n'implique, à notre avis, nulle contradiction, et un des principaux arguments de l'auteur contre le problème du mal se trouve dépourvu de toute base solide.

Jusqu'ici, c'est à l'expérience et à l'observation que l'auteur avait fait appel pour appuyer la plupart de ses démonstrations, et nous avons vu qu'il était jusqu'à un certain point victime d'une illusion, mais d'une illusion excusable, puisqu'elle pouvait paraître avoir pour elle une certaine vraisemblance. Mais, dans ce genre de recherches, il arrive fatalement un moment où l'on est obligé de renoncer à l'illusion, où le terrain sur lequel on se mouvait et qui paraissait solide commence à échapper. C'est ce qui est arrivé à M. Moisant lorsqu'abordant, dans la dernière partie de son livre, la question du rôle de l'expérience psychologique au

point de vue de la grâce et du dogme, il se voit obligé de conclure que « nous n'observons pas immédiatement, en nous-mêmes, ni la réalité de la grâce, ni la vérité du dogme chrétien ; et nous n'expérimentons pas, par un essai automatique, qui serait, dans certains cas, sacrilège, la valeur de la révélation ». C'est ainsi que nous aboutissons en dernière analyse, après un long détour, à l'aveu que la théodicée comprend un certain nombre de vérités, et non des moindres, dont la révélation est la seule source. Que nous voilà loin de l'observation et de l'expérience !

Dr S. Jankelevitch.

Daniel Mornet, **Le sentiment de la nature en France de J.-J. Rousseau à Bernardin de Saint-Pierre. Essai sur les rapports de la littérature et des mœurs.** Paris, Hachette, 1907, 572 pp. in-8.

On a souvent dit que si le XVIIIe siècle a été le siècle de la philosophie, le XIXe a été celui de l'histoire. Comme toute définition sommaire, celle-ci renferme sa part de vérité, mais aussi sa bonne part d'erreur. Il est vrai que l'intérêt pour les questions d'origines et de devenir a été très vif au cours du XIXe siècle, plus vif qu'à aucune des époques antérieures ; mais il n'est pas moins vrai que ceux qui se sont adonnés à l'étude de ces questions y ont apporté une mentalité qui se ressentait encore trop vivement des préoccupations et des tendances du siécle précédent. La philosophie hégélienne, qu'on peut considérer comme le trait d'union entre la pensée du XVIIIe siècle et celle du XIXe, a laissé une empreinte trop profonde dans les esprits, et ceux-là mêmes qui se méfiaient de constructions purement dialectiques, n'en avaient pas moins hâte de s'élever à une conception philosophique de l'histoire, à une synthèse plus ou moins vaste et compréhensive où tout l'ensemble de l'évolution historique se trouvait réduit à quelques lois simples et générales.

En d'autres termes, plutôt que de l'histoire ou en même temps qu'elle, on faisait de la philosophie de l'histoire, et les différents systèmes qui ont vu le jour au cours du XIXe siècle, sans être dialectiques au sens propre du mot, étaient des déductions hâtives tirées d'un petit nombre de faits que chaque historien considérait arbitrairement comme des faits fondamentaux, primordiaux, auxquels tous les autres devaient être subordonnés comme des conclusions à leurs prémisses.

Ce qui est vrai de l'histoire, en général, l'est aussi des différentes manifestations particulières de la vie et de l'activité sociales. C'est ainsi que l'histoire littéraire a suscité une foule de travaux et donné naissance à un certain nombre de doctrines ingénieuses qui toutes ont été construites d'après le procédé que nous venons de caractériser. Celles mêmes d'entre elles qui, comme la doctrine de Taine, ont été le plus fécondes en résultats et ont le plus stimulé les recherches d'histoire littéraire, ne

sont pas seulement, ainsi que le dit M. Mornet, « arbitraires en leurs conclusions » : elles sont trop déductives, trop *intuitives*, si l'on veut, et, au lieu de découler de l'observation patiente et rigoureuse des faits, elles n'invoquent le plus souvent ceux-ci qu'après coup, que pour appuyer et justifier une théorie qui a tous les caractères d'une anticipation.

Ce qui reste des doctrines d'histoire littéraire du siècle précédent, c'est la conception qui voit dans la littérature un phénomène pour ainsi dire organique de la vie d'un peuple, une manifestation nécessaire de cette vie, présentant des rapports étroits et multiples avec toutes ses autres manifestations. Mais quelle est la nature de ces rapports et quelle est la place exacte qu'on doit assigner aux productions littéraires dans l'activité générale d'une nation? La littérature n'est-elle qu'un simple moyen d'enregistrement, qu'un miroir dans lequel se reflètent fidèlement et tels quels les mœurs et les usages, les goûts et les répugnances, les aspirations et les tendances d'une génération? Ou est-ce au contraire sous l'influence de la littérature que naissent mœurs et usages, goûts et répulsions, aspirations et tendances? En d'autres termes, est-ce la vie qui précède la littérature, ou est-ce celle-ci qui devance la vie, anticipe sur elle? Ou encore l'une et l'autre marchent-elles de pair? Et, dans ce cas, suivent-elles des voies rigoureusement parallèles ou, si elles présentent de temps à autre des divergences et convergences, quelles sont les causes des unes et des autres?

Voilà quelques-unes des nombreuses questions qui se posent aux historiens de la littérature de nos jours. Mais instruits par les erreurs de leurs devanciers ils se sont rendu compte que, pour arriver à une solution satisfaisante, il fallait changer de méthode; qu'au lieu de procéder par anticipations et de vouloir embrasser d'un seul coup d'œil tout l'ensemble de l'activité littéraire d'un peuple, ou même d'une époque, on devait se borner à des « enquêtes restreintes et précises » portant sur tel ou tel mouvement de l'opinion et montrer, à l'aide de faits patiemment accumulés, de documents minutieusement analysés, ce qui, dans ce mouvement, doit être considéré comme cause ou comme effet de nouvelles tendances littéraires.

Le livre de M. Mornet, consciencieux et solidement construit, constitue une de ces enquêtes partielles, grâce auxquelles on parviendra peut-être à édifier un jour une théorie scientifique des rapports entre la vie et la littérature.

L'auteur s'est proposé, dans ce livre, de nous faire assister à la naissance et à l'évolution du sentiment de la nature, de 1760 à 1785, et de nous montrer en même temps la connexion qui existe entre ce « retour à la nature » et le mouvement littéraire de l'époque correspondante.

Nous ne sommes pas qualifié pour nous prononcer sur la valeur des documents sur lesquels s'appuie M. Mornet, ni sur la façon dont il les utilise et les apprécie. Disons seulement que, malgré le vaste appareil d'érudition qui forme la charpente de son livre, il n'en a pas moins réussi à nous donner un exposé intéressant, clair, pittoresque même, des principales manifestations du sentiment de la nature pendant la période considérée, depuis la plus superficielle où le séjour à la campagne n'est encore

considéré que comme un moyen de repos et de délassement, à la condition d'y retrouver des réminiscences des lectures classiques, l'atmosphère des salons et les plaisirs de la ville, jusqu'aux manifestations les plus profondes et les plus sérieuses, où la nature devient pour les âmes une source inépuisable d'émotions puissantes, de sentiments sincères et féconds.

Et en même temps qu'à la naissance et à l'évolution du sentiment de la nature, l'auteur nous fait assister à toute la série de tentatives qui ont été faites en vue de donner aux goûts nouveaux et aux sentiments nouveaux une expression littéraire. Il paraît à peu près certain que dans la renaissance du sentiment de la nature la littérature n'a joué aucun rôle. Mais tout en reconnaissant la nécessité où il se trouvait d'isoler et de délimiter son sujet, nous n'en regrettons pas moins que l'auteur n'ait pas jugé utile de nous indiquer, ne fût-ce que brièvement, quelques-unes au moins des causes à l'action desquelles cette transformation dans les mœurs doit être attribuée. Quoi qu'il en soit, nous voyons cette nouvelle orientation de l'opinion obligée d'accepter le joug de formes littéraires surannées, de s'adapter à des modèles et à un cadre qui n'étaient pas faits pour elle et ne pouvaient avoir pour effet que de la faire dévier de sa direction véritable et d'empêcher les esprits de se rendre compte de la portée exacte du mouvement qui se produisait.

Mais il est arrivé, dans le cas particulier, ce qu'on voit se produire dans tout mouvement historique plus ou moins important, plus ou moins décisif, à savoir l'apparition de l'homme de génie, de l'homme supérieur qui vient projeter un flot de lumière sur le chaos de tendances subconscientes et d'aspirations confuses, éclairer ses contemporains sur leur état d'âme et sur leur vrais besoins, canaliser, faire converger tous leurs efforts vers le seul but qui, au moment donné, forme la valeur et le sens de leur vie. Tel fut le rôle de J.-J. Rousseau dans la renaissance du sentiment de la nature dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. C'est lui qui a contribué au réveil définitif de ce sentiment et lui a communiqué cette profondeur et cette sincérité qui étaient inconnues avant lui ; c'est lui qui le premier en a trouvé l'expression littéraire adéquate, expression qui ne tardera pas à devenir le modèle auquel tous désormais tendront à se conformer.

Il nous est impossible de poursuivre plus en détail l'analyse du livre de M. Mornet. Disons seulement que la figure et l'action de J.-J. Rousseau n'y apparaissent peut-être pas avec un relief suffisant. Nous nous rappelons que M. Mornet n'avait à traiter qu'une question « restreinte et précise » ; mais les idées sociales de J.-J. Rousseau nous paraissent tellement inséparables du reste de son œuvre qu'il est permis de se demander si, sans les premières, son action sur les mœurs et sur l'expression littéraire des goûts et des penchants nouveaux se fût montrée aussi efficace. Abstraction faite de cette réserve, nous ne pouvons que rendre, une fois de plus, justice aux solides qualités d'érudition, de méthode et d'exposition de M. Mornet.

Dr S. Jankelevitch.

C. Bayet, **Giotto** (*Les Maîtres de l'Art*), Paris, Librairie de l'Art ancien et moderne, 1908, 170 pp. in-4.

M. Bayet était très qualifié par ses remarquables études sur l'art byzantin pour étudier les origines de l'art de Giotto et pour proposer une solution du problème si controversé que l'érudit allemand A. Aubert, dans un volumineux ouvrage sur la décoration de l'Église Saint-François d'Assise, appelle *la Question Cimabué* (die Cimabue-Frage). Mais il semble n'avoir pas voulu tirer parti de ces avantages et avec une discrétion qu'on est tenté de trouver excessive, il se contente d'une brève allusion à ce débat qu'il considère sans doute comme stérile.

En revanche, M. Bayet a très finement démêlé ce que le fondateur de l'École florentine, dont Vasari célébrait l'apparition comme un miracle inexplicable, doit au mysticisme tendre de Saint-François d'Assise, « ce mendiant qui fut le père de l'art italien », à la technique des mosaïstes et des fresquistes romains du XIIIe siècle, comme ce Pietro Cavallini dont on a découvert récemment les fresques à Sainte-Cécile, et enfin à la sculpture gothique française, dont l'influence lui fut transmise par Giovanni Pisano et les autres sculpteurs pisans. Giotto est de la même famille que les maîtres français qui ont sculpté les portails de Paris, de Chartres et d'Amiens et qui nous apparaissent aujourd'hui comme les véritables initiateurs du Trecento italien. Le caractère dramatique de son œuvre s'explique aussi par l'influence du théâtre, des *Saccre Rappresentazioni*. Thode a fait très justement remarquer que les architectures de fantaisie qui servent de fond à certaines compositions de Giotto semblent inspirées par les constructions en bois qu'on élevait pour la représentation des Mystères.

M. Bayet analyse et décrit avec une parfaite justesse de sentiment et d'expression les trois grands cycles qui ont illustré le nom de Giotto : les fresques de l'église franciscaine d'*Assise*, de l'église franciscaine Santa-Croce de *Florence* et du petit oratoire de Santa-Maria dell'Arena à *Padoue*. Il maintient l'attribution traditionnelle à Giotto des allégories de l'église inférieure d'Assise qui sont certainement postérieures aux fresques de Padoue et que M. Venturi assigne à deux élèves anonymes de Giotto : le *Maître au visage oblong* et le *Maître à la manière noirâtre*.

D'une façon générale M. Bayet évite de s'engager dans des discussions critiques qui seraient évidemment déplacées dans une bibliothèque de vulgarisation et qui occupent trop souvent une place démesurée dans les ouvrages d'Histoire de l'Art. Il est fâcheux cependant qu'il n'ait pas eu connaissance, avant l'impression de son travail, des conclusions du livre capital qu'un savant suédois, M. Oswald Sirén, déjà connu par une remarquable monographie de Lorenzo Monaco, vient de consacrer à Giotto.

A défaut de discussions critiques sur des questions d'influence, d'authenticité ou de date, on trouvera dans ce livre sobre et clair une analyse très fine et très pénétrante du génie de Giotto. Les fresques de Giotto ont été pour la plupart si complètement dénaturées par des restaurations et

des repeints que nous ne pouvons plus guère juger les mérites du coloris et de la facture. Mais ce qui est encore frappant et admirable dans ces œuvres mutilées, c'est la science des groupements, la vérité des attitudes, la sincérité et la profondeur du sentiment. M. Bayet rappelle avec raison la définition si prégnante de Ruskin dans ses *Mornings in Florence*. « Le trait caractéristique de toute l'œuvre de Giotto est le choix des moments. » En effet Giotto saisit toujours avec un sens remarquable de l'effet dramatique le moment décisif d'une action. On ne trouve pas chez lui, comme chez les peintres narrateurs du Quattrocento, des figurants inutiles, des personnages de parade qui regardent en dehors du tableau. « Chez Giotto tout est coordonné de façon à diriger le regard du spectateur sur ce qu'il y a d'essentiel dans le drame. » C'est cette *sobriété pathétique* qui fait le charme et aussi la puissance de ces fresques encore maladroites qui contiennent en germe tout le magnifique développement de l'art florentin.

LOUIS RÉAU.

Collection des grands artistes des Pays-Bas, Bruxelles, Van Oest : I. ARNOLD GOFFIN, **Thiéry Bouts**, 1907, 123 pp. in-8. — II. JEAN DE BOSSCHÈRE, **Quinten Metsys**, 1907, 137 pp. in-8.

I. Suivant l'exemple donné par la France, l'Allemagne, l'Angleterre, où depuis quelques années les collections de monographies artistiques se multiplient avec une rapidité inquiétante, l'éditeur Van Oest de Bruxelles vient d'entreprendre la publication d'une série de monographies consacrées spécialement aux artistes des Pays-Bas.

Le premier volume de cette série est une étude de M. Arnold Goffin sur un des plus grands Primitifs néerlandais : *Thiéry Bouts*. C'est un livre d'une lecture agréable; mais l'analyse des œuvres et du talent de Bouts reste assez superficielle et l'auteur ne tient pas un compte suffisant des recherches les plus récentes qu'il semble même parfois ignorer.

Ainsi il aurait pu rappeler à propos de l'ordonnance de *la Céne* conservée à l'église Saint-Pierre de Louvain un article que M. Mâle à publié en 1904 dans *La Gazette des Beaux-Arts* et d'où il ressortait de la façon la plus saisissante que Bouts avait suivi à la lettre les prescriptions formulées par le poète français Jean Michel pour la représentation des Mystères. C'est un des exemples les plus curieux de l'influence du théatre des Mystères sur la peinture religieuse au xve siècle.

M. G. ne semble pas connaître davantage les travaux les plus récents de la critique allemande sur Dirk Bouts : il ne mentionne même pas dans la bibliographie très incomplète qu'il a placée à la fin de son livre l'ouvrage de Heiland (Strasbourg, 1904) qui contient le meilleur catalogue des œuvres de Bouts, le mémoire de Firmenich-Richartz sur Albert Bouts et les remarquables études critiques du Dr Voll de Munich sur les Primitifs

néerlandais. L'information de M. G. est donc extrêmement imparfaite.

M. G. a insisté avec raison sur les origines hollandaises de Bouts et sur sa parenté étroite avec Albert Ouwater et Gérard de Saint-Jean : il est certain qu'il dépend bien plus des Hollandais que de Rogier van der Weyden auquel on le rattachait autrefois. On s'aperçoit de plus en plus que le terme de *Primitifs flamands* est tout à fait inexact pour désigner l'ensemble des écoles de peinture du xve siècle aux Pays-Bas; c'est *Primitifs néerlandais* qu'il faudrait dire : car Ouwater, Geertgen, Bouts, Hugo van der Goes, ont joué un rôle aussi important dans la formation de cet art que les peintres de Bruges, de Tournai ou d'Anvers. Bien qu'il ait passé presque toute sa vie à Louvain, Bouts reste purement Hollandais par son tempérament froid, flegmatique, que rien ne passionne et n'émeut. Ses personnages anguleux, démesurément allongés et coiffés d'un haut bonnet conique assistent impassibles, aux scènes les plus répugnantes. Que ce soit Saint-Erasme dont les bourreaux dévident avec un treuil les intestins ou Saint-Hippolyte qu'on écartèle à quatre chevaux, ils ne sourcillent pas.

Mais si Bouts nous déconcerte et nous irrite un peu par son flegme imperturbable, en revanche il nous séduit infiniment par la splendeur de son coloris et des dons remarquables de paysagiste. Ces qualités qui placent Bouts sur le même rang que Jan van Eyck, Rogier von der Weyden et le Maître de Flèmalle dans la première génération des Primitifs néerlandais ne sont pas suffisamment mises en relief par M. G.

On souhaiterait également qu'il eût essayé de faire le départ entre les œuvres authentiques de Thiéry Bouts et celles de ses continuateurs comme le *Maître de la Perle du Brabant*, auquel on assigne le délicieux triptyque l'Adoration des Mages à la Pinacothèque de Munich, et le *Maître de l'Assomption de la Vierge* du Musée de Bruxelles qu'on a identifié avec Albert Bouts. Cette discussion nécessaire n'est pas même abordée. L'influence de Bouts sur le Maître colonais de la Vie de Marie et sur Quinten Metsys qui appartient par sa naissance à l'École de Louvain aurait mérité aussi d'être élucidée.

Parmi les œuvres authentiques de Bouts, pourquoi M. G. oublie-t-il de mentionner le triptyque de la Capilla Real à la Cathédrale de Grenade qui passe pour une de ses œuvres capitales ?

Il n'est pas exact de dire que la *Vision de la Sibylle de Tibur* annonçant la naissance du Christ à l'empereur Auguste est un thème extrêmement rare dans l'iconographie religieuse septentrionale. L'auteur aurait dû se rappeler que Rogier Van der Weyden a représenté exactement le même sujet dans un des volets du célèbre *retable de Middelburg* qui se trouve au musée de Berlin.

La collection Thiem, dont parle M. G. à propos d'un petit tableau de l'École de Bouts représentant *Le Repas de Jésus chez Simon le Pharisien* n'existe plus à San-Remo, mais à Berlin où elle a été incorporée au musée de l'empereur Frédéric.

Il y a donc dans ce petit livre des lacunes et des erreurs assez nombreuses. Le style est loin d'échapper lui aussi à toute critique. On observe

chez M. G. comme chez beaucoup d'écrivains belges contemporains une recherche de « l'écriture artiste » qui tourne trop souvent au galimatias. Pourquoi parler de « raisons qui perdurent, d'objections dénuées de pertinence, de collines verdoyantes et arborées » quand on peut dire les mêmes choses beaucoup plus simplement? Le vocabulaire des poètes symbolistes et décadents, outre qu'il paraît déjà bien suranné, du moins en France, n'est guère à sa place dans la littérature scientifique et l'histoire de l'Art.

Les illustrations sont abondantes et bien choisies : mais elles sont réparties un peu au hasard dans le corps du volume : en sorte qu'il est malaisé de confronter les tableaux avec leur commentaire descriptif ou critique. Si les gravures ne peuvent pas être en regard du texte, il serait préférable de les grouper toutes à la fin du volume, où elles formeraient un petit *Corpus tabularum* facile à consulter.

II. Dans sa monographie de Quinten Metsys, M. de Bosschère a mis à profit le Catalogue critique de l'Exposition de Bruges qui a renouvelé l'histoire des Primitifs flamands, ainsi que les études de Hymans et de Cohen. Il insiste avec raison sur les origines louvanistes du peintre d'Anvers qui a dû travailler dans l'atelier d'Albert Bouts et qui en tout cas a subi très fortement dans ses premières œuvres l'influence de Thiéry Bouts. Ses œuvres capitales sont le *Calvaire*, du Musée Mayer van den Bergh à Anvers, la *Légende de sainte Anne* du Musée de Bruxelles, le célèbre *Triptyque de l'Ensevelissement* du Christ au Musée royal d'Anvers et la *Madone* du Musée de Berlin. M. de B. montre que le geste d'Hérodiade qui dans un des volets de l'Ensevelissement touche de la pointe de son couteau la tête de saint Jean, est emprunté à une vieille gravure sur bois. Il présente sur la technique de Metsys quelques observations intéressantes. Mais son livre est écrit par endroits dans un style amphigourique et prétentieux qui fatigue l'attention du lecteur. Il vaudrait mieux s'abstenir de parler de la « chrétiéneté » de Van der Goes et ne pas risquer des phrases comme celle-ci : « La Repentie n'est pas tarée par cette dose de théâtral qui périme la même figure dans l'œuvre de Liechtenstein. » C'est peut-être du bon belge, mais c'est du mauvais français.

En outre, il serait préférable dans un livre qui s'adresse à un public de langue française de traduire systématiquement le titre des œuvres appartenant à des collections allemandes ou anglaises. Pourquoi écrire : *Der Mann mit der Brille* quand on peut dire : L'homme aux lunettes et *The Misers* quand il est si simple de transcrire : Les Avares? Ces indications en langue étrangère sont d'autant plus fâcheuses qu'elles sont presque toujours déformées et mal orthographiées. Il vaudrait mieux à coup sûr écrire tout simplement : Institut Staedel que d'imprimer des formes incorrectes comme *Staedelschen Kunstinstituts*.

Louis Réau.

PIERRE GAUTHIEZ, **Holbein** (*Les Grands Artistes*), Paris, Laurens, 1908, 128 pp. in-4.

La biographie critique d'Holbein que M. Gauthiez vient de publier dans la *Collection des Grands Artistes* continue dignement la série de ses études sur la civilisation et l'art de la Renaissance. Depuis le grand Bâlois Burckhardt qui a été l'initiateur de ces études, il est peu d'écrivains qui soient entrés plus avant dans l'intimité des hommes et des mœurs du XVIe siècle. Jusqu'à présent M. Gauthiez avait fait de Milan et de la Haute Italie son domaine de prédilection et comme son fief littéraire : le voici qui passe maintenant de l'autre côté des Alpes et s'installe à Bâle ; ses lecteurs ne regretteront pas de l'y avoir suivi.

Le principal mérite de cette monographie si élégante dans sa brièveté, c'est qu'on la sent écrite non par un archiviste qui sèchement collige des dates et des documents, mais par un artiste très sensible et très vibrant qui laisse les œuvres agir sur lui et traduit ses impressions dans un style coloré et pittoresque. A force de lire les conteurs français ou italiens de la Renaissance, M. Gauthiez s'est assimilé quelques-unes de leurs qualités et sans que jamais l'imitation dégénère en pastiche, la langue qu'il s'est forgée rappelle cependant par son caractère de verdeur et de franchise le parler savoureux de Montaigne ou de Rabelais. La sympathie de M. Gauthiez pour les hommes du XVIe siècle va si loin qu'il lui arrive parfois de penser, de sentir, d'écrire comme eux ; c'est une excellente condition pour les bien comprendre.

Son analyse très fine et très poussée pénètre très avant dans l'intelligence du génie de Holbein. Avec raison il insiste sur la robuste santé, l'équilibre parfait de ce tempérament d'artiste, rebelle à la passion, à la fantaisie, au mysticisme et qui ne connut jamais les incertitudes et les tourments de Dürer. Du premier coup, Holbein apparaît en pleine possession de son talent et c'est à peine si, entre le portrait de Boniface Amerbach qui est de 1519 et le portrait d'Anne de Clèves qui date de 1539, on peut relever la trace d'un changement ou d'un progrès. C'est toujours la même indifférence un peu froide devant le modèle et la même méthode de travail. Holbein commence par faire d'après nature un dessin à la pointe d'argent ou à la sanguine, en notant les principaux tons de la chevelure ou du vêtement ; puis à l'aide de cette esquisse, il compose de mémoire et loin du modèle le portrait définitif. C'est ce qui explique que ses admirables crayons du Musée de Bâle ou de la Bibliothèque royale de Windsor aient presque toujours un accent de vérité qui manque aux portraits d'apparat, un peu glacés dans leur perfection.

Comme le dit très bien M. Gauthiez, la vraie grandeur de Holbein, c'est la force, la probité de son dessin, « l'art de résumer par quelques traits un personnage physique et un caractère moral ». Mais il est excessif de prétendre que le portrait seul le révèle tout entier. On oublie trop souvent qu'Holbein a été, en même temps qu'un *grand portraitiste*, un *grand*

ornemaniste et un *grand décorateur*. Les grandes décorations murales de l'Hôtel de Ville de Bâle, de l'entrepôt du Stahlhof et du Palais de Whitehall à Londres ont malheureusement toutes péri : mais nous en avons conservé les esquisses et cela nous suffit pour affirmer qu'Holbein a été, malgré son goût pour « l'antiquaille » que M. Gauthiez condamne si sévèrement, le seul artiste allemand qui se laisse comparer aux grands fresquistes italiens de la Renaissance. Et ce phénomène est assez exceptionnel dans un pays comme l'Allemagne où la gravure sur bois se substitue à la décoration murale, pour mériter d'être signalé.

Ceci nous amène à une autre observation qui ne semble point s'être présentée à l'esprit de M. Gauthiez : c'est que l'art d'Holbein n'a rien de national, de foncièrement germanique comme l'art de Dürer ou de Grünewald. Holbein est le plus international, le plus cosmopolite des artistes allemands de la Renaissance. C'est, comme nous dirions aujourd'hui, un *déraciné*. Né à Augsbourg, il quitta de bonne heure la Souabe pour n'y plus revenir, vécut à Bâle, voyagea en Italie et en France, et mourut à Londres, au service du roi d'Angleterre. Il semble n'avoir eu aucun attachement profond pour l'Allemagne : la patrie est pour lui partout où il gagne de l'argent. Ce caractère cosmopolite de son art explique en partie sa popularité à l'étranger : alors que les plus grands artistes allemands de ce temps n'avaient guère qu'une réputation locale ou strictement nationale, Holbein qui parlait une langue plus universelle, plus accessible à tous, devint de très bonne heure un peintre européen dont les œuvres furent disputées par tous les grands collectionneurs.

Holbein doit le plus clair, sinon le meilleur de sa popularité au cycle de gravures sur bois qui s'intitule *Les Simulacres de la Mort* et qu'on connaît davantage sous le nom de *Danse Macabre*. Convient-il de s'en indigner comme fait M. Gauthiez qui dénonce avec véhémence le goût incorrigible de la foule pour ce qu'il y a dans l'œuvre d'un artiste de plus mesquin et de plus vulgaire ? En vérité, je crains que M. Gauthiez ne se soit laissé entraîner ici par sa verve vengeresse et que ce fougueux réquisitoire contre la canaille démocratique, contre « ce socialisme d'ossements qui flattait l'âme envieuse du peuple » ne soit qu'un ingénieux repoussoir destiné à mieux faire valoir les hommages des délicats. La Danse macabre d'Holbein qui a paru en 1538, chez un éditeur lyonnais, avec des vers français de Gilles Corrozet, est la dernière version d'un thème d'origine française qui fut extrêmement populaire à la fin du Moyen Age. Mais ce que M. Gauthiez n'a pas vu, c'est qu'Holbein a complètement transformé « ce sujet banal et burlesque ». Ces Simulacres de la Mort n'ont rien de commun avec les Danses Macabres qui se déroulaient aux murs des cloîtres et des cimetières et qui n'étaient que de répugnants sermons de morale populaire, à tendance didactique ; c'est une série de *tableaux de genre*, d'une extraordinaire variété, où revit toute la société du XVIe siècle, surprise dans la vérité de ses costumes et de ses occupations. Le squelette narquois qui goûte le vin du charretier dont il a éventré les tonneaux, qui aiguillonne l'attelage du rustre au labour ou qui transperce d'une lance un chevalier empanaché, n'a plus rien de macabre. Ces vignettes

spirituelles ne sont plus des images de la mort, mais des *Simulacres de la Vie*.

Il me semble donc que le parti pris dédaigneux de M. Gauthiez l'a empêché d'apercevoir ce qui fait l'originalité de la Danse macabre. Il n'a pas suffisamment rendu justice à la variété de ces petites compositions, à l'extrême ingéniosité de leur mise en page. Holbein a repris trois fois ce thème en l'enrichissant progressivement. Il eût été intéressant de comparer avec la version définitive des Simulacres de la Mort les deux ébauches qui l'ont précédée: l'Alphabet de la Mort et la macabre décoration d'une gaîne de poignard.

Les bons livres méritent non seulement d'être loués et d'être discutés, mais encore d'être « épluchés » par la critique. Je voudrais en finissant attirer l'attention de M. Gauthiez sur quelques inexactitudes ou ambiguités qu'il serait facile de corriger si, comme je l'espère, une seconde édition de cette monographie devenait nécessaire. Le charmant portrait du peintre Hans Herbster qui se trouve au Musée de Bâle est généralement attribué à Ambrosius Holbein, qui fréquenta avec son père Hans l'atelier de Herbster. Si M. Gauthiez l'attribue à Hans Holbein, encore faudrait-il indiquer pour quelles raisons il repousse l'attribution proposée par His-Heusler et adoptée par le catalogue. A la p. 47, M. G. écrit que le réalisme de Holbein a permis à Virchow de déterminer les caracteres de la lèpre, rien qu'en étudiant les plaies des gueux figurés dans le triptyque de Munich. Il s'agit ici d'Holbein l'ancien, auquel on a restitué le triptyque de Saint-Sébastien et non, comme on pourrait le croire, d'Holbein le jeune.

A propos de la Danse des Morts, il est inexact de dire qu'on la reproduit de siècle en siècle et que Lyon au XVIe siècle donne l'exemple de *ces copies* : car c'est à Lyon, dans l'officine des frères Trechsel, qu'a paru l'édition originale. On peut encore chicaner M. G. lorsqu'il écrit qu'Holbein retourna de Suisse à Londres en 1532 pour ne plus revenir ; il reparut pour quelque temps à Bâle en 1538. Dire qu'Holbein s'installa au Stahlhof de Londres comme Dürer, vingt années auparavant, au Fondaco de Venise n'est qu'approximativement juste : il y avait exactement vingt-sept ans puisque le voyage de Dürer à Venise est de 1505. L'entrepôt des Hanséates allemands que M. G. appelle Steelhouse porte communément le nom de Steelyard. Le Louvre ne possède pas les esquisses des deux fresques peintes pour la Salle des Fêtes du Steelyard, mais seulement l'esquisse du Triomphe de Plutus. Enfin il conviendrait de dire plus explicitement qu'il n'existe pas de portrait à l'huile d'Henri VIII dans l'œuvre d'Holbein : nous n'avons qu'un carton exécuté pour les grandes fresques disparues de Whitehall.

A côté de ces inexactitudes, il y a quelques omissions regrettables : ainsi il n'est pas question d'un des portraits les plus remarquables du Château de Windsor : le portrait de Derich Born, un des marchands allemands du Steelyard. On est surpris aussi de ne pas voir mentionner à propos de la célèbre Madone du bourgmestre Meyer dont l'original est à Darmstadt, la réplique fameuse du Musée de Dresde, qui jusqu'à l'Expo-

sition de 1871 était considérée comme l'œuvre authentique d'Holbein.

Pour finir par d'infimes vétilles, on peut se demander pourquoi M. Gauthiez fait alternativement le mot allemand Platz du masculin et du féminin. On lit p. 40 la Kurzweilplatz et p. 61 le Kapellplatz. Il faudrait prendre un parti et s'y tenir. Enfin les références d'ouvrages allemands sont parfois dénaturées par des fautes d'impression : par exemple p. 43 : *Holbein in seiner Verhaellnisse zur antike*. Ce sont les très petites taches d'un beau livre.

LOUIS RÉAU.

I. JULIUS MEIER-GRÆFE, **Impressionisten**, Piper, Munich, 1907, 210 pp. in-4. — II. R.A. MEYER, **Manet und Monet** (*Die Kunst unserer Zeit*), Munich, Hanfstaengl, 1908, 75 pp.

I. Depuis quelques années les peintres français de l'Ecole impressionniste sont très à la mode en Allemagne et M. Meier-Græfe a contribué plus que personne par son brillant ouvrage sur l'*Evolution de la Peinture moderne* qui est encore aujourd'hui la meilleure Bible de l'Impressionnisme à les faire mieux connaître et apprécier. Le nouveau livre qu'il vient de publier est un recueil d'essais sur quelques-uns des maîtres les plus originaux qu'on peut légitimement rattacher à ce groupe un peu lâche des Impressionnistes. Ces feuilletons écrits avec une verve spirituelle sont précédés d'une introduction générale où M. Meier-Græfe s'efforce de faire comprendre à ses compatriotes la valeur éducative et l'admirable continuité de l'art français. Puis viennent un essai sur Constantin Guys, le peintre de la femme sous le Second Empire, une étude sur Manet qui est l'occasion d'un rapprochement très instructif entre l'Olympia du Louvre, la Vénus de Titien aux Uffizi, la Vénus de Velasquez à la National Gallery et la Maja nue de Goya au Prado. M. Meier-Græfe ne cache pas que ses préférences vont à l'Olympia qui, bien qu'elle ne soit pas l'expression la plus parfaite du génie de Manet, lui semble incomparable au point de vue de l'autorité du dessin, de la vigueur des contrastes, de la richesse et de la délicatesse dans la gamme des tons. Les meilleurs essais de ce livre un peu décousu sont à mon sens les portraits de Vincent van Gogh, dont M. Meier-Græfe conte la vie ardente et tragique, et de Cézanne, qu'il compare assez justement à Greco.

II. Cette luxueuse publication magnifiquement illustrée fait partie de la collection de monographies publiée par la maison Hanfstængl de Munich sur l'*Art de notre temps*. Le texte a été rédigé par M. R. A. Meyer qui a très consciencieusement utilisé les ouvrages déjà nombreux consacrés à l'histoire de l'Impressionnisme français. En quelques pages il caractérise très heureusement l'œuvre de Manet et de Monet. Il insiste avec raison sur ce qu'il y a de traditionnel dans les premiers tableaux de

Manet qu'on considère trop souvent comme un révolutionnaire répudiant brutalement le passé. Ce prétendu révolutionnaire a fait en réalité son éducation au Louvre en copiant la Madone au Lapin du Titien ou les Petits Cavaliers de Velasquez. Le *Déjeuner sur l'herbe* qui fut refusé au Salon de 1863 parce qu'en montrant des modèles nus à côté de rapins en veston il choquait la morale bourgeoise, ne fait en somme que reprendre le motif du Concert Champêtre de Giorgione, dont la présence au Salon Carré n'a jamais offusqué personne. Bien plus, M. Pauli vient de démontrer dans une nouvelle Revue d'art allemande : *les Monatshefte für Kunstwissenschaft*, que l'ordonnance du *Déjeuner sur l'herbe* est empruntée littéralement à un *Jugement de Pâris* de Raphaël, gravé par Marc-Antoine. On ne saurait souhaiter référence plus classique.

Le *Balcon* de 1869 qui se trouve au Musée du Luxembourg, n'est que la libre paraphrase d'un tableau de Goya (Les Majas au balcon) que M. Meyer a eu l'excellente idée de faire reproduire pour faciliter la comparaison. Loin de rompre avec la tradition, Manet est donc à ses débuts, profondément imprégné de l'œuvre des « maîtres d'autrefois ».

A partir de 1870 environ, Manet se dégage de toutes ces influences : il renonce aux motifs espagnols pour devenir le peintre de la vie moderne ; en même temps, il abandonne la technique traditionnelle des peintres espagnols qui procèdent par de vigoureuses oppositions d'ombre et de lumière pour s'adonner à la peinture claire de plein air, juxtaposant les tons francs et vifs sans ombres intermédiaires et s'efforçant moins de peindre les objets eux-mêmes que leur enveloppe lumineuse. Les œuvres capitales de cette seconde période sont Argenteuil (1875) et chez le Père Lathuille (1880).

Immobilisé à la fin de sa vie par une attaque de paralysie, il est réduit à peindre des natures mortes : des pivoines (Coll. Moreau-Nélaton), des branches de lilas (Coll. Arnhold), la botte d'asperges de la Collection Liebermann, qui sont dans leur genre d'incomparables chefs-d'œuvre.

Dans la seconde partie de son étude, M. Meyer retrace avec le même souci d'exactitude et de précision l'évolution de Monet qui dans ses premiers paysages un peu sombres procède de Corot et du Hollandais Jongkind pour aboutir avec ses paysages londoniens à des fantasmagories lumineuses dans le goût de Turner. Peu à peu, il bannit le brun et le noir de sa palette ; au lieu de mélanger les couleurs sur la palette, il juxtapose les tons complémentaires sur la toile : l'image se recompose sur la rétine. Cette technique qui abolit le ton local et néglige systématiquement le détail pour accentuer les grandes masses de lumière et d'ombre est plus favorable au paysage qu'à la figure.

C'est pourquoi Monet est devenu un paysagiste pur : il restera le peintre des environs de Paris, d'Argenteuil, de Vétheuil, de Giverny, de ces paysages de l'Ile-de-France où l'atmosphère est si délicate et si nuancée. Depuis 1890 environ, il s'est trouvé amené par la logique même de l'Impressionnisme, à peindre en un cycle de dix ou quinze tableaux le même paysage aux différentes heures de la journée. Le paysage classique traduit ce qu'il y a de permanent dans la nature, le paysage impressionniste

s'efforce au contraire de fixer ses aspects les plus éphémères. Dans ses admirables séries des *Meules*, de la *Cathédrale de Rouen*, de la *Tamise*, Monet a montré tout ce que pouvait donner cette nouvelle conception du paysage. Ces variations sur un même thème n'ont rien de monotone. En effet ce qui importe dans un paysage, c'est moins l'apparence et le volume des objets que la lumière qui les baigne. Et comme la lumière change suivant les heures et les saisons, il s'ensuit qu'un paysage n'est jamais le même à deux moments différents. Par une conséquence toute naturelle, les paysages de Monet deviennent de plus en plus irréels et pour ainsi dire immatériels : dans ses vues de Londres, les ponts, le Palais du Parlement n'apparaissent plus dans la brume que comme des silhouettes fantomatiques : il n'y a plus rien que de l'*atmosphère colorée*, des brouillards qui flottent et qui s'irisent. L'histoire de l'Art ne présente guère d'exemples d'une evolution aussi régulière et aussi logique que celle de Monet depuis les premiers paysages d'Argenteuil si denses, si solidement construits, jusqu'au cycle de la Tamise où il semble que le paysage, de plus en plus aérien et fugace, se volatilise.

LOUIS RÉAU.

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE DES IDÉES

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET FOLK-LORE.

PAUL LEGENDRE, **Études tironiennes**, Paris, Champion, 1907, XIII-88 pp. in-8. — La brochure de M. Legendre, qui est un mémoire de l'École des Hautes Études, contient d'abord un commentaire de la VIe églogue de Virgile, en notes tironiennes, tiré d'un manuscrit de Chartres. Ce commentaire, curieux mélange de naïvetés, d'erreurs, de fastidieuses analyses grammaticales, et d'efforts pour élucider les questions difficiles, est intéressant pour l'histoire de l'enseignement dans le haut moyen âge, surtout si l'on admet, avec M. Legendre, que ce fragment reproduit le résumé d'une leçon faite dans quelque école carolingienne. — Viennent ensuite quelques autres textes également en notes tironiennes : une notice sur le poète chrétien Juvencus, un sermon de saint Methodius, une homélie du VIIIe siècle sur la Pénitence. — Enfin, M. Legendre a eu l'excellente idée de dresser la liste des manuscrits signalés jusqu'ici comme renfermant des notes tironiennes : cette liste, que lui-même présente comme provisoire, n'en est pas moins d'une utilité considérable. — RENÉ PICHON.

G. COHEN, **Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français au moyen age**, Paris, Champion, 1906, 304 pp. in-8. — Cet ouvrage est une étude précise de l'organisation matérielle des théâtres au moyen age, où l'on trouve en trois livres — consacrés au drame liturgique, au drame semi-liturgique et aux mystères — des renseignements très complets, puisés aux sources imprimées et manuscrites ou tirés de documents figurés. M. G. Cohen a le mérite d'avoir poussé l'étude de ce sujet, très spécial en apparence, jusqu'à la psychologie : il a cherché dans l'évolution de la mise en scène médiévale le « reflet des idées et des mœurs », et il a montré comment le drame né de la religion s'est matérialisé dans un réalisme grossier qui, tout à la fois, exprime et développe des instincts vulgaires, immoraux, des états d'âme qui n'ont plus rien de religieux. — Signalons une bibliographie précieuse, pp. 278-292, et six planches suggestives. — H. B.

L.-V. GOFFLOT, **Le Théâtre au Collège, du moyen age à nos jours**, préf. de J. CLARETIE, Paris, Champion, 1907, XX-336 pp. in-8. — L'occasion de ce travail, ce sont les représentations périodiques du *Cercle français de l'Université Harvard* : le dernier chapitre du livre est

consacré au théâtre scolaire français en Amérique (pp. 238-256). Le succès de ces représentations et l'influence qu'elles exercent ont amené M. Gofflot à étudier le théâtre scolaire français en France : le moyen age, la Renaissance, le XVIIe et le XVIIIe siècle avec les collèges des Jésuites et Saint-Cyr, font l'objet des sept premiers chapitres. L'ouvrage ajoute à des faits connus, mais groupés pour la première fois, beaucoup de détails intéressants. Il contient en appendice une « Bibliographie des ouvrages traitant des représentations théâtrales dans les collèges », le « Répertoire des pièces de théâtre jouées dans différents collèges des Jésuites et des Oratoriens aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles et par le Cercle français de l'Université Harvard », et il renferme de nombreuses planches hors texte. « La question [du théâtre scolaire], de prime abord, paraît de maigre intérêt, dit M. L.-V. G., mais on oublie peut-être trop facilement que le théâtre national doit beaucoup aux collèges et aux écoliers » (p. XVIII) : on voudrait qu'il eût plus approfondi les quelques indications qu'il donne à ce sujet dans son Avertissement; son livre, si utile, en prendrait plus de valeur encore. — H. B.

Pierre Champion, **Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans,** Paris, H. Champion, 1907, 92 pp. in-8, 18 fac-similés. — M. P. Champion, en examinant le ms. fr. 25458 de la Bibliothèque Nationale, a fait une série de découvertes intéressantes. Il s'est aperçu que ce qui avait été considéré comme un ms. quelconque de Charles d'Orléans était le « manuscrit autographe » du prince-poète, « l'album poétique de la cour de Blois ». Ce recueil commencé par un scribe, vraisemblablement vers 1441, pour la transcription des œuvres composées jusque-là par Charles d'Orléans, a été ensuite tenu à jour par divers scribes et aussi par des amis du duc, par le duc lui-même. M. Champion distingue, par l'étude paléographique du ms., quatre groupes qui représentent des couches successives de formation; et dans chaque division du recueil, *Ballades, Chansons, Rondeaux*, les groupes lui semblent reconnaissables. D'un bout à l'autre, Charles d'Orléans intervient personnellement par des corrections et des indications autographes et par une numérotation qui répond à un classement définitif de ses poèmes. — Les inductions de M. P. Champion paraissent très solides. On souhaite de lui une édition conforme à ses découvertes, précédée d'une étude sur Charles d'Orléans. Il joint, en effet, à la rigueur du paléographe la finesse du critique. Il a, dans les *conclusions* du travail dont nous rendons compte, des lignes singulièrement pénétrantes. Les poésies de Charles d'Orléans — comme celles de Pétrarque — semblent d'abord, mais en réalité ne sont pas, de simples jeux d'esprit « Les allégories du *Roman de la Rose* furent le cadre psychologique de sa vie intérieure, comme Guillaume de Machault, Christine de Pisan et le *Livre des cent Ballades* lui procurèrent sa forme poétique. Mais, on n'en peut douter, le livre des poésies de Charles d'Orléans fut le livre secret de sa vie. On y retrouve le regret des joies amoureuses de sa jeunesse, le souvenir des peines de sa prison, des soucis politiques d'un

prince naturellement nonchalant, la trace des plaisirs de sa petite cour, des ennuis de la vieillesse prématurée de celui qui se disait amèrement un « fruit d'hiver »... » (p. 87). Et grâce à l'étude du ms. fr. 25458, on peut suivre une évolution intérieure : « Nous avons ainsi sous les yeux la face du poète insensiblement dégradée par l'âge, et non plus l'extraordinaire figure où l'éclat de la jeunesse et les rides voisinaient » (p. 88). — H. B.

P. Courteault, **Geoffroy de Malvyn, magistrat et humaniste bordelais (1545?-1617)**. Étude biographique et littéraire suivie de harangues, poésies et lettres inédites. Paris, Champion, 1907, x-211 pp. in-8 (*Bibliothèque littéraire de la Renaissance*). — Ce petit livre, soigneusement imprimé et édité, est destiné à nous faire connaître la vie et les œuvres d'un Parlementaire de Bordeaux « contemporain, compatriote et cousin de Montaigne ». Nous détachons avec plaisir de l'*Avant-Propos* de M. C. quelques lignes fort justes sur le rôle des magistrats comme propagateurs de la Renaissance humaniste et littéraire. « Dans la France du XVIe siècle, écrit-il, les Parlements furent, autant que les collèges, les ouvriers de la Renaissance. Les chefs-d'œuvre de l'Antiquité, mis à jour par les grands humanistes, y trouvèrent leurs lecteurs les plus passionnés et leurs admirateurs... Entre ces cours souveraines, qui furent comme les foyers provinciaux de l'humanisme, le Parlement de Bordeaux brille d'un vif éclat ». Et voilà qui justifie M. C. de nous avoir retracé, en une centaine de pages, la carrière judiciaire et littéraire d'un des membres de la Cour bordelaise.

Geoffroy de Malvyn fut un bon type de ces magistrats humanistes de la seconde moitié du XVIe siècle, dont l'idéal fut « d'embellir la nature et la vie par les souvenirs de l'antiquité ». Il fut reconnaissant aux lettres antiques de l'avoir aidé à traverser l'affreuse époque où il vécut, de lui avoir procuré, parmi les alertes perpétuelles, les discordes, les massacres, des heures calmes et sereines. Il sut éviter d'ailleurs, et il faut l'en féliciter, les ambitieuses tentatives, les travaux de longue haleine. Par indolence naturelle et par délicatesse d'homme de goût, il s'abstint de donner de longs ouvrages. Cet ami de Florimond de Remond, de Jacques-Auguste de Thou, d'André de Nesmond n'a même pas laissé à la postérité « le petit volume que les bibliophiles rangent avec amour sur un rayon de choix ». Aussi M. C. a-t-il évité soigneusement d'amplifier les mérites et d'exagérer l'importance de son auteur. Devons-nous avouer que l'hommage à lui rendu nous paraît encore un peu exagéré ? Isolé, pris à part, un Geoffroy de Malvyn manque un peu d'intérêt ; plusieurs par contre, réunis et groupés, en offriraient beaucoup. Nous eussions préféré que M. Courteault appliquât son esprit actif et minutieux à nous faire revivre, d'ensemble, l'activité de ces Parlementaires dont il nous dit si bien, dans son *Avant-Propos*, le rôle intellectuel au temps de la Renaissance. — Lucien Febvre.

Frédéric Lachèvre, **Le prince des libertins du XVIIe siècle, Jacques Vallée Des Barreaux, sa vie et ses poésies (1599-1673)**, Paris, Leclerc, 1907, 268 pp. in-8. — Une vie de Des Barreaux, où sont réunis tous les renseignements — ou peu s'en faut, sans doute — que nous puissions avoir sur ce curieux personnage ; un recueil de poésies où M. Lachèvre joint au sonnet bien connu cinquante pièces qu'une méthode de recherches ingénieuse lui fait attribuer sûrement ou vraisemblablement à Des Barreaux (poésies amoureuses, poésies diverses, poésies libertines, — ces dernières plus intéressantes, plus vigoureuses, et parfois d'un prix réel) ; des notes justificatives, en partie bibliographiques ; quelques documents en appendice ; une table des principaux noms cités : voilà ce que contient le livre de M. F. L. Tel quel, il constitue vraiment une sérieuse contribution à l'histoire du libertinage au XVIIe siècle. La personnalité complexe de Des Barreaux, son œuvre retrouvée par M. F. L. fourniront beaucoup à cette psychologie des libertins — qui reste à faire après Grousset, après Perrens, — dont M. L. estime trop haut le livre très imparfait, — après M. Strowski. — H. B.

Paul Gaffarel, **Jacques Gaffarel (1601-1681)**, Digne, Chaspoul et Veuve Barbaroux, 1904, 102 pp. in-8. — Jacques Gaffarel méritait la notice que lui a consacrée son descendant, M. P. Gaffarel, doyen honoraire et professeur à l'Université d'Aix-Marseille. C'est une contribution utile à l'histoire — qui n'est pas faite, elle non plus — du monde savant au XVIIe siècle. Gaffarel est intéressant par un mélange, qui n'a d'ailleurs rien de rare à cette époque, de préoccupations scientifiques et de crédulité. Son savoir est très vaste et très varié : il s'est occupé surtout d'orientalisme et d'occultisme, mais aussi de sciences naturelles et de philosophie. On peut regretter que M. G., qui donne la biographie de Gaffarel et qui passe en revue ses amis, — en des pages trop longues pour qui connaît Peiresc et son groupe, trop courtes pour les autres, — n'ait pas insisté davantage sur les œuvres, sur le tour d'esprit, sur la psychologie de son héros. A propos d'un traité métaphysique, — dont le titre est d'ailleurs défiguré, — il dit, par exemple : « Il nous suffira d'avoir indiqué ce titre d'ouvrage, qui ne présente qu'un intérêt tout spécial » (p. 82). Par contre, il reproduit tout au long une lettre « d'un intérêt secondaire », par « scrupule d'exactitude » et parce que les lettres de Gaffarel sont rares. — H. B.

Paul Bastier, **Friedrich Hebbel, dramatiste et critique**, Paris, Larose, 1907, CCVI-278 pp. in-16. — Nous avons été un peu surpris que la même main qui crayonna si finement le portrait de la mère de Gœthe ait entrepris aussitôt après de fixer les traits rudes de Hebbel, écrivain aussi confus en sa génialité fougueuse, aussi métaphysicien en art et sombre-

ment énergique que Frau Rat était simple, naïve et gaie. Il fallait ici plus de vigueur que de finesse dans le trait et il nous paraît douteux que M. B. qui semble goûter, en lettré délicat, la grâce et la mesure plutôt que le vigoureux et l'énorme, se soit toujours senti en parfaite communion d'âme avec Hebbel.

Toutefois il a écrit avec un souci très visible d'équité et d'exactitude l'importante Introduction destinée à nous faire connaître la vie, la personne et l'œuvre de son auteur.

Cette introduction sera très utile au public français, qui y trouvera des faits, une analyse psychologique assez rigoureuse et surtout goûtera les ingénieuses remarques de toute sorte dont fourmille chaque page. Le cœur de l'ouvrage est une traduction de « Marie-Madeleine » ; libre et fidèle à la fois, elle nous paraît, à quelques détails près, excellente.

Le livre se termine par la traduction de quelques « Essais critiques » et « Aphorismes ». Ces fragments n'auraient-ils pu être insérés dans l'Introduction, où ils eussent illustré un exposé systématique complet des théories esthétiques et morales de Hebbel ? L'ouvrage eût paru moins fragmentaire. Mais cette légère critique n'est qu'interrogative. — P. Roques.

Maurice Wilmotte, **Trois semeurs d'idées. Agénor de Gasparin, Émile de Laveleye, Émile Faguet.** Paris, Fischbacher, 1907, XII-352 pp. in-12. — Les trois études réunies dans ce livre n'ont pas un lien bien étroit entre elles, mais toutes méritent d'être lues. Agénor de Gasparin, ce moraliste protestant qui est demeuré si peu connu en France, ne profitera guère de la réhabilitation essayée par M. Wilmotte. La notice consacrée à Laveleye offre beaucoup plus d'intérêt ; ses rapports avec Bordas-Demoulin et Huet, ses théories économiques et politiques, l'état d'esprit religieux qui lui a fait écrire *De l'avenir des peuples catholiques*, tout cela est neuf, suggestif et très finement exposé. Je suis surpris que M. W. n'ait rien dit de Dupont-White, célébré par Laveleye comme un de ses maîtres en sociologie. Je n'insiste pas sur l'agréable et spirituelle étude concernant Emile Faguet ; elle appartient à l'histoire littéraire plutôt qu'à l'histoire politique ou sociale. — Georges Weill.

Paul Sébillot, **Le Folk-Lore de France**. Tome IV, *Le peuple et l'histoire*. Paris, Guilmoto, 1907, 499 pp. in-8. — C'est, en ce dernier volume du magistral recueil de M. Sébillot, des menhirs, dolmens, tumulus et autres pierres extraordinaires qu'il s'agit : de leurs origines, œuvre des fées ou des géants, à moins qu'elles ne soient tombées du ciel ou n'aient surgi de terre ; des esprits qui y hantent, des trésors qu'elles recouvrent et de leurs fantastiques gardiens ; des cultes et observances qui s'y rapportent, soit qu'il suffise de s'y frotter pour avoir des enfants ou de passer dessous pour retrouver la santé, soit qu'on y danse à l'entour

ou qu'on y fixe épingles et flocons de laine, voire même qu'on y laisse des pièces de monnaie ou des offrandes en nature. Ce sont aussi les rites de la construction, les traditions de toutes sortes et les légendes se rattachant aux monuments antiques, aux églises, à leurs cloches et clochers, aux statues qui les ornent; aux châteaux élevés par le diable et où reviennent les châtelaines fileuses; aux villes elles-mêmes et aux rues. Puis, après les choses, les gens : gens d'église, de la noblesse et du tiers état; de gauloises histoires remplies de malignité; souvenirs des anciennes guerres, champs de bataille et sièges fameux. C'est enfin toute l'histoire dans la tradition populaire, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours : histoire sauvage et touffue, dans les fourrés de laquelle un index analytique alphabétique nous aide heureusement à nous retrouver.

Cet immense répertoire est-il complet? L'auteur lui-même répondrait que non. Il n'en constitue pas moins une œuvre considérable et de première utilité, dont tous les folkloristes doivent être franchement reconnaissants à M. P. Sébillot. — Léon Pineau.

Etnografiska Bidrag af Svenska Missionärer i Afrika, utgifna af Erland Nordenskiöld. Stockholm, Palmquist, 1907, 182 pp. in-4. — Mieux que les explorateurs et les voyageurs, les missionnaires sont à même de connaître les populations sauvages au milieu desquelles ils séjournent. Eux seuls peuvent obtenir des indigènes qu'ils ont convertis et initiés à notre civilisation des témoignages écrits concernant leurs croyances, leurs mœurs et leurs traditions. C'est ce que les membres de la mission suédoise au Bas-Congo ont compris. Dans le volume ci-dessus annoncé ils nous donnent, après un avant-propos sur la langue et la population du pays, 19 contes, 34 chants, 12 devinettes, 270 proverbes directement recueillis en leur dialecte original par l'indigène Makundu et traduits en suédois par K. E. Lamann; une légende recueillie et traduite par ce dernier; des récits rassemblés par le nègre Simisoni Lumbu, un exposé des différentes sortes de fétiches par Davidi Makumba, des souvenirs de Sila Nimba traduits par P. A. Westlind; une description par J. Hammar de la vie et des pratiques religieuses et autres des Babwende; un article du pasteur Eug. Andersson sur les noms d'hommes chez les peuplades de Kunama : c'est dire la variété et la valeur de ce recueil puisé aux sources mêmes. Illustré et magnifiquement édité, on nous prévient que c'est un essai : nous souhaitons chance et courage aux auteurs et attendons impatiemment la continuation de leur belle entreprise. — Léon Pineau.

HISTOIRE DE L'ART.

WERNER VON HŒRSCHELMANN, **Die Entwickelung der altchinesischen Ornamentik** (*Beiträge zur Kultur und Universalgeschichte* 4tes Heft), Leipzig, Voigtländer, 1907, 48 pp. in-8 + XXXII feuillets de planches. — C'est une heureuse idée que de vouloir caractériser les deux époques de l'art d'ornement dans l'antiquité chinoise. La période récente, celle des Han, est exposée avec clarté principalement d'après les travaux de MM. Hirth et Chavannes. La période ancienne des Chang et des Tcheou a inspiré à l'auteur de plus longs développements ; peut-être est-ce beaucoup des deux tiers du volume pour nous dire que l'ornementation ancienne est en partie géométrique, en partie formée d'animaux étirés, stylisés, souvent méconnaissables ; il eût été intéressant de démêler le sens symbolique de ces dessins : cette recherche serait difficile, mais l'auteur l'a à peine entrevue et paraît peu familier avec les écrivains chinois, sauf avec les recueils de planches. La transition de l'art des Tcheou à celui des Han, à travers les guerres et la domination du Tshin, est nettement indiquée; quelques faits sont cités ; mais sur cette partie qui était la plus neuve, l'auteur a été par trop sobre d'explications. Les planches, bien exécutées, mises en ordre méthodique, ne sont pas dans le fascicule la portion de moindre valeur. — MAURICE COURANT.

PAUL PERDRIZET, **Les fouilles de Delphes : principaux résultats** (Extr. de la *Revue des Études anciennes*, IX (1907), p. 381-392). — Dans une revue *de synthèse*, une mention est bien due à cet article, dont l'importance dépasse l'étendue. En dehors des spécialistes au sens strict, on n'a guère des trouvailles delphiques qu'une idée vague et incomplète; les moulages du Louvre ne renseignent que sur la sculpture, et les inscriptions déjà publiées n'ont encore provoqué qu'un laborieux travail de déchiffrement et d'analyse; même les deux savantes thèses d'Emile Bourguet — reconstruction méritoire — ne forment que des monographies. Avant que l'inventaire total et définitif, œuvre de longue haleine, ait pu être dressé, serons-nous privés d'une vue d'ensemble? M. P. ne s'y est pas résigné, et au XLIXe congrès des philologues allemands (Bâle, 1907), il a voulu et su définir la *somme* de ce grand effort. Son travail a été, en outre, peu après, publié en allemand dans les *Jahrbücher für das klassische Altertum*, 1908, I, p. 22-33; preuve nouvelle du besoin auquel il répond.

Certes, bien des gens ont assisté à une des nombreuses conférences pour lesquelles M. Homolle s'est généreusement dépensé, exposant l'œuvre entreprise et dirigée par lui; mais, en présence d'auditoires de toute

origine, où les « profanes » eurent la curiosité de se glisser, il lui fallait sacrifier les détails trop techniques ou les comparaisons que souhaitent seuls les gens du métier. Devant un autre public, M. P. était débarrassé de ce souci. Dans sa communication à laquelle je renvoie — on ne résume pas un résumé — il montre l'importance des menus débris, bronze et céramique, qu'il lui appartint de cataloguer, et qui témoignent des anciennes relations de Delphes avec la Crète; la série du « mycénien » tardif s'est également enrichie; la topographie est fixée, et l'on peut corriger, compléter Pausanias; mais surtout les belles époques de la sculpture (VIe-IVe siècle) nous sont maintenant plus familières, et notre connaissance de l'art ionien archaïque a beaucoup progressé. Tel est le résultat capital auquel ces fouilles ont abouti; l'histoire proprement dite en a moins profité : les inscriptions n'ont point livré les secrets les plus attendus, et les comptes administratifs, vu leurs lacunes, soulèvent plus de problèmes qu'ils ne permettent d'en résoudre. Riche butin, malgré tout; et c'est plaisir d'errer sur ce chantier, guidé par quelqu'un qui fut à la tâche un des meilleurs ouvriers. — VICTOR CHAPOT.

PAUL VITRY et GASTON BRIÈRE, **L'église abbatiale de Saint-Denis et ses tombeaux**, notice historique et archéologique, Paris, Longuet, 1908, XII-180 pp. in-12, 18 gravures hors texte et un plan. — Il existe peu de « Guides » d'une qualité pareille. Le nom des auteurs de ce petit volume suffit à en garantir l'érudition et le goût. MM. Brière et Vitry ont voulu être utiles au visiteur de Saint-Denis; mais ils ont fait plus et mieux : sans donner une monographie complète, — ce que les proportions de l'ouvrage ne comportaient pas, — ils ont cherché à « résumer les résultats acquis et à exposer nettement l'état des questions ». Histoire de l'abbaye; description archéologique; notice historique sur les tombeaux et description chronologique : ces différentes parties du livre ont une rigueur et une précision bibliographique qui le rendront utile à consulter pour les historiens. Trois index complètent ce travail qui — en raison de sa brièveté même — a exigé un long et sérieux effort. Il sera complété par un recueil de reproductions et de notices consacré aux tombeaux royaux de Saint-Denis. — H. B.

ANDRÉ MICHEL et ses collaborateurs, **Histoire de l'Art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours**, t. II, *Formation, expansion et évolution de l'art gothique*, 2e partie, Colin, 1906, pp. 524-1012 grand in-8. — L'architecture gothique au XIVe siècle, par C. Enlart; la sculpture du XIVe siècle en Italie et en Espagne, par Emile Bertaux; la sculpture en France et dans les pays du Nord jusqu'au dernier quart du XIVe siècle, par André Michel; la peinture italienne au XIVe siècle, par André Pératé; l'orfèvrerie et l'émaillerie aux XIIIe et XIVe siècles, par

J.-J. Marquet de Vasselot : tel est le contenu de ce volume, copieusement illustré, muni de bibliographies précises, et avec lequel poursuit heureusement son œuvre l'équipe d'historiens de l'art groupés par André Michel. Signalons à nouveau — en attendant que cette œuvre soit ici appréciée d'ensemble — les chapitres d'introduction et de conclusion de M. Michel. La conclusion du tome II (pp. 991-1000) montre admirablement dans quel rapport est l'évolution de l'art gothique avec l'histoire générale, avec le mouvement des idées ; sous quelles influences s'ébauche et va s'accomplir la transformation de l'art, de l'idéalisme au réalisme. — H. B.

L. Gillet, **Raphaël** (*Les Maîtres de l'Art*), Paris, Librairie de l'Art ancien et moderne, 188 pp. in-8. — Un engouement mystico-décadent pour l'art balbutiant des Préraphaélites, la séduction exercée sur un goût peut-être « mal portant » par une manière plus caractérisée, un accent de terroir ou de brillants anachronismes de costume, la perfection même de l'œuvre de Raphaël rendue responsable de la décadence qui suit, ont pu paraître ébranler cette admiration si naturelle qui pendant quatre siècles a fait du peintre des Madones la personnification de la peinture. En réalité, cette admiration désormais mieux motivée a bénéficié de l'attention approfondie accordée aux devanciers et aux émules ; le génie de Raphaël s'est trouvé plus exactement défini à la faveur de ces comparaisons.

C'est à cette définition que s'efforce très impartialement et avec beaucoup de bonheur M. L. G. Le Maître d'Urbin ne possède la primauté ni pour le dessin, ni pour la couleur, ni pour la science anatomique ; il est supérieur à tous par la perfection classique, par un art de la composition d'un naturel et d'un charme divins, par ce sens de la décoration qui marie la fresque à la forme architecturale et « triomphe si bien de parois bizarrement trouées, que le *Parnasse,* et *la messe de Bolsène* semblent moins faits pour leur emplacement que cet emplacement ne semble fait pour eux ». Ses emprunts sont nombreux. Après ses premiers tableaux, des Pérugin, il est influencé par Pinturicchio, par Bartolommeo, Seb. del Piombo, Bramante, il subit même la suggestion d'une nature aussi opposée à la sienne que l'est Michel-Ange ; mais n'est-ce pas le propre du génie de tenter de multiples voies, et d'englober en les résumant une multitude d'expériences diverses dont il conserve le résultat ? Son charme inimitable réside dans la ligne et le dessin, dans ce mouvement et cette vie de la couleur qui font si visiblement défaut aux tableaux achevés ou exécutés par ses élèves, dans ce don de simplifier un épisode (*Loges du Vatican*), de le diversifier en le haussant jusqu'au symbole (*Madones*), dans cet art de créer d'infinies répercussions autour d'un motif central dominant (*Dispute du Saint-Sacrement*) et surtout dans cette fraîcheur d'âme, dans cette séduction affectueuse qui émane de ses tableaux comme elle rayonnait de sa personne. Soit par ses grandes compositions, poétique synthèse dans la manière de *Dante,* soit par ses *Madones* qui

ont tant fait pour répandre au loin sa gloire, il est « le créateur de cette atmosphère morale où, depuis quatre siècles, a vécu le monde moderne ». Nul mieux que lui n'a réalisé le rêve de la Renaissance, la conciliation de l'antiquité et du sentiment chrétien, de la révélation et de la raison païenne.

Dans la dernière période, si comblée et si remplie de travaux, de sa brève existence, son génie le pousse à s'affranchir du réel, dans l'ivresse platonicienne d'un beau absolu. Il cherche l'expression universelle sans tomber dans la froideur des abstractions. Tentative permise à un génie qui a su au préalable transformer la réalité en poésie et s'est montré capable d'harmoniser le laid sans l'affadir (*Guérison de l'estropié*). Mais n'est-il pas responsable de l'Académisme ? Ne s'engage-t-il pas déjà dans cette voie d'un art plus en extension qu'en compréhension, où Jules Romain ne fera que le suivre ? On accordera peut-être à M. L. G., qu'un artiste de génie ne peut être considéré comme un chef d'école, qu'une œuvre telle que la *Transfiguration* pouvait faire présager encore un suprême renouvellement dans la manière de Raphaël. En cette partie de l'ouvrage, l'intérêt très grand des pages de M. L. G. est dans sa justification de la recherche d'un beau universel, éternel, de l'idéalisme, en un mot, comme réalisant dans l'art un nec plus ultra, un sommet divin qu'il est réservé au génie d'atteindre. On pourrait peut-être remarquer que le génie conciliateur, absorbant, de Raphaël l'orientait naturellement vers un art finalement idéaliste ; les nécessités de la peinture décorative n'ont sans doute pas été non plus étrangères à cette direction finale de son esthétique. D'autre part, M. L. G. signale excellemment au cours de son livre, comme un phénomène propre à « l'air de Rome », — suivant le mot de Gœthe, — cet agrandissement d'inspiration, cette métamorphose soudaine du génie et de la destinée de Raphaël coïncidant avec sa venue dans la cité pontificale. Dès lors, l'universalisme platonicien auquel s'élève finalement Raphaël ne pourrait-il être considéré comme étant à un plus haut degré encore la résultante de cette ambiance propre à la Ville Éternelle ? — J. Pérès.

Émile Michel, **Paul Potter** (*Les grands artistes*), Paris, Laurens, s. d., 128 pp. in-8. — Toute publication de M. Émile Michel réunit un ensemble rare de mérites divers : connaissance directe des œuvres dont il parle, connaissance de la biographie des artistes, fondée sur une érudition à la fois solide et discrète, connaissance du milieu, critique pénétrante qui s'appuie sur le savoir technique, qualités d'écrivain. Il chérit particulièrement, avec nos grands paysagistes du XIXe siècle, les maîtres hollandais (voir dans la *Revue* notre compte rendu des *Maîtres du Paysage*, n° d'avril 1907, p. 225). Aussi son petit volume sur Paul Potter fait-il honneur à une collection qui compte déjà d'excellentes monographies. M. E. M. expose avec précision la formation du génie de Potter, la succession des

œuvres dans sa vie si courte et si bien remplie. Et surtout avec une finesse extrême, avec un réel bonheur d'expression, il fait comprendre la place prise dans l'art hollandais par le paysage, la place occupée dans ce paysage par les bêtes. Si Paul Potter n'a été qu'un peintre assez médiocre de figures humaines, M. E. M. montre avec quelle ingéniosité il a su traduire la psychologie simple des vaches ou des porcs : « Il excelle à discerner chez chaque bête les traits précis, vraiment significatifs, par lesquels se manifestent leurs sentiments : la colère, la crainte, le désir, l'extrême fatigue ou la complète tranquillité. Sans se soucier des catégories que nos sympathies ou nos répugnances instinctives établissent entre les différents animaux qui nous entourent, il excelle à nous les montrer tels qu'ils sont. Pour ce fin observateur, une bête en vaut une autre et mérite qu'on s'applique à la bien connaître » (p. 64; cf. pp. 37, 123). — Dans les pages d'introduction, M. E. M. nous donne — ce qui manque parfois aux livres de cette collection — des indications bibliographiques. Les illustrations sont — comme on peut s'y attendre — heureusement choisies. — H. B.

Jacques Baschet, **Histoire de la Peinture, École française des origines au XVIIIe siècle**, Paris, Nilsson, s. d., 184 pp. in-16, 37 illustrations. — Il ne faut pas chercher dans ce petit livre des détails d'érudition, des catalogues d'œuvres, une bibliographie. Ce que M. J. Baschet a voulu, c'est retracer, de façon sommaire mais précise, dans ses grandes lignes, l'évolution de notre peinture jusqu'au XVIIIe siècle, en marquant les traits caractéristiques de cette peinture, en indiquant les influences qui par moments l'ont dénaturée, en définissant les individualités dont le rôle a été le plus décisif. Tel quel, cet ouvrage est agréable à lire et il sera profitable à beaucoup. On s'y fait une idée nette de notre art, de « son besoin de clarté, de vérité, de bon sens... ». « C'est le portrait, dit M. J. B. (p. 160), qui, à toutes les époques critiques de son histoire, l'a tiré du péril » ; et il montre bien la saine tradition de vérité et d'observation que représentent nos portraitistes, — de Clouet, ou même de Fouquet, à Rigaud et à Largillière. — Les illustrations sont bien choisies : on les souhaiterait mieux venues. — H. B.

Paul Ratouis de Limay, **Un amateur orléanais au XVIIIe siècle. Aignan-Thomas Desfriches (1715-1800)**, *Sa vie, son œuvre, ses collections, sa correspondance,* préf. du marquis de Chennevières, Paris, Champion, 1907, XXXII—216 pp., grand in-8, 16 illustrations hors texte.— Historiens de l'art et amateurs d'art accueilleront ce livre avec plaisir. Il est composé de quatre parties : une étude sur Desfriches (pp. 1-46) par son descendant, M. Paul Ratouis de Limay ; des lettres adressées à Desfriches (pp. 47-183) par un certain nombre de personnages notoires —

entre autres Chardin, Cochin, Natoire, Perronneau, H. Robert, Vernet, Vien Wille ; le catalogue de l'œuvre de Desfriches, dressé par M. André Jarry, et celui du Cabinet de l'amateur orléanais avec les prix de la vente (7 mai 1834). La préface que le marquis de Chennevières a écrite pour l'ouvrage, très développée et riche en renseignements sur les « talents mondains » qui abondèrent au XVIIIe siècle, en rehausse la valeur. Desfriches, riche négociant, collectionneur, artiste, lié avec de grands artistes qui l'estimaient, qu'il allait souvent voir à Paris ou qui venaient le voir à Orléans, est intéressant comme trait d'union entre Paris et sa province. Il est intéressant comme type de cette passion pour les choses d'art qui, dans la bourgeoisie aussi bien que dans l'aristocratie du XVIIIe siècle, s'est manifestée de tant de façons. Il est intéressant enfin par son goût pour le paysage précis et par sa sympathie pour les écoles flamande et hollandaise. — Ce livre pieux est un beau livre et un livre utile. — H. B.

G. Duchesne, **La Place de l'Étoile et l'Arc de Triomphe** (*Bibliothèque du Vieux Paris*), Paris, Daragon, 1908, 96 pp. et 4 planches, in-8. — L'histoire de la construction, la décoration du monument, les événements qui ont eu lieu autour de lui, dans son ombre, forment l'objet de ce livre. L'auteur donne en appendice les principaux textes législatifs ou décrets qui lui sont relatifs. La « Table alphabétique des noms cités » qui termine son ouvrage est bien faite. — André Fribourg.

Jean Guiffrey et Pierre Marcel, **Inventaire général des Dessins du Musée du Louvre et du Musée de Versailles, École française**, t. II, Paris, Eggimann, 1908, XVI-146 pp. grand in-8, 585 illustrations. — Voici le second volume d'une publication dont nous avons dit précédemment tout le mérite et tout l'intérêt. Nos lecteurs connaissent, d'ailleurs, la compétence spéciale de M. Pierre Marcel. Ce tome II contient la description de 1,010 dessins (du n° 795 au n° 1805 : Bouchardon, suite, à Callot, commencement), dont plus de la moitié sont reproduits. Nous continuons à regretter le principe adopté, — de ne reproduire, en regard de chaque page du texte, que des dessins décrits dans cette page : de Bouchardon nous avons ainsi, dans les deux volumes, un nombre de reproductions véritablement excessif. — L'introduction, très instructive, nous renseigne sur les amateurs de dessins français au XVIIe siècle. Des notes sur les filigranes et des planches complètent ce volume comme le précédent. L'ensemble de cet inventaire rendra des services inappréciables aux historiens, aux artistes, aux amateurs. — H. B.

Hugues Imbert, **J. Brahms, sa vie et son œuvre**, Paris. Fischbacher, 1906. — Walter Pauli, **Brahms**, *Moderne Geister* hg. v., H. Landsberg, n° 2-3, Berlin, Pan-Verlag, 1907. — Ces deux essais sur Brahms méritent à des titres divers d'être consultés par ceux qui cherchent à se faire une

opinion personnelle sur un compositeur toujours encore très discuté chez nous et au sujet duquel l'accord est loin de s'être établi parmi les critiques. L'étude de Hugues Imbert est une apologie du maître allemand par un admirateur fervent qui voit en lui le plus merveilleux symphoniste qui ait paru depuis la mort de Beethoven et l'une des figures les plus significatives parmi les représentants de l'art musical au XIXe siècle. Ce chaleureux plaidoyer en faveur d'un musicien dont l'austérité soutenue rebute une fraction notable du public français a certainement son utilité chez nous. Le travail de W. Pauli est, au contraire, écrit dans un esprit beaucoup plus critique. L'auteur indique, dans le portrait qu'il trace de Brahms, aussi bien les ombres que les lumières. Et il les répartit fort judicieusement. Je lui sais beaucoup de gré, d'une part, de souligner fortement l'importance exceptionnelle du *Requiem allemand* et de la 4e symphonie que je tiens comme lui pour les œuvres capitales du maître. Et j'apprécie aussi, d'autre part, la netteté avec laquelle il définit et signale chez Brahms certains défauts sensibles : l'insignifiance fréquente des thèmes, l'indifférence pour le coloris instrumental, le manque d'harmonie entre le rythme poétique naturel et la mélodie chantée, l'austérité excessive d'une nature sans joie et sans humour. Foncièrement conservateur, résolument opposé aux novateurs de l'école de Liszt, cantonné dans le domaine de la musique pure, respectueux des formes traditionnelles, Brahms nous apparaît, à travers le livre de Pauli surtout, comme un maître ouvrier dans la technique musicale, comme un artiste infiniment probe et consciencieux, mais, somme toute, plutôt estimable que génial. Il fut, suivant le mot d'un critique récent, « le garde des sceaux du passé classique de la musique allemande ». Il résume le passé; il ne prépare pas l'avenir — HENRI LICTHENBERGER.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

E. de Roberty, *Sociologie de l'action* (*Bibl. de phil. contemp.*), Paris, Alcan, 1908, in-8.

S. R. Steinmetz, *De Beteekenis der Volkenkunde voor de Studie von Mensch en Maatschappig*, 'S-Gravenhage, Nijhoff, 1908, in-8.

S. Muller, *L'Europe préhistorique, Principes d'archéologie préhistorique*, traduit du danois par Philipot, Paris, Lamarre, 1907, in-4.

J. Déchelette, *Manuel d'Archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, t. I, *Archéologie préhistorique*, Paris, Picard, 1908, in-8.

E. Reich, *General History*, Londres, Macmillan, 1908, 2 vol. in-8.

V. Chapot, *La frontière de l'Euphrate de Pompée à la conquête arabe.* (*Bibl. des Éc. fr. d'Athènes et de Rome*, fasc. 99), Paris, Fontemoing, 1907, in-8.

M. Navarre, *Louis XI en pèlerinage, Étude historique*, Paris, Bloud, 1908, in-8.

Vte de Noailles, *Bernard de Saxe-Weimar* (*1604-1639*) *et la réunion de l'Alsace à la France*, Paris, Perrin, 1908, in-8.

V. de Guichen, *Pierre-le-Grand et le premier traité franco-russe* (*1682-1717*), Paris, Perrin, 1908, in-16.

L. Thénard et R. Guyot, *Le Conventionnel Goujon* (*1766-1795*). (*Bibl. d'hist. cont.*), Paris, Alcan, 1908, in-8.

Ch. Vellay, *Correspondance de Marat* (*L'élite de la Révolution*), Paris, Fasquelle, 1908, in-12.

A. Lebey, *Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848*, 2e éd. revue et augmentée, Paris, Juven, s. d., 2 vol. in-8.

F. Tastevin, *Histoire de la colonie française de Moscou depuis les origines jusqu'à 1812*, Moscou, Tastevin, Paris, Champion, 1908, in-16.

J. Delhaize, *La domination française en Belgique à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle*, t. I, Bruxelles, Lebègue, 1908, in-16.

L. Bertrand, *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830*, préf. de E. Vandervelde, Bruxelles, Dechenne, Paris, Cornély, t. I, 1906, t. II, 1907, grand in-8.

J. Jaurès, *Histoire socialiste*, t. XII : J. Labusquière, *La 3e République* (*1871-1900*) ; J. Jaurès, *Le Bilan social du XIXe siècle*, Paris, Rouff, 1908, in-8.

M. Schipa, *Contese sociali napolitane nel medio evo, Ricerche e note*, Naples, Pierro, 1908, in-8.

L. Einaudi, *La finanza Sabauda all' aprirsi del secolo XVIII e durante la guerra di successione spagnuola*, Turin, Soc. tip. editrice Nazionale, 1908, in-4.

Id., *Le entrate pubbliche deleo Stato Sabaudo nei balanci e nei conti dei tesorieri durante la guerra di successione spagnuola*, Turin, Bocca, 1907, in-8.

G. Prato, *Il costo della guerra di successione spagnuola e le spese pubbliche in Piemonte dal 1700 al 1713*, Turin, Bocca, 1907, in-8.

Id., *Censimenti e popolazione in Piemonte nei secoli XVI, XVII e XVIII*. Rome, *Riv. ital. di Sociologia*, 1906, in-8.

E. Patoz, *La propriété paysanne dans les bailliages de Semur-en-Auxois, Saulieu, Arnay-le-Duc à la fin de l'Ancien Régime, 1750-1790*, Semur, Bordot, 1908, in-8.

G. Lecarpentier, *La vente des biens ecclésiastiques pendant la Révolution française*, Paris, Alcan, 1908, in-12.

P. Gaffarel, *La politique coloniale en France de 1789 à 1830*, Paris, Alcan, 1908, in-8.

Publications du Comité du travail à l'Assemblée Constituante de 1848 (*Bibl. de la « Révolution de 1848 »*, I), Paris, Cornély, 1908, in-8.

E. Tonnelat, *L'expansion allemande hors d'Europe*, Paris, Colin, 1908, in-18.

Abbé J. Turmel, *Histoire du dogme de la papauté des origines à la fin du IVe siècle*. (*Bibl. d'Hist. relig.*), Paris, Picard, 1908, in-12.

A. Falchi, *Le moderne dottrine teocratiche, 1600-1850*, Turin, Bocca, 1908, in-8.

Philippson, *Neueste Geschichte des judischen Volkes*, t. I, Leipzig, Fock, 1907, in-8.

Abbé E. Barbier, *La décadence du « Sillon », Histoire documentaire*, 2e éd., Nancy, Drioton, Paris, Lethielleux, s. d., in-16.

Ch. Guignebert, *Modernisme et tradition catholique en France*, Paris, collection de la « Grande Revue », s. d., in-12.

Marie V. Williams, *Six Essays on the Platonic theory of Knowledje*, Cambridge, University Press, 1908, in-16.

Burle, *Essai historique sur le développement de la notion du droit naturel dans l'antiquité grecque*, Trévoux, Jeannin, 1908, in-8.

L. Bloch, *La Philosophie de Newton* (*Bibl. de phil. contemp.*), Paris, Alcan, 1908, in-8.

A. Hannequin, *Études d'histoire des sciences et d'histoire de la philosophie* (*Bibl. de phil. contemp.*), Paris, Alcan, 1908, 2 vol. in-8.

L. Houllevigue, *L'évolution des sciences*, Paris, Colin, 1908, in-18.

P. Piobb, *L'Année occultiste et psychique 1907*, Paris, Daragon, 1908, in-16.

E. Picot, *Les Français italianisants au XVIe siècle*, Paris, Champion, 1907, in-8.

P. Villey, *Les sources et l'évolution des Essais de Montaigne*, Paris, Hachette, 1908, 2 vol. in-8.

Id., *Les livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, Paris, Hachette, 1908, in-8.

G. Pellissier, *Voltaire philosophe*, Paris, Colin, 1908, in-18.

F. Lachèvre, *Voltaire mourant*, Paris, Champion, 1908, grand in-8.

E. Vierling, *Zacharias Werner, 1768-1823, La conversion d'un romantique*, Paris, Didier, 1908, in-8.

Stuckelberg, *Geschichte der Reliquien in der Schweiz* (*Schweiz. Gesellschaft für Volkskunde*), t. II, Bâle, 1908, in-8.

A.-J. Verrier et R. Onillon, *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou*, t. I, Angers, Germain et Grassin, 1908, in-8.

V. Chapot, *La colonne torse et le décor en hélice dans l'art antique*, Paris, Leroux, 1907, in-8.

G. Duchesne, *Histoire de la place de l'Étoile et de l'Arc de Triomphe*, Paris, Daragon, 1908, in-8.

Le gérant : Paul CERF.

VERSAILLES. — IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

PROGRÈS DE L'HISTOIRE

AU XIXe SIÈCLE

PAGES OUBLIÉES DE A. CHÉRUEL

(1833)

Dans l'importante *Introduction* de ses *Extraits des Historiens français du XIXe siècle* (Hachette, 1897), M. Camille Jullian a résumé excellemment l'évolution des études historiques au siècle dernier et il a cherché à préciser le rôle joué, au cours de cette évolution, par nos principaux historiens. En étudiant la période 1848-1870, dans un chapitre où il insiste sur les progrès de l'érudition et de l'enseignement, après avoir cité quelques ouvrages relatifs à la France administrative des temps modernes « qui furent regardés, en leur temps, comme des révélations », — ceux de Rousset, de Dareste et surtout de Chéruel, — M. Jullian porte sur ce dernier le témoignage suivant : « Chéruel (mort en 1891) mérite, entre tous ces noms, une place à part par l'influence qu'il a exercée, surtout dans le milieu de l'École Normale. Son *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France* (1855) est demeuré classique : peu de manuels ont eu une telle valeur scientifique et ont rendu des services aussi salutaires. Chéruel, par ce livre et par son enseignement, a formé des centaines d'élèves : à tous il a inculqué le respect de la vérité, le *culte du texte*, la précision de l'expression, la clarté de l'exposition, le goût des études d'institutions. Fustel de Coulanges relevait directement de lui, le répétait et s'en faisait gloire : élève de Michelet, Chéruel fut peut-être le trait d'union entre celui-ci et Fustel. Puis, si réservée qu'elle ait été, la vie de Chéruel a été fort belle. Il a publié, enseigné pendant soixante ans. Dans les derniers jours, plus qu'octogénaire, il continuait paisiblement ses œuvres d'enseignement et d'érudition, sachant que la mort allait l'interrompre, et faisant comme si elle ne devait point venir. Je ne connais, dans ce siècle, qu'une carrière d'historien aussi droite : celle de son élève préféré, Fustel. » Et dans une

note M. Jullian cite ces mots de Fustel de Coulanges : « Il nous enseignait les conditions rigoureuses par lesquelles on obtient l'exactitude; il nous habituait à aimer la vérité, quelle qu'elle puisse être. » (Pp. CVII-CVIII.)

Il m'a été agréable de rendre hommage ici, il y a quelques années, à mon ancien maître Fustel de Coulanges, en publiant des fragments inédits, relatifs à la méthode historique, tirés de papiers que Mme Fustel de Coulanges avait bien voulu me confier [1]. Il me sera agréable aujourd'hui de rendre un hommage semblable au maître de mon maître. M. Georges Dethan, petit-fils de Chéruel, qui garde pieusement les manuscrits de son grand-père, m'a remis un portefeuille de notes diverses où j'ai trouvé quelques pages, intéressantes pour la *Revue*, sur les *Progrès de l'histoire au XIXe siècle*.

Une indication, au début de l'article, me montrait qu'il avait été écrit pour un périodique; et la *Bibliographie des travaux de M. A. Chéruel de 1833 à 1890*, dressée par F. Bouquet [2], m'a appris qu'il avait été effectivement publié dans la *Revue de Rouen*, en 1833 (2e semestre, pp. 153-167). Or cette Revue, fondée en janvier 1833, pour contribuer à la décentralisation littéraire, et qui a cessé de paraître en 1852, n'est évidemment pas dans beaucoup de mains. Il ne m'a donc pas semblé inutile de publier à nouveau des pages qui, pour divers motifs, méritent d'être relues.

Chéruel était sorti de l'École Normale — où il avait été élève de Michelet — en 1830, à l'âge de vingt et un ans. Il était revenu au Collège royal de Rouen, sa ville natale, pour y professer; et, agrégé des classes supérieures de lettres, il avait choisi l'histoire par vocation. Un enseignement spécial d'histoire existait depuis 1820, mais ce n'est qu'en décembre 1830 (Chéruel était agrégé depuis le mois de septembre) que fut instituée une agrégation spéciale d'histoire. De 1830 à 1850, c'est-à-dire jusqu'au moment où il fut nommé maître de conférences à l'École Normale, il s'employa activement pour développer dans son milieu provincial le goût de l'histoire; et il compléta l'efficacité de son enseignement par des publications diverses. Or, le premier travail qu'il ait publié, d'après la *Bibliographie* de F. Bouquet, c'est précisément cet article sur les *Progrès de l'histoire au XIXe siècle*. — Dans le détail de l'article et dans les notes, on reconnaît le bon travailleur qui déjà aime le fait et le texte précis. En attendant qu'il inaugurât ses recherches sur le XVIIe siècle et sur les institutions de la France, il s'intéressait alors vivement aux études d'histoire normande, il cherchait à les promouvoir; la jeune Revue où il écrivait tendait précisément à cette fin : il est donc, — à n'en pas douter, — et

1. *Une leçon d'ouverture et quelques fragments inédits de Fustel de Coulanges*, juin 1901, t. II, pp. 241-263.

2. F. Bouquet a donné deux notices sur Chéruel, l'une pour la Société de l'Histoire de Normandie, l'autre pour l'Association des anciens élèves de l'École Normale. Toutes deux ont paru séparément, la première avec la *Bibliographie : Notice sur M. A. Chéruel, professeur et historien*, Rouen, Cagniard, 56 pp. in-8, 1891; *Notice sur M. A. C. considéré comme maître de conférences d'histoire à l'École Normale supérieure, ibid*, 20 pp. in-8, 1892.

il veut que ses lecteurs soient, en contact direct avec la réalité historique, avec une réalité bien circonscrite. Mais il est surtout préoccupé dans cet article, pour ainsi dire introductif, de faire concevoir aux historiens toute la portée de leur tâche, tout l'intérêt des questions générales. Si l'on peut pressentir dans ces pages le maître de Fustel, on y voit nettement l'élève de Michelet[1], l'auditeur de Guizot, et sans doute aussi de Victor Cousin, à la Sorbonne. — Et en même temps qu'elles nous font connaître le jeune professeur d'histoire, dans son ardeur de néophyte, elles sont un document significatif pour l'histoire de l'histoire. Il s'était produit dans la période de 1815 à 1830 un admirable élan de curiosité historique. M. Camille Jullian a parlé ici même de « la place énorme, subite, disproportionnée peut-être[2] », que tinrent les études historiques dans la France d'alors. De 1830 à 1848, ces études s'organiseront et, peu à peu, l'histoire ira se dégageant des idées pures, des influences philosophiques, politiques, littéraires qui, d'abord, ont contribué à son développement, autant que les progrès de l'érudition et de l'archéologie. Un moment viendra — nous le savons ici — où, par crainte de la philosophie, l'histoire n'aura que trop abandonné la préoccupation du général et où il conviendra de réagir. Il est curieux de voir en France — comme en Allemagne avec Hegel — la philosophie de l'histoire préparer le mouvement d'études qui aboutira à sa condamnation. — Henri Berr.

L'histoire, c'est la philosophie instruisant par des exemples.

Denys d'Halycarnasse[3].

On le disait récemment dans un article de cette Revue : « C'est « un grand spectacle que celui de notre époque ; aucune autre n'eut « plus de ruines et de créations[4]. » Ce caractère de réforme et de progrès, que l'auteur faisait si bien ressortir dans la philosophie, frappe peut-être plus vivement encore dans les études historiques.

En effet, s'il est une science qui semble l'étude de prédilection de

1. Son enseignement au lycée, dit M. Bouquet, — qui a été son élève, — « était en grande partie celui qu'il avait reçu lui-même à l'École Normale, c'est-à-dire la reproduction, plus ou moins développée, des leçons de M. Michelet, dont il avait été l'élève favori. Mais c'était le Michelet des premières années, qu'il complétait souvent par ses recherches personnelles et par son érudition variée. » Première *Notice*, p. 10. — H. B.

2. *Augustin Thierry et le mouvement historique sous la Restauration*, oct. 1906, t. XIII, p. 131. — H. B.

3. Le manuscrit de Chéruel — quinze pages d'une écriture fine et élégante — n'a que très peu de ratures : c'était, sans aucun doute, une mise au net. Nous suivrons donc, pour le fond, le manuscrit, et nous indiquerons en notes les différences insignifiantes — et parfois fautives — que présente la *Revue de Rouen*. Pour la ponctuation, les italiques, les majuscules, nous suivrons l'imprimé qui est plus correct ou plus logique. — H. B.

4. Revue de Juillet, *Réforme philosophique et littéraire*.

notre siècle, qui ait tout envahi, depuis la philosophie jusqu'au roman, c'est l'histoire. Walter Scott, le premier, s'est inspiré de la lecture des chroniques, a ressuscité des siècles oubliés, et un peuple d'imitateurs s'est précipité sur ses pas. Les génies les plus originaux ont cédé à cette impulsion ; Châteaubriant a voulu fermer sa carrière littéraire par un vaste monument historique, dont malheureusement nous ne pouvons admirer que le portique ; enfin les écrivains de la nouvelle école, auxquels personne ne peut refuser la puissance de l'imagination, ont été entraînés par le mouvement historique de notre siècle. Retrouver le génie du moyen-âge empreint sur les vieilles tours de la Cathédrale gothique, telle est la pensée qui a inspiré à Victor Hugo son chef-d'œuvre, *Notre-Dame de Paris*. Un de ses rivaux, Al. Dumas, abandonne le théâtre pour l'histoire ; et si la critique peut exercer sa sévérité sur son nouvel ouvrage, *La Gaule et la France*, on y admire quelques idées aussi neuves qu'ingénieuses, et partout la verve du style. Qu'a produit ce travail de tant d'écrivains distingués, qui apportent leur pierre au grand monument historique, œuvre réservée à notre siècle ? Essayons d'en donner une idée, de retracer rapidement les conquêtes de la sagacité de l'érudit, de la profondeur du philosophe et de la puissante imagination du poète. L'étendue du sujet nous fait une loi de n'en esquisser que les principaux traits.

Deux écoles historiques se partagent notre siècle : l'École pittoresque et l'École philosophique. Peindre une époque dans ses détails, lui rendre son aspect gracieux ou sévère, sa couleur locale en un mot, tel est le but de la première. Saisir, sous ce voile brillant, le génie des nations, tel est le but de la seconde.

L'école pittoresque triomphe aujourd'hui, et les idées qu'elle professe nous paraissent si justes, si simples, que nous concevons à peine combien il lui a fallu de persévérance et de talent pour vaincre les préjugés. Mais reportons-nous un instant aux siècles antérieurs. Je ne vous rappellerai pas les étranges anachronismes du moyen-âge : *le roi Priam occis au milieu de ses barons*[1] ; *Alexandre entouré de ses pairs ; la reine Isabelle, femme de Philippe-Auguste, brodant la tente du roi Darius ; enfin l'auteur de l'Alexandride, le poète Helinant, se plaçant lui-même à la cour*

1. Voy. les *Grandes Chroniques de Saint-Denys*.

d'Alexandre, et y récitant un chant de son poème. A cette époque, l'historien, comme le peintre et le poète, impose aux siècles antérieurs le costume de son époque, et crée un passé moderne. Mais étaient-ils moins ridicules, ces historiens du siècle de Louis XIV qui affublaient du manteau royal de leur maître un Chlodowig, commandant à des guerriers libres, tout puissant sur le champ de bataille, mais soumis à la loi dès qu'il ne portait plus la framée, et ne pouvant détourner un vase d'or du butin ? Un Chlother, que ses leudes traînaient au combat après l'avoir accablé de coups [1] ? Un mot dira tout : un historien voulut retrancher quelques insignifiants prédécesseurs de Chlodowig ; on le menaça de la Bastille. C'était en 1713 [2]. Les historiens philosophes du dix-huitième siècle, dans leur ardeur révolutionnaire, furent injustes envers les époques antérieures. Pénétrés d'admiration pour leur siècle, ils brisèrent la chaîne du temps [3], ne reconnurent plus d'aieux, et adoptèrent l'orgueilleuse devise de Montesquieu : *Prolem sine matre natam*. Ils n'eurent point assez de sarcasmes, point assez d'épithètes injurieuses contre le moyen-âge, *cette longue nuit, cette lacune de dix siècles dans l'histoire du monde.*

C'est cette époque injustement décriée que l'École pittoresque a entrepris de venger, et, sous la plume des historiens modernes ce moyen-âge si stérile est devenu une mine féconde. Son triple caractère a trouvé trois peintres, d'un talent inégal il est vrai, mais tous nourris d'études sérieuses et inspirés par le désir de ranimer l'âge poétique et héroïque de l'Europe.

Le premier, M. Thierry, a rendu aux barbares leur rude et énergique caractère. Il a su retrouver, sous des chants grossiers mais expressifs, sous des légendes informes, les traits primitifs de leur génie. La hache d'armes du frank a remplacé dans la main du chef barbare le sceptre à la Louis XIV dont on l'avait ridiculement décoré. Une époque oubliée ou dédaignée a reparu grande de sa barbarie [4].

1. Pour Chlodowig ou Clovis, voy. l'*hist. du vase de Soissons.* — Quant à Chlother, voici le texte de Grégoire de Tours : Super eum irruunt, tentorium scindentes, ac ipsum vi detrahentes interficere voluerunt, si cum illis abire differret.

2. Voy. *Lettres sur l'Hist. de France*, par Aug. Thierry.

3. Chéruel, ici, avait écrit *temps* ; il a effacé le *p*, et il écrit *tems* dans tout le reste de l'article. La *Revue de Rouen* imprime *temps*. Par contre, elle imprime *insignifians, conquérans, savans :* Chéruel écrit ces mots avec un *t*. — H. B.

4. Voy. les *Lettres sur l'Hist. de France*, par Aug. Thierry, et surtout son grand ouvrage sur la conquête de l'Angleterre par les Normands. — M. Thierry, presque

Le second, M. Cappefigue, plus pâle dans son style, plus indécis en sa marche, a succombé sous la grandeur du sujet ; mais du moins il a éveillé l'attention pour cette époque d'une merveilleuse poésie qui succède aux temps barbares. L'*Histoire de Philippe-Auguste*, son ouvrage le plus remarquable, n'est qu'un cadre où doivent entrer le système féodal, les guerres du sacerdoce et de l'empire, l'histoire de la littérature et de l'art pendant les XIe, XIIe et XIIIe siècles, les grandes et sévères figures du Pape, véritable dépositaire de la puissance intellectuelle au moyen-âge ; la féodalité, ce réseau de fer qui enveloppait l'Europe ; la chevalerie, rêve poétique, gracieux mélange de la guerre, de la religion et de l'amour, fleur transplantée de l'Arabie sous le ciel du Nord : quel immense et admirable sujet pour le génie ! Si cet âge n'a pas encore trouvé son historien, du moins l'attention est éveillée et on ne passe plus avec un sourire de dédain ou d'ironie devant ce magnifique tableau, que trois siècles développent à nos yeux D'ailleurs tout fait espérer que l'*Histoire de Grégoire VII*, par M. Villemain, préparée par de si longues et si sérieuses études, justifiera l'attente qu'a inspirée à l'Europe le nom de l'écrivain et la grandeur du sujet.

Mais, dans son admiration pour les manoirs féodaux, pour les arceaux légers des cathédrales gothiques, l'histoire moderne n'a pas oublié le premier réveil du peuple. Lorsque l'âge poétique n'est plus, que la papauté a trouvé sa Capoue à Avignon, et que la chevalerie a expiré sur le bûcher des Templiers [1], le *vilain* se relève, et, sous la bannière de sa corporation, devient la première puissance de la société. Lui aussi il a trouvé son historien dans M. de Barante ; ce peintre, quelquefois prolixe, mais toujours vrai et souvent admirable, du génie turbulent des communes de Flandres,

aveugle et paralytique à trente-huit ans, continue encore les travaux qui ont si rapidement usé sa vie. La nouvelle lettre qu'il a publiée récemment surpasse les précédentes par le charme et la vérité du récit, et fait attendre avec impatience l'Histoire générale des Barbares, à laquelle M. Thierry travaille depuis longtemps.

1. Peut-être les souvenirs de Duguesclin et de Bayard se présenteront à l'esprit du lecteur comme une preuve de la fausseté de cette assertion. Mais, d'abord, l'idée que les chroniques nous donnent de Duguesclin ne répond guère au portrait qu'en tracent Velly, Anquetil, etc. Duguesclin est un vaillant soldat, un héros, mais sans vertus chevaleresques. C'est lui qui disait dans son langage grossier : « Si Dieu venait sur la « terre, il se ferait *pillard*. » En passant à Avignon, il arrache au pape cent mille écus et l'absolution. Ce n'est pas là un chevalier. — Quant à Bayard et à la prétendue chevalerie de l'époque de François Ier, ce n'est plus qu'une imitation de l'ancienne et véritable chevalerie. Cette école chevaleresque n'a point de racines dans les mœurs nationales et s'évanouit avec François Ier.

de l'héroïsme de la Suisse et de l'astuce royale qui se fait des communes un instrument pour briser la féodalité.

Ainsi, des siècles dédaignés ou calomniés sont sortis de l'obscurité, et ont reparu, sous leur véritable aspect, avec leur barbarie mêlée de grandeur. C'est là l'important service rendu par l'École pittoresque ; mais cette école, comme l'imagination qui l'inspire, comme la jeunesse qu'elle séduit, n'a qu'un temps. Il vient un jour où la société demande à l'histoire des leçons plus sérieuses ; après Hérodote, il lui faut Thucydide ; après la chronique, l'histoire philosophique.

Elle n'a pas manqué à notre époque ; la philosophie féconde qui, de nos jours, a tout renouvelé, l'art, comme l'économie politique, a consacré à l'histoire ses applications les plus ingénieuses. Pour en comprendre l'importance, il faut se rappeler quel était l'état de la philosophie de l'histoire à la fin du XVIIIe siècle.

Et d'abord, ne confondons pas l'histoire politique avec l'histoire philosophique. La première s'arrête aux causes secondaires des événements historiques, telles que les passions humaines et la conduite des gouvernements; la seconde pénètre jusqu'aux lois providentielles qui régissent l'humanité. Qu'un Tacite ou un Machiavel sonde avec une admirable profondeur les replis du cœur humain, qu'un Hume, un Roberston, un Gibbon, présentent un récit plein de netteté et de force, où toutes les parties, parfaitement enchaînées, s'éclairent réciproquement; l'esprit pourra être entraîné par la puissance du génie ou charmé par la clarté et le jugement de l'historien. Mais nous chercherions vainement chez ces écrivains ce qui constitue le caractère essentiel de toute science, des lois fixes et immuables. Quoi de plus mobile, en effet, que les causes assignées aux événements par cette école, que les passions humaines et les ressorts vulgaires de la politique? Admettez exclusivement ces principes, et l'histoire n'est plus qu'une énigme sans mot, le monde un théâtre d'éternelles vicissitudes, où le lendemain détruit ce que la veille a édifié.

Cette solution est désespérante pour l'homme; mais, avant qu'il s'élève à une pensée plus haute, avant qu'il se demande si le genre humain n'est pas, comme le monde physique, soumis dans son développement à des lois fatales, il faut que de nombreuses catastrophes viennent étonner son imagination, éveiller son intelligence. Ainsi c'est du milieu des ruines du monde ancien que saint

Augustin, le premier, fit entendre un cri d'espérance lorsqu'à travers les débris de la *cité des hommes* il entrevit la *cité de Dieu*. Ce fut donc le christianisme qui inspira la première philosophie de l'histoire. Comme saint Augustin, Bossuet ne vit dans l'histoire du monde que la préparation de l'évangile. Aux yeux du philosophe allemand Lessing [1], la religion est toujours la mère de la civilisation ; mais déjà il se demande si, de même que la loi mosaïque contenait en germe la loi évangélique, cette dernière ne renferme pas le principe d'une loi nouvelle. Ainsi, pour lui, le christianisme n'est plus le cercle inflexible dans lequel tourne l'humanité. Le principe commun à ces historiens philosophes, c'est la reconnaissance des lois providentielles qui président au développement de l'humanité [2].

Voltaire et son école l'attaquèrent ; ils ne virent, dans l'histoire, que l'aveugle caprice du hasard, système excellent pour détruire, comme le voulaient les philosophes du dix-huitième siècle. Mais, lorsqu'on eut entassé assez de ruines, il fallut reconstruire ; deux écoles, dont Herder et Vico [3], quoique séparés par un siècle, sont les chefs, se chargèrent de cette tâche. La philosophie de l'histoire n'a fait dans notre siècle que continuer leur œuvre, quoique avec de nombreuses modifications. Il ne sera donc pas inutile d'insister sur le caractère de ces deux philosophes.

Herder est le poète de la philosophie de l'histoire, le chef d'une école sentimentale qui n'est pas sans analogie avec celle de Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre. Il présente la nature comme un immense laboratoire, dont le dernier produit est l'homme. Elle a tout préparé pour le recevoir : sol, climat, aliments. Mais l'homme, dernier résultat des éléments organiques, n'a ni l'intelligence, ni la parole. Dans l'impuissance d'en expliquer scientifiquement l'origine, Herder a recours à une révélation qui n'a manqué à aucun peuple, depuis la Chine et l'Inde jusqu'aux Celtes de la Grande Bretagne. Chaque fois que les lumières de cette révélation primitive s'obscurcissent, une nouvelle révélation vient régénérer l'humanité.

1. Voy. son *Essai sur l'Éducation du genre humain*, traduit en français.

2. Cette phrase est ainsi modifiée dans la *Revue de Rouen : Mais ces historiens philosophes ont un principe commun, c'est...* — H. B.

3. Vico, philosophe napolitain, né en 1668. Voy. ses *Principes sur* [dans la *Revue de Rouen : dans* au lieu de *sur*. — H. B.] *la philosophie de l'histoire*, traduits par M. Michelet. — Herder, philosophe allemand. Ses *Idées sur la philosophie de l'histoire* ont été traduites par M. Quinet.

Cette doctrine, si poétique sous la plume brillante d'Herder, a peu de valeur scientifique; puisque, dès le principe, l'auteur abandonne le raisonnement pour en appeler à la révélation. De nos jours MM. Ballanche, d'Eckstein et l'école de M. de La Mennais, au moins en ce qui concerne la révélation primitive et universelle, ont marché sur les traces du philosophe allemand.

Le système de l'Italien Vico est plus philosophique. Deux principes de sa *Science nouvelle* méritent surtout de fixer l'attention ; je veux parler de ses vues sur le rôle providentiel des grands hommes, et sur la marche du genre humain soumise à des retours périodiques.

D'après Vico, Dieu a donné au monde, dès le principe, les lois qui en régissent le développement; il lui a assigné sa marche, mais sans entraver la liberté de l'homme. Pour celui qui a les siècles, un retard de quelques années causé par les passions humaines ne dérange point l'économie du système général. Que si l'humanité arrive à une de ces époques de crise où elle éprouve un besoin vague, mais ardent, d'un avenir meilleur, Dieu a mis en elle le principe de son salut. Du milieu de la foule s'élève l'homme réellement divin, auquel il a été donné de sentir avec plus de puissance les besoins du monde, et de trouver un remède à ses maux. Qu'il se nomme César, Mahomet, Charlemagne, Napoléon, qu'importe? Il marche en tête, et l'humanité suit. Une comparaison fera mieux comprendre cette doctrine. A la vue d'un spectacle qui agit fortement sur les imaginations, de la mer par exemple, tout homme sent s'éveiller en lui l'instinct poétique, un sentiment confus de l'infini; mais la plupart ne trouvent point de paroles pour l'exprimer. Que, du milieu de cette foule, se lève un poète, un véritable poète, et ses accents sembleront, à la multitude étonnée, la traduction brillante de ce sentiment confus qui l'agitait. Le poète n'est que la voix harmonieuse du monde. De même le grand homme résume les idées de la société, en sent plus vivement les besoins, et peut seul traduire en actes ce qui, pour le vulgaire, n'est qu'un sentiment vague. Cette théorie explique ce qu'il y a de fatal ou de providentiel dans le rôle du grand homme, cette étoile qui, depuis Arbelles jusqu'à Schœnbrünn, a brillé sur le front de tous les conquérants [1].

1. Mais il ne faut pas oublier qu'à côté de la mission providentielle du grand homme, on trouve toujours l'ambition vulgaire, qui le rabaisse au rang des autres hommes.

Le second principe développé par Vico est celui des trois âges que traverse toute société. Sacerdotale à son origine, héroïque à la seconde époque, elle finit par n'obéir qu'aux lois de la raison. Cette théorie, qui ne semble dans Vico qu'un pressentiment du génie, est admirablement confirmée par l'étude des faits; mais on lui a justement reproché de condamner l'humanité à tourner éternellement dans le même cercle sans admettre la loi du progrès.

Méconnu de son siècle, Vico n'a trouvé d'interprètes que dans le nôtre; mais, en adoptant quelques-unes de ses vues, la philosophie du dix-neuvième siècle les a grandement modifiées.

Plus sage dans sa méthode, elle ne part plus d'audacieuses hypothèses qui pouvaient étonner l'esprit, mais sans satisfaire la raison. C'est sur la base solide de l'observation, sur l'étude des faits que, fidèle à l'esprit de notre siècle, elle a élevé une théorie plus scientifique.

Sa base, en s'affermissant, est aussi devenue plus large. En effet, l'érudition, dont la patience a presque de nos jours égalé le génie, lui a fourni d'immenses matériaux qui manquaient aux siècles antérieurs. Le voile de la pagode indienne s'est déchiré; le sphinx égyptien a trouvé un Œdipe; le génie des vieilles races sacerdotales et guerrières a été évoqué, et une science ingénieuse en a cherché les traces sur ces Murs cyclopéens, qui n'étonnent pas moins que les débris fossiles des mondes antédiluviens [1].

La méthode fournit l'instrument, l'érudition entasse les matériaux : quel parti en a tiré la philosophie? A ses yeux, l'histoire est un drame dont le monde est le théâtre, l'humanité l'acteur, et où tous les événements, soumis à des causes supérieures, enchaînés par une immuable volonté, se développent comme une vaste épopée. Donner une classification complète de ces causes fatales, tel doit être le premier soin de la philosophie de l'histoire; ainsi elle a signalé l'influence des races, la permanence de leurs types à travers les âges, et fait jaillir de cette étude un nouveau jour sur l'histoire. Un grand historien, M. Thierry, un savant physiologiste, le Dr Edwards, ont épuisé, le premier, le côté pittoresque, le second, le côté scientifique de la question. L'action du climat, si

1. Voyez, pour l'Orient, les travaux de MM. Abel Rémusat, E. Burnouf, Guigniaut (*Religions de l'Antiquité*); les dissertations de Colebrooke sur la philosophie Indienne. — Pour la Grèce primitive, les *Doriens* d'Otfried Müller, et les travaux de M. Petit-Radel sur les Murs cyclopéens; enfin l'*Histoire romaine*, par M. Michelet.

fortement exposée par Montesquieu, a été admise, mais moins exclusivement. Cette influence des climats, comme celle des races, de la conformation du terrain, des produits du sol, ne pèse sur l'humanité qu'à son berceau. A mesure que la société grandit, sa gloire consiste à la vaincre [1] et à désarmer la nature. L'homme en sent toujours la puissance, mais il lutte contre elle, et, dans cette lutte, tout l'avantage est de son côté. « La nature reste la même, et « chaque jour l'homme prend quelque avantage sur elle. Les Alpes « n'ont pas grandi, et nous avons frayé le Simplon. La vague et le « vent ne sont pas moins capricieux, mais le vaisseau à vapeur fend « la vague, sans s'informer du caprice du vent et des mers [2]. » Aux époques de civilisation, l'humanité, en secouant ces lois fatales, marche plus rapidement vers le progrès. Elle n'a plus besoin que des guerres, des invasions de barbares viennent retremper une population énervée, ou lui apporter des idées nouvelles. Les communications plus pacifiques et plus rapides du commerce, remplacent ces moyens violents qui ne régénéraient un pays qu'en versant sur lui tous les fléaux de la guerre. Enfin, l'opinion, cette reine du monde, qui se produit sous mille formes, art, littérature, philosophie, devient le plus puissant mobile de la civilisation.

En énumérant ces diverses causes du progrès de l'humanité, l'histoire moderne n'oublie pas ces hommes, dont le nom résume une époque, et qui en sont la première puissance comme la plus haute expression. Trop souvent, aux siècles antérieurs, les historiens, même ceux qui se piquaient d'idées philosophiques, virent le siècle entier dans le Roi. Louis XIV régnait, et le *moi royal* absorbait la nation. Ce prince, qui croyait si ingénûment participer de la sagesse divine [3], avait accoutumé les Français à ne rien voir qu'à travers le prisme de sa gloire. Ce préjugé a longtemps condamné l'histoire à n'être qu'une stérile nomenclature de noms et

1. Dans la *Revue de Rouen : sa gloire consiste à vaincre.* — H. B.

2. M. Michelet. — Les questions de race, de climat, etc., exigeraient des développements que nous interdit l'étendue de cet article.

3. Pour justifier ces expressions il suffit de citer les *Mémoires* de Louis XIV : « Il est « de certaines fonctions où, tenant la place de Dieu, nous semblons être *participans* « *de ses connaissances* aussi bien que de son autorité, et la volonté de Dieu est que « quiconque est né sujet obéisse sans discernement. » (*Mémoires et instructions de Louis XIV pour le Dauphin*, t. II, p. 336.)

Et ailleurs : « La nation ne fait pas corps : elle réside tout entière dans la personne « du Roi. »

On se rappelle l'insolence de Louis XIV entrant dans le parlement un fouet *à la main* et en habit de chasse, et prononçant le mot célèbre : « L'État, c'est moi ».

de dates, ou une biographie non moins stérile. L'histoire moderne a brisé cette enveloppe superficielle, a pénétré plus intimement dans la vie des peuples, et nous a montré la nation à la place du Roi. Le peuple, être collectif, se résume dans quelques grands hommes ; échos du siècle, ils en reçoivent l'impulsion ; mais c'est pour la transmettre avec une nouvelle force à la société. Aussi, c'est à l'histoire de ces grands représentants de l'humanité que l'écrivain moderne s'est attaché bien plus qu'à ces princes qui occupèrent exclusivement les anciens historiens. En voulez-vous des preuves ? Louis XIII et Descartes : quel contraste ! L'un, esclave couronné, auquel il fallait des favoris comme des hochets à l'enfance, et qui les brisait avec la même indifférence ; l'autre, successeur de Luther, précurseur de Voltaire. L'histoire, telle que la concevaient les siècles passés, vous dira tout sur le Roi ; elle oublie le philosophe qui a ouvert à l'Europe une carrière d'indépendance dont nous ne saurions encore mesurer l'immensité. Cherchez dans les âges où l'influence du génie semble moins sensible. Au commencement du XIIe siècle, un roi belliqueux enlève quelques petits châteaux à ses voisins, guerroie avec courage, mais dans un cercle resserré, ne s'allie avec le peuple que lorsque son intérêt le demande [1] ; du reste, c'est une physionomie peu caractérisée, et qui porte encore l'empreinte de la barbarie. Tous les historiens des siècles précédents célèbrent à l'envi Louis VI, *le créateur des communes*. Près de lui, un jeune homme, dont le nom ne réveille, pour la plupart des esprits, que des idées frivoles, remue la société avec une puissance à peine connue de la Grèce et de Rome. Seul, il attaque l'autorité de l'église, lorsque les rois courbent la tête sous le joug pontifical. Les chevaliers et les dames répètent ses chansons d'amour ; les savants admirent sa profondeur ; saint Bernard oublie la croisade pour le combattre. Quitte-t-il la capitale, chassé par la jalousie de ses rivaux ? plusieurs milliers de disciples le suivent jusqu'à Provins, improvisent une ville pour l'entendre, puis le ramènent en triomphe à Paris ; de son école sort le précurseur de Rienzi, cet Arnaud de Brescia, qui expie sur un bûcher le crime d'avoir voulu affranchir l'Italie. Ouvrez l'histoire, et à côté du long panégyrique de

1. Louis VI ne possédait que cinq villes : Paris, Orléans, Laon, Melun et Compiègne. Bien loin de leur accorder des chartes communales, il y étouffa avec la plus grande rigueur tout germe d'indépendance.

Louis VI[1], à peine trouverez-vous une courte et froide mention d'Abailard, si l'historien n'a pas craint de déroger en nommant l'amant d'Héloïse[2].

L'histoire moderne est sortie de cette fausse voie. Elle a cherché le génie du siècle dans tous les hommes dont le nom résumait la législation, la philosophie, la religion, l'art, la littérature. Elle en a formé un tableau brillant où le genre humain tout entier vient se réfléchir.

Enfin, se plaçant à un point de vue d'où elle dominait tous les âges, elle les a jugés avec une haute impartialité. Trouverait-on aujourd'hui de ces colères ridicules contre des puissances qui, dans leur temps, furent fondées sur la justice et une supériorité réelle de l'intelligence? Non, les progrès de la société ne lui font point oublier ce qu'elle doit aux siècles antérieurs. Elle sait qu'elle est sortie du sein du christianisme; elle se plaît à proclamer les bienfaits qu'il a versés sur le monde : l'abolition de l'esclavage, la fraternité des hommes, la dignité morale relevée, enfin, la femme prenant le rang que lui avait refusé l'antiquité. Même lorsqu'elle flétrit la tyrannie, elle n'isole point l'homme de son siècle; elle n'oublie point les causes qui, sans justifier le crime, l'expliquent. Et ne confondez pas cette impartialité avec l'indifférence, qui frappe de mort tout ce qu'elle touche. Loin de là, l'histoire moderne sait flétrir le vice et couronner la vertu. Elle reste un tribunal, mais assez éclairé pour ne pas juger les temps anciens avec les idées modernes.

Son impartialité, pour chaque siècle, n'efface point à ses yeux cette loi féconde du progrès qui domine tous les âges. Suivez le long travail de l'humanité, qui grandit toujours en traversant les siècles. Dans l'immobile Orient, l'esclavage des castes, le despotisme le plus intolérable en politique, les liens de famille brisés par la polygamie; dans l'art, le gigantesque et le bizarre; la science comme la liberté, monopole de quelques castes privilégiées : voilà ce que nous présente l'humanité au berceau. L'émancipation commence dès que l'homme a touché le sol de la Grèce; la liberté politique naît sur l'*Agora*, la famille dans le *Gynécée*; la science sort du temple pour passer dans l'école; enfin l'art renonce au gigantesque; il se crée un monde étroit, que l'œil peut embrasser,

1. Dans la *Revue de Rouen : Louis XI.* — H. B.
2. Voyez, dans la *France littéraire des Bénédictins*, l'article sur Abailard.

mais dont il admire les gracieux contours. Ne demandez à Rome, monde politique et sévère, que le génie du gouvernement et de la législation. La première, elle donne un exemple de l'équilibre des pouvoirs, et lègue à la postérité son droit, modèle des législations modernes, qui ne peuvent le surpasser qu'en l'imitant. Est-il nécessaire, maintenant, de suivre jusqu'à nos jours cette émancipation du genre humain, de montrer l'esclavage aboli, le despotisme ou détruit ou limité, la liberté individuelle, inconnue de l'antiquité, posée comme premier droit des sociétés modernes ; enfin, de signaler les progrès des sciences physiques, morales et industrielles? Partout, nous trouvons la confirmation de cette pensée de Pascal : « Toute la suite des hommes doit être consi-« dérée comme un seul homme qui subsiste toujours, et apprend « continuellement. »

En résumé, l'histoire philosophique, au dix-neuvième siècle, assise sur une base plus solide, travaillant sur de plus vastes matériaux, a donné une classification complète des causes fatales ou providentielles qui agissent sur l'homme sans lui enlever sa liberté. Enfin, embrassant d'une seule vue tous les âges, elle les a jugés avec impartialité, mais en reconnaissant toujours la loi du progrès.

Que si, à ces idées philosophiques, l'historien unit la puissance de l'imagination, il atteint l'idéal de la perfection. Il était encore réservé à notre époque de tenter cette heureuse union. M. Guizot joint le talent de l'historien pittoresque à la profondeur du philosophe, soit qu'il retrace les annales de l'Angleterre, ou qu'il présente une esquisse large et rapide de la civilisation européenne. Dans ses ouvrages, l'histoire est vraiment une philosophie, mais *une philosophie qui instruit par des exemples, qui présente à la jeunesse une suite d'images, à l'âge mûr une chaîne d'idées.*

A. C. (Rouen[1]).

1. Dans la *Revue de Rouen* l'article est signé *A. Chéruel.* — Chéruel a donné à la même Revue un grand nombre d'articles et de comptes rendus : la liste en remplit près de quatre pages de la *Bibliographie* de Bouquet. Parmi ces articles, il y en a deux qu'il convient de mentionner ici. En 1835, 2e semestre, pp. 57-69, Chéruel traite *Du merveilleux dans l'histoire*. Par *merveilleux*, il entend les croyances populaires et les légendes. Si l'on bannit le merveilleux, comme l'a fait le XVIIIe siècle, en étudiant les temps barbares, le moyen âge, « l'histoire, dit-il, deviendra incompréhensible. Alors, en effet, vous aurez des résultats matériels, des batailles, des changements de dynastie, des invasions, etc. ; mais la cause première de ces bouleversements, vous ne la trouverez qu'en pénétrant dans l'esprit même de l'époque ; et

comment connaître cet esprit, si ce n'est par l'étude des croyances populaires, de ces idées, ridicules, si l'on veut, mais puissantes, qui soulevaient les masses et les précipitaient d'Europe en Asie ? Ainsi, pour que l'histoire remplisse son véritable but, pour qu'elle soit l'expression fidèle d'une époque, elle doit en réfléchir les émotions, les croyances, les superstitions, en un mot, le merveilleux. » (pp. 57-58.) L'esprit de Michelet est dans ces pages, comme il est dans un article de 1836 (1er semestre, pp. 225-248), *Des histoires provinciales*. La connaissance approfondie des histoires provinciales pourra seule, dit Chéruel, doter notre pays d'une véritable histoire nationale. L'histoire de France consiste à retracer « cette absorption lente ou rapide, partielle ou complète, des diverses provinces, cette transformation de divers peuples en un peuple. Mais comment retracer ces changements, comment déterminer le caractère de la nation, si l'on ignore quelle part chaque province a eue à sa formation, dans quelle proportion la Normandie, la Bretagne, le Languedoc, la Provence, etc., ont contribué à composer la nationalité française ? Le seul moyen d'arriver à une connaissance approfondie de l'ensemble, c'est d'analyser chacun des éléments, d'étudier l'histoire provinciale, et de préparer ainsi les matériaux sans lesquels une véritable histoire de France est impossible. Lors donc que nous nous occupons de la manière d'écrire l'histoire provinciale, nous touchons à une des questions les plus graves de l'histoire générale. » (pp. 225-226.) Et Chéruel donnait aux travailleurs d'excellents conseils : éviter, dans l'histoire provinciale, de raconter les *faits généraux ;* étudier surtout les époques barbare et féodale où la vie locale est plus différenciée ; recueillir les renseignements les plus divers, ceux de la géographie, des chroniques, des mœurs, de la littérature, de l'art, de la religion, de la philosophie... En somme, Chéruel souhaitait, semble-t-il, que les intuitions de Michelet fussent vérifiées et complétées par une analyse méthodique : c'est précisément ce que tente la *Revue de Synthèse historique* dans ses *Régions de la France*. Pour sa part, il a travaillé à l'histoire de la Normandie, non seulement par une collaboration active à la *Revue de Rouen*, aux *travaux de l'Académie de Rouen*, à la *Revue de la Normandie*, à la *Revue des Sociétés savantes des départements*, mais par un volume consacré à l'*Histoire de Rouen* sous la domination anglaise (1840), puis par deux volumes consacrés à la même histoire pendant l'époque communale (1844). — Sur l'impression profonde produite chez les contemporains par l'apparition des deux premiers volumes de l'*Histoire de France* de Michelet (1833, 1835), on peut voir, dans la *Revue Historique* (vol. suppl. paru avec le numéro de mars-avril 1908), Gabriel Monod, *Les débuts d'Alphonse Peyrat dans la critique historique*. A l'apparition du troisième volume, Alphonse Peyrat fit des réserves dans la *Presse* (8 oct. 1837) : il montra que les travaux préparatoires d'érudition étaient encore insuffisants pour qu'on pût formuler des idées générales sur le développement du moyen âge. Il est évident que chez Adolphe Chéruel l'admiration pour les synthèses du maître fut tempérée aussi par un besoin d'analyse. — H. B.

LES HISTORIENS DE LA RÉVOLUTION

JEAN JAURÈS

II. LA LÉGISLATIVE ET LA CONVENTION [1]

L'ensemble de ces trois tomes ne présente pas moins de 2382 pages à lire et à méditer — et encore quelles pages ! — Il y aurait à matière à écrire un volume d'observations, de réflexions, les unes élogieuses, les autres critiques, surtout critiques, je le crains. Je n'en ferai qu'un article ; ce qui implique la nécessité d'une forte sélection.

Dans ces 2382 pages, un assez grand nombre ont la même valeur, ou présentent le même genre de mérite que les pages dont j'ai fait l'éloge, avec conviction et entrain, dans mon précédent article sur la Constituante. — Lorsque M. Jaurès expose la suite des mesures qui abolirent *réellement* le régime féodal, le mouvement des assignats, les variations du prix des denrées, les mesures inventées par le pouvoir central contre l'enchérissement, le maximum et ses répercussions ; ou encore lorsqu'il analyse et commente les projets d'instruction publique dus à Talleyrand et à Condorcet ; ou encore lorsqu'il résume le beau livre de Condorcet intitulé : *Tableau des progrès de l'esprit humain ;* lorsqu'il démêle subtilement dans les mesures des autorités centrales ou locales les rudiments d'une conception socialiste, sans se méprendre sur le caractère d'autres mesures qui furent purement de circonstance et de combat ; ou encore lorsque dans une centaine de pages très remplies,

1. *Histoire Socialiste : La Législative et la Convention* de M. Jaurès, Paris, Rouff, 2 volumes (en trois tomes). — Voir, pour *La Constituante,* le n° précédent, pp. 164-174.

il nous fait passer avec lui la revue des grands esprits européens (surtout les allemands), à ce moment de la Révolution, M. Jaurès se montre historien original, personnel, complémentaire, si je puis dire, de ses prédécesseurs, Michelet, Louis Blanc, M. Aulard, bref hautement intéressant et louable. Et, cependant, je me contenterai ici de signaler, de nommer, en passant, ces endroits remarquables de son œuvre puissante. Et cela par diverses raisons. Sur plusieurs sujets d'abord, je ne me sens pas la compétence voulue. A entrer dans une appréciation détaillée, justifiée, je serais obligé d'excéder de beaucoup la latitude que la *Revue de Synthèse* peut m'accorder. Et enfin, pour si intéressants que soient les sujets sur lesquels je glisse, d'autres me paraissent d'un intérêt encore plus grand et surtout d'un intérêt plus sensible, plus manifeste, à raison des problèmes et des difficultés de l'heure même où nous vivons.

***

Lorsque la Législative se réunit en octobre 91, il y avait incontestablement des *points noirs :* la résistance sourde, obstinée, *naturelle* en somme, du roi ; le mécontentement déjà vif et menaçant (par places) du clergé réfractaire et de ses partisans ; les menaces de l'émigration (peu redoutables par elles-mêmes) ; l'attitude inquiétante de quelques puissances étrangères. Autant de points noirs, autant de difficultés à surmonter ou à écarter, de problèmes à résoudre. Mais, en somme, le régime nouveau, du moins à ce qu'il me paraît, était assuré de durer, si ses partisans et ses chefs ne faisaient pas de trop grandes sottises. Car ce régime était fondé sur une large base, ayant pour lui encore presque ces 90 centièmes de la nation, dont Sieyès composait, en 89, le tiers état. Je dis presque, parce qu'on avait déjà commis la dangereuse maladresse de la constitution civile du clergé et du serment demandé à ses membres. Quoi qu'il en soit, les bienfaits de la Révolution l'emportaient encore sur ses fautes, au sentiment des trois quarts au moins de la nation.

Donc la législative se réunit ; et voici que se pose la question extérieure : quel parti prendre ? la guerre immédiate ou l'expectative armée ?

« Cette grande aventure de la guerre, dit M. Jaurès, a fait tant de mal à notre pays et à la liberté (hélas oui), elle a si bien pré-

paré la banqueroute de la Révolution en Césarisme (assurément, mais d'autres choses aussi avec elle) que nous sommes obligés de nous demander avec *angoisse :* cette guerre de la France contre l'Europe était-elle vraiment commandée par les dispositions des puissances étrangères et par l'état de notre propre pays ? Je crois pouvoir dire, après avoir bien étudié les documents, que *pour une bonne part* la guerre a été *machinée*. La Gironde y a conduit la France par *tant d'artifices* qu'on n'a pas le droit de dire que la guerre était vraiment inévitable. » Par ces machines, par ces artifices nombreux dont il parle, M. Jaurès entend les discours de Brissot et de quelques autres députés à la Législative. L'existence de ces discours est incontestable — et j'ajoute, avec M. Jaurès, on ne peut plus regrettable. — Mais cette existence, à elle seule, ne prouve pas la double assertion de M. Jaurès, à savoir : 1° que la guerre était évitable ; 2° que la France a été conduite à la guerre par la Gironde. Je m'en rapporte à M. Jaurès lui-même. — Le 20 octobre 1791, premier discours de Brissot sur l'émigration armée et sur les puissances qui la protègent ou la tolèrent. Ce discours est plusieurs fois interrompu par les applaudissements de l'assemblée et des *tribunes*, et il s'achève dans un applaudissement prolongé. M. Jaurès veut que ce succès soit le résultat d'une machination de la Gironde... Or l'Assemblée législative existe depuis vingt jours seulement. Les députés, qui formeront plus tard le parti girondin, arrivent à peine dans Paris, inconnus pour la plupart les uns aux autres, sans nom, sans prestige, sans expérience ni de la vie parlementaire, ni de Paris même [1]. Croire que ces députés obscurs, forcément embarrassés, incertains, se sont déjà constitués en un parti, qui par ses machinations domine et conduit la masse de l'Assemblée législative, partie composée de *Feuillants*, partie de futurs Montagnards, c'est admettre une forte invraisemblance.

La preuve décisive que le sentiment de Brissot est partagé par la presque unanimité des députés, c'est qu'aucun orateur ne se lève pour le contredire, M. Jaurès lui-même nous l'apprend. — D'ailleurs, un peu plus loin, M. Jaurès s'étonne et nous dit : « Comment une grande partie de l'Assemblée et de l'opinion suit-elle Brissot ? Comment la *France*, qui semblait si résolument pacifique

1. Voir ce que dit M. Aulard (*Histoire politique de la Révolution*, p. 237) du parti girondin à une époque postérieure, en septembre 92.

sous la Constituante, *prend-elle une attitude belliqueuse?* Elle (la France) parle encore de paix, mais il est visible qu'elle ne désire pas passionnément éviter la guerre, qu'elle n'en prévoit pas tous les périls, et qu'au fond de son âme je ne sais quoi d'inquiet, d'ardent, d'aventureux, l'appelle. » Hé quoi? cet état de l'âme française, qui surprend M. Jaurès, nous devons admettre qu'il est dû aux menées secrètes et à je ne sais quels artifices employés par quelques hommes, qui viennent d'arriver obscurément dans Paris, depuis un mois ou un mois et demi? C'est vraiment trop nous demander. — Après Brissot, d'autres orateurs, les jours suivants, font entendre des paroles belliqueuses; parmi ces orateurs, il en est qui sont, ou plutôt seront Girondins, mais d'autres sont ou seront Montagnards, par exemple Rühl et Daverhoult. — Le 31 octobre, un futur Girondin, Isnard, prononce « des paroles enflammées » ; mais M. Jaurès nous apprend que « dans ces paroles enflammées Marat reconnaissait avec joie son propre langage » et qu'il les a qualifiées en ces termes : « discours rayonnant de sagesse et brûlant de civisme ». « Ce fut, dit M. Jaurès, un malheur immense » — (et sur ce point j'adhère vivement à son opinion) — « ce fut un malheur immense qu'il ne se soit trouvé à cette heure aucun homme, qui tout en animant l'ardeur sacrée de la nation pour la liberté, la mit en garde contre tous les entraînements belliqueux... Mais ni les prétentions inquiètes de Brissot, ni les entraînements oratoires d'Isnard » — (et de Rühl et de Daverhoult, s'il vous plaît) — « ne suffisent à expliquer ce grand fait si étrange : comment dans l'automne de 1791, la Révolution se découvre subitement une âme guerrière. » Parfaitement, c'est la question.

M. Jaurès entre dans le vrai et dit : « Voici, je crois, l'explication décisive... il y avait un commencement de doute... la guerre apparaissait obscurément comme un moyen détourné de trancher des problèmes que directement la Révolution ne pouvait résoudre... Son point d'appui était la Constitution. En la brisant, elle craignait de tout livrer aux ennemis de la liberté, mais cette Constitution donnait au roi de tels pouvoirs que, s'il était de mauvaise foi, ce roi pouvait légalement fausser la Révolution, la remettre désarmée à l'ennemi... et que de raisons on avait de douter du roi!... mais, si le roi était obligé de marcher contre les souverains étrangers, il serait bien obligé de se découvrir, de se révéler enfin... s'il se révélait traître, alors, on le briserait, sans hésitation, sans

remords ni regret, d'une main violente sans doute, mais incontestablement juste aux yeux de tous les Français, et de l'Europe elle-même. »

Voilà qui est très bien ; mais le calcul que M. Jaurès attribue à la Révolution, c'est-à-dire aux révolutionnaires, aux patriotes en général, c'est précisément celui que font, d'après M. Jaurès lui-même, Brissot et la Gironde, qui, par conséquent, ne se distinguent pas du reste des patriotes.

« Dans ce désarroi général... cette sorte de paralysie momentanée du parti révolutionnaire (paralysie que M. Jaurès nous démontre par des articles de Marat, de Desmoulins, etc.), Brissot, avec une audace extraordinaire, vit dans la guerre le moyen d'aiguillonner l'énergie révolutionnaire, de mettre à l'épreuve le roi, et de le soumettre enfin à la révolution ou de le renverser... La guerre agrandissait le théâtre de l'action, de la liberté, de la gloire ; elle obligeait les traîtres à se découvrir. La guerre permettait aux partis du mouvement d'entraîner les modérés... la guerre enfin, par l'émotion de l'inconnu et du danger, par la surexcitation de la fierté nationale, ravivait l'énergie du peuple, etc. »

Puis tout à coup M. Jaurès semble se reprendre : « Ainsi la Gironde voulait faire de la guerre une formidable manœuvre de politique intérieure. Terrible responsabilité ! Quand nous pensons aux épreuves inouïes que la France va subir, quand nous songeons, etc. » — Ici un passage d'une haute éloquence.

Disons-le tout de suite, M. Jaurès a raison : oui, ceux qui voulurent la guerre, ceux qui la résolurent, engagèrent notre pays dans une voie semée d'innombrables maux. Une grande responsabilité pèse sur eux, elle pèse sur les Girondins en premier lieu, si vous voulez, mais elle ne pèse guère moins sur presque tous les autres acteurs politiques de l'époque ; car en cette affaire les Girondins furent simplement un peu plus éloquents, un peu plus bruyants et parleurs que les autres. M. Jaurès inconsciemment fausse l'histoire quand il écrit cette phrase : « On se demande si la Gironde avait le droit de jouer cette extraordinaire partie de dés ». Comme s'ils l'avaient jouée à eux seuls ! Allons au fait terminal, plus expressif qu'aucun discours, fait décisif, indiscutable. Quand Louis XVI vint en avril proposer à la Législative de déclarer la guerre à l'Empereur, la guerre fut votée à l'unanimité moins une voix. Combien, dans cette masse, y a-t-il de députés qu'on puisse quali-

fier de membres du *parti girondin*, à raison d'une complète entente et d'une discipline convenue entre eux ? pas vingt, peut-être. Mais qu'on en mette vingt ou trente, peu importe. La masse de la Législative se compose, comme le dit M. Jaurès, d'une forte majorité de modérés, de *feuillants*, de quelques royalistes et d'un nombre déjà important de futurs montagnards... Or, parmi ces derniers, nul n'élève la voix à ce moment, et nul même ne vote silencieusement pour la paix, « non pas même Couthon » s'écrie douloureusement M. Jaurès. — « Moment étrange, ajoute-t-il avec un trop juste chagrin, où pour *tous les partis* la guerre est une manœuvre de politique intérieure. »

Et en effet pour tout le parti révolutionnaire (hors un tout petit groupe d'hommes, Robespierre, Marat et quelques autres assez rares), la guerre est une manœuvre destinée à éprouver définitivement la sincérité du roi. Pour les royalistes absolus, c'est une manœuvre dont ils espèrent la fin de la Révolution, écrasée sous les pieds des soldats étrangers. Les royalistes constitutionnels voient, dans la même manœuvre, la chance, pour le roi, de recouvrer une partie de son ancien pouvoir. Ainsi s'explique l'unanimité, ou quasi unanimité pour la guerre, que M. Jaurès avoue, tout en maintenant à côté que la guerre a été l'œuvre des machinations de la Gironde.

M. Jaurès aurait voulu qu'en dépit de l'opinion publique, du sentiment populaire, — alarmé, irrité des menaces de l'émigration (le fait est incontestable), — les députés, les meneurs, négligeassent absolument cette question dangereuse des émigrés, qu'on s'attaquât directement au roi, qu'on le forçât dans ses retranchements, qu'on l'obligeât à se démettre, ou à renouveler la fuite de Varennes, ou à résister ouvertement, et en ce dernier cas (qui est évidemment celui que M. Jaurès préfère) qu'on en finît avec le roi par la légalité ou par la force populaire.

Ce que M. Jaurès voudrait qu'on eût fait, on n'a pas laissé de le faire, plus que M. Jaurès ne le dit, ou plutôt ne le relève. Les Girondins n'ont pas laissé d'adresser parfois au roi d'énergiques sommations, témoin un certain discours de Vergniaud, dont M. Jaurès fait du reste l'éloge, mais sans en tirer à mon avis les conséquences voulues. Il ne relève pas, il ne remarque pas, comme il le faudrait, ce me semble, que la Gironde avait arraché au roi une concession d'une capitale efficacité. Pour la première fois, Louis XVI avait été

forcé de prendre des ministres en accord avec l'Assemblée, avec le pouvoir législatif. C'était le gouvernement parlementaire qui commençait. Ces ministres, il les chassa assez promptement, d'où la journée du 20 juin ; mais, nous le savons aujourd'hui, le désarroi, l'incertitude, le flottement de la volonté étaient tels chez le roi et la reine qu'on pouvait très bien amener le roi à reprendre des ministres sincèrement constitutionnels ; il n'y fallait qu'un peu de patience et de suite. Les esprits ardents du parti révolutionnaire ne voulurent pas attendre, faire crédit à l'assemblée législative de quelques jours de plus pour amener cette solution, ou quelqu'autre équivalente, comme la déchéance par exemple.

***

Le parti, dit des Girondins, présente un caractère saillant d'incohérence, qui est reconnu de tous les historiens ; il y a donc une grave inexactitude à parler systématiquement du parti girondin, toutes les fois qu'on a affaire à un discours ou à un acte de l'un des prétendus membres du parti ; et cela a conduit souvent à cette injustice d'étendre à tout le parti un jugement, qui n'est pas mérité par le parti, bien que mérité par le membre dont il s'agit dans le moment [1].

Mon observation du reste porte au delà des Girondins. Les Montagnards eux-mêmes, quoique peut-être plus disciplinés et plus souvent unis dans le vote, dans la conduite, n'ont pas formé un parti très cohérent. Pour la vérité historique, pour la justice des jugements à porter, il est bon de distinguer, de discerner, d'attribuer à chacun ce qui lui appartient. Défendons-nous contre la pente qui nous entraîne au jugement collectif.

Après cela, sans doute, il faut remarquer qu'à certains moments, en certaines affaires, un parti en effet se constitue passagèrement, tant chez les Girondins que chez les Montagnards. Ainsi, pour préciser, quand il s'agit de combattre la Commune de Paris, les Girondins forment bloc, c'est certain. Et les Montagnards, pour soutenir cette Commune ou même pour amnistier septembre, forment bloc à

1. On en pourrait citer de nombreux exemples : tel article de Brissot, tel discours d'Isnard, est pour M. Jaurès le point de départ de réflexions générales sur les Girondins, qui ne sont pas du tout équitables appliquées à Condorcet, ou à Vergniaud, ou à Ducos, ou à tel autre.

leur tour. Mais encore là, où cet accord apparaît de part et d'autre, il ne serait pas mauvais de distinguer des nuances individuelles qui ont leur importance.

Mais quoi ! mon observation doit encore aller plus loin. L'indiscernement dont je me plains, et contre lequel je réclame, a été jusqu'à fausser les jugements généraux portés sur la Révolution, et à produire des *raccourcis*, sur lesquels on a bâti des conclusions politiques ou philosophiques également fausses. Je reviendrai plus loin sur ce point capital.

***

Une autre observation doit ici trouver sa place : à chaque instant, alors qu'il s'agit d'une mesure votée par la grande majorité de l'Assemblée législative ou de la Convention, M. Jaurès dit : les Girondins firent, les Girondins décidèrent. Je sais bien pourquoi M. Jaurès affecte de parler ainsi, au lieu de dire : « l'Assemblée vota, décida ». C'est que M. Jaurès voit à l'horizon venir le 31 mai, le 2 juin où la Convention fut violée et mutilée par la Commune, avec la complicité de la Montagne, et surtout avec celle très effective de Marat et de Robespierre, lequel est à innocenter (c'est le grand point pour M. Jaurès). Pour cela précisément il faut montrer toujours les Girondins seuls agissant, et faisant agir les autres comme des marionnettes. On sépare ainsi la cause des Girondins de celle de la Convention, qu'un démocrate professionnel ne peut pas jeter à l'eau, comme il le fait de quelques individus déplaisants. Moyennant cette séparation, on peut dire : ceux que nous jetons à l'eau *empêchaient les autres ;* ceux-ci furent rendus à leur propre pente et plutôt libérés que contraints par le 2 juin. Cette tactique (d'ailleurs commune à d'autres historiens) M. Jaurès l'a reçue des mains mêmes des coupables auteurs du 2 juin qui l'ont pratiquée tout de suite après leur coup d'état, et plus tard dans leurs mémoires justificatifs (comme ceux de Levasseur, de Baudot). — Non ; la Convention ne fut pas, entre les mains des Girondins, un corps inerte et sans volonté : cela n'est vrai de la Convention que plus tard ; cela est vrai de la Convention par degré, à mesure que la terreur de Robespierre s'alourdit sur cette assemblée, et si bien qu'à la fin elle vote à l'unanimité, ou à peu près, des mesures qu'en grande majorité elle déteste.

Jamais les Girondins ne se firent craindre de leurs collègues, personne n'oserait soutenir cela. Ils ne surent pas, ou ne voulurent pas assez fortement, s'imposer dans les postes officiels (Comité de salut public, Comité de sûreté) à ces collègues dont on prétend qu'ils furent les chefs obéis. De véritables chefs auraient (on l'a toujours vu depuis, dans nos parlements) obtenu cela. Or voici ce qui apparaît clairement : toutes les fois que les Girondins attaquaient quelque illégalité de la Commune, toutes les fois que la Commune venait les attaquer à la barre, la Convention soutenait, et très vivement, les Girondins. Et cela se comprend, les Girondins défendaient la cause même de l'Assemblée, la cause du suffrage national, de la légalité politique. En dehors de ces cas, la Convention lâchait très bien la Gironde, et par exemple choisissait par préférence, ou jalousie, ou mollesse, des hommes extérieurs à la Gironde. — Ceci m'amène à faire ma profession de foi, à établir ma véritable attitude en cette affaire. Ce n'est pas du tout la Gironde que je défends pour elle-même, pour ses mérites propres, dont je ne suis pas très convaincu. La Gironde m'importe assez peu. Ce n'est pas elle que je défends, c'est la Convention, ou plutôt le droit de la Convention contre la Commune usurpatrice, droit qui est celui même de la France ; et je défends encore, en même temps, le principe de la démocratie, à savoir le droit des majorités à gouverner, principe que M. Jaurès abandonne en cette occasion, commettant ainsi, sans y prendre garde, une véritable infidélité à la cause démocratique.

***

Il est convenu, dans le cercle de quelques historiens, que la Gironde empêchait tout, et que par suite elle perdait la République.

Je ne connais pas de thèse plus dénuée de preuves. Prétend-on qu'elle paralysait la défense nationale ? Est-ce que par hasard elle décourageait les enrôlements ? Je ne vois bien dans la révolution qu'un lieu[1] où on ait engagé les gens à rester chez eux, et à ne

1. M. Jaurès, p. 1264, en témoigne. — Dans la première quinzaine de mai 93, « on devine, dit M. Jaurès, dans les esprits l'exaltation sombre qui précéda les journées de septembre. De même qu'alors les patriotes ne voulaient point partir pour la frontière du Nord sans s'être débarrassés de l'ennemi intérieur ; de même aujourd'hui ils ne veulent pas partir pour la Vendée sans s'être débarrassés de la faction ennemie qui paralyse (?) l'*élan révolutionnaire*. » — Jaurès, p. 1591, note trouvée dans les papiers de Robes-

pas partir pour la frontière ou pour la Vendée, et c'est le milieu jacobin. Marat dans son journal, Robespierre et d'autres orateurs, tous Jacobins, ont plusieurs fois déconseillé le départ à leurs partisans : « Restons en force à Paris, leur disaient-ils, pour contenir les ennemis de la révolution. »

Les Girondins empêchaient-ils l'approvisionnement de l'armée? ou au moins étaient-ils lents à envoyer canons, armes, munitions, habits et vivres ? Il aurait fallu pour cela qu'ils fussent puissants au ministère de la guerre. Or, peu après le 10 août, Pache, un ami de la Commune, est ministre de la guerre jusqu'en février 1793, où la Convention le force à démissionner, sa négligence ou son incurie étant un sujet perpétuel de plaintes de la part de tous les généraux. Après lui c'est Beurnonville, Girondin si l'on veut, mais qui ne fait pas trop mal, et en tout cas ne reste guère que deux mois. Il a pour successeur Bouchotte. C'est le ministre du temps où les Girondins sont vivement attaqués et finalement renversés. Donc si les soldats et les généraux ont sujets de se plaindre en cette période, c'est de Bouchotte, un Montagnard, et de ses sous-ordres plus Montagnards encore que lui (Ronsin, Vincent, par exemple).

Les Girondins empêchaient-ils les mesures comminatoires ou répressives nécessaires contre les ennemis plus ou moins actifs de la Révolution, les émigrés, les prêtres réfractaires? Non, et c'est bien connu, ils s'associent à toutes ces mesures. Parfois ce sont eux (Isnard, Vergniaud) qui les suscitent ou qui les appuient par les discours les plus violents.

Qu'empêchent-ils donc? La confection de la Constitution ? Loin de là. Ce sont les Montagnards qui font traîner en longueur la discussion de cette constitution, discussion qui a pour point de départ et pour appui le projet présenté par Condorcet, un semi-Girondin ; et ce sont les Girondins qui se montrent pressés d'arriver à un résultat. Ne m'en croyez pas, mais croyez-en M. Aulard qui n'est pas suspect d'indulgence pour les Girondins.

pierre : « *Tout* était *disposé* pour mettre le peuple sous le joug des bourgeois et faire périr les défenseurs de la République sur l'échafaud (Quelles étaient ces dispositions générales? pas un mot). Ils ont triomphé à Marseille, à Bordeaux, à Lyon. Ils auraient triomphé à Paris sans l'insurrection actuelle. Il faut que l'insurrection actuelle continue jusqu'à ce que les mesures nécessaires aient été prises... Que les *Sans-culottes soient payés et restent dans les villes*. Il faut leur procurer des armes, les *colérer*, les éclairer. Il faut exalter l'enthousiasme républicain par tous les moyens possibles. » Cette note ne peut pas être, d'après son contexte, postérieure de beaucoup à l'insurrection du 31 mai contre la Convention.

Empêchaient-ils qu'on constituât ce qui manquait alors, un vrai pouvoir exécutif, un vrai gouvernement central? Consultez encore M. Aulard (p. 327 et s.). Les premiers essais, vers cette fin, furent le premier et le second Comité de défense générale, prototypes du Comité de salut public. « Le 1er janvier 1793, dit M. Aulard, un Girondin, Kersaint, proposa de fortifier l'action gouvernementale par l'établissement d'un Comité de défense générale formé de députés (grave innovation, c'est la première fois que la Convention déroge au préjugé de la séparation radicale du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif). Marat fit des objections : Rabaut-Saint-Etienne, autre Girondin, soutint la proposition de Kersaint. Ce comité fut composé en très grande partie de Girondins. Il y eut cependant des Montagnards ou semi-Montagnards, comme Dubois de Crancé et Lacombe Saint-Michel. Vinrent les échecs de Dumouriez. L'opinion (sans raison du reste) en rendit responsable ce Comité : Il *demanda lui-même son renouvellement*, et qu'il fût formé un Comité de salut public, et que ce comité fut organisé de manière à prévenir toutes les défiances, à éteindre *les discordes*, etc. » (Aulard, p. 332). Le 25 mars 1792, second Comité de défense, celui-ci composé presque également de Girondins et de Montagnards. Ainsi, du 25 mars au 5 avril, les Girondins *coopérèrent* avec les Montagnards. Ce Comité était trop nombreux (25 membres) et il était public, c'est-à-dire ouvert à tous les membres de la Convention. Cela paralysait son activité. Isnard, autre Girondin, proposa sa réformation. Cette fois on fit le Comité de salut public, composé de neuf membres, et délibérant en secret. Pas de Girondins dans ce Comité. M. Aulard dit : « On pourrait presque dire que ce fut en réalité un ministère Danton ». Ainsi les Girondins ne détiennent pas du tout le pouvoir officiel, qui est en somme le réel, l'effectif. Ils n'ont que l'action, fort aléatoire toujours du discours, de l'éloquence dans l'assemblée. Ils n'ont aucun crédit sur les Clubs, aux Jacobins, aux Cordeliers (ils ont été exclus ou s'en sont exclus) ; aucune popularité dans Paris. Ces faits sont admis par les historiens. Quelques-uns n'en persistent pas moins dans ce paradoxe : Les Girondins étaient un obstacle invincible à leurs adversaires qui brûlaient d'agir, mais qui, ayant tout en main, les Comités, les ministères, les Clubs, la popularité, Paris, la Commune, ne pouvaient rien faire.

Hélas ! dirai-je volontiers, les Girondins n'ont pas eu assez le

pouvoir d'empêcher, car, même avant leur chute, le maximum et l'armée révolutionnaire étaient votés, au moins en principe. Ce maximum que Saint-Just et Robespierre ont supprimé plus tard ; cette armée révolutionnaire dont ils firent guillotiner les chefs, tant, à l'user, ils trouvèrent avantageuses ces institutions dont ils avaient été les promoteurs ardents [1].

« Ils empêchaient la Convention de travailler ; ils remplissaient ses séances de querelles stériles. » Il faudrait avoir ici la place pour compter, d'une part, les séances où les Girondins ont attaqué leurs adversaires, et d'autre part celles où ils ont été attaqués, soit par des collègues, soit surtout par des députations de la Commune. On montrerait, je crois, que des deux parts on ne s'en doit guère [2].

***

Et quand ces empêcheurs de Girondins ont été exclus, quelle est donc la besogne utile, effective, que la Convention s'est empressée d'accomplir? Elle a pris le projet de constitution tout élaboré par Condorcet et l'a remis à Hérault de Séchelles pour l'améliorer. Hérault en six jours a bâclé la chose. Le Comité de Constitution en un jour l'a examinée, critiquée, adoptée. On en a ensuite discouru quelque peu dans la Convention. Puis cette Constitution a été proclamée, jurée, plébiscitée — et ajournée à des temps meilleurs. — On ne l'a plus revue.

M. Aulard, dont j'invoque encore ici la grande autorité, a très bien expliqué que les Montagnards, après avoir mis *obstacle à la Constitution* de Condorcet, pour que *la Gironde n'en eût pas l'honneur*, se sont hâtés (et avec quelle hâte, on le voit) d'en faire une, pour prouver à la France que les Girondins avaient été un obstacle. On convient que la Constitution d'Hérault est à peu près celle de Condorcet, et qu'en tout cas, celle d'Hérault n'est pas plus démocratique que celle de Condorcet.

1. Et vraiment j'allais oublier encore cette autre institution : le tribunal révolutionnaire voté le 10 mars 1793.

2. Contre ces faits patents et précis ce n'est assez que d'apporter les jugements expéditifs énoncés dans quelques mémoires comme ceux de Levasseur, de Choudieu, de Baudot. En bonne méthode d'abord, les mémoires sont des documents historiques de troisième ou quatrième ordre. Ici c'est plus grave. Les mémoires en question émanent de gens intéressés, de gens qui ont à se défendre et qui pour se blanchir noircissent leurs adversaires, leurs victimes.

Les Girondins une fois jetés par dessus bord, c'est le règne très court de Danton, règne très peu fructueux (quoique peut-être la faute n'en soit pas à Danton) ; la Convention mécontente élimine Danton du Comité de salut public (10 juillet 1793), c'est-à-dire du gouvernement. Quant à la constitution même de ce gouvernement, on ne met pas beaucoup de promptitude à l'améliorer. L'idée très simple d'avoir partout, dans les départements, les communes, un représentant du pouvoir central, n'est conçue ou au moins acceptée et réalisée qu'en floréal an II (mai 1794).

Je ne veux pas dire pour cela que si les Girondins fussent demeurés, ils eussent mieux fait. Et je ne veux pas dire davantage que la Convention n'ait rien fait, après l'exclusion des Girondins : elle a été assez occupée à combattre et à réduire ce qu'on appelle le fédéralisme, et qui est la révolte des départements dont on a chassé et emprisonné les représentants légaux ; insurrection anti-patriotique, imprudente, si on veut (ce serait à discuter), mais légitime, si jamais il en fut. Il serait curieux de voir contester la légitimité, la légalité des révoltes départementales, sous l'empire d'une Constitution qui reconnaissait le droit d'insurrection au peuple (non seulement dans son tout, mais dans ses parties quelconques) ; et de contester cette légalité, tout en approuvant, en innocentant les gardes nationaux parisiens qui par une *réelle insurrection* ont contraint la Convention à se mutiler elle-même ; car personne ne conteste que la Convention n'ait été contrainte, armes en main, canons braqués [1]. Donc, dis-je, la Convention fut assez occupée de vaincre ces révoltes, mais la besogne qu'elle eut à faire là, elle se l'était donnée, ou plus exactement elle se l'était laissé imposer par ceux qui la contraignirent. Ceux-ci, c'est-à-dire la Commune de Paris, et les députés Montagnards qui la secondèrent, avaient d'avance accepté la tâche qu'ils eurent effectivement à accomplir.

Croyez-vous que lorsqu'ils mirent la main sur les représentants de la France, les complices du 2 juin aient été stupides au point d'espérer que la France entière subirait cet attentat à son droit, et cet affront, en toute patience et toute humilité ? Non, ils prévirent ce qui était à prévoir ; ils prévirent une guerre civile, plus ou moins grave, et ils la *risquèrent*. La preuve c'est qu'ils firent ce

1. Il faut être Robespierre pour appeler cela : une insurrection purement *morale*.

qu'ils pouvaient pour désarmer le mécontentement prévu ; ils donnèrent à l'affaire du 2 juin les couleurs les plus bénignes qu'ils purent; ils offrirent des otages en garantie de la sûreté des députés *consignés chez eux tout simplement ;* ils promirent une Constitution qui allait faire l'apaisement et la conciliation, etc. [1].

***

Quels hommes que les Girondins aient été ; quels qu'aient été leurs défauts, ils ont pour eux un bénéfice de position prise, ou plus précisément l'avantage d'un rôle qui, à mon sentiment, doit leur valoir, sans contestation, la préférence sur leurs adversaires : ils sont à cette date de l'histoire les défenseurs irréductibles de la légalité, et je ne dis pas seulement de la légalité du moment, de la constitution politique alors adoptée et convenue ; mais du principe sur lequel repose jusqu'ici toute constitution moderne, digne du nom de constitution. Ils défendent le principe de la dévolution nécessaire du gouvernement à *la majorité.* Ils défendent le droit légitime de la France contre l'usurpation d'une ville particulière, je dis mal, d'une minorité dans cette ville.

Il n'y a pas moyen de contester historiquement que les Girondins n'aient été les tenants de la majorité du peuple français, et on ne le conteste guère, ou même on ne le conteste pas ; mais on argue contre eux de l'intérêt de la *Révolution.* Ceux qui se servent de ce mot sans plus, comme d'un argument vainqueur, auraient à nous dire ce qu'ils entendent par là. Pour moi j'imagine que la Révolution, c'est ou c'était à cette date, d'abord et précisément, l'exercice du pouvoir souverain remis aux mains des délégués de la majorité des électeurs français ; c'était, par une compensation nécessaire, le droit garanti à la minorité de pouvoir parler, écrire, agir librement pour propager ses idées et leur gagner, sans violence, l'adhésion de la majorité ; c'était l'égalité civile absolue, maintenue entre tous les Français, qu'ils fussent de la minorité ou de la majorité. En descendant à des choses plus particulières, la Révolution était la défense et la conservation du régime économique établi par la Constituante et par la Législative ; c'est-à-dire

1. Et cependant (on ne l'a pas assez remarqué) ils se gardèrent de faire ce qui était leur obligation légale, c'est-à-dire d'appeler les suppléants de ces députés exclus, ou de faire nommer de nouveaux députés.

en un mot, elle était l'abolition des droits féodaux préservée de toute mesure rétroactive, défendue contre toute tentative de réversion. Je pense que cela ne sera pas contesté. Or, par une contradiction bien singulière, lorsque les adversaires de la Gironde, lorsque les chefs nominatifs de la commune de Paris attentent à la liberté d'écrire, d'imprimer, de parler, à la liberté d'agir, d'aller, de venir par des arrestations arbitraires, lorsqu'ils excitent et conduisent des émeutes pour contraindre la majorité parlementaire à faire leur volonté, quelques-uns de nos historiens appellent cela des mesures révolutionnaires, et ils les approuvent précisément comme telles. Alors on ne s'entend plus, ou du moins, je n'entends plus ces historiens, je ne sais plus ce qu'ils veulent dire, je suis déconcerté que la Révolution puisse être à la fois ce que j'ai dit qu'elle était — et qu'on m'accorde, je crois, qu'elle était — et consister en même temps en des choses évidemment contraires.

Je sais la réponse. Elle tient essentiellement dans cet énoncé : pour assurer l'avenir aux libertés en question, il fallait les supprimer jusqu'à nouvel ordre; pour assurer l'avenir au principe du gouvernement des majorités, il fallait le violer jusqu'à nouvel ordre et gouverner par le principe contraire. On ajoute : « Toutes ces transgressions du droit, de la légalité, étaient nécessaires pour défendre l'intégrité du territoire national. » Ces affirmations d'un si grave caractère (et d'un si dangereux exemple), aucun esprit prudent ne les admettra *de plano*. Il faut qu'elles nous soient rigoureusement démontrées.

Comment peuvent elles l'être? La réflexion répond tout de suite, par les faits, par les résultats acquis, par le succès bon ou mauvais qui a été réellement, historiquement obtenu. Le régime d'absolutisme terroriste a, dit-on, sauvé la Révolution. Rappelons-nous ce qu'est au vrai la Révolution : 1° La souveraineté exercée par les représentants librement élus de la majorité. Or, à sept ans de distance seulement du 2 juin 1793, je vois le 18 brumaire, le consulat de Bonaparte, la Constitution de l'an VIII, puis peu après l'absolu gouvernement de Napoléon Ier. La représentation nationale est devenue un pur simulacre. 2° La Révolution avait institué une vie locale intense (trop intense même) par la création de 40,000 municipalités librement élues et librement (plutôt même trop librement) administrées; c'est fini de cette vie politique, *fondamentale* dirai-je volontiers : aucune autonomie communale n'existe plus.

3° La liberté de la presse n'existe plus. La liberté de réunion, la liberté d'association n'existe plus. — Voilà au moins la moitié du patrimoine de la Révolution qui est perdu. On ne le recouvrera que pièce à pièce et bien lentement.

« L'Empire a été un accident, la perte de nos libertés politiques a été un hasard, le hasard pernicieux d'un homme extraordinaire, d'un malfaiteur colossal. » C'est dans cette explication que se réfugie et se repose l'argumentation de nos contradicteurs. L'explication ne tient pas devant une vérité très simple et incontestable. L'individu extraordinaire, quel qu'il soit, ne ferait rien dans l'histoire, s'il était réduit à lui-même : imaginez que Napoléon reste seul et que personne ne lui prête assistance quelconque. L'individu exceptionnel, pour devenir actif, effectif, doit être accepté, aidé. Napoléon l'a été ; et c'est là que la question se pose. Comment, par qui, pourquoi a-t-il été accepté, aidé ? — C'est un fait indénié que le 18 brumaire a été vu avec plaisir, avec assentiment ou sans peine par la majorité des esprits intellectuels de l'époque ; c'en est un autre que le peuple (au sens révolutionnaire et démocratique du mot) l'a plutôt acclamé que subi, sans en excepter ce peuple de Paris qu'on prétend avoir fait et soutenu la Commune. D'où vint cet accord, cet assentiment de toutes les classes à la suppression d'une partie si importante de l'œuvre révolutionnaire ? Nous le savons parfaitement. On se rappelait les Jacobins, et cela faisait qu'on ne voulait plus du droit de réunion, d'association. On se rappelait la brutale tyrannie exercée dans chaque village par les quatre ou cinq effrontés qui y composaient le comité de surveillance, et cela faisait qu'on ne tenait plus du tout à la liberté municipale. On se rappelait les feuilles de *Marat*, du *Père Duchesne* (sans parler d'autres), et on trouvait bon qu'il n'y eût plus de journaux ; on se souvenait qu'au nom de la liberté les prêtres avaient été traqués, les églises fermées, une multitude de personnes emprisonnées, des milliers d'autres guillotinées ; qu'au nom de la liberté les cultivateurs avaient été contraints d'ouvrir leurs greniers et leurs coffres aux soudards de l'armée révolutionnaire ; qu'au nom de la liberté, la réquisition s'était abattue partout, réquisition de toutes sortes d'objets, et réquisition des animaux et réquisition des gens ; et on se disait que cette prétendue liberté n'avait été partout que les *libertés* de quelques-uns aux dépens de presque tous. Et cela faisait qu'on tenait désormais

en grande défiance le nom de la liberté. Les discordes qu'on avait vues au sein de la Convention, les coups d'état que les partis parlementaires, que les membres mêmes du pouvoir exécutif avaient exécutés, les uns sur les autres, avaient inspiré le mépris et le dégoût des gouvernants collectifs, assemblées ou directoires. On estimait très préférable un seul maître, et que ce maître fût un militaire. Car il apparaissait par les résultats de la Révolution que les militaires avaient fort bien fait leur métier, et les civils fort mal le leur. Tandis que la France avait souffert toutes sortes de maux de par l'incapacité ou les passions des gouvernants civils, les militaires l'avaient faite, au dehors, plus grande et glorieuse et redoutée.

Sans doute, il n'était pas déterminé que la France tombât entre les mains d'un type aussi exceptionnel que l'était Bonaparte, et c'est là que se place le hasard, l'accident, mais il était fort déterminé qu'elle se livrât à un général, Moreau, Bernadotte ou Hoche ; et il l'était encore que ce général, sans être aussi impérieux, absorbant et conquérant que Bonaparte, constituât à l'intérieur un pouvoir fort peu libéral, car le sentiment public, d'accord en cela avec la tendance naturelle à ce général, demandait que ce pouvoir fût tel.

De la Révolution certes, et heureusement, une partie a été sauvée, c'est-à-dire conservée : l'abolition des ordres privilégiés, l'égalité civile, le sol libéré des servitudes féodales, et cela c'est beaucoup assurément. Mais cette partie de l'œuvre révolutionnaire, la Constituante et la Législative l'avaient accomplie : la Convention n'y a rien ajouté d'essentiel. Et ce ne sont pas les gouvernants qui l'ont préservée, conservée ; c'est la masse des intéressés, c'est-à-dire à peu près les 90 centièmes de la nation (comme le disait déjà en 1789 Sieyès). Défendue ainsi par la force de presque tout le monde contre une très petite minorité, cette œuvre-là, une fois accomplie, ut tout de suite intangible à l'intérieur. Les paysans Vendéens, vainqueurs, n'auraient pas, croyez-le bien, rétabli ni la dîme ni les droits féodaux, et il est assez probable que, même vainqueurs, les Prussiens en 89 n'auraient pas touché à cela[1] (pas plus que l'Europe victorieuse ne l'a fait en 1814 et 1815). Peu importe du reste, les Prussiens ne furent pas vainqueurs, ni les Autrichiens, ni les autres.

1. Car, d'une part ils n'avaient aucun intérêt sensible, direct, à y toucher ; et d'autre part, en y touchant, ils rendaient la résistance du peuple français bien plus opiniâtre.

Et c'est ici que l'argument de nos contradicteurs s'aide merveilleusement de cette indistinction, de cette solidarité injuste contre laquelle j'ai réclamé. — « L'intégrité du territoire a été sauvée. » Ce n'est pas la Convention qui a sauvé l'intégrité du pays ; ce n'est pas même le Comité de salut public. En réalité, ce sont, dans le Comité de salut public, quelques hommes, trois au plus ; c'est dans l'armée une multitude de soldats patriotes et braves, conduits par quelques généraux habiles et audacieux. On abuse vraiment des représentants en mission, comme si l'armée sans eux, ne se fût pas bien battue. Les quelques représentants (encore faudrait-il les énumérer avec précision) qui ont été personnellement au feu, n'ont pas tant fait pour le succès de nos armes que d'autres représentants par leurs divisions, leurs disputes, ont fait contre le succès. Les clubs Jacobins, la Commune, le journal d'Hébert, la malveillance générale de Robespierre et de ses partisans pour le militaire professionnel et capable, ont bien failli empêcher nos succès militaires, en tout cas retarder cette victoire finale, dont on leur fait partager le mérite.

***

Laissons là l'Assemblée législative et tournons-nous du côté de la Commune, pour considérer le régime qu'elle inaugure et qu'elle prétendra maintenir, tant qu'elle en aura la force. Installée le 10, « elle décide (dès le 14) de saisir, d'arrêter à l'administration des postes tous les journaux contre-révolutionnaires : *L'Ami du Roi*, *La Gazette Universelle*, *La Gazette de Paris*, *L'Indicateur* (inspiré par Adrien Duport), *Le Mercure de France*, *Le Journal de la Cour et de la Ville*, *La Feuille du Jour* (entre autres, dit M. Jaurès). Elle intime au directeur des postes l'ordre de ne plus expédier une feuille royaliste ou *feuillantine*, elle met en état d'arrestation les auteurs et imprimeurs de toutes feuilles *anticiviques* ; elle *distribue entre les imprimeurs patriotes* leurs presses, leurs caractères et leurs instruments ». C'était *hardi*, dit M. Jaurès, car pour la première fois la Révolution portait atteinte à la liberté de la presse (et à la propriété des imprimeurs). « Mais l'ennemi était aux frontières et la trahison *était au cœur de la patrie*. » La Commune faisait arrêter le même jour Adrien Duport, Dupont de Nemours, Lachenaye, Rulhière, le père de l'historien, Sanson-Duperron, juge de paix de la section Mauconseil, Cuppy, officier de paix, Borie, ancien

officier municipal et le président de la Grange-Batelière. Scellés sont apposés sur leurs papiers et sur les papiers du bureau central des juges de paix, presque tous *suspects* d'attaches à la cour et de feuillantisme. La Commune ferme, pour ainsi dire, les portes de Paris. Défense fut faite d'accorder aucun passeport, excepté aux personnes chargées d'approvisionner Paris... Enfin, elle arrête que « l'assemblée nationale sera priée (c'est un euphémisme) de déclarer au nom de l'empire français, qu'en renonçant à tous projets de conquête, la nation n'a pas renoncé à fournir des secours aux puissances voisines qui désireraient se soustraire à l'esclavage ». C'était, ajoute M. Jaurès, une réponse *hardie* à l'invasion. Or, à ce moment, la patrie était officiellement déclarée en *danger*. La déclaration particulière que la Commune voulait y ajouter, mériterait peut-être l'épithète d'imprudente (ou de fanfaronne) plutôt que de hardie. N'importe, une chose remarquable que M. Jaurès ne relève pas, c'est que cette guerre de propagande annoncée dans la déclaration de la Commune, c'est exactement la guerre prêchée par Brissot et par les Girondins, guerre, qu'avec la plus absolue raison, M. Jaurès a condamnée. « Les mesures de police continuent... ce ne sont pas seulement des personnages *éclatants* ou manifestement compromis dans la Révolution que la Commune poursuit, elle est *naturellement* (cet adverbe est précieux) entraînée par les *accusations* multiples qui viennent des sections (dénonciations serait je crois plus exact) à arrêter des hommes obscurs. » Le procès-verbal du 15 dit : « mandats d'amener et apposition de scellés chez *différents* particuliers peu connus dans le public » (et qu'on ne lui fait pas connaître). La Commune, « donne ordre aux maisons religieuses d'évacuer sous trois jours ». Elle supprime le casuel des prêtres ; elle fait prévoir la suppression des prêtres mêmes, par des considérants comme celui-ci : « considérant que, dans un pays libre, toute idée de superstition et de fanatisme doit être détruite et remplacée par les sentiments d'une saine philosophie et d'une pure morale, etc. ». Elle annonce donc, dès cette heure, la campagne qu'elle va mener contre le christianisme. Enfin elle dessine carrément sa prétention à tenir en tutelle les représentants légitimes du pays, double excès pour lequel Robespierre condamnera à mort ses chefs d'ici à vingt mois ; mais pour le moment, elle n'a rien à craindre de Robespierre qu'elle porte dans son sein, qu'elle y choie et qui s'y laisse très bien choyer.

Tout ceci, je le prends dans M. Jaurès ; en puisant dans d'autres historiens, on pourrait ajouter d'autres actes, d'autres traits de même caractère (par exemple ses exigences d'argent, les emprunts à peu près forcés qu'elle fait au trésor national et qui exaspèrent Cambon). Ce que M. Jaurès nous donne suffit pour le moment ; il faudra seulement nous le rappeler tout à l'heure pour une comparaison importante.

Sur tout cela, M. Jaurès pense « qu'il ne fallait pas contrarier et lier la Commune avant qu'elle eût accompli son œuvre ». Je ne vois pas bien de quelle œuvre M. Jaurès veut parler. « Il ne fallait pas l'embarrasser des formes *surannées* d'une légalité hostile. » A parler net, la Commune voulait qu'on la débarrassât de son supérieur hiérarchique, l'administration du département, corps qui en effet lui était hostile (cette forme surannée datait de deux ans et demi). On se hâta de faire droit à une demande si juste.

M. Jaurès ne cache pas que « la Commune, peu soucieuse de veiller sur la popularité de l'Assemblée législative, répandait elle-même des rumeurs propres à émouvoir contre cette assemblée la colère du peuple ». L'Assemblée se savait calomniée ; elle voyait la Commune choisir dans son sein un Comité de surveillance et constituer ainsi un véritable gouvernement, multiplier les mandats d'arrêt, *ouvrir les lettres* à la poste, ébaucher une politique révolutionnaire antichrétienne. Elle se sentit quelque peu inquiète, offensée « et meurtrie ». Quant aux Girondins, « subissant la force des événements, dont Robespierre était l'interprète, ils commençaient, dit M. Jaurès, *à former des révoltes de leur orgueil une accusation de dictature contre leur adversaire*[1] ».

« On comprendra qu'une sourde opposition grandissant entre la Commune et la Législative, le conflit était imminent. Funeste désaccord, car c'est à ce tiraillement secret de tous les pouvoirs, c'est à cette sorte d'anarchie, à ce défaut de concert, qu'il faut imputer les terribles massacres de septembre. » Est-ce bien précisément au défaut de concert, au seul défaut de concert, qu'il faut les imputer? Et à qui la faute, si on n'a pas été d'accord? Est-elle toute d'un côté? Ou se partage-t-elle ? La question est vraiment importante pour le jugement de l'histoire sur les deux parties. M. Jaurès semble effectivement faire la faute égale (au fond, il ne la fait pas même égale).

1. Les Girondins furent des orgueilleux, et voilà tout, dit en somme M. Jaurès. C'est là une façon expéditive et facile de juger un grand procès.

Cependant des nouvelles sinistres arrivaient. Merlin de Thionville annonce à l'Assemblée législative que « *peut-être* en ce moment la tranchée s'ouvre devant Thionville », et continuant : « Le Comité, dit-il, a plus de quatre cents lettres qui prouvent que le plan et l'époque de cette attaque étaient connus à Paris ; que c'est à Paris qu'est le foyer de la conspiration de Coblentz. Je demande que les femmes et les enfants des émigrés soient pour nous des otages et qu'on les rende responsables des maux que pourront causer les puissances étrangères, coalisées contre nous. » — « Il est *clair*, dit M. Jaurès, que c'est là le premier signal des massacres de septembre. L'Assemblée, d'un premier mouvement, adopta la motion de Merlin. » Mais « à peine le décret rendu, des protestations s'élevèrent ; Merlin lui-même déclara : « On ne doit voir dans la mesure que je propose qu'un moyen d'empêcher des flots de sang de couler ». L'Assemblée précisa sa pensée et rédigea son décret en ces termes : « Les pères, mères, femmes et enfants des émigrés demeureront consignés dans leurs municipalités, sous la *protection* de la loi et la surveillance des officiers municipaux, sans la permission desquels ils ne pourront en sortir. » Surveillés, sans doute, mais protégés aussi contre la suspicion et la persécution possible des masses crédules et colères ; mais nullement responsables, nullement otages, telle sera la situation des parents d'émigrés : cela est clair, dirai-je à mon tour. N'importe. Pour M. Jaurès, l'Assemblée a eu un premier mouvement et voici la conséquence qu'il en tire : « En ce jour, en cette minute, elle consent et *du fond de sa conscience* aux sanglantes représailles ; et il n'est pas *permis de s'étonner* qu'au jour des massacres, elle n'ait eu ni la force ni le ferme dessein d'intervenir. Elle-même, dans *le secret de son cœur* bouleversé, avait *entrevu* un instant et *accepté* la *rouge vision.* » Cela ne va à rien moins qu'à imposer à l'Assemblée une part de complicité dans les massacres. Cela est un peu bien hardi. Il faudrait que M. Jaurès fût sûr, bien sûr d'avoir vu dans le cœur bouleversé de l'Assemblée cette rouge vision que l'Assemblée elle-même n'aurait fait qu'y entrevoir. M. Jaurès a dû trouver quelque difficulté à s'assurer d'un phénomène si intime et si fugitif.

Maintenant voici qu'on discute les formes du tribunal qui sera chargé de punir les conspirateurs du 10 août. Ce mot de conspirateur est curieux appliqué à des gens qui n'ont pas été assaillants, mais

assaillis, qui ont eu une attitude purement défensive ; mais, passons. La Commune trouve que l'Assemblée est bien lente à punir ; en effet, il y a déjà sept jours que le 10 août est passé, et elle fait entendre à la Législative, le 17, un langage menaçant... « Le peuple, dit son orateur aux députés, le peuple est las de n'être point vengé. Craignez qu'il ne se fasse justice lui-même. » Et l'orateur demande que le plus vite possible, le roi et la reine, « si avides du sang du peuple, soient rassasiés en voyant couler celui de leurs infâmes satellites ». Là-dessus M. Jaurès observe : « à ce langage menaçant et sanglant la Gironde ne répondit pas », et il se demande à quel triste motif il faut attribuer le silence des Girondins. Grâce à M. Jaurès, lui-même, nous ne sommes pas si en peine ; car voici ce qu'il nous apprend : « L'intrépide Choudieu ...eut un accès d'indignation. Tout frémissant il coupa la parole au délégué. Il a raconté lui-même cette belle et forte scène : « Je ne donne *pas le temps* à ce pétitionnaire de continuer, je m'élance à la tribune et je dis, etc. ». Et quand Choudieu a fini sa brève mais vive harangue, c'est Thuriot, un autre Montagnard, qui se hâte de protester contre l'orateur de la Commune. Celui-ci est encore plus net, plus fort, plus élevé dans ses considérations, et il termine par « d'admirables paroles » après lesquelles il n'y a plus rien à ajouter. Jugeant les choses loin des événements, je me dis que les Montagnards ayant si bien parlé, eux qu'aucune suspicion n'atteignait, la Gironde, suspecte et haïe, ne pouvait en parlant qu'affaiblir l'effet et devait par conséquent se taire, si elle avait quelque peu de tact. J'imagine que la Gironde a dû raisonner comme je raisonne [1], parce que les Girondins passent pour avoir possédé une certaine intelligence. Après cela on peut en croire ce que l'on voudra ; si j'ai raconté ces incidents, c'est pour montrer comme, assez souvent, M. Jaurès interprète et induit, avec un peu trop de hardiesse, selon moi.

***

Et maintenant, je propose cette question : du parti de la Commune ou du parti de l'Assemblée, qui des deux méritait le reproche

1. Voici ce qui me confirme dans mon opinion : M. Jaurès raconte, p. 34, que la Commune a fini par irriter les Montagnards eux-mêmes : « Thuriot la défendit assez faiblement, mais Choudieu et Cambon marchèrent à fond contre elle. Très habilement la Gironde laissa la parole aux Montagnards irrités. » M. Jaurès juge donc comme j'ai jugé dans une affaire toute semblable.

de fédéralisme ? — Mais d'abord y a-t-il du fédéralisme ? — Certes, puisqu'il y eut en France, à un certain moment, deux corps, deux organismes faisant, chacun de son côté, des actes qui sont exclusivement propres à un gouvernement[1]. Et ce qui atteste mieux encore cette rivalité, ce sont les prétentions de chaque côté. Tel jour l'Assemblée somme la municipalité de disparaître, de rentrer dans le néant. Tel autre jour, c'est la Commune qui dicte à l'Assemblée ses volontés, et la menace, en cas de résistance, de la chasser par l'émeute, comme elle a chassé le roi. A présent, je reprends la question : qui des deux mérite le reproche de fédéralisme? Est-ce la Commune, est-ce l'Assemblée? Ne répondez pas, s'il vous plaît, « ce sont les Girondins » ; comme si les Girondins étaient là seuls debout en face de la Commune. La vérité incontestable, c'est que la majorité de l'Assemblée fut l'adversaire de la Commune jusqu'au moment où elle fut violentée ; je dis un adversaire parfaitement spontané et libre (les Girondins ne lui montraient pas le couteau comme Robespierre le fit plus tard). Cette spontanéité s'explique, du reste. La majorité défendait contre la Commune son droit, sa prérogative évidente. Elle n'avait nul besoin des Girondins pour découvrir ou sentir cette vérité.

Que la Commune dressait contre le gouvernement légal de l'Assemblée (légal assurément, tant que la France n'avait pas prononcé) un autre gouvernement et que c'était là du fédéralisme, imputable à la seule Commune, cela ne fut pas reconnu et senti exclusivement par les Girondins ; M. Jaurès nous en a avisés lui-même, quand il nous a dit que les hommes tels que Choudieu et Cambon marchèrent à fond contre la Commune. Voici une autre preuve que je lui emprunte. Delacroix (pas Girondin), présidant l'Assemblée du 31 août, répond à une délégation de la Commune ce que voici : « Toutes les autorités constituées dérivent de

1. La Commune légifère, tout comme l'Assemblée, puisqu'elle se permet, par exemple, de modifier la loi électorale, de déclarer inaptes à voter les signataires de la pétition des 8,000, des 20,000 ; et qu'elle fait ainsi des citoyens passifs, au moment même ou l'Assemblée abolit la distinction des citoyens actifs et passifs établie par la Constituante. La Commune se met en rapport avec les communes de France ; elle leur envoie des exhortations, des conseils ; elle prétend à les diriger, comme si elle était pouvoir central et souveraine. Elle admoneste, menace, contraint l'Assemblée. A l'exemple de la municipalité, les quelques sections qui sont de son parti font mieux encore, elles refont à leur guise la loi électorale : Elles imposent le vote à haute voix, par appel nominal ; elles abolissent ensuite le suffrage à deux degrés ou s'efforcent de le tourner, etc. L'exemple de l'indépendance descend jusqu'aux individus. (Voyez le tableau de ce désordre dans Michelet.)

la même source : la loi. La formation de la Commune provisoire de Paris est contraire aux lois existantes. Elle est l'effet d'une crise extraordinaire et nécessaire ; *mais* quand ces circonstances périlleuses sont passées, l'autorité provisoire doit cesser avec elles. Voudriez-vous, messieurs, déshonorer notre belle Révolution en donnant à tout l'empire le scandale d'une Commune rebelle à la volonté générale, à la loi?... Que dirait la France si Paris, investissant un conseil provisoire d'une autorité *dictatoriale*, voulait *s'isoler* du reste de l'empire ; si elle voulait se soustraire *aux lois communes* et *lutter* d'autorité avec l'Assemblée nationale? Mais Paris ne donnera pas cet exemple. Un décret a été rendu hier, etc. » Et je ne vois pas que M. Jaurès s'élève avec indignation contre Delacroix ; mais en revanche il se montre fort scandalisé, quand Lasource (un Girondin) parle un peu plus tard de réduire Paris à son 93e d'influence, ce qui était bien aussi, ce me semble, la conclusion logique impliquée dans la réponse de Delacroix. — Et d'ailleurs y a-t-il de quoi tant se scandaliser à la proposition Lasource? Vivons-nous donc sous un régime si scandaleux en ce moment-ci où Paris a juste la part d'influence législative qu'il doit avoir?

On a dit : « Paris, tête et cœur de la France, avait droit à plus qu'à son 93e d'influence ! » A son combien? dites. Précisez, s'il vous plaît : si vous ne précisez pas, s'il n'y a pas à cet égard accord et convention fixe, on en disputera, il y aura toujours débat, contention, guerre civile plus ou moins ouverte.

Quel abus du mot, de l'entité! Paris n'est pas une personne, ayant tête et cœur ; c'est une multitude de têtes et de cœurs fort inégaux. Puisque vous attribuez plus de droit à Paris qu'à toute autre partie du pays, à raison de sa supériorité intellectuelle ou morale, logiquement vous devez, dans Paris même, donner la prépondérance à l'élite... A laquelle? A celle de l'intelligence ou à celle du cœur, choisissez? Et, dites-nous, qui sera chargé d'indiquer cette élite ?

Revenons aux faits ; je demande quelle supériorité incontestable éclate dans les personnes, jusque-là fort obscures, qui composèrent la Commune de Paris. Est-elle dans l'avocat Panis? dans l'artiste Sergent? etc., etc.

Jusqu'à quel point, du reste, le Paris réel, les citoyens de Paris sont-ils ici représentés? — On sait que sur quarante-huit sections,

vingt s'abstinrent d'envoyer des délégués à l'Hôtel de Ville. Voilà déjà une réduction fâcheuse du Paris allégué; mais dans les vingt-huit sections données, combien de citoyens ont-ils voté ? On peut le calculer approximativement par le nombre des électeurs qui votèrent avant et après le 10 août. Avant, nous savons qu'à peine un dixième des électeurs ont voté. Peu après nous avons un chiffre plus précis : Pache est nommé maire de Paris par 11,800 voix environ. A raison de vingt sections qui n'ont pas envoyé de délégués au 20 août, nous devons enlever un bon tiers au moins de ces 11,000 voix. Dans la supposition la plus probable, 7,000 voix au plus ont élu la Commune de 92. Le Paris dont on argue est en fait un tout petit Paris, un Paris spécial et bien étroit.

« Oui, mais ces gens-là ont fait le 10 août ; ils ont vaincu la royauté » : c'est l'argument dont les gens de la Commune ont tiré le plus de force effective, celui qui en a le plus imposé à leurs adversaires ; et maintenant encore c'est le plus fort des arguments mis en ligne par les historiens favorables à la Commune. Mais quoi? Alors c'est le courage qui donne le droit de gouverner les autres hommes et il suffit d'en avoir manifesté un jour! Qui aurait cru que nos historiens démocrates eussent l'esprit si militaire ? Pensent-ils que la capacité de faire des insurrections garantisse la capacité de gouverner... ? Ce n'est pas probable. Le vrai est qu'ils ne s'inquiètent pas de cette capacité. Le courage de l'insurgé leur suffit. Mais, à ce compte, les hommes, qui avaient fait au Louvre le coup de feu contre les Suisses auraient eu encore plus de droit de gouverner que les membres de la Commune, dont aucun, que nous sachions, n'a affronté le feu des Suisses. « Les membres de la Commune se sont exposés à un autre danger ». J'estime, pour ma part, que le plus courageux est encore celui qui, de deux dangers, affronte le plus immédiat, le plus visible et impressionnant. — Et dites-moi, en tout cas, quel titre Marat et Robespierre, ralliés à la Commune *après* la victoire, avaient de participer au pouvoir de cette Commune.

Finalement il me semble que lorsqu'on donne le privilège de gouverner au courage de l'insurgé qui *sauve* la liberté, on n'est guère autorisé à refuser le même privilège au courage des soldats qui ont sauvé l'intégrité nationale. La Commune du 10 août justifie le 18 brumaire. — Seigneur dieu ! quel droit politique nous forgent

sans le vouloir, sans y prendre garde, ceux de nos historiens qui sont des esprits *avancés*.

***

Il faut maintenant considérer les suites. J'en ai déjà dit quelques mots. Je reviens sur ce sujet, où quelques affirmations de M. Jaurès me paraissent un peu hasardées.

L'attentat du 2 juin, purgeant la Convention d'une quarantaine de membres, médecine violente ou même chirurgie brutale, aurait eu ce précienx résultat de rétablir *l'unité* dans la Convention, de créer l'unité du pouvoir exécutif et celle du parti révolutionnaire. Je ne trouve pas du tout évident ce que l'on nous annonce là. Dans le sein de la Convention mutilée, les Maratistes, les Hébertistes, les Dantonistes, les Robespierristes préludent tout de suite, par des dissentiments assez sérieux, aux discordes implacables où ils se donneront les uns aux autres la mort. Ainsi dès août et septembre les Dantonistes d'un côté, les Robespierristes et les Hebertistes de l'autre, disputent sur la façon de conduire la guerre de Vendée, et sur les généraux à qui on confiera le commandement des troupes. Le ministère de la guerre, les Conventionnels Choudieu, Robespierre et autres sont pour Ronsin et Rossignol, tandis que Goupilleau, Bourdon de l'Oise, Camille Desmoulins, Philippeaux, soutiennent Canclaux, et les généraux Mayençais. « Querelles et dénonciations réciproques, anarchie et impuissance » — (« La direction révolutionnaire flottait », dit doucement M. Jaurès, p. 1683). On dispute sur le châtiment plus ou moins rigoureux qu'on infligera aux habitants de Lyon, de Marseille, de Toulon, de Bordeaux, etc.; d'où de nombreuses occasions pour se traiter réciproquement de *modérantistes*, de *contre-révolutionnaires,* de *fédéralistes* ou d'outranciers, d'*enragés* et de contre-révolutionnaires masqués. Faut-il, ne faut-il pas alléger un peu le poids terrible du système terroriste, faire quelques pas vers la clémence ou plutôt vers la justice? Violentes scissions encore à ce sujet dans le parti révolutionnaire, et scissions qui vont jusqu'au meurtre.

Cependant hors de la Convention, dans les départements, aux armées, les représentants missionnaires donnent le spectacle tout à fait singulier et remarquable de l'anarchie combinée avec la

toute-puissance. Obligé de faire court, je ne parlerai que d'une affaire, au reste de conséquence capitale : la manière d'en agir avec la religion catholique. Des représentants en mission, les uns ferment les églises, tandis qu'à côté d'autres rouvrent les églises que leurs collègues avaient fermées ; les uns emprisonnent les catholiques ; les autres emprisonnent les athées.

Au gouvernement proprement dit, le Comité de salut public et le Comité de sûreté générale (celui-ci vaguement subordonné à l'autre) paraissent marcher quelque temps d'accord. Cela ne tient pas un an : au sein du Comité de salut public, au sein du Comité de surveillance, la division des Hébertistes, des Dantonistes, des Robespierristes s'accuse, comme dans la Convention, et s'accuse de plus en plus. Dès avril 94, la majorité du Comité de salut public fait ou laisse guillotiner l'un des membres du Comité, Hérault de Séchelles. La Convention terrorisée laisse guillotiner les Dantonistes.

Bien peu après, dans le Comité de Salut public, le groupe Robespierre, Couthon, Saint-Just échange des injures et des menaces très sérieuses avec le groupe Collot d'Herbois, Billaud-Varennes. Ce même groupe robespierriste rêve de faire guillotiner Carnot et Cambon (qui à lui tout seul est, à la trésorerie, un gouvernant souvent opposé à tous les autres). En cette même période, l'opposition du comité de surveillance générale contre le groupe dirigeant du Comité de salut public s'accentue si fortement que les hommes politiques, les membres de la Convention, agitent dans leur esprit inquiet cette question : Robespierre fera-t-il guillotiner tel et tel représentant, tel et tel membre du comité de surveillance ; ou ceux-ci feront-ils guillotiner Robespierre et les membres de son groupe ?

Je reconnais qu'à partir d'avril 94 ou un peu plus tard la Convention présente effectivement une sorte d'*unité* qu'on n'a jamais vue, et heureusement, dans les assemblées précédentes. Nombre de décrets sont portés, nombre de mesures sont prises à l'unanimité. Et ceci est plus triste, plus sombre, plus honteux surtout que tous les désaccords, car il est l'effet de la peur. La peur fait d'abord que beaucoup de membres ne paraissent plus à la Convention ; s'ils y viennent, c'est encore la peur qui les y ramène ; en certaines circonstances leur absence serait trop remarquée ; ils ont peur de paraître effrayés ou indifférents ; et venus, ils votent, sous les yeux de leurs adversaires (qui les ont cent fois menacés, insultés) les

mesures qu'ils détestent le plus. Cette fausse unité de la Convention, c'est Robespierre qui la paiera. Au jour de thermidor, brusquement, les *crapauds du marais*, qui sont la masse de la Convention, prendront contre lui la revanche de leur mutisme, de leur contrainte, de la peur qui leur pâlissait le front et « leur maigrissait le foie », comme on l'a dit. Les dernières paroles officielles que prononcera Robespierre seront pour implorer ceux-ci qu'il appellera « hommes purs », tandis qu'il qualifiera de brigands ses anciens compagnons de guerre, — de gouvernement, — ceux qui avec lui ont été les soutiens de la Commune, qui ont été ses complices dans l'acte criminel de la violation de l'Assemblée. Je détourne mes yeux du supplice du lendemain et remarque plutôt cette fin de Robespierre dans l'Assemblée même : j'y vois des complices qui s'égorgent les uns les autres. Si j'avais l'esprit mystique, je dirais : il y a là une action indubitable de la justice immanente. Mais... je m'abstiens, tant que je peux, de faire des phrases.

***

Parmi toutes ces dissensions, ces tueries à formes légales, l'armée faisait son œuvre ; elle domptait Lyon, Toulon, la Vendée ; elle renvoyait loin de nos frontières l'étranger battu. La victoire militaire a jeté sur les choses politiques de ce temps un rayon prestigieux, qui nous en dérobe à demi, et souvent plus qu'à demi, l'aspect haïssable. M. Jaurès semble croire que ces choses politiques, certainement déplorables en elles-mêmes, ont eu la plus grande part d'effet dans la victoire militaire. Il est curieux de voir (p. 1684) comment avec des mots vagues, ou même un seul mot vague, tel que la *Révolution*, on ôte à peu près le mérite du courage ou de l'habileté à ceux qui y ont seuls droit : « Carnot, Jourdan, Kléber, Marceau, Hoche, tous ces hommes ne sont rien que par la Révolution. » — Pourquoi donc Ronsin, Rossignol, Léchelle et autres, de même acabit, qui avaient également la révolution pour eux, en eux, n'ont-ils fait que des sottises ou des lâchetés ? Qu'est-ce que M. Jaurès entend ici par la Révolution ? Quelle substance met-il ici dans ce mot ? — « La science personnelle, l'héroïsme individuel de ceux qui administrent et qui commandent est un élément nécessaire de la victoire (je le crois aussi) : *mais* tout *leur art* et toute leur gloire est de servir la Révolution selon son propre génie. »

Il reste à nous expliquer nettement ce qu'on entend par ce génie propre à la Révolution, sans lequel la science personnelle et l'héroïsme individuel n'auraient pas, à ce qu'il paraît, produit grand effet.

Autre exemple de la même disposition d'esprit chez M. Jaurès, — mais cette fois ce sont les démérites qu'il enlève à ceux à qui ils appartiennent.

M. Jaurès professe, et il a bien raison, une vive admiration pour Condorcet, mais quel singulier usage il fait des « sublimes espérances » par lesquelles Condorcet ferme sa grande œuvre. « Rayonnantes paroles, dit M. Jaurès, qui dissipent jusqu'à l'infini les ténèbres de la mort (?) et qui répandent sur *toute la* Révolution, sur ses égarements mêmes et sur ses crimes, une sérénité plus haute que le pardon ». Je ne comprends pas comment de hautes pensées, qui n'appartiennent qu'à Condorcet, peuvent répandre sur toute la Révolution, c'est-à-dire en réalité sur nombre d'hommes qui ne participèrent en rien, ni à la hauteur des pensées, ni à la sérénité de caractère de Condorcet, quelque chose de plus encore que le pardon (une amnistie complète, je pense); et je me refuse énergiquement, par esprit de justice, à accepter ce qui suit. « Qu'importe donc, continue M. Jaurès, qu'au moment même où Condorcet méditait tout bas ces sublimes espoirs, Robespierre, qui ne lui pardonnait pas quelques railleries sur son caractère de prêtre, ait parlé à la Convention du lâche Caritat ! » Il importe beaucoup à la répartition des responsabilités individuelles, qui est l'exercice même de la justice. Au moment où Robespierre parlait, Condorcet, décrété, condamné d'avance, sûr de l'échafaud, se cachait ; il se refusait à mourir injustement : c'est de quoi Robespierre l'appelait lâche. Quand, après s'être caché huit mois, Condorcet fut arrêté en mars 1794, Robespierre était assez puissant pour le sauver, s'il l'eût voulu : on peut assurer qu'il ne l'a pas voulu, au contraire. Si l'on accepte le sentiment de M. Jaurès, on arrive à cette conclusion : « La sérénité de la victime, ses hautes pensées de la dernière heure, doivent nous faire absoudre son bourreau » ; et voici la fin de cet alinéa : « Ceux qui s'égorgeaient les uns les autres croyaient sauver l'idéal commun (on peut contester l'idéal commun) et le couteau de la guillotine ne suffit pas à trancher *l'invincible lien idéal qui les unit* ». Ah ! certes oui, ce lien est idéal, purement imaginaire et métaphorique. M. Jaurès a une singulière adresse à ouater de phrases euphoniques

des réalités détestables. Il aurait dû au moins faire bénéficier de ce procédé tous les révolutionnaires ; mais non. Écoutez ceci que M. Jaurès développe, après le meurtre des Dantonistes. « L'entreprise des révolutionnaires était immense et leur base d'opérations était très étroite, ils étaient à la merci de Paris. Ce fut le grand *crime de la Gironde* d'avoir exposé *ou tenté* d'opposer les départements à Paris (oui, il fallait laisser faire Paris, et quel Paris !). Ce fut le grand crime de la Gironde d'avoir *obligé Paris à intervenir par la force*, le 31 mai, pour mettre un terme aux divisions insensées, à la politique de déclamation et de querelle (en effet, nous avons vu les querelles finir). Si elle n'avait pas, dès l'origine, brisé l'unité révolutionnaire de la Convention, si les délégués de toute la France avaient pu délibérer *fraternellement*, la Révolution aurait eu une base bien plus large et le gouvernement révolutionnaire n'aurait pas été contraint de surveiller avec inquiétude les moindres mouvements du peuple de Paris. » Définitivement, ce sont les Girondins qui sont cause de tout. A eux plus qu'à Robespierre appartient la responsabilité du meurtre de Danton, de Camille, celle de la Terreur, de la loi de Prairial, etc. Évidemment, les Girondins sont impardonnables, et je ne vois pas qu'en effet, nulle part, M. Jaurès leur accorde le moindre mot de pardon, ni même d'indulgence — et tant s'en faut. — Le lien de l'idéal commun ne leur profite pas beaucoup à eux[1].

***

Il faut se résumer. A mon sens, la Révolution dans son cours a subi deux déviations énormes ; la première est due à la guerre (qu'on ne pouvait peut-être pas éviter tout à fait, mais qu'on pouvait ajourner) ; la seconde, à l'attentat du 2 juin, au viol de l'Assemblée. Sur le premier point, mon sentiment est conforme à celui de M. Jaurès. Je n'ai plus cette chance de m'accorder avec lui sur le second point. Pour moi, le 2 juin est un prototype et un exemple, hélas ! trop persuasif. De cet exemple dérivent[2] les coups d'état gouvernementaux et populaires qui distinguent si malheureu-

1. Et quelle grosse inexactitude historique dans cette assertion : l'*unité* de la Convention brisée par les Girondins. La majorité de la Convention, cela est avéré, était encore plus éloignée des Montagnards que ne l'était la Gironde proprement dite.

2. Les intérêts et passions aidant, bien entendu.

sement l'histoire de notre pays, parmi celles des autres états d'Europe. C'est toute une série déplorable : après l'attentat qui ôte à la Convention les vingt-un ou vingt-deux Girondins, voici, en octobre 1793, celui qui enlève encore à la Convention, d'un seul coup de filet, soixante-quinze membres qu'on emprisonne pour avoir protesté contre le le 2 juin ; voici à la file l'inique et absurde mutilation qui tombe sur les Dantonistes, voici Thermidor, revanche et défense préventive à la fois[1] de la Convention contre une autre mutilation ; et cela se continue par des déportations de députés, en suite de l'émeute de germinal an III ; par les exécutions qui suivent l'insurrection de prairial ; par l'insurrection réprimée de vendémiaire ; par le coup d'état de fructidor an V ; par les coups d'état du directoire de floréal an VI, de prairial an VII : tous événements suggestifs, encourageants, qui enseignent aux militaires à pratiquer les coups d'état et préparent les civils à les accepter. Dans cette série, le 18 brumaire est un terme *logique*, et ce n'est pas le dernier, puisque nous avons eu le 2 décembre 1851 (sans parler de ceux qu'on a pu projeter, sans rien préjuger de ceux qu'on pourra tenter encore).

Et en dépit de tout cela, les hommes qui sont nos maîtres, nos éducateurs, ou devraient l'être, je veux dire nos historiens démocrates de la Révolution, sont si bien pénétrés, si imbus à fond de cette tradition empoisonnée, qu'on ne saurait vraiment dire quel principe de conduite ils nous enseignent : est-ce le principe de la souveraineté nationale (du droit de la majorité à gouverner), ou est-ce *au contraire* le droit des minorités à la domination, pourvu que ces minorités excipent d'une supériorité qu'elles s'attribuent elles-mêmes, pourvu qu'elles se targuent de quelques idées qualifiées par elles-mêmes de *révolutionnaires* ou d'*avancées ?*

PAUL LACOMBE.

1. Avec quelques variations et atténuations.

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

V

LE VELAY

I

QU'EST-CE QUE LE VELAY?

La région du Velay correspond à une partie du haut val de Loire, autour du Puy et d'Yssingeaux, entre les monts du Velay et du Vivarais. Encadrée par ces hauteurs au climat rude qui, surtout à l'est et à l'ouest, l'isolent des régions voisines, elle forme un bassin fertile où devait naître, semble-t-il, et se développer une vie politique indépendante.

Aussi bien le Velay apparaît-il dans l'histoire dès le premier siècle avant l'ère chrétienne pour ne disparaître, comme unité politique, qu'en 1790, avec la création des départements. Toujours il sut garder, avec son nom, la plus large autonomie et la plus vive originalité. Sans doute César nous dit que les Vellaves faisaient partie de la confédération des Arvernes; mais nous savons par Strabon que, dans la suite, ils devinrent libres. Plus tard on les trouve constitués en *civitas*, puis, à l'époque carolingienne, en *comitatus*, ou *pagus*. Leur territoire fut, pendant la période féodale, le champ clos où vicomtes de Polignac et évêques du Puy

prolongèrent souverainement en l'absence du roi, suzerain éloigné ou impuissant, leurs querelles séculaires. Quand enfin le Velay fut incorporé au domaine royal, il conserva, dans la France unifiée, le maximum d'autonomie. Subdivision du Languedoc, non seulement il était représenté aux États de cette province, qui s'administrait elle-même ; mais, pour les affaires qui l'intéressaient seul, il était régi par une assemblée annuelle, les États particuliers du Velay.

Une définition très nette et d'une évidente simplicité semble donc s'imposer : à une unité naturelle fort bien délimitée correspond ici une individualité historique singulièrement persistante.

1. *Les variations de la géographie administrative.* — Ne nous y trompons pas, cependant : sous cette apparente simplicité se cache une grande complexité. Le Velay est enfermé entre quatre régions, dont les destinées ont souvent pesé sur les siennes : l'Auvergne, au nord-ouest; — le Forez, au nord-est ; — le Vivarais, au sud-est; — le Gévaudan, au sud-ouest[1]. Entre elles et lui la frontière administrative varia sans cesse, de la façon la plus incohérente, parfois même la plus contradictoire[2].

Dès la réunion du Languedoc à la France (1271), les difficultés apparaissent. Les mesures prises en 1289 par Philippe le Bel pour la délimitation du bailliage d'Auvergne et de la sénéchaussée de Beaucaire ne purent être mises à exécution qu'après dix-sept ans de travaux complémentaires et d'enquêtes locales approfondies : en 1306 seulement, une ordonnance établit que le diocèse du Puy

1. Ces régions correspondent elles-mêmes à des subdivisions territoriales d'une remarquable continuité historique, puisque on les retrouve, à peu près identiques, depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours :

Pays des Arvernes.....	Auvergne.....	Cantal (Haute-Auvergne). Puy-de-Dôme (Basse-Auvergne).
Pays des Ségusiaves....	Forez.....	Loire.
Pays des Helviens.....	Vivarais.....	Ardèche.
Pays des Gabales.....	Gévaudan.....	Lozère.

2. Voir le *Certificat authentique, et notes historiques sur y celui, au sujet des anciennes limites du pays du Velay, avec celles des provinces d'Auvergne et de Forez...* par D. Garde des Fauchers, notaire royal et ancien premier consul de la ville de Craponne, limitrophe des dits pays d'Auvergne et de Forez (Montpellier, Martel aîné, 1777, in-4, 168 p.). Cet ouvrage, qui renferme des documents fort précieux, était extrêmement rare et à peu près inaccessible : il vient d'être reproduit dans l'*Auvergne historique*, année 1906. — Voir encore le *Mémoire envoyé par le Comité permanent de la ville du Puy, le 28 novembre 1789, à MM. les députés de la sénéchaussée à l'Assemblée nationale, et rédigé sur leur invitation par M. B. Rousson fils, avocat...*, gr. in-8, 10 p., s. d. (à la Bibl. de la ville du Puy).

appartiendrait à la sénéchaussée de Beaucaire et le diocèse de Clermont dépendrait du bailliage d'Auvergne. Cette organisation dut rencontrer des résistances très vives : dès le 23 juin 1313 une nouvelle ordonnance intervenait. Le chevalier Reynaud de Sainte-Beuve, envoyé au Puy par Philippe le Bel, déclarait, le 9 août, dans une assemblée composée des officiers des bailliages du Velay et du Forez et de ceux de la sénéchaussée de Beaucaire, que les bailliages du Velay et des Boutières (Haut Vivarais) relèveraient à l'avenir de la sénéchaussée de Lyon, nouvellement instituée. Mais ce changement ne fut pas maintenu : la même année, les deux bailliages étaient définitivement annexés à leur ancienne sénéchaussée [1].

Jusqu'à cette époque, les limites du bailliage du Velay étaient restées celles du diocèse du Puy. Il n'en fut bientôt plus de même : le bailliage subit des démembrements au profit de l'Auvergne et du Forez et, au contraire, s'arrondit du côté du Vivarais [2]. — Au XIIIe siècle, l'Auvergne avait empiété sur la rive droite de l'Allier et maintenu ses empiétements malgré une décision de Philippe-Auguste. Le 5 octobre 1321, conformément aux dispositions de lettres patentes données à Paris le 19 mars précédent, des commissaires royaux détachèrent du bailliage du Velay la portion occidentale : elle comprenait les mandements de Saint-Privat d'Allier, de Cereix, de Saint-Paulien [3], d'Allègre, de Saint-Just et de Chomelix, qui furent incorporés au bailliage d'Auvergne [4]. En 1360, les villages de Fix, Saint-Georges d'Aurac, Mauriac, Saint-Berain, Saint-Jean de Nay, Vazeilles-Limandres, Vergezac et le Vernet furent rattachés au duché de Berry et d'Auvergne, en faveur de Jean, comte de Poitou. — Un peu plus tard, le Forez parvenait également à s'annexer plusieurs paroisses du Velay. Par lettres

1. Cf. dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. IV, p. 123 ; — Ménétrier, *Histoire civile... de la ville de Lyon*, 1696, p. 440, et *Preuves*, p. 87 et suiv. ; — Chassaing, *Chroniques d'Et. Médicis*, t. II, p. 263 et 340.

2. Les sources principales sont aux Archives municipales du Puy (mandement de Charles V, Paris, 10 août 1374), — à la Bibl. Nat. (lat., 10.003, *liber focorum senescalliæ Bellicadri et Nemausi*, 1384), — aux Arch. Nat. (P, 1362[1], c. 1007 : ordonnance du sénéchal de Beaucaire sur la réformation de la justice en Velay, Le Puy, 14 janv. 1485), — aux Arch. de la Haute-Garonne (B, 7e registre des édits et arrêts du Parlement de Toulouse, fol. 189 v° et 224 v°. — Cf. Chassaing, *Spicilegium Brivatense* (Paris, Impr. Nat., 1886) p. 297 et suiv., et surtout A. Jacotin, *Dict. topogr. de la Haute-Loire* (Impr. Nat., 1908).

3. Saint-Paulien qui, sous le nom de *Ruessium*, avait été la première capitale du Velay, en était désormais détachée au point de vue administratif.

4. Arch. Nat., P 1400[2], c. 926.

patentes données à Orléans au mois de novembre 1465, à la suite de la Ligue du Bien public, Louis XI accordait à Jean de Bourbon, comte de Forez, son beau-frère, l'union de la seigneurie de Malleval, qui était du bailliage du Velay, au comté de Forez [1]. Soixante-deux paroisses étaient soustraites à la juridiction du bailli du Puy. — Le Vivarais cherchait, de son côté, à étendre son influence aux dépens du Velay. Hugues Adhémar, sénéchal de Beaucaire, par lettres patentes datées de Nîmes (22 juin 1358), chargeait Étienne Gaultier, notaire royal et garde des privilèges de la sénéchaussée, de déterminer les limites de son ressort : Le Béage, Cros-de-Géorand, La Farre, Fay-le-Froid, Chanéac, Arlempdes, etc., les châteaux de Rochebaron, Chateauneuf-en-Boutières, Saint-Agrève, Montréal, etc., et les mandements de ces châteaux, étant compris dans le diocèse du Velay, doivent faire partie de la sénéchaussée de Beaucaire [2]. Les réclamations du diocèse de Viviers furent pressantes, mais demeurèrent vaines. Charles VII, en 1452, enjoignit à des commissaires de la sénéchaussée de Nîmes de régler cette question : son ordonnance ne fut pas exécutée. Enfin, quand Henri II créa la sénéchaussée du Puy (édit d'octobre 1558), le haut Vivarais y fut réuni. Mais cette réunion était précaire. En 1606, lors de la création du bailliage de Villeneuve-de-Berg, celui du Velay perdit toutes les paroisses qui, jadis, avaient été annexées à son ressort au détriment du Vivarais, à l'exception de celle de Fay-le-Froid. — Cet état de choses se perpétua sans grandes modifications jusqu'à l'édit de 1689 [3] portant suppression du bailliage du Velay et son remplacement par un siège présidial [4].

1. *Lois municipales et économiques du Languedoc, ou recueil des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du conseil du Parlement de Toulouse...*, par *J. A...* (Albisson), *avocat et archiviste des Etats du Languedoc* (Montpellier, 7 vol. in-4, 1789 et ann. suiv.), t. I, p. 204. — Malleval fut ensuite nommé Bourg-Argental.

2. *Ibid.*, t. I, p. 307.

3. Un édit de juillet 1635 avait établi au Puy un siège présidial : il devait comprendre dans son ressort les juridictions du Velay, du Vivarais et du Gévaudan, lesquelles furent distraites du siège présidial de Nîmes (Arnaud, *Hist. du Velay*, 1816, t. II, p. 126). Mais, l'année suivante (oct. 1636), ce siège était supprimé : le Velay et le Gévaudan devaient ressortir de Nîmes; le Vivarais était annexé au siège présidial de Valence, nouvellement créé (*ibid*, p. 157.)

4. Les trois documents relatifs à cette création (lettre de M. de Basville, intendant du Languedoc, à M. Lepelletier, contrôleur général des finances, aux Arch. Nat., G^5.5 ; — édit du Roy portant création du présidial du Puy en Vellay, vérifié au Parlement de Toulouse et en la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier; — lettre du contrôleur général à M. de Basville, aux Arch. Nat., G^5 299) ont été reproduits par Ch. Rocher dans les *Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, t. I (1878), p. 212-218. — Cf. Boudon-Lashermes, *La sénéchaussée présidiale au Puy*, Valence, 1908, in-8, 334 p.

Dès lors, l'*assemblée de l'assiette* fut arrêtée dans sa composition d'une façon à peu près définitive. L'Église y était représentée par l'évêque, président né de ces États, le doyen, le prévôt de la cathédrale, un chanoine député par le chapitre, l'abbé du Monastier, les prieurs de Goudet, de Grazac, de Chamalières, du Bouchet-Saint-Nicolas, et le bailli de Devesset, ou leurs envoyés. Pour la noblesse, dix-huit baronnies comportaient le droit de siéger aux États : Polignac, Loudes, Bouzols, Maubourg, Dunières, Lardeyrol, Beaudiné, Villard, Queyrières, La Brosse, Saint-Didier-Nerestang, Montbonnet, Roche, Sanssac, Jonchères, Saint-Haon, Saint-Vidal, Vachères. Le Tiers État était composé des six consuls de la ville du Puy et de deux consuls, choisis chaque année dans une des huit villes représentées à tour de rôle : Monistrol, Craponne, Yssingeaux, Saint-Didier-Nérestang, Roche-en-Régnier, Montfaucon, Le Monastier, Solignac [1].

Lorsque, en janvier 1790, l'Assemblée nationale fit du Velay le département de la Haute-Loire, le réseau d'influences entrecroisées que nous avons constaté pendant tout l'Ancien Régime devait être une cause d'embarras et de difficultés nouvelles. Dès le 10 décembre 1789, l'assemblée de Saugues envoyait son maire et un délégué au Puy, déclarant que les habitants voulaient être séparés du Gévaudan, parce que les monts de la Margeride et l'Aubrac étaient impraticables la moitié de l'année [2]. Le département de la Lozère protesta; mais il n'eut pas gain de cause : Saugues lui fut enlevé, il eut en remplacement Villefort et Meyrueis [3]. — D'autre part, Paulhaguet et Brioude préférèrent être réunis au Velay qu'à la Haute-Auvergne : il en fut ainsi, malgré les réclamations de Saint-Flour et le mécontentement de Langeac, qui voulait devenir chef-lieu de district. — Enfin, les huit commissaires nommés le 19 août 1790 pour la fixation des limites de la Haute-Loire avec les départements voisins enlevèrent au Vivarais la région de Pradelles et au Forez le petit pays de Basset. — Ainsi fut constitué le département de la Haute-Loire, réunissant autour du Velay quelques morceaux des quatre régions dont l'his-

1. En 1789 le Velay comprenait 137 paroisses. Cf. abbé Laurent, *Almanach historique de la ville et du diocèse du Puy pour l'année 1788.*

2. Archives de la commune de Saugues, AA. I.

3. *Délibérations de l'administration départementale de la Lozère et de son directoire de 1790 à 1800*, par Ferdinand André, t. 1, p. 10 (Mende, 1882).

toire avait été, pendant tant de siècles, si intimement unie à la sienne[1].

2. *Les conditions de la géographie physique.* — Ces incertitudes de la géographie administrative trouvent une explication partielle dans les conditions mêmes de la géographie physique.

Avant la Révolution, on distinguait dans le Velay deux parties : le Velay « en deçà des bois » et le Velay « de deçà les bois », que séparait la chaîne boisée du Mégal[2]. Cette chaîne ayant perdu dans la suite une grande partie de ses forêts, cette division ne fut plus employée ; mais elle correspond à une division physique très nette : d'une part, le Velay volcanique ; d'autre part, le Velay granitique[3].

Le Velay volcanique est au Sud[4]. Il doit son unité au manteau éruptif qui l'a recouvert presque en entier entre le miocène supérieur et le pleistocène inférieur. Mais, pendant cette longue durée, l'activité volcanique s'est déplacée de l'est à l'ouest, présentant des phases d'intensité particulière séparées par des périodes de repos, pendant lesquelles l'érosion eut chaque fois le temps de faire œuvre de sculpture, et projetant d'une phase à l'autre des produits d'une nature très différente. Aussi peut-on distinguer dans cette

1. Cf. M. Rioufol, *Le Velay pendant la Révolution française*, in-8, Le Puy, 1905 (a dressé une carte comparée des limites de l'ancien Velay, de l'évêché du Puy et de la Haute-Loire). — Voir aussi Ch. Godard, *Le Conseil général de la Haute-Loire, le directoire et l'administration départementale de 1790 à 1800* (en cours de publication dans les *Mém. de la Soc. agr. et scient. de la Haute-Loire*, t. XII (1902-1903), p. 297-303).

2. Voir les *Remarques sur le pays du Velay*, par M. de Fages, envoyé de tour du Vivarais, commissaire principal à l'assiette du Puy, tenue le 17 avril 1771 (éd. par Chassaing, Le Puy, Marchessou, 1890, in-16, 36 pp.), p. 2 ; — Eug. Arnaud, *Histoire des protestants du Vivarais et du Velay, pays de Languedoc, de la Réforme à la Révolution* (Paris, 2 vol., 1888), t. I, p. 4. — La toponymie locale est instructive : Saint-Didier-*la-Séauve* (de *silva*), etc.

3. Cf. Eug. Locussol, *Les régions naturelles du Velay* (*Ann. de Géog.*, 15 mars 1908, p. 105-127). — Bien que le granit soit une roche éruptive et que le Velay granitique ne soit, à ce point de vue, qu'un aspect du Velay volcanique, cette division se justifie très bien, puisque l'âge et la nature des éléments géologiques considérés déterminent des formes topographiques parfaitement caractérisées.

4. Les travaux de Marcellin Boule restent le fondement de toute étude sur le Velay volcanique. Il publia en 1892-93 la *Description géologique du Velay*, dans le *Bulletin des Services de la carte géologique*, t. IV, n° 28, p. 1-259 (71 fig., 11 planches ; phot. et coupes). C'est sous sa direction que la Société géologique de France se réunissait au Puy le 14 sept. 1893 (cf. *Mémoires de la Société agricole et scientif. de la Haute-Loire*, t. VII, 1892-93, p. 226-243). Depuis lors, il a repris et précisé ses conclusions dans une foule d'études de détail (voir notamment la *Géographie*, t. XI (1905), p. 193-220, *la Montagne Pelée et les volcans d'Auvergne* ; — t. XIII (1906), p. 177-194, 275-300, 349-369, *L'âge des derniers volcans de la France*, etc.).

première région plusieurs types géographiques dont la physionomie matérielle est bien caractérisée.

A l'Ouest, la chaîne du Velay est un plateau basaltique uniforme, peu morcelé (signe de son âge récent), mais où l'altitude reste médiocre (le Devès culmine à 1424 mètres seulement). Couverte de neige et à peu près inhabitée, elle porte des landes où poussent des buis et des genêts parmi la pouzzolane rougeâtre, mais elle s'abaisse par le plateau de Cayres, où la terre fertile porte des cultures et des prairies. Au pied des monts du Velay, à l'ouest du Puy, d'Allègre et de Saint-Paulien, jusqu'à Costaros et Langogne, s'étend ainsi le véritable plateau vellave, le fauve et lumineux plateau de labours. « Nulle part, constatait Arthur Young [1], je n'ai vu de cultures à cette altitude : le blé vient sur des sommets de montagnes où l'on ne chercherait que des rochers, des bois ou de la bruyère. » Aussi voit-on s'allonger toute une ligne de marchés, devenus de gros bourgs : Saint-Paulien, Loudes, Solignac, Cayres et Pradelles.

A l'Est, le Mézenc et le Mégal forment un plateau plus ancien et, par conséquent, plus travaillé par l'érosion, plus découpé : les cimes se dressent plus imposantes (1754 mètres au Mézenc, 1438 mètres au Mégal). Le basalte a disparu ; en revanche, les phonolites ont déterminé un paysage particulier : des « sucs » grisâtres, aux formes hardies et aux pentes raides, couronnent de larges plateaux gazonnés. C'est là que l'on rencontre les grands troupeaux de la race mézine, l'une des grandes richesses du pays [2]. Les villes sont rejetées à la périphérie : Saint-Julien, Yssingeaux.

Au Centre, enfin, se blottit le bassin du Puy. C'est une dépression tectonique où, pendant toute la période des éruptions du Velay, les sédiments, arrachés des hauteurs voisines et déposés par les eaux, vinrent s'accumuler autour des brèches éruptives projetées par les volcans locaux. L'érosion vint ensuite qui, respectant ces brèches, que consolidaient en partie des injections de basalte, sculpta énergiquement de larges et riantes vallées : le « creux » du Puy, où le Dolaison conflue dans la Borne, et l'Emblavès, de part et d'autre d'une barrière granitique que la Loire perce

1. *Voyage en France, de 1787 à 1790*, trad. en fr. dès 1793. Young traversa le Puy le 17 août 1789.

2. Le petit bourg de Saint-Germain-Laprade (sur la route du Puy à Saint-Julien) doit son nom aux prés (*prata*) qui occupent presque tout son territoire.

péniblement entre Peyredeyre et Vorey. Le mélange des alluvions et des terrains volcaniques a déterminé un sol d'une prodigieuse fertilité, petite Limagne au cœur du Massif central. La culture s'est emparée des moindres parcelles disponibles : partout on voit l'orge, les lentilles et le blé mûrir sur la terre poussiéreuse qu'égratignent les charrues. Il y a plus. Au-dessous des taillis et des *clapiers,* au-dessous des grands bois de pins, le pic et la pioche ont démoli les roches croulantes et leurs débris ont servi à construire d'immenses escaliers de murailles qui retiennent la terre végétale et l'empêchent de glisser sur la déclivité du roc. Tout le bassin du Puy est ainsi entouré de larges terrasses concentriques, portant des céréales, des légumes et même, du côté de l'*adret,* des vignes[1].

Au nord d'une ligne Allègre, Vorey, Yssingeaux, Saint-Agrève, le paysage devient beaucoup plus simple et aussi plus monotone : c'est le Velay granitique. La vallée de la Loire, qui relie par des gorges une série de petits bassins (Bas, Aurec) y sépare le plateau de Montfaucon à l'est et le plateau de Craponne à l'ouest. Presque partout le sol est infertile et le climat rigoureux. Quelques rivières — l'Ance et l'Arzon, sur la rive gauche de la Loire, la Dunière et la Semène, sur la rive droite — creusent la surface usée du plateau, sans amener dans leurs vallées profondes la fécondité et la vie. Dans quelques cirques abrités, où la couche arable est plus épaisse, l'homme a pu établir des prairies et des champs, entourés par des haies d'aubépines, de buis et de prunelliers[2]. Quelques frênes, très rares, grelottent sous le vent ; le ciel maussade semble tomber sur le plateau. Le sol, relevé du côté du sud, s'incline au contraire vers le Forez ; ce sera le salut de cette région dénudée : les environs de Saint-Didier-la-Séauve ne vivront que grâce à l'industrie de la rubanerie et aux relations avec la grande cité industrielle de Saint-Étienne.

Ainsi donc — et c'est le terme nécessaire de cet aperçu géogra-

1. L'expression locale est significative : « *construire une vigne* ». — Cf. P. Le Blanc, *les vignobles du Puy, notes historiques* (*Annuaire de la Haute-Loire*, 1869). — Le vin dit *de Laval* (c'est-à-dire de la vallée) était le vin du pays ; le vin du Vivarais était appelé vin *de foras.*

2. Le plateau de Tence, qui correspond au bassin supérieur du Lignon, est une région de pâturages (elle exporte ses beurres et ses fromages jusque dans le Midi et en Normandie) et de culture de seigle (dans les riches communes de Chambon et du Mazet où se forma et persista jusqu'à nos jours une importante agglomération protestante).

phique — la région du « plus grand Velay », telle que nous l'avons envisagée, ne pourra subsister intégralement à travers les vicissitudes de son histoire : elle se disloquera. Tout naturellement le Velay granitique tendra à se séparer du Velay volcanique, lequel continuera toujours à graviter autour de la vieille ville du Puy.

3. *La vie locale et les influences extérieures.* — Malgré la grande variété d'aspects qu'ont déterminée dans le Velay l'histoire tourmentée du sol et le caractère particulièrement âpre du climat, une forme topographique domine : le plateau. Granitique ou volcanique, c'est lui qui régla d'abord la vie du pays, portant les habitations, les cultures et les routes. C'est là que l'œuvre de l'homme commença de s'ajouter à l'œuvre de la nature, pour donner au Velay sa physionomie caractéristique.

Or ce pays fut, avant tout, une région de passage : et voilà la raison profonde de son originalité précise et pourtant mal délimitée. Il fit partie de la confédération des Arvernes, c'est-à-dire de la France du Nord, et il fut annexé au Languedoc, c'est-à-dire à la France du sud : voilà les deux traits, contradictoires seulement en apparence, qui dominent son évolution politique et son histoire économique [1].

Sans doute, les routes primitives, unissant la France du Sud à la France du Nord semblaient devoir s'en écarter. Depuis le jour où le commerce de la Méditerranée chercha à étendre ses relations vers les contrées de l'Europe Centrale et où, de leur côté, les populations du Nord commencèrent à être sollicitées par l'attrait du Midi, c'est le long du Rhône et de la Saône que la circulation s'éveilla. A l'Est du Velay, que protégeaient durement ses montagnes, c'est par cette ligne fluviale que pénétrèrent les soldats et que s'acheminèrent les marchands. — De l'autre côté du Velay, c'est l'épanouissement de la vallée de l'Allier entre Clermont-Ferrand et Riom, c'est la Limagne attirante. Pour y parvenir, la vallée même de l'Allier n'était-elle pas plus directe que celle de la Loire?

1. Dans un arrêt du roi du 22 septembre 1595, le Velay est défini par « le passaige des marchans et trafficquans, tant au dict pays que du costé de Languedoc et la haulte Auvergne » (cité par A. Lascombe, *Foires et marchés à Saint-Paulien*, dans les *Tabl. hist.*, II, 1871-72, p. 247). — On retrouve la même idée dans un mémoire inédit de la fin du XVIIIe siècle : « Le Puy, se trouvant entre le Languedoc et l'Auvergne, sert d'entrepôt à ces deux provinces pour se faire passer les productions de l'une à l'autre. » (Arch. dép. de l'Hérault, C 89).

Normalement les habitants de Saugues, par exemple, et ceux du Gévaudan devaient fréquenter les marchés de Langeac et de Brioude plus que ceux du Puy. C'est par là d'ailleurs, semble-t-il, que pénétrèrent les premiers habitants du centre montagneux de la France [1]. — Entre ces deux routes qui l'approchaient à l'Est et à l'Ouest, le Velay semblait devoir rester isolé.

Mais la route de l'Ouest était peu praticable. Avant de déboucher dans la large plaine de la Limagne, l'Allier se creuse un chenal à travers des roches singulièrement résistantes; sur un parcours de 200 kilomètres environ, elle coule presque constamment à une allure torrentielle et passe de la cote d'altitude 900 à celle de 325 : ses gorges, profondes et arides, n'étaient point faciles à suivre. — De bonne heure, au contraire, un chemin relativement confortable permit de franchir le fleuve à Monistrol d'Allier et de gagner le centre du Velay par Saint-Privat et Bains. De là, en empruntant les vallées de la Borne et de la Senouire, il était aisé de communiquer avec Brioude par Borne, Fix, Saint-Georges d'Aurac et Paulhaguet [2]; puis on allait atteindre, au delà de Clermont, le port de Maringues, sur l'Allier [3]. De bonne heure, également, le Velay posséda une route commode vers le Forez : c'est la fameuse « estrade » qui dessert Yssingeaux, Pont-de-Lignon, Monistrol-sur-Loire. Les rouliers fréquentaient ce chemin, transportant en Forez les blés du Velay et revenant avec des chargements de soies non ouvrées [4]. — Plus que celle de l'Allier, la vallée de la Loire ouvrait donc un chemin facile et direct aux migrations des peuples entre la Méditerranée et les plaines du Centre et du Nord [5].

Entre le Velay et le Vivarais, les passages ne furent ni moins fréquentés ni d'ailleurs moins anciens. Si l'on voit encore aujourd'hui un nombre considérable de châteaux-forts hérissant dans un

1. A. Vernière, *L'âge de la pierre dans la vallée du haut Allier* (Congrès archéol. de France, 71e session tenue au Puy en 1904. 1 vol. in-8, Paris et Caen, 1905, p. 181-192.

2. C'est exactement le trajet que suit aujourd'hui la voie ferrée.

3. P. Le Blanc, *Communications du Puy avec Brioude avant 1789* (Brioude, Gallice, 1872).

4. Arch. départ. de l'Hérault, C 2885. — Cf. Aymard, *Ancienne route ou estrade du Puy au Forez* (*Ann. de la Soc. d'Agr., Sc... du Puy*, t. XXIX, 1868, p. 587-655).

5. C'est pour cette raison historique, et non pas du tout pour une raison géographique, que la Loire a été considérée comme le fleuve principal, alors que les deux cours d'eau ont, en se rejoignant en aval de Nevers, à peu près la même longueur, la même largeur et le même débit moyen.

désordre apparent la campagne vivaraise[1], cela tient à ce que, dès l'époque romaine et féodale, ce fut une région de transit où les caravanes de marchands avaient besoin d'être protégées, quand il n'était pas plus fructueux de les piller. Un premier chemin, — le plus ancien, semble-t-il, — partait du Puy pour atteindre Aubenas, traversant Brives, le Monastier[2], le Béage, Montpezat, etc.[3]. Un autre aboutit au même point, par Pradelles, Peyrebeille, Saint-Cirgues et la forêt de Bauzon ; au delà de Pradelles, un embranchement conduisait à Langogne et en Gévaudan. On peut enfin se rendre en Vivarais par Saint-Germain-Laprade, Saint-Voy, Saint-Agrève, Le Pouzat et Nonnières ; par la pittoresque vallée de l'Érieux, on atteint Saint-Laurent-du-Pape et la Voulte-sur-Rhône. C'est par cette dernière voie que l'on allait chercher les outres gonflées du vin de « Côte rôtie »[4].

Ainsi se dessina tout un réseau très varié de courants économiques, sillonnant le Velay du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest[5]. Mais, s'ils n'avaient fait que passer, ils n'auraient pas suffi à vivifier le pays : il fallait que les hommes fussent sollicités par le pays même et tentés de rester. Or le plateau n'offrait pas les ressources nécessaires. Mais la vie locale n'avait pas tardé à descendre dans les vallées : *Ruessium*, la capitale primitive, fut abandonnée au profit du Puy. Alors se produisit un phénomène curieux : dans ce Massif Central, qu'Élie de Beaumont considérait comme un pôle répulsif, Le Puy fut, au centre du Velay, prodigieusement attractif.

Le prestige religieux qui s'attacha toujours à son sanctuaire y attira les princes pieux et les foules mystiques du Moyen Age.

1. Fortuné de Privas, *Fortification et architecture militaire féodale dans le Vivarais* (*Revue du Vivarais*, 15 janv. 1908, p. 2-13).

2. A. Lascombe, *Foires et marchés au Monastier* (*Mém. de la Soc. agr. et sc. de la Haute-Loire*, t. III, 1881-82, p. 181-190).

3. Aymard, *Voie antique reliant le pays des Helviens à celui des Vellaves par la vallée de Montpezat* (*Ann. de la Soc. d'Agr., Sc., ...du Puy*, t. XXVI, 1863, p. 80-82).

4. Cf. plus haut, p. 310, n. 1. Le Dr Francus (Ch. Mazon) a pittoresquement décrit les mulets et leur harnachement, les plaques sonnantes aux curieuses inscriptions, les voyages des *couratiers*, les *boutes* qu'ils achetaient chez les tanneurs du Puy entre deux pèlerinages à Notre-Dame (*Les muletiers du Vivarais, du Velay et du Gévaudan*, in-16, Lyon, 1888, le Puy, 1891).

5. « Tout ce qui vient de la foire de Beaucaire pour l'Auvergne, la Marche, le Limousin, l'Angoumois, le Nivernais, le Bourbonnais, l'Ile-de-France, etc., passe par le Puy. » (Arch. dép. de l'Hérault, C 3140. Mémoire adressé à l'intendant du Languedoc, 25 janv. 1725.)

De toutes parts les pèlerins affluaient. Entre Saint-Julien-de-Brioude et Saint-Honorat-des-Aliscamps, ils s'arrêtaient à Notre-Dame-du-Puy-d'Anis avant de continuer leur route vers Saint-Jacques-de-Compostelle. — Attirés par ce mouvement de population, les artisans et les marchands s'installèrent, toujours plus nombreux, dans la ville et celle-ci devint rapidement un centre très actif de commerce et le principal lieu de marché pour les échanges agricoles. Dès la fin du XVIIIe siècle, il y avait au Puy douze foires par an, où l'on vendait « toutes sortes de bestiaux, surtout quantité de mulets et de mules, beaucoup de cuirs en poil, des draperies en gros de toutes fabriques du Languedoc, des toiles d'Auvergne en blanc et en roux, des chanvres, fils, laines, pelleteries et autres espèces de marchandises et denrées ; les acheteurs et vendeurs s'y rendent de toutes les provinces voisines [1]. »

Sur ces relations incessantes entre le centre du bassin et les principales régions du pourtour se greffa dès la fin du XVIe siècle, pour les continuer encore et les étendre, une industrie essentielle : la dentelle. Son caractère principal fut toujours, si l'on peut ainsi parler, une dispersion centralisée. Non seulement les colporteurs allaient, au XVIIe siècle, chercher dans les Pays-Bas le fil d'*Olande* nécessaire au tissage. Mais, dans le Velay même, tous les villages de la montagne, les plus humbles, les plus inaccessibles, vivent également de la dentelle. Plusieurs familles se réunissent, aux longues soirées d'hiver, quand le vent fait rage au dehors et que la neige isole la maison : autour de la *béate*, les dentellières promènent leurs doigts agiles sur les *carreaux* bariolés. Puis, quand la belle saison est venue, ce travail, profondément local et même familial, converge, aux jours de foires et de marchés, vers le Puy. L'ouvrière l'apporte elle-même, ou bien elle le confie à la *leveuse*, dont la petite voiture, longtemps classique dans le Velay, court sur les sentiers pierreux, distribuant dans les villages les matières premières et remportant les dentelles achetées [2].

La religion et l'échange des denrées agricoles avaient commencé

1. Arch. départ. de l'Hérault, C 89. — U. Rouchon a donné deux études curieuses et précises sur *Quelques maisons à enseignes* (dans le volume *Velay et Auvergne*, le Puy, 1903, p. 281-287) et sur *Les anciennes hôtelleries de la ville du Puy* (*Mém. de la Soc. agr. et scient.*, t. XII, 1902-03, p. 211-254).

2. Cf. Corcelle, *La dentelle dans le Velay*, Le Puy, Marchessou, 1895, in-8, 34 p. (Extrait des *Mémoires de la Soc. agr. et sc. de la Haute-Loire*, t. VII (1891-93), p. 177-210.

la fortune du Puy ; mais le commerce de la dentelle la consolida définitivement et c'est sur lui qu'elle est fondée aujourd'hui. Comme le Lyonnais est, avant toute autre définition géographique, la région de la soie, le Velay est surtout la région de la dentelle. Ainsi, par le concours de toutes ces causes humaines, le Puy est devenu peu à peu « le chef-lieu de toutes les petites régions qui l'entourent et dont on aurait pu croire qu'elles s'étaient groupées tout naturellement et dès le début autour de son étroit bassin [1] ».

Par là s'expliquent, en fin de compte, le caractère profondément original de ce pays et l'unité de son histoire. A toutes les époques, le Velay fut comme le carrefour où les influences du Nord et celles du Midi (politiques et sociales, morales et religieuses, littéraires et artistiques, etc.) se trouvèrent en contact et en pénétration constante. Mais il ne se borna pas à les recevoir : il les élabora. Au centre d'une région dont les frontières administratives furent mouvantes, une vie locale d'une rare intensité se développa. Dans le Velay s'adoucissent les contrastes qui séparent la France du Nord et la France du Midi, il est vraiment la synthèse du Massif Central [2].

1. Locussol, *Ann. de G.*, 15 mars 1908, p. 127.
2. Voir le *Tableau de la Géographie de la France* par Vidal de la Blache (Hachette, 1903, p. 288-291). — Je me permets de renvoyer à une étude qui paraîtra dans le tome XV (1907-1908) des *Mémoires de la Soc. agr. et sc. de la Haute-Loire*, sous ce titre : *Derniers travaux relatifs à la géographie du Velay : état des questions, desiderata.*

II

LES HISTORIENS DU VELAY.

A. Le travail historique dans le Velay jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Le Velay n'eut, avant le XIXe siècle, que très peu d'historiens : encore sont-ils, pour la plupart, de très mince valeur. Flattés jusqu'à l'exagération par certains écrivains, chez qui l'ardeur du patriotisme local atténuait singulièrement l'esprit critique, ils sont presque toujours d'une intelligence médiocre et d'une irritante verbosité. Quelques-uns seulement ont été rendus accessibles aux travailleurs par des éditions récentes, et ces éditions sont en général fautives. Si l'histoire du Velay n'est pas faite, si même elle n'est pas près d'être faite, cela tient, entre autres causes, à la nécessité de n'examiner les travaux des premiers historiens qu'avec une extrême circonspection. Une étude critique de l'historiographie vellave est encore à faire[1].

1. *Les Annalistes de Notre-Dame-du-Puy.* — Des légendes pieuses, des récits, gracieux ou pathétiques, relatifs aux origines de l'Église du Puy et aux différentes phases de l'évangélisation vellave, voilà ce que nous trouvons dans les *Vieilles Histoires* de Notre-Dame du Puy, par où s'affirme, dès la fin du XVe siècle, la première tentative locale faite pour étudier le passé. Nous avons conservé quelques-unes de ces curieuses annales[2] et nous connaissons leurs auteurs : Messire Pierre Odin[3],

1. Nous avons cru devoir donner à l'examen des premiers annalistes et des chroniqueurs une place assez considérable, en raison de l'intérêt que présente cette étude pour l'histoire de l'histoire; de plus, en parlant de certains auteurs d'origine vellave, nous apportions par là même des éléments utiles à la psychologie vellave.

2. Éditées par Ch. Rocher, dans les *Mémoires de la Soc. agr. et sc. de la Haute-Loire*, t. V, 1re partie, 1886-87, puis en un tirage à part, in-8, Le Puy, 1890, CXLII + 536 p. (avec un appendice relatif au Velay gallo-romain et à l'apostolicité de l'Église du Puy). Cette édition comprend P. Odin, M. des Roys, Théodose de Bergame et, de plus, dom Cl. Estiennot (voir plus bas).

3. *S'ensuit la fondatio de la saincte Église et singulier oratoire de nostre Dame du Puy, translate de latin en françoys, et comment le dévot ymage fut trouvé par Hieremye le prophète*, manuscrit de 36 feuillets in-8 (Rocher, p. 1-32).

à la fin du xve siècle ; Mathurin des Roys[1], au début du siècle suivant[2], tous deux chanoines de Notre-Dame du Puy ; Théodose de Bergame[3], capucin d'origine italienne qui vint au Puy vers 1588 et se fixa dans le Velay ; son contemporain, le jésuite bourguignon Odo de Gissey[4]. Séduits par la « légende dorée » de l'église d'Anis, ils ont raconté l' « histoire admirable » de Notre-Dame, « bâtie par révélations divines », et la « dévote image », et les « miracles d'icelle ». En mystique attendri, naïvement amoureux de la nature vellave, P. Odin nous dit la roche en forme d'autel, les « fuytes » du cerf, la plaine couverte de neige « au cœur d'été contre l'ordre de nature », l'enceinte future de la ville décrite par des aubépines, la grande roche de Corneille ornée de fleurs et, dans ce décor rustique, l'apparition majestueuse et le divin sourire de la Vierge « séant sur icelui lieu », puis les sages discours et les voyages à Rome de saint Vosy et de saint Scutaire, puis encore les allégresses de la foule, les cantiques et les prodiges de la pierre des Fièvres... — Sur ce fond primitif, désormais fixé en une tradition invariable, Mathurin des Roys étale une érudition considérable mais totalement hors de propos : les notes ou citations en manchettes, empruntées à l'Écriture Sainte, à la théologie du temps, aux auteurs de l'antiquité, n'ajoutent au texte que des généralités sans valeur historique. Sa prose, prétentieuse, s'entremêle de vers tourmentés et vides, à la mode des *rhétoriqueurs* que la reine Anne de Bretagne appelait à la cour[5]. Il cite quelque part[6] « monsieur maistre Jehan Le Mayre, grant historien », et les *Illustrations des Gaules* semblent bien avoir été son modèle pour rédiger sa vaste compilation de récits fabuleux où se heurtent singulièrement l'érudition saugrenue du Moyen Age et l'enthousiasme

1. *La fondation et érection de la saincte, dévote et miraculeuse église de Nostre Dame du Puy, bastie par révélations divines. Ensemble les noms des sainctes et miraculeuses reliques ou la plus part qui y reposent. Pareillement la charge et noblesse de l'hospital d'icelle église et cité du Puy*, manuscrit de 71 feuillets gr. in-8 (Rocher, p. 33-106).

2. Odo de Gissey (*Discours hist.*, éd. 1644, p. 224) le fait naître un siècle trop tôt : son épître dédicatoire au doyen et au chapitre de N D. du Puy est datée du 12 mai 1519 et non 1419.

3. *Histoire admirable de l'église de Nostre Dame du Puy et de l'image et miracles d'icelle*, à Lyon, chez L. Muguet, MDCXX, in-12, 264 p. (Rocher, p. 107-256).

4. Odo de Gissey (1569-1643). Cf. plus bas, p. 321, n. 5.

5. A noter les vers de la page 79 (éd. Rocher) où l'on constate une imitation de la manière de Villon et une très exacte conception du fait historique, connu d'une façon indirecte par les documents.

6. *Ibid.*, p. 86.

poétique de la Renaissance. C'est évidemment un homme « de petit entendement[1] ». — A l'époque du renouveau catholique qui marqua en France les premières années du XVIIe siècle, Théodose de Bergame reprend toutes ces légendes pour les classer en un répertoire complet, et il les retrace avec une onction et une simplicité égales à celles de P. Odin. De l'un à l'autre aucun progrès ne se manifeste : la même foi vit en eux, qui fit de la Vierge et de son crédit auprès de son fils une inépuisable source de merveilleux naïvement absurde. Au XVIIe siècle, comme au temps des *Miracles de Notre-Dame*[2], on ne se lassait pas dans le Velay d'entendre comme la bonne Vierge prenait soin de ses dévots[3].

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à utiliser dans tout ce fatras? L'histoire peut-elle tirer quelque substance solide de cette littérature hagiographique, qui nous paraît seulement pittoresque et vide ?

Nous avons remarqué que, de l'un à l'autre de ces annalistes, nous ne trouvions, pour le fond des idées, c'est-à-dire pour les événements légendaires, rien de véritablement nouveau. On sent, très nettement, qu'une tradition s'est fixée. Or elle remonte beaucoup plus haut et, dans ces écrits qui s'échelonnent du XVe au XVIIe siècle, revivent les idées et les croyances qu'acceptaient les siècles antérieurs. Dès le IXe siècle, l'église du Puy avait commencé à interroger son passé et, si elle l'avait fait dans un but apologétique évident, elle n'en avait pas moins conduit cette enquête avec un souci de précision érudite, remarquable pour l'époque.

Depuis longtemps, en effet, le Velay vivait dans le calme et dans le goût des choses de l'esprit. Il n'avait pas eu à souffrir des invasions des Normands ni de celles des Sarrasins[4]. La Renaissance carolingienne n'y fut pas éphémère[5]. Dans les campagnes, les écoles de Saint-Chaffre[6] et les alumnats des premiers prieurés,

1. Odo de Gissey, *ibid.*

2. Cf. le recueil des *Miracles de Notre-Dame* par Gautier de Coinci (+ 1236); édité par l'abbé Poquet, Paris, 1857.

3. A côté de ces trois annalistes, il faut rappeler le nom de Jacques David, d'origine juive, juge royal au bailliage du Velay, dont l'*Historia dedicationis ecclesie Podii Aniciensis in Vellavia, sacræque imaginis insignis virginis... constructionis et translationis...* (Avinioni, MDXVI, in-4) est perdue (cf. Brunet, *Manuel*, éd. 1865, t. XI, col. 535).

4. Voir Reinaud, *Les Invasions des Sarrasins en France*. Fauriel, *Histoire de la Gaule mérid.*, t. III, ch. XXIII et XXIV.

5. Voir L. Maître, *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste (768-1180)*, Paris, 1866, in-8.

6. Cf. abbé Arsac, *Notes chronol. sur les abbés de Saint-Chaffre*, Le Puy, Freydier,

notamment ceux de Goudet [1] et de Grazac [2] ; plus tard, les établissements d'instruction annexés aux collégiales de Saint-Vosy et de Saint-Agrève [3] devinrent autant de foyers de prières et de patientes recherches. — Entre toutes, l'école du chapitre de la cathédrale du Puy, florissante dès le temps de Charlemagne, eut une prospérité singulière. Durant six siècles, elle n'eut pas de rivale dans la France méridionale : elle était le séminaire où se formaient les chanoines du Puy, la *Quanorgia del Puey*. Ce fut, avec ses règles particulières, avec ses officiers, sa justice et ses vassaux, une corporation célèbre [4], l'Université de l'Église Sainte-Marie (*Universitas Ecclesiæ beatæ Mariæ*), qui prit au XIVe siècle saint Mayol pour patron [5]. On y enseignait le *trivium* et le *quadrivium* [6]. La « librairie » du chapitre était très riche : elle ne renfermait pas seulement des ouvrages de théologie, rhétorique et grammaire, les « manuels classiques » de ce temps-là, mais aussi des traités sur les sciences naturelles. Des bibliophiles intelligents lui léguaient leurs collections, comme ce Nivelelmus qui mérita par là de passer à la postérité [7]. Pierre Odin la fit décorer de fresques, et le duc de Berry, prince « qui estoit clerc », ne manqua pas de la visiter, quand il vint au Puy en mars 1469 [8].

1881, in-16, 72 p. ; — abbé U. Chevalier, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Chaffre du Monastier*, Paris, Picard, 1884, in-8, 244 p.

1. Le prieuré de Goudet remontait à la première moitié du IXe s., cf. Rocher, *Pouille du diocèse du Puy*, dans les *Tablettes hist.*, V (1874-75), p. 473.

2. L'église de Grazac est mentionnée dans un acte de donation de juin 962 (*Recueil des Chartes de Cluny*, d'A. Bruel. Paris, Impr. Nation., 1880, t. II, p. 222 ; ch. 1131).

3. L'école de la collégiale de Saint-Agrève, dont on ne connaît pas l'origine, n'a cessé d'exister depuis le XIIIe s. jusqu'au début du XVIe s.

4. Le cartulaire de Saint-Mayol a disparu. Mais, grâce à l'*Inventaire-Sommaire des Archives départementales* (série G), publié par A. Jacotin (Le Puy, 1903, in-4, 286 p.), on peut « suivre pas à pas le développement progressif de cette puissante association cléricale, connaître l'étendue de son patrimoine, le rôle de ses officiers, les devoirs de ses vassaux et sa part prépondérante dans l'instruction du clergé séculier ». A consulter aussi pour les collégiales et prieurés précédemment cités.

5. En souvenir d'un pèlerinage fait par saint Mayol au Puy en 950, pendant l'épiscopat de Gotescalc (cf. Médicis, *Chron.*, I, 62-63 ; — Odo de Gissey, p. 242-250).

6. Dans l'ancienne librairie du chapitre de la cathédrale, P. Mérimée a découvert en 1850 une remarquable fresque représentant les arts libéraux : la Grammaire, la Logique, la Rhétorique, la Musique (les autres figures ont disparu). Cf. Aymard, dans les *Annales de la Soc. d'agr., sc...du Puy*, t. XV, 1850, p. 560-600; Charles Dupuy, *Les arts libéraux* (*La Haute-Loire*, 22 février 1879 et 13 janvier 1895); L. Giron, *les Peintures murales de la Haute-Loire* (paraîtra en 1909 au Puy).

7. L. Delisle, *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de la cathédrale du Puy*, (*Annales de la Soc. d'Agr., sc.,... du Puy*, t. XXVIII, 1866-67, p. 439-459).

8. Médicis, *Chr.*, I, 258. C'est de cet ensemble de peintures murales que devait faire partie la fresque des arts libéraux.

Dans ce milieu scolastique, les chanoines en vinrent tout naturellement à s'adonner aux recherches historiques [1]. De bonne heure ils furent sollicités par le désir de connaître les origines de leur église si glorieuse : l'esprit religieux les guidait, et déjà l'amour des choses locales. Ils centralisèrent les documents et fixèrent la tradition. Jean Laurens, doyen du chapitre de Notre-Dame, official et grand vicaire de l'évêque du Puy, « personnage du plus grand mérite », aurait pu rédiger ces *vieilles histoires ;* du moins il ouvrait volontiers ses riches collections et communiquait bénévolement les résultats de ses recherches personnelles. C'est lui qui fournit à Théodose de Bergame la plupart des matériaux de l'*Histoire admirable.* « Véritablement, écrit Chabron, ceux qui de nos jours ont mis au jour l'histoire de l'Église Notre-Dame du Puy et des évêques d'icelle, lui sont redevables de la plus grande partie de ce qu'ils ont dit et rapporté dans leurs livres, pour y avoir travaillé des premiers fort sérieusement et utilement, avec si peu d'ambition qu'il a fort libéralement communiqué et fait part de ses belles mémoires et labeurs, non seulement à ces auteurs, mais à tous ceux qui l'en ont requis [2]. »

De fait, ces premiers historiens de Notre-Dame du Puy nous ont transmis une foule de documents que nous chercherions vainement ailleurs : ils ont compilé les chartriers et les titres de donations pieuses, ils ont consulté les vies de saints et les rituels, ils ont recopié des bulles pontificales, etc. Mathurin des Roys décrit l'hôpital du Puy [3] et nous donne de précieux renseignements sur l'histoire de la charité et de l'assistance publique au XVIe siècle dans le Velay [4]. Théodose de Bergame, qui n'entend pas seulement raconter une histoire, mais en « recueillir les raisons » [5], fournit

1. On cite même un chevalier, Guillaume Grassegals, qui vivait au temps de Louis VII et qui prit part à la troisième croisade, consacrer ses loisirs à colliger le meilleur manuscrit de l'*Historia Francorum* de Raymond d'Aiguilhe.

2. G. Chabron, *Histoire de la maison de Polignac* (manuscrit, à la Bibl. municip. du Puy), ch. XII.

3. « *S'ensuyt la charge, noblesse et bonne ordonnance de l'hospital de Nostre Dame et ville du Puy, pour esmouvoir et inciter tous dévotz crestiens et crestiennes à donner et eslargir de leurs biens temporels, affin d'estre rémunérez et participans des spirituelz.* » Rocher, *l. c.*, p. 35-44.

4. Pour ne citer qu'un seul trait, M. des Roys constate que les enfants trouvés étaient nourris à l'hôpital jusqu'à 7 ans, et qu'à partir de cet âge, « selon que l'on voit leur complexion, disposition ou qualité, on les traicte et met l'on aulcuns à aprendre lettres à l'escole, les aultres à mestier selon la qualité et disposition de leur personne ou entendement, aux despens dudit hopital. » *Ibid.*, p. 39.

5. Rocher, *loc. cit.*, p. 113.

des indications précises sur les pèlerinages de l'époque, sur les personnages importants qu'il a fréquentés[1], sur la cathédrale, ses reliques, ses inscriptions lapidaires, en un mot sur les divers aspects de la vie religieuse dans le Velay au début du XVIIe siècle[2].

Mais Théodose de Bergame est, à vrai dire, le dernier des hagiographes. Odo de Gissey, son contemporain, le dépasse singulièrement : il est, au vrai sens du terme, un historien. Né à Autun en 1569, il appartenait à une famille d'ancienne et illustre noblesse, qui comptait parmi ses alliés les Lévis-Ventadour. Il entra dans la Compagnie de Jésus et vint de bonne heure dans le Velay : en 1620 il était professeur de théologie au collège du Puy. C'est à cette date que paraissent les *Discours historiques de la très ancienne dévotion à Notre-Dame du Puy*[3]. Pour la première fois, nous rencontrons un homme d'une réelle ouverture d'esprit, moins soucieux d'affirmer que d'examiner, essentiellement préoccupé de la recherche des sources et du respect des textes. Il nous a conservé des documents de premier ordre, notamment le diplôme par lequel Raoul accordait à Adalard, évêque du Puy, « tout ce qui était de la donation du comte de Velay ; savoir les droits sur les ventes, les octrois, les péages sur les routes, la monnaie, avec les terres et maisons du bourg[4] ». De tous les anciens annalistes, il est certainement le meilleur. « Malgré ses imperfections et ses lacunes, c'est encore le seul de nos auteurs qui se soit rendu compte de ce que pouvait et devait être l'histoire du Velay[5]. » Ses *Discours historiques* marquent un point d'arrêt : ils furent imités, copiés, abrégés[6].

1. Notamment Gaspard Chabron, l'historiographe de la maison des Polignac, et le doyen Jean Laurens.

2. Il s'intéresse aux faits les plus récents, par exemple aux guerres religieuses ; mais là son effort est moins heureux : il se borne à nous raconter « comme Nostre Dame... confondit les mauvais desseins des plus perfides Huguenots de Languedoc » et comme elle punit « l'exécrable blasphème d'une femme Huguenotte ». (Rocher, *l. c.*, p. 216 et 217).

3. La troisième édition, « revue et accrue par l'auteur », est datée de 1644 et intitulée : *Discours historiques de la très ancienne dévotion à Nostre Dame du Puy et de plusieurs belles remarques, concernantes particulièrement l'histoire des évesques du Velay que d'autres choses ecclésiastiques et séculières* (in-8, 17 p. non chiffrées, 664 p. chiffrées, 15 p. de vers et de table).

4. Odo de Gissey, édit. de 1644, l. II, ch. 13.

5. A. Lascombe. *Notice sur Odo de Gissey* (*Tabl. hist.*, t. II (1871-72), p. 447-459. — Son langage suranné et d'une douce bonhomie, semble dater du siècle précédent : les influences littéraires pénétraient lentement dans le Velay (cf. plus bas, p. 325).

6. Notamment par le frère Théodore (Bouchard de Saron de Champigny), à qui il faut attribuer l'*Histoire de l'Église angélique de Notre-Dame du Puy*, ouvrage anonyme, qui parut au Puy en 1693 (pet. in-8, 450 p.).

2. *Les Chroniqueurs.* — Il reste à signaler l'influence évidente que les naïfs annalistes de Notre-Dame ont exercée de leur temps même : ils ont éveillé les curiosités. Grâce à eux, très certainement, on se résigne moins à ignorer : faits passés, faits contemporains eux-mêmes, on veut tout savoir, et les trois chroniqueurs, Médicis, Burel et Jacmon, continuent la série des historiens du Velay[1].

C'est une bien curieuse figure que celle d'Etienne Mège, bourgeois du Puy (1475-1565). Bien qu'il ait italianisé son nom, il aimait sa ville natale d'une passion profonde : il parle toujours avec émotion de la « noble, félice et bénévole cité du Puy d'Anis ». Fier de son origine, orgueilleux des vieux privilèges du pays vellave, il a tenu à exercer les hautes fonctions municipales : par deux fois, ce marchand drapier, « désireux de ne pas vivre du tout inutilement pour la chose publique », revêtit la toge rouge des consuls. Après avoir administré de son mieux les affaires de la ville, il entreprit de rédiger « les faits et gestes des gens sages, dont la mémoire doit être perpétuée » et il intitula son livre *de Podio*[2]. Il prit « grande affection à écrire » ; et il le fit dans une langue expressive et puissante, singulièrement savoureuse.

Evidemment c'est un historien médiocre. Il accueille tous les documents avec plus de curiosité sympathique que de critique véritable ; il recherche quelles furent les origines lointaines du Puy et les fait remonter jusqu'à Jules César ; il raconte, après Pierre Odin et d'après lui, l'évangélisation du Velay par saint Georges, la fondation de l'église Notre-Dame par saint Vosy et saint Scutaire, la translation des reliques de saint Georges de Saint-Paulien, la vieille capitale, en la cité du Puy, etc. Mais il énumère aussi les privilèges et immunités accordés par les rois et les papes à l'insigne cathédrale : on lui doit ainsi la conservation de chartes et de textes originaux de première utilité[3].

1. Edités par Aug. Chassaing (le Puy, Marchesson, in-4), le premier en 1869 (LVI + 564 p.; un volume complémentaire, renfermant des documents, parut en 1874, 661 p.) ; — le second en 1875 (XXXVI + 584 p.) ; le troisième en 1885 (XIV + 308 p.)

2. Le manuscrit autographe de l'auteur, sur papier de fil, forme trois volumes in-4 (le premier a 309 feuillets, le deuxième 338, le troisième 58). On pense qu'il faisait partie de la bibliothèque du chapitre ; quoi qu'il en soit, il fut retrouvé, en 1837, par Mgr de Bonald, évêque du Puy, chez un imprimeur de Lyon. Il parvint ensuite à la Bibliothèque municipale, qui ne possédait jusqu'alors que deux copies, fort incomplètes, du manuscrit original.

3. Chassaing (*Introd.* aux *Chron. de Médicis*, p. XXII, note) a dressé la liste des ouvrages cités par Médicis.

Non seulement Médicis cite des documents, mais il est un document à son tour. Cet historien a été le témoin des faits qu'il raconte. Historiographe officiel, il a noté la fête qui eut lieu au Puy à l'occasion du second mariage de François Ier, l'entrée du roi dans la ville le 18 juillet 1533, les funérailles de la vicomtesse de Polignac, le feu de joie qui célébra la paix de Cateau-Cambrésis, et ce sont des tableaux animés où défilent les gens d'Église, les corporations de métiers, les consuls drapés de rouge et les baillis, les juges de robe courte et ceux de robe longue, les gentilshommes et nobles damoiselles, bourgeois et bourgeoises, appointés de satin et de taffetas, menu populaire, joyeux et ébahi. — Mais les événements « mémorables » ne sont pas, pour Médicis, ceux-là seulement qui ont un intérêt général. Avant tout, il est bourgeois du Puy, et rien de ce qui touche le Puy ne saurait lui rester étranger. Il a l'ambition de traduire, comme « un fidèle miroir », toute la vie intime de sa cité. Ce sont alors, dans un pêle-mêle déconcertant, des récits d'inondations, de catastrophes et d'accidents merveilleux : incendies, longs hivers, sécheresses prolongées, comètes, famines, pestes, séditions populaires, constructions de ponts, réparations aux murailles de la ville, il observe tout et ne nous fait grâce de rien. — Parmi les événements dont Médicis fut le témoin, aucun peut-être n'est plus difficile à connaître que l'introduction et les progrès du protestantisme dans le Velay. Ce marchand prudent et avisé, défiant devant les audaces de l'esprit et dont le style même est conservateur, déteste les « huguenards, gens aliénés de vraie foi, vitupérables hérétiques ». Il ne faudra donc s'en servir ici qu'avec les précautions critiques nécessaires. Du moins nous donne-t-il quelques faits précis et significatifs : des colporteurs de livres envoyés aux galères ou au bûcher, un supplice d'hérétiques sur la place du Martouret, des outrages contre des croix ou des statues de saints, même un procès d'hérésie contre un prêtre picard, Antoine d'Archis, qui prêcha au Puy l'Avent de 1538 et le Carême suivant et qui lisait dans des réunions privées les épîtres de saint Paul en les accompagnant de commentaires.

Les *Chroniques* de Médicis tournent aux *Mémoires* et c'est par là que le « patriarche de l'histoire vellave » devait faire école. Aussi bien les *Mémoires* pullulent dans toute la France du XVIe siècle. Les grandes guerres de François Ier et de Henri II, développant les

énergies individuelles, puis les guerres civiles, surexcitant toutes les passions, lâchant toutes les ambitions, opposant des adversaires plus détestés et plus connus, offraient une matière abondante et précise. De plus, un public s'était formé, curieux de tels récits et qui, dans l'antiquité même, ne goûtait rien tant que les *Vies*, les portraits d'âmes grandes et hautaines se dépeignant par leurs actions [1].

Le neveu de Médicis continue le livre de *Podio*. Jean Burel, à son tour (1540-1606), consigne dans ses *Mémoires* [2] les événements dont le Velay fut le théâtre dans la seconde moitié du XVIe siècle. Des montagnes cévenoles, où sont groupés les Réformés, partent des bandes qui tentent de surprendre le Puy et exécutent de hardis coups de mains sur les villes voisines, les châteaux et les couvents. Puis, les catholiques se divisent entre François de Chaste, sénéchal du Velay, chef du parti des politiques, et Saint-Vidal, le farouche ligueur, qui périra assassiné. Telle est la dramatique et pittoresque histoire dont Jean Burel nous donne le détail, minutieusement, au jour le jour.

Mais il est loin de valoir Médicis. Fils de tanneur et tanneur lui-même, il n'a pas l'intelligence des faits économiques. D'autre part, bien qu'il semble avoir été au courant de certaines délibérations du conseil de ville, il n'a pas la compétence que donnait à son prédécesseur l'exercice des charges consulaires : le « violement » de la belle bouchère par un bailli de l'évêque, l'intéresse plus que les décisions des magistrats. Catholique et passionné pour la Ligue, c'est avant tout un soldat. Comme Monluc, il ne dépose l'arme de combat que pour prendre la plume, qui devient un autre instrument de lutte dans sa main. Même, pour dire ses haines et ses rancunes, la phrase, qu'il manie avec inhabileté, ne lui suffit pas : il s'est évertué à illustrer ses *Mémoires* de dessins à la plume ; parfois même, il colle dans son texte des gravures populaires, grossièrement exécutées et coloriées. Il y a là, comme on l'imagine aisément, un document archéologique d'un très grand intérêt : l'époque devient vivante dans ses mœurs, ses costumes, sa physionomie.

1. Les *Vies de Plutarque*, traduites par Amyot en 1559, furent le « bréviaire » de tout le XVIe siècle.

2. Le manuscrit primitif forme un volume de 343 feuillets qui comprend à la fois l'œuvre du père et celle de son fils. Le père ne paraît pas avoir écrit lui-même ses Mémoires. En tête du manuscrit, il a placé l'analyse des Chroniques de Médicis, dont il avait eu communication en 1589.

Malgré cela et malgré la citation de quelques pièces officielles [1], ses *Mémoires* fourmillent d'inexactitudes, d'erreurs, de mensonges même, de ces mensonges passionnés qui échappent aux honnêtes gens de petit esprit : ils ne doivent être consultés qu'avec bien des précautions comme document historique.

L'activité fiévreuse, où l'on avait vécu dans le Velay comme dans toute la France pendant tant d'années, tombe au début du XVIIe siècle : la matière va manquer aux auteurs de *Mémoires*. Le fils de Jean Burel, pour retracer ce qui remplit l'esprit public entre 1603 et 1629, doit se rabattre sur les entrées de personnages, les installations d'évêques et de magistrats, les fondations de couvents, les cérémonies religieuses et les jubilés, les représentations dramatiques, etc., c'est-à-dire sur « les infiniment petits de la vie sociale, rendue à son mouvement normal et à sa vie ordinaire [2] ».

Cette disproportion entre le cadre et le contenu éclate spécialement chez Jacmon (né en 1601, mort après 1651). Celui-là est un homme du peuple, à peu près inculte et qui écrit à la diable, sur son comptoir de tanneur. A l'époque où commencent à se faire sentir, à Paris et à Lyon, les influences qui vont assouplir et émanciper la prose française, c'est à peine s'il parle français : l'orthographe fantaisiste de son manuscrit dénote l'abus quotidien du patois local. Son parler fruste n'enveloppe que des idées courtes. Jacmon se contente d'enregistrer, dans un pittoresque désordre, la peste de 1629 et 1630, le décret du 7 février 1640 sur les dentelles, la création d'offices de conseiller au présidial, les taxes sur les marchands, etc. Il tombe dans le fait divers le plus étrange de la chronique locale, insistant sur les crimes, la naissance de deux jumeaux attachés par le nombril, un procès intenté à des chenilles qui avaient détruit la récolte en 1647, etc. De tous les chroniqueurs ou auteurs de *Mémoires*, c'est le moins intelligent. Il n'est utile que lorsqu'il cite. Par lui nous avons les calendriers des fêtes chômées de 1624 à 1644, les statuts de la maison consulaire en 1646, la convocation du ban et de l'arrière-ban du Velay en 1639, avec la nomenclature des gentilshommes et l'état de leurs revenus, l'excommunication lancée par Mgr de Maupas contre les duellistes et les

1. Par exemple, les cinq billets trouvés après la mort du sénéchal de Chaste dans la poche de son pourpoint « concernant la trahison de ceste ville du Puy » et qui précisent les idées politiques et le rôle de certains personnages célèbres (éd. Chassaing, pp. 408-410).

2. Chassaing, *Introd.* à son édition de Jean Burel, p. XIX.

libertins, les statuts de la corporation des tanneurs et des cordonniers en 1595[1].

Quoi qu'il en soit, Jacmon est le dernier et le moins intéressant des chroniqueurs vellaves. Cela tient évidemment au caractère de l'homme et à son peu de culture, mais cela tient aussi à l'époque où il a vécu : sous la prépondérance croissante de l'autorité royale et avec les progrès de la centralisation administrative, la vie provinciale s'est rapetissée. Il n'y a plus place, dans le Velay, pour les auteurs de *Mémoires*[2].

3. *Les érudits du XVIIIe siècle.* — Odo de Gissey meurt en 1643, Jacmon vers 1651. Depuis cette époque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, il est difficile de distinguer des idées directrices dans le travail historique. Il n'y a plus d'historiens, mais il y a déjà des recherches d'érudition. Beaucoup de désordre ; mais, en somme, une très grande activité, quelques travaux d'approche, une curiosité grandissante.

Quelques travailleurs isolés s'étaient rendu compte de la nécessité de recourir aux sources et de publier des documents, cartulaires, pouillés, etc. Gaspard Chabron commence une *Histoire de la maison de Polignac*[3] ; le P. Philippe Labbe, de la Compagnie de Jésus, rédige en 1648 le *Pouillé général* contenant les bénéfices de l'archevêché de Bourges et de ses huit diocèses (dont est le Puy)[4]. Mais ils n'eurent pas de successeurs. Le travail historique se réfugie dans les monastères : il devient une œuvre collective.

Or le Velay bénéficia peu des vastes enquêtes entreprises sur tout le territoire de la France par les Bénédictins de la Congréga-

1. On y trouve aussi des chants et complaintes en langue vulgaire du Puy au XVIIe siècle.

2. Le *Journal d'un bourgeois du Puy au XVIIIe s.* (Rechatin), édité par E. Vissagnet, dans les *Tablettes historiques* (t. I, p. 32-36 et 126-133 ; t. II, p. 49-57, 123-128, 135-143, 161-168, 300-304 ; t. VIII, p. 137-194), est à peu près insignifiant : il s'étend de 1722 à 1742. — Beaucoup de *livres de raison* (notamment dans les Archives des Hospices), non publiés pour la plupart et d'ailleurs peu intéressants. Le plus curieux est celui de Médicis, dont Ant. Justin a donné quelques extraits dans *la Haute-Loire*, 1885.

3. Voir plus haut, p. 320, n. 2.

4. *Le Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevêché de Bourges et des diocèses d'Albi, de Cahors, de Castres, de Clermont, de Limoges, Mende, le Puy Notre-Dame, Rodez, Saint-Flour, Tulle, Vabres, et aussi les Abbayes, Prieurés, Doyennés, chapitres, cures, chapelles, Maladreries et hôpitaux des dits diocèses, commanderies, leurs dépendances, patrons, selon les mémoires pris sur les originaux des diocèses et registres du clergé de France...*

tion de Saint-Maur. Les recueils classiques de ces grands érudits, le *Spicilegium veterum scriptorum* de d'Achery, la *Diplomatique* et les *Acta sanctorum* de Mabillon, la *Collectio amplissima scriptorum et monumentorum* de Martène et Durand, les *Scriptores rerum Gallicarum* de D. Bouquet, n'accordent au Velay que des mentions très rares et très courtes. Il est d'ailleurs à noter que, parmi ces Bénédictins, ceux-là même qui sont originaires du Velay ne se soucient point de l'histoire de leur pays : dom Hugues Lanthenas († 1701) sera le collaborateur de Mabillon, et dom Simon Bonnet († 1705) sera le principal auteur de la *Biblia maxima Patrum* [1].

Toutefois, deux Bénédictins allaient parcourir le Velay et donner une vigoureuse impulsion à l'érudition locale. La Congrégation de Saint-Maur, préparant une seconde édition de la *Gallia christiana* de 1656, envoya quelques-uns des siens dans les provinces pour explorer les manuscrits, titres et monuments de toutes sortes relatifs à l'histoire ecclésiastique. Dom Claude Estiennot de la Serre ou de la Serrée (1639-1699), fut spécialement chargé de compulser les chartriers et archives des cloîtres de l'Aquitaine. C'est en 1677 qu'il séjourna dans le Velay : visitant le monastère de Saint-Chaffre, où les études étaient en aussi grand honneur qu'autrefois [2], il rencontra dans le religieux chargé de l'école, dom Bourbon, un érudit qui l'aida cordialement dans ses recherches diplomatiques et paléographiques [3]. Les *Antiquités bénédictines* [4] de dom Estiennot renferment donc l'histoire particulière et documentée des établissements de l'ordre de Saint-Benoît dans chaque diocèse des deux provinces ecclésiastiques de l'Aquitaine. Elles sont très imparfaites : d'une part, l'auteur, peu familier avec le Velay, n'a pas toujours bien identifié les noms de lieux et de personnes; d'autre part, il a commis un certain nombre d'erreurs dues à la hâte de ses recherches [5]. Ce petit recueil n'est pas un guide très sûr. Mais dom Estiennot est le premier qui ait écrit une histoire d'ensemble des

1. Cf. E. de Broglie, *Mabillon et la Société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à la fin du XVIIe s. (1664-1707)*, Paris, Plon, 1888, 2 vol. in-8; — et A. Lascombe, *Correspondance bénédictine* (*Tabl. hist.*, t. III, 1872-73, p. 89-103, 516-520).

2. Voir plus haut p. 318 et note 3.

3. Voir, dans l'édition Rocher (à la suite des *Vieilles histoires* des annalistes de N. D. du Puy), p. 281.

4. *Antiquitates in diœcesi Vellavorum seu Podiensi et Aniciensi Benedictinæ, hoc est brevia Cenobiorum ordinis Benedictini in dicta diœcesi sitorum Chronica, e tabulariis et cartis aliisque venerandæ antiquitatis monumentis et ruderibus excerpta et contenta, anno a Christo nato MDCLXXVI*, 2 vol. in-4 (Bib. Nat., Manuscrits, fonds latin, n° 12739-12776).

établissements religieux du diocèse du Puy. C'est à cette source que Denis de Sainte-Marthe a largement puisé et pris à peu près tout ce qu'il dit de l'*ecclesia Aniciensis*.

Mais, avant de publier la seconde édition de la *Gallia christiana*, Denis de Sainte-Marthe fit vérifier les renseignements qu'avait pris dom Estiennot. Un second Bénédictin, d'origine vellave cette fois, dom Jacques Boyer (1672-1738) fut chargé de cette mission. Il arriva le 10 mai 1712 à l'abbaye de Saint-Chaffre-du-Monastier. Dom Benoit Plagnol, capiscol, chantre et prieur claustral, lui ouvrit les archives du monastère; « il vérifiait ce que dom Estiennot a extrait du cartulaire qu'ils appellent le *livre rouge* et qui est fort ancien[2] ». Deux mois auparavant (21 mars) il avait assisté à l'ouverture des châsses renfermant les reliques des saints Georges, Agrève et Hilaire, Vosy, Scutaire, Suacre, Hermentaire, Aurèle et Bénigne, évêques du Puy, et à leur translation dans des châsses neuves : il raconte ces cérémonies, note les objets trouvés dans les châsses, signale l'état des ossements, relève les inscriptions, etc.[3]. Certainement, dom J. Boyer eût pu faire pour sa ville natale ce que firent dom Lobineau et dom Morice pour la Bretagne, dom Plancher pour la Bourgogne, dom Grenier pour la Picardie, dom Calmet pour la Lorraine, dom Félibien pour Paris. Mais les exigences absorbantes de la *Gallia christiana* disséminèrent les forces de dom Boyer, et le collaborateur de P. Denis de Sainte-Marthe ne put consacrer à l'*Ecclesia Amiciensis* qu'une faible partie de son labeur quotidien[4].

La « campagne » de la *Gallia christiana* n'avait fait qu'effleurer les annales du Velay. Dom Vaissette (1685-1756) songea à quelque chose de plus précis. Pour écrire l'*Histoire générale du Languedoc*[5], il chercha à s'entourer de correspondants locaux, qu'il contrôlait les uns par les autres et dont il n'acceptait les renseignements qu'après un examen critique. Est-ce à cause de cela? mais il semble que dom Vaissette rencontra, auprès des érudits du Puy et des chanoines lettrés de Notre-Dame, un accueil assez tiède. M. de Trèves, chanoine de Notre-Dame, lui avait adressé un mémoire de

1. Voir notamment Rocher, *l. c.*, p. 320-328 ; — p. 358 et la note.
2. Voir le *Journal de voyage* de dom Jacques Boyer (1710-1714), publié et annoté par Antoine Vernière (Clermont-Ferrand et Paris, in-8, 1886).
3. *Journal de voyage*, p. 186-188.
4. Cf. sa correspondance, de 1710 à 1714, avec Mabillon, Ruinart, Martène, Montfaucon, Denis de Sainte-Marthe, etc. — Ses notes ont été imprimées dans la *Gallia christiana*, t. II (1720).
5. D. Vic et Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, 1730-1745, 5 vol. in-f°.

36 p. in-f° sur l'*origine et translation de l'évêché du Puy*, rédigé sur un ton parfois acerbe, puisqu'il va jusqu'à l'accusation d'impiété. Dom Vaissette, supprimant les violences et les personnalités, reproduisit les parties essentielles du mémoire, le discutant point par point, et conclut énergiquement contre l'apostolicité de l'église du Puy[1]. Nous savons aussi que M. Bellidentis, seigneur de Bains, qui fut premier consul du Puy en 1730, s'occupait beaucoup d'histoire vellave[2]. Député cette même année aux Etats du Languedoc, il fit partie de la commission envoyée à Versailles pour porter au roi le cahier de doléances. Dans ce voyage officiel, il se rencontra avec dom Vaissette qui resta en relations avec lui[3].

Le dernier volume de l'*Histoire générale du Languedoc* parut en 1745. Pour conserver à l'œuvre son unité, dom Vaissette avait refusé d'y insérer les particularités locales. Mais il avait l'idée d'un autre travail, où chaque province serait étudiée à part, avec ses institutions, ses routes, ses produits, etc. Les archives des couvents ne suffisaient plus. Il adressa aux curés des plus humbles paroisses un questionnaire très complet portant sur la topographie, l'état économique et la statistique. Il avait réuni d'innombrables matériaux quand il mourut le 19 avril 1756. Les Bénédictins de Toulouse chargèrent dom Bourotte, dom Soulaire et dom Malherbe[4] de terminer l'œuvre. Les continuateurs avaient déjà formé de nombreux recueils par régions, quand la Révolution vint interrompre l'accomplissement définitif de ce grand travail[5].

Il y a dans le Velay pénurie d'historiens, mais il y a du goût pour l'histoire. Quelques travaux disséminés paraissent dans les dernières années du XVIIIe siècle. Les uns sont sans aucune originalité : un anonyme, probablement le chanoine Pouderoux, abrège

1. *Hist. du Languedoc*, t. V (1745), p. 675-680.

2. Cf. sa correspondance avec l'abbé Lebœuf, le célèbre archéologue (*Mém. de la Soc. agr. et sc. de la Haute-Loire*, t. I (1878), p. 78-85.

3. Voir *Tabl. hist.*, I (1870-71), p. 382-384 (Bains reproche respectueusement à dom Vaissette sa parcimonie à l'égard de l'Eglise du Puy : « On croit que vous la méprisez »). Cf. aussi t. II, p. 101.

4. Voir Lascombe, *Corresp. bénéd.* (*Tabl. hist.*, III). Dom Bourotte avait particulièrement étudié le droit public de la province du Languedoc.

5. Ces recueils forment, à la Bibliothèque Nationale, une collection de 191 volumes. Dans la série dite du Languedoc, au tome XVI, se trouvent les Mémoires des curés du Velay. Ils ont été édités dans les *Tablettes historiques*, t. VI (1875-1876), p. 197-227, 245-284 ; t. VII (1876-77), p. 134-186 : *Description géographique et historique du Velay, par les curés de chaque paroisse du diocèse* (*1759-1760*). On suit l'ordre alphabétique des localités.

les deux ouvrages d'Odo de Gissey et du frère Théodore dans une *Histoire de l'église angélique et cathédrale de Notre-Dame du Puy* (1785); les *armoriaux* et les *nobiliaires*, qui se multiplient dans tout le Languedoc, empruntent leurs notes historiques à l'*Histoire générale* des Bénédictins[1]. Quelques-uns, cependant, révèlent un certain esprit critique. C'est aux discussions provoquées par les recherches de dom Vaissette que se rattache, semble-t-il, la *Dissertation sur l'antiquité de l'Église du Puy* (1766), où l'abbé Maurin, chanoine de la cathédrale, critique les légendes relatives à saint Vosy, qu'il recule jusqu'à la fin du VIe siècle. Dans ses Almanachs pour 1787 et 1788, l'abbé Laurent résume « les traits remarquables de l'histoire de la ville du Puy[2] » et dresse, avec annotations, le « tableau chronologique des évêques du Puy »[3]. L'érudition locale se tourne vers les recherches archéologiques. L'abbé Lebœuf discute des questions d'épigraphie vellave à l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres[4]. Duranson, procureur en la sénéchaussée du Puy, éparpille à partir de 1790 une série de notes sur les monuments et les inscriptions d'une région qu'il a parcourue dans tous les sens en chercheur d'une curiosité déjà avertie et circonspecte[5]. Evidemment ces travaux nous intéressent plutôt par la tendance qu'ils révèlent que par les résultats auxquels ils aboutissent : ils restent, en bien des parties, fort critiquables et, lorsqu'on tente, vers le milieu du XVIIIe siècle, de dresser un inventaire des titres de l'évêché du Puy, on ne peut arriver, — tant la méthode est peu sûre encore — qu'à une liste très incorrecte[6].

Du moins la curiosité est-elle de plus en plus active, le goût des choses du passé se répand et l'on écrit des ouvrages d'ensemble, où l'on se pique d'intéresser non plus seulement les érudits, mais aussi les gens du monde. Louis Domairon (1745-1807) rédige un résumé succinct des connaissances historiques et archéologiques

1. Voir notamment l'*Armorial des États de Languedoc*, par Gastelier de la Tour (Paris, 1767).
2. *Almanach pour 1788*, p. 31-41.
3. *Almanach pour 1787*, p. 35-50.
4. *Mém. de l'Ac. des Inscr.*, t. XXV, 1re partie, p. 143-149.
5. Son Mémoire a été édité par A. Jacotin (Le Puy, 1904) en une brochure in-8 de 64 p. (Extrait des *Mém. de la Soc. agr. et sc. de la Haute-Loire*, t. XII, 1902-1903, p. 47-112).
6. Cf. Payrard, *Extraits d'un inventaire des titres de l'évêché du Puy* (*Tabl. hist.*, t. VII, 1876-77, p. 281-296).

sur le Velay. Écrit sous forme de lettres d'un voyageur à une dame, il constitue une très intéressante tentative pour vulgariser l'archéologie auprès du grand public [1]. D'ailleurs l'esprit critique de ce voyageur est toujours en éveil, manifesté par son scepticisme à l'endroit des miracles qu'il rapporte, par son souci constant de s'appuyer sur des sources autorisées [2]. Enfin, pendant que d'autres se laissent séduire par les agitations de la Révolution et de l'Empire, Arnaud sait, au fond de sa province, conserver les calmes loisirs propices aux longues pensées : patiemment, minutieusement, il réunit les matériaux d'un grand travail d'ensemble et ce sera vraiment la première histoire du Velay.

B. Le XIXe siècle.

1. *Les histoires générales.* — Le XIXe siècle débute par de vastes synthèses, trop ambitieuses, prématurées, et par suite condamnées à rester incomplètes et à devenir rapidement inutiles. On se rend compte que « aucun historien encore n'a frayé la route », mais cela n'arrête pas celui-là même qui fait cette évidente constatation. Du Lac de la Tour publie en 1813 une histoire du canton du Puy [3] qui devait être la première partie d'une histoire générale du département de la Haute-Loire. Elle n'eut pas de suite, et il n'y a pas lieu de le regretter. Cet ancien officier de dragons, « membre de plusieurs académies et sociétés littéraires et agricoles », était un esprit superficiel, de documentation insuffisante et de scrupules absents; des ouvrages manuscrits avaient été laissés par son père et ses oncles : au lieu de se borner à les publier tels qu'ils étaient, il les dénatura. Que valait, au surplus, cette méthode, qui consistait à aborder l'histoire d'un département, création administrative récente, et non pas celle d'une région persistant, avec son nom, à travers toutes les vicissitudes historiques ?

Cela, du moins, Arnaud l'avait compris, et c'est seulement l'his-

1. Le *Voyage du jeune Anacharsis*, par l'abbé Barthélemy, paraît en 1788. Un siècle auparavant, Fontenelle avait essayé d'introduire la science astronomique dans la conversation des femmes (*Entretiens sur la pluralité des mondes*, 1686).

2. Sur ce personnage curieux et sur son œuvre, restée profondément inconnue, j'ai fait une courte étude qui paraîtra dans le prochain volume des *Mémoires de la Soc. agr. et sc. de la Haute-Loire* (t. XV, 1907-1908).

3. Du Lac de la Tour, *Histoire du département de la Haute-Loire : canton du Puy*. Au Puy, de l'imprimerie de J. B. La Combe, 1813, in-8 de VIII + 183 p.

toire du Velay qu'il était désireux de connaître. Peu satisfait des renseignements qu'il trouvait dans Odo de Gissey et dans le frère Théodore, il conçut de bonne heure le dessein de réunir tous les documents qu'il pourrait se procurer et de « les mettre en ordre dans un cadre chronologique pour son usage ». Le dessein était d'une modestie de bon aloi. Travailleur intègre et probe, il lut une foule d'ouvrages imprimés, dont il donne la liste dans son avertissement. Il put même consulter quelques manuscrits importants aux Archives des États particuliers du Velay ou de la sénéchaussée du Puy; il dépouilla les écrits des trois chroniqueurs dans une collection particulière[1]. Une analyse méthodique de l'*Histoire du Languedoc* de dom Vaissette lui avait donné la marche générale des faits : il y inséra, à leur date, les « fiches » qu'il avait amassées. De tout cela sortit en 1816 l'*Histoire du Velay jusqu'à la fin du règne de Louis XV*[2]. Résumé consciencieux et exact, mais exagérément sec et ennuyeux, sans idées directrices[3], sans vie et sans couleur, il est à peu près illisible. Du moins sommes-nous assurés que nous n'y rencontrerons pas d'opinions fantaisistes. Arnaud est un guide très sûr, parce qu'il manque absolument de talent, parce qu'il s'en rend compte et qu'avec cela il est curieux des choses locales. Son ouvrage provoqua peu d'enthousiasme : il fut peu lu, sinon par les érudits, et il ne suscita pas d'imitateurs immédiats.

Il faut attendre la génération suivante pour trouver dans le Velay un écrivain qui reprenne la tradition d'Arnaud. « Existe-t-il, demandait Aug. Thierry en 1827, une histoire de France qui reproduise avec fidélité les idées, les sentiments, les mœurs des hommes qui nous ont transmis le nom que nous portons et dont la destinée a préparé la nôtre ? » F. Mandet eut la prétention de donner au Velay cette histoire qui lui manquait. Après avoir publié une *Histoire des guerres civiles, politiques et religieuses, dans les montagnes du Velay pendant le XVIe siècle*, en 1840 ; quelques *Documents relatifs à l'histoire du Velay*, en 1842; enfin, en 1846, une étude sur l'*ancien Velay : histoire, archéologie, mœurs, topographie*, il réunit tous ses travaux dans les sept tomes de son *Histoire*

1. Ils appartenaient à M. Lobeyrac, juge au tribunal de première instance, séant au Puy (le texte même de Burel et de Jacmon, une copie de Médicis).
2. Au Puy, chez J. B. La Combe, 2 vol. in-8, XVI + 532 et 534 p.
3. Arnaud classe les faits dans l'ordre chronologique des règnes.

du Velay (1860-61)[1]. La valeur en est petite. Peu scrupuleux sur le choix de ses sources, il met largement à contribution ses devanciers, sans toujours les citer[2]. Sans doute, la narration est vive et imagée, mais ce n'est que de la fantaisie littéraire, parfois éloquente, toujours inquiétante et en somme peu sûre[3]. Après la froide compilation d'Arnaud, où se perdaient, mais où du moins existaient quelques bonnes intentions d'exactitude, Mandet en arrive à déformer l'histoire par son manque de science et de critique, son goût romanesque, sa rhétorique creuse et banale. Ce n'est pas encore l'histoire objective, impersonnelle, scientifique.

Vinols, au contraire, est un véritable historien. Gentilhomme d'esprit cultivé, il prépara longtemps une *Histoire des guerres de religion dans le Velay pendant les règnes de Charles IX, Henri III et Henri IV*[4]. Sa conception de l'histoire est exacte et probe : « L'histoire, déclare-t-il, a trop souvent été une arme de parti ; elle a manqué au public autant qu'à la vérité. Les faits sont plus éloquents que les jugements d'esprits prévenus; de fidèles récits laissent au lecteur le soin de conclure, sans l'égarer. Là est la véritable impartialité. » Voilà un langage tout nouveau et la trace d'un effort méritoire : Vinols raconte fidèlement les événements, appuyant son récit de notes justificatives qu'il a patiemment colligées dans les dépôts publics et surtout dans les Archives de l'ancien Parlement de Toulouse[5].

Ainsi donc, vers le milieu du XIXe siècle, l'histoire du Velay prenait peu à peu conscience de sa méthode : elle devenait de moins en moins générale et comprenait de plus en plus la nécessité d'étudier une période plus restreinte où l'on pût avoir chance d'atteindre tous les documents essentiels. Mais elle restait trop générale encore et, par là, toute « couleur locale » — c'est le cas d'employer

1. *Histoire du Velay :* I. *Antiquités celtiques et gallo-romaines, études archéologiques ;* — II. *Notre-Dame du Puy, légende et histoire ;* — III et IV. *Les Récits du Moyen Age, Chartes et Chroniques ;* — V. *Guerres civiles, politiques et religieuses : la Réforme, la Ligue ;* — VI. *Monuments historiques de la Haute-Loire et du Velay : archéologie, histoire ;* — VII. *Ecrivains, poètes et artistes, études littéraires* (Le Puy, Marchessou, in-12).

2. Il s'est beaucoup servi du *Mémoire* de Duranson et n'y fait nulle part allusion.

3. Il avait pour devise : « La légende, c'est la foi qui parle ; l'archéologie, c'est la science qui éclaire ; l'histoire, c'est le témoin qui dépose. »

4. Le Puy, Marchessou, 1862, in-8 de 328 p. Vinols était mort depuis deux ans.

5. Il n'est pas complètement dégagé de l'esprit romantique et il cultive le roman historique. Voir de lui *le Velay au Moyen Age : le Bailli, le Gouverneur* (Le Puy, Marchessou, in-8, s. d.).

cette expression usée — s'atténuait et disparaissait. Toutes ces synthèses sont provisoires : ce n'est pas en elles qu'on peut aller chercher le tableau d'ensemble de la vie politique, économique, sociale, religieuse, intellectuelle du Velay.

2. *L'organisation du travail historique.* — Pour que le travail historique fût conduit avec méthode et précision, deux choses étaient nécessaires : — faciliter les recherches par la publication d'instruments de travail (inventaires et répertoires, dictionnaires, bibliographies, etc.); — centraliser les études isolées, les encourager par des congrès, leur donner accès dans des revues locales, etc. A cette double nécessité répondit une double série d'efforts, où l'on remarque au début beaucoup plus de bonne volonté que d'esprit scientifique, mais où l'esprit scientifique pénétra de plus en plus.

Le Puy fut, en 1855, le siège d'un Congrès présidé par M. de Caumont : une large place y fut réservée à l'histoire et à l'archéologie. Dans les deux volumes qui renferment les procès-verbaux et les mémoires lus aux séances, on relève notamment les savantes études d'Aymard sur les confréries de Notre-Dame et des Chaperons blancs, sur les origines de la ville du Puy : cette dernière dissertation donna lieu à de vives controverses qui contribuèrent à jeter un peu de lumière sur une des questions les plus obscures de l'histoire locale [1]. — Plus tard, en 1904, le Congrès archéologique de France tenait au Puy sa 71e session [2] : il reprenait la discussion des origines à propos des bas-reliefs gallo-romains du Musée et de la Cathédrale et à propos des fortifications de la ville ; il analysait les éléments de l'art roman dans le Velay et esquissait une théorie des influences subies par cet art; il précisait les rapports religieux et économiques du Velay avec l'Italie (par Saint Michel de Cluse), etc. — Dans l'intervalle s'était tenu, le 14 septembre 1893, le Congrès de la Société géologique de France.

Mais ces grandes manifestations sont trop rares; de plus elles constituent, pour le travail régional, un stimulant en quelque sorte extérieur. Des sociétés savantes se fondèrent dans le Velay,

1. 2 vol. in-8, 1856, Paris et le Puy. — A signaler également une étude du vicomte de Meaux sur l'administration du Languedoc sous Louis XIV, un important travail de l'abbé Sauzet sur le passage de J. César dans le Velay, une intéressante monographie du château d'Allègre par Félix Grellet, etc.

2. Paris et Caen, 1 vol. in-8, LVI + 600 p.

qui surent prolonger ce mouvement et le rendre fécond. Dès 1826 il se fonde une *Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, plus connue sous le nom de *Société académique*. Dans les trente-cinq volumes de ses *Annales*[1] on trouve quelques pages intéressantes, beaucoup de fatras et d'idées *a priori*, très peu de textes. — On doit à l'initiative de l'abbé Payrard et de Ch. Calemard de la Fayette la création des *Tablettes historiques du Velay*[2] : dans ses huit années d'existence (1870-1878), cette revue, qui sut grouper autour d'elle toute une école de chercheurs passionnés, publia des documents et des mémoires de première importance pour l'histoire régionale[3]. — Enfin la *Société des amis des sciences, de l'industrie et des arts de la Haute-Loire*, fondée en 1878, devenue l'année suivante la *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, a publié depuis cette date quatorze volumes de *Mémoires*[4], qui centralisent et annoncent les travaux les plus récents sur l'histoire du Velay[5].

Encouragées parfois par des subventions officielles, ces différentes Sociétés se sont attachées à donner à l'histoire du Velay les instruments de travail qui lui manquaient. Dès 1834, une Bibliothèque historique départementale était formée par la Société d'agriculture de la Haute-Loire : elle devait comprendre des ouvrages, manuscrits ou imprimés, sur l'histoire de la région. Cette création permit notamment de réunir les manuscrits des chroniqueurs du Puy, jusqu'alors dispersés chez les particuliers[6].

Mais le travail préliminaire essentiel était de classer les Archives. Jusqu'en 1789 elles avaient été dispersées çà et là : il y avait des archives seigneuriales dans chaque château, des

1. Tome I (1826), t. XXXV (1889-97). Une table alphabétique des matières, rédigée en 1876, comprend les trente premiers volumes (de 1826 à 1869).

2. Cette dénomination très scientifique était adoptée dès la seconde année : le premier tome était intitulé *Tablettes historiques de la Haute-Loire*.

3. Citons notamment les noms d'Aymard, de Ch. Rocher, d'Aug. Chassaing, d'Adrien Lascombe, etc.

4. Le Puy, Marchessou, in-8, t. I (1878) ; t. XIV (1905-06).

5. Il faut dire un mot de *Velay-Revue*, publication éphémère, où, à côté de beaucoup de fantaisie, il y a quelques études archéologiques et une *Histoire du Velay* qu'A. Bérard conduisit jusqu'au début du XIIIe siècle (25 feuilletons, 1900, 1er semestre). — Mentionnons aussi le plus important des quotidiens du département, *la Haute-Loire* qui a donné des *Ephémérides locales* (1886-1891), l'*Historique des communes de la Haute-Loire* (1886-1889), etc.

6. Ces manuscrits ont été attribués à la ville du Puy en 1878 et déposés à la Bibliothèque municipale. Cf. Lascombe et Godard, *La Bibliothèque municipale du Puy* (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. XIV, 1905-06, p. 1-24). — Cf. Chassaing, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du Puy*, Plon, 1890, in-8.

archives ecclésiastiques disséminées à l'évêché, au chapitre, dans les collégiales, les abbayes et les prieurés, des archives judiciaires au bailliage, à la cour commune, plus tard à la sénéchaussée et au présidial; des archives civiles dans les États du Velay, à l'intendance, à la commune. Dès la fin du règne de Louis XIV, on s'était préoccupé des inconvénients d'un tel état de choses. Un édit de 1708 avait créé des offices de gardes des Archives dans les bailliages et sénéchaussées, avec le mandat de « conserver les registres, titres, arrêts, aveux, dénombrements, etc. » Au Puy on se conforma à la décision royale, et une réclamation présentée en 1708 aux États du Velay nous apprend que le dépôt général avait dû être fait au couvent des Jacobins à Saint-Laurent, puisque ces religieux demandaient « le paiement du loyer des Archives du diocèse[1] ». Les Bénédictins, envoyés en mission officielle dans le cours du XVIIIe siècle, constatèrent beaucoup de désordre et peu d'empressement à les consulter. Quant à la période révolutionnaire, elle ne fut pas favorable à ces vieux papiers qui rappelaient les violences et les oppressions d'un passé odieux. Un accident, l'incendie du couvent des Jacobins dans la nuit du 16 au 17 décembre 1791, vint en anéantir la plus grande partie. Plus tard les pouvoirs publics se montrèrent particulièrement fanatiques dans l'application des lois qui enjoignaient leur destruction et, le 10 octobre 1792, « jour de l'abolition de la royauté », deux villageois, « couverts du bonnet de la liberté », et deux villageoises, « les cheveux épars et ayant une guirlande d'un ruban tricolore », procédèrent sur la place du Martouset au brûlement des titres de noblesse, trouvés dans les archives seigneuriales ou religieuses. Le 26 septembre 1793, eurent lieu de nouveaux autodafés. On croyait ainsi « mettre un terme aux haines, aux divisions et aux vengeances dont ce pays n'a été que trop longtemps le théâtre[2] ». Les dossiers préservés furent déposés dans l'église du Collège

1. *Tabl. hist.*, V (1874-75), 244. Cf. une autre requête consignée dans les délibérations des mêmes Etats en 1731 : un sieur Triaire, greffier de la sénéchaussée, expose que « les registres, actes et papiers des anciens greffiers, réunis chez les R. P. Jacobins, se trouvent dans une si grande confusion qu'ils sont inutiles et même pas en sûreté ». (*Arch. dép.*, série G).

2. Le 13 floréal an III, le directeur du district du Puy écrivait au directoire du département « qu'il n'existe dans son arrondissement aucun dépôt de parchemins, et que ceux y existant ont été brûlés comme titres féodaux. » (*Arch. dép.*, série L). — Il existe aux Arch. dép. (série Q), un inventaire sommaire des titres féodaux détruits « de conformité à la loi révolutionnaire. »

et, quand l'édifice fut rendu au culte le 4 brumaire an IV, transportés, probablement dès cette époque, dans les caves de la tour Saint-Mayol et de la salle des États, où ils devinrent la proie de l'humidité, de la vermine et des rats. — C'est là, dans un état lamentable, que les trouva Aymard, quand il fut nommé archiviste, le 23 janvier 1840. Il se hâta de les classer et dès 1865 il donnait, dans un *Inventaire-Sommaire des Archives départementales*, une nomenclature de la série B : *Cours et Juridictions, Parlement, Bailliages, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cour des Comptes, Cour des Aides, Cour des Monnaies*. Il avait analysé les cent quatre registres des Insinuations et, malgré l'insuffisance de son travail, donné à l'histoire provinciale un secours précieux[1]. Plus récemment, Antoine Jacotin, en analysant les sept cents portefeuilles ou registres de la série G[2], a touché des pièces plus curieuses encore et plus diverses, se rapportant à des manifestations plus attachantes de la vie sociale : les prérogatives et les actes de l'évêché du Puy, du chapitre cathédral, de la riche Université de Saint-Mayol, de l'officialité, du séminaire, des opulentes collégiales de Saint-Georges, Saint-Agrève, etc., des vastes prieurés bien rentés de Goudet, d'Alleyras, etc., ne nous renseignent pas seulement sur la vie du clergé séculier, mais sur les conditions matérielles de la vie dans les villes et les villages, sur les institutions locales, les corporations et les confréries, etc. — Ainsi donc ce qui a été fait était indispensable et a été bien fait ; mais il reste beaucoup à faire : classer les autres séries (notamment la série C : *Intendance, États du Velay*, — et la série F : *Minutes notariales*), rédiger l'inventaire des pièces encore inconnues et inédites... Ant. Jacotin prépare l'inventaire de la série H, qui comprend notamment le fond très important de la Chaise-Dieu. Il a également analysé l'ensemble des papiers de l'époque révolutionnaire : la série L (administration du département, des districts et des cantons) a paru en 1907, contenant les renseignements les plus précieux sur les lois et décrets, les délibérations et arrêtés du conseil du département et du directoire, sur les actes des représentants en mission, sur les délibérations des comités de surveillance et des sociétés populaires, etc. La série Q (domaines natio-

1. Aymard, *Inventaire des Archives départementales*, Le Puy, in-f°, 1865.
2. Ant. Jacotin, *Inventaire-Sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 :* série G. Le Puy, Marchessou, in-f°, 1903.

naux) fera l'objet d'une publication séparée. Quoi qu'il en soit, le catalogue complet des Archives n'est pas près d'être imprimé [1].

Quelques répertoires ont été publiés. Ch. Rocher a extrait tout ce qui se trouvait dans le Pouillé général du P. Labbe sur le diocèse du Puy ; il y a ajouté des renseignements pris dans les *Notes historiques* de Garde des Fauchers, les deux *Almanachs* de l'abbé Laurent, les *Antiquités bénédictines* de dom Estiennot, l'*Histoire généalogique de la maison de Polignac* par G. de Chabron, etc., et il a ainsi reconstitué le *Pouillé du diocèse du Puy* [2]. — L'abbé Payrard a édité la première layette de l'inventaire de *Sancta Aniciensi ecclesia*, la seule peut-être qui ait échappé aux destructions de 1793 [3] : ces sommaires de bulles pontificales, de concessions des rois de France, de transactions entre l'évêque du Puy et son chapitre, etc., actes échelonnés de 875 à 1762, nous donnent les détails les plus précieux sur les pèlerinages, la force de l'épiscopat et du chapitre, les privilèges de l'Université, etc. — C'est un document du même ordre que le *Répertoire général des hommages de l'évêché du Puy (1154-1741)* [4] : on y trouve l'indication de 287 fiefs ou seigneuries du Velay, de 101 châteaux, 27 forteresses, tours ou maisons fortes, 8 abbayes, prieurés et monastères, ainsi que l'indication des fiefs de l'évêché du Puy : il a été reproduit par Lascombe [5]. Pour dresser la chronologie des évêques du Velay et pour établir l'histoire financière du diocèse, il faut compléter les annalistes ecclésiastiques et la *Gallia Christiana*

1. Les Archives municipales possèdent un catalogue manuscrit. Les Archives hospitalières ont également été classées et l'on possède les inventaires manuscrits des séries A et B rédigés par Béliben, plus un *Sommier général des biens, rentes et revenus des hospices du Puy (1789-1811)*. Les archives notariales sont dispersées dans les dépôts départementaux et hospitaliers, dans quelques bibliothèques privées, dans les greniers des notaires actuels : plusieurs tentatives faites auprès de ces derniers pour réunir en un dépôt unique les minutes antérieures à 1790, se sont heurtées à une fin de non-recevoir absolue.

2. *Tabl. hist.*, IV (1873-74), p. 260, 339, 444, 508, avec un index p. 585 ; — V (1874-75), p. 82, 359, 468, index p. 601 ; — VI (1875-76), p. 49, 285, index p. 605 ; — VIII (1877-78), p. 249, 303, 481, index p. 549.

3. Le manuscrit est un petit in-folio de 32 p., en deux écritures, du milieu du XVIIIe s. : il y a 16 liasses, de 10 numéros chacune, rangées par ordre de matières. Payrard a rétabli l'ordre chronologique (le Puy, Marchessou, 1868).

4. Registre in-folio de 510 feuillets aux Archives départementales ; dressé par le P. Cazalède, Jésuite, et écrit par Pierre Fargues, receveur des tailles, conseiller du roi en 1741, par ordre de Mgr Fr. de Béringhen, évêque du Puy.

5. Le Puy, Bérard-Rousset, 1882, gr. in-8, XIV + 430 p. — Ch. Rocher a publié une série d'hommages, empruntés aux Arch. Nat. et aux Arch. de la Lozère, dans les *Tabl. hist.*, VI, 1875-76, 331-338, et VIII, 1877-78, 326-330 ; dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, I, 50, II, 89-93.

par les *Schedæ* des Archives du Vatican. Ce sont des fiches sur lesquelles Garampi, Pistolesi et quelques autres archivistes du Saint-Siège ont, au XVIIIe siècle, indiqué très sommairement les taxes perçues, en cour de Rome, à la collation de nombreux bénéfices. Ces notes étaient restées épinglées aux documents ou intercalées dans leurs feuillets. Par les soins de Mgr Wenzel, les *Schedæ* ont été classées chronologiquement et par ordre alphabétique des diocèses [1]. L'abbé Surrel de Saint-Julien a répertorié *les évêques du Puy et la collation des bénéfices de ce diocèse, d'après les Schedæ inédites des Archives du Vatican* [2].

Tous les efforts ont donc porté sur la vie ecclésiastique, la plus importante, il est vrai. On a peu fait pour l'étude des institutions municipales. Aug. Chassaing a tenté de dresser une liste des consuls du Puy [3] ; mais cette liste reste incomplète et fausse, et le travail n'a pas été repris [4].

On se heurtait, d'ailleurs, ici à une difficulté considérable pour identifier avec précision les noms de lieux et pour débrouiller l'histoire compliquée du bailliage du Velay. De bonne heure on se rendit compte de l'importance d'un dictionnaire topographique. Deribier de Cheyssac, chef de division à la préfecture de la Haute-Loire, fit ce travail dès 1820 [5]. Il est repris aujourd'hui sur un plan plus vaste et suivant une méthode plus scientifique par Ant. Jacotin [6].

1. Leur réunion forme à peu près 100 volumes in-folio, formant une collection d'une incomparable utilité.

2. *Annales de Saint-Louis des Français*, 1re année, 3e fasc. (avril 1897). Tiré à part, Rome, Cuggiani, in-8, 86 p.

3. *Inventaire des titres et privilèges de la maison consulaire du Puy* (*Ann. de la Soc. d'Agr...*, t. XV (1850), 2e partie, p. 601-778. Tiré à part, le Puy, Prades-Freydier. — Cf. Jacotin, *Statuts et ordonnances de la maison consulaire du Puy en 1667* (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. I, 1878, p. 109-117).

4. Ant. Jacotin (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, XIV (1905-06), p. 53-107) a dressé une *Chronologie des baillis et juges royaux du Velay et de leurs lieutenants, de l'origine à leur extinction* (1273-1689) en indiquant avec soin les sources originales où il puisait les éléments de ce travail.

5. *Dictionnaire topographique de la Haute-Loire ou nomenclature, par ordre alphabétique, de tous les lieux habités du département, indiquant leur population, le nombre des maisons; suivi d'un itinéraire des routes royales et départementales, d'un annuaire ou état du personnel des administrations religieuse, judiciaire, civile et militaire, d'un tableau statistique des foires et marchés*. Le Puy, Guillaume, 1820, in-8, 256 p. — Le même Deribier de Cheissac publiait en 1824 une *Description statistique du département de la Haute-Loire* (Paris et le Puy, 527 p.).

6. *Dictionnaire topographique de la France, contenant tous les noms de lieux anciens et modernes* (Impr. Nat., gr. in-4), travail entrepris par départements sous les auspices du Ministère de l'Instr. publique. Le volume relatif à la Haute-Loire rédigé

Des dictionnaires biographiques seraient également précieux. L'abbé Payrard a tenté dès 1882 un *Épiscopologe du Velay*[1] qui fut utile en son temps. Il a été repris pour la période qui s'étend des origines à 1308, avec des notices abondantes sur chaque prélat par L. Pascal[2]. Ce ne sont que des catalogues dressés hâtivement et sans beaucoup d'esprit critique. Il y a là un travail utile à refaire entièrement. Reprenant l'idée des nobiliaires anciens, J. Villain a donné des notes généalogiques intéressantes dans une sorte de « dictionnaire des contemporains » limité à la Haute-Loire[3]. Beaucoup d'inutilités et pourtant beaucoup de lacunes ; la chose essentielle, dans un travail de ce genre, n'est-elle pas de ménager les susceptibilités provinciales, surtout dans un pays où elles sont démesurées ? Pourtant ce dictionnaire peut rendre des services en montrant « les relations existant entre les différentes familles d'un même département et entre l'ancienne société et la nouvelle ».

Ce qui manque le plus, aujourd'hui encore, ce sont les répertoires bibliographiques. L'abbé Sauzet avait dressé en 1849[4] un catalogue très sec, sans aucune indication sur la valeur des ouvrages, qui pourtant eut ce mérite d'apporter un premier classement dans une matière très embrouillée. En 1903 a paru le tome Ier d'une *Bibliographie du Velay et de la Haute-Loire*, par L. Pascal[5]. Elle n'est ni complète, ni méthodique, ni critique. Le dépouillement paraît immense ; en réalité, il a été mal fait, on a l'impression très nette que l'auteur n'a pas eu entre les mains tous les ouvrages dont il parle : de là, des lacunes, des erreurs et des contradictions. Le plan adopté est incohérent, obligeant à des redites continuelles ; la méthode est défectueuse, car il s'agit de toute la Haute-Loire, et non pas seulement du Velay, les ouvrages généraux les plus connus sont notés avec un luxe de détails au moins inutiles ; c'est un désordre extraordinaire au milieu duquel il est très difficile de se retrouver[6]. D'ailleurs l'esprit critique fait défaut : parfois de longs

par Aug. Chassaing, mais complété et publié par Ant. Jacotin, vient de paraître (XLIV + 394 p.; une très précieuse *table des formes anciennes* occupe les p. 305-394).

1. *Episcopologe du Velay*, le Puy, 1882, in-8.

2. *Bibliogr. du Velay et de la Haute-Loire*, in-8, Le Puy, 1903, p. 605-710).

3. *La France moderne, La Haute-Loire*, Saint-Etienne, 1906, in-4 de 546 p.

4. *Annales de la Soc. d'Agr...*, t. XIV, 1849, p. 417-569.

5. Le Puy, Marchessou, in-8 de 710 p. Extrait des *Mémoires de la Soc. agr. et sc.*, t. VIII, IX, X et XI (1894-1901). Le deuxième volume est en cours d'impression, très lentement, dans les volumes suivants des *Mémoires*.

6. Ant. Jacotin y a ajouté une table alphabétique des matières et des noms de personnes (XXVI p.).

résumés, rarement une appréciation sobre, juste, utile ; le jugement est faussé par toutes sortes de passions politiques ou religieuses. Car il y a de tout dans ce travail d'apparence scientifique : des réclames de mauvais goût pour des écrivains amis de l'auteur, des professions de foi catholique et de violentes diatribes contre la République [1] ; le tout est d'une naïveté qui désarme. Mais l'ouvrage est manqué et ne peut rendre tous les services qu'on aurait été en droit d'en attendre. Il aura même ce dernier et pire résultat d'arrêter, par le fait même qu'il existe, toute tentative analogue pour longtemps encore.

En cette matière, une ambition trop grande est une faute intellectuelle ; il faut se borner, et c'est ainsi que, sur un point spécial, le folk-lore, une bonne bibliographie a été dressée par Gaidoz et Sébillot [2]. Les travaux les plus récents relatifs au Velay sont analysés dans les *Annales du Midi*, par *Vellavus* (Vernière jusqu'en 1904, puis Ant. Jacotin). A chaque séance de la Société agricole et scientifique depuis 1905, il est fait un dépouillement minutieux des articles intéressant le Velay parus dans les diverses revues provinciales (*Bulletin hist. et scientif. de l'Auvergne*, *Bulletin de la Diana*, *Revue d'Auvergne*, *Haute-Auvergne*, *Revue forézienne* [3], *Revue du Vivarais*, *Revue Cévenole*, *Revue Mabillon*, *Annales de la Société d'agriculture... de la Loire*, etc., etc.).

3. *Publications de textes et monographies.* — Cette activité a déjà donné des résultats : des textes ont été publiés, des monographies ont été écrites.

« L'histoire du Velay n'est pas faite, écrivait Aug. Chassaing en 1874 [4]. La surface seule en a été effleurée, nos devanciers se sont surtout attachés aux faits principaux pour en tirer des généralités et des systèmes. Mais si, désertant les sentiers battus, on s'aventure dans nos archives et si l'on interroge leurs trésors, quelle surprise n'éprouve-t-on pas en se trouvant en face d'un monde ignoré, au milieu de faits et de personnages qui ont été le pays même et dont nos historiens ne disent pas un mot. Jusqu'ici l'histoire du Velay a manqué de base fondamentale, car elle n'avait pas

1. Cette tendance anti-scientifique semble s'accentuer dans le tome II ; elle a provoqué les observations de la Société agricole et scientifique, sous les auspices de laquelle cet ouvrage a été commencé : de là un certain retard dans son achèvement.
2. *Bibliographie des traditions populaires de l'Auvergne et du Velay*, 1885.
3. Cette revue a cessé d'exister en 1906.
4. Notice en tête du second volume des *Chroniques* d'Etienne Médicis.

de *preuves*. C'est pour ce motif qu'elle n'a pu être entreprise suivant une méthode scientifique et dans des conditions de durable solidité. Pour ce motif aussi, le but de tous les efforts doit être la mise en lumière des textes originaux : ils sont la source vive de l'histoire. »

Fidèle à cette saine conception, Chassaing passa tout le reste de sa vie à établir ces preuves à peu près inconnues jusque-là. Son œuvre capitale fut l'édition des trois chroniqueurs, Médicis, Burel et Jacmon[1], accompagnée d'introductions solides et claires et de notes critiques où se trouve résumée l'histoire des anciennes institutions judiciaires du Velay. Malheureusement ce travail dut être fait un peu hâtivement pour être présenté au concours de l'Académie de Clermont[2] : Chassaing s'adjoignit des collaborateurs dont les copies, fautives, ne purent être revues avec soin. Le texte des trois chroniqueurs vellaves, dans l'édition Chassaing, est très peu sûr[3].

Les Vieilles histoires de Notre-Dame du Puy, ont été éditées par Ch. Rocher en 1886-87. Un texte mal établi et très peu de notes critiques ; en revanche, une longue introduction qui n'est qu'un insipide bavardage (c'est ce que L. Pascal appelle un « talent littéraire hors ligne »[4]) ; beaucoup de connaissances, en somme, peu de logique, un esprit critique très faible.

Les textes se multiplient, souvent trop menus, dispersés au hasard des découvertes dans les revues locales et mal interprétés. Aux noms de Chassaing[5] et de Rocher[6] il faut joindre ceux de Paul Le Blanc[7], Henry Mosnier[8], Adrien Lascombe[9], l'abbé

1. Le Puy, Marchessou, in-4 : Médicis, t. I (1869), LVI + 564 p.; t. II (1874), 661 p.; — Burel (1875), XXXVI + 584 p.; — Jacmon (1885), XIV + 308 p.

2. Voir les *Ann. de la Soc. d'Agr...*, XXX (1869), p. 200-203 et 244-252.

3. La recherche des sources sur lesquelles ont travaillé les chroniqueurs n'a pas été poursuivie avec une rigueur suffisante ; c'est une étude à faire.

4. Pascal, *Bibliographie*, I, p. 598.

5. En dehors du *Spicilegium Brivatense* (Paris, Impr. Nat., gr. in-8, 1886) qui ne nous appartient pas, puisque Brioude est en Auvergne, mais où l'on trouve maintes pièces intéressant le Velay, Chassaing a donné des éditions des cartulaires des Templiers et des Hospitaliers du Puy et celui de Chamalières.

6. *La Ligue en Velay* (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, I, 1878, p. 1-25) ; — *Documents et notes sur le Velay* (*ibid.*, p. 46-85, 153-218 ; t. II, 1879-80, p. 1-106), etc.

7. De tous les érudits et bibliophiles, c'est un de ceux peut-être auxquels on doit le plus : sa bibliothèque est des plus riches et il l'ouvre à tous les chercheurs avec une complaisance inépuisable.

8. *Recherches sur le collège du Puy-en-Velay : l'école centrale, de l'an VI à l'an XII* (*1798-1804*), *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. II, 1879-80, p. 107-182. Monographie sur Bonet de Treiches, un ancien Conventionnel devenu directeur de l'Opéra (le Puy, Marchessou, 1891, in-16, 30 p.). — *Le Théâtre au Puy-en-Velay*, Paris, Champion, 1880, in-16, 84 p., etc.

9. Travaux divers et publications de pièces inédites dans les *Tabl. hist.* et dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*

Payrard[1], etc. — On peut établir un peu plus d'ordre dans l'étude des chartes de communes, malheureusement trop rares et dont beaucoup ne sont connues que par des allusions ou par des comparaisons avec les textes des provinces voisines. Dans l'état présent des recherches, la plus ancienne de ces conventions communales est celle de la ville du Puy, conclue en 1219, entre Robert de Mehun, évêque, et les bourgeois, au sujet des tailles, du sceau, des propriétés dans la cité, du service d'ost et de chevauchée, de la justice, etc. ; mais nous n'en possédons pas le texte, mentionné dans un acte de Philippe-Auguste daté de la même année[2]. Indirectement encore on connait l'existence des chartes d'Allègre (1263)[3] et de Chomelix-le-Haut (1271)[4]. — Nous ne possédons dans leur intégrité que trois chartes à peine. Dès 1871, Truchard du Molin donnait, d'après l'original des Archives Nationales (P, 1398[1], c. 636) la charte de Roche-en-Régnier (1265)[5]. Aug. Chassaing a publié en 1882, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, la charte de Chapteuil qui date de 1253[6]. Dans son magistral ouvrage, les *Preuves de la Maison de Polignac*[7], Ant. Jacotin a imprimé, sous la date du 30 juin 1269, la charte de Pradelles, sur le cartalage du blé, la leyde du sel, le ban du vin et l'exercice de la justice dans cette ville (t. I, p. 261), et quelques documents inédits de 1372, insérés dans le terrier de Saint-Didier

1. *Episcopologe du Velay*, etc.

2. Elle est rapportée par Baluze, *Miscellanea*, Paris, 1715, in-8, lib. VII, p. 336-339, mentionnée par L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1892, et par Chassaing et Boudon, *Titres de la maison consulaire du Puy-en-Velay*, Le Puy, Freydier, s. d., p. 1 et 2.

3. Indiquée dans un factum intitulé : *Mémoire signifié par le sieur Chardon des Rois, écuyer, défendeur et demandeur, contre Mme la Maréchale de Maillebois, demanderesse et défenderesse* (s. l., G. Lamesle, impr. des fermes du roy au bureau général des aydes, 1752, in-f° 17 p.). — On n'en connait qu'une disposition, relative à la mainmorte.

4. Garde des Fauchers a eu entre les mains l'original de cette charte, conservé de son temps dans les archives paroissiales de Chomelix.

5. Truchard du Molin, *Les baronnies du Velay : la Roche-en-Régnier*, Paris, Dumoulin, 1874, in-8, p. VI-XVI. — U. Rouchon a publié (*Bulletin hist. et philol.*, 1906, p. 424-443) la charte d'Artias, qui est de la même époque et du même seigneur, et qui présente beaucoup de traits communs.

6. Les chartes de Léotoing (1264), Auzon (vers 1260), la Roche, près Brioude (15 oct. 1291), éditées par Chassaing (*Spicilegium Brivatense*, Impr. Nat., 1886, in-4, p. 91, 107-109, 190-198) seraient curieuses à comparer avec les chartes du Velay.

7. Ant. Jacotin, *Preuves de la maison de Polignac, recueil de documents pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Velay, Auvergne, Gévaudan, Vivarais, Forez, etc.* (*IX*e*-XVIII*e *s.*), Paris, Leroux, 5 vol. in-4.

et qui constituent en réalité la charte de coutumes de cette localité (t. II, p. 59)[1].

Nous venons d'indiquer le dernier ouvrage qu'il nous reste à mentionner, le plus important, le plus remarquable. En recherchant les Preuves de la Maison de Polignac dans de nombreuses Archives familiales et départementales, dans les Archives nationales, celles des Affaires étrangères et de la Guerre, celles du Vatican, dans les fonds du Parlement de Toulouse, etc., Ant. Jacotin a, comme il le dit lui-même, « élevé un monument à l'histoire du Velay » : 829 pièces sont insérées dans ce recueil, elles sont capitales pour l'histoire politique et religieuse de la région, elles apportent une contribution essentielle à son histoire économique et administrative[2].

Grâce à ces publications de textes et à ces recherches érudites, de nombreuses monographies ont pu être élaborées dans ces dernières années. Truchard du Molin s'est fait l'historiographe des baronnies vellaves[3]; Theillière s'est occupé des châteaux et des monastères du Velay[4]. L'abbé Fraisse a retracé la vie des évêques du Puy au xe siècle[5]. Quelques chercheurs se sont spécialisés dans l'histoire de leur paroisse ou de leur canton, notamment l'abbé Colly[6] et l'abbé Pontvianne[7]. — L'histoire de l'organisation municipale dans le Velay a tenté E. Vissaguet[8] et

1. Cf. la charte des coutumes de Paulhac et Civeyrat (canton de Brioude), publiée par M. Boudet dans la *Revue d'Auvergne* (24e année, no 2, mars-avril 1907, p. 73-123).

2. Une introduction, courte, mais riche de faits, et une consciencieuse étude sigillographique (cette dernière par Ch. Jacotin) précèdent le premier volume. Chaque volume se termine par une table des matières; un volume entier est consacré à une table générale : pour le Puy, elle comprend 27 colonnes. C'est un travail fait par un érudit pour les érudits.

3. Truchard du Molin a étudié la *vicomté de Polignac* (tiré à 30 exemplaires seulement); la *baronnie de Bouzols* (1870, 108 + xxx p.); la *baronnie de la Roche-en-Régnier* (1874); la *baronnie de Lardeyrol* (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. VIII, 1894-95, p. 141-268), la *baronnie de Saint-Vidal* (*ib.*, t. IX, 1896, p. 103-206); la *baronnie de la Brosse* (*ib.*, t. X, 1897-98, p. 153-232).

4. Theillière, *Les châteaux de la Haute-Loire*, Saint-Etienne, 1872; — *Notices historiques sur les monastères de la Séauve, Bellecombe, Clavas et Montfaucon*, *ib.*, 1872.

5. Abbé Fraisse dans les *Tabl. hist.*, t. IV et V. — Voir plus bas, p. 354, note 3.

6. Abbé Colly, *Retournaguet*, Lyon, 1882, in-16, 106 p.

7. Abbé Pontvianne, *Esquisse historique sur Saint-Georges l'Agricol*, le Puy, Freydier, 1888, in-16, 176 p.; — *La ville et le canton de Craponne, histoire civile et religieuse*, 2 vol. in-8, 1908.

8. E. Vissaguet, *Essais sur l'hist. municipale du Puy du XIe au XIIe s.* (*Ann. de la Soc. d'Agr.*, t. XXII, 1859, p. 253-314).

Albert Boudon[1]. — Les travaux les plus récents sont relatifs à l'histoire religieuse (E. Gonnet, *Essai sur l'histoire du diocèse du Puy, 1789-1802*, Paris, 1907) ; — à l'histoire administrative (Ch. Godard, *Le conseil général de la Haute-Loire, le directoire et l'administration départementale de 1790 à 1800*, en cours de publication dans les *Mémoires de la Soc. agr. et sc.* ; A. Boudon-Lashermes, *La sénéchaussée présidiale du Puy*, Valence, 1908) ; — à l'histoire économique (Germain-Martin, *L'industrie et le commerce du Velay aux* XVIIe *et* XVIIIe *s.*, Le Puy, 1900 ; E. Gonnet, *Essai sur l'histoire économique du département de la Haute-Loire de 1790 à 1800*, Paris, 1907). Il est caractéristique que, dans ces trois ordres d'idées, la période révolutionnaire ait été également étudiée.

1. A. Boudon, *Les municipalités du Puy de 1789 à 1889, leur composition, leur installation* (le Puy, Prades-Freydier, 1892-93, 2 vol. in-8). — *Les municipalités du Puy pendant la période revolutionnaire, leur fonctionnement, leurs actes* (*ib.*, 4 vol. in-8, 1894-95).

III

LES RÉSULTATS ACQUIS ET LES DESIDERATA.

1. *Les Origines du Peuplement.* — Depuis l'homme fossile trouvé en 1844 dans les cendres volcaniques de la montagne de Denise (près le Puy) et dont on ne sait encore s'il faut l'attribuer au tertiaire ou au quaternaire, jusqu'aux temps historiques proprement dits, les grandes étapes de l'humanité primitive sont marquées dans le Velay par des « stations » nombreuses et riches. Les grottes sont particulièrement fréquentes dans la vallée de la Borne, depuis le château de la Roche-Lambert jusqu'au lieu de Cramail, près Espaly, et dans la vallée de la Senouire. Ces habitations primitives peuvent-elles être reliées par des sentiers, des itinéraires à long parcours? Dans l'état actuel des recherches, quelques souvenirs préhistoriques, ou mieux protohistoriques, jalonnent les « estrades » du Velay. A La Mouleyre, non loin de la route du Puy au Rhône par Saint-Agrève, on a trouvé dans une cachette une pacotille d'objets en bronze d'un marchand ambulant; au sortir du Puy, auprès de l'estrade de cette ville au Gévaudan, une autre pacotille de bijoux en or. Que nous apprennent, enfin, les traditions légendaires, les noms de lieux et les particularités les plus lointaines de l'idiome et de la phonétique locale? Dans cet ordre de recherches, il faut tout un travail préliminaire de classification des documents. Aymard l'avait tenté en 1886 [1]; mais, depuis cette date, des découvertes intéressantes ont été faites [2], qui n'ont pas été centralisées. Quoi qu'il en soit, le Velay nous apparaît, dès les profondeurs de l'époque paléolithique, avec les caractères qu'il gardera dans tout le cours de son histoire, parce qu'ils sont imprimés sur son sol : cette région est un lieu de passage et déjà un point de concentration.

Qu'en fut-il aux époques suivantes? Les Ibères contournèrent le

1. *Le préhistorique dans la Haute-Loire* (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. V, 2e partie (1886-87), p. 147-212).

2. Notamment par Boule, Ant. Vernière (*L'âge de la pierre dans la vallée du haut Allier*, Congrès arch. de France, 1904, p. 181-192), etc.

Massif Central, ils ne semblent pas avoir pénétré dans les vallées profondes de la Loire ou de l'Allier. En revanche, les Ligures, établis dans la vallée du Rhône, ont certainement essaimé dans la vallée de la Loire. La topologie et surtout la toponymie peuvent nous apporter quelques renseignements utiles[1]. Mais ce n'est qu'une lueur qui se projette un moment, vers le XVe siècle avant notre ère, sur la région du Velay.

C'est seulement au IVe siècle que le Velay entre dans l'histoire, avec l'arrivée des Celtes ou Gaulois. Des documents existent, archéologiques, épigraphiques ou littéraires : ils n'ont pas été coordonnés ni étudiés d'une façon critique. Rien de particulièrement caractéristique dans les roches aux formes étranges — « pierres des fées », menhirs, dolmens, etc. — éparses dans les forêts et sur les hauts lieux[2]. Plus précises, mais plus rares, des inscriptions romaines (encore appartiennent-elles à la période impériale) mentionnent un dieu local *Adido* (sur une pierre encore existante dans les murs de la cathédrale du Puy)[3], une prêtrise du titre de *gutuater* (ou, avec l'*u* consonne, *gutvater*[4]), etc. — Quelques trouvailles de monnaies, faites à une époque récente, permettent de soupçonner les conditions générales et de retracer les courants essentiels de la vie économique dans le Velay avant l'arrivée des Romains. A Lapte (entre Yssingeaux et Montfaucon-du-Velay) a été exhumé (janvier 1908) un trésor de 300 statères d'or d'un type dérivant de celui des monnaies de Philippe II, roi de Macédoine. Qu'est-ce à dire, sinon que le Velay fut de bonne heure en relations commerciales avec Marseille et la Grèce[5]? — Quant aux faits politiques et sociaux qui préparent et expliquent l'invasion romaine, nous avons plus que des documents archéologiques : des textes

1. Le suffixe ligure — *asco*, — *asca*, — *osco*, — *usco* se retrouve dans plusieurs noms de lieux. — Cf. R. de Félice, *Les noms de nos rivières : leur origine, leur signification* (Paris, Champion, 1907, in-8, 167 p. et 1 carte).

2. La *pierre des fièvres*, large pierre derrière la grille du grand escalier de la cathédrale, semble avoir fait partie d'un dolmen celtique qui se dressait au sommet du Mont Anis. — Cf. N. et F. Thiollier, *L'architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy* (le Puy, 1900, in-f°) et l'abbé Bonnefoy, *la cathédrale du Puy : hist. et archéol.* (le Puy, 1903, in-16).

3. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, *v°* Adido.

4. C. I. L., XIII, 213. On connaît à Macon un *gutuater* de Mars, à Autun un *gutuater* du dieu Anvalos (*Revue épigr.*, 1901, p. 130-133).

5. Ces monnaies de Lapte ont dû être enfouies au moment de l'invasion romaine. — Il n'y a rien à tirer des inscriptions en langue grecque que citait Arnaud (I, 13) : elles ne concernent pas le Velay (cf. Rocher, *les Vieilles histoires de N. D. du Puy*, appendice, p. 403).

déjà. Par les conquérants eux-mêmes nous connaissons *Revessio* (*Ruessium* ou Saint-Paulien), à la croisée des routes qui menaient en Aquitaine, en Auvergne et dans la vallée du Rhône, — *Icidmago* (probablement Usson en Forez), — *Condate* (Saint-Privat-d'Allier) ; mais sur aucun de ces points des fouilles méthodiques n'ont été entreprises. Par les routes unissant ces villes entre elles et avec les régions voisines, des influences pénétrèrent et s'affirmèrent, qui firent des Vellaves les clients des Arvernes. Une confédération s'organisa [1], dont l'origine doit sans doute être recherchée dans la peur qu'inspirait aux habitants du Massif Central le voisinage, toujours plus menaçant, des Romains. La conquête de la Narbonnaise et l'organisation de la Province Romaine créaient aux Vellaves des préoccupations nouvelles : par le pays des *Helvii* une lente infiltration dut commencer de bonne heure.

2. *Le Velay gallo-romain.* — Une apparente clarté, beaucoup d'incertitudes dans le détail, tel est le bilan de nos connaissances sur le Velay gallo-romain. Cela tient à ce que les sources n'ont pas été classées et à ce que les travaux qui les interprétaient ont été mal faits par des érudits locaux d'une compétence douteuse, plus familiarisés avec le Moyen Age qu'avec l'antiquité romaine [2]. Il faudrait commencer par un relevé exact et complet des débris de l'antiquité, tombeaux, villas, routes, etc., par une étude attentive des noms de lieux. Tout cela, s'ajoutant à l'étude des textes épigraphiques et littéraires, ne pourrait manquer de conduire d'abord à certaines conclusions touchant les progrès et l'intensité de la « romanisation ».

Dans la situation que les Romains firent au Velay, il y a, en effet, une évolution dont on n'a pas suffisamment rendu compte.

1. Dans le soulèvement général dirigé par Vercingétorix, les Vellaves sont compris, avec les Arvernes, dans la taxe de 35.000 hommes à fournir à l'armée levée pour la défense d'Alésia (César, de *B. G.*, VII, 75).

2. Les sources épigraphiques ont été réunies par Hirschfeld, au t. XIII du C. I. L. Pour les inscriptions grecques, très rares, voir les *Inscriptions græcæ Galliarum*, publiées par Lebègue, dans le recueil de Kaibel (Berlin, 1888). Voir également Allmer, *Revue épigr. du Midi de la France* (notamment au n° 55, oct.-nov.-déc. 1889). — Sur les débris archéologiques, les monnaies, les voies romaines, il n'y a que des travaux anciens, obscurcis par une foule d'idées fausses (abbé Lebœuf, dans *l'Histoire de l'Acad. des Inscriptions*, t. XXV, p. 143 ; Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, 3e éd. 1736). — Voir Aymard, *Ann. de la Soc. d'Agr.*, *passim*, surtout XXI, 1857-58, 406 ; XXVI, 1863, 80 et 320 ; XXIX, 1868, 587, etc. — Les textes littéraires, peu nombreux d'ailleurs (Strabon, Pline, Ptolémée, itinéraires et milliaires, etc.), n'ont pas été réunis en un *Corpus*.

La *civitas Vellavorum* fut d'abord soumise au *stipendium*, tandis que les Arvernes formaient une *civitas libera*. Pourquoi cette différence de traitement? Les forêts du Velay étaient-elles restées un centre d'influence druidique? Quelle fut au juste la part des Vellaves dans les insurrections gauloises du premier siècle? Ce fut très probablement la situation même du pays, au carrefour des routes menant de la Gaule du Sud-Ouest vers l'autel lyonnais de Rome et d'Auguste qui rendit nécessaires une domination étroite et une rigoureuse surveillance. Puis cette surveillance, devenue inutile, se relâcha ; les Vellaves furent gagnés aux bienfaits de la civilisation romaine et, au milieu du IIIe siècle, une inscription de Saint-Paulien est dédiée à Etruscilla, femme de l'empereur Dèce Trajan, par la *civitas Vellavorum libera*. Nous constatons en même temps que la terre âpre et boisée d'autrefois s'est en partie transformée ; les prêtres attachés au service d'*Adido*, soucieux de se ménager les faveurs administratives, se plaisent à associer le culte officiel de l'empereur à celui de la divinité locale dont ils entretiennent les autels. Sur le mont Anis, à la place de l'autel druidique, s'élève un beau temple à bas-reliefs imités de l'art alexandrin [1]. Dans les vallées l'aristocratie construit de riches villas [2]. Les cités du Velay et notamment la capitale, *Ruessium* ou Saint-Paulien, sont embellies par des portiques aux fines colonnades, des salles de bains ornées de mosaïques et de sculptures. Les débris conservés au Musée du Puy ont une grâce qui fait penser que déjà le Velay avait des artistes indigènes, des peintres et des sculpteurs dont le souvenir s'est effacé, des musiciens comme ce Sextus Talonius dont le nom nous a été transmis par une inscription... Il faudrait pouvoir suivre le minutieux détail de cette prospérité et de l'attachement à Rome qui progressivement en résulta.

Au lieu de s'attacher à l'étude précise de cette romanisation et à cette classification nécessaire des documents, les érudits locaux se sont passionnés pour la question des origines du Puy et, comme

1. Cf. Courbaud, *Les bas-reliefs romains à représentations historiques*, thèse, 1898 ; — Schreiber, *Die hellenistichen Reliefbilder ;* — J. Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, — *Les bas-reliefs gallo-romains du Musée et de la cathédrale du Puy* (Congrès 1904, p. 214-243).

2. Les nobles portent des noms latins. Le grand-père de Grégoire de Tours était d'origine vellave (cf. *de Glor. confess.*, p. 34 : Georges, comte de Clermont, est dit *civis vellacus*).

ils entreprenaient de la résoudre *a priori*, en s'appuyant sur un petit nombre de faits, elle demeura très longtemps obscure. Séduit par l'abondance et la beauté des sculptures provenant du temple du Puy et par l'importance des inscriptions découvertes dans la ville ou aux environs, en plus grand nombre qu'à Saint-Paulien, Aymard soutint, au Congrès scientifique de 1855, l'existence, à l'époque romaine, d'un *oppidum* au sommet du mont Anis et de la constitution de la cité en *colonie*[1]. Ce système fut vivement combattu par un jésuite, le P. Cathary, qui écrivit, dans le *Moniteur de la Haute-Loire*, une série d'articles où il réfutait Aymard : pour lui *Anicium* est chrétienne et n'apparaît pour la première fois comme ville que du IXe au XIIe siècle de notre ère[2]. Récemment Allmer a définitivement, semble-t-il, mis les choses au point. Critiquant les suppositions d'Aymard, « issues d'un patriotisme local exagéré et n'ayant d'autre fondement que des apparences trompeuses »[3], il a repris la doctrine du P. Cathary. Toutes les inscriptions et toutes les sculptures qu'on retrouve au Puy viennent de Saint-Paulien. Peut-être les habitants de *Ruessium*, préférant les sites ensoleillés de la vallée de la Borne aux plateaux élevés et froids où était construite leur ville, possédaient-ils quelques *villae* sur l'emplacement actuel du Puy. Plus probablement encore, les constructeurs de la cathédrale avaient ramené de Saint-Paulien (à 13 kil., par une route qui descend constamment) les débris païens qu'ils ont encastrés dans l'église chrétienne[4]. En tous cas, *Anicium* ne fut jamais qu'un *vicus* du territoire vellave, dont *Ruessium* était le chef-lieu[5]. La ville naquit du transport du siège épiscopal et des conséquences de cette translation.

1. Congrès scientifique de France, 1855, 22e session, t. II, p. 323 : *les Origines de la ville du Puy*. Cf. *Annales de la Soc. d'Agr...*, *passim*, notamment XXI (1857-58), 142 et suiv.

2. *Ruessium et l'antique Acropole d'Anis, ou les origines du Puy*. Le Puy, 1859.

3. *Revue épigr. du Midi de la France*, n° 55, oct.-nov.-déc. 1889.

4. Cf. Héron de Villefosse (*Revue épigraphique du Midi de la France*, 1906, p. 132-136). La doctrine d'Aymard venait d'être reprise par Hirschfeld (C. I. L, XIII) et par J. Déchelette (*Congrès archéol. de 1904*, p. 214-243).

5. Les documents les plus anciens confirment cette opinion. Grégoire de Tours, qui écrivait en 591, qualifie le Puy de *locus* (*Hist. Francor.*, X, XXV); en 923, le roi Raoul emploie l'expression *burgus* (*Gall. christ.*, II, Preuves, col. 221-222); et c'est seulement en 1134 que nous rencontrons, dans une charte de Louis VI le Gros, le terme de *civitas* (*Hist. du Lang.*, II, preuves, col. 473) : ce dernier document porte en outre la nouvelle désignation de la ville, *Podium*, déjà employée au IXe s. et qui prévalut dans la langue courante sous la forme *Lo Puey*. — Cf. Jacotin, *Dict. topogr. du département de la Haute-Loire*, *v°* le Puy.

Que dire, précisément, des origines de l'évangélisation vellave? Ce problème est, avec le précédent, celui qui a été le plus âprement discuté, et il reste encore à résoudre[1]. On a commencé par construire des systèmes, on a invoqué les procès-verbaux relatant l'ouverture, pratiquée en 1711-1712, des châsses de Saint-Vosy[2]. Ce n'est qu'en 1878 que Jacotin, le premier, a eu l'idée de reproduire cette pièce officielle[3]. Si l'on ajoute à cette méthode peu sûre un certain chauvinisme local assez incompréhensible, on comprendra les retards apportés à la solution de ce problème. Il y a toute une école exagérément traditionaliste qui produisit pourtant quelques travaux sérieux sur l'apostolat de saint Georges et la série de ses premiers successeurs[4]. Mais, depuis Grégoire de Tours, il s'était formée une autre école qui se montrait sceptique sur la question de l'apostolicité de l'Église du Puy[5]. Que savons-nous de saint Georges lui-même, de son origine, de sa prédication, de l'époque où il vivait? Presque rien, car les légendes qui nous en parlent avec un grand luxe de détails merveilleux sont venues trop tard et ont donné trop libre carrière à la fantaisie pour mériter la moindre créance. Nous savons qu'un personnage nommé Georges, vint un jour apporter la foi chrétienne dans les montagnes vellaves ; la ville de *Ruessium* devint son centre d'influence, il est probable qu'il y mourut. Nous n'en connaissons pas davantage. La lutte entre le paganisme latin et la religion nouvelle fut-elle longue dans ce pays de montagnes boisées où les druides avaient été puissants, où la superstition avait poussé de profondes racines? Nous n'en connaissons pas les épisodes[6], mais seulement

1. Rocher (*les Vieilles histoires de N.-D. du Puy*, 1886-87, p. 531) avait promis une étude d'ensemble sur l'*Evangélisation vellave*. Il n'eut pas le temps de l'écrire, et il n'y a pas lieu de le regretter : il se proposait de démontrer que la venue de saint Georges dans le Velay était d'accord « avec les certitudes générales de l'histoire et les résultats positifs de la science actuelle », non pas en s'appuyant sur les textes, mais « en adoptant la méthode *a priori* (?!) ».

2. Arch. munic. du Puy, G G, 6 : c'est la copie, collationnée sur l'original qui existait aux Archives de l'église collégiale de Saint-Vosy, qui avait été faite pour dom Vaissette (Bibl. Nat., Collection du Languedoc, t. XXXIX, f°s 304 et suiv.).

3. Ant. Jacotin, *Procès-verbaux de l'ouverture des châsses de Saint-Vosy* (*1711-1712*), *Mém. de la Soc. Agr. et sc.*, I (1877-78), 268-283.

4. Il convient notamment de citer les *Traditions chrétiennes sur saint Georges* du P. Matharan, de la Compagnie de Jésus (le Puy, Freydier, 1877, in-12 de XVI + 380 p.) et le beau mémoire sur *la Translation du siège épiscopal de Saint-Paulien au Puy* inséré par Aymard dans les *Annales de la Soc. d'agr.* de 1869 (t. XXX, p. 531 et suiv.).

5. Cf. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, (Paris, Fontemoing, 1900), t. II. — Voir les *Tablettes historiques*, t. II (1871-72), p. 56.

6. La légende de saint Marcel dit qu'il fut saisi, en traversant *Anicium*, par des paysans idolâtres des environs de Polignac, et décapité dans un hameau voisin, qui depuis porte son nom.

la conclusion : le triomphe du christianisme, quand vers le VIIe siècle, saint Vosy tranféra le siège épiscopal de *Ruessium* au Puy d'Anis.

3. *Les invasions barbares et la reconstitution carolingienne.* — Depuis l'entrée des Germains en Gaule jusqu'à l'époque féodale, pendant six siècles à peu près, l'histoire du Velay reste, encore aujourd'hui, à peu près complètement inexplorée : rien ou presque rien n'a été fait. Il faut se reporter aux ouvrages généraux des annalistes (Odo de Gissey et le frère Théodore) et des historiens du Languedoc : ils se bornent à répéter quelques anecdotes de Grégoire de Tours qui illuminent à peine cette période confuse et obscure.

A l'abri derrière son rempart de montagnes au climat rude, le Velay conserva longtemps, semble-t-il, avec une paix relative, la civilisation romaine. Les noms des fonctionnaires montrent une très faible proportion des Germains ; les évêques, *præsules ecclesiæ Aniciensis*, sont des Romains [1]. Les Barbares ne tardèrent pas à pénétrer dans la région, entassant ruines sur ruines. Mais les évêques quittent Saint-Paulien et viennent s'établir au Puy d'Anis : saint Scutaire fut l'*artifex* de la première cathédrale. C'est le moment où, sous la poussée des Barbares, disparaissent les cités qui n'occupent pas une position stratégique utile : chez les Gabales du Gévaudan, Javols perdra toute son importance au profit de Mende ; chez les Vellaves, le chef-lieu n'est plus à Saint-Paulien, mais au Puy, que l'on ne tardera pas à entourer de fortifications [2]. Il y a, dans ce transfert, non pas seulement un épisode de la vie religieuse, mais un épisode de la vie même du Velay : et, dans cette ampleur qui lui donne son vrai caractère, il n'a pas encore été étudié. Quoi qu'il en soit la paix a disparu et le Velay va connaître une des périodes les plus malheureuses de son histoire : les villages sont abandonnés, des landes ont remplacé les terres cultivées, les routes sont coupées de fondrières.

Les misères de la guerre, les scènes de meurtre et de pillage, les

1. Kurth a fait le relevé de tous les habitants mentionnés dans les sources et, au moyen des noms qu'ils portent, il a tenté d'établir leur origine (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1899, n° 11, p. 769-790).

2. Voir U. Rouchon, *Les fortifications de la ville du Puy* (Congrès arch. de France, 1904, p. 358-372). — Cf. aussi Adrien Blanchet, *Enceintes romaines de la Gaule*, Paris, Leroux, 1907, in-8, 356 p.

exemples journaliers de violence contribuent à exalter et à déformer à la fois le sentiment religieux. Grégoire de Tours[1] raconte l'histoire de cet aventurier « fol et insensé »[2] qui se donnait pour le Christ : on en pourrait tirer les éléments d'une étude sur la vie religieuse, sociale et morale du Velay à cette époque, elle n'a même pas été tentée. Cet épisode remua pourtant la population jusqu'en son fond même. Des malades étaient amenés à ce prophète de temps nouveaux et meilleurs : il les guérissait par l'imposition des mains ; diseur de bonne aventure, il recevait de toutes parts des cadeaux et de l'argent. Mais il donnait tout aux indigents, priant avec la foule, puis exigeant qu'elle l'adorât à genoux. Toute une armée de loqueteux vint un jour camper devant la ville du Puy, pillant et détroussant les voyageurs, menaçant de mort tous ceux qui ne reconnaîtraient pas l'autorité divine de leur chef. Il fut tué par trahison et la bande se dispersa. Mais la foi en cet homme ne disparut pas avec lui, en cette époque troublée. — Au milieu de ce désordre, la civilisation romaine s'effritait, et les hommes qui la représentaient se faisaient plus rares. Au début du VIIIe siècle, en 732, Higelric succède à Dulcidius sur le siège épiscopal. Voilà un fait essentiel : la substitution d'évêques francs aux évêques gallo-romains, les conquérants avaient pénétré jusque dans le sanctuaire[3]. Pour achever la ruine des souvenirs de Rome, rien ne fit plus que les influences venues du Sud. Les invasions arabes n'atteignent pas d'abord le Velay ; mais des traditions rapportent que saint Théofrède, abbé du Monastier, aurait été lapidé par les Sarrasins. Jusqu'à l'époque de Charlemagne, le diocèse, ravagé et désorganisé, semble même « avoir demeuré dénué d'évêques[4]. »

Mais la tourmente passa, et la reconstitution impériale tentée par Charlemagne ramena un moment sur le Velay la prospérité et la civilisation. La légende a été répandue de la consécration miraculeuse d'une église par les anges au sommet du Mont Anis. Dès le temps des Carolingiens, les pèlerins affluent à cette « église angélique » du Puy, de toutes les provinces de la France et de tous les pays limitrophes : le Puy est devenu, pour toujours, une ville de pèlerinages. Sous l'autorité de ses évêques, il est une petite capitale

1. *Hist. ecclés. des Francs*, l. X, ch. 25.
2. Odo de Gissey, éd. 1644, p. 160, a traduit ainsi le passage de Grégoire de Tours.
3. Ch. Rocher a fait là-dessus quelques considérations ingénieuses mais trop vagues (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, II (1879-80), p. 234-238).
4. Odo de Gissey, éd. 1644, p. 185.

et un grand centre d'art religieux, où fleurissent particulièrement l'émaillerie, l'orfèvrerie, l'art du fondeur, celui du faiseur de camaïeux, avec la sculpture sur bois et sur métal. Mais l'histoire de la plupart des monastères du Velay n'a pas été écrite, et nous ignorons combien ils ont renfermé de savants théologiens et de moines peintres, sculpteurs, architectes et enlumineurs de manuscrits [1]. Ce sont des centres intellectuels et artistiques, mais ce sont aussi des centres de vie économique : on confie aux saints, patrons de l'église ou de l'abbaye, les trésors qu'on ne peut chez soi garder en sûreté et les premiers banquiers apparaissent dans les couvents. Aucun travail n'a été entrepris là-dessus. On a un peu plus de détails sur le prestige extérieur de l'église du Puy et sur son alliance avec l'église espagnole de Girone [2].

Au temps de la désorganisation carolingienne, deux faits gros de conséquences : l'apparition d'une puissante famille, celle des Polignac, qui, dès l'épiscopat de Norbert de Poitiers, entre en rivalité avec le pouvoir épiscopal, et, d'autre part, la formation du pouvoir temporel des évêques qui deviennent suzerains dans leur ville. L'abbé Fraisse et Ch. Rocher ont été attirés par l'importance de ces faits et ils les ont étudiés d'une façon vague [3].

4. *La désorganisation seigneuriale.* — Les travaux deviennent plus nombreux et plus utiles, l'époque féodale a été étudiée avec plus de méthode et d'esprit critique. Pourtant tous les problèmes n'ont pas été résolus, quelques-uns même n'ont pas été posés.

Le fait dominant, c'est la lutte entre l'évêque du Puy et le vicomte de Polignac : l'histoire du Velay au moyen âge est là tout entière. « Les deux figures remplissent la scène. Le roi est trop loin et ne se signale que par de rares apparitions. Qui aura le dernier mot, du manoir ou du palais épiscopal? Est-ce l'évêque ou le vicomte qui prévaudra? Telle est la question posée du xe siècle au xve et

1. Nous ignorons si *Gauzfredus*, qui a laissé son nom sur une des portes de la cathédrale, fut un étranger. — Une seule question a fait l'objet d'études nombreuses, c'est celle de la Bible de Théodulfe, conservée au Trésor de la cathédrale, un des plus beaux spécimens de la calligraphie carolingienne. Cf. notamment L. Delisle, *Ac. des Inscr. et B. Lettres*, 17 avril 1878.

2. Ch. Rocher, *Girone et Bigorre*, dans les *Tabl. hist.*, III (1872-73), p. 233, 337, 463.

3. Fraisse. *Norbert de Poitiers, év. du Puy* (*880-915*) dans les *Tabl. hist.*, IV, 1873-74, 363-382 ; — *Adalard* (*915-926*), *ibid.*, 411-418 ; — *Hector* (*926-927*), *ibid.*, 419-422 ; — *Gotescalc* (*927-962*), *ibid.*, t. V, 1874-75, 116. — Ch. Rocher, *Le Velay sous les derniers Carolingiens* (*888-987*), *ibid.*, p. 509-528.

dont les péripéties remuent la province jusque dans ses fibres les plus intimes [1]. » L'histoire des vicomtes de Polignac est donc liée à celle du Velay, et celle-ci « sera en partie faite le jour où l'on aura une vraie monographie sur les Polignac [2] ». Cette monographie a tenté deux érudits : G. de Chabron au XVIIe siècle, dont l'étude est restée manuscrite, et Truchard du Molin, dont l'ouvrage n'a été imprimé qu'à trente exemplaires sur papier impérial du Japon et non mis dans le commerce. Grâce aux *Preuves* publiées par Jacotin [3], nous possédons aujourd'hui tous les éléments de cette monographie. En revanche, l'histoire des évêques du Puy n'a pas été écrite d'une façon suivie ; quelques figures, particulièrement curieuses, ont attiré les chercheurs : Adhémard de Monteil [4], Bertrand de Chalencon [5], etc. L'évolution générale est très nette. Le prestige de l'église du Puy augmente de jour en jour à cause de ses pèlerinages et de ses écoles, à cause de la croisade qui y a trouvé, avec des soldats, un chef et un historien [6]. Louis VI en 1134, Louis VII en 1146 donnent à l'évêque la seigneurie effective de la ville entière, avec tous les pouvoirs que cette seigneurie comportait : ceux de juger, de battre monnaie, d'entretenir des hommes d'armes, d'établir et de lever des impôts et péages. De leur côté les papes avaient exempté l'évêque de la juridiction de tout métropolitain et l'avaient décoré du pallium. Il était vraiment dans son diocèse l'arbitre suprême de la vie sociale tout entière. Du Rhône à la Loire, et d'Alais jusqu'à Montbrison, il était défendu « d'exercer aucune violence ou de faire aucune levée d'impôts, ou d'établir aucune coutume, ou d'exiger aucun péage, ou d'élever de nouvelles fortifications ou de nouveaux châteaux » sans la permission de l'évêque. En août 1213, Pons IV, vicomte de Polignac, rend hommage à l'évêque du Puy « du château et dépendances de Polignac

1. Ant. Jacotin, *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, I, 1878, 31.
2. *Ibid*, 32.
3. Paris, Leroux, 1906, 5 vol. in-4.
4. L'abbé Fraisse, dans la *Haute-Loire*, du 23 avril au 13 juillet 1867 ; Ch. Rocher dans les *Tabl. hist.*, t. I, 1870-71, p. 395-408.
5. Ant. Jacotin, dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. I, 1878, p. 229-238.
6. Raymond « d'Agilers » était d'Aiguilhe, près le Puy. — Il faut dire un mot de la question artistique. Des remarquables travaux de F. et N. Thiollier (*L'architecture relig. à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*, Le Puy, 1900, gr. in-f°), il résulte que les monuments du Velay ne peuvent pas être rattachés à l'école auvergnate, comme on l'avait généralement fait jusqu'à ces dernières années : les églises velaisiennes sont plutôt inspirées, les unes, de l'art bourguignon, d'autres, de l'art provençal, d'autres enfin, des monuments limousins ou des édifices du Poitou.

et des terres qu'il possède et possédera par la suite dans l'évêché du Puy. Il déclare que, dans le cas où ses enfants décéderaient sans postérité, il donne la terre de Polignac et tout son bien aux évêques du Puy ». L'évêque était devenu le comte du Velay [1].

L'attrait de cet épisode essentiel a fait rejeter dans l'ombre un des faits les plus curieux de l'histoire du Velay : son rôle intermédiaire dans la conquête du Midi par le Nord au moment de la croisade des Albigeois et dans la disparition de toute une civilisation. A vrai dire, cela n'a pas échappé complètement, mais on s'est borné à étudier les troubadours vellaves et à déterminer les influences littéraires qui se rencontrent en eux, à la limite de la langue d'oc et de la langue d'oïl. Ils avaient été mentionnés par Sainte-Palaze et Millot au XVIIIe siècle ; Renouard a publié en 1812 ce qui reste de leurs œuvres ; Fauriel, un Forézien, a montré la hauteur de leur inspiration poétique. C. Fabre tente aujourd'hui de préciser la nature de leur talent en déterminant les conditions historiques au milieu desquelles ils ont vécu [2]. Depuis le Xe siècle, à la fête de l'Assomption, qui attirait un grand nombre de pèlerins, les troubadours récitaient, devant un jury appelé la *cour du Puy*, des vers en l'honneur de la vierge Marie [3]. Ils ont trois « manières ». Les uns aiment la grâce des descorts et des sirventes, tel Garin d'Apchier, qui devint, à Toulouse, le poète favori de la reine Adélaïde de Savoie, tel encore Garin Le Brun, du Puy, qui vivait au XIIe siècle ; plus tard, Gausserand de Saint-Didier se rendit célèbre par ses vers en l'honneur de Béatrix, comtesse de Viennois, la fille du marquis de Montferrat, et Na Castellosa, femme du seigneur Meyronne, écrit des vers élégiaques. — D'autres poètes chantent la joie des aventures et la croi-

1. Cf. Lascombe, *Répert. gén. des hommages de l'évêché du Puy* (*1154-1741*), p. 348, et *l'Histoire gén. du Languedoc*, t. III, preuves, col. 238. — L'existence de la cour temporelle de l'évêque du Puy nous est révélée par deux registres d'audience de la fin du XIIIe siècle, dans lesquels on retrouve des procédures fort curieuses pour l'histoire du Velay. Cette ancienne juridiction, qui remonte au moins à l'année 1201, disparut en 1307, à la suite de l'acte de pariage par lequel l'évêque Jean de Comines et le roi Philippe le Bel s'associèrent pour l'administration de la justice sur la ville du Puy. Cf. Jacotin, *Inventaire-Sommaire des Archives départementales : série G*, le Puy, 1903.

2. *Trois troubadours vellaves : Guillaume de Saint-Didier, Pons de Capdeuil et Pierre Cardinal* (le Puy, Marchessou, 1903, in-8, 48 p.). — *Austorg d'Orlac, troubadour du Velay au XIII siècle* (*Mém. de la S. agr. et sc.*, t. XIII, 1904-05, p. 61-78). — *Le troubadour Pons de Chapteuil ; quelques remarques sur sa vie et sur l'esprit de ses poèmes* (*ibid.*, t. XIV, 1905-06, p. 25-51), etc. — C. Fabre prépare sur les troubadours vellaves une étude d'ensemble appuyée sur des éditions critiques.

3. C'est à ces concours de poésie qu'il faut réduire les *cours d'amour* que Raynouard et Fauriel avaient échafaudées, sur des données d'ailleurs très vagues.

sade comme Guillaume de Saint-Didier, prédicateur enthousiaste de la troisième croisade[1] et son digne émule, Pons de Capdeuil, « le gentil baron », qui trouva un langage élevé pour exhorter ses contemporains à prendre la croix. — De tous ces poètes, les plus intéressants sont sans doute les satiriques. Austorg d'Orlac, né au Puy, lance contre Innocent IV les traits les plus hardis; enfin Pierre Cardinal, le plus célèbre des troubadours de son temps, accable des invectives les plus terribles, à la manière de Juvénal, les faux dévots, les mauvais moines, l'Inquisition et les avides barons venus du Nord pour combattre son suzerain, Raymond de Toulouse ; il fut de ces Vaudois[2] qui souhaitèrent, en présence d'un clergé enrichi, un retour impossible à l'austérité des premiers siècles de l'Église. A sa mort (fin du XIIIe siècle), l'invasion du Midi par le Nord était complète. L'Inquisition avait proscrit la langue d'oc parce que c'était celle des hérétiques, la politique allait introduire dans la sénéchaussée et dans les châteaux du Velay la langue d'oïl. Les troubadours étaient destinés à disparaître[3].

Mais un pouvoir nouveau a grandi peu à peu et quand l'évêque, ayant triomphé des Polignac, semble maître souverain, il trouve devant lui la commune. De cette histoire extrêmement intéressante nous ne connaissons à peu près rien : à peine quelques épisodes détachés dont le sens réel n'a pas été pénétré. Quel fut le régime de la propriété dans le Velay féodal et quels contrats ont réglé les rapports de l'évêque, par exemple, et de ses tenanciers? Que savons-nous de l'organisation des métiers et des conditions du commerce? Rien que de très général. Il est certain que le XIIIe siècle fut, dans le Velay, la période d'organisation de la classe industrielle et commerçante dans les villes : elle sent sa force grandissante et réclame, avec des libertés politiques, un allègement des charges. Aymard a étudié la confrérie des *Chaperons blancs* qui fut organisée contre les routiers et les cotereaux en 1183 sur l'instigation d'un chanoine, d'esprit très libre et peu scrupuleux, qui avait donné à un jeune garçon le costume de la Vierge miraculeuse[4]. Mais les

1. Il est également célèbre comme traducteur des fables d'Ésope.

2. On retrouve en lui l'influence des « pauvres de Lyon » qui prouve les relations du Velay avec la vallée du Rhône.

3. Lavaud (*Grande Revue*, 1907) promet une prochaine édition critique de Fèvre Cardenne, troubadour du Puy-en-Velay.

4. Cf. tous les chroniqueurs de l'époque, cités par Gissey, 1644, p. 350-358, et reproduits dans les histoires générales (Arnaud, I, 135-138). Voir Aymard, *Notice sur la confrérie des Chaperons blancs*, Congrès sc. de 1855, Paris et le Puy, 1856, t. II, p. 623-627.

progrès des « bourgeois » sont ininterrompus. En 1207 les habitants du Puy envoient à Rome des députés pour informer le pape que leur évêque exigeait des redevances arbitraires pour les sépultures et l'autorisation du mariage des veuves : Innocent III enjoignit à l'évêque et à son clergé de restituer ce qu'ils avaient indûment reçu, de laisser aux fidèles toute liberté de poursuivre leur instance auprès du souverain pontife et de s'abstenir désormais de toute injustice sous peine de châtiments sévères. Quelques années plus tard, il y eut au Puy une véritable révolution communale contre l'évêque Robert de Mehun : le 15 février 1217, une émeute éclata ; aux gens de la ville s'étaient joints les paysans des environs, l'évêque faillit être tué. Le pape essaya d'apaiser le ressentiment des bourgeois en levant l'excommunication que l'évêque avait prononcée contre eux ; mais le peuple, pratique avant tout, réclamait des libertés publiques, des garanties contre une oppression future, et non pas des grâces spirituelles. Le roi de France intervint alors et, en 1219, concéda aux habitants du Puy une charte communale.

Ce qu'il y a de plus caractéristique ici, c'est l'intervention du roi, qui accorde une charte de commune quand il s'agit de faire pièce à l'évêque, et qui profitera de la première occasion pour la retirer : à la suite d'une sédition populaire, que la corporation des bouchers avait suscitée[1], le roi Philippe le Hardi, en avril 1277, déclara les habitants du Puy « privés du sceau et de la Maison commune, des clés des portes, fossés et forteresses de la ville, des armes communes, chaînes, syndicat et consulat et de tous les droits dont jouissait ladite communauté. Les armes et toutes autres choses seront mises en la main du roi ». Le terme de cette histoire, c'est, en somme, la mainmise de la royauté sur le Velay. Mais personne encore n'a fait une étude d'ensemble sur la façon dont les bourgeois ponots conquirent, puis perdirent leurs franchises communales, sur la politique royale à cet égard, etc. De plus, à cause du petit nombre de chartes qui nous ont été conservées, il a été difficile d'étudier en elles la part de l'influence du Nord et celle du Midi qui se sont croisées dans le Velay.

5. *La reconstitution de l'unité* (*XIV*e-*XV*e *s.*). — Comment le

1. A la suite du « violement de la belle bouchère » par Guillaume de Rochebaron, bayle du Puy (Médicis, *Chr.*, I, p. 212-219).

monde féodal, qui avait atteint au XIIIe siècle son expression parfaite, se désorganisa-t-il dans le Velay pendant les deux siècles suivants? Nul historien encore ne s'est avisé de le rechercher. Le XIVe et le XVe siècles sont une des périodes où la littérature historique est la plus pauvre, une de celles pourtant où il y aurait le plus de choses curieuses à étudier. L'œuvre essentielle, à laquelle il faut toujours recourir, c'est la publication d'Ant. Jacotin sur les *Preuves de la maison de Polignac.*

On attend encore un travail d'ensemble sur la guerre de Cent Ans dans le Velay. Elle ne fut pas trop dure; car le Velay était trop éloigné, il resta à l'abri des premiers désastres et des sanglantes chevauchées du prince de Galles en Languedoc; d'ailleurs il sut faire cause commune avec les régions voisines de l'Auvergne, du Gévaudan et du Vivarais [1]. Si le Velay souffrit peu de l'invasion anglaise, il connut en revanche les « pillards » de Robert Knolles et la célèbre compagnie de Seguin de Badefol, « la Margot », et les routiers de toute espèce qui causaient de tels ravages « qu'à peine y laissaient-ils de pain à manger [2] ». Que dire de la lutte des Armagnacs et des Bourguignons et de ses contre-coups dans le Velay? Ch. Rocher l'a étudiée [3]. Mais, ce qui manque, c'est le groupement des faits qui permettrait de mettre chacun d'eux en leur vraie place : quelle est la vie économique qu'ils nous révèlent? quelle est la nature des rapports sociaux? Sur la désorganisation morale de cette époque troublée nous ne savons rien, sinon quelques faits isolés sur le développement de la sorcellerie et de la superstition populaire [4].

Au milieu de ces tristesses, l'âme du monde féodal se dissout: les principes qui faisaient sa force se dessèchent ou se corrompent. Le rôle de la noblesse vellave diminue: entre les Polignac et les évêques du Puy la rivalité se poursuit d'abord, moins âpre, puis peu à peu les dissentiments s'apaisent. Mais il manque une étude

1. Ant. Jacotin a donné (*Preuves de la maison de Polignac*, charte 291) le texte d'un accord conclu, le 30 août 1403, à Pradelles, entre les États du Velay, du Vivarais et du Gévaudan pour s'opposer aux courses des gens de guerre qui désolaient le pays. Est-ce un document isolé? ou d'autres viendront-ils s'y ajouter?

2. Arch. municip. de Riom, doct 144 de l'inventaire.

3. Ch. Rocher, *les Bourguignons en Velay* (*1419-1420*) dans les *Tabl. hist.*, t. V (1874-75), p. 386-406, 495-508, 541-574; — t. VI (1875-76), p. 313-345.

4. Chassaing (*Spicilegium Brivatense*, p. 438-446) cite la sentence de mort rendue le 6 août 1390 par Jean Bertrand, lieutenant du juge du Monastier-Saint-Chaffre, contre Jeannette *Nova* ou *Revergada*, sorcière, résidant à Chadron et native de Farges près Siaugues-Saint-Romain.

sur le clergé vellave : quel fut son rôle dans les désordres du schisme et dans les querelles des antipapes ? quelles étaient exactement les relations entre le Velay et Avignon ? La science est toujours le privilège du clergé et il entretient des boursiers au collège d'Autun à Paris[1]. Il y a une organisation financière et administrative qu'il faudrait suivre dans le détail : on attribue à Guillaume de Chalencon, évêque depuis 1418, l'établissement du casuel pour les curés de l'évêché. D'autre part la foi diminue : un chanoine est assassiné en 1475[2] et des hérésies se font jour. — La royauté recueille la puissance qui échappe des mains de la féodalité et de l'Église. De plus en plus la population, active et pacifique, va vers le roi, en qui elle trouve un protecteuret en qui elle demandera un maître. Toutes les classes lui fournissent des serviteurs fidèles et de précieux auxiliaires : Etienne de Vissac, qui fut chancelier de France sous Philippe VI, Gilbert de la Fayette, un des plus braves compagnons de Charles VII et qui l'aida à reconquérir son royaume, Yves d'Allègre, maréchal de camp, le héros de Ravenne[3].

La prospérité économique renaît, à la faveur de l'administration consulaire et des privilèges que le roi lui accorde[4]. Autour du sanctuaire de Notre-Dame, les transactions reprennent, dès le lendemain de la guerre, et les corporations s'organisent. Aucune étude sur ces questions. Il faudrait insister sur le rôle des Juifs dans le commerce local et dans les origines des banques[5] et noter l'apparition de la compagnie des garde-notes, c'est-à-dire des notaires : car les transactions sont devenues plus fréquentes, le goût des fondations de toutes sortes plus vif, la coutume des testaments davantage à la mode. Il y aurait évidemment, dans cet ordre d'idées, matière à des recherches intéressantes et fructueuses. — Cette prospérité économique amène un renouveau intellectuel : c'est une question de savoir jusqu'à quel point Guillaume Tardif appartient au Velay. Non que son origine soit douteuse : il est originaire du Puy et signe

1. Cf. H. Mosnier, *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. VII, 1891-93, p. 255-262.
2. Cf. Ant. Jacotin, *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. XIV, 1905-06, p. 241-243.
3. Ce dernier seul a été étudié : par l'abbé Sauzet, puis par Grellet de la Deyte, *Yves d'Allègre, lieutenant général des armées des rois Charles VIII et Louis XII en Italie (1452-1512)*, Riom, Jouvet, 1905, in-8.
4. Voir les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. II, p. 100-104.
5. Les Juifs avaient massacré un enfant de chœur en 1320 (cf. le frère Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, l. III, ch. VIII, p. 316) : un monument expiatoire fut élevé ; Charles le Bel établit même une nouvelle juridiction dont les enfants de chœur de N. D. furent les titulaires et qui leur donna le droit d'arrêter tous les Juifs qui se rencontreraient au Puy (cf. Bib. Nat., coll. du Languedoc, t. XXXIX, f° 291 v°).

Aniciensis ; mais il vint à Paris de bonne heure, il fut lecteur de Charles VIII et professeur au Collège de France. S'il subit l'influence italienne et s'il se révèle humaniste délicat dans sa traduction des *Apologues* de Laurent Valla et des *Facéties* de Pogge, il faut sans doute mettre le Velay hors de cause ; car ce fut un « déraciné ». Pourtant les influences italiennes semblent évidentes dans le Velay à la fin du xve siècle, elles y pénètrent par Avignon et c'est ainsi, sans doute, que s'explique la présence au Musée du Puy d'une *Vierge au manteau déployé* dont l'inspiration est très probablement d'origine avignonnaise [1].

6. *Le XVIe siècle.* — Les éléments essentiels de la vie politique et de la vie matérielle du Velay, constitués avant la fin du xve siècle, atteignent au xvie siècle leur plein développement. Cette région devient à la fois de plus en plus royaliste et de plus en plus « bourgeoise ». Mais un accident — les guerres de religion — retarde jusqu'au xviie siècle la mainmise absolue du roi et l'obéissance sans retour.

L'histoire politique est mal connue. Nous savons peu de choses précises sur les rapports du Consulat avec le roi. Ce qui a été surtout étudié, ce sont les entrées des souverains au Puy, plus importantes pour l'histoire des mœurs que pour l'histoire politique [2]. Les rapports du clergé et de la royauté nous éclairent sur les progrès de la centralisation monarchique dès le début du xvie siècle : ils n'ont pas été suffisamment approfondis. Suivant une tradition ancienne, le chapitre du Puy ne pouvait se réunir pour le choix d'un évêque sans la permission du roi [3]. A la mort de Jean de Bourbon, en 1514, deux candidats sont en présence : Antoine de Chabanes, protonotaire apostolique, prieur d'Ambierle en Forez, et Jacques de Sénectaire, abbé de la Chaise-Dieu. Or Louis XII intervint personnellement auprès du chapitre en faveur du premier candidat ; il ne se contenta pas d'écrire et de faire écrire aux chanoines ; il leur dépêcha son secrétaire, Odinet Geffroy, pour les

1. Voir le *Temps* 12 juin 1904 ; — Perdrizet, *la Mater Omnium du Musée du Puy* (*Congrès archéologique de 1904*, p. 570-584) ; — Demartial, *Mémoires de la Soc. arch. et hist. du Limousin*, mai 1908, p. 540-547.

2. Notamment l'entrée de François Ier le 18 juillet 1533 (voir Médicis, I, 212). — Cf. Ant. Vernière, *Itinéraire des rois de France et des papes dans l'Auvergne et le Velay*, Clermont-Ferrand, 1898, in-8, 27 p. ; — *Les Voyageurs et les naturalistes dans l'Auvergne et le Velay* (Revue d'Auvergne, 1899 et 1900).

3. *Tabl. hist.*, I (1870-71), p. 227.

prier d'avoir égard à la recommandation royale. Il fit plus : il constitua des mandataires pour agir directement sur les élections [1]. Jamais immixtion de la couronne dans le scrutin du chapitre n'avait été plus nette, plus violente : Antoine de Chabanes fut élu [2]. Deux ans après, la nomination des évêques devenait, à la suite d'un accord avec le pape, un privilège de la royauté : cette dévolution à la couronne des vieilles franchises électorales du chapitre du Puy, ainsi que la mise en commende de tous les bénéfices ecclésiastiques, ouvraient décidément pour le clergé du Velay une ère de servitude et de décadence. Mais comment le Concordat de 1516 fut-il accepté et à quelle organisation précise son application donna-t-elle lieu ? Il y a là tout un ensemble de questions qui ont été laissées de côté par tous les historiens. On n'a même pas songé à publier le *Pouillé dressé en 1516 pour la levée des décimes* [3]. La noblesse, également, se rapproche de la royauté, mais par une évolution différente : elle s'appauvrit et vend ses terres aux bourgeois qu'enrichissent le commerce et l'industrie : une nouvelle classe se forme, qui demande à la royauté de maintenir l'ordre et la paix et qui sera le plus ferme soutien de la politique royale dans le Velay. C'est elle qui détient les métiers et les fonctions municipales ; survienne le désastre de Pavie, et le Puy obérera ses finances pour venir au secours du roi. Elle fait plus : elle réclame le droit d'envoyer ses fils mourir aux frontières des Alpes et de la Meuse et renonce au privilège jadis octroyé par les rois ; de ne combattre l'étranger que dans le Velay. C'est pour elle, enfin, que le roi fait bonne et prompte justice par les Grands Jours de 1548 [4]. Ant. Jacotin prépare sur ces Grands Jours un travail qui précisera nos connaissances sur l'état moral et social du Velay au milieu du XVIe siècle ; mais, sur les rapports combinés de la royauté, de la noblesse et de la bourgeoisie, il n'existe aucune étude d'ensemble.

On connaît mieux la vie économique ; mais seulement par fragments. On n'en a que les éléments épars, notamment dans les récits des chroniqueurs. Aux processions qui se répandaient à de

1. Ils étaient au nombre de quatre, parmi lesquels le vicomte de Polignac, et le seigneur de Rochebaron.

2. Voir une plaquette très rare, de 18 pages, imprimée au Puy, le 1er juillet 1620, chez Estienne André, — rééditée par Ch. Rocher (*Annuaire de la Haute-Loire*, 1878).

3. *Arch. Nat.*, g 81, fes 434-447.

4. Cf. Marthory, *Notice historique sur les Grands Jours tenus au Puy en 1548 et 1666* (*Ann. de la Soc. d'Agr.*, t. XVI, 1851, p. 334-39).

certains jours au travers de la ville figuraient les membres des riches corporations industrielles : orfèvres, les plus anciennement organisés ; drapiers, les plus honorés et les plus puissants ; merciers, chez qui déjà l'on trouvait de la dentelle ; épingliers et chapeliers ; armuriers ; tanneurs, pelletiers et parcheminiers, qui habitaient dans un quartier à part ; bridiers, bâtiers, corroyeurs et selliers, etc. [1]. On ne possède sur tout cela que des listes et des détails très généraux : on n'a pas encore étudié comme il conviendrait le fonctionnement des communautés d'arts et métiers dans le Velay [2]. Le beau livre de Boissonnade sur l'*Organisation du travail en Poitou* n'a pas suscité de recherches analogues, d'ordre économique et social. Il faudrait y joindre l'histoire des prix et de la fluctuation des salaires et les conséquences dans le Velay de la crise monétaire qui sévit au début du règne de Charles IX et dont il semble bien que l'une des causes fut la hausse de l'or [3]. Quelques ordonnances rendues par les rois au sujet des foires et marchés ont été publiées, mais sans aucun plan d'ensemble [4]. Elles permettent à peine de soupçonner l'intérêt d'une ordonnance de Charles IX (à Saint-Germain-en-Laye, juillet 1567) érigeant une *bourse des marchands* en la ville du Puy [5]. Cette histoire, agitée et féconde, offre encore aux travailleurs de très grands espaces à explorer.

Elle trouverait un complément naturel dans l'étude du luxe et des lois somptuaires et dans la description des fêtes que l'on célèbre alors au Puy en très grand nombre. Les sports sont en honneur, comme le tir à l'oiseau [6] et le jeu de paume ; mais les luttes de l'esprit ne sont pas moins honorées. Le théâtre est surtout apprécié : sur de hauts échafauds, dressés sur les places publiques, on

1. Voir des articles dispersés de Lascombe, Chassaing dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.* : — de Bonneville-Colomb et L. Coste, *Comment les maîtres selliers du Puy-en-Velay accompagnaient aux processions la sainte Image de Notre-Dame* (Saint-Étienne, 1908).

2. Ch. Jacotin prépare une étude d'ensemble sur la corporation des cartiers du Puy.

3. Cf. H. Hauser, *Controverse sur les monnaies* (*Bulletin des Sc. écon.*, 1905, p. 30).

4. Voir notamment A. Lascombe. *Foires et marchés à Saint-Paulien* (*Tablettes hist.*, II, 1871-72, p. 247-249) ; — *au Monastier* (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, III, 1881-82, p. 181-190).

5. Cette création fut éphémère au XVIe siècle ; car les habitants de Toulouse protestèrent contre cette faveur ; le Parlement de cette ville fit des remontrances et l'ordonnance ne fut pas enregistrée (*Arch. Nat.*, J J 265, pièce 328, p. 152).

6. Cf. U. Rouchon, *Le jeu de l'oiseau au Puy* (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. XIII, 1904-05, p. 47-59).

représente des mystères ou des allégories [1]. Mais François Ier, à son arrivée au Puy, ne fut reçu que par des poètes inférieurs à ceux de Paris ; et personne n'eut l'idée de lui présenter le bon chroniqueur Etienne Médicis comme l'égal des du Bellay. Presque partout la forme est laborieuse, la langue bizarre, les idées sans profondeur; les délicats troubadours vellaves, les Pons de Capdeuil, les Pierre Cardinal, les Guillaume de Saint-Didier n'ont pas eu d'héritiers [2]. — Germain Martin a étudié *les plus anciens libraires du Puy (1514-1544)* [3], d'après les minutes de notaires conservées aux Archives départementales : ces libraires vont à Lyon pour acheter leurs livres [4] et c'est par l'intermédiaire de cette ville, dont la vie intellectuelle est intense, que le mouvement rénovateur pénètre dans le Velay. Notre région produit de savants médecins comme Chaumette (de Vergezac), des érudits estimables comme Jacques de Montagne et surtout le protestant Jean Chassanion, né à Monistrol l'Évêque, qui fut un des plus actifs propagateurs et un des écrivains les plus féconds de la Réforme [5].

L'hérésie, en effet, a pénétré dans le Velay et les guerres religieuses y eurent leur contre-coup : le Velay va perdre les avantages de sa politique de recueillement et de sagesse dans les horreurs d'une lutte acharnée (1562-1596). Séduits par les côtés tragiques de ce drame, par l'abondance et la variété des matériaux qu'ils avaient à leur disposition, Mandet et Vinols ont consacré de longues pages à l'émouvante relation de cette histoire. Depuis lors, une foule de documents ont été publiés par Ch. Rocher [6], Le Blanc [7],

1. En 1475, Siméon Crouzet, orfèvre au Puy, a compilé par personnages *la Passion de Nostre Seigneur* (Médicis, I, 259). Nous connaissons surtout le *Mistère et histoire miraculeuse nouvelle faicte à personnaiges, de l'advénement, dédicace et fondation du dévot et singulier oratoire de Nostre Dame du Puy d'Anis :* Claude Doleson, dominicain du couvent de Saint-Laurent, l'a emprunté aux *Vieilles Histoires de Notre Dame* et l'a fait jouer en 1518 ; il nous a été conservé par Médicis (II, 369-599).

2. Ant. Jacotin a publié (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, XII, 1902-03, p. 143-156) une poésie inédite d'André Coraïlhe, maître apothicaire du Puy et consul en 1570 : *Discours en forme de chanson de la reprinse des villes et chateaux occupés par les Rebelles de Vivarez, au pays de Vellay, faicte par monsieur de Saint-Vidal.* — Cf. aussi A. Lascombe, *Jean Brun, poète pratellois* (*ib.*, XIV, 1905-06, p. 115-120).

3. Le Puy, Marchessou, 1897, in-8 de 14 p.

4. L'imprimerie ne devait, en effet, s'établir au Puy qu'au début du XVIIe s., vers 1611, sous les auspices des Pères de la Compagnie de Jésus. Cf. Paul Le Blanc, *Les débuts de l'imprimerie au Puy-en-Velay*, Le Puy, Marchessou, 1894.

5. Il a écrit notamment une *Histoire des Albigeois* (Genève, 1595).

6. *La Ligue en Velay* (dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. I, 1878, p. 1-25) 10 pièces inédites.

7. Voir, dans les *Tabl. hist.*, III, (1872-73), p. 451, la rarissime plaquette de *la*

A. Lascombe [1], U. Rouchon [2] et surtout Ant. Jacotin [3] : l'histoire des luttes religieuses dans le Velay est à reprendre entièrement. Evidemment notre région n'y joua qu'un rôle épisodique et secondaire : l'action principale naît, se développe et se termine ailleurs. Mais cette histoire même est curieuse. Deux figures dominent la scène : celle d'Antoine de la Tour, baron de Saint-Vidal, qui fut tué en duel par le cadet de Séneujols, et celle d'Antoine de Sénectère, évêque du Puy, chef des politiques du Velay. Après la mort tragique d'Antoine de la Tour, la ville abandonna le parti de la Ligue et reconnut l'autorité souveraine du roi de Navarre. Henri IV se montra bon prince, il laissa à la ville ses franchises communales et lui accorda une décharge générale de tous les impôts arriérés.

7. *La monarchie absolue* (1598-1789). — C'est qu'en effet la situation économique, si brillante un demi-siècle auparavant, était devenue déplorable. « Partout le pays de Vellay et ès montaignes des environs, le povre peuple, qui avoit esté ruyné par les guerres, et après par la misère du temps, estoit si ruyné et afoibli qu'ils mouroient de faim... » [4]. Pour devenir maîtresse absolue, la royauté comprit qu'il fallait donner au commerce et à l'industrie le moyen de se développer librement. Pendant deux siècles les affaires purent reprendre dans une région pacifiée et acquise à la monarchie. Les questions se posent, abondantes; très peu ont été abordées. On ne connaît pas l'histoire des classes rurales dans le Velay du XVIe siècle à la Révolution ; on n'a pas eu l'idée d'étudier les effets qu'ont pu produire, sur la richesse agricole, les réformes des ministres Bertin et l'Averdy. On n'a pas poursuivi l'étude détaillée des corporations et du mouvement industriel parce que beaucoup de documents n'ont pas encore été publiés. Nous ne possédons pas de

prinse de la ville et chasteau de Solignac, et, dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, III (1881-82), p. 169-180, le *Vray discours du siège, prinse et totale ruyne de la ville de Sainct Agrève*, pièce encore plus rare, qui ne se trouve pas à la Bibl. Nat.

1. Voir dans les *Tabl. hist.* (VI, 1875-76) quelques pièces relatives à la famille de Saint-Vidal, et dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.* (VI, 1888-90, p. 70), le testament d'Antoine de Saint-Vidal (16 juillet 1589), dont Mandet et Vinols n'avaient donné que des extraits.

2. U. Rouchon a communiqué au Comité des travaux hist. et scientif. (*Bull. hist. et philol.*, 1905, p. 150-153) deux lettres inédites de Henri III au baron de Saint-Vidal des 16 et 27 mars 1585, destinées à prévenir les agitations qui ont précédé la Ligue.

3. *Preuves de la maison de Polignac*, *passim*, notamment les documents 439, 449 et 757, 451, 767, 461, 779, 467, 469, 470, 478. Voir *Introd.*, p. XIX.

4. Jean Burel, p. 98, année 1586.

documents qui nous renseignent sur la vie économique dans le Velay de 1610 à 1660 ; en revanche ils abondent de 1660 à 1789. Germain Martin a retrouvé dans les archives départementales de l'Hérault (C, 2774 et 2792) deux pièces présentant un état détaillé des corporations du Puy en 1691 et 1776[1]. De son côté, Aug. Chassaing s'est fait l'éditeur des *Remarques sur le pays de Velay*, par M. de Fages, envoyé de tour du Vivarais, commissaire principal de l'assiette du Puy, tenue le 17 avril 1771, du *Mémoire sur le Velay*, par M. de la Chadenède (1777), du *Mémoire relatif à l'Assiette ou États particuliers du diocèse du Puy et pays du Velay*, par M. Portail, envoyé de Monseigneur le comte de Périgord, commissaire principal à l'assiette du Puy, tenue le 30 avril 1782[2]. Toutes ces pièces, émanant des intendants ou de leurs subdélégués, abondent en renseignements curieux sur l'administration économique, sur l'état des chemins, sur les transactions et les ressources de la région, etc. Grâce à elles, Germain Martin a pu étudier *l'industrie et le commerce du Velay aux XVIIe et XVIIIe siècles*[3]. Malgré son intérêt, cette étude est incomplète : s'appuyant presque uniquement sur des textes empruntés aux Archives de Montpellier elle a peu utilisé les archives mêmes du Velay. On n'a pas encore imprimé le *Procès-verbal de la Visite de Froidour au Puy* (9 nov. 1668) ; l'*État de la province en 1674* est encore inédit. On n'a pas suivi l'évolution, déjà visible au siècle précédent, qui rend les riches bourgeois du Velay acquéreurs des anciennes terres nobles[4] et la tentative faite par les marchands du Puy pour obtenir une *bourse de commerce*[5]. Germain Martin annonçait une *Histoire des corporations du Velay :* elle n'a pas encore paru. Sur la dentelle, qui devient l'industrie maîtresse du pays, un article de Corcelle[6], clair et intelligent, n'est

1. *Deux documents sur l'histoire du commerce du Velay aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Le Puy, Marchessou, 1896, in-8 de VI + 26 p.

2. Au Puy chez Marchessou, in-16, 1885-1890.

3. Le Puy, Marchessou, 1900, in-8, 216 p. — Quelques essais industriels et agricoles furent tentés, à la fin du XVIIIe siècle, sous la poussée des économistes. Cf. G. Martin, *La Fayette et l'école pratique de tissage de Chavaignac* (le Puy, 1898, 13 p.).

4. G. Martin (*L'ind. et le commerce dans le Velay aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 50-74) a publié toutes les pièces se rapportant à cette tentative. Il cite notamment une pièce de 1770 (Arch. dép. de l'Hérault, C 89) : « La ville du Puy est une des plus considérables de la province de Languedoc, et tient des premiers rangs aux États généraux ; on y compte environ 20,000 personnes et s'y fait plusieurs commerces. »

5. Voir Aymard, *Lettres de bourgeoisie accordées à des habitants de la ville du Puy aux XVIIe et XVIIIe siècles* (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, I, 1878, p. 249-267).

6. *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. VII (1891-93), p. 177-210.

qu'un résumé trop bref, qui aujourd'hui n'est plus au courant. Les habitants des campagnes refusent parfois de s'astreindre aux corvées féodales et des soulèvements populaires très significatifs se produisent à diverses reprises [1].

Le mouvement des idées n'a pas, à beaucoup près, une importance égale, un sens aussi profond. Le Velay fut parcouru jusque vers 1621 par les protestants armés contre les catholiques [2]. Puis un apaisement se fit et les protestants se groupèrent dans les riches communes du Chambon et de Tence où vinrent les atteindre les mesures prises contre eux par Louis XIV : comment furent-elles accueillies et exécutées dans le Velay [3] ? La restauration catholique qui se produisit au début du XVIIe siècle n'a pas été étudiée : à peine entrevoyons-nous l'importance des Jésuites qui fondent une maison au Puy en 1588 ; leur influence sur l'instruction va désormais être profonde [4]. La liturgie du diocèse se précise au temps de l'évêque Just de Serres (vers 1654). Peintres, sculpteurs, artisans exécutent de nombreux travaux pour les congrégations religieuses et les corporations laïques. Au commencement du XVIIe siècle, Guy François, qui s'est assimilé les procédés des Italiens, fonde au Puy une école artistique. A la fin du siècle, Mgr de Béthune, véritable Mécène [5], attache à sa personne Pierre Vaneau, un des maîtres de la sculpture sur bois. Son travail capital était le monument grandiose qui devait s'élever dans la cathédrale du Puy pour célébrer le triomphe de Jean Sobieski sur les Turcs à la bataille de Vienne, et aussi pour servir de sépulture à Mgr de Béthune : les bas-reliefs et les statues de ce monument et plusieurs autres panneaux sont restés longtemps dans la région et inspirèrent les artistes locaux [6]. Toute une école vellave se forma avec Mathieu Bonfils, Pierre et François Layes, Joseph et Jean Marcon, Pierre

1. Voir notamment A. Lascombe, *Une rébellion à Vorey en 1709 (Mém. de la Soc. agr. et sc.*, IV, 1883-85, p. 281-289).

2. Les protestants pénètrent par le Vivarais. Cf. une *relation de la prise d'Yssingeaux par les protestants en 1621* (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. VI, 1888-90, p. 182-184.

3. Une pièce curieuse, datant de 1683 (Arch. Nat., T T 321) a été publiée par Rocher dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, I (1878), p. 205-212.

4. Léon Charvet a étudié le premier supérieur du séminaire du Puy, Etienne Martellange, dans la *Revue du Lyonnais*, 1873, p. 10 et 92.

5. Voir l'abbé Achard, *Notice sur Armand de Béthune ;* le Puy, Mey, 1902. Il y eut d'autres « Mécènes », amateurs d'art et collectionneurs, qui n'ont pas été étudiés.

6. Cf. M. Vachon, *La vie et l'œuvre de Pierre Vaneau, sculpteur français du XVIIe s. et le monument de Sobieski*, Paris, Charavay, 1883.

et Jean-Claude Portal, les frères Robert et Pierre Michel[1], Gabriel Samuel et surtout Pierre Julien[2]. Quelques noms, également, illustrent les lettres vellaves sous la monarchie absolue. Dès la fin du XVIe siècle, Marguerite de Savoie a organisé deux véritables Académies, dans son château d'Usson, puis dans son hôtel de la rue de Seine; or il y avait trois Ponots dans la maison de la princesse : son intendant Delouche, ses secrétaires Eyrand et Claude-François de Pominy. Le prédicateur ordinaire de Marguerite était à Paris Mathieu de Morgues, et son lecteur, Jean Baudoin, de Pradelles. Quant à Jean Baudoin, il traduisit tant d'écrivains italiens que le cardinal de Richelieu en fit son collaborateur et lui assura une place parmi les premiers membres de l'Académie française. L'érudition locale a complètement dressé la liste des écrivains vellaves; mais elle n'a même pas posé la question de savoir si ces écrivains tiennent de leurs origines des caractères propres. Qu'importe, par exemple, au Velay, une biographie de Lefranc de Pompignan, le célèbre adversaire des philosophes, qui fut évêque du Puy de 1743 à 1774? En revanche, il serait intéressant de préciser ce que doit à sa famille et à son milieu le cardinal Melchior de Polignac, l'auteur de l'*Anti-Lucrèce*. D'ailleurs tous ceux que nous avons cités appartiennent à la classe des nobles ou des bourgeois. Il est certain que, dans cette région, ainsi que dans la plupart des autres provinces, l'éducation populaire fut complètement négligée sous l'Ancien Régime. Un mouvement curieux se produisit au milieu du XVIIIe siècle : en 1742, l'assemblée des notables prélève sur le budget municipal une somme de 1,000 livres, pour l'établissement de trois écoles gratuites au Puy ; le 22 mars 1768 les États du Velay accordent une subvention de 1,200 livres aux Frères des Ecoles chrétiennes pour les aider à faire bâtir une école. Pour tracer un tableau complet de l'enseignement primaire dans le Velay avant 1789, il faudrait des recherches nombreuses qui n'ont pas été entreprises.

Il serait enfin extrêmement intéressant de faire l'histoire des idées politiques dans le Velay sous la monarchie absolue. On les devine plus qu'on ne les sait. On aperçoit le point de départ : atta-

1. Les deux frères travaillèrent surtout pour l'Espagne. Cf. P. Le Blanc, *Variétés hist. et biogr. de l'Auvergne et du Velay*, Le Puy, 1885, in-8 de 105 p.

2. André Pascal, *Pierre Julien, sculpteur ; sa vie et son œuvre (1731-1804)*, dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. XII (1902-03), p. 389-560.

chement très fort du Velay au roi qui rétablit la paix et l'ordre ; on aperçoit également le point d'arrivée, quoique moins nettement : la désaffection croissante. Ce qui manque, ce sont les épisodes intermédiaires, qui expliquent cette désaffection et la rendent sensible[1]. L'ordre ne fut d'abord troublé que par des criminels et des pillages : les Grands Jours de 1666 vinrent montrer aux habitants la sollicitude royale[2]. Mais bientôt, dans ce pays aux privilèges financiers énormes, l'administration centrale fait peser une fiscalité démesurée. Le Puy est, avec Toulouse, la seule ville du Languedoc qui possède un octroi, mais cette création n'a été faite que pour vendre des offices nouveaux[3]. Aux exactions du fisc répondent les gains scandaleux des financiers et ceux-ci ont pour conséquence de véritables émeutes et des conspirations où l'on va même jusqu'à s'appuyer sur l'étranger[4]. Les aventures de Mandrin dans le Velay se comprennent par là : ce fut moins un brigand de grand chemin qu'un chef de contrebandiers faisant campagne, à la tête de troupes armées, contre les abus de la ferme générale. Écoulant ses marchandises à bas prix, il apparut aux populations du Velay comme un libérateur[5]. Dans cette région, comme dans les autres provinces, ce fut pour une question d'argent que la monarchie perdit son prestige et sa popularité.

8. *La période contemporaine.* — Le Velay, devenu, avec quelques territoires empruntés aux régions voisines, le département de la Haute-Loire, joua pendant la période révolutionnaire le rôle

1. L'étude des États provinciaux apporterait une foule de renseignements sur l'état social et politique du Velay, sur la situation matérielle et morale des populations; mais il n'existe encore rien de pareil aux monographies de Thomas, Cadier, Coville, Dognon, Joseph Girard sur les États de la France centrale, de Béarn, de la Normandie, du Languedoc et du Comtat Venaissin : les États particuliers du Velay n'ont pas fait l'objet d'un travail d'ensemble.

2. Cf. P. Marthory, *Notice hist. sur les Grands Jours tenus au Puy en 1548 et 1666*, dans les *Ann. de la Soc. d'Agr...*, t. XVI, 1851, p. 334-396.

3. Voir dans l'*Inventaire des titres et privilèges de la maison consulaire de la ville du Puy* (*Ann. de la Soc. d'Agr.*, 1851, p. 605...) la longue série des divers règlements, ordonnances, arrêts du Grand Conseil, confirmations, procès, etc., que provoqua la taxe du vin aux barrières du Puy. Cf. aussi sur la question de l'octroi, Rocher dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, II (1879-80) p. 245-249.

4. Ch. Rocher a raconté, dans l'*Annuaire de la Haute-Loire* de 1878, *une Conspiration au XVIIe s.* : il s'agit du comte de Sardan, receveur des tailles au Puy de 1660 à 1670, financier interlope. U. Rouchon prépare une étude sur les anciennes loges maçonniques du Velay, leur origine, leur constitution, leur rôle à la veille de la Révolution française. Une de ces loges, la *Parfaite Union*, est mentionnée au Puy dès 1773 ; une autre, la loge *Saint-Jean* est établie au Monastier, le 13 mai 1775.

5. Cf. Funck Brentano, *Mandrin*, Paris, Hachette, 1907, in-8, XII + 574 p.

auquel le destinait sa position intermédiaire. En relations avec Lyon, par où arrivaient les idées avancées, cette région de hauts plateaux et de forêts propice aux escarmouches et à la résistance, offrait des retraites sûres aux adversaires de la Révolution, émigrés, prêtres réfractaires qui venaient de l'Ardèche ou de la Lozère. La Haute-Loire fut entraînée dans les conspirations du comte de Saillans, du camp de Jallès et du camp de Pertuis, dans les insurrections provoquées par l'ex-constituant Charrier, par le marquis de Surville ou par Dominique Allier. Ce département, lisons-nous dans une lettre de brumaire an VI[1], « a été, dès le principe de la Révolution, un de ceux sur lesquels les brigands royaux ont cru pouvoir compter pour le succès de leurs entreprises. L'esprit public est bon dans le district de Brioude, mais très mauvais dans les montagnes des circonscriptions du Puy et de Monistrol ». Ce « mauvais esprit public » a persisté longtemps dans ce pays montagneux et rebelle aux nouveautés : c'est à lui qu'il faut attribuer la disparition ou la lacération des documents les plus curieux ; les archives familiales ou notariales restent obstinément fermées. Il est à peu près impossible de recueillir les cahiers de doléances de 1789[2] et de faire l'histoire des biens nationaux : la rumeur publique dénonce encore dans certains propriétaires les descendants de ceux qui « volèrent » le clergé, et ceux-ci n'ont rien de plus pressé que de détourner au moins les soupçons par la destruction des archives les plus curieuses.

Dans ces conditions, les études révolutionnaires furent abordées très tard et suivant une méthode qui les vicia. Les *Conférences* de l'abbé Péala[3], les *Causeries historiques sur le Velay*, de l'abbé Cornut[4], sont écrites « dans l'esprit le moins impartial et le plus hostile à la Révolution que l'on puisse voir »[5]. En revanche, H. Mosnier publia de consciencieuses études sur le conventionnel Bonet de Treiches et sur l'*enseignement secondaire au Puy-en-Velay*

1. Arch. Nat., F Ie III, Haute-Loire, 4.

2. Ch. Godard n'a pu retrouver que quelques cahiers des paroisses ou des *mandements* du Velay (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. XIII, 1904-05, p. 93-96). Ant. Jacotin a donné (la *Haute-Loire*, 21 fév. 1889) le *cahier des doléances de la noblesse de la sénéchaussée du Velay* d'après la seule copie qui en existe encore.

3. Faites en 1844 *sur les martyrs du diocèse pendant la Révolution française* (Le Puy, Gaudelet, 1845, in-8, 236 p.).

4. Abbé Cornut, *Causeries hist. sur le Velay, quelques scènes de la Révol. de 1793 dans le département de la Haute-Loire*, Le Puy, Marchessou, 1865 et 1866, 2 vol. in-16 de 406 et 526 p.

5. M. Rioufol, *La Révolution de 1789 dans le Velay*, p. 334, n. 1.

de l'an VI à l'an XII (1798-1804) : l'École centrale de la Haute-Loire[1]. — On sait peu de choses sur l'état de l'enseignement primaire dans la Haute-Loire pendant la Révolution : malgré l'arrêté du 25 juin 1793, les *béates* continuèrent à enseigner dans beaucoup de localités; au lieu des 150 instituteurs et des 200 institutrices, prévus par le directoire exécutif, l'administration départementale ne put en nommer que 32 dans les cantons et 44 dans les communes (d'après des documents conservés aux Archives départementales).

Dans les dernières années, suivant l'impulsion donnée par les travaux d'Aulard et par le Comité de l'histoire économique de la Révolution, les travaux se sont multipliés. Max. Rioufol a écrit une histoire d'ensemble *sur la Révolution de 1789 dans le Velay* où une érudition abondante est mise en œuvre par un esprit partial et d'une méthode peu rigoureuse. Boudon a fait la monographie des *Municipalités révolutionnaires*[2]. On a donné récemment[3] une réédition du *Sommaire de l'état général des Biens des émigrés situés dans l'étendue du département de la Haute-Loire, dressé en exécution de la loi des 11 et 12 mars 1793, l'an II de la République française une et indivisible*[4]. Et Jovy vient de publier le dossier de Pierret, envoyé en mission dans la Haute-Loire en l'an III (1794-1795), auquel J. Peyriller a ajouté une étude sur le rôle politique et administratif de Pierret[5]. Ernest Gonnet a consacré ses deux thèses de doctorat[6] à l'histoire du diocèse du Puy (1789-1802) et à l'histoire économique du département de la Haute-Loire de 1790 à 1800. Ch. Godard publie dans les Mémoires de la Société

1. Dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. II (1879-80), p. 107-182.

2. Cf. plus haut p. 344. Voir aussi, du même, *Les fêtes publiques au Puy sous le Directoire*, le Puy, Prades-Freydier, 1897, in-8, 156 p.

3. A Lyon, chez L. Brun, 1908, 28 p.

4. Les autres placards ou recueils, extrêmement rares, n'ont pas été réédités : *Relevé général des émigrés ou prévenus d'émigration portés sur la première liste arrêtée par le département de la Haute-Loire, le 15 oct. 1793* (Crespy et Guillaume, an VI); — *Première liste supplétive par ordre alphabétique des émigrés, prêtres et autres ecclésiastiques déportés ou reclus du département de la Haute-Loire, formée en exécution des lois du 28 mars, 25 juillet 1793 et 9 ventôse de l'an II de la République française, une et indivisible* Lacombe, an III) ; — *Liste supplétive des émigrés, prêtres réfractaires, condamnés et déportés, dont les biens ont été séquestrés en exécution de la loi du 8 avril 1792 et celle du 28 mars 1793.*

5. Jovy et Peyriller, *La Mission du Conventionnel Pierret dans la Haute-Loire en l'an III (1794-1795)*, Le Puy, 1908, in-16, 362 p.

6. E. Gonnet, *Essai sur l'histoire du diocèse du Puy (1789-1802)*, Paris, 1907, in-8 de 398 p.; — *Essai sur l'histoire économique du département de la Haute-Loire de 1790 à 1800 : les populations des villes et des campagnes. Ib.*, 80 p.

agricole et scientifique (t. XII, XIII, XIV et XV), un travail très documenté sur *le Conseil général de la Haute-Loire, le directoire et l'administration départementale de 1790 à 1800*[1].

La méthode scientifique a donc pénétré la période révolutionnaire elle-même. Mais il ne faudrait pas se faire de trop grandes illusions : bien des critiques doivent être adressées aux travaux précédents, œuvres consciencieuses sans plus : l'histoire économique et l'histoire religieuse sont loin d'être épuisées après les deux livres de Gonnet. Il faut compléter la monographie de Peyriller sur Pierret par d'autres études sur les représentants en mission et surtout sur Solon Reynaud, le plus actif, le plus énergique, celui dont le rôle fut le plus important. L'histoire de l'esprit public dans le Velay pendant la Révolution française ne se dégage pas encore avec assez de netteté.

Quant à la période impériale, nous n'en savons pour ainsi dire rien : l'administration préfectorale, la vie économique, rien n'a tenté les historiens jusqu'à présent. Il y a là des sujets à étudier, encore entièrement neufs. On sent les approches de la période contemporaine, où les travailleurs locaux n'osent pas se risquer, « soit par crainte d'y rencontrer des noms propres encore portés, soit par ce motif, encore valable pour certains, que les hommes et les événements trop proches de nous n'ont pas encore le « recul nécessaire » pour être « jugés » équitablement[2] ».

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il n'existe presque rien sur l'histoire du Velay au XIXe siècle. Quelle était la situation économique de la province vers 1830 au début de la transformation industrielle et commerciale ? Comment cette transformation se produisit-elle et quelles en furent les conséquences sur le développement de l'agriculture et sur la richesse générale ? Les documents sont nombreux, les statistiques sont précises et bien faites, mais les travaux parus dans les publications périodiques y restent ignorés ; leur mise en œuvre donnerait des résultats très abondants. Quelques textes ont d'ailleurs été publiés. A. Front de Fontpertuis avait donné en 1857[3] une *Analyse des procès-verbaux du Conseil*

1. *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. XII (1902-03), p. 289-350 ; t. XIII (1904-05), p. 97-150 ; t. XIV (1905-06), p. 121-207 ; t. XV (1907), en cours d'impression.

2. Séb. Charléty, *Les régions de la France, II. Le Lyonnais*, Paris, Cerf, 1904, p. 31 (tirage à part de la *Revue de Synthèse historique*, février 1904).

3. Au Puy, chez Guilhaume, in-8.

général de la Haute-Loire de l'an VIII à 1841 : le travail n'a pas été continué.

L'histoire politique est plus ignorée encore. Les figures attachantes ne font pourtant pas défaut : mais on attend encore une monographie de Jules de Polignac, le ministre de Charles X : quelle fut sa véritable personnalité et quel jugement doit-on porter sur son ministère ? La correspondance, qui se trouve entre les mains de ses descendants, indique ses relations avec les hommes de son temps et pourrait servir à dresser un tableau de l'opinion publique dans le Velay à la fin de la Restauration [1]. Aussi bien pourrait-on élargir la question et rechercher de quelle façon les habitants de la Haute-Loire accueillirent les diverses révolutions du XIXe siècle, quel fut le contre-coup des événements parisiens dans ce pays, d'accès difficile et d'idées arriérées. Il semble que la population du Puy accueillit avec satisfaction la Révolution de 1848, et l'on pourrait suivre la formation d'un état d'esprit anti-orléaniste à la suite de scandales de l'administration préfectorale au sujet des élections législatives, des secours aux inondés de 1846 et surtout des charges financières écrasantes qui pesaient sur la ville et sur les campagnes. Dans cet ordre de recherches, l'historien local trouverait un secours précieux dans la collection de la *Haute-Loire* : c'est le plus ancien journal de province, puisqu'il date de 1813 ; d'abord hebdomadaire, il parut en 1859 deux fois par semaine, puis, dès 1860, trois fois. En 1886, la *Haute-Loire* devenait quotidienne. Tous les événements de la politique locale y ont trouvé un écho. U. Rouchon prépare pour 1913, à l'occasion du centenaire de ce journal, une étude d'ensemble sur l'histoire de la presse dans la Haute-Loire.

1. Que fut le parti libéral sous la Restauration dans le pays de J. de Polignac Encore une étude à faire.

CONCLUSION

D'un bout à l'autre de son histoire, même sous la monarchie absolue, même pendant la centralisation contemporaine, le Velay a toujours gardé la vivace individualité qu'il devait à son sol et à son climat. Dans ce carrefour ouvert en pays montagneux entre les régions du Nord et celles du Midi, des influences de tout ordre, parfois contradictoires, se rencontrèrent et se mêlèrent. Tandis que, dans la montagne, un climat très rude soumit les hommes à des habitudes de vie identiques, à un même mode de penser, le bassin du Puy reçut d'une manière plus fréquente le contre-coup des événements historiques et des courants économiques généraux; d'ailleurs il ne se borna jamais à les subir passivement. Et de tout cela se forma un « caractère vellave », très spécial au milieu des régions qui l'entourent, très permanent à travers les vicissitudes de son histoire.

Le type physique est composite. Du Celte il a pris la blondeur et du Latin la taille courte. La tête est forte, carrée, sans élégance; la volonté, âpre et farouche, apparaît dans le front tendu, le regard droit, la bouche serrée, le menton saillant; l'ensemble est rigide et même brutal[5]. Mais il y a dans ce type une merveilleuse adaptation au sol qui l'a, pour ainsi dire, façonné. Le fond même de l'histoire vellave est un fait d'ordre économique. Ce que nous apercevons, c'est la lutte incessante, laborieuse, contre la terre avare qui, sur le flanc de la montagne abrupte, se dérobe et s'écroule. Quand il laboure sous un radieux soleil d'octobre, le paysan du Velay songe à la gelée qui pourra détruire sa récolte misérable; il travaille consciencieusement, rudement, et se hâte, car il connait la tristesse de l'hiver proche et interminable où le village sera bloqué par la neige : alors, dans la chaumière grisâtre et basse, aux murs de terre et aux étroites lucarnes, il n'y aura plus d'activité que par le travail féminin de la dentelle au carreau. Très attaché à la terre qu'il cultive âprement, le paysan est ici propriétaire dans

1. De Basville disait en 1698 (*Mémoire pour l'instruction du Dauphin*) : « Les habitants de ces montagnes sont plus grossiers, plus mal faits, plus mal tournés que dans tout le reste du Languedoc. »

l'âme. Travailleur probe et énergique, mais d'une avarice presque sordide et d'une chicherie parcimonieuse, il est exagérément inhospitalier. L'amour de l'argent domine en lui, et une ténacité qui le rend processif à l'excès.

Aussi les soucis politiques n'occuperont-ils dans le Velay qu'une place secondaire. C'est — non pas toujours, mais le plus souvent — pour des raisons économiques que ces hommes se sont agités, ont combattu. Il est très rare que d'autres motifs (purement politiques ou religieux, par exemple) les aient fait agir. Bien plus, ils se sont en général peu préoccupés du maître qui les gouvernait, pourvu que l'obéissance à ce maître leur valut les garanties qui assurent le succès des « affaires »[1]. Sans doute ils ont voulu et obtenu une autonomie aussi grande que possible; mais c'est parce qu'ils se refusaient de subir une réglementation dans leur travail, des entraves dans leur commerce. Pour le bourgeois du Puy, les franchises communales ont toujours représenté très exactement un corps de privilèges économiques. Voyez-le au XVIe siècle, quand il prend les armes pour défendre l'intégrité du territoire national ou la fermeté de ses convictions religieuses : avant tout il se montre soucieux de sa conservation personnelle et de son gain. « La peste éclate-t-elle? point d'hésitations : il abandonne sa demeure, fuit, consuls en tête, l'horrible contagion et ne regagne ses pénates que lorsque tout danger a cessé. La sensibilité et la compassion semblent avoir peu de prise sur son cœur. Quelqu'un des siens vient-il à mourir ? il enregistre froidement, sur son livre de raison, à côté de ses dépenses de ménage ou de ses recettes commerciales cet accident naturel plus ou moins lucratif[2]. »

Mais un autre trait caractéristique de la physionomie historique du Velay apparaît : le manque de personnalités dominantes. Sur cette terre ingrate et laborieuse les hommes ont su trouver, par les cultures étendues sur les moindres espaces disponibles et par l'invention d'industries locales, le moyen de résoudre le problème de l'existence. « Avec ce sol cultivé à force de bras, avec ces maisons où l'on se succédait de père en fils, s'est noué un contrat difficile à rompre[3] ». Or, il y a là une œuvre anonyme, collective et non

1. Cf. S. Charléty, *Le Lyonnais*, p. 36 (extrait de la *Revue de Synthèse historique*, fév. 1904).
2. Ant. Jacotin, *La Haute-Loire*, 18 janv. 1892.
3. Vidal de la Blache, *Tableau de la Géographie de la France* (Hachette, 1903), p. 291.

individuelle. Tout un peuple a conspiré pour la grandeur du pays.

La vie traditionnelle, comme dans la plupart des contrées montagneuses à population disséminée, a résisté à toutes les influences du dehors, économiques, politiques ou sociales. L'homme du Velay est superstitieux et routinier. Fidèle à la tradition léguée par les ancêtres, il est essentiellement « conservateur » et se défie des idées nouvelles. Celui qui les apporte est, encore aujourd'hui, l'hérétique qu'il faut tenir à l'écart, à moins que ce ne soit l'ignorant ou le naïf qu'on peut exploiter. L'intelligence est lente à se mouvoir et à se transformer. Médicis écrit ses Mémoires dans la première moitié du XVIe siècle, mais le style et le fond appartiennent plutôt à l'âge précédent ; Odo de Gissey relève du XVIe siècle et non pas du XVIIe.

Parlant peu, l'homme du Velay médite beaucoup, mais dans la pratique et sans nourrir un idéal inopportun. Circonspect, il regarde en arrière plutôt qu'en avant. Il a la foi de ses ancêtres, « une foi têtue de rites et de traditions, machinale et constante, empreinte de cette violence qui lui fit prendre la fourche lorsque le gendarme — son ennemi héréditaire — voulut établir le bilan des sanctuaires [1] ». D'une susceptibilité infiniment chatouilleuse, il ne souffre pas qu'on lui dise ses torts et son infériorité. Il n'aime point qu'on l'étudie, qu'on lui suggère d'autres idées, qu'on se mêle à sa vie intime, qu'on le déracine, même en projet et moralement. Il se méfie, il se garde, il ne croit pas qu'en dehors de son pays la vie soit belle. Il sait bien qu'il a quelque part, derrière le Mézenc blanc de neige ou par delà le Gévaudan aride, des contrées plus riantes où le soleil est plus doux et la terre plus féconde. Qu'importe « puisqu'il vit là où ont vécu les aïeux, là où ont traîné les complaintes, les légendes qui sont l'âme de son âme [2] ».

A côté de cela, pourtant, un certain désir d'aventures est resté en lui En Jules Vallès revit l'âme de ceux qui s'en allèrent en Terre Sainte avec Adhémard de Monteil. C'est la marque, toujours visible, d'une influence méridionale. Le Velay fut une terre d'artistes et de poètes : avant même les troubadours de l'époque féodale, les naïfs annalistes de Notre-Dame enchantèrent l'imagination populaire aux récits merveilleux d'une véritable « légende dorée ».

1. L. de Romeuf, *L'homme du Velay* (*Grande Revue*, 16 oct. 1906, p. 168).
2. *Ibid.*, p. 166.

Pourtant, avec le travail incessant et la pauvreté vaincue, le caractère pratique, traditionaliste, l'a décidément emporté. Une comparaison s'impose avec un peuple du Nord, le Normand, aussi profiteur, aussi jaloux de son bien, mais d'esprit plus large et de routine moins tenace. Le Vellave est un Normand transporté en pays de montagnes.

LOUIS VILLAT.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

UNE DISCUSSION SUR LE SYSTÈME DE HEGEL.

Dans la séance du 31 janvier 1907 tenue par la Société française de Philosophie, M. R. Berthelot a proposé et habilement défendu une interprétation d'ensemble du système de Hegel. Son exposé, suivi d'une discussion à laquelle prirent part MM. Boutroux, Delbos, Darlu et Drouin, remplit le *Bulletin* de la Société d'avril 1907[1]. Il ne semble pas sans intérêt de signaler ici un peu tardivement cette discussion. M. Berthelot reproche aux spiritualistes éclectiques et à Renouvier d'avoir vu dans l'hegelisme : 1° un déterminisme absolu; 2° un optimisme intégral; 3° un panlogisme. De ces trois questions c'est, à notre avis, la dernière qu'il eût fallu discuter d'abord, car elle est la plus générale et enveloppe les deux autres. Mais il ne paraît guère douteux qu'en se refusant à voir dans le système de Hegel un panlogisme M. B. ne soit dans le vrai. Car si Hegel prétend réduire toute réalité à la pensée, ce n'est qu'au terme d'une longue évolution dont le point de départ est justement l'inintelligibilité absolue du réel immédiat, que la dialectique hegelienne dépouille progressivement de son irrationalité originelle; Hegel n'a jamais prétendu éliminer le donné, l'individuel, le contingent; bien au contraire il en part, puis, montrant qu'on ne peut sans contradiction s'y tenir, il le dépasse tout en le conservant.

Pour étayer sa démonstration M. B. a été amené à définir tout l'esprit de la logique hegelienne, logique « dynamique » qu'il a opposée à la logique « statique » d'Aristote et rapprochée au contraire de la dialectique platonicienne; de même que Platon cherche les rapports d'implication des Idées, Hegel détermine leur ordre dans une succession de thèses et d'antithèses réunies en synthèses de plus en plus concrètes. Enfin M. B. a défini la position de Hegel vis-à-vis de Kant et de Schelling. Ici ses conclusions ont été contestées par M. Delbos. A vrai dire il fallait pour résoudre ce problème historique procéder non par interprétation, mais

1. *Sur la Nécessité, la Finalité et la Liberté chez Hegel.*

par examen des textes; on eût trouvé la réponse à la question posée dans la *Differenz des Fichteschen und des Schellingschen Systems* (1801); mais pas une fois ce très explicite traité de Hegel n'a été cité.

Ces débats n'auront peut-être pas fait avancer beaucoup la critique hegelienne, restée très en retard chez nous. Il faudrait, pour arriver à des conclusions générales sûres, étudier dans le détail les œuvres de Hegel, c'est-à-dire, pour reprendre l'expression de Descartes, ne pas vouloir arriver au faîte de l'édifice en négligeant l'escalier. Mais cette discussion prouve que la philosophie hegelienne n'est pas complètement lettre close en France; et cela est du plus haut intérêt. Car l'hegelisme, quelle qu'en soit la valeur, aura toujours la vertu de rappeler aux philosophes la dignité de leur science et d'affermir leur foi en l'esprit. Comme M. Darlu en fit la remarque à cette séance, « l'occasion est opportune, qui nous reporte vers une doctrine où l'idée philosophique a été poussée le plus loin possible, où apparaissent systématisées toutes les formes de l'activité humaine ».

P. Roques.

NOUVEAUX DOCUMENTS RELATIFS A LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION.

Nous sommes un peu en retard pour signaler l'apparition de trois recueils de cahiers de 1789 publiés tous trois dans la collection des *Documents inédits de l'Histoire économique de la Révolution.*

C'est d'abord le tome I de la publication des Cahiers des Bailliages des généralités de Metz et de Nancy[1]. Il est consacré au bailliage de Vic, dont le territoire, formé de dix-huit tronçons séparés, composait un ensemble fort peu cohérent. 161 cahiers sur 165 existent encore; la collection en est conservée aux Archives de Meurthe-et-Moselle. L'éditeur, M. Ch. Etienne, a très sagement réduit les annotations infra-paginales, dont nous avons déjà signalé les inconvénients. Il a préféré dresser, en tête du recueil, une très utile liste de sources accessoires permettant à la fois de compléter et d'éclairer les renseignements fournis par les cahiers sur les questions administratives, fiscales ou économiques. Mais pourquoi avoir résumé si sommairement les procès-verbaux d'élections qui précèdent les cahiers de communautés? Pourquoi notamment ne pas indiquer le nombre des présents — et ne pas dresser la liste de toutes les signatures?

***

1. *Cahiers de doléances des Bailliages des Généralités de Metz et de Nancy pour les Etats-Généraux de 1789*, p. p. Ch. Etienne. Tome Ier, *Cahiers du Bailliage de Vic.* Nancy, 1907, xxxvi-774 pp. in-8.

Le second recueil est dû à M. P. Boissonnade. Il comprend les cahiers de la Sénéchaussée d'Angoulême et du siège royal de Cognac[1]. Dans son introduction, l'éditeur insiste sur l'origine populaire, la sincérité et l'originalité de ces documents. Sans nier le rôle des formulaires envoyés des chefs-lieux de bailliages dans les communautés, ni surtout l'influence des cahiers rédigés dans les principaux centres de chatellenies ou de terres féodales, M. B. constate que les textes recueillis et publiés par lui n'en représentent pas moins l'effort conscient d'une élite mi-bourgeoise, mi-paysanne, pour traduire fidèlement les vœux et les griefs des masses urbaines ou rurales.

Les cahiers de l'Angoumois ont beaucoup souffert. En 1847, à l'époque où un magistrat, M. de Chancel, les utilisait sommairement pour son livre : *l'Angoumois en 1789*, on comptait encore, au greffe, 239 cahiers de doléances et 335 procès-verbaux d'assemblée. De cette importante collection, quelques rares débris seuls ont survécu; tout le reste — près de 500 documents — ont été perdus, détruits peut-être en 1875 comme papiers inutiles. Heureusement, les archives municipales d'Angoulême ont conservé les originaux de 166 documents analysés ou publiés dans le présent recueil; diverses copies existent à Cognac, aux Archives nationales; enfin M. B. a pu joindre aux cahiers trois documents d'importance notable : un supplément rédigé par des paysans à leur cahier officiel, jugé trop hâtif et superficiel; surtout, deux mémoires étendus, le premier étant en quelque sorte le travail préparatoire du second : un mémoire adressé par les députés de la ville d'Angoulême au ministre des finances, sorte de supplément d'une clarté, d'une précision exceptionnelles, au cahier de doléances d'Angoulême.

La publication est soignée. Une table analytique fort utile clôt le volume. L'annotation, restreinte, se borne à l'essentiel. On peut regretter seulement l'absence, au début du livre, d'indications bibliographiques générales, et surtout la brièveté excessive des analyses de procès-verbaux. La liste des signatures, par exemple, devrait toujours être donnée. Puisque M. B. imprimait, comme on doit le faire, la liste des électeurs présents, n'aurait il pas été simple de marquer par un signe ou par un caractère quelconque, les noms de ceux qui avaient signé ?

***

Le troisième et dernier recueil est consacré aux cahiers du bailliage de Châlons-sur-Marne[2]. Il inaugure une série de quatre volumes (devant comprendre les cahiers des bailliages de Sezanne, Châtillon-sur-Marne et Reims) dont M. G. Laurent compte assurer la publication. Publication très soignée, à en juger d'après ce premier volume. L'analyse des procès-

1. *Cahiers de doléances de la Sénéchaussée d'Angoulême et du Siège royal de Cognac pour les États-Généraux de 1789*, p. p. P. Boissonnade. Paris, Imprimerie Nationale, 1907, 555 pp. in-8.

2. *Département de la Marne. Cahiers de doléances pour les États-Généraux de 1789*, p. p. G. Laurent. Tome Ier, *Bailliage de Châlons-sur-Marne*. Epernay, 1906, XXXII-872 pp. in-8.

verbaux est faite avec beaucoup de méthode et d'exactitude, le nombre des signatures relevé, sinon leur détail[1] : M. L. nous promet à ce sujet des conclusions et des observations ultérieures, de même que sur la question des feux. L'annotation est logiquement et méthodiquement conçue; outre les renseignements bibliographiques nécessaires sur la pièce publiée ou analysée, elle contient des indications sur l'histoire des bourgs ou des villages au XVIIIe siècle, sur les données d'archives les concernant, sur la situation particulière des communautés envisagées. L'ordre adopté pour la publication des cahiers est l'ordre alphabétique.

Comme on le voit, la *Collection des documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution* s'accroît régulièrement, continûment de publications utiles et consciencieuses qui provoqueront sans doute l'éclosion d'ici quelques années, de toute une série d'études et de monographies du plus haut intérêt. On peut regretter seulement que, sur un grand nombre de petits points de détail — qui ont leur importance — l'accord ne soit pas mieux établi entre les divers éditeurs des cahiers et qu'ils ne se préoccupent pas davantage d'assurer pour l'avenir, à bien peu de frais et bien peu de peine, la possibilité de comparaisons fructueuses et étendues entre leurs documents de provenance variée.

LUCIEN FEBVRE.

Nous avons reçu le programme détaillé du Congrès international des sciences historiques qui doit avoir lieu à Berlin du 6 au 12 août.

Les travaux seront répartis entre huit sections : I Histoire de l'Orient ; II Histoire de la Grèce et de Rome ; III Histoire politique du moyen âge et des temps modernes ; IV Histoire de la civilisation des mêmes périodes, avec une sous-section d'histoire des sciences ; V Histoire du droit et histoire économique ; VI Histoire religieuse ; VII Archéologie et histoire de l'art ; VIII Sciences auxiliaires.

La liste des communications annoncées est très abondante, — trop abondante. Beaucoup de ces communications, comme à l'ordinaire des congrès, feraient bien mieux la matière d'un article de Revue que le sujet d'une discussion. Quoiqu'aucune place spéciale n'ait été faite à la théorie de l'histoire et à la méthodologie, un certain nombre de congressistes traiteront des questions relatives à la méthode ou à l'organisation des études historiques. A la séance générale d'ouverture, un historien américain, M. David J. Hill doit traiter ce thème : *The ethical function of the historian.*

L'organisation matérielle du Congrès est ménagée avec le plus grand soin, et le programme comporte des réceptions, fêtes et excursions très attrayantes.

***

1. A ce propos, pour les volumes ultérieurs, le procédé que nous indiquons plus haut ne serait-il pas aisément applicable ?

Le troisième Congrès international de philosophie aura lieu, comme nous l'avons précédemment annoncé, du 31 août au 5 septembre, à Heidelberg. Nous en avons reçu également le programme détaillé. Il est, à tous les points de vue, fort engageant. Si les communications, là aussi, sont trop nombreuses et forment un ensemble, en quelque sorte, bariolé, il y en a qui ne peuvent manquer de donner lieu à des discussions profitables. — Notons particulièrement ici deux communications annoncées : *L'objet, le domaine et la structure de la philosophie de l'histoire* (M. Kozlowski, dozent à Varsovie); *Das Wesen der Geschichte und die Bedeutung dieser Disziplin für die systematische Philosophie* (M. Vœste, docteur en philosophie, Strasbourg).

***

M. Benedetto Croce a publié récemment un Supplément[1] à la Bibliographie de Vico parue en 1904 et que nous avons signalée ici (voir le n° de février 1904; t. VIII, p. 112). Il se propose, d'ailleurs, de tenir à jour cette bibliographie qui n'est pas seulement relative aux œuvres de Vico, mais qui relève tous les travaux, tous les jugements sur Vico, tous les témoignages propres à préciser l'influence exercée par le penseur napolitain. — Nos lecteurs savent que M. Croce n'est pas seulement un philosophe original. Il a une solide érudition, une lecture immense; et sa *Bibliografia Vichiana* est précieuse pour les historiens des idées, en général, de la philosophie de l'histoire en particulier.

***

Nous avons reçu les brochures suivantes : A. Sammarco, *Dell' imparzialita dello Storico, Accenni di critica storica nei cronisti dei secoli IX-XII*, S. Maria, Umili, 1907, in-8; J. Carcopino, *Edmond Demolins et la « Science sociale »*, extrait de la *Revue intern. de l'enseignement*, 1908; R. Altamira, *Trabajos de investigación en la catedra y el seminario de historia general del derecho*, 1903-05, 1905-07, Oviedo, 1905, 1907; I. Benrubi, *Tolstoï continuateur de Rousseau*, extrait des *Annales de la Société J.-J. Rousseau*, t. III; R. Girard, *Carnot et l'éducation populaire*, extrait de *La Révolution française*, 1907; H. Bourgin, *La pédagogie de Fourier*, extrait de la *Revue intern. de l'enseignement*, 1908; Em. Giraud, *La crise de l'enseignement primaire en Angleterre*, extrait du *Bulletin de la Société de législation comparée*, 1908; L. Réau, *L'art allemand dans les musées français*, extrait des *Monatshefte für Kunstwissenschaft*, 1908; Al. Cartellieri, *Richard Löwenherz im Heiligem Lande*, extrait de la *Historische Zeitschrift*, t. 101; G. Desdevises du Dezert, *Un procès d'inquisition au XVIe siècle*, extrait de la *Revue d'Auvergne*, 1907.

1. *Supplemento alla Bibliografia Vichiana*, Memoria presentata all' Accademia Pontaniana, Napoli, Giannini, 1907, 34 pp. in-4.

BIBLIOGRAPHIE

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

M. G. Ferrero, **Grandeur et décadence de Rome.** V. *La République d'Auguste.* Trad. franç. Urbain Mengin. Paris, Plon, 1907, 294 pp. in-16. — Le cinquième volume du grand ouvrage de M. Ferrero embrasse la période des dix premières années du gouvernement d'Auguste, de l'an 27 à l'an 18 avant J.-C. Cette période, relativement pauvre en événements extérieurs et en agitations politiques, n'en est pas moins extrêmement intéressante et instructive, parce que nous y voyons un grand Empire, une grande nation lutter contre la fatalité, s'épuiser en efforts pour remonter le courant de l'histoire, poser tous ses espoirs de régénération dans le retour au passé et se nourrir d'illusions au point de remettre ses destinées entre les mains d'un homme qui était peut-être le seul à se rendre compte de son incapacité à s'acquitter de la grande mission dont on le chargeait.

On peut dire sans exagération qu'Auguste n'a dû toute son extraordinaire fortune qu'à une série ininterrompue de malentendus. Nous savons déjà à quels hasards, à quels concours heureux de circonstances il a dû sa victoire sur Antoine et sur la Révolution. Les étapes ultérieures de sa carrière qui devaient l'amener aux destinées les plus hautes et les plus grandes ont été à leur tour autant de suites de hasard, autant d'effets de concours heureux de circonstances. Il a été porté, entraîné par les événements qu'il était appelé à diriger, et sa seule habileté, son seul mérite avaient consisté à se laisser porter et entraîner, sans prendre trop au sérieux son rôle de directeur.

Il y avait une contradiction flagrante entre la valeur de l'homme et l'immensité du rôle qu'on prétendait lui faire jouer. Mais tout était contradiction et paradoxe dans l'histoire de Rome, après la fin des guerres

civiles. On réclamait l'épuration du personnel politique et le rétablissement du régime aristocratique, en présence d'une noblesse qui n'avait plus ni les capacités nécessaires pour s'occuper des affaires publiques ni la volonté de s'y consacrer On réclamait des lois contre le luxe et le retour aux mœurs simples et vertueuses du temps jadis, alors que la soif du luxe avait déjà fait des ravages irréparables dans toutes les classes de la société et que les anciennes mœurs avaient déjà subi une dissolution telle qu'on se trouvait en présence d'une véritable transformation de la morale et que ce que les traditionnalistes qualifiaient d'immoralité était devenu partie intégrante des mœurs d'alors. On voulait faire renaître le goût de la guerre, l'amour de la patrie, et la même aristocratie qui dénonçait les progrès de l'antipatriotisme et de l'antimilitarisme avait pour poètes favoris Tibulle et Properce qui prêchaient l'égoïsme raffiné et sensuel, ne connaissant qu'une seule satisfaction, celle que procurent les caresses de l'amante et le mol oreiller de la paresse. On réclamait encore, par la voix de Virgile, devenu le poète quasi-officiel de l'époque, le retour à l'ancienne religion, alors que Rome était envahie par les cultes et les rites des religions du monde entier et pénétrée d'un bout à l'autre du mysticisme sensuel de l'Orient. On aspirait au rétablissement de la République, dans sa forme la plus pure, alors que les Républicains les plus ardents faisaient tout leur possible pour amener Auguste à la dictature et favoriser l'établissement du pouvoir personnel. Et enfin, suprême contradiction ! lorsqu'Auguste, cédant aux instances des traditionnalistes puritains, se décide à entreprendre la réforme des mœurs, il ne le fait qu'en portant les atteintes les plus graves aux mœurs traditionnelles, en faisant s'entremettre l'État entre le patron et l'affranchi, entre le testateur et l'héritier, entre le père et le fils.

Telles sont quelques-unes des nombreuses contradictions au milieu desquelles se débattait la société romaine de la fin du 1er siècle avant J.-C. et dont M. Ferrero nous trace un tableau saisissant, en nous faisant entrevoir en même temps les causes profondes de ces contradictions. Nous assistons là à un mélange, à une pénétration mutuelle de deux civilisations, de celle de l'Occident et de celle de l'Orient, mélange et pénétration qui constituent l'aboutissement logique de toute l'évolution historique de Rome. Or cette évolution n'est pas reversible, et plutôt que vouloir en retrancher un des termes et revenir en arrière, il s'agissait de chercher à concilier, à fondre ensemble tous ces éléments disparates, à les réunir en une synthèse nouvelle susceptible de devenir le point de départ d'une civilisation nouvelle. Mais la société romaine était-elle incapable de tenter cette synthèse ou s'agissait-il vraiment d'éléments inconciliables ? Quoi qu'il en soit, on entend déjà les Germains frapper à la porte de l'Empire et, coïncidence significative, leurs premiers coups suivent de près ces *Ludi seculares* qui constituent la dernière tentative de donner une apparence de réalité à cette illusion du retour à l'âge d'or de l'antiquité, dont vivaient les contemporains d'Auguste. — Dr S. Jankelevitch.

F. Martroye, **Genséric, la conquête vandale en Afrique et la destruction de l'Empire d'Occident**, Paris, Hachette, 1907, 388 pp. in-8. — M. F. Martroye, à qui nous devions déjà une étude sur *L'Occident à l'époque byzantine*, nous donne aujourd'hui un bon récit de la conquête vandale. L'auteur débute par un tableau des dissensions et des troubles qui, à la fin du IVe siècle, déchiraient l'Afrique du Nord. En cette province soumise à Rome plutôt que véritablement romanisée, parmi ces races impatientes du joug impérial, Gétules, Maures, Berbères, Numides, l'avidité cruelle de gouverneurs comme le comte Romanus, les haines furieuses des donatistes et des circoncellions contre les orthodoxes, la révolte en quelque sorte permanente (Gildon après Firmus, Heraclianus après Gildon) étaient autant de ferments de dissolution ; les guerres civiles et les persécutions religieuses frayaient les voies à la domination des Barbares.

Ce furent les Vandales qui occupèrent l'Afrique. L'Espagne où ils avaient pénétré dès 409 ne leur offrait qu'un établissement précaire. Le comte Boniface, en rébellion ouverte contre Placidie, leur proposa, en échange de leur alliance, les moyens de traverser le détroit de Gadès : ils l'aideraient à se créer dans l'ancienne Proconsulaire un royaume indépendant de Rome ; il leur abandonnerait la tranquille possession des Maurétanies. Genséric, chef des Vandales, accepta ; mais une fois introduit en Afrique il s'y tailla la part de son choix (428-439). M. Martroye entre ici dans l'exposé des faits. Nous ne l'y suivrons pas, parce qu'ils offrent surtout de l'intérêt pour qui eut à en fixer la chronologie et l'enchaînement. Combats, stratagèmes, négociations tortueuses, expéditions en Sicile et en Sardaigne, incursions sur les côtes d'Italie, ententes avec Attila, Euric ou Récimer, il ne nous fait grâce de rien. Il est aussi complet, aussi précis que le permettait l'état de notre documentation sur ces périodes de convulsions et de décadence. Mais cependant de cette accumulation de détails il n'a pas su tirer la vie. Son livre est rempli de noms : on n'y rencontre pas, vigoureusement rendue, la figure d'un homme ; il est bourré de faits, mais leur total ne fait point une réalité. Cette histoire n'a rien d'une résurrection.

Du moins est-ce de l'histoire consciencieuse et méthodique, nourrie d'innombrables références, précédée d'une bibliographie abondante, pourvue d'un index. M. Martroye cite ses sources d'après les éditions les plus récentes ; il connaît toute la littérature de son sujet. Il ne fait point de découvertes, mais aucune des découvertes faites en ces dernières années ne lui a échappé. Parfois il lui suffit de les intégrer dans son récit pour lui conférer une valeur propre. C'est ainsi, par exemple, qu'en rapprochant du texte de certaines constitutions impériales les résultats extraits par M. Gsell de ses fouilles de Benian, il est parvenu à rétablir le dispositif du traité qui, intervenu en 442, entre Genséric et l'Empereur, attribuait à l'Empereur les deux Maurétanies et la Numidie, et à Genséric la Zeugitane ou Proconsulaire et la Byzacène. Ces clauses expliquent à leur tour que, de toutes parts enfermés par l'Empire, menacés à l'Est par la Tripolitaine, à l'Ouest par l'Espagne et les Maurétanies, les Van-

dales, pour assurer leur conservation, aient été placés dans la nécessité d'étendre encore leurs conquêtes. Ainsi reconstitué, le traité de 442 ménage une transition entre la conquête vandale en Afrique et la chute de Rome. Par lui, le livre de M. Martroye acquiert plus d'unité, l'histoire de cette période obscure et chaotique de la clarté et de l'ordre, les actes de Genséric une direction et un sens ; et l'on est moins surpris d'entendre M. Martroye (p. 262) appeler ce chef barbare « un grand diplomate ». — Jérôme Carcopino.

Vicomte Hervé du Halgouet, **Essai sur le Porhoët, le comté, sa capitale, ses seigneurs**, Paris, Champion, 1906, 282 pp. et 1 carte, in-8. — M. du Halgouet s'est efforcé de montrer la place que tint en Bretagne l'ancienne baronnie du Porhoët, et le rôle que jouèrent ses seigneurs. Les « pièces justificatives » qu'il publie en appendice forment la partie la plus utile du recueil. L'auteur a fait des efforts pour raconter impartialement l'histoire de la Révolution dans le Porhoët ; il n'y est malheureusement pas toujours parvenu. — André Fribourg.

G. Gautherot, **Les Relations Franco-Helvétiques de 1789 à 1792** (*Archives du Ministère des Affaires étrangères*), Paris, Champion, 1908, 133 pp. in-8. — Dans ce petit livre — présenté comme thèse complémentaire de doctorat à la Faculté des lettres de Besançon — M. G. s'est proposé d'étudier les relations Franco-Helvétiques au double point de vue de la politique internationale et de la diffusion en Europe des idées révolutionnaires.

Après un résumé (p. 5-24) de l'histoire helvétique au xviiie siècle, l'auteur, dans une première partie (p. 25-57), expose les répercussions du mouvement révolutionnaire sur les États et les sujets helvétiques. Il rappelle les manifestations révolutionnaires qui se produisirent en France dans les régiments suisses (arrestation de Besenval, insurrection du régiment de Châteauvieux à Nancy, etc.) ; il retrace la propagande et les mouvements des nombreux émissaires qui allèrent dans les cantons, dès 1789, répandre les nouvelles doctrines libérales et démocratiques ; il étudie enfin la question du renouvellement des capitulations, qui expiraient généralement en novembre 1789. Dans une seconde partie (p. 59-127), il résume avec soin les documents les plus intéressants que contiennent sur le sujet les *Archives du Ministère des Affaires étrangères*. C'est une utile contribution à l'histoire extérieure de la Révolution. — L. F.

G. Gautherot, **La Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle**. Tome I, *La République Rauracienne*. Tome II, *Le département du Mont-Terrible, 1793-1800*. Paris, Champion, 1908, xxiii-290 et 310 pp. in-8. — C'est un petit pays fort composite, mais d'histoire intéressante, que

l'ancien territoire des princes-évêques de Bâle. Dans un ouvrage un peu compact, mais solide et documenté, L. Stouff a indiqué jadis comment, par des achats, des alliances, des donations surtout, il se forma et se développa lentement. La Réforme le réduisit beaucoup, l'amputa largement du côté de l'Est et du Sud. Chassés de Bâle, les prélats durent se réfugier à Porrentruy, au diocèse de Besançon et y établir le siège de leur pouvoir temporel. Ils régnèrent dès lors paisiblement sur un domaine varié, divisé politiquement en deux parties, l'une impériale, l'autre helvétique, et géographiquement en un grand nombre de petites régions naturelles distinctes, vals ou plateaux, insérées dans les replis du Jura oriental.

Régions originales, curieuses à étudier parce que soumises à la fois à des influences très diverses, en contact incessant avec les Cantons Suisses, la Franche-Comté, le Ferrette et l'Alsace. Quelles en furent les destinées pendant la Révolution? Comment se transformèrent-elles d'abord en République Rauracienne indépendante, puis en département français du Mont-Terrible : c'est ce qu'on n'avait guère étudié jusqu'à présent, et c'est ce qu'a voulu élucider, dans son ouvrage récent, M. G. Gautherot. Les sources étaient abondantes, l'auteur bien préparé par des monographies antérieures sur le sujet. Malheureusement, ce qu'il nous a donné, c'est bien moins une histoire qu'une narration de la Révolution française dans l'évêché de Bâle. Narration utile sans doute, assez documentée, intéressante par endroits, encore qu'assez partiale. Mais elle ne laisse pas le lecteur satisfait. M. G. nous dit, dans sa préface, qu'il entend exposer en détail « la genèse et l'application des doctrines et du gouvernement révolutionnaires dans une contrée déterminée ». La genèse? Mais il aurait fallu alors nous renseigner autrement qu'il ne l'a fait sur cette « multitude des actes de révolte qui font éclater les aspirations populaires vers un nouvel ordre des choses » comme il le dit, p. 37, dans un langage qu'on aimerait plus correct et précis[1]. Énumérer simplement quelques faits d'insubordination; signaler en douze lignes exactement (p. 39) l'influence de la disette sur l'état des esprits, ou en quatre (p. 38) le colportage et la circulation, dès 1789, de « libelles » dont nous aimerions à voir le contenu caractérisé autrement que par l'épithète d' « incendiaires »; consacrer en tout quatre pages aux préludes de cette « fermentation subite » des bailliages français que M. G. prend comme point de départ solide (p. 39) — est-ce donc là vraiment étudier « les origines de la Révolution » ?

De même, dans son chapitre II, de titre alléchant et prometteur : *le Gouvernement et le Régime Foncier*, sait-on la place qu'accorde l'auteur à l'étude de la propriété rurale et du régime féodal? Cinq pages exactement, et cinq pages de la plus étonnante, de la plus extraordinaire imprécision. Les questions les plus élémentaires n'y sont même pas posées! Comment s'étonner dès lors que rencontrant tout à la fin de son ouvrage

1. D'une façon générale d'ailleurs, le style de M. G. est assez lâche : des métaphores usées, des « trônes vermoulus », par exemple, y reviennent bien fréquemment. La correction typographique aussi laisse parfois à désirer. A signaler notamment (t. II, p. 248, n. 2) une fin de note inintelligible (*trouvera* pour *trouva*?).

la grosse question de la vente des biens nationaux, vente qui, de son avis même (t. II, p. 249) eut en Rauracie « une extraordinaire importance, étant donné que la transformation économique et la translation de propriété qui l'accompagnèrent furent les *raisons les plus profondes de l'évolution politique des esprits* [1], M. G. lui ait consacré généreusement quatre pages et demie ? Et les pages de M. G. ne sont pas copieuses...

Par là, par ces formidables lacunes, par le vice général de sa conception, c'est un vieux livre que le livre tout récent de M. G. C'est, au plus juste, un récit d'histoire locale, traité avec un souci de documentation que n'ont pas toujours sans doute les récits de ce genre — mais qui porte lourdement la peine d'avoir visé à être « complet [2] ». Surtout, l'auteur, à chaque page presque, nous parle de « la mentalité rauracienne », des « sentiments de l'âme rauracienne », de la « conscience rauracienne ». Nous aurions infiniment préféré qu'il fasse un léger effort pour nous montrer la réelle originalité de l'histoire et des pays qu'il étudiait. C'est précisément parce que nous y croyons, à cette originalité, parce que nous la soupçonnons et la devinons, que nous aurions voulu trouver dans le livre de M. G. tout ce qui n'y est pas : l'étude attentive du milieu, des conditions géographiques, des vieilles coutumes de vie rurale [3], des ressources économiques, agricoles et pastorales de cette Rauracie qui lui est chère — mais qu'il n'a rien tenté pour faire revivre devant nous de sa vie réelle, de son existence propre. C'est un vieux livre, sans doute : mais c'est encore un livre « déraciné ». — Lucien Febvre.

Histoire socialiste, t. XI, Jean Jaurès, **La guerre franco-allemande** ; Louis Dubreuilh, **La Commune**. Paris, Jules Rouff, 497 pp. in-4. — J'ai dit à propos des volumes précédents, tout ce qu'il y a d'intéressant et de vraiment scientifique dans une bonne partie de l'*Histoire socialiste*. Il n'en est malheureusement pas de même du livre consacré à la guerre franco-allemande. M. Jaurès, qui avait montré de si remarquables qualités historiques en parlant de la Constituante et de la Convention, a cette fois abandonné l'histoire pour la politique. Il expédie le récit de la guerre dans une douzaine de pages ; puis il en consacre 225 à traiter cette question : « Qui est responsable de la guerre ? » Il l'étudie, non pas en historien qui cherche la vérité, mais en théoricien du pacifisme et de l'internationalisme. Ajoutons que, dominé par le respect quasi-superstitieux que l'Allemagne inspire à presque tous les socialistes français, il tend sans cesse, dans ce débat rétrospectif, à justifier la Prusse aux dépens de la France.

1. C'est nous qui soulignons : mais cette remarque très juste n'entraînait-elle pas de toute nécessité pour M. G. l'obligation de traiter (s'il l'avait traitée !) cette grosse question à une autre place qu'à la fin de son ouvrage ?

2. « L'exiguïté du Mont-Terrible et la richesse des archives de la Tour des Prisons [à Berne] nous ont permis d'en retracer l'organisation et le développement *dans un tableau complet encore que peu étendu* » (t. II, p. 2).

3. Par ex., il est une grosse question que M. G. ne fait qu'effleurer (t. II, p. 253-255) et sur laquelle on aimerait d'autres détails : c'est celle du partage des biens communaux.

Le livre sur la Commune est, au contraire, un livre d'histoire. Le lecteur est souvent choqué par les violences de la forme, par des phrases comme celle-ci : « Boursicotiers, figaristes, pandours, gagnèrent Versailles par les trains les plus rapides pour s'y mettre, avec leurs cocodettes, sous la protection du grand sabre des généraux décembriseurs » (p. 295). Mais l'auteur a consulté beaucoup de documents et, par exemple, reproduit quelques-uns des procès-verbaux de la Commune, conservés à la Bibliothèque de la Ville de Paris (p. 315). Ses jugements sont aussi à retenir. Tout en couvrant Thiers d'injures, il constate que la retraite sur Versailles au 18 mars fut le seul moyen de sauver la discipline (p. 279), et que le Chef du pouvoir exécutif sut refaire une armée en quelques semaines (p. 350). Sa sympathie pour la Commune ne l'empêche jamais d'en indiquer les illusions ou les fautes. En somme, quoique très inférieur à l'excellent résumé de G. Bourgin, ce livre n'est point à négliger. — Georges Weill.

John Labusquière, **La Troisième République ; Jean Jaurès, Le bilan social du XIXe siècle** (dans l'*Histoire socialiste*). Paris, Jules Rouff (1908), 312 pp. in-4. — M. Labusquière a raconté en 300 pages l'histoire de la France depuis la fin de la Commune jusqu'en 1900. Il avait le choix entre deux méthodes : ou bien faire un exposé d'ensemble, en n'insistant que sur les faits essentiels ; ou bien traiter à peu près uniquement l'histoire du mouvement ouvrier et socialiste. Il a préféré suivre tour à tour chacune de ces deux méthodes ; aussi l'ouvrage est-il superficiel et sans grand intérêt. La courte conclusion de M. Jaurès exprime ses espérances en l'avenir du socialisme.

L'*Histoire socialiste* est donc terminée (y compris la table analytique, par Albert Thomas). Comme tout ouvrage fait en collaboration, elle est très inégale ; comme il arrive aussi dans beaucoup de publications de ce genre, les dernières parties sont écourtées et un peu sacrifiées. Mais les volumes de M. Jaurès sur la Révolution, de MM. Fourrière, Georges Renard et Thomas sur les années 1830-1873, attestent des recherches sérieuses et rapportent quelques résultats nouveaux. Cette entreprise, faite dans un but de propagande, n'aura donc pas été inutile à l'histoire. — G. W.

Maurice Dumoulin, **Figures du Temps passé**, (*Bibl. d'hist. contemp.*), Paris, Alcan, 1907, VIII-284 pp. in-16. — M. Dumoulin a réuni dans ce volume un certain nombre de ces articles où, à propos de publications récentes, il relève d'une plume alerte, les contributions nouvelles apportées à l'histoire moderne et contemporaine. Il y a joint trois ou quatre articles d'un caractère plus personnel. Signalons surtout ici l'étude sur *Les livres de raisons* (pp. 1-38), qui donne d'utiles et intéressantes indications sur cette source de renseignements — d'exploitation assez récente et si précieuse pour la connaissance de la vie matérielle et morale de nos pères. — H. B.

Edme Champion, **Vue générale de l'histoire de France**, Paris, Armand Colin, 1908, xiv-308 pp. in-12. — Ce livre est une réédition, légèrement modifiée, de la *Philosophie de l'histoire de France*, parue en 1882. A notre époque d'érudition minutieuse et d'analyse poussée jusqu'au plus infime détail, il faut du courage pour essayer de résumer en trois cents pages toute l'histoire de France jusqu'à la Révolution ; ce courage a été récompensé. On ne saurait chercher du nouveau dans ce livre, mais il est sincère et vivant ; l'auteur, démocrate et libre penseur, sait être juste pour l'ancien régime, tout en préférant la société actuelle. Plein d'une belle confiance dans la France, d'une optimisme réconfortant, M. C. montre que l'histoire du passé doit nous faire aimer le temps où nous vivons. — G. W.

Francisco Garcia Calderon, **Le Pérou contemporain**, *Étude sociale*, Paris, Dujarric, 1907, vi-337 pp. in-8. — Le livre de M. Calderon est avant tout un plaidoyer de son auteur, un Péruvien, adressé à l'Europe, en faveur d'une de ces républiques sud-américaines qu'on calomnie d'ordinaire, et destiné à attirer des sympathies actives qui ont le tort de s'adresser d'habitude exclusivement à l'Amérique du Nord. Après avoir exposé, dans son introduction, le milieu géographique et historique, M. Calderon montre les efforts faits par sa patrie, depuis la fin de la guerre avec le Chili (1883), pour se relever ; il étudie « l'évolution des idées et des faits », expose les forces économiques, — l'agriculture et l'exploitation minière avant tout, — le système politique et le régime d'éducation du Pérou, montre quelles sont les relations du Pérou avec les pays voisins, et, dans son dernier chapitre, consacré à l'avenir du Pérou, il essaie de prouver la nécessité de l'immigration européenne pour développer la richesse du terroir, et celle d'une réforme du catholicisme, dans le sens français, pour modifier la mentalité péruvienne.

Ce n'est pas l'impartialité qui manque à M. Calderon, qui sait être juste pour les adversaires de son pays et voit assez exactement les défauts de ses compatriotes ; c'est surtout la précision scientifique. On trouvera dans son livre peu de données statistiques, peu de faits précis ; les hommes même dont il parle sont insuffisamment caractérisés, et l'on saisit mal le mode de leur action en politique et ailleurs. Les idées de M. Calderon disparaissent ainsi dans le vague de considérations très générales où tout se confond. Les lectures, nombreuses, de M. Calderon, apparaissent au contraire avec trop d'insistance dans son texte et dans ses notes, et tant de références inutiles donnent l'impression d'un placage sociologique à ce travail estimable, dont le principal mérite est une solide sympathie pour l'intellect et les institutions françaises. — G. B.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

E. Bernheim, *Lehrbuch der historischen Methode und der Geschichtsphilosophie*, 5e et 6e éd., Leipzig, Duncker et Humblot, 1908, in-8.

E. Millard, *Une loi historique*, IV, *Causes de la loi, Considérations finales*, Bruxelles, Lamertin, 1908, in-8.

E. de Majewski, *La science de la civilisation, Prolégomènes et bases pour la philosophie de l'histoire et la sociologie*, Paris, Alcan, 1908, in-8.

E. Quinet, *France et Allemagne*, éd. par C. Cestre, Oxford, Clarendon Press, 1908, in-16.

A. Bayet, *Les idées mortes*, Paris, Cornély, 1908, in-16.

Sc. Sighele, *Littérature et criminalité*, trad. par Adler, préf. de J. Claretie (*Bibl. soc. intern.*), Paris, Giard et Brière, 1908, in-8.

S. Zaborowski, *Les peuples aryens d'Asie et d'Europe* (*Encycl. scientifique*), Paris, Doin, 1908, in-18.

Ch. Dubois, *Pouzzoles antique, Histoire et topographie*, Paris, Fontemoing, 1907, in-8.

G. Bourgin, *La commune de Soissons et le Groupe communal Soissonnais* (*Bibl. de l'École des Hautes Études*), Paris, Champion, 1908, in-8.

De Nazelle, *Dupleix et la défense de Pondichéry, 1748*, Paris, Champion, 1908, in-8.

C. Bloch, *L'assistance et l'État en France à la veille de la Révolution*, Paris, Picard, 1908, in-8.

M. Marion, *La vente des biens nationaux pendant la Révolution*, Paris, Champion, 1908, in-8.

H. Fleischmann, *La guillotine en 1793*, Paris, Les publications modernes, 1908, in-16.

P. Bliard, *Fraternité révolutionnaire*, Paris, Émile-Paul, 1908, in-8.

G. Caudrillier, *La trahison de Pichegru*, Paris, Alcan, 1908, in-8.

P. Rain, *L'Europe et la Restauration des Bourbons, 1814-1818*, Paris, Perrin, 1908, in-8.

A. Lerosey, *Loudun, Histoire civile et religieuse*, Paris, Champion, s. d., in-8.

J. Jaurès, *Histoire socialiste, Table analytique alphabétique*, par A. Thomas, Paris, Rouff, 1908, in-8.

Harrison, *National and Social problems*, Londres, Macmillan, 1908, in-8.

H. Bradlaugh Bonner, *Charles Bradlaugh*, Londres, Fisher Unwin, 1908, in-8.

A.-L. Lowell, *Modern England*, Londres, Watts, 1908, 2 vol. in-8.

C.-J. O'Donnell, *The causes of present Discontents in India*, Londres, Fisher Unwin, in-8.

A. Métin, *La Colombie britannique*, Paris, Colin, 1908, in-8.

P. Sébillot, *Le paganisme contemporain chez les peuples Celto-latins* (*Encycl. scientifique*), Paris, Doin, 1908, in-18.

F. Duval, *Les terreurs de l'an mille* (*Science et religion*), Paris, Bloud, 1908, in-12.

Le gérant : Paul CERF.

TABLES DU TOME SEIZIÈME

TABLE DES AUTEURS

(ARTICLES ET REVUES)

BERR (Henri). — Voir Chéruel.

CHÉRUEL (A.). — Progrès de l'histoire au XIXe siècle, pages oubliées (1833), publiées par Henri Berr 257

CULTRU (P.). — Revue générale : Les colonies françaises sous l'Ancien Régime . 188

FAUCONNET (Paul). — La méthode sociologique appliquée à l'étude des faits économiques, à propos d'un livre récent 181

FEBVRE (Lucien). — Une étude de géographie humaine : La *Basse-Bretagne* de M. C. Vallaux. 45

JANKELEVITCH (Dr S.). — Problèmes et controverses. — Assistance sociale ou sélection naturelle ? 1

LACOMBE (Paul). — Les historiens de la Révolution. — Jean Jaurès.
I. La Constituante. 164
II. La Législative et la Convention. 272

MARCEL (Pierre). — L'étude des dessins dans l'histoire de l'art français 9

MATTER (Paul). — Revue générale : L'Allemagne de 1815 à 1890. 57

NAVILLE (Adrien). — Le programme et les méthodes de la linguistique théorique, à propos d'un ouvrage récent. 175

RÉAU (L.). — Le triomphe et le déclin de Bismarck, d'après M. Paul Matter . . 50
L'origine et la signification des noms géographiques 129

SALOMON (Henry). — Questions d'enseignement. — L'histoire au lycée : Les conférences du Musée Pédagogique 29

VILLAT (Louis). — Les Régions de la France. — V. Le Velay. 303

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND

Dessins (L'étude des) dans l'histoire de l'art français, par Pierre Marcel. 9
Enseignement (Questions d'). — L'histoire au lycée : Les conférences du Musée Pédagogique, par Henry Salomon. 29
Histoire (Progrès de l') au XIXe siècle, Pages oubliées de A. Chéruel, publiées par Henri Berr 257
Noms géographiques (L'origine et la signification des), par L. Réau 129
Problèmes et controverses. — Assistance sociale ou sélection naturelle ? par le Dr S. Jankelevitch 1
Révolution (Les historiens de la). — Jean Jaurès, par Paul Lacombe :
I. La Constituante. 164
II. La Législative et la Convention. 272

REVUES CRITIQUES

Bismarck (Le triomphe et le déclin de), par L. Réau 50
Géographie humaine (Une étude de) : La *Basse-Bretagne* de M. C. Vallaux, par Lucien Febvre. 45
Méthode (Questions de), à propos d'ouvrages récents :
La méthode sociologique appliquée à l'étude des faits économiques, par Paul Fauconnet 181
Le programme et les méthodes de la linguistique théorique, par Adrien Naville 175

REVUES GÉNÉRALES

Histoire générale : Allemagne (1815-1890), par Paul Matter 57
Histoire économique : France (Les colonies sous l'Ancien Régime), par P. Cultru. 188

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

V. Le Velay, par Louis Villat 303

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

Congrès internationaux (Sur l'organisation des), (H. B.) 216
France en 1789 (Les limites et les divisions territoriales de la), d'après M. Armand Brette (Lucien Febvre). 82
Hegel (Une discussion sur le système de) (P. Roques). 378
Noms (Les) de nos rivières, d'après M. R. de Félice (Lucien Febvre) 217

Nouvelles et publications diverses . . . . . 85, 221 et 381
Patin (Les lettres de Gui) et leur nouvel éditeur (H. B.) 219
Révolution (Nouveaux documents relatifs à la vie économique de la) (Lucien Febvre) 379
Sociologie (L'objet de la), d'après M. Bouglé (Paul Lacombe) 212

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

Bayet (C.), *Giotto* (*Les maîtres de l'art*) (L. Réau) 232
Benoist (Ch.), *Le machiavélisme*, t. I (Dr S. Jankelevitch) 105
Bosschère (J. de), *Quinten Metsys* (*Les grands artistes des Pays-Bas*) (L. R.) . 235
Caillemer (R.), voir Schatz (A.).
Gauthiez (Pierre), *Holbein* (*Les grands artistes*) (L. R.) 236
Goffin (A.), *Thiéry Bouts* (*Les grands artistes des Pays-Bas*) (L. R.) 233
Meier-Graefe (J.), *Impressionisten* (L. R.) 239
Meyer (R.-A.), *Manet und Monet* (L. R.) 239
Moisant (X.), *Dieu, l'expérience en métaphysique* (Dr S. J.) 225
Mornet (D.), *Le sentiment de la nature en France de J.-J. Rousseau à Bernardin de Saint-Pierre* (Dr S. J.) 229
Munro (W. Bennett), *The seignorial system in Canada* (P. Cultru) 97
Schatz (A.) et Caillemer (R.), *Le mercantilisme libéral à la fin du XVIIe siècle : Les idées économiques et politiques de M. de Belesbat* (H. Sée) 106
Simiand (F.), *Le salaire des ouvriers des mines de charbon en France* (J. Chevalier) 99
Sociological Papers, t. III (Dr S. J.) 93

BULLETIN CRITIQUE

Histoire générale :

Bérard (V.), *Le Sultan, l'Islam et les Puissances* (A. Fribourg) 118
Bernard (Aug.) et Lacroix (N.), *L'évolution du nomadisme en Algérie* (A. F.). 119
Calderon (F. Garcia), *Le Pérou contemporain*, étude sociale (G. B.) 390
Champion (Edme), *Vue générale de l'histoire de France* (G. Weill) 390
Deville (Et.), *Inventaire sommaire d'un fragment de cartulaire de l'abbaye du Bec* (G. B.) 111
Dubreuilh (L.), *La Commune* (*Histoire Socialiste*, t. XI) (G. W.) 388
Dumoulin (M.), *Figures du temps passé* (H. B.) 389
Duveyrier (baron H.), *Anecdotes historiques* (G. W.) 116
Ferrero (G.), *Grandeur et décadence de Rome*, t. V, *La République d'Auguste* (Dr S. Jankelevitch) 383
Gautherot (G.), *Les relations franco-helvétiques de 1789 à 1792* (L. Febvre). 386
Gautherot (G.), *La Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle* (L. F.) 386
Haize (J.), *Une commune bretonne pendant la Révolution, Histoire de Saint-Servan* (*1789-1800*) (A. F.) 115
Halgouet (H. du), *Essai sur le Porhoët, le comté, sa capitale, ses seigneurs* (A. F.) 386
Hérissay (J.), *Un Girondin, François Buzot* (A. F.) 114
Jaurès (J.), *La guerre franco-allemande* (*Histoire Socialiste*, t. XI) (G. W.) 388

Jaurès (J.), *Le bilan social du XIXe siècle* (*Histoire Socialiste*, t. XII) (G. W.) 389
Labusquière (J.), *La Troisième République* (*Histoire Socialiste*, t. XII) (G. W.) 389
Lacroix (N.), voir Bernard (Aug.).
Martroye (F.), *Genséric, La conquête vandale en Afrique et la destruction de l'Empire d'Occident* (J. Carcopino) 385
Mollat (Abbé G.), *Études et documents sur l'histoire de Bretagne* (*XIIIe-XVIe siècles*) (H. Sée) 121
Nicolini (F.), *L' « Istoria civile » di Pietro Giannone ed i suoi critici recenti* (G. B.) 113
Poupardin (R.), *Le Royaume de Bourgogne* (*888-1038*) (E. B.) 109
Robiquet (P.), *Histoire et Droit* (A. F.) 115
Saint-Just, *Œuvres complètes*, éd. par Ch. Vellay (A. F.) 114
Slovak (A.), *La bataille d'Austerlitz* (A. F.) 117
Sœhnée (Fr.), *Catalogue des actes d'Henri Ier, roi de France* (G. B.) . . . 110

Histoire des institutions :

Chavanon (J.) et Saint-Yves (G.), *Le Pas-de-Calais de 1800 à 1810* (L. Febvre) 116
Halphen (L.), *Études sur l'administration de Rome au moyen âge* (*751-1252*) (G. B.) 111
Harcourt (L.-W. Vernon), *His grace the steward and trial of peers* (L. Halphen) 112
Poupardin (R.), voir *Histoire générale*.
Poupardin (R.), *Les institutions politiques et administratives des principautés lombardes de l'Italie méridionale* (*X^e-XIe siècles*) (E. B.) 110
Saint-Yves (G.), voir Chavanon.

Histoire religieuse :

Albe (Abbé E.), *Les miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour au XIIe siècle* (G. Bourgin) 121
Bonnefoy (J. de), *Le catholicisme de demain* (G. Weill) 125
Bréhier (L.), *L'Église et l'Orient au moyen âge, Les Croisades* (E. B.) . . 120
Casola (P.), *Pilgrimage to Jerusalem in the year 1494*, trad. par Mlle Newett (G. B.) 121
Catholici, *Lendemains d'Encyclique* (G. W.) 125
Chaine (L.), *Menus propos d'un catholique libéral* (G. W.) 125
Chevalier, voir Legendre.
Coignet (C.), *L'évolution du protestantisme français au XIXe siècle* (G. W.) 126
Legendre et Chevalier, *Le catholicisme et la société* (G. W.) 124
Masson (M.), *Fénelon et Mme Guyon* (H. B.) 123
Modernistes (Le programme des) (G. W.) 125
Mollat (Abbé G.), voir *Histoire générale*.
Rifaux (M.), *Les conditions du retour au catholicisme* (G. W.) 124

Folk-lore :

Etnografiska Bidrag af Svenska Missionarer i Afrika (L. Pineau) 247
Sébillot (P.), *Le folk-lore de France*, t. IV, *Le peuple et l'histoire* (L. P.). 246

Histoire des idées :

Courteault (P.), *Geoffroy de Malvyn, magistrat et humaniste bordelais (1545?-1617)* (L. Febvre). 244
Gaffarel (P.), *Jacques Gaffarel (1601-1681)* (H. B.). 245
Lachèvre (Fr.), *Le prince des libertins du XVIIe siècle, Jacques Vallée Des Barreaux, sa vie et ses poésies (1599-1673)* (H. B.) 245
Wilmotte (M.), *Trois semeurs d'idées : Agénor de Gasparin, Émile de Laveleye, Émile Faguet* (G. W.) 246

Histoire littéraire :

Bastier (P.), *Friedrich Hebbel, dramatiste et critique* (P. Roques). 245
Champion (P.), *Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans* (H. B.). 243
Cohen (G.), *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français au moyen âge* (H. B.). 242
Courteault (P.), voir *Histoire des idées.*
Gofflot (L.-V.), *Le théâtre au collège, du moyen âge à nos jours*, préf. de J. Claretie (H. B.). 242
Lachèvre (Fr.), voir *Histoire des idées.*
Legendre (P.), *Études tironiennes* (R. Pichon). 242

Histoire de l'art :

Baschet (J.), *Histoire de la peinture, École française, des origines au XVIIIe siècle* (H. B.) 252
Brière (G.), voir Vitry (P.).
Duchesne (G.), *La place de l'Étoile et l'Arc de Triomphe* (André Fribourg) 253
Gillet (L.), *Raphaël (Les maîtres de l'art)* (J. Pérès). 250
Guiffrey (J.) et Marcel (P.), *Inventaire général des dessins du Musée du Louvre et du Musée de Versailles, École française* (H. B.). 253
Hœrschelmann (W. von), *Die Entwickelung der altchinesischen Ornamentik* (M. Courant). 248
Imbert (H.), *J. Brahms, sa vie et son œuvre* (H. Lichtenberger). 253
Marcel (P.), voir Guiffrey (J.).
Michel (A.), *Histoire de l'art*, t. II, *Formation, expansion et évolution de l'art gothique*, 2e partie (H. B.). 249
Michel (É.), *Paul Potter (Les grands artistes)* (H. B.). 251
Pauli (W.), *Brahms (Moderne Geister)* (H. L.). 253
Perdrizet (P.), *Les fouilles de Delphes : principaux résultats* (V. Chapot). 248
Ratouis de Limay (P.), *Un amateur orléanais au XVIIIe siècle, Aignan-Thomas Desfriches (1715-1800)* (H. B.). 252
Vitry (P.) et Brière (G.), *L'Église abbatiale de Saint-Denis et ses tombeaux* (H. B.). 249

VERSAILLES, IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

D
1
R4
t.16

Revue de synthèse historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY